

Consultation du public – Recueil des observations et propositions

Projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne
entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020
soumis à la consultation du public du 1^{er} au 22 octobre 2019 sur le site internet de la DIRM SA

AVERTISSEMENT :

ce document est publié en application de l'article L 123-19-1 du Code de l'environnement, les messages sont anonymes, reproduits sans application du correcteur orthographique, la formule de politesse a été supprimée et la police de caractère a été unifiée afin de gagner en lisibilité et volume ; les messages identiques ont été reproduits une seule fois. Les messages équivoques ne sont pas reproduits (vides ou contenant des points d'exclamation par exemple).

Bonsoir, Je suis contre cette mesure. En vous remerciant de votre prise en compte.

Bonjour, je m'oppose à cet arrêté préfectoral

Bonjour, Compte tenu de la baisse dramatique de la ressource en bars, de la mortalité des dauphins et des volumes prélevés par la pêche professionnelle, il me semble impératif de protéger complètement le plateau de Rochebonne qui est une zone connue de reproduction du bar et de nombreuses autres espèces. Il me semble donc totalement inadéquat de l'ouvrir à la pêche au chalut pélagique et l'interdiction de pêche doit y être maintenue.

Et je suis tout à fait en accord avec les observations de L'ADRM :

" En conséquence, faute de démontrer avec "certitude que le chalutage pélagique en paire est dépourvu d'effets préjudiciables pour l'intégrité de ce site", l'administration ne peut autoriser cette pratique comme elle le fait depuis des années : c'est la stricte application de l'article 6 de la directive Habitats.

Dans ces conditions, un tel projet ne pourrait être autorisé "que pour des raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique" et l'État devrait prendre "toute mesure compensatoire nécessaire pour assurer que la cohérence globale de Nature 2000 est protégée".

Ici, il ne s'agit que de l'intérêt économique de 17 paires de chaluts pélagiques, et certainement pas "d'intérêt public majeur".

Merci de votre prise en compte

Vu l'état de la ressource en nette diminution depuis les années 2000

Vu la directive habitat

Merci de ne pas ouvrir cette zone au chalut pélagique en boeuf en période de reproduction.

Bonjour, Compte tenu de la baisse dramatique de la ressource en bars, de la mortalité des mammifères marins (captures accidentelles) et des volumes prélevés par la pêche professionnelle, il me semble impératif de protéger complètement le plateau de Rochebonne qui est une zone connue de reproduction du bar et de nombreuses autres espèces. Il me semble donc totalement inadéquat de l'ouvrir à la pêche au chalut pélagique et l'interdiction de pêche doit y être maintenue.

Bonjour, On nous parle depuis plusieurs années e diminution des stocks de poisson, li »e à la surpêche.

Le plateau de rochebonne est un lieu de reproduction des poissons, en particulier des bars, poisson qui se raréfie du fait de la surpêche.

Comment est-il possible d'autoriser le chalutage pélagique durant la période de reproduction sur une frayère ? Cela va à l'encontre de la protection des espèces et va à l'encontre des décisions de préservation de la ressource.

Il faut arrêter de taper sur le pêcheur plaisancier donc le prélèvement ne représente qu'un à 5% grand maximum du prélèvement.

Souhaitant que cette décision soit revue et annulée pour enfin préserver la ressource

Pour la biodiversité et la future de la pêche, pro et de loisir, il serait indispensable de laisse reproduire les espèces qui se retrouve pour frayer sur le plateau. Les stocks sont au plus bas, et laissé les chaluts vidé la mer toute l'hiver me semble stupide, et contre productive.

Non a la peche aux chalut pélagiques sur rochebonne, il est inconcevable qu'il en soit autrement c'est une réserve natura 2000, préservons ce lieu de reproduction intacte

Soyez responsables messieurs et arrêtez ce massacre qui n'a trop duré et interdisez enfin la pêche au chalut sur le plateau de rochebonne durant la période de reproduction du bar. Il est encore temps de réagir pour préserver cette espèce qui est en grand danger !!! Cordialement

Alors que les artisans pêcheurs qui vivent essentiellement du bar sont limités actuellement à 50kg par marée et par navire, et cela à cause du risque de dépassement de quota, il est inconcevable d'émettre l'idée de renouveler le chalutage sur Rochebonne responsable de la situation actuelle. De plus, le bar, espèce en grande difficulté obligeant les instances à limiter sa capture ne devrait pas être pêché en pleine période de reproduction surtout sur ses aires de fraie. Sa chair est d'ailleurs de bien moindre qualité à cette période. Dernier point, comment justifiez vous cette proposition de pillage de la ressource au profit de 34 navires uniquement alors qu'en parallèle, vous en interdisez la capture ou la limitez drastiquement à la pêche de loisir qui pourtant représente un impact économique non négligeable. Rien que pour ses points, je m'oppose à ce projet qui ne devrait même pas être abordé vu le classement de la zone Natura 2000 et de l'impact de cette activité sur les espèces concernées.

Pour avis:
Au vu des déchargements ahurissants actuels en tonnage bar pêché sur frayères, du manque d'études locales sur l'état de la ressource bar, du manque d'études économiques sur la valorisation des poissons pêchés sur frayères (travaillant partout en France, je constate tous les hivers sur les étales des poissonniers du mauvais bar en vente à 10 euros le kilo...et celui-ci fini sûrement aux déchets au vu de son état ignoble !), du manque d'études sérieuses sur la différenciation/impact entre pêche côtière raisonnée et pêche pélagique sur frayères. Il est pour moi inconcevable de permettre ce désastre. Certes une filière est en jeu, mais devons nous détruire notre avenir consciemment ? Devons nous éduquer ? Ou devons nous juste permettre à quelques bas du front de vider la mer sous prétexte de : « tan qu'il y'en a », « si c'est pas nous c'est un autre » « j'ai un crédit et un bateau à payer » . Je travaille dans le btp et plus particulièrement, les travaux spéciaux. Je n'hésite pas à traverser la France pour trouver du boulot, « traverser la rue » .
Cessons cette destruction de notre bien commun, notre avenir par égoïsme et cupidité.

Bonjour, Je tiens à vous faire part de mon opposition totale à la mise en œuvre de cette autorisation de chalutage sur rochebonne. Ce lieu représente un site de reproduction majeur pour le bar et d'autres espèces. Il est absolument nécessaire que cette frayère et cette zone de nourrissage de nombreuses espèces soit laissée tranquille pour préserver la ressource. Nous constatons au quotidien la baisse de cette ressource, et rochebonne est un lieu hautement symbolique des pratiques arriérées de la pêche professionnelle. Autoriser ce chalutage est donc totalement en opposition avec la préservation des ressources marines.

Bonjour, Soyez raisonnable, affrontez la réalité de la diminution de la ressource et assumez la politique écologique affichée : sanctuarisez, fermez à la pêche industrielle cette zone vitale à la reproduction de certaines espèces halieutiques.
Comment peut-on encore envisager une telle pratique qui consisterait à éradiquer une grande partie des stocks au moment où les individus essaient d'assurer la pérennité de leur espèces ? Quelle mer voulez vous laisser à nos enfants ? Faites preuve de sagesse et de responsabilité, ne cédez pas au poids du lobbying industriel !!
Et je précise que je ne suis pas un écolo fanatique 😊
Cordialement

Compte tenu de la baisse dramatique de la ressource en bars, de la mortalité des dauphins et des volumes prélevés par la pêche professionnelle, il me semble impératif de protéger complètement le plateau de Rochebonne qui est une zone connue de reproduction du bar et de nombreuses autres espèces. Il me semble donc totalement inadéquat de l'ouvrir à la pêche au chalut pélagique et l'interdiction de pêche doit y être maintenue. Merci.

Madame, Monsieur,
Dans le cadre de cette consultation, je souhaitais vous faire part de mon avis étant pêcheur loisir et me sentant concerné par les activités des pêcheurs professionnels sur ce site.
Le plateau de Rochebonne est connu comme étant une des zones de nurserie majeure en France sur la côte Atlantique du bar commun (*Dicentrarchus labrax*). Nous savons que la pêche au chalut pélagique sur la période hivernale correspond à la recherche du bar qui quitte la côte pour aller frayer. Les professionnels ne trouvant plus cette espèce en quantités abondantes en dehors des zones de nurserie afin de pouvoir présenter cette espèce sur les étales des poissonniers.
Des problématiques de gestion de cette espèce dont le stock est en déclin alarmant se posent tous les ans au sein de la commission européenne dans le cadre de la politique commune de la pêche (PCP) concernant notamment des quotas de pêche sur cette espèce, très prisée des professionnels et des consommateurs. Maintenir l'interdiction pourrait en partie résoudre le problème des quotas, en permettant une reconstitution du stock plus rapide et efficace.
La pêche du bar représente réellement une économie tant sur le plan marchand/alimentaire que sur l'activité de loisirs qui gravite autour d'elle (guides de pêche, matériels de

pêche, compétitions/événements de pêche loisirs).

Autoriser la pêche aux chaluts pélagiques sur le plateau de Rochebonne durant cette période ne bénéficie uniquement à une minorité d'armateurs sur du court terme.

Dans une vision à moyen/long terme, maintenir l'interdiction de pêche au chalut pélagique ne peut que être bénéfique à l'ensemble des acteurs qui s'intéressent à cette espèce. Tant pour les professionnels qui auront accès à un stock plus important le reste de l'année, que pour les activités de loisirs qui gravitent autour du bar sur tout le long des côtes françaises.

De plus, de nombreuses espèces non-désirées sont victimes et constituent des dommages collatéraux de ces techniques de pêches non-sélectives et destructives. Prenons l'exemple des petits mammifères marins (dauphins et marsouins principalement) que l'on retrouve autour de Rochebonne à cette saison (car ils suivent les populations de bars pour se nourrir). Durant la campagne de l'hiver 2018-2019, des centaines de dauphins et marsouins morts se sont échoués sur les côtes de l'Atlantique, présentant des lésions dues à des filets de pêche pélagique (des autopsies ont été réalisées par le CRMM-observatoire pelagis de La Rochelle). Ces échouages massifs ternissent l'image des pêcheurs professionnels qui en deviennent responsables aux yeux du grand public car ils sont fortement médiatisés (télévision, journaux locaux, réseaux sociaux) et largement relayés par des associations ou ONG de protection de la nature (Greenpeace, Sea Sheperd). Maintenir l'interdiction de pêche permettrait de ne pas renvoyer une image négative de ce métier au yeux du grand public

Il me semble donc totalement inadéquat d'autoriser la pêche au chalut pélagique sur le secteur du plateau de Rochebonne et l'interdiction de pêche doit y être maintenue.

En espérant être lu et entendu,

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

Madame , messieurs

Au large des poulains ce trouvait une frayer a bar , pendant plusieurs années il y a eu énormément de chalutage sur cette zone , cela fait maintenant 5 ans qu'il n'y a plus rien , les ligneurs respect la période de reproduction tout en pêchant peut et bien pour avoir un produit valoriser , chose qui ne peut l'être avec les chaluts a cause de l'entassement que subit le poisson , sans compter qu'a rochebone il y a aussi massacre des dauphins a cause de ce type de pêche , il serait temps de réagir pour éviter une destruction des stocks comme il y a eu sur le thon et la sardine , tout comme il serait judicieux de ne pas classé les îles comme des cailloux dans les textes de lois de manière à ce que les chalutiers ne pillent plus ces zones .merci de bien vouloir regarder vers l'avenir et non le passé qui a été désastreux et dont ont subi encore les conséquences

Bonjour,

Pêcher le bar quand il se rassemble avant d'aller se reproduire est tout aussi aberrant que de continuer à autoriser sa pêche sur les frayères.

Les quotas 2019 sont si près d'être dépassés qu'il y a une limitation à 50kg par unité et les autorités vont rouvrir pour Décembre et permettre le massacre?

On marche vraiment sur la tête dans ce pays!

Je m'oppose fermement à ce projet.

Contre le projet de chalutage assez de massacre actuellement.

Bonjour,

Par cet email, j'apporte tout mon soutien au projet d'arrêt de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Cela permettra de limiter le prélèvement sur les frayères de bar, limiter le nombre de dauphins tués par ces engins de pêche et démontrera un peu de cohérence dans l'action des pouvoirs publics pour la lutte contre la surpêche.

J'ajouterais que cette interdiction devrait être étendue à une zone géographique bien plus large.

Bonjour,

Etant donné que le plateau de Rochebonne est reconnu comme une zone importante de l'espèce Dicentrarchus labrax.

Etant donné qu'il est reconnu que les stocks de la dite espèce sont en diminution depuis plusieurs années.

Etant donné que les études concernant les stocks et les habitudes de cette espèce sont très controversées et évoluent chaque année.

Etant donné que la pêche aux chaluts pélagiques sur cette zone, en particulier pendant la période sus-visée par l'arrêté s'est accompagnée d'une mortalité importante de mammifère marin. Que le rapport de causalité reste fortement suspecté.

Je considère que le principe de précaution devrait être appliqué et que la zone du plateau de Rochebonne ne devrait pas être ouverte au chalut pélagique avant d'avoir les

moyens de garantir et la pérennité du stock de l'espèce ciblé, et la l'impact 0 sur les mammifères marins.

Bonjour,
je m'oppose à ce projet en raison de l'état déplorable du stock de bar en Atlantique. Malgré tout ce que vous pouvez entendre de la part du lobbying de la pêche professionnelle, le bar est en danger sur nos côtes. J'en suis témoin depuis 20 ans et c'est pire chaque année. Par ailleurs, cette pêcherie est montrée du doigt chaque année dans le monde entier, pour les milliers de dauphins quelle capture accidentellement. N'autorisez plus cette pêche en période de reproduction, il en va de l'avenir du bar.

Madame, Monsieur,
Je suis un plaisancier qui vie sur l île d'Oléron et je vais relativement souvent sur le plateau de rochebonne.
J'y croise très souvent des dauphins et autres cétacés.
Il a été prouvé que la pêche au "bœuf " est LA pêche la moins sélective qui existe. Rien que cette année, des centaines de dauphins sont morts et se sont retrouvés échoués sur les côtes charentaise à cause de ces filets.
Autorisé ces chalutiers pélagiques sur une frayère à bar comme rochebonne et sachant que les bars chassent les mêmes bancs de sardines que les dauphins, c est autoriser le massacre de ces cétacés qui sont protégés.
Sans parler des airs maritimes protégées du plateau de rochebonne, qui sont un sanctuaire pour bon nombres d espèces que les filets n épargneront pas.
Cordialement,
Un plaisancier qui aime et protège la mer.

Bonjour,
Dans cette période où la réglementation demande aux pêcheurs plaisanciers de diminuer le nombre de capture de certaines espèces comme le bar, et même leur interdire la pêche de cette même espèce pendant la période de fraie du 1 novembre au 31 mars, pour préserver l'espèce.
Est il logique d'autoriser des chaluts de 16m d'aller pêcher en pleine période de fraie sur les plateaux où se rassemble ces espèces pour ce reproduire ?
Il serait sûrement plus logique que la pêche soit fermée pour tous le monde du 1 novembre au 31 mars, cela permettra de préserver les ressources. Sans compter toutes les espèces annexes qui sont touchées indirectement par ce système de pêche qui détruit plus que préserver.
Mon grand père était marin pêcheur et il pratiqué la pêche raisonné et en vivait très bien.
Pour moi il serait temps d'arrêter de puiser dans les réserves. On a déjà failli détruire le cabillaud donc il serait temps de réagir avant qu'on se retrouve qu'avec du poisson d'élevage à manger.
Cordialement

Madame, Monsieur,
Dans le cadre de cette consultation, je souhaitais vous faire part de mon avis étant pêcheur loisir et me sentant concerné par les activités des pêcheurs professionnels sur ce site.
Le plateau de Rochebonne est connu comme étant une des zones de nurserie majeure en France sur la côte Atlantique du bar commun (*Dicentrarchus labrax*).
Nous savons que la pêche au chalut pélagique sur la période hivernale correspond à la recherche du bar qui quitte la côte pour aller frayer. Les professionnels ne trouvant plus cette espèce en quantités abondantes en dehors des zones de nurserie afin de pouvoir présenter cette espèce sur les étals des poissonniers.
Des problématiques de gestion de cette espèce dont le stock est en déclin alarmant se posent tous les ans au sein de la commission européenne dans le cadre de la politique commune de la pêche (PCP) concernant notamment des quotas de pêche sur cette espèce, très prisée des professionnels et des consommateurs. Maintenir l'interdiction pourrait en partie résoudre le problème des quotas, en permettant une reconstitution du stock plus rapide et efficace.
La pêche du bar représente réellement une économie tant sur le plan marchand/alimentaire que sur l'activité de loisirs qui gravite autour d'elle (guides de pêche, matériels de pêche, compétitions/événements de pêche loisirs).
Autoriser la pêche aux chaluts pélagiques sur le plateau de Rochebonne durant cette période ne bénéficie uniquement à une minorité d'armateurs sur du court terme.
Dans une vision à moyen/long terme, maintenir l'interdiction de pêche au chalut pélagique ne peut que être bénéfique à l'ensemble des acteurs qui s'intéressent à cette espèce.
Tant pour les professionnels qui auront accès à un stock plus important le reste de l'année, que pour les activités de loisirs qui gravitent autour du bar sur tout le long des côtes françaises.
De plus, de nombreuses espèces non-désirées sont victimes et constituent des dommages collatéraux de ces techniques de pêches non-sélectives et destructives. Prenons

l'exemple des petits mammifères marins (dauphins et marsouins principalement) que l'on retrouve autour de Rochebonne à cette saison (car ils suivent les populations de bars pour se nourrir). Durant la campagne de l'hiver 2018-2019, des centaines de dauphins et marsouins morts se sont échoués sur les côtes de l'Atlantique, présentant des lésions dues à des filets de pêche pélagique (des autopsies ont été réalisées par le CRMM-observatoire pelagis de La Rochelle). Ces échouages massifs ternissent l'image des pêcheurs professionnels qui en deviennent responsables aux yeux du grand public car ils sont fortement médiatisés (télévision, journaux locaux, réseaux sociaux) et largement relayés par des associations ou ONG de protection de la nature (Greenpeace, Sea Sheperd). Maintenir l'interdiction de pêche permettrait de ne pas renvoyer une image négative de ce métier au yeux du grand public
Il me semble donc totalement inadéquat d'autoriser la pêche au chalut pélagique sur le secteur du plateau de Rochebonne et l'interdiction de pêche doit y être maintenue.
En espérant être lu et entendu,
Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

Bonjour ,
Compte tenu de la baisse de la ressource en bars, il faut absolument protéger le plateau de Rochebonne qui est une zone connue de reproduction du bar .
Il me semble donc totalement inadéquat de l'ouvrir à la pêche au chalut pélagique et l'interdiction de pêche doit y être maintenue.

Bonjour '
Cette zone étant reconnue pour être une zone où des espèces comme le bar et d'autres y viennent frayer, je ne comprends pas votre démarche et m'indigne sur le fait que vous souhaitiez ouvrir à la pêche commerciale sachant qu'à l'heure actuelle nos océans sont en grande difficultés les ressources baissent et la qualité de l'eau se dégrade .
Donc au lieu de continuer à autoriser à détruire des zones qui servent à maintenir un certain équilibre qui se veut précaire à cause de décisions purement économique essayez de penser à l'avenir de vos enfants et petits enfants .

Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 » ;
Comment pouvez vous même discuter sur la pêche au chalut pélagique tout en sachant la destruction qu'occasionne une telle pêche. C'est bien de limiter ou d'interdire, à nous les plaisanciers, telle ou telle pêche pour préserver la ressource mais ne laissez pas cette pêche aux filets pélagique tuer la mer. Je m'oppose à cet arrêté.

Bonjour,
Afin de protéger la zone et le stock de bar il nous paraît impératif de le laisser se reproduire en paix.
Autre que le bar il y a aussi les dauphins souvent pris dans ses filets. L'année dernière sea shepherd nous a assez montré les prises de dauphins dans ses filets.
Pour la pêche durable il est nécessaire de mettre fin à cette pêche.
Laisser le stock de bar tranquille pendant sa reproduction.

Bonjour,
Je suis contre le Projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Cordialement, Bonjour je viens vous faire part de mon inquiétude concernant la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne en effet il s'agit de la plus importante frayère de la côte Atlantique pour le bar surtout en cette période de fêtes je comprend que la demande de poissons soit forte en cette période de fêtes mais malheureusement il n'y a aucun intérêt gustatif quand le bar est grainé il s'agit surtout de préserver cette espèce au combien importante financièrement pour la pêche de loisir (magasin de pêche, de nautisme, guide de pêche tourisme ect) c'est une espèce en déclin qui doit être protégée prenons exemple sur les états-unis qui ont réussi à multiplier par 3 en 15 ans leur stock
Cordialement

Madame, Monsieur,
Je vous écris dans le cadre de la consultation publique concernant l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne, afin d'exprimer mon profond désaccord avec cette potentielle décision.
Il paraît complètement aberrant d'autoriser cette pêche sur une zone de frayère du bar, pendant la période de reproduction, où le poisson est vulnérable car rassemblé en vue de la fraye, et où la chair est de mauvaise qualité à cause de l'énergie utilisée par le bar pour sa reproduction.
Les stocks de bars sont au plus bas, et il paraît inacceptable de laisser s'accroître la chute des stocks, en autorisant des armements industriels piller cette ressource sans la valoriser à sa juste valeur puisque les bars pêchés seront vendus au rabais vu la pauvre qualité de la chair durant cette saison. C'est d'autant plus inacceptable que ces armements ne dépendent pas de la ressource bar, contrairement aux ligneurs qui ciblent la bar quasi exclusivement et le valorisent à sa juste valeur.

Sans compter les impacts sur les mammifères marins largement exposés par les ONGs et les médias ces dernières années. J'espère que le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et que la DIRM SA sauront prendre les décisions qui vont le sens de la préservation de la ressource et de l'intérêt général.

Bonjour,
Je suis contre cet arrêté préfectoral. Stop au pillage des frayères il est temps de ce réveiller et penser à l'avenir de la ressource.

Bonjour,
Ce mail fait suite à la consultation publique.
Je pense qu'il est grand temps d'arrêter le pillage annuel sur rochebonne. Pillage de la population de bar qui ne cesse de diminuer (constat fait depuis 15 ans sur la côte charentaise) mais aussi massacres d'espèces protégées. Je pense qu'il est temps de réagir avant qu'il ne soit trop tard....si ce n'est déjà le cas.

Bonjour,
Au vu de l'état des stocks de bar sur la façade atlantique. De l'effort demandé à toute la communauté des plaisanciers pour limiter les captures de bars à 3/pers au sud du 48ème parallèle et à 1/jour au nord de cette même limite. Il me semble inconcevable d'autoriser la pêche professionnelle au chalut Pélagique sur les zones de reproduction. En particulier le Plateau de rochebonne.
Je suis donc CONTRE l'autorisation de pêche au chalut pélagique sur le plateau de rochebonne du 1er décembre 2019 au 31 Janvier 2020.

Bonjour,
Je suis contre cette autorisation, et pour placer le plateau de Rochebonne en réserve naturelle,
Chaque année le massacre des Bars est effectué en pleine période de reproduction, ce qui contribue au déclin de cette espèce.
De plus la qualité gustative du Bar à cette période est déplorable, tout ça pour le brader à prix dérisoire. Bref c'est une aberration économique et écologique !
De plus, chaque année sont constatés de grosses mortalités de dauphins et autres cétacés.

Bonjour
Je m'étonne sévèrement d'un tel projet !
Comment accepter la pêche pélagique sur ce plateau réputé pour être une zone de fraise pour les bars????
Tout le monde sait que ce poisson est en danger preuve est de la baisse des quotas réservés aux pêcheurs de loisirs.
Il est donc très étonnant d'autoriser ce carnage de pêche qui plus est en pleine période de reproduction !
Je refuse catégoriquement ce carnage et vous remercie d'y réfléchir !
Comptant sur votre diligence

Bonjour '
Cette zone étant reconnue pour être une zone où des espèces comme le bar et d'autres y viennent frayer, je ne comprends pas votre démarche et m'indigne sur le fait que vous souhaitiez ouvrir à la pêche commerciale sachant qu'à l'heure actuelle nos océans sont en grande difficulté les ressources baissent et la qualité de l'eau se dégrade .
Donc au lieu de continuer à autoriser à détruire des zones qui servent à maintenir un certain équilibre qui se veut précaire à cause de décisions purement économiques essayez de penser à l'avenir de vos enfants et petits enfants .

Depuis plusieurs années le stock de Bar s'effondre, sur les trois dernières années le nombre de prise débarqué en criée pendant sa période de reproduction n'a fait qu'augmenter. La pêche du Bar pendant cette période n'a aucun sens puisque 80% de la pêche part en agroalimentaire afin de nourrir des poissons d'élevage. Il n'y a aucune valorisation du produit. Le Bar est le maillon le plus important de la chaîne alimentaire de nos côtes. Il doit donc être protégé pendant sa période de reproduction. Ouvrir la pêche pélagique sur la plus grande zone de reproduction de l'espèce est tout simplement irresponsable. De plus, les dégâts collatéraux engendrés sur d'autres espèces fragiles ou en voie d'extinction est impensable.
C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir interdire toutes pêches sur cette zone et par extension d'interdire toutes pêches du Bar pendant sa période de reproduction. Il est à noter que la disparition du Bar sur nos côtes engendrerait également une catastrophe économique pour plusieurs secteurs d'activité comme le nautisme, le commerce de la pêche de loisirs, la pêche professionnelle artisanale et bien d'autres, qui représentent un bien plus gros marché économique et plus d'emploi que la grande pêche professionnelle

Depuis plusieurs années le stock de Bar s'effondre, sur les trois dernières années le nombre de prise débarqué en criée pendant sa période de reproduction n'a fait qu'augmenter. La pêche du Bar pendant cette période n'a aucun sens puisque 80% de la pêche part en agroalimentaire afin de nourrir des poissons d'élevage. Il n'y a aucune valorisation du produit. Le Bar est le maillon le plus important de la chaîne alimentaire de nos côtes. Il doit donc être protégé pendant sa période de reproduction. Ouvrir la pêche pélagique sur la plus grande zone de reproduction de l'espèce est tout simplement irresponsable. De plus, les dégâts collatéraux engendrés sur d'autres espèces fragiles ou en voie d'extinction est impensable.

C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir interdire toutes pêches sur cette zone et par extension d'interdire toutes pêches du Bar pendant sa période de reproduction. Il est à noter que la disparition du Bar sur nos côtes engendrerait également une catastrophe économique pour plusieurs secteurs d'activité comme le nautisme, le commerce de la pêche de loisirs, la pêche professionnelle artisanale et bien d'autres, qui représentent un bien plus gros marché économique et plus d'emploi que la grande pêche professionnelle

Comment peut on seulement envisager ce type de pêche qui va une nouvelle fois détruire la ressource a une période où le bar se reproduit.....avez vous pensez aux dauphins pris dans les filets????...c'est tout simplement une honte a une époque où l'on parle de sauver la planète ... quant a la procédure de consultation j'ai des doutes sur sa sincérité...

Je suis opposé a cet arrêté

Bonjour.

Cet E-mail pour signifier que je suis contre ce projet d'arrêté préfectoral, autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne, du 01/12/2019 au 31/01/2020. En effet la ressource visée est extrêmement vulnérable en cette période, où elle se regroupe en masse importante pour se reproduire. Ce projet aurait un effet extrêmement délétère sur la ressource, dont la concentration est en baisse constante. Ce que constate les gens de mers depuis quelques dizaines d'années maintenant.

La ressource tend à disparaître, et ce n'est pas économiquement viable, si ce n'est que pour l'enrichissement de quelques-uns sur une courte période.

A l'inverse de ce projet, et dans le but de rehausser cette concentration, il serait intéressant de mettre en place en atlantique, une interdiction comme celle qui se pratique au dessus du 48eme parallèle concernant le bar, c'est à dire une interdiction de pêche en période de reproduction.

Bonjour.

Suite a la consultation sur le chalutage, je voudrais donner mon avis.

Les résourses en bars sur les côtés française sont en diminution (obversations personnelle de chasseur sous marin)

On interdit la pêche hivernale pour le bar au nord du 48 ème parallèle pour la plaisance (une bonne chose pour la reproduction) mais les professionnels continuent d' en pêcher ... Où est la logique ????

Les professionnels gagnent suffisamment d argent le reste de l'année pour pouvoir faire un repos biologique hivernal sur toutes les espèces. Mais cette réflexion reste utopique dans notre société capitaliste où que le profit compte !

Quel océan allons laisser a nos enfants ????

C est pour cela que je suis contre le chalutage et la pêche aux filets sur le plateau de roche bonne et partout ailleurs.

Bonjour , je suis épaté de voir qu'une pêcherie serais autorisée sachant qu'elle était interdite auparavant .

Quel est le but , exterminer une ressource ? Ou faire de l'argent ?

Nous sommes de simples plaisanciers qui pêchons avec nos petites cannes à pêche , nous respectons une ressource qui diminue

Alors pourquoi autoriser une poissonnerie à ciel ouvert !?!?!?

Je m'oppose formellement à ce projet .

Cordialement un pêcheur passionné .

Bonjour,

Je suis contre, par respect pour cette zone.

Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 » ;

Pour la protection de nos ressources

Contre l'ouverture de la pêche.

<p>Bonjour</p> <p>Retraité de 40 ans de Police de l'Environnement</p> <p>A l'heure où on nous parle de biodiversité de pêche écoresponsable, croyez-vous que cette décision de pêche au Bœuf hivernale sur des zone de concentrations et de frai du bar remplisse ces conditions.</p> <p>Plusieurs milliers de dauphins tués en début d'année , des tonnes de poissons plein d'œufs ou de laitance souvent à chair malaxée qui finissent en farine pour nourrir du bar d'élevage. Une concurrence déloyale pour tous les petites unités de ligneurs locaux qui pêchent eux ; du poisson de qualité.</p> <p>On nous a rabattu les oreilles avec le massacre des globicéphales aux Féroé, mais en fin de compte on ne vaut pas mieux qu'eux. Déjà que dans le coin , avec Brétignolleson est loin d'une politique écoresponsable respectant le bilan carbone et le maintien de la biodiversité et l'esprit des mesures compensatoires</p>
<p>Bonjour,</p> <p>Catastrophique pour la ressource de certaines espèces comme le bar. Le plateau de rochebonne est un haut lieu pour reproduction pour plusieurs espèces notamment l le bar commun (<i>Dicentrarchus labrax</i>) et le bar tacheté (<i>Dicentrarchus punctatus</i>). La date autorisant l'ouverture de la pêche avec filet l'utilisation des pélagiques (1 Decembre 2019 au 31 Janvier 2020), correspond au début , et saison de la période de frai. Dramatique pour cette espèce déjà bien malmenée. Lors de la période de frai, le bar est dit « grainé » donc de qualité médiocre a la consommation, avec une valeur marchande insignifiante. La plupart du stock pêche va pour faire de la farine et aliment. !!!</p> <p>Si jamais cet arrêté est validé, pas bon pour la préservation de la ressource halieutique et la pêche de demain en accord avec les développement durableQu'en pense nos amis les ligneurs ???Repos biologique pour TOUS, du 1^{er} décembre au 31 mars e au 1^{er} avril! On se doit de respecter cet periode cest primordiale pour la preservation de la ressource. Note : la pêche au bar pour la plaisance est interdite du 31 octobre au 1^{er} avril !!!!</p>
<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je pense que, dans un intérêt de préservation de la ressource halieutique, l'ouverture de la frayère du plateau de Rochebonne serait une ineptie. En effet, le stock de bars est en chute libre et venir le pêcher, durant sa reproduction et, qui plus est, sur sa zone de reproduction ne ferait qu'accélérer cette décadence.</p> <p>Je m'oppose donc à cet arrêté.</p>
<p>Bonjour,</p> <p>Dans cette période où la réglementation demande aux pêcheurs plaisanciers de diminuer le nombre de capture de certaines espèces comme le bar, et même leur interdire la pêche de cette même espèce pendant la période de fraie du 1 novembre au 31 mars, pour préserver l'espèce.</p> <p>Est-il logique d'autoriser des chaluts de 16m d'aller pêcher en pleine période de fraie sur les plateaux où se rassemblent ces espèces pour se reproduire ?</p> <p>Il serait sûrement plus logique que la pêche soit fermée pour tous le monde du 1 novembre au 31 mars, cela permettra de préserver les ressources. Sans compter toutes les espèces annexes qui sont touchées indirectement par ce système de pêche qui détruit plus que préserver.</p> <p>Ouvrir la pêche d'une espèce en plein période de reproduction est d'une énorme absurdité.</p>
<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Dans un intérêt de préservation de la ressource halieutique, l'ouverture de la frayère du plateau de Rochebonne serait une très grosse erreur. En effet, le stock de bars est en chute libre et venir le pêcher, durant la reproduction sur sa zone de reproduction ne ferait qu'accélérer cette décadence.</p> <p>Je m'oppose donc à cet arrêté.</p>
<p>Bonjour</p> <p>Il est révoltant ne serait-ce que de penser encore permettre la pêche au chalut sur le plateau de rochebonne , il va un jour falloir penser à arrêter de piller la mer les chaluts raclent les fonds partout , la nuit sans lumière dans la baie des sables d'olonne , autour du phare des barges (zones interdites au passage) alors rochebonne c'est NON</p>
<p>Au travers de mail, je tiens a vous informer que je suis opposé personnellement à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.</p> <p>En effet, je suis contre le prélèvement de masse du Bar sur une zone ou il se rassemble en grand nombre (période de frai ou non...) . Faut il rappeler que cette espèce comme tant d'autre et en fort déclin et que seul une gestion permettant à la ressource de se renouveler est à privilégier.</p> <p>De plus, les prises accidentelles de dauphin liées à ces méthode de pêches sont inacceptable et me choque, comme elle choque a travers les médias dans le monde entier !!!</p>
<p>le plateau de Rochebonne est reconnu comme une zone importante de reproduction de l'espèce des bars les stocks de sont en diminution depuis plusieurs années., en tant</p>

que pêcheuse depuis plus de 10 ans , je vois les dégats, je suis également moderatrice sur un forum de pêche de loisir , le constat est alarmant , c 'est unanime mais personne ne veut en tenir compte semble t'il !!!,
La pêche aux chaluts pélagiques sur cette zone de reproduction, ne devrait jamais être permise , PENDANT justement le moment où ils se rassemble pour péreniser la survie de l 'espèce c 'est accompagné en plus d'une mortalité importante de mammifère marin.
Je considère que la zone du plateau de Rochebonne ne devrait pas être permise afin de garantir la sauvegarde de l'espèce ciblé, et la l'impact 0 sur les mammifères marins.

Bonjour,
J'apprends avec stupeur que vous sollicitez la population pour recueillir des avis sur un projet d'ouverture de pêche bar au chalut pélagique sur une période hivernale
Certes, la démarche est bonne et nous sommes ravis de partager notre avis
Par contre, ma stupeur concerne le bienfondé de cette demande. En effet, comment pensez vous qu'on puisse être pour un projet de ce type ? Qui aurait intérêt à massacrer cette espèce dont les stocks diminuent énormément, sauf à part peut être les chalutiers pélagiques (et encore un intérêt à court terme seulement ...l'ont-ils eux même compris ?).
Rappelons qu'une majorité de la profession, ligueur, mareyeur, fileyeur et que l'ensemble de la population un minimum sensibilisée au sujet est totalement contre.
Les actions des pélagiques pendant les périodes de fraie ont des conséquences très fortes sur la population, car ils peuvent en très peu de temps prélever une grosse partie de l'espèce puisque les bars sont très fortement regroupés à cette période (au contraire du reste de l'année ou ils vivent un peu plus isolés).
Ainsi, donner cette autorisation reviendrait à permettre à un engin de pêche de prélever massivement sur un stock regroupé, et donc ne laisser aucune chance à l'espèce de se reproduire, alors qu'elle en a TERRIBLEMENT BESOIN. Qui plus est, rappelons que cette technique prélève aussi les espèces les plus jeunes et qu'une fois les quotas dépassés, des tonnes de poissons morts de petites tailles sont rejetés à la mer.
Tous les ligueurs respectent une période de repos lors du fraie hivernale, ce n'est pas pour laisser les gros pélagiques se « gaver » à cette période.
Il est indispensable de maintenir une législation permettant le repos biologique de l'espèce.
Mon avis serait qu'il faudrait plutôt étendre l'interdiction aux pélagiques sur d'autres zones de janvier à mars, plutôt que de commencer à la donner à certaines zones encore protégées.

Messieurs,
Il est connu de l'ensemble des scientifiques, des professionnels de la pêche, ainsi que des pêcheurs récréatifs, de l'intérêt que représente le plateau de Rochebonne comme le plus important site de fraie et de reproduction du bar sur toute la côte atlantique française.
Il est reconnu de manière incontestable que la ressource diminue très fortement depuis ces dernières années, et que cette évolution impacte négativement l'ensemble des filières concernées par la pêche en mer, mais au delà de cela, l'ensemble indispensable équilibre des ressources halieutiques de nos côtes françaises.
Il est reconnu de manière incontestable les ravages que font les filets pélagiques sur les zones où ils sont employés, de part les quantités très importantes de poissons qui sont capturés, mais aussi les dégâts collatéraux qu'ils produisent sur d'autres espèces protégées comme les dauphins ou les tortues marines.
Nul n'est besoin d'avancer d'autres arguments pour démontrer tous les aspects nocifs de l'utilisation de ce type de chalut, utilisation qui n'est pas indispensable au maintien d'une activité professionnelle de pêche, surtout quand elle dit qu'elle se veut éco-responsable! En conclusion et pour répondre à votre enquête publique, je vous informe que je suis contre tout renouvellement d'une quelconque utilisation de chalut pélagique sur le zone de Rochebonne, et je ne comprendrais pas que l'Etat, qui se dit soucieux de la préservation et d'une bonne gestion des ressources halieutiques, puisse donner son accord de façon objective et éclairée, sauf à donner la priorité à certains lobbies fortement minoritaires.

Bonjour
Je souhaitais vous exprimer mes reticences a l'autorisation de peche par pelagique sur le plateau de rochebonne.

Arrête préfectoral sur le plateau rochebonne entre le 1/12/2019 et 31/12/2020
Je vous envoie ce mail car je suis indignée par cette arrête prefectoral c est un honte pour la planete pour nous Les humains comment vous pouvez laisser faire tous cela que va t on laisser comme avenir a nos enfant avec toute ces espèces de poissons qui vont disparaitre car c est du braconnage vous êtes complice de braconnage. Je m oppose a cet arrêté prefectoral en tant que passionné de la pêche et en tant que maman.

Bonjour,
Je vous écris au sujet de la consultation publique concernant la pêche sur le plateau de rochebonne.

Ce périmètre est un des endroits privilégiés pour la reproduction de certaines espèces dont le bar.
Il est inadmissible de déployer des moyens de pêche industriels et non sélectif sur ces zones. Notamment des engins aussi destructeurs que des chaluts.
Je suis donc contre ce déploiement et le déploiement de quelque moyens de pêche que ce soit sur ces zones en périodes de fraie.

Je suis contre ce projet qui affectera la ressource.

Bonjour
Voici ma participation à la consultation publique sur le massacre hivernal des bars en zone de frai.
Contre la pêche de toutes les espèces en période de frai :
On ne nous parle que de biodiversité et de pêche écoresponsable, autoriser la pêche au filet en période hivernale sur des zones de concentrations et de frai du bar est une hérésie car moins le bar se reproduira, moins la ressource se renouvellera, il ne faut pas être grand scientifique pour comprendre ce lien de cause à effet.
Plusieurs milliers de dauphins tués en début d'année, des tonnes de poissons pleins d'œufs ou de laitance qui finissent en farine pour nourrir du poisson d'élevage, ce n'est pas écoresponsable et cette politique de pêche est incompatible avec un maintien de la ressource qui doit être gérée et protégée quelles que soient les espèces impérativement pendant les périodes de frai.
Dans le même temps cela crée une concurrence déloyale pour tous les petites unités de ligneurs locaux qui pêchent, eux, du poisson de qualité en quantité raisonnable.
Les journalistes font des grands titres avec des causes animales lointaines mais là il s'agit de notre avenir à tous, pêcheurs de toutes les mers et non d'une poignée de profiteurs qui abusent.
Merci de prendre en compte cet avis dans votre consultation

Personnellement je ne suis pas favorable à ce projet qui risque de nuire aux espèces et à leur reproduction

JE SUIS CONTRE CETTE OUVERTURE

Je vous en supplie, ne laissez pas faire une telle hérésie...
Ayons la même attitude que nos voisins nordiques sur le respect de la ressource : laissons encore quelques zones en mer à l'abri de la surpêche, il en va du devenir de notre écosystème.
Je ne suis pas un ayatollah de l'écologie, mais simplement un pêcheur soucieux de maintenir une ressource de poissons viable pour nos enfants...
Merci de m'avoir lu

Bonjour
Je suis contre cet arrêté, il faudrait penser intelligemment un jour taper sur les plaisanciers qui soit disant vide la mer et à côté ouvrir le plateau et d'autres sites pendant la période de fraie
Fait arrêter les conneries

Bonjour,
Je tiens à vous apporter mon désaccord sur cette question, je ne comprends pas comment en 2019, alors que nous savons que les ressources naturelles sont en danger, on se pose encore la question de savoir si on doit laisser des navires de pêche faire un carnage sur un lieu de reproduction.
Ces bateaux vont cibler le bar (*Dicentrarchus Labrax*) car le plateau de Rochebonne est une immense frayère, comment pérenniser une ressource "bar" en laissant de tels agissements !!
Ces pratiques vont à l'encontre des petites unités de pêche artisanale et des pêcheurs de loisirs qui constatent année après année une diminution des stocks et des tailles de poissons.
Ce poisson ayant une croissance assez lente, le jour où il sera trop tard, il faudra un moratoire de plusieurs années pour reconstituer un stock exploitable, au détriment de tous !!
Sans oublier les dommages collatéraux que sont les dauphins pris dans les filets et qui vont s'échouer sur les plages cet hiver....

Bonjour
Je voudrais m'opposer à l'ouverture de la pêche du bar en période de reproduction. Et ce non seulement sur la zone de Rochebonne mais aussi sur toutes les zones de pêche du bar en période de fraie.

Bonjour Madame, Monsieur,

Je souhaite vous faire savoir mon avis d'usage de la mer sur la réouverture à la pêche professionnelle sur la fratrière à bar qui est le plateau de Rochebonne.

Cette mesure me paraît inconcevable et en complet désaccord avec la gestion des stocks de bars.

Je tiens cependant à ajouter que la pêche professionnelle type "ligneur" et non chalut, pourra être un compromis.

Bonjour

Dans le cadre de la consultation publique concernant cet arrêté, je m'y OPPOSE fermement pour deux raisons:

- Le plateau de Rochebonne est classé en zone Natura 2000, et abrite une population importante de Grand Dauphin (*Tursiops truncatus*) et de Marsouin commun (*Phocoena phocoena*) Or, la pratique du chalutage pélagique est potentiellement dommageable pour ces espèces par captures accidentelles. Chaque hiver, des centaines d'échouages de dauphins portant des traces de captures accidentelles en témoignent, et ce malgré les dispositifs de répulsion acoustique de type PINGERS en test.

Cette pratique de pêche étant interdite à juste titre dans cette zone, il paraît donc totalement inconcevable et irresponsable de l'y autoriser de façon temporaire.

De plus l'embarquement d'observateurs de pêche à bord des navires ne doit pas être "encouragé" mais obligatoire. Cela témoigne d'un manque de transparence flagrant et délibéré, et jette le discrédit sur une profession à la réputation déjà fortement entachée.

- Cette pratique de pêche visant essentiellement le bar à cette période, alors qu'il est en période de reproduction, et sachant que l'état des stocks de cet espèce est alarmant, il est donc totalement inadmissible de continuer à exercer une telle pression de pêche sur cette espèce.

Cela favorise également les gros armements qui entament fortement le quota en début d'année, au détriment de petits métiers (ligneurs), qui sont ensuite obligés en fin d'année de limiter leur prises (50 kg par jour en 2019) afin de ne pas dépasser le quota. On est bien loin du concept de pêche artisanale et durable.

Il n'est plus possible de laisser perdurer de telles pratiques à l'avenir, et de fermer les yeux sur un tel non-sens, alors même que la France accorde une grande importance au développement durable et la préservation des ressources marines.

Cette pratique doit donc être définitivement interdite sur cette zone

Vu l'état des stocks, aucune autorisation de pêche ne devrait être autorisée sur ces fratrières.

Laissons les poissons se reproduire !

Madame, Monsieur

Je pense que, dans un intérêt de préservation de la ressource halieutique, l'ouverture de la fratrière du plateau de Rochebonne serait une ineptie. En effet, le stock de bars est en chute libre et venir le pêcher, durant sa reproduction et, qui plus est, sur sa zone de reproduction ne ferait qu'accélérer cette décadence.

Je m'oppose donc à cet arrêté.

Bonjour,

Ce projet est très dangereux pour la population de bar qui est regroupée sur ce plateau, en pleine période de fraie à cette période.

La pêche au chalut pélagique n'est pas une pêche sélective.

Un grand nombre de pêcheurs s'interdit de pêcher pendant cette période. Pourquoi tout gâcher avec l'autorisation des chaluts pélagiques ?

Je vous rappelle que la population de bar est en forte diminution, les risques d'une telle autorisation sont inacceptables à mon avis.

Il est indispensable que cette autorisation soit refusée.

Mesdames, messieurs,

Je tenais à vous faire part de mon désaccord total quant à cet arrêté préfectoral portant sur l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne, entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

Pêcheur récréatif, organisateur d'une compétition no-kill au mois de septembre reconnue nationalement, père de famille et soucieux de demain, nous nous devons de constater la raréfaction de plus en plus importante de la population de bars sur nos côtes, et qui plus est le long des côtes vendéennes et charentaises, directement impactées par les pêches intensives se déroulant sur le plateau de Rochebonne.

Il est connu que le Plateau de Rochebonne est une fratrière importante et que nous sommes au début de la période de reproduction du bar.

Vous le savez, et le fait d'autoriser de 1. d'autoriser la pêche à cette période, de 2. via la technique dite de la pêche au chalut pélagique en bœuf est la porte ouverte à un prélèvement sur la ressource proche du génocide pour cette espèce le long de nos côtes à cette période.

Vous savez que cette technique de pêche rapporte plus de poissons qu'une technique classique. En « limitant » la période à deux mois et en acceptant cette technique de

pêche, les prélèvements vont être toujours plus importants et l'on trouvera du bars sur les étals à des prix proches du tacaoud ou du maquereau, sans parler des tonnes qui partent, à terme, pour fabriquer des farines à poisson.

Vous savez d'autant plus, et mieux que quiconque, qu'avec une telle autorisation même « limitée » à 34 navires et avec autorisations, il y aura d'autres bateaux de pêche qui viendront sur « cette mine d'or » qu'est le plateau de Rochebonne et que les prélèvements seront, de fait, incessants, nombreux et destructeurs.

Inutile de dire également que les populations de cétacés vont, de nouveau, en pâtir et que les dispositifs d'éloignement (lorsque ces derniers sont opérationnels et surtout allumés) ont pour le moment plus prouvé leur inefficacité qu'autre chose. Ne soyez pas étonné une fois de plus de voir les médias relayer les images de dauphins morts, aux rostres cassés, aux traces de filets sur les corps... La nature étant bien faite, vous savez très bien que l'on ne peut empêcher n'importe quel animal (même nous humains) de venir se servir et se nourrir dans le garde-manger !!!

Je pense que vous connaissez également la position des ligneurs professionnels qui condamnent également ce type de pratique, qui ne fait que casser le marché, diminuer la ressource et détruire leur gagne-pain.

Contre cette autorisation qui permettrait un massacre sur les frayères de bar.

Bonjour,

Je vous envoie ce mail suite à la consultation publique de la pêche au chalutage pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Je m'explique, la mer se vide peu à peu et il reste malgré tout quelques rares endroits où le poisson peut encore se reposer et se reproduire en toute sérénité.

Si vous autorisez la pêche pelagique sur ce secteur, c'est se tirer une balle dans le pied, il faut absolument garder un "vivier" permettant aux poissons de se reproduire et de pratiquer une pêche durable.

J'espère que l'intérêt général sera plus pris en compte que celui des grands industriels de la pêcherie.

Cordialement.

Madame, Monsieur,

Bonjour, les populations de bars sont en péril et c'est un fait avéré depuis plusieurs années.

La surpêche en est la cause évidente, notamment par les chalutiers.

Afin de préserver la ressource halieutique, il faut interdire toute pêche au chalut sur la frayère du plateau de Rochebonne. En plus, cette zone est connue comme une zone de reproduction du bar et il faut strictement y interdire toute pêche pendant la reproduction, au risque d'éradiquer toute la faible population de bars encore existante.

Je m'oppose donc à cet arrêté.

Bonjour, je m'oppose à l'autorisation de pêche au chalut du bar sur le plateau de rochebonne z cette période de l'année.

Merci

Bonjour,

Je vous écrit ce mail pour vous dire que je m'oppose à la pêche professionnelle du bar en période de reproduction sur le plateau de rochebonne, ainsi que sur le reste du territoire Français.

Bonjour

Je m'oppose à la pêche professionnelle du bar en période de reproduction sur le plateau de rochebonne, ainsi que sur le reste du territoire Français

Madame, Monsieur,

Je pense que, dans un intérêt de préservation de la ressource halieutique, l'ouverture de la frayère du plateau de Rochebonne serait une ineptie. En effet, le stock de bars est en chute libre et venir le pêcher, durant sa reproduction et, qui plus est, sur sa zone de reproduction ne ferait qu'accélérer cette décadence.

Je m'oppose donc à cet arrêté.

Bonjour Madame , Monsieur

Je vous envoie ce mail pour vous signaler que je suis contre cette pratique de pêche au filet pélagique sur un lieu reconnu de reproduction du bar.

Cette technique est destructrice , d'autant plus qu'elle est pratiquée lors de la période de reproduction d'un poisson dont les populations sont extrêmement menacées.

Je suis donc formellement contre cet arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Cordialement

Bonjour
Je m'oppose à la pêche professionnelle du bar en période de reproduction sur le plateau de rochebonne, ainsi que sur le reste du territoire Français

Bonjour,
Dans un contexte de réchauffement climatique, d'effondrement de la biodiversité terrestre et marine je trouve que la prise de cet arrêté est une décision d'une autre époque. En effet le chalutage sur les frayères du Bar n'est rien d'autre que le massacre d'une espèce vulnérable en période de reproduction. Ma génération (-30 ans) souhaite voir des mesures pour prérenniser cet espèce et d'une manière générale le vivant. Merci de prendre en considération ma demande, d'oeuvrer à la préservation de notre planète et de lutter contre les différents lobbies de la pêche industrielle qui détruisent la ressource marine depuis trop longtemps maintenant.

Bonjour,
Concernant le projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la plateau de Rochebonne sur la période du 1/12/2019 au 31/01/2020 : je m'y oppose fermement pour des raisons évidentes de pillage de la ressource notamment celle du bar qui sera en pleine période de reproduction sur ce secteur. Je m'oppose à toute forme de pêche sur cette zone à cette période de l'année. Un repos biologique de cette espèce et d'autres aussi est impératif. Sans parler du carnage annuel qui est réalisé sur les cétacés. Malgré l'obligation d'installation de pingons à cétacé DDD003 la faune est pillée et les cadavres sont retrouvés tous les ans à la même période sur les plages de la façade Atlantique. Arrêtons le massacre car vendre le bar sur les étales à Noël à moins de 10 €/ kg est une hérésie. Le maintien de l'activité économique de la pêche passe par la sauvegarde des espèces et le respect de leur repos biologique.

Madame, Monsieur,
Une consultation pour un tel arrêté est pour moi une grande avancée et montre la problématique importante autour de cette décision. Aujourd'hui les populations de poisson, et surtout celle du Bar sont en régression. Il ne faut pas être expert pour deviner qu'en pêchant une espèce comme le Bar, pendant sa période de reproduction avec des moyens industriels et dévastateurs, que la population de ce poisson emblématique va augmenter. De plus, en parlant économie et qualité de ce poisson, sa chair est médiocre pendant sa reproduction, son cours dans les différentes criées est très faible en étant pêché de cette manière pendant cette période. Le chalut pélagique dégrade donc la qualité et donc le prix à la revente du Bar, contrairement aux ligneurs qui savent le valoriser en le prenant avec des méthodes artisanales, en dehors des périodes de reproduction et en le laissant se reproduire. Je suis donc CONTRE ce projet d'arrêté et espère fortement que notre pays prenne enfin des mesures de protection de nos océans en interdisant la pêche dite industrielle.

Non à la pêche du bar et autre sur frayère pendant période de reproduction plateau de rochebonne

Bonjour,
Je ne suis pas d'accord avec ce projet d'arrêté.
Vous devriez proposer de faire une aire marine protégée au lieu d'autoriser la pêche.

Dans cette période où la réglementation demande aux pêcheurs plaisanciers de diminuer le nombre de capture de certaines espèces comme le bar, et même leur interdire la pêche de cette même espèce pendant la période de fraie du 1 novembre au 31 mars, pour préserver l'espèce. Est il logique d'autoriser des chaluts de 16m d'aller pêcher en pleine période de fraie sur les plateaux où se rassemble ces espèces pour ce reproduire ? Il serait sûrement plus logique que la pêche soit fermée pour tous le monde du 1 novembre au 31 mars, cela permettra de préserver les ressources. Sans compter toutes les espèces annexes qui sont touchées indirectement par ce système de pêche qui détruit plus que préserver. Pour moi il serait temps d'arrêter de puiser dans les réserves. On a déjà failli détruire le cabillaud donc il serait temps de réagir avant qu'on ne se retrouve qu'avec du poisson d'élevage à manger.

Bonjour,
Suite à la consultation concernant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne, je voudrais attirer votre attention sur l'impact économique catastrophique que cela pourrait engendrer sur la pêche professionnelle artisanale respectueuse et sélective , c'est à dire tout les petits ligneurs entre autre. Ainsi que sur toute l'économie qui

tourne autour de la pêche sportive, la plaisance et les guides de pêche qui représentent une économie durable et respectueuse de l'environnement.
Merci de prendre mon message en considération .

Président d'une association de plaisanciers et pêcheurs, nous demandons instamment l'arrêt de toutes pêches sur les frayères en période de reproduction, c'est un génocide pour les générations futures inadmissible et qui dure depuis des années , il est donc plus que temps d'arrêter le massacre et le scandale afférent !

Bonjour,
Autoriser la pêche des bars au chalut sur une zone où ils se concentrent pour se reproduire est une décision gravement préjudiciable pour l'avenir de cette espèce.
D'ailleurs, toutes les zones où des espèces en déclin se reproduisent devraient être interdites à la pêche pendant leur période de reproduction, afin de garantir la préservation de la ressource pour les années à venir. Ceci dans l'intérêt de tous ceux qui en dépendent.

Bonjour,
Autoriser la pêche des bars au chalut sur une zone où ils se concentrent pour se reproduire est une décision gravement préjudiciable pour l'avenir de cette espèce.
D'ailleurs, toutes les zones où des espèces en déclin se reproduisent devraient être interdites à la pêche pendant leur période de reproduction, afin de garantir la préservation de la ressource pour les années à venir. Ceci dans l'intérêt de tous ceux qui en dépendent.

Madame, Monsieur,
Je vous fait part de ma très nette opposition à l'autorisation éventuelle de chaluter tel que décrit dans l'arrêté en objet.
En effet cette zone, classée partiellement NATURA 2000, est une zone de frai du bar qui s'y regroupe en masse à cette période de l'année, et il paraît tout à fait scandaleux que sous l'argument de maintien de "l'équilibre économique" de quelques bénéficiaires l'intérêt de tous soit aussi lourdement et négativement impacté.
Ne pensez-vous pas qu'une vision à plus terme pourrait consister à se dire que la préservation des zones et périodes de reproduction permettra de maintenir les stocks tout au long de l'année et pour les zones avoisinantes? Le bénéfice commun serait bien plus important.
Du point de vue de pêcheurs plaisanciers comme moi et mes amis qui nous imposons une éthique concernant nos captures, en terme de tailles, de périodes, et qui voyons d'année en année le volume de prises diminuer, nous sommes profondément choqués par le fait que ces autorisations puissent être reconduites.
A l'heure du développement durable, ces pratiques sont une honte pour ceux qui les autorisent.

Madame, Monsieur,
Dans le cadre d'une consultation publique relative au projet d'arrêté préfectoral aux fins d'autorisation de la pratique du chalutage pélagique en bœuf pendant 2 mois dans une zone où cette activité est interdite, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous mes observations.
Après avoir lu attentivement le projet d'arrêté préfectoral, ainsi que la note de présentation au public en application de l'article L. 9144-3 du code rural et de la pêche maritime, et des articles L. 123-19-1 à L.123-19-7 du code de l'environnement, il en ressort les éléments suivants :

1. Un site protégé pour sa faune et sa flore

Le site du plateau de Rochefort est un site d'intérêt communautaire et, pour partie une zone de protection spéciale classée en Zone Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux.

Il est s'agit par ailleurs d'un site reconnu pour être fréquenté par des espèces de mammifères marins (Globicéphale noir, Dauphin commun, Grand Dauphin et le Marsouin commun).

Enfin, ce site est également une zone de frayère pour le bar.

Sources : <http://www.connexion-nature.com/fr/blog/22-plateau-rochebonne> ;

<http://plateaurochebonne.n2000.fr/comprendre-la-demarche/page> ;

http://plateaurochebonne.n2000.fr/sites/plateaurochebonne.n2000.fr/files/documents/page/1_Rochebonne_Volume_synthese.pdf (pages 29 et suivantes).

2. Risques de dommages irréversibles sur la faune présente sur le Plateau de Rochebonne

Le chalutage pélagique en bœuf présente notamment les inconvénients et risques suivants, selon le site Ifremer : Capture accidentelle de cétacés ;

- Accroissement des risques de surexploitation des espèces pêchées (bars, daurades...).

Il est par ailleurs précisé que le Site Natura 2000 en mer du Plateau de Rochebonne est classé en Site d'importance communautaire (SIC) pour la présence de :

- Récif (mentionnés dans l'annexe 1 de la Directive Habitat, Faune et Flore (DHFF) que vous trouverez jointe à ce présent e-mail ;
- Du Marsouin commun et du Grand Dauphin, espèce d'intérêt communautaire qui figurent à l'annexe 2 de la DHFF.

Sources: <http://plateaurochebonne.n2000.fr/le-plateau-de-rochebonne/presentation-du-site/habitats-et-especes-natura-2000>

http://plateaurochebonne.n2000.fr/sites/plateaurochebonne.n2000.fr/files/documents/page/1_Rochebonne_Volume_synthese.pdf

En outre, le CIEM (Conseil International pour l'Exploitation de la Mer) constate que l'état des stocks du bar (*Dicentrarchus labrax*) est en déclin sur la période récente. Il recommande de réduire les prélèvements totaux (professionnels et non-professionnels) dans le golfe de Gascogne.

Sources :

<http://ices.dk/sites/pub/Publication%20Reports/Advice/2017/2017/bss.27.8ab.pdf>

<https://www.ifremer.fr/bar/Projet-bargip/Description>

4. Conclusion : nécessité de maintenir l'interdiction du chalutage pélagique en bœuf sur le site du plateau de Rochebonne

Ainsi, il ressort de ces sources officielles que le chalutage pélagique en bœuf sur le Plateau de Rochebonne présente un risque de dommage irréversible (1) pour les mammifères vivants présents sur ce site, (2) un risque de surexploitation du bar et donc de sa disparition à terme (3) un risque pour les autres espèces toutes aussi présentes sur le site (autres mammifères, tortues, daurades..).

Aussi, vous en conviendrez qu'autoriser, même de manière restreinte, la pratique du chalutage pélagique en bœuf sur un tel site ne correspond pas aux objectifs de protection du site du Plateau de Rochebonne issus de la Directive DHFF.

Enfin, l'article 5 de la Charte de l'Environnement, qui a une valeur constitutionnelle, met en place un principe de précaution et dispose que "*Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en oeuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage*".

En l'espèce, en tant qu'autorité publique, vous pouvez et devez veillez, par application du principe de précaution à éviter les dommages suivants qui pourraient affecter de manière grave et irréversible le Plateau de Rochebonne :

- La menace avérée de la pratique du chalutage pélagique en bœuf des mammifères mentionnés ci-dessus ;
- La menace avérée de la pratique du chalutage pélagique en bœuf sur les bars ; et
- La menace avérée de la pratique du chalutage pélagique en bœuf sur les autres espèces présentes sur le site.

Il est donc de votre ressort et obligation telle qu'elle résulte du principe de précaution de ne pas autoriser la pratique du chalutage pélagique en bœuf sur le Plateau de Rochebonne.

Madame, Monsieur,

Je pense que, dans un intérêt de préservation de la ressource halieutique, l'ouverture de la frayère du plateau de Rochebonne serait une erreur. En effet, le stock de bars est en chute libre et venir le pêcher, durant sa reproduction et, qui plus est, sur sa zone de reproduction ne ferait qu'accélérer cette décadence.

Je m'oppose donc à cet arrêté.

Bonjour.

La ressource de bars est trop en danger pour ouvrir Rochebonne, qui est la zone de fraie principale dans le golfe de Gascogne.

Les études de l'ifremer le prouve.

Les ligneurs de bars de l'Atlantique voient leurs prises, pêchées de manière gérable et responsable, diminuer en nombre et en taille.

Les associations (bloom, sea sheperd...) ont montrés l'impact de la pêche au chalut sur frayère sur les grands cétacés, avec plus de 2000 cadavres de dauphins, portant des traces de filets ou de couteau, retrouvés sur la côte atlantique depuis le 01/01/2019.

Le secteur de la pêche de plaisance, dépendant principalement du stock de bars pour la pêche en mer, génère une économie 10 fois supérieure (renseignez vous) à la pêche professionnelle.

Les pêcheurs pro doivent vivre, mais pas au détriment des détaillants d'articles de pêche ou vendeur de bateaux...

Le bars est en danger, et pour le bien de l'espèce, des pêcheurs pro (notamment les côtiers et ligneurs qui ne vont pas sur rochebonne), des pêcheurs de loisirs, des professionnels de la pêche de loisir, il est IMPERATIF de respecter les mailles et surtout les périodes et lieux de reproduction!

Rochebonne devrait être sanctuarisée, de la même manière que d'autres pays ont créé des espaces protégés.

Avoir des paroles eco-responsable devant les électeurs et caméras est bien... Vous avez ici la possibilité et la responsabilité d'y donner un sens.

Protégez Rochebonne!

<p>Quelle honte, ouvrir pour deux mois la pêche en bœuf sur la dernière zone productive de l'atlantique et juste en début de période de reproduction. Honte à vous messieurs !</p>
<p>Bonjour, En tant que citoyen et pêcheur (responsable) récréatif je suis contre le projet d'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Il est inconcevable d'autoriser ces techniques de pêche juste avant et pendant le cycle de reproduction du bar (<i>Dicentrarchus labrax</i>) voir le bar moucheté (<i>Dicentrarchus punctatus</i>). Au regard de l'écroulement des stocks de bars sur les 15 dernières années et de la nouvelle réglementation (limite du 48ème parallèle) il est inacceptable que ce genre d'arrêté voit le jour.</p>
<p>Je suis opposé à la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne .</p>
<p>Bonjour Pillage de la ressource au profit de quelques industriels pendant la période de vulnérabilité du bar. Je ne pense pas que cela soit une bonne chose. La préservation du milieu devrait la première préoccupation afin d assurer un avenir a nos enfants. Non au chalutage de roche bonne.</p>
<p>Monsieur le Préfet, J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant que professionnel de la pêche sportive (journaliste), il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer. L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique. J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent</p>
<p>Déjà dit mais je valide ! Bonjour, Concernant le projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la plateau de Rochebonne sur la période du 1/12/2019 au 31/01/2020 : je m'y oppose fermement pour des raisons évidentes de pillage de la ressource notamment celle du bar qui sera en pleine période de reproduction sur ce secteur. Je m'oppose à toute forme de pêche sur cette zone à cette période de l'année. Un repos biologique de cette espèce et d'autres aussi est impératif. Sans parler du carnage annuel qui est réalisé sur les cétacés. Malgré l'obligation d'installation de pingons à cétacé DDD003 la faune est pillée et les cadavres sont retrouvés tous les ans à la même période sur les plages de la façade Atlantique. Arrêtons le massacre car vendre le bar sur les étales à Noël à moins de 10 €/ kg est une hérésie. Le maintien de l'activité économique de la pêche passe par la sauvegarde des espèces et le respect de leur repos biologique.</p>
<p>Bonjour Concernant la consultation citoyenne sur l'ouverture de la pêche pélagique sur le secteur de rochebonne Je suis contre, La zone étant reconnue comme frayère pour de nombreuses espèces Et devant être préservée à tout prix</p>
<p>Stop à cette pêche destructrice</p>
<p>je suis contre l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne . Chaque année en hiver, au moment de la reproduction du bar, les chalutiers et senneurs se regroupent pour une pêche massive sur les frayères. En plus de détruire les stocks de bars à un moment critique (reproduction), cette pêcherie industrielle tue un nombre considérable de dauphins présents également sur les frayères des bars. Cette pêche du bar sur les frayères est une totale aberration ! Nous vous demandons de l'interdire de fin décembre à fin mars, notamment sur le plateau de Rochebonne, afin de préserver la</p>

vie marine du Golfe de Gascogne et la ressource des bars. En effet, ce poisson noble ne devrait être pêché qu'à la ligne, d'avril à novembre, en dehors de sa période de reproduction.

Madame, Monsieur,

Comment pouvons nous laisser continuer la destruction de la vie marine, au mépris des principes les plus élémentaires ?!

Chaque année en hiver, au moment de la reproduction du bar, les chalutiers et senneurs se regroupent pour une pêche massive sur les frayères.

En plus de détruire les stocks de bars à un moment critique (reproduction), cette pêcherie industrielle tue un nombre considérable de dauphins présents également sur les frayères des bars.

Cette pêche est une totale aberration !

Nous vous demandons de l'interdire enfin de décembre à fin mars, notamment sur le plateau de Rochebonne, afin de préserver la vie marine du Golfe de Gascogne et la ressource des bars.

En effet, ce poisson noble ne devrait être pêché qu'à la ligne, de avril à novembre, en dehors de sa période de reproduction.

Merci de faire enfin faire valoir le bon sens, et de ne pas adopter cet arrêté mortifère.

Madame, Monsieur,

Comment pouvons nous laisser continuer la destruction de la vie marine, au mépris des principes les plus élémentaires ?!

Chaque année en hiver, au moment de la reproduction du bar, les chalutiers et senneurs se regroupent pour une pêche massive sur les frayères.

En plus de détruire les stocks de bars à un moment critique (reproduction), cette pêcherie industrielle tue un nombre considérable de dauphins présents également sur les frayères des bars.

Cette pêche est une totale aberration !

Nous vous demandons de l'interdire enfin de décembre à fin mars, notamment sur le plateau de Rochebonne, afin de préserver la vie marine du Golfe de Gascogne et la ressource des bars.

En effet, ce poisson noble ne devrait être pêché qu'à la ligne, de avril à novembre, en dehors de sa période de reproduction.

Merci de faire enfin faire valoir le bon sens, et de ne pas adopter cet arrêté mortifère.

Bonjour,

je ne comprends pas ce qui peut justifier d'ouvrir le plateau de Rochebonne à la pêche aux chaluts pélagique en bœuf, car c'est un site (natura 2000) où se regroupent les bar (*Dicentrarchus labrax*) afin de se reproduire, cette espèce est pour l'instant en grand danger à cause de la surpêche, de plus le fait de capturer les adultes géniteurs compromettrait très certainement la ressource.

Qui plus est le bar de chalut est un poisson qui a un intérêt plus que limité comparé au bar de ligne et fini, lorsqu'il est écrasé dans les chaluts, en farine.

Mis a part le coté lucratif pour les armateurs, il n'y a que des inconvénients a ouvrir à la pêche au chalut le plateau de Rochebonne:

Beaucoup de poissons capturés, d'où un prix bas,

adultes géniteurs capturés et mise en danger de la reproduction (se répercutant sur les années suivantes en terme de quantité de poissons capturables),

capturer des poissons qui peuvent avoir une forte valeur ajoutée pour en faire de la farine ou au mieux être vendu a bas prix sur les étals.

Risquer de mettre en péril une espèce phare afin de satisfaire aux volontés d'armateurs, en ces temps où le respect de la nature et d'une vie en bonne intelligence avec les ressources, est une aberration.

Bonjour,

Je suis tout a fait contre l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne qui devrait resté un sanctuaire pour les poissons.

Tous les ans vous nous faites le même coup les personnes qui signent ces autorisations n'ont visiblement aucune connaissance du Bar, a chaque fois c'est véritable massacre autant pour les Bars que pour les Dauphins.

La seule pêche durable du point de vue de l'espèce Bar et des autres aussi d'ailleurs c'est la pêche à l'hameçon (ligneur etc ...).

Agissez en bonne intelligence cette année pour une fois ou bien la seule chose qu'ils pêcherons très bientôt ce sera des rochers.

Les pêcheurs professionnels vous dirons qu'ils ne ciblent pas les Bars mais ils vous mentent bien sur moi même pêcheur les Bars ont un écho bien particulier sur les sondeurs.

Bonjour,

<p>Vous avez actuellement une consultation sur le fait d'autoriser la pêche sur le plateau de rochebonne. Il faut comprendre que vos décisions ont des conséquences directes. Et qu'il est temps de continuer à préserver nos ressources en laissant simplement les bars se reproduire. Prenez la bonne décision pour le futur de vos enfants et pour nous même. Merci d'avance.</p>
<p>Bonjour Je suis absolument contre cette pêche sur cet endroit et encore plus pendant la période de reproduction du bar. Laissez les poissons se reproduire c'est la base pour les années futures ainsi que pour nos enfants. De plus en interdisant cette pêche, les dauphins seraient tranquilles.</p>
<p>A l'heure où les océans se vident comment peut-on avoir l'idée d'ouvrir la pêche sur des zones sensibles, zones de reproduction ? Les pêches au chalut devrait être interdites sur cette zone et sur bien d'autres encore, au profit de modes de pêche moins dévastateurs ! Mais sans doute que l'avenir des mers et océans vous importent peu ?</p>
<p>Madame, Monsieur, Comment pouvons nous laisser continuer la destruction de la vie marine, au mépris des principes les plus élémentaires ?! Chaque année en hiver, au moment de la reproduction du bar, les chalutiers et senneurs se regroupent pour une pêche massive sur les frayères. En plus de détruire les stocks de bars à un moment critique (reproduction), cette pêche industrielle tue un nombre considérable de dauphins présents également sur les frayères des bars. Cette pêche est une totale aberration ! Nous vous demandons de l'interdire enfin de décembre à fin mars, notamment sur le plateau de Rochebonne, afin de préserver la vie marine du Golfe de Gascogne et la ressource des bars. En effet, ce poisson noble ne devrait être pêché qu'à la ligne, de avril à novembre, en dehors de sa période de reproduction. Merci de faire enfin faire valoir le bon sens, et de ne pas adopter cet arrêté mortifère.</p>
<p>Non à l'« Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 » Pour la préservation de la ressource, halte au massacre sur cette zone, pas d'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Le Bar est en voie de disparition et les autres espèces en prennent le chemin.</p>
<p>Bonjour, Au vu de l'état actuel de la ressource du bar, qui ne cesse de se dégrader, au vu de l'impact important de ce type de pêche sur cette espèce en période de reproduction, Au vu de l'importance reconnue du plateau de Rochebonne comme zone de reproduction du bar, Je suis fermement opposé à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur cette zone.</p>
<p>Bonjour, Étant donné l'état inquiétant du stock de bar (entre autres espèces) il me semble inconsidéré d'ouvrir la pêche au chalut cet hiver sur le plateau de Rochebonne, qui plus est en pleine période de frai. Je m'oppose donc à l'ouverture de la pratique du chalutage pélagique à cet endroit pendant la période proposée.</p>
<p>Monsieur, Je ne peux que vous manifester l'incompréhension totale d'une telle mesure sur une zone de concentration et de reproduction de nombreuses espèces de poissons et notamment sur les périodes hivernales. Le plateau de Rochebonne est une zone unique sur la façade atlantique qui mériterait une protection totale dans a des fins de protection des stocks et de préservations de la biodiversité .</p>

Il s'agit clairement d'un pillage organisé sous couvert d'égalité entre professionnels.

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, le stock de bar commun (*Dicentrarchus labrax*) reste fragile, malgré plusieurs mesures prises sur la façade Atlantique afin de préserver ce magnifique poisson.

- Taille légale de pêche récréative 42 cm, contre 36 cm pour la pêche professionnelle, sachant que le bar ne s'est pas reproduit avec la maille professionnelle de 36 cm.

(source Ifremer : <https://www.ifremer.fr/peche/Le-monde-de-la-peche/La-gestion/combien/Les-tailles-minimales/Poissons-Manche-Mer-du-Nord-Mer-Celtique>)

- Période de capture et nombre limités au nord du 48e parallèle pour la pêche récréative.

- Période d'interdiction de pêche professionnelle (<http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/peche-professionnelle-du-bar-en-bretagne-et-dans-a868.html>)

Pour un développement durable et pour que cette espèce ne disparaissent pas. Il faut privilégier la pêche artisanale (sélective) plus créatrice d'emplois que la pêche au chalut pélagique (non sélective).

Mais aussi et surtout, interdire la pêche pélagique sur la période de reproduction du bar sur des zones bien connues.

Nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère d'extinction de masse ! Vous (responsables politiques) ne pourrez plus regarder vos enfants et petits enfants et leurs dire dans les yeux que vous ne savez pas !

Je m'oppose fermement à la pratique du chalutage pélagique en Bœuf et Rochebonne pendant 2 mois à compter du 1er décembre 2019 dans une zone où cette activité est interdite.

Madame, Monsieur,

Je pense que, dans un intérêt de préservation de la ressource halieutique, l'ouverture de la frayère du plateau de Rochebonne serait une ineptie. En effet, le stock de bars est en chute libre et venir le pêcher, durant sa reproduction et, qui plus est, sur sa zone de reproduction ne ferait qu'accélérer cette décadence, sans parler de l'impact sur les mammifères marins présents sur cette zone à cette période.

Il faut donc respecter la période de reproduction du bar et en interdire la pêche.

Je m'oppose donc à cet arrêté.

Bonjour,

Je m'oppose à la pêche professionnelle du bar en période de reproduction sur le plateau de rochebonne, ainsi que sur le reste du territoire Français

Bonjour

Je suis totalement opposé à ce projet d'arrêté pour l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Le dossier mis en consultation ne comprend aucun élément relatif aux espèces et volumes pêchés lors des précédentes ouvertures, ce qui ne permet pas d'évaluer objectivement l'impact potentiel de cette pêche sur les populations de poissons fréquentant le plateau de Rochebonne.

La période d'ouverture correspond notamment au début de frai du Bar, dont la situation globale est plus que préoccupante. Cette consultation devrait fournir des éléments clairs concernant cette espèce.

Bonjour,

Je conteste cet arrêté préfectoral car la période renvoie à la période de reproduction de plusieurs espèces de poissons sur ce site privilégiée, dont le bar, qui est une espèce menacée comme souligné par nombre d'organismes suivant les populations piscicoles marines. Il serait totalement illogique de permettre un prélèvement pendant une phase crucial du cycle de vie de ces espèces marines. Ceci dans une vision pérenne à COURT, MOYEN et long TERME. Le principe de taille légale de capture et de protection pendant la reproduction sont 2 éléments clefs et incontestables de gestion durable de la ressource.

NON à cette période d'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 qui serait catastrophique.

Dans l'intérêt de tous à court, moyen et long terme--

Bonjour,

Cette zone épargnée de ces outils de massacre s'est sûrement repeuplée et le poisson s'il se trouve être en surabondance se dispersera de lui même et repeuplera autour.pour répondre aux besoins de qui? Qui en seront les bénéficiaires ? Les armateurs qui ont reçu des dizaines de millions d.euros pour construire ces bateaux et des aides tout au

long de leur vie?

C'est une véritable honte. apparemment vous ne suivez pas ce qui se fait dans le monde, votre comportement est lamentable, et en plus on vous paie pour ces prises de décisions....

Une nouvelle concertation publique est lancée et encore une fois elle va à l'encontre de ce pour quoi nous nous battons, LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE
Il semble aberrant qu'à longueur de journée des personnes publiques prônent le respect de l'espèce, le respect de la biodiversité, les règles fondamentales et rigoureuses pour la pêche qu'elle soit professionnelle ou de loisir, et voilà que pour des raisons très troubles une autorisation est demandée pour que des chaluts pélagiques puissent pêcher pendant une période de frai, sur le plateau de Rochebonne reconnue comme zone remarquable par la qualité du milieu marin et sa forte productivité biologique et qui est un site de forte productivité primaire.

De nombreuses espèces sont présentes dans le secteur, comme le globicéphale noir, le dauphin commun, le grand dauphin, le marsouin commun, les pétrels, les requins pèlerin, il est également un lieu privilégié comme frayère pour le bar, ainsi que pour la reproduction de la langoustine.

(Sources : Préfecture Maritime Atlantique, DREAL Poitou-Charentes, Préfecture de Charente-Maritime, Préfecture de Vendée).

Une bonne qualité des eaux, une limpidité importante (jusqu'à 40m), une richesse faunistique et floristique exceptionnelle,... C'est le site « Bio » par excellence

Mais tout cela est balayé pour une question de Lobby, comment pouvons-nous accepter qu'une période interdite pour la pêche, qu'une zone protégée soient, de cette façon, bafouées pour répondre à la bassesse de l'appel de l'argent.

Les plaisanciers sont sans arrêt montrés du doigt car il semblerait qu'ils vident la mer !!!

Mais que dire de ces autorisations données à tort et à travers pour ne pas froisser certains professionnels !!

Car le chalutage n'est qu'un exemple des différences faites entre les catégories de pêcheurs.

CELA SUFFIT NOUS NOUS ÉLEVONS CONTRE CETTE AUTORISATION ET LA REFUSONS.

Monsieur,

Je ne comprends pas cette autorisation qui fait débat depuis déjà plusieurs années. Je suis pêcheur récréatif et je peux constater la baisse du nombre de poisson prélevé. Nous voyons le nombre de poisson baissé également en chasse sous-marine. Nous savons par le biais de certaines publications de l'organisation Sea-Sheppered que les pélagiques font des ravages également sur les Dauphins. Les pêcheurs récréatifs sont limités à 3 bars par jour et par pêcheurs, ce qui devient d'ailleurs très compliqué. Comment peut-on autoriser la pêche pendant la période de reproduction. Nous parlons tous les jours qu'il faut préserver les ressources. Ces arrêtés vont à l'encontre des mouvances actuelles. Nous détruisons la ressource pour favoriser 34 armements. Nous détruisons et dégoûtons les pêcheurs récréatifs qui représentent un secteur économique plus important (vendeurs de bateaux, de matériel de pêche...).

Monsieur le Préfet,

Suite au projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

Je ne peux être d'accord avec ce projet, en effet, cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer.

Etant pêcheur amateur assidu et responsable (je remets à l'eau 95% de mes prises) depuis plusieurs années, je remarque à mon niveau la diminution des stocks de poisson. Je souhaite que pour les générations futures, pour les amateurs, les professionnels responsables, pour que tout le monde aient encore du poisson à pêcher dans quelques années que vous n'accordiez pas d'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction. Cette pêche porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique.

J'espère, Monsieur Le préfet, que vous tiendrez compte des avis de ces pêcheurs responsables qu'ils soient amateurs ou professionnels afin que nos enfants et petits enfants puissent avoir les mêmes plaisirs que nous, à savoir, pêcher ou manger du poisson.

Bonjour,

Je conteste cet arrêté préfectoral car la période renvoie à la période de reproduction de plusieurs espèces de poissons sur ce site privilégiée, dont le bar, qui est une espèce menacée comme souligné par nombre d'organismes suivant les populations piscicoles marines. Il serait totalement illogique de permettre un prélèvement pendant une phase crucial du cycle de vie de ces espèces marines. Ceci dans une vision pérenne à COURT, MOYEN et long TERME. Le principe de taille légale de capture et de protection pendant la reproduction sont 2 éléments clefs et incontestables de gestion durable de la ressource.

NON à cette période d'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 qui serait catastrophique. Dans l'intérêt de tous à court, moyen et long terme

Bonjours totalement contre cette peche sur une zone natura 200

Pendant la reproduction des poissons interdire la pêche tout simplement tout le monde sera gagnant nature et pêcheur 😊

Compte tenu de la baisse dramatique de la ressource en bars, de la mortalité des dauphins et des volumes prélevés par la pêche professionnelle, il me semble impératif de protéger complètement le plateau de Rochebonne qui est une zone connue de reproduction du bar et de nombreuses autres espèces. Il me semble donc totalement inadéquat de l'ouvrir à la pêche au chalut pélagique et l'interdiction de pêche doit y être maintenue.

Bonjour,

Je suis outré que l'on nous demande notre avis sur une évidence comme celle-ci.

Pêcher au chalut est en soi une hérésie écologique, la sélectivité de ce type de pêche est inexistante, des espèces "non ciblées" sont massacrées au profit de celle qui l'est, des prises "accidentelles", des centaines de kilos (pour ne pas dire de tonnes) sont rejetées MORTES parce qu'elles ne font pas la maille...

Pêcher abondamment une espèce déjà mal en point, sur son lieu de reproduction c'est scier la branche sur laquelle on est assis.

Les seuls mode de pêche qui devrait être autorisés sont les lignes et la pêche sous-marine qui eux sont ultra sélectifs, respectent le "produit" et sont beaucoup plus durables. Il serait temps d'essayer de réfléchir au lieu d'obéir aux lobbys, qui s'autoproclament "pêches durables" sur les étiquettes, à la télé, à coup de grandes campagnes publicitaires....

Ce que l'on peut attendre d'un gouvernement en tant que citoyen, ce n'est pas de demander aux citoyens leur avis sur un sujet aussi sensible que celui de la sauvegarde d'une espèce, mais de protéger cette espèce de la disparition face aux principaux acteurs de sa destruction.

Il serait temps, grand temps, que les décideurs que vous êtes visitiez les différents métiers avant de décider quoique ce soit. Avoir le nez dans les chiffres ne suffit pas (surtout que les chiffres, on peut leur faire dire ce que l'on veut...)

Allez sur un ligneur à la Pointe du Raz ou à Oléron, puis sur une grosse unité pêchant au chalut pélagique sur des frayères et vous verrez qu'avec seulement du bon sens (c'est gratuit le bon sens, contrairement aux coûteuses études) on pourrait prendre des décisions INTELLIGENTES (c'est à dire qui n'arrangent pas seulement un petit nombre...)

Bonjour

Avis négatif à l'ouverture de la pêche en bœuf sur le plateau de roche bonne

Compte tenu des dégâts occasionnés sur les populations de poissons ce regroupant dans cette zone durant l'hiver ,

Cette pêche ne profite pas à une économie local , le poisson est vendu en grande quantité et non valoriser financièrement , à la bonne hauteur .

Le bar en hiver et deux à trois fois moins cher que le reste de l'année . La pêche est destructrice d'autres espèces non valoriser voir interdite .dauphin requin ect...

La zone est classer natura 2000 de mémoire . C est comme autoriser la chasse dans de grande réserve naturel .

Les poissons pêcher sont de jeune reproducteur ,l'es quantité de poisson débarquer chaque année continue de baisser mais aucune mesure n est prise .

Il est temps de valoriser une pêche plus local , générant une économie créatrice d'emploi durable et ne profitant pas seulement à des usine bateau.

J espère que des responsabilités seront prise .

Madame, Monsieur,

Je vous fait part de ma très nette opposition à l'autorisation éventuelle de chaluter tel que décrit dans l'arrêté en objet.

En effet cette zone, classée partiellement NATURA 2000, est une zone de frai du bar qui s'y regroupe en masse à cette période de l'année, et il parait tout à fait scandaleux que sous l'argument de maintien de "l'équilibre économique" de quelques bénéficiaires l'intérêt de tous soit aussi lourdement et négativement impacté.

Ne pensez-vous pas qu'une vision à plus long terme pourrait consister à se dire que la préservation des zones et périodes de reproduction permettrait de maintenir les stocks tout au long de l'année et pour les zones avoisinantes? Le bénéfice commun serait bien plus important.

Du point de vue de pêcheurs plaisanciers comme moi et mes amis à qui l'on impose une éthique concernant nos captures (un bar/jour/pêcheur), en terme de tailles, de périodes, et qui voyons d'année en année le volume de prises diminuer, nous sommes profondément choqués par le fait que ces autorisations (à vider le stock de bar) puissent être reconduites.

A l'heure du développement durable, ces pratiques sont une honte pour ceux qui les autorisent.

Monsieur le Préfet,

Pêcher dans la période de reproduction n'est jamais une bonne idée; c'est très clair. C'est pourquoi je voudrais vous demander de ne pas autoriser la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

C'est précisément la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer. La ressource du bar est déjà gravement en péril et l'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de la période de reproduction porterait un coup fatal.

Autour l'Europe la France est une de mes destinations préférées pour la pêche de loisir du bar (aux Pays-Bas il n'y a pas une pêche du bar comme telle chez vous), mais avec des projets comme celle-ci je serai forcé de tenter ma chance ailleurs.

J'espère que vous mettra un terme à ce projet de la filière pélagique en pleine période de la reproduction. La pêche commerciale et industrielle a déjà détruit beaucoup de la ressource, il est maintenant grand temps de protéger ce qui nous reste.

L'ADRM exprime son désaccord vis-à-vis de cette nouvelle autorisation du chalutage sur le plateau de ROCHEBONNE qui concerne deux Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) :

-site Natura 2000 FR 5402012 « Plateau de Rochebonne » qui protège 6 mammifères marins, le requin pélerin et la tortue Luth

-site Natura 2000 FR 5412026 « Pertuis charentais - Rochebonne » qui protège une trentaine d'oiseaux marins

Selon l'alinéa 3 de l'article 6 de la directive Habitats 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, *"tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site mais susceptible d'affecter ce site de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site."*

Pour le site FR 5402012 « Plateau de Rochebonne », *"les éléments que contient le DOCOB sur les incidences de la pratique du chalut pélagique sur les captures accidentelles de cétacés et sur celles relatives à l'habitat de type récifal"* évoqués dans un considérant ne garantissent pas que l'évaluation des incidences ait été faite et qu'elle soit *"appropriée"* au sens de la directive Habitats.

Le DOCOB ne remplace pas l'évaluation des incidences NATURA 2000 qui aurait dû être communiquée dans ce dossier de consultation.

Il est reconnu dans le DOCOB que *"le mode d'estimation des captures accidentelles actuellement en place ne permet pas une résolution spatiale à l'échelle d'un site NATURA 2000"* et que *"la méthodologie développée pour évaluer les risques de dégradation par les activités de pêche maritime professionnelle des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire au sein des aires NATURA 2000 ne permettra pas d'évaluer les risques directs des activités de pêche sur les populations d'espèces d'intérêt communautaire (capture, dérangement, compétition), l'échelle du site étant dans la plupart des cas inappropriée au regard de la mobilité des espèces « marines » d'intérêt communautaire."*

De plus, ce DOCOB de fin 2012 précisait que cette méthode d'analyse de risque n'avait toujours pas été faite, faute de publication de la *"circulaire relative à la prise en compte des activités de pêche maritime professionnelle dans le cadre de l'élaboration des documents d'objectifs des sites NATURA 2000 en mer."*

Dans la question écrite n°17830 adressée au gouvernement, on apprend que *"les analyses de risques sont actuellement en cours dans tous les sites Natura 2000, dont les sites côtiers ou situés sur le domaine public maritime naturel"* mais rien n'est publié pour Rochebonne, une dizaine d'années après la désignation des 2 sites d'intérêt communautaire concernés.

Pour être *"appropriée"*, une évaluation des incidences exige que soient identifiés, *compte tenu des meilleures connaissances scientifiques en la matière*, tous les aspects du projet pouvant, par lui-même ou en combinaison avec d'autres projets, affecter lesdits objectifs.

L'IFREMER, dont le dernier avis du 12 juillet 2019 est cité sans être donné, s'était déclaré incompétent en 2017 au sujet des mammifères marins, et avait désigné pour cela le CNRS via son observatoire Pélagis.

Le CNRS, à travers le DOCOB, reconnaît que l'impact de la pêche sur les espèces d'intérêt communautaire ne peut pas être évalué sur le site, au motif de la trop grande *"mobilité"* de ces espèces.

Pour le site FR 5412026 « Pertuis charentais - Rochebonne », l'absence de document d'objectif déjà invoquée il y a deux ans suggère qu'il n'existe toujours aucune évaluation pour les espèces d'oiseaux protégés, alors que ce site a été désigné le 30 octobre 2008.

Il apparaît donc que ce projet de pêche reconnaît qu'il ne peut évaluer les incidences pour toutes les espèces d'intérêt communautaire concernées, c'est-à-dire les mammifères, le requin pélerin, la tortue Luth et les 30 espèces d'oiseaux marins.

Or selon la jurisprudence de l'article 6 de la directive Habitats, *«les autorités nationales compétentes, compte tenu des conclusions de l'évaluation appropriée des incidences sur le site concerné au regard des objectifs de conservation de ce dernier, n'autorisent une telle activité qu'à la condition qu'elles aient acquis la certitude qu'elle est dépourvue d'effets préjudiciables pour l'intégrité de ce site. Il en est ainsi lorsqu'il ne subsiste aucun doute raisonnable d'un point de vue scientifique quant à l'absence de tels effets.»*

Le VI de l'article L414-4 du code de l'environnement prévoit que l'autorité chargée d'autoriser la pêche *"s'y oppose si l'évaluation des incidences requise n'a pas été réalisée ou*

si elle se révèle insuffisante" : nous sommes précisément dans ce cas de figure.

Cette autorisation de pêche au chalut pélagique en bœuf, impactante et non sélective au sein de deux aires NATURA 2000 apparaît donc, comme les précédentes, comme une violation de la directive Habitats et ce depuis la désignation des SIC.

Bonjour,

Je viens de prendre connaissance de l'Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

Je vous informe que je suis contre et archi contre cette mesure qui vise à capturer principalement du bar. Alors que les poissons se regroupent pour se reproduire. Cette pêche désastreuse qui alimente le portefeuille d'une poignée de pêcheurs est une bonne manière de supprimer les poissons présents mais également les futurs.

Je souhaite donc m'opposer fermement à cet arrêté.

pour servir et valoir ce que de droit.

Les hommes donnent le nom de "ressource alimentaire" à certaines espèces d'animaux marins ou terrestres alors quelles appartiennent comme nous au rang des "espèces vivantes".

Pour rappel, en milieu naturel, dans l'ordre de la chaîne alimentaire, ces bars venus se reproduire en hiver sont avant tout une "ressource alimentaire" pour d'autres espèces avant nous comme les cétacés.

Pour satisfaire à la demande des supermarchés vous voulez autoriser des techniques de pêches pélagiques qui sont disproportionnées.

La période autorisées est courte et les enjeux sont surtout économiques.

Ce sont 34 navires minimum qui vont dépeupler en un mois de pêche intensive l'équivalent d'un petit département français.

On se demande quelles relations lient les instances du pouvoir au syndicat des Marins Pêcheurs pour avoir ne serait ce que l'idée d'autoriser une telle tuerie.

Il est temps, compte tenu de la connaissance des enjeux environnementaux, de prendre les décisions qui s'imposent.

Ce projet d'autorisation de pêche est un non-sens absolu.

Aucun argument ne peut valoir pour autoriser une campagne de pêche aussi dévastatrice sur un site déjà protégé depuis 1978.

En interdisant définitivement cette campagne de pêche vous imposerez l'action du gouvernement pour préserver un environnement déjà fortement fragilisé et éviterez la mort annoncée de 700 tonnes bars en période de reproduction et d'un milliers de cétacés.

Merci pour votre écoute, dans l'espoir d'être entendu.

Bonjour par ce mail je participe à cette consultation publique en temps de pêcheurs et professionnel de la pêche sportive et de loisir.

Une autorisation serait une catastrophe écologique et absolument dans le mauvais sens.

Cette zone est un sanctuaire de reproduction pour de multiples espèces. Y autoriser la pêche simplement et de chalut pélagique de surcroît mettrait la ressource aquatique en grand péril comme chaque année.

Il est une aberration d'autoriser ces zones de Décembre à Mars, puisqu'elles regroupent les reproducteurs et juvéniles d'une espèce entière très vulnérable en cette période de reproduction.

En espérant des décisions dans le bon sens.

Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 » ;

je suis fermement opposé à cette ouverture !!! de qui se moque t'on alors qu'il y a un moratoire pour la pêche au bar on ouvrira la pêche industrielle pendant la période de reproduction ! c'est carrément du routage de gueule honte à ceux qui peuvent penser à cela !!!

Comme chaque année les bars vont se reproduire en grand nombre sur le plateau de Rochebonne. Il n'est pas raisonnable d'autoriser la pêche au chalut pélagique car :

1- la demande est faible car même les supermarchés communiquent sur le fait qu'il ne faut pas manger du bar à cette époque de fray

2- la pêche au chalut est facile car tous les reproducteurs sont réunis au même endroit

3- l'offre étant très importante le cours du bar s'effondre à la criée

4- au fur et à mesure ses années la ressource diminue

Des interdictions de pêche sur les frayères ont donné des résultats positifs en Méditerranée pour le thon : suivons cet exemple.

Bonjour, veuillez je vous pris par la présente prendre un compte mon oposition à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne du 1er Décembre au 31 janvier 2020. En effet, le bar est un poisson dont le stock a fortement diminué depuis des années : la cause principale en est la pêche sur les frayères (entre autre Rochebonne) durant sa période de reproduction (Décembre à Mars).
Merci d'avance,

Bonjour,
L'ouverture de cette zone à cette période est une aberration écologique: Je suis contre cet arrêté.
Cette période correspond à la pleine période de reproduction du bar où il se trouve en grand nombre et en bancs très compacts. Il est donc facile d'en capturer de grandes quantités en peu de temps.
En plus de mettre en péril la ressource, cette pratique met aussi en danger les petits bateaux pour qui cette espèce est primordiale pour leur survie économique.
De plus, les captures accidentelles de dauphins communs sont fréquemment constatées sur cette pêcherie chaque hiver.

NON

Bonjour,
Je m'oppose fermement à cet arrêté qui consiste, une fois de plus, à piller la ressource halieutique déjà en mauvaise santé.
Les professionnels jouissent déjà d'une maille de 36cm (inférieur à la maille biologique d'après les études d'IFREMER (<https://wwz.ifremer.fr/peche/Le-monde-de-la-peche/La-gestion/combien/Les-tailles-minimales/Poissons-Manche-Mer-du-Nord-Mer-Celtique>)). Quand allez-vous arrêter de prendre des décisions contre toute logique, sous la pression des lobbies de la pêche pro ?
Le chalutage est un scandale écologique. Ce n'est pas avec des arrêtés comme celui-ci que la situation va s'améliorer, bien au contraire.
OUVREZ LES YEUX.

Monsieur le Préfet,
J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant qu' amateur de pêche sportive, il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer.
L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique.
J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent.

Je suis contre l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de rochebonne entre 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.
Je dis donc un grand non.

Bonjour,
j'ai pris connaissance du projet d'ouvrir la pêche au chalut pélagique en décembre et janvier prochain sur le plateau de Rochebonne par arrêté préfectoral.En tant qu'amateur de pêche sportive mais également scientifique impliqué dans les efforts de préservation des espèces et gestion des stocks, je tenais à vous communiquer une observation importante.Cette période correspond exactement au moment où les bars se regroupent pour la reproduction, qui a lieu justement sur le plateau de Rochebonne.Autoriser cette pêche porterait un coup fatal aux stocks de bars, déjà bien fragiles, et à toute l'économie de pêche artisanale et sportive qui repose entièrement sur ce stock dans la région.Autre point important: les captures accidentelles de dauphins, qui sont particulièrement nombreuses lors des pêches au chalut pélagique dans cette zone. Vous pouvez être assurés que des associations comme Sea Shepherd sont déjà prêtes à passer à l'action et que l'opinion publique a déjà une image déplorable de cette pêcherie suite à leurs campagnes précédentes. Cela ne fera qu'affaiblir la viabilité économique déjà très faible de ce genre de pêche industrielle sur frayère.Il est donc indispensable d'arrêter ce projet, extrêmement néfaste écologiquement comme économiquement.Je vous remercie de prendre en compte les avis scientifiques, et des acteurs de la petite pêche, ligneurs et pêcheurs sportifs, dans votre décision, et vous présente l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bonjour
A l'heure où on nous parle de biodiversité de pêche écoresponsable, croyez-vous que cette décision de pêche au Bœuf hivernale sur des zones de concentrations et de frai du

bar remplisse ces conditions ?

Plusieurs milliers de dauphins tués en début d'année , des tonnes de poissons plein d'œufs ou de laitance souvent à chair malaxée qui finissent en farine pour nourrir du poisson d'élevage.

Une concurrence déloyale pour tous les petites unités de ligneurs locaux qui pêchent eux ; du poisson de qualité.

On nous a rabattu les oreilles avec le massacre des globicéphales aux Féroé, mais en fin de compte on ne vaut pas mieux qu'eux.

Déjà que dans le coin , avec Brétignolleson est loin d'une politique écoresponsable respectant le bilan carbone et le maintien de la biodiversité et l'esprit des mesures compensatoires .

Ouvrir la pêche au chalut sur le plateau de rochebonne est une mauvaise idée  

messieurs, en tant que pecheur plaisancier du bord, je suis contre cette mesure d'autorisation de peche au chalut pelagique. En effet cette periode est le moment ou le bar en particulier, se regroupe pour frayer sur le plateau de rochebonne . depuis quelques années déjà nous nous apercevons de la diminution drastique de nos prises, il est inadmissible d'autoriser ce genre de peche pendant la periode de reproduction. Mettez plutot en place une periode de fermeture pour toutes les peches amateurs et professionnelles ,en quelques années tous le monde sera gagnant, sinon c'est la mort de la peche et du milieu aquatique que vous cotionner et vous en porterer la responsabilité devant les generations futures

Bonjour,

J'ai consulté l'arrêté préfectoral portant sur l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

Pourquoi pêcher + à cette période ? Car il y a une demande plus forte ? Quitte à déstabiliser les population pêchées ? A qui profite cet arrêté ? En zone Natura 2000 ?

Il est par ailleurs mentionné dans l'arrêté que chaque filet devra être équipé d'un dispositif sonore anti-dauphin. Si le monde terrestre était truffé de dispositifs sonores anti-ceci anti-cela nous serions tous devenus fous... Et qui fournira ces dispositifs sonores aux 34 unités ? Y a t'il un contrat sous-jacent ? C'est un peu comme mettre une bombe sonore dans une zone protégée.. Ca craint grave !

Il faut encourager à pêcher moins et pêcher mieux,

Pas à pêcher plus à n'importe quel prix.

Merci pour votre attention, merci de mettre ces informations en consultations publiques, merci de prendre mon avis en compte (je suis contre cette dérogation)

Mail envoyé a titre personnel

Etant pecheur amateur sur la cote sud de la bretagne et faisant les frais de la rarefaction de la ressource, je souhaite vivement que cette mesure ne recoive pas un avis favorable.

Elle vous sera présentée comme necessaire pour sauver quelques emplois de marin pecheur , mais cela est sans compter sur :

- Les emplois des ligneurs de bar.
- Ceux des guides de peche
- Des detaillants de materiel
- Les fournisseurs et reparateurs d'embarcations de plaisance.
- Le tourisme

Ni tenir compte pour les emplois directs de marins sur ces chalutiers , de leur perenisation dans les années a venir.

Il n'est que trop evident que les mesure actuelle de limitation a 50 kg/marée pour les pro resultent des peches élevées des mois de Février et Mars sur les frayeres.

Par ailleurs, les degats sur la faune marine sont tres importants : rouvrir cette peche c'est etre complice en gande partie des echouages de dauphins sur les cotes charentaises et vendéennes

Merci d'avoir pris le temps de me lire.

Madame, Monsieur,

Il serait très regrettable que cette ouverture de la pêche au chalut pélagique soit autorisée entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 pour au moins 3 raisons :

L'impact négatif sur l'activité des petits pêcheurs artisans qui vivent de cette même ressource mais selon des pratiques de pêche plus soutenables et davantage

respectueuses de la ressource, avec très peu voire pas de prise accessoire

L'impact désastreux sur la ressource en poisson elle-même compte tenu de la puissance des engins utilisés dans le cadre de la pêche au chalut pélagique et puisqu'à cette

période le poisson est en fraie : le pêcher alors même qu'il se reproduit nuit gravement sa reproduction ce qui engage la pérennité de son stock (comme mécaniquement à terme la mise en tension de tous les métiers de pêche sur cette zone vivant de cette ressource en poisson)
Enfin il est régulièrement observé et documenté que cette période et ce type de pêche impliquent de nombreuses captures de petits cétacés et mammifères marins rejetés morts, ou en passe de l'être, à la mer (dauphins).
L'opinion publique désormais sensible aux enjeux environnementaux et à des pratiques rationnelles et vertueuses aura du mal à comprendre que soit autorisée une pêche qui dégrade brutalement tout à la fois les filières et métiers de la pêche, la ressource pêchée, et des espèces marines emblématiques rejetées mortes la mer.
Pour ces raisons il convient de ne surtout pas pêcher le bar à cette période ni avec ce type d'engin de pêche.
Comptant sur votre esprit de responsabilité pour permettre un développement économique vertueux adossé à la préservation de notre patrimoine environnemental et à sa biodiversité, recevez Madame, Monsieur mes sincères salutations

Le projet d'arrêté préfectoral mis en consultation propose d'autoriser la pratique du chalutage pélagique en bœuf pendant 2 mois à compter du 1er décembre 2019 dans une zone où cette activité est interdite.

Je suis contre cette mesure qui va cibler des espèces comme le bar pendant sa période de reproduction avec une méthode permettant des tonnages de capture très importants. Le plateau de Rochebonne est un lieu de rassemblement de l'espèce en vue de la reproduction, ce serait affaiblir durablement le stock de reproducteurs que d'aller les prélever sur le lieu même de la reproduction, en groupes compacts.
De plus, la pêche au chalut en bœuf reste meurtrière pour les cétacés en chasse tant que des dispositifs répulsifs adaptés ne leurs sont pas adjoints pour éloigner ces cétacés. Les nombreux cadavres de dauphins découverts l'an dernier et filmés pour certains dans les chaluts à la remontée montrent la dangerosité de cette méthode de pêche pour les mammifères marins.

Bonjour,
Je suis tout simplement abasourdi par le fait qu'on puisse même penser labourer, piller, exploiter, ravager cette zone d'une richesse incroyable qui est l'avenir des populations de bar de ce côté de l'Atlantique.
Il est de votre devoir de mettre un terme aux abus qui ont trop longtemps été la règle et enfin VRAIMENT protéger la ressource. Ce sont ces pratiques qui nous envoient dans le gouffre écologique que nous vivons.
Merci de prendre vos responsabilités et de ne pas penser qu'à court terme pour une poignée de pilliers des mers qui sont une des causes majeures de la raréfaction du poisson dans nos eaux.
Nos enfants vous remercieront.

Madame Monsieur,
Je suis contre.
Si vous êtes poussé à venir pêcher dans ces zones, c'est bien parce que la ressource manque...
Vous allez détruire le peu qui reste pour simplement gagner du temps, parce que elles aussi seront vides un jour...
Ne contentez pas quelques un, pour un intérêt politique personnel, sur le dos d'une ressource inestimable.
Un peu de vertue svp...

Madame, Monsieur,
Alors même que la biodiversité s'effondre et que l'on proclame haut et fort la nécessité de la protéger, la décision d'ouvrir la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne en pleine période de reproduction du bar paraît complètement surréaliste : sans même parler des conséquences écologiques (captures surabondantes de géniteurs, prises occasionnelles des cétacés et des superprédateurs – eux mêmes en voie de disparition – venus s'alimenter dans les frayères...), c'est l'avenir même de la pêche artisanale qui se joue ici.
Lorsque l'on a imposé des quotas de pêche du homard dans la Manche ou du thon rouge en Méditerranée, les pêcheurs se sont élevés contre ces décisions, mais le temps a donné raison à ceux qui avaient proposé ces réformes et les pêcheurs le reconnaissent aujourd'hui : une bonne gestion des ressources halieutiques est un gage de pérennité de la pêche artisanale.
Ne continuons pas à renouveler les vieilles recettes du passé : massacrer le stock de géniteurs en pleine période de reproduction d'une espèce déjà menacée comme l'est le bar ne peut pas, ne pourra jamais améliorer les choses.

C'est pourquoi je tiens à vous faire part de ma ferme opposition au projet d'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

En vous remerciant vivement pour votre attention et avec mes meilleures salutations,

"Madame, Monsieur,

Il serait très regrettable que cette ouverture de la pêche au chalut pélagique soit autorisée sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 pour au moins 3 raisons :

- L'impact négatif sur l'activité des petits pêcheurs artisans qui vivent de cette même ressource mais selon des pratiques de pêche plus soutenables et davantage respectueuses de la ressource, avec très peu voire pas de prise accessoire
- L'impact désastreux sur la ressource en poisson elle-même compte tenu de la puissance des engins utilisés dans le cadre de la pêche au chalut pélagique et puisqu'à cette période le poisson est en fraie : le pêcher alors même qu'il se reproduit nuit gravement sa reproduction ce qui engage la pérennité de son stock (comme mécaniquement à terme la mise en tension de tous les métiers de pêche sur cette zone vivant de cette ressource en poisson)
- Enfin il est régulièrement observé et documenté que cette période et ce type de pêche impliquent de nombreuses captures de petits cétacés et mammifères marins rejetés morts, ou en passe de l'être, à la mer (dauphins).

L'opinion publique désormais sensible aux enjeux environnementaux et à des pratiques rationnelles et vertueuses aura du mal à comprendre que soit autorisée, au cœur d'une zone Natura 2000, une pêche qui dégrade brutalement tout à la fois les filières et métiers de la pêche, la ressource pêchée, et des espèces marines emblématiques rejetées mortes la mer.

Pour ces raisons il convient de ne surtout pas pêcher le bar à cette période ni avec ce type d'engin de pêche.

Comptant sur votre esprit de responsabilité pour permettre un développement économique vertueux adossé à la préservation de notre patrimoine environnemental et à sa biodiversité, recevez Madame, Monsieur mes sincères

Bonjour,

il faut arrêter toute pêche sur le plateau de Rochebonne, pour que le poisson puisse se reproduire en paix.

Non à la pêche pélagique sur Rochebonne un des derniers plateaux sur lequel les bars viennent frayer. Quand allez vous comprendre qu'ils sont en train de tout piller, ligueur, récréatif tout le monde en parle de moins en moins de poissons et ça continue à chaluter sur les frayères. On est tombé sur la tête !!!!!

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous écrire aujourd'hui dans le but de vous faire part de mon indignation et donc de mon opposition au projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

Salarié dans une entreprise en restauration écologique, je suis au quotidien confronté à de sérieux problèmes concernant l'état déplorable de nos mers et océans. Il y a aujourd'hui des sommes importantes qui sont investies dans des projets de restauration afin de venir en aide à ces environnements en souffrance et je me demande sincèrement à quoi bon lorsque l'on continue à les saccager.

Le plateau de Rochebonne est une zone de frayère formellement identifiée pour le Bar (*D. labrax*) et joue un rôle d'une extrême importance dans le maintien et l'équilibre des populations de cette espèce en Manche et assurément dans les eaux avoisinantes. Les animaux voyagent pour se regrouper en très grand nombre à cet emplacement même afin de se reproduire. Prélever cette ressource revient à participer activement à la raréfaction du bar et au déséquilibre des eaux où il vit. Je m'indigne aujourd'hui de découvrir cette proposition d'ouverture de pêche pélagique sur cette zone en pleine saison de fraie alors que depuis plusieurs années la santé des stocks de cette espèce est profondément remise en cause.

Autre élément que je souhaiterais soulever : pourquoi soutenir le chalutage alors que quiconque s'intéressant un minimum aux méthodes de pêche professionnelle sait pertinemment qu'il s'agit d'une pratique extrêmement destructrice ? Certes, nous parlons de chalutage pélagique en bœuf ce qui "épargne" les fonds marins (Petit aparté ; si on fait le calcul, la Manche a déjà été entièrement ratissée par les chaluts de fond dans les années passées). Il a beau être pélagique, le chalutage reste une méthode non sélective qui a pour résultat une très grande quantité d'animaux rejetés car non souhaités. C'est définitivement une pratique à ne pas encourager.

Pourquoi ne pas favoriser des méthodes de pêches nobles tels que les ligneurs ? Soyons en accord avec notre époque et séparons nous de ces pratiques ancestrales destructrices. Favorisons les petits navires et aidons les marins pêcheurs actuellement pris au piège dans un métier qui s'essouffle et qui a un cruel besoin d'évoluer en leur

permettant de mettre en oeuvre une pêche durable et un métier qu'ils seront fiers de pratiquer.
J'espère de tout cœur que le choix de la durabilité sera fait en opposition à celui du profit à court terme.

Bonjour
Bien évidemment contre la destruction des frayères et la pêche sur celles-ci
Il semble tellement évident que des mesures interdisant cette pêche destructrice devraient être mises en place

Bonjour,
Pour faire suite à la soit disante consultation,
J'ai 25 ans, je suis maçon, voyageur, plongeur et pêcheur passionné depuis mon plus jeune âge de part mon père et mon grand père.
La qualité et la quantité de pêche se dégrade depuis des années et les quotas pour nous plaisanciers diminuent proportionnellement voire d'autant plus.
Je me demandais donc ce qu'en pensaient nos politiciens écologistes, également dans le coup bien entendu, ainsi que les affaires maritimes et tous ceux qui connaissent ces lieux de rassemblement de poissons et d'oiseaux.
Ces personnes de "haute responsabilité", qui toucheront bien évidemment la galette au passage, n'ont ils pas du mal à dormir la nuit avec leur conscience ?
Peu s'en doutent mais bientôt arriveront les cartes de pêche en mer, payantes, une fois de plus, pour pêcher un bar dans l'année et 10 maquereaux...
À bon entendeur..

Bonjour
Je suis parfaitement opposé à toute pêche supplémentaire sur le plateau de Rochebonne. Ce genre de haut fond devrait être en réserve intégrale, afin de protéger les peuplements d'animaux marins, poissons crustacés mollusques et autres. Si malgré des avis défavorables majoritaires la décision était d'ouvrir cette nouvelle période de pêche, je saurai m'abstenir de consommer du bar et des poissons marins en général et inciterai mon entourage à faire de même .
En vous remerciant de votre attention

Madame, Monsieur,
Depuis plusieurs années, le stock de bar commun (*Dicentrarchus labrax*) reste fragile, malgré plusieurs mesures prises sur la façade Atlantique afin de préserver ce magnifique poisson.
- Taille légale de pêche récréative 42 cm, contre 36 cm pour la pêche professionnelle, sachant que le bar ne s'est pas reproduit avec la maille professionnelle de 36 cm.
(source Ifremer : <https://www.ifremer.fr/peche/Le-monde-de-la-peche/La-gestion/combien/Les-tailles-minimales/Poissons-Manche-Mer-du-Nord-Mer-Celtique>)
- Période de capture et nombre limités au nord du 48e parallèle pour la pêche récréative.
- Période d'interdiction de pêche professionnelle (<http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/peche-professionnelle-du-bar-en-bretagne-et-dans-a868.html>)
Pour un développement durable et pour que cette espèce ne disparaissent pas. Il faut privilégier la pêche artisanale (sélective) plus créatrice d'emplois que la pêche au chalut pélagique (non sélective).
Mais aussi et surtout, interdire la pêche pélagique sur la période de reproduction du bar sur des zones bien connues.
Nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère d'extinction de masse ! Vous (responsables politiques) ne pourrez plus regarder vos enfants et petits enfants et leurs dire dans les yeux que vous ne savez pas !
Je m'oppose fermement à la pratique du chalutage pélagique en Bœuf et Rochebonne pendant 2 mois à compter du 1er décembre 2019 dans une zone où cette activité est interdite.

Bonjour,
je m'oppose formellement à cet arrêté au nom de la préservation de la ressource et des espèces

Madame, Monsieur,
L'état du stock de pelagiques, en particulier de bar, a amené l'Europe à réduire fortement la pêche de loisir du bar. Les pêcheurs l'acceptent à la condition que l'ensemble des décisions prises sur le prélèvement par les professionnels soit en cohérence absolue.
Ce n'est pas le cas avec votre projet d'arrêté.

Chaque année en hiver, au moment de la reproduction du bar, les chalutiers et senneurs se regroupent pour une pêche massive sur les frayères. En plus de détruire les stocks de bars à un moment critique (reproduction), cette pêche industrielle tue un nombre considérable de dauphins présents également sur les frayères des bars. Cette pêche est une totale aberration et en contradiction avec les études européennes qui demandent de limiter les prélèvements ! Je vous demande donc de l'interdire enfin de décembre à fin mars, notamment sur le plateau de Rochebonne, afin de préserver la vie marine du Golfe de Gascogne et la ressource des bars. En effet, ce poisson noble ne devrait être pêché qu'à la ligne, de avril à novembre, en dehors de sa période de reproduction. Merci de faire enfin faire valoir le bon sens et la cohérence, et de ne pas adopter cet arrêté. Les professionnels ont d'autres espèces sur lesquelles réaliser leur chiffre d'affaires.

« Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 »
A l'heure où le bar est dangereusement menacé d'extinction, accorder une telle pêche est tout simplement scandaleux. On demande aux pêcheurs plaisanciers de se limiter à la pêche d'un seul bar/jour de 42 cm jusqu'au 31 octobre. C'est une mesure nécessaire actuellement et on autorise en même temps une destruction de l'espèce. C'est un non sens et une aberration ! Pourquoi autoriser une telle pêche lorsque le bar se reproduit ? pour le détruire définitivement ?

A une époque où les restrictions sur le bar visent essentiellement les plaisanciers, pourquoi autoriser le chalutage en boeufs des pélagiques à Rochebonne? Cela paraît totalement antinomique avec la préservation de la ressource!!

Madame, Monsieur,
Je vous fait part de ma très nette opposition à l'autorisation éventuelle de chaluter tel que décrit dans l'arrêté en objet. En effet cette zone, classée partiellement NATURA 2000, est une zone de frai du bar qui s'y regroupe en masse à cette période de l'année, et il paraît tout à fait scandaleux que sous l'argument de maintien de "l'équilibre économique" de quelques bénéficiaires l'intérêt de tous soit aussi lourdement et négativement impacté. Ne pensez-vous pas qu'une vision à plus terme pourrait consister à se dire que la préservation des zones et périodes de reproduction permettra de maintenir les stocks tout au long de l'année et pour les zones avoisinantes? Le bénéfice commun serait bien plus important. Du point de vue de pêcheurs plaisanciers comme moi et mes amis qui nous imposons une éthique concernant nos captures, en terme de tailles, de périodes, et qui voyons d'année en année le volume de prises diminuer, nous sommes profondément choqués par le fait que ces autorisations puissent être reconduites. A l'heure du développement durable, ces pratiques sont une honte pour ceux qui les autorisent.

Bonjour
Je m'oppose fermement à la pêche professionnelle du bar en période de reproduction sur le plateau de rochebonne, ainsi que sur le reste du territoire Français. Une honte que ce soit encore toléré, comme la pêche des civelles me direz vous..
Merci

Bonjour,
Soyez raisonnable, affrontez la réalité de la diminution de la ressource et assumer la politique écologique affichée : sanctuarisez, fermez à la pêche industrielle cette zone vitale à la reproduction de certaines espèces halieutiques. Comment peut-on encore envisager une telle pratique qui consisterait à éradiquer une grande partie des stocks au moment où les individus essaient d'assurer la pérennité de leur espèces ? Quelle mer voulez vous laisser à nos enfants ? Faites preuve de sagesse et de responsabilité, ne cédez pas au poids du lobbying industriel !! Et je précise que je ne suis pas un écolo fanatique 😊

En application de l'article 7 de la Charte de l'environnement et de l'article L.914-3 du code rural et de la pêche maritime, ainsi qu'en application des articles L.120-1 et L.123-19-1 à 7 du code de l'environnement, je viens par la présente en ma qualité de citoyen Français et Européen, après avoir pris connaissance du Projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne m'opposer personnellement à l'ouverture de la pêche au chalut sur cette zone et aux dates prévues dans ce projet. La raison principale de mon opposition réside dans le fait que cette zone fait partie d'un site Natura 2000 dont le texte a été adopté et fait l'objet d'un arrêté d'approbation en date du 19 Décembre 2012 par le Préfet maritime de l'Atlantique. Comme vous le savez, ce plateau est situé au large de l'île de Ré, à environ 35 milles nautiques des plus proches côtes. Des récifs situés entre 3 et 5 mètres de profondeur et leurs tombants beaucoup plus profonds, confèrent à ce site sa principale originalité. Ces haut-fond hercyniens hébergent une grande richesse écologique avec notamment une zone de reproduction pour énormément de variétés de grands prédateurs (Bars, Lieux, Dorades) et

de nombreuses nurseries pour un grand nombre d'autres espèces. Vous comprendrez donc aisément la raison profonde de mon opposition à toutes sortes de types de pêche sur cette zone et dans la période proposée.

Bonjour Madame, Monsieur,

A travers cette consultation publique, merci de prendre note de mon désaccord relatif au projet de loi portant sur l'autorisation du chalutage du bar sur le plateau de Rochebonne.

Mes motivations sont les suivantes :

- Préservation des stocks de bars (*Dicentrarchus Labrax*) en période de fraie.
- Maintien des cours du bars qui s'effondrent en temps normal sur la période de Décembre à Mars en raison de l'abondance de ressources bars sur les étales.
- Préservation de l'économie liée à la pêche de loisirs annexée à cette espèce
- Préservation des espèces liées aux captures annexes en relation avec ce type de pêche (daurade royale, cétacés...).

Sachant compter sur votre action.

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

En tant qu'amateur de pêche sportive, il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer.

L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique.

J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent

Madame, Monsieur,

Il serait extrêmement regrettable que cette ouverture de la pêche au chalut pélagique soit autorisée sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 pour au moins 3 raisons :

- L'impact négatif sur l'activité des petits pêcheurs artisans qui vivent de cette même ressource mais selon des pratiques de pêche plus soutenables et davantage respectueuses de la ressource, avec très peu, voire pas de prise accessoire
- L'impact désastreux sur la ressource en poisson elle-même compte tenu de la puissance des engins utilisés dans le cadre de la pêche au chalut pélagique et puisqu'à cette période le poisson est en fraie : le pêcher alors même qu'il se reproduit nuit gravement à sa reproduction, ce qui engage la pérennité de son stock (comme mécaniquement à terme la mise en tension et pérennité de tous les métiers de pêche sur cette zone vivant de cette ressource en poisson)
- Enfin il est régulièrement observé et documenté que cette période et ce type de pêche impliquent de nombreuses captures de petits cétacés et mammifères marins rejetés morts, ou en passe de l'être, à la mer (dauphins).

L'opinion publique désormais sensible aux enjeux environnementaux et à des pratiques rationnelles et vertueuses aura du mal à comprendre que soit autorisée, au cœur d'une zone Natura 2000, une pêche qui dégrade brutalement tout à la fois les filières et métiers de la pêche, la ressource pêchée, et des espèces marines emblématiques rejetées mortes la mer.

Pour ces raisons il convient de ne surtout pas pêcher le bar à cette période ni avec ce type d'engin de pêche.

Comptant sur votre esprit de responsabilité pour permettre un développement économique vertueux adossé à la préservation de notre patrimoine environnemental et à sa biodiversité,

Madame, Monsieur,

Je souhaite par ce mail vous dire que je suis totalement CONTRE le projet d'arrêté autorisant le chalutage pélagique sur la zone du plateau de Rochebonne du 1er Décembre 2019 au 31 Janvier 2020.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir que le plateau de Rochebonne est l'une des plus grandes zones de fraie pour le Bar en cette période du 1er décembre au 31 janvier.

Je suppose que vous savez aussi que la ressource du Bar est au plus mal, donc celons moi autoriser ce projet voudrait dire que vous consentez en tout état de cause à l'extermination d'une espèce.

Une décision favorable à ce projet serait, de mon point de vue, déplorable.

En espérant de tout mon cœur que vous prendrez la bonne décision pour la préservation de la ressource.

Bonsoir Je m'oppose à ce projet qui est une éresie total

On va à l'encontre de ce qui devait se faire On devrait protéger la ressource ,plutôt que d'aller détruire les frayères Il s'agit d'une décision irresponsable qui ne va pas du tout dans le sens d'une politique de gestion de la ressource

Magnifique exemple d'écologie que de proposer la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En effet, il apparaît indispensable de persévérer à soutenir ces pêcheurs pélagiques dans leur lutte contre la prolifération d'espèces invasives tel le bar commun (*Dicentrarchus labrax*) En conséquence, il faut saluer et applaudir les pressions déployées par les lobbyings des pêches industrielles. Ils portent leurs fruits ! En effet, la raréfaction du bar commun joyeusement massacré en période de reproduction sur leurs lieux de fraie en est l'un des exemples les plus significatifs. A n'en pas douter il faut soutenir l'effort d'extermination de masse entrepris. En conséquence, donnons libre accès aux îlots de résistance halieutique qui étaient encore interdits aux écumeurs industriels. Ô combien lumineuse et stratégique cette politique de razzia ! Quasi génocidaire celle-ci épargnera bien sur les dauphins ou autres cétacés, mammifères doués de discernement comme chacun le sait. Ils se garderont bien de se faire prendre au piège des filets. Par ailleurs, les autres espèces marines déclinantes dont il est connu la surabondance passée, auront sans doute retenu la correction infligée par les pêches électriques, les sennes danoises et autres et se tiendront à distance de ces navires régulateurs d'espèces en voie de disparition/raréfaction.

Ces populations fantomatiques se tiendront, nul n'en doute à l'écart de ces chalutiers qui n'œuvrent qu'à leur seul profit pour le bien des générations à venir qui, grâce à eux, n'auront plus à se préoccuper des ressources marines. En conséquence, il faudra derechef se pencher sur des méthodes plus efficaces afin d'éradiquer la vie marine et sous-marine qui sévit sur le plateau de Rochebonne à l'encontre de toute bonne philosophie mercantile et consumérisme

Par ailleurs, L'IFREMER institut relevant et du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie mais à caractère industriel et commercial, produira, personne n'en doute, une étude sérieuse concernant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de « Rochebonne »

En conclusion, je précise pour ceux qui ne l'aurait pas encore compris , en l'espèce ceux qui vont affirmer que cette mesure destructrice serait une bonne chose que je suis totalement opposé à la mesure envisagée qui, il faut le noter ne semble pas ébruitée auprès du public ou si peu.

Je suis CONTRE l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020

Arrêtez le
Massacre svp !!!

je suis contre cette absurdité

Bonjour,
Vous allez continuer à tout autoriser pour vider nos océans??
STOP à la connerie, s'il vous plaît!

Messieurs,
La pratique de la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne doit être interdite.
En effet, pendant les dates d'ouverture suggérées, du 01.12.19 au 31.01.20, cette zone accueille une des plus importantes frayères à bars (*dicentrarchus labrax*) de la façade atlantique.
Y pratiquer une pêche industrielle relève du non sens car elle va affecter la reproduction de cette espèce déjà menacée.
Par ailleurs, pendant cette période de fraie, la qualité de la chair du bar est d'une qualité moyenne.
Au final, il conviendrait d'interdire, du 01.12 au 01.03, toutes formes de pêche dans ces zones de reproduction.

Bonjour,
Je tiens à déclarer mon opposition à cet arrêté qui met en danger la ressource de bars.
Vous trouvez vraiment ça normal d'autoriser la pêche du bar sur le plateau de Rochebonne en pleine période de reproduction?
Sachant que le chalut pélagique est la pêche la moins sélective qui existe il y aura des tonnes de prise « accidentelle » tel que les dauphins aussi présent sur cette zone à ce moment là. Ne serait-ce pas plus logique de l'interdire à tout type de pêche pendant cette période?

Si vous souhaitez ajouter le bar commun à la triste liste des animaux disparus à cause de l'Homme continuez sur cette voie.

Bonjour,
Compte tenu de la baisse dramatique de la ressource en bars, de la mortalité des dauphins et des volumes prélevés par la pêche professionnelle, il me semble impératif de protéger complètement le plateau de Rochebonne qui est une zone connue de reproduction du bar et de nombreuses autres espèces. Il me semble donc totalement inadéquat de l'ouvrir à la pêche au chalut pélagique et l'interdiction de pêche doit y être maintenue.

Bonjour,
Compte tenu de la baisse dramatique de la ressource en bars,
de la mortalité des dauphins et des volumes prélevés par la pêche professionnelle,
il me semble impératif de protéger complètement le plateau de Rochebonne qui est une zone connue de reproduction du bar et de nombreuses autres espèces. Il me semble donc totalement inadéquat de l'ouvrir à la pêche au chalut pélagique et l'interdiction de pêche doit y être maintenue.

Bravo pour le carnage avenir !

Je suis totalement contre l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1^{er} décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Vous n'êtes pas sans savoir que cette zone est entre autres une zone de reproduction de bars, espèces dont les stocks sont particulièrement surveillés et font l'objet de mesures de restriction de pêche professionnelle et de plaisance. Cette zone est également fréquentée par de nombreuses espèces de cétacés qui seront une nouvelle fois retrouvés morts à la côte l'hiver prochain, rejetés après avoir été pris dans ces engins de pêches qui n'ont absolument rien de sélectifs.

Il est temps d'arrêter ce massacre par les pêcheurs aux chaluts pélagiques , qui ne respecte pas les tailles et la reproduction.

bonjour. A l'heure de l'écologie et d'un début de discours sur le respect de l'environnement il est bien triste de constater que la course à l'argent continue en dépit de tout. Combien de personnes ont étudiées le mode de vie de ce poisson pour ne serait ce d'avoir l'idée de piller de plein fouet son lieu de reproduction par ce décret ? il est triste que ce genre de texte arrive à être proposé en se disant que c'est une éventualité tout a fait censée. je ne suis pas un écologiste profond mais j'aspire à un minimum de bon sens et il me semble que seul l'argent dicte la législation. quand allez vous constater qu'un bol de billet ne se mange pas ? la vision court terme pour le profit n'est pas une voie durable. Et vous seriez capable d'interdire la pêche de loisir argumentant que c'est pour le bien de l'espèce à une heure ou le nombre de poissons relâchés les pêcheurs de loisirs n'a jamais été aussi élevé et qui représente une activité qui engendre une colonie à l'échelle locale. mon avis est donc clairement que c'est une grossière erreur construite par la vision d'un banquier à court terme. Et dire que ces gens dirigent le pays...

Bonjour
Il s'agit d'une pêche extrêmement destructrice pour le bar qui sera en pleine période de fraye.
Je suis totalement opposé à cette pêche qui vide nos océans au seuls profits de quelques pêcheurs. De plus cette pêche tue énormément de dauphins.

Bonjour,
Je m'oppose à ce projet de réouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1^{er} décembre 2019 et le 31 janvier 2020.
Ce lieu est une frayère de bars connue et cela va à contresens de la pêche durable et de la préservation de l'espèce car l'empêchant de se reproduire.
Espérant que ma voix sera entendue avec celle des autres opposants.

Bonjour,
Au vu de l'état des stocks de bar sur la façade atlantique. De l'effort demandé à toute la communauté des plaisanciers pour limiter les captures de bars à 3/pers au sud du 48^{ème} parallèle et à 1/jour au nord de cette même limite. Il me semble inconcevable d'autoriser la pêche professionnelle au chalut Pélagique sur les zones de reproduction. En particulier le Plateau de Rochebonne.
Je suis donc CONTRE l'autorisation de pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne du 1^{er} décembre 2019 au 31 Janvier 2020

Bonsoir,
Un petit message pour vous faire part de mon mécontentement concernant cet arrêté. Je suis vraiment contre cet agissement .

Bonjour,

Je suis contre cette pratique qui ne fera que decimer la ressource à plus ou moins court terme

Bonjour,
Je suis contre ce projet d'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de rochebonne pendant les mois de décembre et janvier prochain. Nombre d'années déjà que cette zone de reproduction connue et convoitée est victime de la surpêche hivernale, nombre d'année également que les populations de bars (et d'autres espèces) sont en déclin sur la façade atlantique. Pour tenter d'enrayer cette courbe décroissante, la pêche durant la période de reproduction des espèces sensibles et fragiles doivent être réduites drastiquement. C'est pourquoi ouvrir ce plateau, principale frayère à bar de la façade atlantique, serait une hérésie totale. Il serait temps que l'avis des biologistes prime sur celui des lobbies de la pêche professionnelle. Nous nous rendons tous compte à notre échelle, si petite et extérieure au milieu soit elle, que la ressource en mer diminue dramatiquement d'année en année.
A l'heure de la pêche durable et de la protection de nos ressource, vous ne pouvez pas autoriser l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

Bonjour,
Je vous écris pour vous demander d'interdire toute pêche de chalutiers pélagiques sur le plateau de Rochebonne.
Tous les regards sont tournés vers votre décision, et les contrôles qui seront effectués. Les associations ont alerté les médias, si seule l'image vous intéresse. Vous ne pourrez pas dire que vous ne saviez pas. Vous autorisez l'extinction des bars en laissant pêcher sur leurs zones et périodes de frai, depuis des années. Ce massacre honteux ne peut plus durer.
Nous serons vigilants

Madame, Monsieur,
Je m'oppose à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 pour au moins 3 raisons :
- L'impact désastreux sur la ressource en poisson, compte tenu de la puissance des engins utilisés dans le cadre de la pêche au chalut pélagique. De plus, il s'agit d'une période de fraie : pêcher ces poissons alors même qu'ils se reproduisent nuit gravement à la pérennité du stock (et donc, mécaniquement, à terme, à la pérennité de tous les métiers de pêche sur cette zone)
- Il est régulièrement observé et documenté que cette période et ce type de pêche impliquent de nombreuses captures de petits cétacés et mammifères marins rejetés morts, ou en passe de l'être, à la mer (dauphins).
- Enfin l'impact négatif sur l'activité des petits pêcheurs artisans, lesquels vivent de cette même ressource avec des pratiques de pêche qui sont, elles, plus soutenables et respectueuses de la ressource, avec très peu, voire pas, de prise accessoire.
L'opinion publique, désormais sensible aux enjeux environnementaux et à des pratiques rationnelles et vertueuses, aura du mal à comprendre que soit autorisée, au cœur d'une zone Natura 2000, une pêche qui dégrade brutalement tout à la fois les filières et métiers de la pêche, la ressource pêchée, et des espèces marines emblématiques rejetées mortes la mer.
Pour ces raisons, il convient de ne surtout pas pêcher le bar à cette période ni avec ce type d'engin de pêche.
Comptant sur votre esprit de responsabilité pour permettre un développement économique vertueux adossé à la préservation de notre patrimoine environnemental et à sa biodiversité, recevez Madame, Monsieur mes sincères salutations.

Monsieur,
Je vous prie de prendre note de ma totale opposition à la pêche sur les zones de frayères du plateau de Rochebonne.
Pour la reconstitution des populations de bars, et la protection des dauphins il est impératif d'interdire toutes formes de pêche industrielle dans cette zone.
En vous remerciant de votre attention.

Nouvelle pétition adressée à vous: Contre l'arrêté portant ouverture de la pêche au pélagique sur le plateau de Rochebonne

Bonjour
Autoriser cela serait un scandale...
Laissons les bars se reproduire

La ressource ne s'en portera que mieux...
Je m'oppose donc à cette autorisation.
Merci d'en prendre note

Bonjour,
Je suis contre ce projet d'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Le plateau de Rochebonne en cette période est une zone de reproduction du bar commun. Il faudrait, à l'exact contraire de ce projet, prendre d'urgence des mesures de raison en interdisant toute forme de pêche sur cette zone pendant la période de reproduction du bar, de novembre à avril.
En tant que citoyen préoccupé par l'environnement, je condamne par ailleurs les modes de pêches non sélectives tels que ce chalut pélagique qui piège aveuglément espèces ciblées et non-ciblées, avec parmi ces prises accidentelles, les cétacés marins dont les cadavres mutilés retrouvés sur les plages atlantique, chaque année à cette période, en sont les tristes témoins.
Merci de ne pas céder aux lobbys de la pêche industrielle.
Pensons à nos enfants et à la planète que nous souhaitons leur laisser.

Je suis absolument CONTRE !!!!!
C'est contraire a l'éthique du vrai pêcheur responsable

Je suis contre

Bonjour Madame, Monsieur,
Je serais très bref, comment autoriser une pêche au chalut sur des frayères alors que l'on sait que le bar est en danger ? Nos instances dirigeantes seraient-elles dénuées de toute logique...
La situation est en même vraiment désolante, obligé de s'exprimer pour exprimer une logique.....J'oublie de parler des désastres de la pêche côtière ou de la branche de loisir !
Madame, Monsieur, merci de vous réveiller, dans quelques temps, il sera trop tard.

Je me permets de vous écrire aujourd'hui dans le but de vous faire part de mon indignation et donc de mon opposition au projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

Madame, monsieur,
Je vous contacte dans le cadre de la consultation en cours quant à la peche pélagique en boeuf pendant 2 mois a compter du 1er décembre dans une zine ou cette activité est interdite.
Pour la préservation des poissons, et particulièrement du bar pendant exactement sa periode et son lieu de reproduction, je m'oppose catégoriquement a cette proposition, que je juge absolument irresponsable.
Je vous remercie de prendre en compte mon avis.

Bonjour,
Concernant le projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la plateau de Rochebonne sur la période du 1/12/2019 au 31/01/2020 : je m'y oppose fermement pour des raisons évidentes de pillage de la ressource notamment celle du bar qui sera en pleine période de reproduction sur ce secteur. Je m'oppose à toute forme de pêche sur cette zone à cette période de l'année. Un repos biologique de cette espèce et d'autres aussi est impératif.
Sans parler du carnage annuel qui est réalisé sur les cétacés. Malgré l'obligation d'installation de pingons à cétacé DDD003 la faune est pillée et les cadavres sont retrouvés tous les ans à la même période sur les plages de la façade Atlantique.
Arrêtons le massacre car vendre le bar sur les étales à Noël à moins de 10 €/ kg est une hérésie. Le maintien de l'activité économique de la pêche passe par la sauvegarde des espèces et le respect de leur repos biologique.

Bonjour,

Le projet proposé autorisant les pêcheurs professionnels de pêcher le bar sur cette zone censée être un havre de paix pour permettre la reproduction et le renouvellement des populations de poisson (et de bars particulièrement qui est un sujet sensible depuis plusieurs années), est une véritable aberration.

Les pêcheurs plaisanciers sont toujours les premiers à trinquer lorsque des ressources maritimes viennent à manquer: diminution du nombre de prise par pêcheur et par jour, augmentation des tailles minimales des prises, limitation des périodes de pêche, jusqu'à l'interdiction pure et simple de pêcher certaines espèces.

Le bar par exemple nous a été interdit pendant une longue période avec comme argument principale de « laisser la population se renouveler et préserver les ressources ». L'idée est bonne et pour ma part je l'ai respecté avec grand plaisir car je suis un jeune Breton de 25 ans, je pêche depuis mon plus jeune âge (bateau, pêche à pied, pêche du bord, chasse sous-marine) et comme beaucoup je tente d'être le plus respectueux possible de mon environnement afin de pouvoir profiter de ses ressources de façon durable. Mais quand au même moment on s'aperçoit que ces mêmes personnes qui nous interdisent de prélever les poissons que nous capturons pour des raisons « de durabilité des ressources », favorise la capture de masse de ces mêmes espèces de poissons par les professionnels dans une zone clés (et interdite) pour la population de bars et d'autant plus avec des engins de pêches non sélectifs, je trouve ça tout simplement scandaleux et un véritable manque de respect envers notre littoral et également envers les plaisanciers à qui vous demandez de faire des concessions pour en fait permettre à d'autres de remplir encore plus leurs poches.

Comprenez bien que ce n'est pas des pêcheurs comme moi qui prélèvent un bar de temps en temps afin de vivre une passion et ensuite partager un bon repas avec ses proches, qui vont mettre en péril les ressources en poissons. En revanche un seul chalutier traînant un immense filet en attrapant aussi bien de gros spécimens que des juvéniles qui se retrouveront écrasés dans le chalut et en dehors de l'eau pendant un long moment, sera sûrement rejeter à la mer (car la loi sur la taille réglementaire des espèces les y obligent) mais combien mourront suite à ce traumatisme? Combien de perte sur le long terme pour cette population?

Nos côtes bretonnes et toutes les ressources qui s'y trouvent sont une véritable fierté pour beaucoup d'entre nous que nous essayons de préserver, prêt à beaucoup de compromis mais pas pour voir ce beau patrimoine sacrifié contre de l'argent.

Pardonnez mes fautes d'orthographe et de syntaxes, mais le message est clair il me semble. En espérant que cette démarche de consultation est sincère de votre part et non simplement de la poudre aux yeux afin de nous donner l'illusion que notre avis vous intéresse.

Bonjour

Je m'oppose à la pêche professionnelle du bar en période de reproduction sur le plateau de Rochebonne ainsi que sur le reste du territoire français.

Merci

Bonjour,

Tout d'abord, je salut votre démarche de consulter les citoyens concernant ce type de pêche au chalut dans les frayères.

Deuxième je suis indigné de voir qu'en 2020 dans un pays comme la France une telle pêche (à but purement économique) est encore autorisée, je suis couvert de honte qu'un tel massacre soit autorisé dans notre pays à une heure où tout le monde oeuvre avec ses moyens disponibles pour la préservation de toutes les ressources naturelles.

Vous avez les cartes en main pour prendre les bonnes décisions, prenez les mesures nécessaires pour l'avenir de la ressource et des océans, pas pour l'avenir du porte monnaie des lobby de la pêche. Merci

Bonjour,

Je vous écris pour vous faire part de mon indignation contre cette ouverture de la pêche sur le plateau de Rochebonne et vous soumet donc mon opposition.

Madame, Monsieur

Nous savons, déjà depuis plusieurs années, que si nous continuons comme nous le faisons les océans seront vidés d'ici quelques décennies.

Mais non on s'obstine quand même à accentuer la pression de pêche sur des espèces déjà fragiles.

Et maintenant on ose nous demander si on est d'accord pour autoriser la pêche au chalut pélagique, pendant la période de frai bien sûr, sur une zone aujourd'hui protégée.

Sans parler des différents cétacés fréquentant cette zone à la même période et qui sont pris dans les filets! Eh oui les dauphins retrouvés crevés sur les plages atlantiques pendant l'hiver sont, pour la plupart, la conséquence de la pêche des pros sur les zones de frai!!

Alors oui, bien sûr, je suis contre cette proposition complètement absurde.

Bonjour, Ce serait une honte de plus pour nos décideurs, d'accepter une ouverture de la pêche sur ce site, haut lieu de reproduction du bar. Tout cela pour céder aux lobbies des pêcheurs professionnels utilisant ce type de pêche destructrice. Ceci à une période durant laquelle la valeur marchande et qualitative du bar, est nettement moins bonne. J'ose espérer que vous aurez le courage de vous opposer à cette autorisation, quitte à frustrer quelques puissants.

<p>Bonjour Je suis pecheur recreatif et pilote Maritime. La peche au chalut pelagique est non selective et destructrice. ce n'est un secret pour personne, des centaines de tonnes de thons rouge sont débarquées dans les ports de pelagiques...sans être déclarés. Les pelagiques ramassent tout, vraiment tout. Bars, maigres, thons...sans distinction. On va à la catastrophe avec ces navires de pêche. Ne les laissez pas vider la mer.</p>
<p>Bonjour, Étant donné la situation critique de nos océans, l'effondrement des réserves halieutiques et la mort de plus de 6000 mammifères marins depuis le début de l'année par prises "accidentelles", je me positionne contre l'autorisation de chalutage sur le plateau de Rochebonne.</p>
<p>Bonjour Pourquoi ouvrir la pêche au chalut pélagique sur rochebonne C est ridicule ils détruisent déjà les frayères de bars les stocks reproducteurs sont déjà au plus bas Non à cette arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de rochebonne entre le 1er décembre 2019 et 31 janvier 2020</p>
<p>Bonjour, Je tiens à vous informer que je suis très défavorable à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne, et ce même pour un temps limité. Merci de prendre en compte que la pêche de loisir qui permet de nombreuses embauches et la préservation du littoral et de la ressource est une activité en pleine essor, là où la pêche industrielle n'est plus adaptée à la vie côtière et devient destructrice de l'environnement.</p>
<p>Bonjour, Afin de préserver les ressources, je pense que ce type de pêche (pelagique)est à banir sur une zone telle que le plateau. Il faut privilégier les pêches responsables!</p>
<p>Bonjour , Non à l'autorisation de cette pêche dévastatrice Il est urgent de préserver les zones de reproductions des espèces fragiles et de justifier le concept « développement durable » par des décisions intelligentes .</p>
<p>Bonjour. Je m'oppose formellement à cette proposition. Les dates données correspondent à la période de reproduction des bars sur le plateau de Rochebonne. Il est logiquement imposé aux plaisanciers des dates et des quotas sur la pêche de ce poisson emblématique pour le motif de préserver cette ressource. Vous devriez plutôt interdire la pêche du bar de décembre à mars inclus sur toutes leurs zones de fraies pour les professionnels et les récréatifs. Si c'est à nouveau autorisé cette année, nous pourrions à nouveau aller compter les cétacés morts échoués sur nos côtes cet hiver.</p>
<p>Non Je m'oppose à ce projet</p>
<p>Monsieur le Préfet, Autoriser la pêche au chalut pélagique au Plateau de Rochebonne, pendant la période de reproduction des bars, aurait des conséquences écologiques dévastatrices. Pensons à l'avenir.</p>
<p>Je suis contre l'ouverture à la pêche commerciale au chalut dans cette zone qui constitue un lieu de reproduction pour le bar. Il est indispensable de préserver de l'exploitation ses lieux pour la conservation et le bon état des espèces et réserves de poissons comme le bar.</p>
<p>Bonjour, Je suis fermement opposé à l'ouverture de la pêche au chalut durant la période de reproduction du bar sur le plateau de Rochebonne</p>
<p>Bonjour, Cette ouverture est une aberration puisqu'il s'agit tout bonnement et simplement de piller en toute facilité des tonnes de bar au moment où ils se regroupent pour se reproduire. Les stocks de bar sont au plus bas, il en va de l'avenir de la pêche professionnelle et de loisir d'avoir une prise de conscience visant à protéger la ressource. Et avec tout le</p>

respect que je vous dois, cela commence par protéger les frayères.
Vous avez le pouvoir de cette décision, prenez la bonne et pensez aux générations futures.
Abandonnez ce projet d'arrêté.

Madame, Monsieur,
Je pense que, dans un intérêt de préservation de la ressource halieutique, l'ouverture de la frayère du plateau de Rochebonne serait une ineptie. En effet, le stock de bars est en chute libre et venir le pêcher, durant sa reproduction et, qui plus est, sur sa zone de reproduction ne ferait qu'accélérer cette décadence.
Je m'oppose donc à cet arrêté.

Je suis contre, car par définition, pêcher sur une frayère et à l'opposé d'une 'pêche durable'

J'aimerais savoir l'intérêt qu'il y a à autoriser la pêche au chalut pélagique durant la période de reproduction sur une espèce en voie de disparition ?
De plus, qu'est ce qui permet de faire des différences entre pêche loisirs et pro, on est quand même dans un cas de rupture d'égalité.
Avec ce genre de mesure, je pense que vous pouvez vous considérer comme complice d'un massacre écologique.
En tant que citoyen, je suis sidéré par le comportement d'un état voyou comme la France.
Merci de bien vouloir noter donc ma requête contre cet arrêté complètement aberrant d'un point de vue environnemental et pourquoi ce type de mesure ne fait pas l'objet d'une évaluation environnementale, voir d'une étude d'impact ??

Bonjour,
Il n'est pas acceptable d'autoriser la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 01/12/19 et le 31/01/2020, cette zone est une frayère particulièrement fragile.
Si l'on veut reconstituer durablement un stock de l'espèce bar (*dicentrarchus labrax*), il ne faut pas exploiter cette zone et la mettre "en repos". C'est un véritable scandale et on scie littéralement la branche de la ressource. Et à court terme celle des marins professionnels.
Merci de faire le nécessaire pour éviter ce gâchis halieutique.

Bonjour,
Je suis tombé sur ce projet d'AP ces derniers jours, et je suis tout bonnement sidéré.
Le plateau de Rochebonne est connu de tous comme étant une zone de reproduction importante pour les poissons du golfe de Gascogne, en particulier le bar dont les études démontrent un effondrement des populations, à cause essentiellement de la surpêche. Ce projet d'AP me pose beaucoup de problèmes.
Le premier, c'est comment mon pays peut-il ne serait-ce qu'envisager de permettre la pêche sur frayères en pleine période de reproduction et a fortiori au chalut et pire encore, au pélagique ?
Ces techniques non-sélectives, totalement dépassées à une époque où on sait cibler la pêche, et surtout, le niveau énorme de la surpêche en France ?
Le second, c'est comment peut-on encore aujourd'hui tout simplement autoriser la pêche sur frayère, quelle que soit l'espèce et quelle que soit la technique ? Il me paraît totalement indispensable de sanctuariser ces zones, d'y interdire totalement la pêche commerciale, en particulier pendant la fraie.
Enfin, comment peut-on donner des leçons au monde, car la France est quand même très forte pour donner des leçons sur le réchauffement climatique, la biodiversité, la préservation des écosystèmes et des ressources et ne pas sanctuariser des frayères ? Et pire, y tolérer, via une dérogation en plus, une pêche aussi destructrice que le chalut pélagique ? Je remercie d'avance les instances qui liront (j'espère) ce mail de comprendre que l'ancien monde est révolu, la culture du prélèvement massif et infini est hors d'âge et hors de propos aujourd'hui. Avant on ne savait pas notre impact. Maintenant on le connaît. Et il est à la fois énorme et problématique, on est en train de vider la mer. Et on se doit de réduire massivement cet impact, sanctuariser les frayères me paraissant la première mesure d'urgence à prendre.
Merci.

Bonjour,
Je dit non à l'arrêté.

je m'oppose fermement à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.
c'est une forme de pêche non sélective qui va ravager un peu plus cette zone

<p>Il n'y a presque plus de ressources naturelles, les décisions du Parlement et du Gouvernement sont en totales contradictions avec les capacités de ressources que nous offre la nature.</p> <p>La biodiversité se Meurt un peu plus chaque jour. Nous n'aurons rien à laisser à nos enfants.</p> <p>Arrêtez ce massacre écologique - résistez aux lobby de la pêche et de la chasse.</p> <p>Laissez nous vivre en harmonie avec la nature - arrêtez d'exterminer des espèces en prolongeant les périodes de chasse et de pêche et en accroissant le nombre de quotas et de territoires pour les chasseurs et pêcheurs. Ce ne sont certainement pas des écologistes - ce sont des criminels qui s'en prennent aux plus faibles.</p> <p>Soyez intelligents et courageux : regardez la réalité en face : vos actions tuent chaque jour un peu plus. Alors lutttez contre !</p>
<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je m'oppose à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Cette méthode de pêche «en gros» a des conséquences catastrophiques sur de nombreuses espèces sous marines.</p> <p>Protégeons notre écosystème et favorisons une pêche plus sélectives.</p> <p>En espérant que nos voix soit entendues.</p>
<p>Je suis marin pêcheur.</p> <p>Je suis totalement contre l'ouverture au chalutier pélagique du plateau de Rochebonne. On ne peut pas continuer à piller les zones de reproduction de poissons dont le stock est en danger. Ceci relève du bon sens.</p>
<p>Bonjour, nul n'ignore que la population de bars et de maigres est en très forte diminution, et ce depuis de nombreuses années... Je suis pêcheur plaisancier depuis près de 20 ans en Finistère et je constate comme beaucoup d'autres que pêcher un bar de plus de 40 Cm est de plus en plus rare... Comme beaucoup, je pratique essentiellement le "no-kill" par respect pour ce que la nature nous donne encore et par souci de sauvegarde de la mer et de ce magnifique loisir qu'est la pêche pour mes enfants.</p> <p>La pêche sur les frayères (plateau de rochebonne) est pratiquée tous les ans avec l'accord des autorités européennes qui sont donc pour moi les complices de ce massacre, autant pour les espèces ciblées que pour les espèces victimes collatérales et en particulier les dauphins.</p> <p>En espérant que cet humble avis soit écouté, veuillez agréer mes sentiments distingués.</p>
<p>Bonjour,</p> <p>pêcheur de loisir depuis 25ans affilié à la FFESSM je vois la ressource diminuer d'année en année, notamment celle du bar.</p> <p>je ne comprends pas l'ouverture de cette pêche en période de reproduction sur des zones de reproduction.</p> <p>pour que la ressource soit accessible à tous, tout au long de l'année, sauf période de reproduction, je ne souhaite pas que la pratique du chalutage pélagique en bœuf soit autorisée sur la plateau de Rochebonne.</p>
<p>NON</p> <p>L'espèce est au bord de la disparition et certains voudraient lui porter le coup de grâce en autorisant une méthode de pêche "massive", sans sélection de taille et sur une période de repos biologique. En gros, on marche sur la tête ...</p> <p>Merci et bon week end par avance</p>
<p>Suite au projet d'arrêté concernant le chalutage en bœufs sur le plateau de rochebonne en pleine période de reproduction du bar,</p> <p>Je me prononce contre ce projet d'arrêté du 10 septembre qui mets en péril la ressource déjà bien atteinte de la population des bars, ainsi que celle des dauphins couramment pris dans les filets de ces chalutiers en bœuf qui, pour la plupart, n'utilisent pas les dispositifs d'éloignement légaux pour ces espèces. Laissez la nature se reproduire et laissez les dauphins qui ont été en très grand nombres (plus de 20 dauphins recensés sur les sables d'olonnes) tués et échoués sur nos plages car pris dans ces chalutages...</p>
<p>Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.</p> <p>Halte aux pêches intensives sur les frayères comme cela a pu être fait au Nord du 48ième parallèle.</p> <p>Halte aux massacres des bars... et des dauphins !</p>
<p>Bonjour,</p> <p>Je suis contre ce projet.</p> <p>Comment l'etat peut cautionner ce type de pratiques. Après cela, on nous demande de consommer, utiliser et ne pas gaspiller les ressources naturelles.</p>

Donnons une fois de plus aux industriels la possibilité de détruire nos ressources pour s'enrichir et on demandera ensuite aux usagers de d'en prendre soin et d'essayer de réparer.

Pêcher sur une zone de fraie en période de reproduction est tout simplement irresponsable et indigne.

Si l'on doit faire des efforts pour préserver notre nature et nos espèces, faisons le ensemble et avec les mêmes conditions. Ne pas interdire la pêche à certains et autoriser les autres à détruire les zones de reproduction.

Soyez responsable....

Tous les 2 ans, et ce depuis 1978, une autorisation est accordée à des chalutiers pélagiques pour venir piller la ressource pendant et sur son lieu de reproduction. Les conséquences sont catastrophiques pour le stock de bar, et compte tenu de la méthode de pêche non sélective, beaucoup de prises accessoires telles que des cétaqués vont être retrouvées par centaine, mutilés et morts le long de nos côtes pendant des semaines. Quel intérêt! En tous cas, pour le consommateur aucun! La chair du bar est grainée pendant sa période de reproduction! Celui-ci sera déstocké sur les étals et ce qui n'est pas vendu sera transformé en farine pour nourrir des poissons d'élevage! Arrêtons le massacre! Laissons ce poisson noble se reproduire en paix!

L'ouverture en période de frai est un non-sens et relève du massacre organisé

On limite les pêcheurs amateurs qui l'acceptent pour sauvegarder l'espèce et on autorise n'importe quoi sous la pression de lobbies irresponsables

Pour ma part je n'achète ni ne consomme de décembre à mai et j'ai rayé de ma liste les restaurants qui en proposent à cette époque de l'année

Comment s'étonner que plus de 1 million

de pêcheurs en ont marre de l'Europe et des aberrations de nos technocrates

Non a cet arrêté ! Combien de dauphins vont encore mourir ? Laisser les bars se reproduire tranquillement sur cette zone plutôt que de les massacrer en période de frai ... Non a cet arrêté !

Bonjour,

Il est crucial de ne pas poursuivre les erreurs qui ont conduit à une nette diminution du stock de bar tant en Manche que sur la façade atlantique . Seule une pêche sélective et non invasive doit être autorisée sur le plateau de Rochebonne, que je connais bien.

Merci de prendre en compte cet avis et à votre disposition pour en débattre.

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous écrire aujourd'hui dans le but de vous faire part de mon indignation et donc de mon opposition au projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

Le plateau de Rochebonne est une zone de frayère pour le Bar et joue un rôle d'une extrême importance dans le maintien et l'équilibre des populations de cette espèce en Atlantique et assurément dans les eaux avoisinantes. Prélever cette ressource revient à participer activement à la disparition du bar et au déséquilibre des eaux où il vit. Je m'indigne aujourd'hui de découvrir cette proposition d'ouverture de pêche pélagique sur cette zone en pleine saison de fraye alors que depuis plusieurs années la santé des stocks de cette espèce est profondément remise en cause.

Je suis contre le projet d'autorisation de pêche au chalut pélagique dans cette zone et à cette période où les bars sont en banc pour les fraies. Les dérogations accordées les années précédentes sont déjà aberrantes. Pêcher le bar pendant cette période lorsqu'il est le plus vulnérable c'est mettre à mal le stock alors que des quotas de plus en plus restrictifs sont mis en place pour les pêcheurs amateurs. L'intérêt écologique n'est pas pris en compte contrairement à l'intérêt financier des pêcheurs professionnels. Il serait peut être temps de changer les façons de faire. Ce n'est pas un type de pêche durable pour les stocks de poissons. Continuez comme ça et nous continuerons d'aller droit dans le mur et vous en serez responsables!

JE SUIS CONTRE !

Le plateau de Rochebonne (situé au large l'île de Ré) est un site de plus de 9700 hectares qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000.

Un site protégé ? Encore une fois, sur le papier seulement ! Tous les deux ans depuis 1978, les activités de pêche pélagique (normalement interdites) sont autorisées sur une période de deux mois, du 1er décembre au 31 janvier.

Pourquoi ? Parce qu'en hiver, ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Intéressante pour des pêcheurs sans scrupule qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce qui ne pourra pas se reproduire. En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche) Durant 60 jours, ce sont donc 34 chalutiers qui seront autorisés à pêcher en bœuf (filet remorqué par deux navires), une méthode particulièrement mortelle qui revient à trainer dans l'eau un filet en forme d'énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres qui capture tout sur son passage, un piège particulièrement dangereux pour les dauphins que nous avons documenté à plusieurs reprises. Cette méthode devrait être STRICTEMENT INTERDITE !!!

Ne soyons pas dupes : si l'arrêté avance des mesures qui semblent en apparence aller dans le bon sens et en amont du déploiement du plan d'action de protection des cétacés, il n'en est rien.

- « L'équipement de dispositif dissuasif acoustique est rendu obligatoire pour éviter l'entrée des mammifères marins dans le chalut » : quand bien même ce dispositif (Pingers) fonctionnerait à 100%—ce qui est loin d'être le cas- cela reviendrait à chasser ces prédateurs naturels de leur lieu de vie et à piller leurs ressources.

- « L'embarquement d'observateurs de pêche sera encouragé à bord des navires ». Rien de nouveau, aucune surveillance à bord n'est obligatoire. Elle est simplement encouragée. Les déclarations de « prises accidentelles » seront comme toujours, celles que voudront bien transmettre les pêcheurs. (Aucun système de vidéo embarqué n'est imposé non plus)

A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.

Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées.

La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

A qui de droit, Afin de protéger nos ressources, et montrer l'exemple au reste du monde plutôt que se poser en donneurs de leçons passif, il faut interdire la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne, interdire la pêche en boeufs, contraindre les pecheurs a s'equiper d'appareils enregistreurs videos, contraindre les equipages a accepter de leur plein gré la presence d'observateurs mandatés. En esperant que les choses changent.

Madame, Monsieur,

Je souhaite vous faire-part de mon opinion très défavorable au projet de chalutage en bœuf. Les ressources s'épuisent et nous devons agir pour le repeuplement des océans!! En espérant que ma voix soit entendue, je vous salue!

CONSULTATION PUBLIQUE OUVERTE JUSQU'AU MARDI 22 OCTOBRE : NON AU CHALUTAGE SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE !!!

Le plateau de Rochebonne (situé au large l'île de Ré) est un site de plus de 9700 hectares qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000.

Un site protégé ? Encore une fois, sur le papier seulement ! Tous les deux ans depuis 1978, les activités de pêche pélagique (normalement interdites) sont autorisées sur une période de deux mois, du 1er décembre au 31 janvier.

Pourquoi ? Parce qu'en hiver, ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Intéressante pour des pêcheurs sans scrupule qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce qui ne pourra pas se reproduire. En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche) Durant 60 jours, ce sont donc 34 chalutiers qui seront autorisés à pêcher en bœuf (filet remorqué par deux navires), une méthode particulièrement mortelle qui revient à trainer dans l'eau un filet en forme d'énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres qui capture tout sur son passage, un piège particulièrement dangereux pour les dauphins que nous avons documenté à plusieurs reprises. Cette méthode devrait être STRICTEMENT INTERDITE !!!

Ne soyons pas dupes : si l'arrêté avance des mesures qui semblent en apparence aller dans le bon sens et en amont du déploiement du plan d'action de protection des cétacés, il n'en est rien.

- « L'équipement de dispositif dissuasif acoustique est rendu obligatoire pour éviter l'entrée des mammifères marins dans le chalut » : quand bien même ce dispositif (Pingers) fonctionnerait à 100%—ce qui est loin d'être le cas- cela reviendrait à chasser ces prédateurs naturels de leur lieu de vie et à piller leurs ressources.

A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.
Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées.
La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

Bonjour,
Pour répondre à la consultation publique sur le projet de chalutage voici mon avis:le chalutage c'est une catastrophe pour les animaux notamment les globicéphales mais tant d'autres et pour l'écosystème marin.
Surtout pas un de plus par pitié.

Bonjour je suis contre cet arrêté de pêche. Laisser les mammifères marins et poissons se reproduire et vivre en paix dans ce site afin d'ils aient un sanctuaire sans être menacer.

Cette méthode devrait être strictement interdite.
Il ne faut pas accepter que ce genre de pratique dévastatrice ait lieu.
Ne faites pas passer cette arrêté.

Bonjour
Il est irresponsable d'imaginer que l'on puisse autoriser le chalutage dans cette zone, l'eco système est déjà aux abois et nos pratiques ne font qu'aggraver les situations, non à cette idée une fois encore hors du temps, préserver reste la priorité

Pouvez vous interdire réellement cette pêche ne correspondant pas à la situation actuelle.
Pas de pêche industrielle dans les lieux soit disant protégés.
Pas de période, et de plus la pire pour la reproduction, autorisant la pêche.

Le plateau de Rochebonne (situé au large l'île de Ré) est un site de plus de 9700 hectares qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000.

Un site protégé ? Encore une fois, sur le papier seulement ! Tous les deux ans depuis 1978, les activités de pêche pélagique (normalement interdites) sont autorisées sur une période de deux mois, du 1er décembre au 31 janvier.

Pourquoi ? Parce qu'en hiver, ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Intéressante pour des pêcheurs sans scrupule qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce qui ne pourra pas se reproduire. En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche) Durant 60 jours, ce sont donc 34 chalutiers qui seront autorisés à pêcher en bœuf (filet remorqué par deux navires), une méthode particulièrement mortelle qui revient à trainer dans l'eau un filet en forme d'énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres qui capture tout sur son passage, un piège particulièrement dangereux pour les dauphins que nous avons documenté à plusieurs reprises. Cette méthode devrait être STRICTEMENT INTERDITE !!!

A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.

Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées. La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

NON AU CHALUTAGE SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE !!!

Bonjour,
Je réponds NON à cette consultation publique ! Le site est protégé, en tous cas censé l'être, donc c'est NON !
On fait assez de dégâts comme ça, on consomme trop, on exploite trop, et en même temps on jette - mais des gens crèvent de faim quand même !
A quand la fin de ce système pourri ?
Merci pour votre prise en compte !

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous écrire aujourd'hui dans le but de vous faire part de mon indignation et donc de mon opposition au projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

Nous ne pouvons plus fermer les yeux sur les chiffres présentés par les différents instituts de recherches scientifiques (dont j'ai eu la chance de côtoyer au travail), la population de bar est en pleine régression et ce depuis déjà un bon nombre d'années.

Quelles mesures ont été prises ?

Taper sur la pêche récréationnelle en leur imposant des quotas voir des interdictions (ce que je trouve nécessaire au vu de l'urgence)

Une division des stocks entre le nord et le sud du 48° parallèle alors que tout le monde sait (pêcheurs, biologistes, simple badauds) que la mer n'a pas de limite et que tout comme le nuage radioactif, peut importe la présence de frontières ou de ligne virtuelle tracées par l'homme les poissons se déplacent (cf travaux de suivis de population d'espèces marines)

Très légère baisse des quotas pour la petite pêche

Cependant nous pouvons suivre très aisément en Hiver et au Printemps les gros bateaux de pêche venir piller les zones de frayères connues de tous (pêcheurs professionnels comme amateurs) sur des sites comme marine traffic. Faciles à identifier et malheureusement présentées il y a quelques années par l'IFREMER elles sont la proie de ravages chaque année.

Question que chacun se pose aujourd'hui alors que les pêcheurs plaisanciers se saignent ou suivent leur morale en ne sortant pas pêcher les bars lors de la période de reproduction, on retrouve des chalutiers de plusieurs dizaines de mètres ainsi que des bateaux de pêche usines de plus de 150m (CF actuellement en Manche) piller la ressource sous nos yeux.

Vous proposez aujourd'hui de rouvrir un sanctuaire, oui car le plateau de Rochebonne est une zone de frayère formellement identifiée pour le Bar et joue un rôle d'une extrême importance dans le maintien et l'équilibre des populations de cette espèce en Atlantique et assurément dans les eaux avoisinantes. Les animaux voyagent pour se regrouper en très grand nombre à cet emplacement même afin de se reproduire. Prélever cette ressource revient à participer activement à la raréfaction du bar et au déséquilibre des eaux où il vit. Je m'indigne aujourd'hui de découvrir cette proposition d'ouverture de pêche pélagique sur cette zone en pleine saison de fraie.

Au lieu de mettre en place des mesures pour éviter le pillage des eaux Françaises et permettre le redéveloppement et la colonisation de certaines zones devastées par cette pêche industrielle, vous allez à l'encontre des préconisations et de la logique de la vie en voulant permettre de piller les quelques zones plus ou moins protégées à l'heure actuelle en permettant des `la pêche industrielle de venir piller des populations de poissons venues se regrouper pour frayer ...

Je veux bien que vous ne soyez pas scientifique mais bien s'entourer et avoir un minimum de réflexion devrait être à votre portée.

Autre élément que je souhaiterais soulever : pourquoi soutenir le chalutage alors que quiconque s'intéressant un minimum aux méthodes de pêche professionnelle sait pertinemment qu'il s'agit d'une pratique extrêmement destructrice ? Certes, nous parlons de chalutage pélagique en bœuf ce qui "épargne" les fonds marins (Petit aparté ; si on fait le calcul, la Manche a déjà été plusieurs fois entièrement ratissée par les chaluts de fond dans les années passées). Il a beau être pélagique, le chalutage reste une méthode non sélective qui a pour résultat une très grande quantité d'animaux rejetés car non souhaités. C'est définitivement une pratique à ne pas encourager.

Pourquoi ne pas favoriser des méthodes de pêches nobles tels que les ligneurs ? Soyons en accord avec notre époque et séparons nous de ces pratiques ancestrales destructrices. Favorisons les petits navires et aidons les marins pêcheurs actuellement pris au piège dans un métier qui s'essouffle et qui a un cruel besoin d'évoluer en leur permettant de mettre en oeuvre une pêche durable et un métier qu'ils seront fiers de pratiquer.

J'espère de tout cœur que le choix de la durabilité sera fait en opposition à celui du profit à court terme

Bonjour,

Merci de tout mettre en oeuvre pour que cesse ce massacre. Des dizaines de dauphins sans nageoires échoués sur les plages de l'île de Re. Cela a profondément traumatisé mes neveux.

Merci d'écouter la voix du peuple français majoritairement favorable contre cette industrialisation de la pêche.

Navigateur à la Rochelle, vivant à Angoulême je suis contre la pêche dans cette zone protégée...

Cette évidence

Je réponds, par ce mail, à la consultation publique pour l'Arrêté préfectoral portant sur l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Je suis contre la possibilité de pêcher dans cette zone protégée regroupant de nombreuses espèces qui seront en danger par cette pratique de pêche normalement interdite. Cela met en danger la biodiversité déjà fragile à l'heure de la 6ème extinction de masse et renforce le sentiment d'impunité de

l'industrie de la pêche à échelle industrielle en autorisant pour des raisons purement financières à endommager un espace protégé. Les bars visés sont non seulement en période de reproduction et ne doivent donc pas être pêchés à cette période pour la survie de leur espace, mais cette pratique va également tuer des dauphins, marsouins et autres requins pèlerins pas "accident", tuant ainsi des espèces déjà trop massacrées pour le profit de l'homme et sans autre raison que l'argent. Ce projet est une honte, la zone est protégée et la pêche interdite doit le rester toute l'année.

Bonjour,
je suis contre l'ouverture de cette pêche.

Bonjour,
En réponse à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020, je souhaiterais vous faire part de mon désaccord. La présence des chaluts doit y être interdite chaque année et tout au long de l'année !
Pourquoi ? Parce qu'en hiver, ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Bien sur cette zone est intéressante pour des pêcheurs sans scrupule qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce qui ne pourra pas se reproduire. En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche)
Durant 60 jours, ce sont donc 34 chalutiers qui seront autorisés à pêcher en bœuf (filet remorqué par deux navires), une méthode particulièrement mortelle qui revient à trainer dans l'eau un filet en forme d'énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres qui capture tout sur son passage, un piège particulièrement dangereux pour les dauphins. Cette méthode devrait être STRICTEMENT INTERDITE !!!
A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.
Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées.
En espérant que vous tiendrez compte de mon avis et vous tiendrez vos engagements de 1978 qui protège cet endroit TOUTE L'ANNÉE!

NON à l'ouverture de la pêche!!!!

Madame, Monsieur,
Habitante de La Rochelle avec ma famille, nous nous opposons à l'ouverture de la pêche au chalut sur cette zone protégée et abritant de nombreuses espèces menacées et en périodes de reproduction.

NON à l'ouverture de la pêche !!!

Monsieur, Suite au projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant qu'amateur de pêche sportive et membre d'une association de pêche il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer. L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à la ressource. J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de cette ressource et des secteurs économiques qui en dépendent.

Non à l'ouverture du pêche

JE SUIS TOTALEMENT CONTRE : on ne peut pas laisser les poissons se reproduire tranquillement ???????
un peu de bon sens je vous prie !

Bonjour,
Le plateau de Rochebonne est un site de plus de 9700 hectares qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000.
Tous les deux ans depuis 1978, les activités de pêche pélagique (normalement interdites) sont autorisées sur une période de deux mois, du 1er décembre au 31 janvier.
Ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Intéressante pour des pêcheurs qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce qui ne pourra pas se reproduire.
En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche)

<p>Durant 60 jours, ce sont donc 34 chalutiers qui seront autorisés à pêcher en bœuf (filet remorqué par deux navires), une méthode particulièrement mortelle qui revient à trainer dans l'eau un filet en forme d'énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres qui capture tout sur son passage, un piège particulièrement dangereux pour les dauphins. Cette méthode devrait être STRICTEMENT INTERDITE !!!</p> <p>A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.</p> <p>Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées.</p> <p>La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !</p>
<p>Non à la pêche au bar sur le plateau de Rochebonne. Cette zone est natura 2000 et une frayère pour le bar, stop aux massacres des dauphins, les pêcheurs français sont considérés comme des barbares</p>
<p>A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.</p> <p>Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées.</p> <p>La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !</p>
<p>Je m'oppose à l'ouverture de la pêche au bar. Habitant la Rochelle nous avons la chance d'avoir quelques dauphins trop nombreux d'ailleurs. Cette pêche est un fléau pour de nombreuses espèces. D'ailleurs je n'achète plus de bar sauf pêché à la ligne pour cette raison.</p>
<p>Bonjour, Je suis contre cet arrêté autorisant la pêche sur une zone de frayere en période de pré reproduction du bar. Cette espèce faisant déjà l objet d un suivi des stocks pourquoi aller le détruire un.peu plus ça n a vraiment aucun sens pour aucune profession ou personne.</p>
<p>NON A L'OUVERTURE DE LA PÊCHE RESPONSABLE DU MASSACRE DE BARS ET DE DAUPHINS !!!</p>
<p>A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.</p> <p>Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées.La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !D'avance merci</p>
<p>NON il ne faut pas autorisé la pêche pendant 2 mois, arrêtez un peu de penser à l'argent plutôt qu'aux animaux, vous en avez déjà assez</p>
<p>Non à l'ouverture de la pêche</p>
<p>La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Interdire l ouverture de cette peche</p>
<p>****APPEL A LA MOBILISATION POUR LES DAUPHINS ET POUR LES BARS*** CONSULTATION PUBLIQUE OUVERTE JUSQU'AU MARDI 22 OCTOBRE : NON AU CHALUTAGE SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE !!! Le plateau de Rochebonne (situé au large l'île de Ré) est un site de plus de 9700 hectares qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000. Un site protégé ? Encore une fois, sur le papier seulement ! Tous les deux ans depuis 1978, les activités de pêche pélagique (normalement interdites) sont autorisées sur une période de deux mois, du 1er décembre au 31 janvier. Pourquoi ? Parce qu'en hiver, ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Intéressante pour des pêcheurs sans scrupule qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce qui ne pourra pas se reproduire. En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche) Durant 60 jours, ce sont 34 chalutiers qui seront autorisés à pêcher en bœuf (filet remorqué par deux navires), une méthode particulièrement mortelle qui revient à trainer dans l'eau un filet en forme d'énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres qui capture tout sur son passage, un piège particulièrement dangereux pour les dauphins. Cette</p>

méthode devrait être strictement interdite !

- « L'équipement de dispositif dissuasif acoustique est rendu obligatoire pour éviter l'entrée des mammifères marins dans le chalut » : quand bien même ce dispositif (Pingers) fonctionnerait à 100%—ce qui est loin d'être le cas- cela reviendrait à chasser ces prédateurs naturels de leur lieu de vie et à piller leurs ressources.

- « L'embarquement d'observateurs de pêche sera encouragé à bord des navires ». Rien de nouveau, aucune surveillance à bord n'est obligatoire. Elle est simplement encouragée. Les déclarations de « prises accidentelles » seront comme toujours, celles que voudront bien transmettre les pêcheurs. (Aucun système de vidéo embarqué n'est imposé non plus)

A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.

Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées.

-> La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

Je réponds à la consultation publique en tant que citoyenne française et je vous fais savoir que je suis formellement CONTRE le projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

Des spécialistes du milieu marin argumenteront sans aucun doute mieux que moi cette position.

Bonjour

Un site protégé ? Encore une fois, sur le papier seulement ! Tous les deux ans depuis 1978, les activités de pêche pélagique (normalement interdites) sont autorisées sur une période de deux mois, du 1er décembre au 31 janvier.

Pourquoi ? Parce qu'en hiver, ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Intéressante pour des pêcheurs sans scrupule qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce qui ne pourra pas se reproduire. En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche).

NON AU CHALUTAGE SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE Merci de tenir compte de mon avis

Merci de ne pas permettre cette pêche dévastatrice des fonds marins !!! Ca n'est plus possible dans l'état actuel du vivant marin qui se trouve en grande difficulté, il en va de notre environnement vital

NON AU CHALUTAGE SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE !!!

Le plateau de Rochebonne (situé au large l'île de Ré) est un site de plus de 9700 hectares qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000.

Un site protégé ? Encore une fois, sur le papier seulement ! Tous les deux ans depuis 1978, les activités de pêche pélagique (normalement interdites) sont autorisées sur une période de deux mois, du 1er décembre au 31 janvier.

Pourquoi ? Parce qu'en hiver, ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Intéressante pour des pêcheurs sans scrupule qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce qui ne pourra pas se reproduire. En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche)

Durant 60 jours, ce sont donc 34 chalutiers qui seront autorisés à pêcher en bœuf (filet remorqué par deux navires), une méthode particulièrement mortelle qui revient à trainer dans l'eau un filet en forme d'énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres qui capture tout sur son passage, un piège particulièrement dangereux pour les dauphins que nous avons documenté à plusieurs reprises. Cette méthode devrait être **STRICTEMENT INTERDITE !!!**

Ne soyons pas dupes : si l'arrêté avance des mesures qui semblent en apparence aller dans le bon sens et en amont du déploiement du plan d'action de protection des cétacés, il n'en est rien.

- « L'équipement de dispositif dissuasif acoustique est rendu obligatoire pour éviter l'entrée des mammifères marins dans le chalut » : quand bien même ce dispositif (Pingers) fonctionnerait à 100%—ce qui est loin d'être le cas- cela reviendrait à chasser ces prédateurs naturels de leur lieu de vie et à piller leurs ressources.

- « L'embarquement d'observateurs de pêche sera encouragé à bord des navires ». Rien de nouveau, aucune surveillance à bord n'est obligatoire. Elle est simplement encouragée. Les déclarations de « prises accidentelles » seront comme toujours, celles que voudront bien transmettre les pêcheurs. (Aucun système de vidéo embarqué n'est imposé non plus)

A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.

Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées.
La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

Je suis contre cette pêche.

arrêtez le pillage et la destruction des océan en interdisant la pêche sur un site natura2000

Contre l'ouverture de la pêche au chalut pélagique en zone natura 2000

* lieu de reproduction du bar ==> comment il fait pour se reproduire le poisson si on le pêche en période de fraie ?

* un nombre important d'autres poissons sont pris au piège des chaluts = requin, dauphins et autres

* éloigner certains poissons des zones de pêches est totalement antiécologique puisque les dauphins, requins etc. vivent sur cette zone, les en exclure même temporairement est les empêcher de se nourrir, et de vivre sereinement.

* pas de contrôle sur les prises collatérales, à part une déclaration volontaire ??

* pas de sanction...

Il faut laisser les bars se reproduire en paix, et respecter les éco-systèmes.

Je suis pour qu'on interdise le chalutage dans cette zone protégée.

La pêche dans ce lieu très particulier devrait être interdite tout au long de l'année car la diversité de la faune est grande tout en étant un lieu de reproduction. De plus, ce serait se mettre en conformité avec le statut de RÉSERVE MARINE du lieu.

Merci de m'avoir lu.

Bonjour,

Je me permets de vous apporter mon point de vue sur votre projet de dérogation...

Aujourd'hui nous marchons sur la tête! Le pognon prime sur tout le reste, la preuve en est chaque année avec cette dérogation qui autorise à massacrer le bar en fraie et par la même occasion les dauphins.

Des 100èmes de tonnes sont prélevées à cette saison ou :

- la chair du bar est de qualité médiocre

- un prix de vente faible

- poisson très vulnérable car en (pré)reproduction

- On exploise le quota de prélèvement, ce qui est préjudiciable pour la fin de saison ou les prix sont plus élevés (la preuve en est, encore cette année)

Cette pêche massive et destructrice pénalise au final ceux qui pêchent le bar de façon durable (les métiers de l'hameçon et la plaisance).

La chute du stock de bar est tout simplement liée à ces méthodes de pêche massive en période de fraie, ne cherchez pas d'autres raisons pour vous voiler la face!

Il est temps de stopper la pêche du bar sur frayère dès maintenant en Atlantique comme en manche. Vous verrez très rapidement le stock de bar se refaire .

Soutenez les pêches à l'hameçon dès à présent, plutôt que de les pénaliser comme vous le faites depuis des années...

Puisque le pognon vous fait réfléchir et rêver : les ligneurs rapportent du poisson de qualité et rémunérateur, de plus ils gèrent les stocks de manière durable (remise à l'eau vivant s'il est sous la maille, arrêt de la pêche pendant le frai)

Les plaisanciers par la même occasion sont dans le même cas, ils pêchent durablement de petits volumes comparé à la pêche professionnelle et font fonctionner une énorme économie autour d'eux, mis à mal depuis environ 4 ans suite à vos restrictions drastiques et absurdes (aux vues de votre politique de destruction des stocks via le soutien de la pêche de très gros volumes sur frayères).

A bon entendeur...

Un pêcheur plaisancier désespéré de voir votre politique de destruction et aberrante sur une (pseudo) gestion des stocks de poissons.

Absolument et définitivement contre ce projet !!!

Non à la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne

Le plateau de Rochebonne (situé au large l'île de Ré) est un site de plus de 9700 hectares qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands

dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000.

Un site protégé ? Encore une fois, sur le papier seulement ! Tous les deux ans depuis 1978, les activités de pêche pélagique (normalement interdites) sont autorisées sur une période de deux mois, du 1er décembre au 31 janvier.

Pourquoi ? Parce qu'en hiver, ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Intéressante pour des pêcheurs sans scrupule qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce qui ne pourra pas se reproduire. En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche) Durant 60 jours, 34 chalutiers qui seront autorisés à pêcher en bœuf (filet remorqué par deux navires), une méthode particulièrement mortelle qui revient à trainer dans l'eau un filet en forme d'énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres qui capture tout sur son passage, un piège particulièrement dangereux pour les dauphins que nous avons documenté à plusieurs reprises. Cette méthode devrait être STRICTEMENT INTERDITE !!!

Si l'arrêté avance des mesures qui semblent en apparence aller dans le bon sens et en amont du déploiement du plan d'action de protection des cétacés, il n'en est rien.

- « L'équipement de dispositif dissuasif acoustique est rendu obligatoire pour éviter l'entrée des mammifères marins dans le chalut » : quand bien même ce dispositif (Pingers) fonctionnerait à 100%—ce qui est loin d'être le cas- cela reviendrait à chasser ces prédateurs naturels de leur lieu de vie et à piller leurs ressources.

- « L'embarquement d'observateurs de pêche sera encouragé à bord des navires ». Rien de nouveau, aucune surveillance à bord n'est obligatoire. Elle est simplement encouragée. Les déclarations de « prises accidentelles » seront comme toujours, celles que voudront bien transmettre les pêcheurs. (Aucun système de vidéo embarqué n'est imposé non plus)

A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.

Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées!

La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

J'espère que cette consultation ne sera pas une énième "pseudo démarche démocratique" qui consiste simplement à 'prendre la température' mais en aucun cas à écouter les doléances du peuple.

Bonjour,

Je tenais à vous communiquer le risque et le desolement d autoriser la pêche au chalut sur le Plateau de Rochebonne.

Nous devons préserver nos ressources et nos océans. Comment est il possible d autoriser la pêche dans les zones de reproduction, celà a un impact considérable sur toute la faune. De plus Sea Shepherd suite à leur enquête terrain ont démontré qu "aucun" suivi n était mis en place par l état, aucune sanction au pêcheur non respectueux des lois, des milliers de dauphins massacrés sans raison et tout ça pour quoi? Pêcher du poisson qui pour la plupart terminerons à la poubelle ?

S il vous plaît pour une fois pensez à la terre, au futur et à la faune plutôt qu aux lobby.

Par avance merci de bien vouloi interdire la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Bonjour,

Je vous demande de protéger la faune et la flore du plateau de Rochebonne en interdisant la pêche dans cette zone sensible.

N'oubliez pas les centaines de cadavres de Dauphins échoués sur nos plages les hivers précédents.

Bonne journée.

Non à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique

NON AU CHALUTAGE SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE !!!

Le plateau de Rochebonne (situé au large l'île de Ré) est un site de plus de 9700 hectares qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000.

Un site protégé ? Encore une fois, sur le papier seulement ! Tous les deux ans depuis 1978, les activités de pêche pélagique (normalement interdites) sont autorisées sur une période de deux mois, du 1er décembre au 31 janvier.

Pourquoi ? Parce qu'en hiver, ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Intéressante pour des pêcheurs sans scrupule qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce qui ne pourra pas se reproduire. En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche)

Durant 60 jours, ce sont donc 34 chalutiers qui seront autorisés à pêcher en boeuf (filet remorqué par deux navires), une méthode particulièrement mortelle qui revient à trainer dans l'eau un filet en forme d'énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres qui capture tout sur son passage, un piège particulièrement dangereux pour les dauphins que nous avons documenté à plusieurs reprises. Cette méthode devrait être STRICTEMENT INTERDITE !!!

Ne soyons pas dupes : si l'arrêté avance des mesures qui semblent en apparence aller dans le bon sens et en amont du déploiement du plan d'action de protection des cétacés, il n'en est rien.

- « L'équipement de dispositif dissuasif acoustique est rendu obligatoire pour éviter l'entrée des mammifères marins dans le chalut » : quand bien même ce dispositif (Pingers) fonctionnerait à 100%—ce qui est loin d'être le cas- cela reviendrait à chasser ces prédateurs naturels de leur lieu de vie et à piller leurs ressources.

- « L'embarquement d'observateurs de pêche sera encouragé à bord des navires ». Rien de nouveau, aucune surveillance à bord n'est obligatoire. Elle est simplement encouragée. Les déclarations de « prises accidentelles » seront comme toujours, celles que voudront bien transmettre les pêcheurs. (Aucun système de vidéo embarqué n'est imposé non plus)A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année. Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées. La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

Non au chalutage en boeuf sur rochebonne

Non à cet arrêté préfectoral

La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

Non à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne

Bonjour,

Encore une belle preuve d'incohérence, quand il faudrait protéger nous préférons détruire. Malgré tous les avertissements des scientifiques concernant une biodiversité en chute libre nous continuons à privilégier le financier plutôt que de protéger ce qui nous entoure. Encore un belle preuve d'incompétence de ce qui nous dirige. Nos politiques parlent beaucoup d'écologie dans les médias mais quand il s'agit d'agir et de prendre de véritables décisions il n'y a plus grand monde. En bref continuons à faire de la merde tout va bien.

Bonjour,

Encore une belle preuve d'incohérence, quand il faudrait protéger nous préférons détruire. Malgré tous les avertissements des scientifiques concernant une biodiversité en chute libre nous continuons à privilégier le financier plutôt que de protéger ce qui nous entoure. Encore un belle preuve d'incompétence de ce qui nous dirige. Nos politiques parlent beaucoup d'écologie dans les médias mais quand il s'agit d'agir et de prendre de véritables décisions il n'y a plus grand monde. En bref continuons à faire de la merde tout va bien.

NON à l'ouverture de la pêche.

Le chalutage ne permet pas de sélectionner les espèces pêchées. La biodiversité est suffisamment menacée à l'heure actuelle. Ce plateau est trop précieux, la présence des mammifères marins est à protéger impérativement...

Bonjour,

Ce site héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins.

A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.

Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées. La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

Je suis absolument opposée à ce projet, qui est une nouvelle atteinte à la biodiversité !

Quelle honte !

Bonjour, Je m'oppose à cette mesure

Bonjour,
Je souhaite m'exprimer sur ce projet d'arrêté en tant que citoyenne française.
Ce projet d'arrêté est absolument scandaleux à l'heure où toutes les études scientifiques s'accordent à dire qu'il y a de moins en moins de poissons, la France émet l'idée de continuer à pêcher sur les frayères. Outre le fait que la zone est censée être protégée et qu'elle accueille de nombreuses espèces protégées de mammifères marins, nous continuons à utiliser des méthodes de pêches (chalut pélagique) largement destructrices et non sélective. Les répulsifs acoustiques cités ont également démontré leur inefficacité et quand bien même ces systèmes fonctionneraient, ils serviraient à faire fuir ces prédateurs nécessaires à l'équilibre marins de leur zone de chasse tout en les affamant.
La France devrait être se positionner en exemple dans la protection de l'océan au vu de son territoire maritime et des nombreuses menaces qui pèsent sur le monde marins aujourd'hui.
Ces méthodes de pêche fond partis de ce menaces qui ternissent l'avenir des prochaines générations.
Vous l'aurez compris, je m'oppose fermement à ce projet d'arrêté.
Merci de bien prendre en compte cet avis pour la consultation publique.

Bonjour,
Je suis résolument CONTRE la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne !!! Assez de ces pratiques mortifères pour l'écosystème marin !!!

Non à cet arrêté qui ne respecte pas la faune marine qui est indispensable au bon équilibre de l'océan, et d'une façon plus large à notre unique planète bleue. Make our planet great again !!! Merci

A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.
Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées.
La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Bonjour,
A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.
Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées.
Je pense que la présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

NON A L OUVERTURE DE LA PECHE

Bonjour,
Je suis contre ce projet d'arrêté de pêche non durable pour les raisons suivantes :

- il concerne une zone de protection marine où la pêche concernée par l'arrêté est censée être interdite (!),
- il autorise la pêche en période de reproduction de l'espèce visée, il favorise une pêche destructrice pour de nombreuses espèces autres que celle visée (système au chalut pélagique en bœuf),
- il met en avant un système de protection expérimental qui n'a pas fait ses preuves (pinger). Comment l'Etat français, via la Préfecture de Nouvelle Aquitaine, peut-il soutenir cette pêche non durable dans un contexte de raréfaction de la ressource halieutique et de perte de biodiversité mondiale sans précédent ?

Je vous prie de bien vouloir accuser réception de mon courriel et d'attester de sa prise en considération dans la présente consultation.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne !!!
A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.
Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées.
La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

Non à la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne

Bonjour,

Le plateau de Rochebonne (situé au large l'île de Ré) est un site de plus de 9700 hectares qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000.

Un site protégé ? Encore une fois, sur le papier seulement ! Tous les deux ans depuis 1978, les activités de pêche pélagique (normalement interdites) sont autorisées sur une période de deux mois, du 1er décembre au 31 janvier.

Pourquoi ? Parce qu'en hiver, ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Intéressante pour des pêcheurs sans scrupule qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce qui ne pourra pas se reproduire. En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche) Durant 60 jours, ce sont donc 34 chalutiers qui seront autorisés à pêcher en bœuf (filet remorqué par deux navires), une méthode particulièrement mortelle qui revient à trainer dans l'eau un filet en forme d'énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres qui capture tout sur son passage, un piège particulièrement dangereux pour les dauphins que nous avons documenté à plusieurs reprises. Cette méthode devrait être STRICTEMENT INTERDITE !!!

Ne soyons pas dupes : si l'arrêté avance des mesures qui semblent en apparence aller dans le bon sens et en amont du déploiement du plan d'action de protection des cétacés, il n'en est rien.

- « L'équipement de dispositif dissuasif acoustique est rendu obligatoire pour éviter l'entrée des mammifères marins dans le chalut » : quand bien même ce dispositif (Pingers) fonctionnerait à 100%—ce qui est loin d'être le cas— cela reviendrait à chasser ces prédateurs naturels de leur lieu de vie et à piller leurs ressources.

- « L'embarquement d'observateurs de pêche sera encouragé à bord des navires ». Rien de nouveau, aucune surveillance à bord n'est obligatoire. Elle est simplement encouragée. Les déclarations de « prises accidentelles » seront comme toujours, celles que voudront bien transmettre les pêcheurs. (Aucun système de vidéo embarqué n'est imposé non plus)

A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.

Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées.

La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !-----

Ceci est un message de Sea Shepherd France auquel j'adhère fortement. On sait tous que le chalutage est désastreux pour les espèces marines, les fonds marins, etc.

A cette consultation publique, j'exprime mon avis en disant : Non, le profit ne peut pas primer sur la biodiversité, le respect d'une zone de reproduction. En tant que pays disposant du 2ème plus grand territoire maritime au monde, la France doit montrer l'exemple et protéger ces zones.

Je vous demande d'entendre raison sur ce projet, s'il vous plaît.

Bonjour,

Je souhaite exprimer mon opposition à cet arrêté préfectoral, à l'occasion de cette consultation du public.

En effet, ce type de pêche est un vrai massacre. Les pingers, s'ils fonctionnent sans attirer les dauphins dans les filets, empêcheront les dauphins d'accéder à la nourriture qui leur est destinée. Nous ne dépendons pas du poisson pour notre survie en France métropolitaine.

Merci de prendre en compte le résultat final de cette consultation. Elles ne sont pas toutes prises en compte

Bonjour,

Trouver un moyen de faire vivre vos citoyens dans le respect de l'écosystème en commençant par arrêter ces pêches non sélective ! Cette zone est peuplé par des espèces censé être protégé. **NE FERMER PLUS LES YEUX ET NE SOYEZ PAS DUPE VOUS LE SAVEZ QUE DES MILLIONS D ESPÈCES PROTÉGÉS MEURENT DÛ A LA PECHE NON SÉLECTIVE CHAQUE ANNÉE... ILS MEURENT ET VOUS VOUS FERMEZ LES YEUX!**

Vous êtes en majeure partie responsable de la destruction massive de l'environnement.

Faites quelque chose ! Chaque être vivant compte ! Nos avis aussi !

Bonjour,

je suis fermement contre l'ouverture de cette pêche qui est un crime écologique.

Je suis opposé au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Ce type de pêche est destructeur et pêche de façon indiscriminée des espèces protégées. Il doit être interdit.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Le plateau de Rochebonne (situé au large l'île de Ré) est un site de plus de 9700 hectares qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000.

Un site protégé ? Encore une fois, sur le papier seulement ! Tous les deux ans depuis 1978, les activités de pêche pélagique (normalement interdites) sont autorisées sur une période de deux mois, du 1er décembre au 31 janvier.

Pourquoi ? Parce qu'en hiver, ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Intéressante pour des pêcheurs sans scrupule qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce qui ne pourra pas se reproduire. En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche) Durant 60 jours, ce sont donc 34 chalutiers qui seront autorisés à pêcher en bœuf (filet remorqué par deux navires), une méthode particulièrement mortelle qui revient à trainer dans l'eau un filet en forme d'énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres qui capture tout sur son passage, un piège particulièrement dangereux pour les dauphins que nous avons documenté à plusieurs reprises. Cette méthode devrait être STRICTEMENT INTERDITE !!!

Ne soyons pas dupes : si l'arrêté avance des mesures qui semblent en apparence aller dans le bon sens et en amont du déploiement du plan d'action de protection des cétacés, il n'en est rien.

- « L'équipement de dispositif dissuasif acoustique est rendu obligatoire pour éviter l'entrée des mammifères marins dans le chalut » : quand bien même ce dispositif (Pingers) fonctionnerait à 100%—ce qui est loin d'être le cas— cela reviendrait à chasser ces prédateurs naturels de leur lieu de vie et à piller leurs ressources.

- « L'embarquement d'observateurs de pêche sera encouragé à bord des navires ». Rien de nouveau, aucune surveillance à bord n'est obligatoire. Elle est simplement encouragée. Les déclarations de « prises accidentelles » seront comme toujours, celles que voudront bien transmettre les pêcheurs. (Aucun système de vidéo embarqué n'est imposé non plus)

A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.

Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées.

La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

Vous aussi, participez et répondez et partagez la consultation publique avant le 22 octobre sur le lien suivant :

<http://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-public-projet-d-arrete-portant-a1087.html>

NE LAISSONS PAS FAIRE- MERCI DE VOTRE CONTRIBUTION

Non à l'ouverture de la pêche Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 »

Bonjour,

Non au chalutage des chalutiers pélagiques sur le plateau de Rochebonne pendant la période de reproduction du bar

Depuis quelques années J observe un déclin dramatique du nombre de poissons et en particulier sur le plateau de rochebonne. Il est absolument inconcevable d'autoriser des chaluts pélagiques à aller sur le plateau pendant la période de reproduction.

Il est vraiment impératif de bloquer cet arrêté avant d'avoir des conséquences irréversibles. L'électronique embarqué a fait de tel progrès ces 2 dernières années, qu'aucun poisson ne pourrait y échapper.

Pour la sauvegarde du bar et de la biodiversité marine, empêché ce massacre et pensez au génération futur.

Objet:

Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020

Non a la pêche sur un site protégé Encore une fois, sur le papier seulement ! Tous les deux ans depuis 1978, les activités de pêche pélagique (normalement interdites) sont autorisées sur une période de deux mois, du 1er décembre au 31 janvier.

Parce qu'en hiver, ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Intéressante pour des pêcheurs sans scrupule qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce

qui ne pourra pas se reproduire. En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche) Durant 60 jours, ce sont donc 34 chalutiers qui seront autorisés à pêcher en bœuf (filet remorqué par deux navires), une méthode particulièrement mortelle qui revient à trainer dans l'eau un filet en forme d'énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres qui capture tout sur son passage, un piège particulièrement dangereux pour les dauphins que nous avons documenté à plusieurs reprises. Cette méthode devrait être STRICTEMENT INTERDITE !!!
Donc Non je suis contre la pêche industrielle.
Cordialement

Bonjour,
Par la présente, je vous fais part de mon avis sur l'Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020:
NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année
Espérant que mon avis sera pris en compte, la préservation de notre planète, de la nature et de notre biodiversité est urgente!

Madame, Monsieur,
Native de Vendée, je connais également bien les côtes charentaises et rétaises dont le plateau de Rochebonne fait parti.
Je souhaite aujourd'hui réagir à votre consultation pour me prononcer contre votre projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. La raison de mon opposition est très simple: ce territoire marin a été déclaré site Natura 2000 (zone spéciale de conservation) le 11 septembre 2014 en raison de sa vulnérabilité. Pour rappel, la vulnérabilité de ce site est liée à la pollution marine, la présence de déchets d'origine plastique et la pratique de pêche potentiellement dommageables pour certaines espèces animales par capture accidentelle (à l'image du grand dauphin ou du marsouin commun).
Par ailleurs, la période à laquelle vous souhaitez autoriser la pêche dans ce secteur correspond à la période de reproduction du bar sauvage, très prisé sur les étals des poissonniers mais aussi de plus en plus rare en raison de la surpêche que l'espèce subit.
A l'heure où les citoyens se questionnent sur l'avenir des océans et de leurs ressources, le projet d'arrêté que vous proposez me semble totalement incompatible avec l'urgence de protéger et conserver les aires marines et les espèces qui y vivent.
Je vous remercie par avance de tenir compte de ma contribution

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne . La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

Aujourd'hui, nous savons que la menace qui pèse sur nos océans est immense.
Nous savons que sans les océans, la survie de l'espèce humaine est impossible.
Nous savons que les méthodes de pêche industrielle sont dévastatrice.
L'idée même d'autoriser le chalutage sur ces zones de reproduction des poissons est hallucinante.
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne.
La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Bonjour ,
Je dit non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. Les chaluts doivent être interdit chaque année et tout au long de l'année , ça devrait être le cas partout

Non au chalutage pelagique

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

Bonjour
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Madame, Monsieur,
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année!!

<p>Bonjour, Je suis contre le chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Il est impensable que des chaluts viennent pêcher dans une zone protégée et de surcroît pendant la période de reproduction</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonn, site Natura 2000. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Bonjour, Ma voix n'aura peut être aucune importance à vos yeux, mais j'essaye quand même. Connaissez vous le concept de "zone protégée"? Si oui, alors la pêche ne devrait donc pas être autorisée. J'aime la nature et les océans, et nous les avons déjà bien abimés, c'est pourquoi, avec le peu d'importance que vous accorderez sûrement à mon opinion, je m'oppose à l'ouverture de la pêche</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Le plateau de Rochebonne (situé au large l'île de Ré) est un site de plus de 9700 hectares qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000. Un site protégé ? Encore une fois, sur le papier seulement ! Tous les deux ans depuis 1978, les activités de pêche pélagique (normalement interdites) sont autorisées sur une période de deux mois, du 1er décembre au 31 janvier. Pourquoi ? Parce qu'en hiver, ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Intéressante pour des pêcheurs sans scrupule qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce qui ne pourra pas se reproduire. En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche) Durant 60 jours, ce sont donc 34 chalutiers qui seront autorisés à pêcher en bœuf (filet remorqué par deux navires), une méthode particulièrement mortelle qui revient à trainer dans l'eau un filet en forme d'énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres qui capture tout sur son passage, un piège particulièrement dangereux pour les dauphins que nous avons documenté à plusieurs reprises. Cette méthode devrait être STRICTEMENT INTERDITE !!! Si l'arrêté avance des mesures qui semblent en apparence aller dans le bon sens et en amont du déploiement du plan d'action de protection des cétacés, il n'en est rien. - « L'équipement de dispositif dissuasif acoustique est rendu obligatoire pour éviter l'entrée des mammifères marins dans le chalut » : quand bien même ce dispositif (Pingers) fonctionnerait à 100%—ce qui est loin d'être le cas- cela reviendrait à chasser ces prédateurs naturels de leur lieu de vie et à piller leurs ressources. - « L'embarquement d'observateurs de pêche sera encouragé à bord des navires ». Rien de nouveau, aucune surveillance à bord n'est obligatoire. Elle est simplement encouragée. Les déclarations de « prises accidentelles » seront comme toujours, celles que voudront bien transmettre les pêcheurs. (Aucun système de vidéo embarqué n'est imposé non plus) A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année. Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées. La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>NON AU CHALUTAGE SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE !!!Le plateau de Rochebonne (situé au large l'île de Ré) est un site de plus de 9700 hectares qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000.Un site protégé ? Encore une fois, sur le papier seulement ! Tous les deux ans depuis 1978, les activités de pêche pélagique (normalement interdites) sont autorisées sur une période de deux mois, du 1er décembre au 31 janvier.Pourquoi ? Parce qu'en hiver, ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Intéressante pour des pêcheurs sans scrupule qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce qui ne pourra pas se reproduire. En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche)Durant 60 jours, ce sont donc 34 chalutiers qui seront autorisés à pêcher en bœuf (filet remorqué par deux navires), une méthode particulièrement mortelle qui revient à trainer dans l'eau un filet en forme d'énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres qui capture tout sur son passage, un piège particulièrement dangereux pour les dauphins que nous avons documenté à plusieurs reprises. Cette méthode devrait être STRICTEMENT INTERDITE !!!Ne soyons pas dupes : si l'arrêté avance des mesures qui semblent en</p>

<p>apparence aller dans le bon sens et en amont du déploiement du plan d'action de protection des cétacés, il n'en est rien.</p> <p>- « L'équipement de dispositif dissuasif acoustique est rendu obligatoire pour éviter l'entrée des mammifères marins dans le chalut » : quand bien même ce dispositif (Pingers) fonctionnerait à 100%—ce qui est loin d'être le cas- cela reviendrait à chasser ces prédateurs naturels de leur lieu de vie et à piller leurs ressources.</p> <p>- « L'embarquement d'observateurs de pêche sera encouragé à bord des navires ». Rien de nouveau, aucune surveillance à bord n'est obligatoire. Elle est simplement encouragée. Les déclarations de « prises accidentelles » seront comme toujours, celles que voudront bien transmettre les pêcheurs. (Aucun système de vidéo embarqué n'est imposé non plus)</p> <p>A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.</p> <p>Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées.</p> <p>La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !</p>
<p>Bonjour,</p> <p>A l'heure de l'urgence de la préservation de la biodiversité marine, qui devrait être la préoccupation première de toute décision politique, la pêche du bar au chalut dans cette zone ne doit pas être autorisée.</p> <p>En effet, toutes les mesures prises pour être le moins délétère possible sur les autres espèces marines sont largement inefficaces et insuffisantes</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne !</p> <p>La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Bonjour,</p> <p>Je suis absolument CONTRE le chalutage sur le plateau de Rochebonne.</p> <p>La présence de ces chaluts doit être interdite TOUTE l'année en permanence.</p> <p>Les chaluts détruisent tout sur leur passage.</p> <p>C'est une abération que de les y autoriser en pleine période de reproduction.</p> <p>NOTRE MAISON BRULE ET NOUS REGARDONS AILLEURS</p>
<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je suis opposée à l'ouverture de la pêche sur le plateau de Rochebonne, même pour 2 mois par an.</p> <p>En ces temps de prise de conscience mondiale des enjeux environnementaux, on ne peut autoriser une telle pêche. Plus on pêche, plus on détruit l'éco-système marin. Or, les océans sont indispensables à la vie sur terre !</p> <p>En France métropolitaine, nous n'avons pas besoin de nous nourrir de poissons, il faut les laisser se reproduire dans de bonnes conditions et garder les poissons pour les populations qui n'ont que cette ressource pour vivre.</p> <p>Cordialement</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Bonjour</p> <p>Dans le cadre de la consultation publique autour de la pêche sur Rochebonne, je souhaite m'opposer à la pêche au chalut sur Décembre et Janvier.</p> <p>Cette pêche a un effet devastateur sur les ressources comme le bar, les poissons pelagiques ou les dauphins.</p> <p>Comme beaucoup de citoyens, j'espère que la logique du développement durable grandira dans la tête des décideurs et autres costards cravates, avant que la planète ne nous le fasse définitivement payer.</p> <p>Non à la pêche sur Rochebonne au chalut</p>
<p>Bonjour,</p> <p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>

<p>A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne ne doit pas être autorisé. Merci de prendre en considération cet avis.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année et ce afin de préserver la biodiversité marine sur ce site classé natura 2000</p>
<p>NON à l'ouverture de la pêche</p>
<p>Bonjour, Je suis côtière, j'ai eu cette chance de grandir au bord de la mer, un milieu sans cesse changeant, fascinant, et jusqu'ici riche en vie. Je travaille dans la culture et la commercialisation de produits naturels, en respectant au maximum l'écosystème. Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année Je pense que nous avons déjà assez massacré ce qui nous entoure. Pourvu que les piles de billets de banque de cachent pas les photo de vos enfants sur votre bureau, et que vous preniez en considération leur avenir.</p>
<p>Bonjour, Veuillez noter que je suis tout à fait opposé à cette ouverture car c'est un vrai massacre sur des poissons en période de frai</p>
<p>Bonjour, SUITE À CET Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 C'EST UN GRAND « NON » POUR NOUS PÊCHEUR PLAISANCIER C'EST INADMISSIBLE ET LA DESTRUCTION MASSIVE DE NOTRE LOISIRS MAIS AUSSI DE NOS ESPÈCES ET DONC DE NOTRE TERRE PETIT À PETIT... A CROIRE QU IL NY A AUCUNES MORALITÉS... JE M'OPPOSE COMPLÈTEMENT À CE PROJET.</p>
<p>Non a la pêche au chalut pélagique sur le plateau de rochebonne</p>
<p>Bonjour Dans le cadre de l'enquête publique de l'ouverture annuelle alternative, retenu depuis 1978, pour une période de deux mois, de l'exercice du chalutage pélagique sur les plateaux de l'île d'Yeu et de Rochebonne pour favoriser une cohabitation harmonieuse entre métiers . Je vous précise mon désaccord ainsi que celui de tous les pêcheurs récréatifs du club de pêche APMAS. Devant toutes les contraintes que nous acceptons pour la sauvegarde des espèces, les pélagiques incriminés ne doivent pas opérer sur cette zone.</p>
<p>bonjour Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Merci de faire respecter les lois visant à la protection des espèces menacées et d'interdire ces techniques de pêches non sélectives et nocives à un équilibre de l'éco-système marin et au maintien de la biodiversité naturelle. Comptant sur votre bienveillance et votre respect des mers et océans.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Les ressources de poissons sont un commun qui doit être géré de manière responsable et durable afin de permettre aux stocks de poissons de se reconstituer et de se reproduire. Le chalutage dessert l'économie locale et évidemment nuit aux équilibres des écosystèmes marins. C'est la responsabilité des pouvoirs publics de maintenir et préserver les ressources communes dans le temps et pour tous</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. L'écosystème doit être préservé.</p>
<p>Non à « Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 »</p>

<p>Cette pratique d'un autre temps est tout simplement archaïque et révoltante à l'heure d'une prise de conscience humaine sur la survie des animaux marins. Arrêtez vos débilites pour la vie de vos enfants.</p>
<p>Bonjour, Je dis non au chalutage sur le plateau de rochebonne. La présence des chaluts doit être interdit chaque année et toute l'année. La surpêche, la surconsommation et la contribution à la disparation d'espèce sa suffit maintenant !</p>
<p>Bonjour, Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts Doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Merci,</p>
<p>Bonjour, Je suis CONTRE l'ouverture de pêche au chalut pélagique sur le plateau de Roche bonne entre le 1er décembre et le 31 janvier 2020. Je suis profondément heurtée et choquée par cette pratique. Et je demande QU'ON NE PROCÈDE PAS à cette technique de pêche sur ce plateau, richesse de la biodiversité, encore plus pendant cette période de reproduction où il est d'autant plus vulnérable</p>
<p>Pratique archaïque et révoltante venant d'un autre temps, au moment où l'on prend conscience de la fragilité des ressources marines et de l'importance de la biodiversité pour notre survie. Vous DEVEZ empêcher ses pratiques pour vos enfants et petits enfants.</p>
<p>Bonjour Je suis fortement opposé a cette pêche sur le plateau de rochebonne en décembre et janvier pour 2 raisons: Cette pêche tombe en pleine période de reproduction du bar. Il s'agit donc d'une destruction massive de la ressource en bar. Cette pêche tue tout les ans des centaines de dauphins</p>
<p>Bonjour, Je viens dire Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Tout notre écosystème marin est en danger, c'est maintenant qu'il faut agir.</p>
<p>Bonjour, Je vous écris pour dire NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Pourquoi? Premièrement parce que le plateau de Rochebonne est un site de plus de 9700 hectares avec une biodiversité fragile qui en fait une zone spéciale de conservation Natura 2000. En hiver, c'est une zone de reproduction pour le bar et on y trouve également un grand nombre d'espèces de mammifère marin. Deuxièmement, pêcher à cette période (très lucratif pour les entreprises...) empêche tout simplement la reproduction naturel de bar et donc le renouvellement de l'espèce ce qui nui gravement au maintien de la biodiversité. Par ailleurs cette façon de faire, pêcher en boeuf avec des chalutiers (beaucoup trop de chalutiers) est une méthode cruel et évidemment impossible à contrôlée, tout est ramasser dans les filets sûr des centaines de mètres. Les dispositifs mis en place sont tout simplement inutiles! Les océans et les êtres qui y vivent sont déjà menacés par la pollution et la surpêche, alors arrêtons maintenant de piller sans réfléchir</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Bonjour madame, Bonjour monsieur, Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Cette méthode de pêche, on le sait est particulièrement meurtrière. Alors même que nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration !!!</p>
<p>Bonjour madame, Bonjour monsieur, Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Cette méthode de pêche, on le sait est particulièrement meurtrière. Alors même que nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration !!!</p>
<p>Bonjour,</p>

Je vous écris pour dire NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Pourquoi? Premièrement parce que le plateau de Rochebonne est un site de plus de 9700 hectares avec une biodiversité fragile qui en fait une zone spéciale de conservation Natura 2000. En hiver, c'est une zone de reproduction pour le bar et on y trouve également un grand nombre d'espèces de mammifère marin. Deuxièmement, pêcher à cette période (très lucratif pour les entreprises...) empêche tout simplement la reproduction naturel de bar et donc le renouvellement de l'espèce ce qui nuit gravement au maintien de la biodiversité. Par ailleurs cette façon de faire, pêcher en boeuf avec des chalutiers (beaucoup trop de chalutiers) est une méthode cruel et évidemment impossible à contrôlée, tout est ramasser dans les filets sûr des centaines de mètres. Les dispositifs mis en place sont tout simplement inutiles! Les océans et les êtres qui y vivent sont déjà menacés par la pollution et la surpêche, alors arrêtons maintenant de piller sans réfléchir

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Bonjour

Je suis contre ce projet menaçant cette espèce.

Faut il que nos océans se vident avant de prendre conscience que cette pêche est nocive pour les bars ?

Merci pour la prise en compte de nos avis

Bonjour,

Je me permet de vous contacter pour dire non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Ce site est une zone de reproduction pour le bar et il est impensable de laisser ces chalutiers ratisser les fonds marins et emporter tous ces bars dans leurs filets alors qu'il s'agit d'une période cruciale pour la survie de leur espèce et que nous pouvons nous passer de cette pêche.

En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et qui meurent dans les filets. L'organisation Sea Shepherd a mis en lumière ces prises dites "accidentelles" (qui ne le sont pas puisqu'on sait pertinemment que ces captures vont arriver). Le chalutage met réellement en péril la survie des dauphins et si votre objectif est réellement de protéger les cétacés sur nos côtes françaises, ces méthodes de pêche doivent être interdites. La solution des pingons n'en est pas une. Ils ne fonctionnent pas à 100% et il s'agit là de chasser les cétacés de leur lieu de vie, pour leur voler leur source de nourriture, dont encore une fois, nous pouvons nous passer (mais pas eux).

A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mon message

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Bonjour

Je suis contre la pêche au chalut qui tue aveuglément toute sorte d'espèce et détruit les fonds marins!

Il est de notre devoir de faire cesser cela, nous vidons les océans, nous détruisons le patrimoine de la planète pour les futures générations!

Agissons!

Maintenant!

Merci

Madame, Monsieur,

Je suis opposée à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique au niveau du plateau de Rochebonne comme prévu par le projet d'arrêté préfectoral. Le plateau de Rochebonne est une zone classée Natura 2000 pour une bonne raison, c'est un oasis de biodiversité, notamment de grandes espèces, dauphins, marsouins, globicéphales mais également des requins pèlerins. On y trouve une biomasse et une avifaune importantes. Cette biodiversité, comme tout écosystème, est fragile et dépend d'un équilibre subtil.

Y autoriser la pêche au bar au moyen des chaluts pélagiques, imposants dispositifs qui capturent toute espèce sans distinction sur son périmètre de déploiement, me semble aberrant. Qui plus est dans une logique de pêche d'une espèce qui vient se reproduire : cela contrecarre son renouvellement, comme ressource pour l'homme et comme élément de son écosystème. La fréquence de la capture accidentelle de mammifères marins par les chaluts pélagiques a été largement documentée, notamment par Sea Shepherd, et ne sera que peu impactée par la mise en place de dispositifs acoustiques dissuasifs. Ces dispositifs sont loin d'être efficaces à 100% et reviennent de toute façon à chasser les mammifères marins hors de leur habitat régulier pour en extraire les ressources à grande échelle. La mise en place d'une observation/surveillance indépendante sur les chalutiers n'a par ailleurs toujours pas été rendue obligatoire, que ce soit de visu ou par vidéo. Les prises "accidentelles" déclarées restent donc, dans les faits, à la

discrétion du pêcheur.

Sur ce site classé, de nombreuses méthodes de pêche sont d'ores et déjà autorisées. En rajouter une supplémentaire deux mois par an, plus destructrice et invasive, ne fait qu'entériner notre incapacité à desserrer notre emprise sur nos écosystèmes pour amorcer une transition écologique efficace et viable. Je suis donc pour l'interdiction totale des chaluts à l'année sur le plateau de Rochebonne.

Je demande l'arrêt des chalutiers qui pêchent et détruisent la faune et la flore sur le plateau de Rochebonne.

Bonjour

Au regard de la non sélectivité de ce type de pêche et de la nécessité de protection de la biodiversité Marine déjà malmenée par les pollutions, je suis contre cette pêche

Bonjour,
Le chalutage est une pratique désastreuse pour l'écosystème qui ne devrait plus être utilisée nulle part. Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne.
La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Bonjour
Je suis contre l'autorisation du chalutage sur le plateau de Rochebonne . Je demande à ce que ce soit interdit chaque année et tout au long de l'année .
autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration . Ne détruisons pas le peu qu'il nous reste !

bonjour,
en tant qu'humain, français et breton, je souhaite prendre part à cette consultation publique.
Je pense qu'il faut cesser le chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Il serait intéressant de mettre en place des zones vierges de chalutage en pleine mer spécialement sur de tels sites de reproduction et ce pour beaucoup d'espèces. Il faut encourager les alternatives au chalutage, et idéalement plébisciter une pêche locale et artisanale. augmenter le contrôle en mer et à l'entrée des ports.
je vous remercie de votre attention

Pêche au chalut = pêche non sélective. Période de pêche pendant la saison de reproduction du bar = non renouvellement de l'espèce. Chalut bœuf = prise de pélagique (dauphin, marsouin, requin), on continue ?

Bonjour,
Je me permets de vous écrire ce mail car je suis complètement opposé au chalutage des bars lors de leur reproduction. N'importe quelle personne peut comprendre que profiter du moment où les bars se regroupent pour se reproduire pour les prélever est forcément préjudiciable à la ressource qui rappelle le est critique depuis de nombreuses années. Si il vous plaît aidez nous, je suis guide de pêche, j'apprends à mes clients à remettre à l'eau et je sensibilise à l'environnement par le biais de la pêche, il est vraiment temps que ces pratiques d'un ancien temps s'arrêtent. Je ne suis pas contre le chalutage mais laissez les frayer sans pression et les poissons se reproduire ce qui est essentiel vous l'avez compris pour la pérennité de l'espèce.
Merci de prendre note de mon message

Je suis opposé à l'ouverture de cette pêche étant donné l'état de la faune marine et les dégâts occasionnés par ce type de pratique.

Madame, Monsieur,

Je me prononce contre l'ouverture de la pêche au chalut durant la période citée en objet. Le site du plateau de Rochebonne étant classé Natura 2000, il me semble opportun de continuer à aller dans le sens de la préservation. Le site du plateau de Rochebonne doit pouvoir être une zone refuge pour les espèces ayant un cycle de reproduction à cette période. De plus, le plateau de Rochebonne abrite des dauphins : ces cétacés se retrouvent pris dans les filets avec les conséquences que nous connaissons ... A voir dans cet article : https://actu.fr/pays-de-la-loire/sables-dolonne_85194/capture-dauphins-video-choc-sea-sheperd_15718006.html .

Nous devons préserver des zones géographiques de la surpêche, de la surconsommation et des ravages sur la faune et la flore locales que cela occasionne. Le plateau du Rochebonne doit faire partie de ces zones.

Je vous remercie de prendre en compte mon avis

<p>Bonjour, Le plateau de Rochebonne étant classé Natura 2000, je suis totalement opposé a son ouverture a la pêche, sous quelque forme que ce soit. A fortiori durant les périodes de frai</p>
<p>Cette pêche est une catastrophe. Vous avez le devoir, au nom du peuple souverain, de ne plus céder aux lobbys et d'imposer enfin la préservation de cet espace et de la faune marine qui tente d'y survivre. Avocat de Sea shepherd j'ai eu la chance d'être embarqué une semaine à bord du SAM SIMON au printemps dernier et j'y ai assisté en direct la nuit aux prises « accidentelles » de cétacés et même d'un requin pèlerin. Il n'y a plus d'accident quand il s'agit d'un dommage collatéral récurrent parfaitement assumé. Les techniques de pêche doivent évoluer de toute urgence. C'est un défi pour les professionnels du secteur mais ils n'ont pas le choix et le devoir de l'État est de les y aider, non pas en vingt ans mais en deux ans. Notre pays a l'occasion vu sa façade maritime et le poids de ce marché de s'imposer en leader mondial de la pêche sélective et respectueuse des écosystèmes. Vous pouvez écrire cette page dans l'histoire ou choisir d'achever ce magnifique écosystème.</p>
<p>Bonjour, Par le présent mail je vous informe que je suis contre le chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Bonjour, Je dis NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Madame, monsieur Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Bonjour, Je me prononce contre le chalutage sur le plateau de Rochebonne. J'ai vu de mes yeux les ravages de la pêche dans cette zone et les chalutiers pélagiques ne devraient pas y avoir accès, chaque année, quelle que soit la période de l'année. Merci,</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Bonjour Il faut ARRÊTER ce projet IMMÉDIATEMENT. On ne peut continuer de piller les océans avec des méthodes dignes de l'espèce la plus meurtrière : l'homme et la raison qui le pousse : l'argent. Je suis absolument contre ce projet.</p>
<p>Le plateau de Rochebonne (situé au large l'île de Ré) est un site de plus de 9700 hectares qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000. Un site protégé ? Encore une fois, sur le papier seulement! NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année!!</p>
<p>Bonjour, Merci de prendre en compte mon avis. Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>"Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année" Il est impératif de préserver l'écosystème marin sur le plateau de Rochebonne et ailleurs</p>

<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Ou alors, rendez obligatoire l'affichage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du mode de pêche - de la période de reproduction du poisson - du nombre de cétacés victimes collatérales du mode de pêche <p>Et le besoin de pêcher dans cette zone se tarira de lui même. Vous avez le devoir de protéger nos océans pour nous.</p>
<p>Madame, monsieur, Je vous écris pour dire non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Non au chalutage dans la région Rochebonne.</p>
<p>Bonjour, Je soussigné xx m'exprime contre ce projet dangereux qui gravement porter atteinte à la biodiversité marine. Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. À toutes fins utiles</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Merci de faire respecter les lois visant à la protection des espèces menacées et d'interdire ces techniques de pêches non sélectives et/ou nocives à un équilibre de l'écosystème marin et au maintien de la biodiversité naturelle. Comptant sur votre bienveillance et votre respect des mers et océans</p>
<p>non a ce projet</p>
<p>Objet : Le projet d'arrêté préfectoral mis en consultation propose d'autoriser la pratique du chalutage pélagique en bœuf pendant 2 mois à compter du 1er décembre 2019 dans une zone où cette activité est interdite. Mesdames, Messieurs, Faisant suite à la consultation publique liée à l'autorisation de cette pratique de pêche dans une zone protégée, je souhaite aujourd'hui faire entendre ma voix. En prenant connaissance des données explicatives sur le site de l'Ifremer, il me semble opportun de ne pas permettre cette pêche. Visiblement, les cétacés sont impactés. Les dispositifs acoustiques en question assourdissent ces animaux. Nous savons aujourd'hui que les cétacés échoués le sont pour des problèmes acoustiques liés à la surexploitation des océans. Nous ne pouvons plus nier aujourd'hui l'importance de la protection des océans pour la planète dont nous, les hommes, qui la surexploitions. Merci de prendre la bonne décision et d'abandonner ce projet de pêche. Sur le site de l'IFREMER : "Des cétacés peuvent être accidentellement capturés. Des études sont en cours pour développer des dispositifs acoustiques ou mécaniques destinés à réduire au maximum ces captures indésirables. Bien adapté à la pêche d'espèces pélagiques vivant en bancs concentrés, le chalut pélagique peut accroître les risques de surexploitation."</p>
<p>Bonjour, Je trouve aberrant de laisser les pecheurs endommagés ce plateau marin pendant 2 mois alors que le reste du temps ce n'est pas autorisé. Quelles est la logique ?? Un site protégé ? Encore une fois, sur le papier seulement ! Tous les deux ans depuis 1978, les activités de pêche pélagique (normalement interdites) sont autorisées sur une période de deux mois, du 1er décembre au 31 decembre.</p>

Cet arrêté serait acceptable si seulement vous autorisiez des méthodes de pêche non destructives mais ce n'est absolument pas le casce sont 34 chalutiers qui seront autorisés à pêcher en bœuf (filet remorqué par deux navires), une méthode particulièrement mortelle qui revient à trainer dans l'eau un filet en forme d'énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres qui capture tout sur son passage, un piège particulièrement dangereux pour les dauphins que nous avons documenté à plusieurs reprises. Cette méthode devrait être STRICTEMENT INTERDITE !!!

Si l'arrêté avance des mesures qui semblent en apparence aller dans le bon sens et en amont du déploiement du plan d'action de protection des cétacés, il n'en est rien.
- « L'équipement de dispositif dissuasif acoustique est rendu obligatoire pour éviter l'entrée des mammifères marins dans le chalut » : quand bien même ce dispositif (Pingers) fonctionnerait à 100%—ce qui est loin d'être le cas— cela reviendrait à chasser ces prédateurs naturels de leur lieu de vie et à piller leurs ressources.

A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.

Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées.

La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Merci de prendre en considération l'opinion de chacun des concitoyens français !!

Quand vous découvrirez que l'argent ne se mange pas un jour.....ce sera trop tard pour l'humanité....

Bonjour.

Totalement opposé à la possibilité laissée de pêcher pendant une période sur le plateau de rochebonne. Cette zone si spéciale doit être interdite à tous types de pêches , toute l'année !

Il en naîtra plus de poissons que les tonnes pêchées actuellement sur le plateau. Pérennisons les ressources !!!

Stop stop stop

Laissons les poissons naître !

NON au projet d'arrêté préfectoral pour l'autorisation du chalutage pélagique! STOP à cette pêche industrielle qui détruit tout sur son passage! Marre que la France puisse encore permettre ce types de pratique!

Nous ne souhaitons pas que la faune de nos cotes soit décimée par la faute de chalutiers qui entraînent dans leur peche des milliers de dauphins et autres mammifères marins déjà en grand danger.

Et merci de ne pas faire comme pour les autres consultations du même type, et de tenir compte cette fois des réponses de la majorité des citoyens qui vont évidemment se positionner CONTRE CETTE PRATIQUE!

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année"

NON NON NON ca suffit!!!!!!!!!!!! NON!

A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.

La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

NON à cette ouverture de pêche.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Ayant pris connaissance du projet d'arrêté relatif à la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne durant l'hiver 2020, Conscient des réalités économiques et écologiques liées au monde marin,

Je m'oppose formellement à ce projet d'un autre temps : le chalutage d'espèces comme le bar, en déclin, pendant la période de reproduction - sur les zones de reproduction n'a rien d'éthique, de soutenable et de durable.

Bonjour,

Nul n'ignore que la population de bars et de maigres est en très forte diminution, et ce depuis de nombreuses années...

Je suis pêcheur plaisancier depuis près de 20 ans en Charente Maritime et je constate comme beaucoup d'autres que pêcher un bar de plus de 40 Cm est de plus en plus rare... Comme beaucoup, je pratique essentiellement le "no-kill" par respect pour ce que la nature nous donne encore et par souci de sauvegarde de la mer et de ce magnifique

loisir qu'est la pêche pour mes enfants.

La pêche sur les frayères (plateau de rochebonne) est pratiquée tous les ans avec l'accord des autorités européennes qui sont donc pour moi les complices de ce massacre, autant pour les espèces ciblées que pour les espèces victimes collatérales et en particulier les dauphins.

De plus les Etats Unis, qui ne sont pas glorieux dans les décisions écologiques mondiale, mettent des réglementations drastiques sur les périodes de pêche et interdisent la pêche durant les périodes de frai.

Et je finirais que les bateaux de pêches utilisent du fioul lourd.

Mettons cette endroit unique en réserve naturelle.En espérant que cet humble avis soit écouté, veuillez agréer mes sentiments distingués.

Non, aucun argument valable ou recevable. Respect de la biodiversité, aucune mesure coercitive en cas d'infraction, aucune mesure de contrôle. Arrêtez le massacre. Trouvez autre chose pour aider la pêche française en cas de Brexit dur.

Je suis opposé à la reprise de la pêche sur le plateau de Rochebonne...

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Madame, Monsieur,

En tant que citoyen français, je m'oppose formellement à l'autorisation de la pratique du chalutage et à l'arrêté qui compte l'autoriser sur le plateau de Rochebonne.

Pour faire valoir ce que de droit, cordialement,

NON AU CHALUTAGE SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous écrire aujourd'hui dans le but de vous faire part de mon indignation et donc de mon opposition au projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

Le plateau de Rochebonne est une zone de frayère formellement identifiée pour le Bar (D. labrax) et joue un rôle d'une extrême importance dans le maintien et l'équilibre des populations de cette espèce en Atlantique et assurément dans les eaux avoisinantes. Les animaux voyagent pour se regrouper en très grand nombre à cet emplacement même afin de se reproduire. Prélever cette ressource revient à participer activement à la raréfaction du bar et au déséquilibre des eaux où il vit. Je m'indigne aujourd'hui de découvrir cette proposition d'ouverture de pêche pélagique sur cette zone en pleine saison de fraye alors que depuis plusieurs années la santé des stocks de cette espèce est profondément remise en cause.

Autre élément que je souhaiterais soulever : pourquoi soutenir le chalutage alors que quiconque s'intéressant un minimum aux méthodes de pêche professionnelle sait pertinemment qu'il s'agit d'une pratique extrêmement destructrice ? Certes, nous parlons de chalutage pélagique en bœuf ce qui "épargne" les fonds marins (Petit aparté ; si on fait le calcul, la Manche a déjà été plusieurs fois entièrement ratissée par les chaluts de fond dans les années passées). Il a beau être pélagique, le chalutage reste une méthode non sélective qui a pour résultat une très grande quantité d'animaux rejetés car non souhaités. C'est définitivement une pratique à ne pas encourager.

Pourquoi ne pas favoriser des méthodes de pêches nobles tels que les ligneurs ? Soyons en accord avec notre époque et séparons nous de ces pratiques ancestrales destructrices. Favorisons les petits navires et aidons les marins pêcheurs actuellement pris au piège dans un métier qui s'essouffle et qui a un cruel besoin d'évoluer en leur permettant de mettre en oeuvre une pêche durable et un métier qu'ils seront fiers de pratiquer.

J'espère de tout cœur que le choix de la durabilité sera fait en opposition à celui du profit à court terme."

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Bonjour,

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne.

La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Merci de faire respecter les lois visant à la protection des espèces menacées et d'interdire ces techniques de pêches non sélectives et nocives à un équilibre de l'éco-système marin et au maintien de la biodiversité naturelle.

Comptant sur votre bienveillance et votre respect des mers et océans.

Cordialement

<p>"Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année" Bonjour, merci de prendre en compte mon mail.</p>
<p>Bonjour, Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Merci de faire respecter les lois visant à la protection des espèces menacées et d'interdire ces techniques de pêches non sélectives et nocives à un équilibre de l'éco-système marin et au maintien de la biodiversité naturelle. Comptant sur votre bienveillance et votre respect des mers et océans. Cordialement</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de rochebonne . La présence des chaluts doit être inderditeTout au long de l année et chaque année</p>
<p>Bonjour la DIRM, Merci pour cette consultation. Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Cordialement</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Bonjour, Je suis contre cette ouverture.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. En espérant une prise en compte des problématiques actuelles et futures de votre part. Cordialement,</p>
<p>Bonjour, Je dis NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Bien cordialement,</p>
<p>Une aberration de plus sur une liste déjà trop longue... Prenez vos responsabilités, mettez en place des mesures de contrôle renforcées. Non au chalutage sur le plathebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Bonjour guide de pêche professionnel je suis contre l'ouverture de la zone de Rochebonne aux pélagiques et aux autres métiers qui ciblent le bar en période de reproduction aux vues des problèmes engendrés et compte tenu des sur quota sur cette espèce en 2019 Le temps du repos biologique est important sans compter les dommages collatéraux sur les autres espèces et captures accidentelles trop nombreuses à ces périodes Cordialement.</p>
<p>Contre la pêche massacre</p>
<p>Bonjour, pour ma part je suis d'avis pour le : Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année, pour que les fond marins de deviennent pas un cimetièrre a plus ou moins long terme.</p>
<p>Bonjour , Je viens de prendre connaissance de l'arrêté concernant la pêche pélagique sur le plateau de Rochebonne et je ne comprends vraiment plus rien !</p>

Si il faut juste une réponse, celle-ci est évidemment NON !

Sinon :

La ressource halieutique de certaines espèces est reconnue comme étant réellement en danger (si on ne tient pas compte des études financées par les lobby de la pêche évidemment)

Même moi, en tant que petit pêcheur de loisir je constate qu'il y a de moins en moins de poissons !

On sait depuis longtemps que le plateau de RocheBonne est une énorme zone de frai pour nombre de ces espèces pendant la période hivernale !

J'ai bien conscience du réel problème économique et social que poserait une interdiction de prélèvements mais est-ce bien raisonnable de l'autoriser ? (de cette manière)

Je pense qu'avec ce genre de décision, il n'y aura à terme, même plus d'autorisation à accorder puisqu'il n'y aura plus de ressource !

Il se posera à ce moment, un problème autrement plus grave que celui d'aujourd'hui, économique et surtout, de nombreux professionnels au chômage !

De plus la pêche au chalut pélagique est totalement destructive et non sélective ce qui est une totale aberration de nos jours !

Les professionnels, ont toujours, aujourd'hui, la possibilité prélever d'autres espèces que celles en danger ! Le veulent-ils ?

Certes, la rentabilité ne sera pas tout à fait la même mais ce ne serait que pour un temps limité !

En espérant que vous me lirez, ce n'est que mon humble vision des choses !

Bien Cordialement.

Bonjour,

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Bonjour,

En raison de mon attachement à la préservation durable des ressources naturelles, de la faune et de la flore, et notamment du bar dont la population s'amenuise d'année en année, ainsi que des risques avérés de captures accidentelles de mammifères marins, je vous demande que la pêche au chalut pélagique soit interdite du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 sur le plateau de Rochebonne, tel que défini par l'article 1er de l'arrêté n°34 du directeur des affaires maritimes du littoral sud-ouest du 21 février 1978 portant réglementation du chalutage pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Ma réponse à votre consultation publique est donc NON à l'autorisation.

L'IFREMER informe lui aussi que le chalut pélagique peut accroître les risques de surexploitation...

Meilleures salutations

Bonjour

Je me joins à tous ces gens en colère du peu de respect pour la mer et ses habitants...j'entend le discours pour les pêcheurs mais de toute façon à la vitesse ou tout va ils seront au chômage eux ou leurs enfants dans peu ...alors arrêtons les massacres ...si les océans meurent nous mourrons aussi vous le savez très bien !!!!!!!

"Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année"

Bonjour,

Ce site remarquable ne doit pas être autorisé a la pêche, quelque soit la période de l'année : il abrite une biodiversité qui doit a tous prix être sauvegardée.

Merci de prendre en compte mon mail,

Je vous écris afin de vous signaler que je suis contre le chalutage sur le plateau de Rochebonne.

De plus , la présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Bonjour,

Je suis contre le chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite tout au long au long de l'année.

Bonjour,

Sachant que Cette zone est bien connue comme un site de reproduction du bar en période hivernale, il paraît irresponsable d'autoriser le chalutage en bœuf. En effet le stock de bar en atlantique est en grande souffrance . Ajouté à cela le risque de captures accidentelles de cétacés bien difficile à prévenir avec ce genre de technique . Je m'oppose vivement à cette ouverture.

<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Merci de faire respecter les lois visant à la protection des espèces menacées et d'interdire ces techniques de pêches non sélectives et nocives à un équilibre de l'éco-système marin et au maintien de la biodiversité naturelle. Comptant sur votre bienveillance et votre respect des mers et océans.</p>
<p>En tant que citoyen je rejette toute forme de pêche non sélective. D'autant plus sur le plateau de Rochebonne sur des animaux ciblés en période de reproduction ! Non au chalutage pélagique. Oui à des techniques sélectives et raisonnées !</p>
<p>Bonjour, Je suis opposé a cette autorisation de pêche sur frayère de bar en période de reproduction. Le bon sens indique de laisser les poissons (ici le bar) se reproduire, afin de plus tard, pouvoir pêcher des bars adultes. Pas de reproduction=pas de poissons. Rien de compliqué dans ce lien de cause a effet compréhensible a tout niveau d'intelligence. L'état ne doit pas céder aux lobbies. Salutations.</p>
<p>Madame, Monsieur Je viens vers vous pour vous dire « Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. » Je ne suis pas favorable à cette ouverture de pêche, car dans cette zone les différentes espèces de dauphins et autres globicephales sont protégés par l'interdiction de la pêche. La période de reproduction des bars a lieu à cette période, ce n'est donc pas la période idéale pour aller pêcher car cela menacerait l'équilibre de cette espèce. Enfin, la pratique de la pêche en bœuf entraînera la saisie de nombreux autres animaux tels que les dauphins et fragilisera le maintien de l'espèce. Cette zone et les espèces qui y vivent sont protégées par cette interdiction, et elles doivent le rester pour assurer la pérennité des espèces.</p>
<p>Madame, Monsieur, Je me déclare contre le chalutage sur le plateau de Rochebonne car ce site est fragile et protégé à raison. Le chalutage l'endommagerait irrémédiablement et tuerait encore plus d'espèces aquatiques, alors que la surpêche est déjà généralisée au niveau mondial. Plutôt que de chercher le profit à court terme, interdisez le chalutage et sauvegardez ce site pour les générations à venir... Elles vous en remercieront toute leur vie et nous aussi. Bien cordialement,</p>
<p>Bonjour, En réponse à la consultation publique concernant le projet d'arrêté présentant portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plate de Rochebonne, je vous prie de trouver ci-dessous mon avis. Je suis, en tant que citoyen de France et du Monde, totalement opposé à toute forme de pêche sur des zones protégées, et à fortiori des zones Natura 2000. De penser que ces pêches peuvent avoir lieu en plein période de reproduction de certaines espèces. Si en plus on y ajoute la méthode de pêche totalement désastreuse pour les espèces sauvages qui profitent de la période pour se nourrir, il y a là tous les ingrédients d'un désastre écologique dont nous n'avons pas besoin. Je m'oppose au chalutage sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Je m'oppose au chalutage sur le plateau de Rochebonne à n'importe quelle période de l'année. Je m'oppose au projet d'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.</p>
<p>Bonjour, Je dis NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Cordialement,</p>
<p>Monsieur, madame, A chaque consultation publique, je suis me navre un peu plus de ce que vous essayer de faire pour satisfaire des lobbys qui ne se soucient en rien de la biodiversité marine ou</p>

<p>terrestre à une époque où nos choix désastreux des dernières décennies commencent à se faire grandement sentir. Je m'oppose avec la plus grande fermeté à cette nouvelle tentative de votre part. Les méthodes utilisées causent la capture et l'assassinat d'autres espèces aquatiques, notamment les dauphins. Et l'équipement en dispositif aquatique est non seulement inefficace mais contre nature, pourquoi chasser des animaux qui vivent là de façon naturelle ? Quand comprendrons-nous que nous détruisons notre maison ??????? Il s'agit d'une zone de conservation Natura 2000, donc qui devrait être protégée. Arrêtez de toujours faire primer le fric sur le reste. NON AU CHALUTAGE SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Madame, Monsieur Suite à la consultation publique relative à l'ouverture de la pêche pélagique sur le plateau de Rochebonne, je souhaite me prononcer CONTRE le chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Je vous conjure d'entendre raison et de comprendre l'urgence écologique à laquelle nous faisons face.</p>
<p>Bonjour, Je m'oppose à la pêche professionnelle du bar en période de reproduction sur le plateau de Rochebonne, ainsi que sur le reste du territoire français. Merci</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Cette méthode devrait être STRICTEMENT INTERDITE La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année sur le plateau de Rochebonne.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Nos ressources halieutiques sont bien trop fragilisées pour accepter de telles méthodes de pêche sur des zones de vie riches et protégées. Cessons toute activité mettant en danger des espèces en cours de reproduction, et non ciblées. Il est de notre devoir de cesser toute activité continuant de détruire un environnement déjà bien perturbé et déséquilibré. J'aimerais que mes enfants puissent voir l'océan que j'ai eu la chance d'admirer.</p>
<p>Bonjours, Nous autres disons NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. Le présence de chaluts devrait être interdite chaque année et tout au long de l'année. Bien cordialement</p>
<p>Je suis contre « Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 » ;</p>
<p>Bonjour, Le plateau de Rochebonne est un site d'importance majeur pour la préservation des écosystèmes marins, et abrite grande variété de fonctions écologiques vitales pour de nombreuses espèces marines, végétales et animales, dont certaines sont en outre protégées. A ce titre et face aux défis de préservation de la biodiversité dont la France veut être au premier plan mondial, il me paraît totalement aberrant de vouloir maintenir la pêche aux chaluts pélagiques tant on connaît les dégâts qu'ils génèrent. Une pêche raisonnée, à haute valeur environnementale, pourrait permettre aux professionnels locaux de développer un label bien plus valorisant tout en restant rémunérateur. Aussi, je dis non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. A ce titre, l'exercice de la pêche aux chaluts ainsi que la présence des chaluts doit être interdite de manière permanente et ce, tout au long de l'année Une concertation doit être ouverte afin de définir les mode de pêche raisonnée compatibles avec cet environnement exceptionnel.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année Arrêtons les conneries ! Pensez à nos enfants !</p>

NON au projet d'arrêté préfectoral pour l'autorisation du chalutage pélagique! STOP à cette pêche industrielle qui détruit tout sur son passage! Marre que la France puisse encore permettre ce types de pratique!
Nous ne souhaitons pas que la faune de nos cotes soit décimée par la faute de chalutiers qui entraînent dans leur peche des milliers de dauphins et autres mammifères marins déjà en grand danger.
Et merci de ne pas faire comme pour les autres consultations du même type, et de tenir compte cette fois des réponses de la majorité des citoyens qui vont évidemment se positionner CONTRE CETTE PRATIQUE!
Cordialement

Bonjour,
Le plateau de Rochebonne est un site protégé, conservation Natura 2000.
Encore une fois sur le papier seulement !
La biodiversité de ce site est déjà impacté tout au long de l'année par diverses activités de pêches autorisées.
Pendant cette période hivernale décembre et janvier, le bar est en pleine reproduction !
De plus la méthode de pêche au chalutage capture tout sur son passage aussi bien les espèces non ciblées que les dauphins !
Une méthode de pêche qui accroît les risques de surexploitation.
Chaque jours qui passent nous frôlons le point de non retour,
c'est une aberration que d'accepter ce genre de pêche et de surcroit dans un site protégé !
NON AU CHALUTAGE
SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE !

Cette méthode - chalutage - devrait être STRICTEMENT INTERDITE !!! tous les jours de l'année.
Cette pêche ne cible pas les espèces.

Non au chalutage sur le plateau de rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année préserver la biodiversité.

Madame, Monsieur,
Mon avis sur la consultation publique est le suivant:
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être inderdite chaque année et tout au long de l'année.
Cdt,

Bonjour,
Le plateau de Rochebonne est un site protégé et une zone spéciale de conservation Natura 2000.
Cet arrêté préfectoral va à l'encontre du respect de la biodiversité qui y évolue et s'y reproduit.
Y autoriser la pêche au chalut est tout simplement une aberration et en totale inadéquation avec le respect de cet écosystème fragile et protégé.
Je me positionne contre cet arrêté préfectoral.

Bonjour,
Je suis contre l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Le plateau de Rochebonne est un site de plus de 9700 hectares qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000.
NON AU CHALUTAGE SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE !!!

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année!
Cordialement.

Non au chalutage sur le plateau de rochebonne.
La présence des chaluts doit être interdite tout au long de l'année et chaque année.

<p>A l'heure où on nous parle de biodiversité de pêche écoresponsable, croyez-vous que cette décision de pêche au Bœuf hivernale sur des zones de concentrations et de frai du bar remplisse ces conditions ?</p> <p>Plusieurs milliers de dauphins tués en début d'année , des tonnes de poissons plein d'œufs ou de laitance souvent à chair malaxée qui finissent en farine pour nourrir du poisson d'élevage.</p> <p>Une concurrence déloyale pour tous les petites unités de ligneurs locaux qui pêchent eux ; du poisson de qualité.</p> <p>On nous a rabattu les oreilles avec le massacre des globicéphales aux Féroé, mais en fin de compte on ne vaut pas mieux qu'eux.</p> <p>Déjà que dans le coin , avec Brétignolleson est loin d'une politique écoresponsable respectant le bilan carbone et le maintien de la biodiversité et l'esprit des mesures compensatoires .</p> <p>Cordialement</p>
<p>Bonjour,</p> <p>Je suis totalement opposé à ce projet d'arrêté.</p> <p>Nous sommes déjà en surpêche, quel besoin a-t-on d'en rajouter dans une zone de reproduction, avec le risque de tuer des cétacés et de faire d'autres dégâts ?</p> <p>Ça suffit, la surexploitation des ressources naturelles et les traitements monstrueux qu'on fait subir aux poissons pêchés (surpression, éclatements, éviscération à vif, etc...)</p> <p>Non à ce projet de chalutage sur le plateau de Rochebonne !</p>
<p>Bonjour,</p> <p>Je suis farouchement hostile au chalutage sur le plateau de Rochebonne.</p> <p>La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p> <p>Je compte sur les pouvoirs publics pour faire appliquer cette réglementation sans faillir et sans complaisance.</p> <p>On ne peut pas nous bassiner d'écologie en permanence et laisser les pêcheurs professionnels saccager la planète !</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p> <p>A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.</p> <p>Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées.</p>
<p>Madame Monsieur</p> <p>Je participe une nouvelle fois à une enquête publique même si vous ne tiendrez sûrement pas compte des avis formulés.</p> <p>Ce gouvernement parle écologie mais publie régulièrement des arrêtés qui vont à l'encontre de la protection de la biodiversité.</p> <p>Le site du plateau de Rochebonne est un lieu qui permet aux bars de se reproduire. La pêche qui serait autorisée à cette époque de l'année nuirait donc à la reproduction de l'espèce.</p> <p>De plus, La pêche au chalut n'est pas sélective et il est certain que nombreux dauphins seront pris au piège et périront noyés ou écrasés au fond du chalut.</p> <p>D'un point de vue économique, est-il raisonnable d'inonder le marché de poissons dont le prix sera en chute libre. Le travail des pêcheurs vaut bien mieux que cela et il faudrait privilégier les petits navires.</p> <p>C'est pourquoi je dis Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Bonjour,</p> <p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p> <p>Merci de préserver notre milieu naturel vivant.</p> <p>Bien cordialement.</p>
<p>Bonjour,</p> <p>Dans le cadre de cette consultation, veuillez prendre en compte mon avis CONTRE le chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Je suis contre ce projet !</p>

C'est une hérésie pour ces poissons et pour nous..
Merci d'avance.
Cordialement

La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Nous frôlons le point de non-retour aussi, autoriser ces activités de pêche dans un environnement si précieux est un crime contre la biodiversité et les générations futures. Ayez le courage politique de ne pas aller vers la facilité de satisfaire les lobbies de la pêche! Ça urge plus que vous ne le pensez...

non au chaluts sur le plateau de rochebonne

Bonjour,
Je suis contre ce projet d'arrêter qui va à l'encontre de la protection de l'environnement, la nature et des animaux!
Merci de prendre en compte mon avis.
Cordialement,

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année"
Si l'océan meurt, nous mourrons...

Messieurs,
Je m'oppose fermement au chalutage sur rochebonne cet hiver. Ce type de pêche en pleine période de fraie du bar mettrait cette espèce vulnérable en péril.

Bonjour,
Je tiens à vous signifier mon opposition à ce projet.
Il faut être cohérent et autoriser cela tout en légitimant Greta Thunberg en demandant aux états de respecter l'accord de Paris, tout cela n'est absolument pas cohérent ni responsable.
J'attends bien des personnes qui nous représentent et je pense ne pas être seul ... malheureusement je sais très bien que ce message ne sera pas lu et n'aura aucun impact.
Néanmoins j'aurais essayé....
A bon entendeur.

Le gouvernement parle d'écologie et vous en venez à faire une consultation pour une chose qui devrait être logique. La protection et la fin de la pêche à cet endroit...
Mais bordel réveillez vous !!!

Madame, Monsieur,
Depuis plusieurs années, le stock de bar commun est toujours fragile, malgré plusieurs mesures prises sur la façade Atlantique afin de préserver ce magnifique poisson, dont:
- La taille légale de pêche récréative qui est toujours de 42 cm contre 36 cm pour la pêche professionnelle, bien que le bar ne s'est toujours pas reproduit avec cette maille professionnelle de 36 cm.(source Ifremer : <https://wwz.ifremer.fr/peche/Le-monde-de-la-peche/La-gestion/combien/Les-tailles-minimales/Poissons-Manche-Mer-du-Nord-Mer-Celtique>)
- La période de capture et le nombre de prises qui sont limités au nord du 48e parallèle pour la pêche récréative.
- L'instauration d'une période d'interdiction de pêche professionnelle: (<http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/peche-professionnelle-du-bar-en-bretagne-et-dans-a868.html>)
Pour un développement durable et pour que cette espèce ne disparaisse pas il faut privilégier la pêche artisanale (sélective) plus créatrice d'emplois que la pêche au chalut pélagique (non sélective et perturbatrice des écosystèmes).
Mais aussi et surtout, il faut interdire toute pêche pendant la période de reproduction du bar, surtout sur des zones bien connues de rassemblement des géniteurs. Cette ponction importante par certains professionnels avides de profits immédiats sur les meilleurs reproducteurs à ce moment crucial de leur cycle de vie impactera grandement les premiers résultats positifs des efforts consentis par ceux des autres pêcheurs qui ont une vision éthique de leur métier.
Nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère d'extinction de masse et votre responsabilité sera engagée vis à vis des générations futures.
Je m'oppose fermement à la pratique du chalutage pélagique en Bœuf et Rochebonne pendant 2 mois à compter du 1er décembre 2019 dans une zone où cette activité est interdite.

<p>Messieurs, Je m'oppose fermement à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Cette pêche met en péril le bar pendant sa période de fraie. Votre devoir est de sauvegarder et valoriser cette espèce.</p>
<p>Madame, Monsieur, Par ce présent mail, je vous informe que je suis CONTRE le CHALUTAGE sur le plateau de Rochebonne. En effet, de telles pratiques piègent des dauphins et des bars, ce qui est inadmissible et cruel. En espérant que vous prendrez mon avis en considération. Bien cordialement,</p>
<p>"Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année" Arrêtez le massacre ! On ne peut pas continuer comme cela!</p>
<p>Bonjour, Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année ! Le plateau de Rochebonne est un site de plus de 9700 hectares qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000. Un site protégé ? Encore une fois, sur le papier seulement ! Tous les deux ans depuis 1978, les activités de pêche pélagique (normalement interdites) sont autorisées sur une période de deux mois, du 1er décembre au 31 janvier. Pourquoi ? Parce qu'en hiver, ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Intéressante pour des pêcheurs sans scrupule qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce qui ne pourra pas se reproduire. En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche) Durant 60 jours, ce sont donc 34 chalutiers qui seront autorisés à pêcher en bœuf (filet remorqué par deux navires), une méthode particulièrement mortelle qui revient à trainer dans l'eau un filet en forme d'énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres qui capture tout sur son passage, un piège particulièrement dangereux pour les dauphins qui sont pris dans les filets et qui meurent noyés. Cette méthode devrait être STRICTEMENT INTERDITE !!! À une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année. Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées. La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Merci !</p>
<p>Bonjour, Merci de prendre note de mon avis particulièrement défavorable à cette mesure. Pêcheur de loisir passionné je ne peux que m'opposer à ce type de pêche particulièrement destructrice qui s'opère sur une zone sensible, à une période où de nombreuses espèces sont particulièrement vulnérables en raison de leurs regroupements en vue de la période de reproduction. Notez que cette pêche ravageuse que vous souhaitez autoriser est également l'une de celles qui valorise le moins la ressource sur le plan économique. Qu'il s'agisse d'écologie ou d'économie, ce projet d'autorisation est un non sens qui va à l'encontre de mes principes. Cordialement,</p>
<p>Bonjour Vu les nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins, bref une biodiversité fragile, je dis non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Cordialement</p>

<p>Bonjour,</p> <p>Je suis en désaccord total avec le projet d'arrêté portant autorisation de pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.</p> <p>Il y a pour cela de multiples raisons, mais les deux principales sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cette zone classée Natura 2000, abrite une large biodiversité, et héberge notamment de nombreuses espèces de mammifères marins (dauphins communs, grands dauphins, marsouins communs, globicéphales noirs,...) ainsi que diverses espèces de requins et notamment des requins pèlerins. Le mode de pêche pratiqué est connu pour n'être absolument pas sélectif, et pouvant mener au sacrifice de nombreux mammifères et espèces non pêchées. - Le plateau de Rochebonne est la zone de reproduction hivernale de nombreuses espèces dont le bar. Cette dernière espèce fait déjà l'objet d'une surveillance, et de nombreuses restrictions de pêche. Le bon sens même commande de laisser cette période se dérouler sans encombres. Aurait-on l'idée d'autoriser la chasse pendant les périodes de reproduction ? ? ! <p>les mesures d'accompagnement prévues sont notoirement insuffisantes, et en rien contraignantes.</p> <p>En vous remerciant par avance de votre attention</p>
<p>Le plateau de Rochebonne (situé au large l'île de Ré) est un site de plus de 9700 hectares qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000. Un site protégé ? Encore une fois, sur le papier seulement ! Tous les deux ans depuis 1978, les activités de pêche pélagique (normalement interdites) sont autorisées sur une période de deux mois, du 1er décembre au 31 janvier. Pourquoi ? Parce qu'en hiver, ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Intéressante pour des pêcheurs sans scrupule qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce qui ne pourra pas se reproduire. En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche)</p> <p>Durant 60 jours, ce sont donc 34 chalutiers qui seront autorisés à pêcher en boeuf (filet remorqué par deux navires), une méthode particulièrement mortelle qui revient à trainer dans l'eau un filet en forme d'énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres qui capture tout sur son passage, un piège particulièrement dangereux pour les dauphins. Cette méthode devrait être strictement interdite ! Ne soyons pas dupes si l'arrêté avance des mesures qui semblent en apparence aller dans le bon sens et en amont du déploiement du plan d'action de protection des cétacés, il n'en est rien. L'équipement de dispositif dissuasif acoustique est rendu obligatoire pour éviter l'entrée des mammifères marins dans le chalut» quand bien même ce dispositif (Pingers) fonctionnerait à 100% -ce qui est loin d'être le cas cela reviendrait à chasser ces prédateurs naturels de leur lieu de vie et à piller leurs ressources.</p> <p>L'embarquement d'observateurs de pêche sera encouragé à bord des navires». Rien de nouveau, aucune surveillance à bord n'est obligatoire. Elle est simplement encouragée. Les déclarations de « prises accidentelles » seront comme toujours, celles que voudront bien transmettre les pêcheurs (Aucun système de vidéo embarqué n'est imposé non plus)</p> <p>À une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année. Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées. La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année"</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne.</p> <p>La présence des chaluts doit être interdite chaque année et bien sûr tout au long de l'année.</p> <p>C'est scandaleux d'autoriser de telles pratiques sur un site Natura 2000 !</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p> <p>Il est urgent de préserver notre patrimoine.</p> <p>Merci pour votre attention,</p>
<p>Bonjour,</p> <p>Je suis contre le chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Bonjour</p> <p>Je pense qu'aujourd'hui d'autres techniques de pêches plus sélectives existent. Le chalutage tue de façon des poissons, dauphins... à des fins inutiles puisque non consommés.</p>

Bref je suis contre le chalutage.

Bonjour

Je viens vous faire savoir mon opposition

à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020

Pourquoi ? Parce qu'en hiver, ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Intéressante pour des pêcheurs sans scrupule qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce qui ne pourra pas se reproduire. En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche)

Bonjour,

Dans le cadre de la consultation publique sur le projet cité en objet, je me permet de réagir

On réalise enfin les erreurs commises depuis des années sur l'environnement avec les conséquences désastreuses qui en résultent.

On a déjà suffisamment « pourri » la planète de nos enfants

STOP à la dégradation, et ce projet en est un exemple de plus, que vous souhaitez cautionner ?

N'avez-vous pas honte ?!!!!

Puisque vous nous demandez notre avis, voici le mien : Je m'oppose totalement et radicalement à ce projet

Stop au massacre de toutes les espèces qui se retrouvent elles aussi prisonnières de ce chalutage

J'espère que vous aurez la décence et le courage de ne pas valider ce projet mais qu'au contraire vous mettrez tout en œuvre pour stopper ce désastre

Bonjour,

Mon avis sur cette consultation : non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Vous remerciant de votre prise en compte de cette remarque,

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Pour la protection des espèces marines dont la population diminue de jour en jour de manière inquiétante.

Bonjour,

Merci de prendre compte mon avis sur le chalutage dans ce secteur:

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Cordialement

Bonjour

Je pense que cette méthode de pêche est catastrophique pour notre écosystème et les espèces marines.

Il faut de nouvelles réglementations plus soucieuses des questions de la sauvegarde des océans.

Un travail avec les associations qui maîtrisent bien le sujet et les pêcheurs pourraient être une voix intéressante pour trouver une solution équilibrée et viable.

Cordialement

Madame, monsieur,

Je ne dois pas être la seule à dire "Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année."

Il est plus que temps de changer les attitudes et les habitudes de pêche (entre autres) un site protégé ne doit pas pouvoir être ouvert à de telles pratiques.

Cordialement,

Bonjour,

Je suis contre cet article, il est important que tous le monde participe à la pérennité des espèces en voie d'extinction ou qui en prend la direction. Nous (pêcheurs amateurs) faisons des efforts considérables avec des pêcheurs raisonnés et "no kill", il est important que les professionnels en fassent de même, ne serait-ce que pour garder leurs emplois dans le futur...

Cordialement.

Bonjour,

Autoriser la pêche dans cette zone est une aberration écologique, la prise des dauphins ne sera pas accidentelle. "La présence d'observateurs sera encouragée", de qui se moque t on, elle devrait être obligatoire!

La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Bonjour,
je tiens à vous exprimer mon opposition à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.
Cette zone devrait être interdite à la pêche de façon permanente et définitive.
Salutations citoyennes et républicaines,

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Bonjour,
A l'heure des comptes sur l'environnement et la pollution générale que les humains déversent partout, vous êtes encore à autoriser des méthodes de pêches dévastatrices pour les ressources en tout genre d'espèce de poissons, et le plus absurde, c'est que c'est l'endroit et la période de l'année où ils se REPRODUISENT !!!!!
C'est irresponsable et scandaleux d'autoriser ce genre de choses.
Prenez vos responsabilités car nous ne manquerons pas de venir vous chercher quand vous aurez tout détruit.
Je suis contre ces autorisations de chalutage pelagique sur Rochebonne.
Bien à vous.

Bonjour,
Ces quelques mots pour signifier mon mécontentement quant à la remise en cause de l'autorisation des pêcheurs professionnels à pêcher sur une zone de reproduction du Bar en cette pleine saison.
Cette ressource, qui génère à elle seul, bien plus d'investissements de la part des pêcheurs récréatifs que ne génère d'économie le marché de la pêche professionnelle sur ces deux mois.
Le pêcheur récréatif qui ne représente désormais que très peu de prélèvement de bar, investit à travers le nautisme, le tourisme pêche, les locations saisonnières, les transports pour se rendre sur la côte depuis toute la France....
Voici des dépenses dont l'état profite ainsi que les commerçants et hébergeurs côtiers.
En autorisant la pêche professionnelle sur cette période, c'est mettre en danger un équilibre déjà très précaire de la ressource.
Laissons les stocks se reconstituer quelques années avant de reprendre la "surpêche".
Vous comprendrez aisément que l'investissement porté par la pêche de plaisance ramené au kilo de poisson prélevé est extrêmement plus rentable pour l'économie française.
Je suis donc contre le projet de cette arrêté.
Cordialement

Bonjour,
Il faut interdire la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne tout au long de l'année sans exception.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Bonjour,
Le plateau de rochebonne, refuge de la faune et zone de frayère du bar, est pillé par les pêcheurs tous les ans, faisant des victimes collatérales en nombre de plus en plus importants.
Cette pêche avec filets tirés en boeufs, est une méthode de destruction pour le milieu marin.
Il est tant d'arrêter cette menace !
Vous avez les moyens de faire cesser cette absurdité, et de protéger cette zone très importantes de l'Atlantique.
Arrêtez de céder au lobby des politiques qui pour se faire élire sont prêts à tous.
N'oubliez pas que vous avez des comptes à rendre à l'humanité, et réfléchissez à ce que vous direz à vos enfants et à vos petits enfants, si vous ne faites rien pour arrêter le massacre.

Pour eux et pour nous, vous avez la possibilité d'agir !
C'est maintenant !

Bonjour.
Je suis contre l'autorisation. Elle n'a aucuns sens.
Il faut protéger la ressource sur le plateau Rochebonne pendant cette période.
Merci de bien tenir compte de mon avis.
Bonne réception, cordialement.

Rochebonne interdiction pure et simple

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
La méthode n'est pas du tout sélective et les populations de poissons n'ont pas la chance de pouvoir se reproduire.

Monsieur le Préfet,
Ayant pris connaissance du projet d'arrêté portant sur l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne (entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020), je me permet la rédaction de cet email.
En ma qualité de plaisancier et de pêcheur sportif, il me semble essentiel de porter à votre connaissance les éléments suivants :
- Cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond avec exactitude au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent annuellement en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer.
(J'ai joint un fichier officiel qui démontre la véracité de mes propos).
Autoriser la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction, serait à mon sens une atteinte à la préservation d'une ressource déjà considérablement amoindrie et dont la biomasse est en baisse (d'après les données de l'ifremer).
- L'impact d'une tel autorisation aurait également des conséquences sur la filière économique et touristique de la pêche de loisir, aujourd'hui fortement atteinte par la destruction de la ressource occasionné par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique. Les différents professionnels de la pêche de loisir sont quasi unanimes.
Permettez moi de vous remercier pour votre lecture, j'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent.
Cordialement,

Bonjour,
Je suis contre cette autorisation de pêche aux chaluts pélagiques cet hiver sur le plateau decrochebonne.
C'est dévastateur et aberrant d'autoriser les pêcheurs pro à vider la mer pendant la période de reproduction.
C'est honteux de l'autoriser.
Je suis contre cet arrêté d'un autre temps.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Ce plateau est une zone de reproduction des bars sur la période hivernale ainsi qu'une zone de chasse pour des espèces protégées comme le dauphin. Le chalutage et particulièrement la technique de pêche dite "en bœuf" de cette zone met en péril le bar et impacte lourdement les populations de dauphins sur la côte atlantique française.

Bonjour,
Je voulais vous faire part de mon contentement à votre Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020
En espérant que vous allez changer d'avis .

Bonjour,
Il est impensable aujourd'hui, alors que la communauté scientifique nous alerte sur l'état plus que critique des océans et des mers, qu'on puisse envisager d'autoriser ce genre de pratique de pêche quelque soit l'endroit; alors ouvrir en plus une nouvelle zone pour le moment protéger de ces pratiques est juste inconcevable! La vie sur terre dépend des

océans et de son oxygène alors merci de ne pas précipiter notre mort en autorisant cette pêche au chalut!

Cet arrêté transmettra un message contraire à la logique d'une gestion durable des stocks permettant leur renouvellement. Le chalut boeuf ne devrait pas être promu ! L'Union européenne a grandement avancé sur la question de la pêche électrique, des filets dérivants ; le chalut boeuf fait parti de ces techniques qui transmettent un message passéiste d'une pêche qui prend tout sans sélection, sans chance pour le poisson et pour les mammifères marins qui s'y retrouvent emprisonnés ! Il est temps de faire comprendre au comité des pêches local que la mer n'est pas une zone de non-droit dans laquelle on peut tout faire et sur le dos de laquelle on peut s'enrichir sans scrupules.

madame, Monsieur,

Je vous annonce par la présente être CONTRE l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Je vous remercie par avance.

Bonjour

Je dis : Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !
Merci pour la biodiversité et la protection des espèces.

J'envoie ce mail pour dire non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année, pour la survie et la protection de nombreuses espèces marines.

Bonjour,
Ce projet ne doit pas se faire.

Contre tout projet de chalutage profond, et en particulier contre l'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Bonjour,
Ne soyons pas dupes : si l'arrêté avance des mesures qui semblent en apparence aller dans le bon sens et en amont du déploiement du plan d'action de protection des cétacés, il n'en est rien.
- « L'équipement de dispositif dissuasif acoustique est rendu obligatoire pour éviter l'entrée des mammifères marins dans le chalut » : quand bien même ce dispositif (Pingers) fonctionnerait à 100%—ce qui est loin d'être le cas— cela reviendrait à chasser ces prédateurs naturels de leur lieu de vie et à piller leurs ressources.
- « L'embarquement d'observateurs de pêche sera encouragé à bord des navires ». Rien de nouveau, aucune surveillance à bord n'est obligatoire. Elle est simplement encouragée. Les déclarations de « prises accidentelles » seront comme toujours, celles que voudront bien transmettre les pêcheurs. (Aucun système de vidéo embarqué n'est imposé non plus)
A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.
Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées.
La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

Madame, Monsieur,

Je vous fait part, par le biais de ce courriel, de mon refus d'autoriser la pêche au chalut pélagique sur le Plateau de Rochebonne (site Natura 2000 protégé) et ce du 1er Décembre 2019 au 31 Janvier 2020.

Je vous fait part également de mon refus que toute pêche quelle qu'elle soit, puisse être autorisée tout au long de chaque année à compter de cette année, comme cela devrait être le cas sur un site protégé.

Merci de tenir compte de ma prononciation sur cet proposition d'arrêté préfectoral.

JE M'OPPOSE au chalutage sur le plateau de Rochebonne.

Le plateau de Rochebonne est un site de plus de 9700 hectares qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000. Un site protégé uniquement sur le papier puisque nos autorités complices autorisent des pêches particulièrement dévastatrices comme la pêche au

chalut. Elle procède d'une activité de pêche non sélective, relevant d'un massacre de masse d'espèces protégées dans l'espace Européen comme les dauphins, les tortues, ou les requins. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Avec toute ma considération,

Bonjour,

Compte tenu de l'état fortement dégradé de la biodiversité maritime et des risques que fait encourir le chalutage sur les populations de mammifère marin et des divers poissons en période de reproduction. Je suis contre cet arrêté.

Bien cordialement

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année en hiver, ce site est une zone de reproduction pour le bar

34 chalutiers seront autorisés à pêcher en bœuf (filet remorqué par deux navires), une méthode particulièrement mortelle qui revient à trainer dans l'eau un filet en forme d'énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres qui capture tout sur son passage, un piège particulièrement dangereux pour les dauphins. Cette méthode devrait être STRICTEMENT INTERDITE !!!

Même si l'équipement de dispositif dissuasif acoustique est rendu obligatoire pour éviter l'entrée des mammifères marins dans le chalut » : ce dispositif (Pingers) ne fonctionne pas à 100% – loin de là - et cela revient à chasser ces prédateurs naturels de leur lieu de vie et à piller leurs ressources.

Les déclarations de « prises accidentelles » seront comme toujours, celles que voudront bien transmettre les pêcheurs. (Aucun système de vidéo embarqué n'est imposé).

A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année. Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées

Bonjour,

Je suis effondré de lire que l'autorisation de pêcher au chalut pélagique en boeufs sur le plateau de Rochebonne devrait être reconduite en 2020. L'utilisation de techniques aussi destructrices sur des poissons rassemblés en vue de leur reproduction est nécessairement lourde de conséquences sur le devenir du stock. Il s'agit de méthodes déloyales alors que le poisson est en situation vulnérable et que les reproducteurs sont particulièrement visés.

J'espère vivement que, dans le but d'assurer la perennité de l'espèce, et donc de sa pêche, ce genre de pratique sera désormais interdite. Vous ne pouvez pas tolérer que la cupidité de quelques armateurs nous prive tous de la diversité biologique. En plus, la capture pendant quelques années d'une grande quantité de poissons dont la qualité gastronomique n'est pas idéale et dont les cours sont médiocres conduira à une raréfaction du produit qui deviendra alors un poisson de luxe que la majorité d'entre nous ne pourra plus s'offrir. Bref tout l'inverse d'un développement durable auquel nous aspirons.

S'il vous plait, ne reconduisez pas cette autorisation.

Bonjour,

Non à la pêche sur le plateau de rochebrune! Protégeons l'es frayère des bars et préservons les dauphins.

Bonjour

Je suis totalement opposé à cet arrêté.

La ressource en bar est dans un état catastrophique, et ce poisson est en pleine période de reproduction sur ce plateau propice.

Cette pêche est également destructrice de bons nombres d'espèces et en particulier les dauphins, également très présents au côté des bars sur cette période à Rochebonne.

Sur ce point il suffit d'ouvrir les yeux sur les plages charentaises à partir de janvier pour constater le nombre de cadavres échoués.

Merci de prendre conscience de ces constats alarmants et de ne pas céder au lobbying des industriels de la pêche.

Merci de ne pas adopter cet arrêté

Comment est il possible de voir naître des arrêtes comme celui-ci ?

C'est inadmissible, il faut trouver d'autres leviers afin d'aider nos pêcheurs à s'en sortir face à la concurrence internationale.

La protection de cette biodiversité est primordiale car sans elle, aucune sollarion long terme ne pourra être viable.

Le gouvernement doit s'adapter à l'urgence de la situation et faire naître des projets innovants pouvant préserver l'écosystème.

Le plateau de Rochebonne (situé au large l'île de Ré) est un site de plus de 9700 hectares qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000.

Un site protégé ? Encore une fois, sur le papier seulement ! Tous les deux ans depuis 1978, les activités de pêche pélagique (normalement interdites) sont autorisées sur une période de deux mois, du 1er décembre au 31 janvier.

Pourquoi ? Parce qu'en hiver, ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Intéressante pour des pêcheurs sans scrupule qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce qui ne pourra pas se reproduire. En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche) Durant 60 jours, ce sont donc 34 chalutiers qui seront autorisés à pêcher en bœuf (filet remorqué par deux navires), une méthode particulièrement mortelle qui revient à trainer dans l'eau un filet en forme d'énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres qui capture tout sur son passage, un piège particulièrement dangereux pour les dauphins que nous avons documenté à plusieurs reprises. Cette méthode devrait être STRICTEMENT INTERDITE !!!

Ne soyons pas dupes : si l'arrêté avance des mesures qui semblent en apparence aller dans le bon sens et en amont du déploiement du plan d'action de protection des cétacés, il n'en est rien.

- « L'équipement de dispositif dissuasif acoustique est rendu obligatoire pour éviter l'entrée des mammifères marins dans le chalut » : quand bien même ce dispositif (Pingers) fonctionnerait à 100%—ce qui est loin d'être le cas- cela reviendrait à chasser ces prédateurs naturels de leur lieu de vie et à piller leurs ressources.

- « L'embarquement d'observateurs de pêche sera encouragé à bord des navires ». Rien de nouveau, aucune surveillance à bord n'est obligatoire. Elle est simplement encouragée. Les déclarations de « prises accidentelles » seront comme toujours, celles que voudront bien transmettre les pêcheurs. (Aucun système de vidéo embarqué n'est imposé non plus)

A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.

Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées. La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

Je m'oppose au projet d'ouvrir le plateau de rochebonne aux chalutiers pélagiques au moi de décembre 2019 et janvier 2020

Contre ce projet qui menace l'écosystème et les espèces présentes sur le plateau de Rochebonne!

Je suis absolument contre cette pêche pélagique, autant pour la sauvegarde des cétacés que celle des bars.

En effet pour que la ressource perdure il faut laisser les poissons frayer, c'est la moindre des choses.

De plus nous n'avons pas besoin de cette pêche pour survivre elle sert juste à enrichir quelques pêcheurs avides et la filière de distribution qui va avec.

On tire à boulets rouges sur les paysans qui brûlent la forêt amazonienne et on fait le même chose chez nous.

Balayons devant notre porte en interdisant cette pêche intensive.

Cordialement

Bonjour,

Je me permet aujourd'hui cet email car JE DIS NON AU CHALUTAGE SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE PENDANT LA PÉRIODE DU 1ER DÉCEMBRE 2019 AU 31 JANVIER 2020

c est inadmissible la presence de chalut est doit etre INTERDITE c est une periode pour la reproduction c est une honte cela devrait etre interdit pour cette année et pour toutes les autres années!!!

Merci de prendre en compte ce mail.

-Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 », et indiquez dans le corps du mail "Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année"

Bonjour,

Je suis contre l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Ceci pour des raisons écologiques : surpêche donc réduction du nombre d'individu de l'espèce pêchée, pêche d'autres espèces qui seront tuées pour rien et dont le nombre diminuera également, il s'agit d'une zone Natura 2000. La situation écologique est catastrophique et frôle le point de non retour, je suis donc farouchement opposée à cette ouverture.

Bonjour.
Il n'est pas possible d'autoriser des chalutiers dans cette zone.

Il en va de la protection de nos océans.
À quand une réelle prise de conscience des effets dévastateur de cette pêche.

J'espère que cette autorisation n'aura pas lieu

Cordialement.

Bonjour,
Je souhaite vos indiquer mon avis défavorable au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Cordialement,

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Bonjour,
Je vous adresse ce mail pour pour communiqué mon avis dans cadre de la consultation sur l'arrêté cité en objet.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

En effet, ce site abrite de nombreuses espèces marines qui seront tuées accidentellement par les navires de pêche.

J'espère que le respect des espèces vivants dans cette zone sera pris en compte.

Je vous remercie,

Le plateau de Rochebonne est un site qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000.

Ce site est normalement protégé. Tous les deux ans depuis 1978, les activités de pêche pélagique (normalement interdites) sont autorisées sur une période de deux mois, du 1er décembre au 31 janvier.

Ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Mais ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche), autorisés à pêcher en bœuf, un piège particulièrement dangereux pour les dauphins. Cette méthode devrait être **STRICTEMENT INTERDITE !!!**

A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.

Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées.

La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Bonjour,
Merci de ne pas autoriser le chalutage sur le plateau de Rochebonne. Nous devons préserver ce refuge pour les populations piscicoles, les cétacés... Preservons les

<p>écosystèmes marins au lieu de les pillés. Merci</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Je suis contre le projet d'arrêter préfectoral qui autorise la pratique du chalutage pélagique.</p>
<p>Un NON définitif au chalutage en boeuf sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Non à ces méthodes disproportionnées qui détruisent l'avenir de la pêche ; qui détruisent le stock de bars et font la honte de la France, triste championne internationale de massacre de dauphins.</p>
<p>Bonjour, Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Nos ressources halieutiques sont bien trop fragilisées pour accepter de telles méthodes de pêche sur des zones de vie riches et protégées. Cessons toute activité mettant en danger des espèces en cours de reproduction, et non ciblées. Il est de notre devoir de cesser toute activité continuant de détruire un environnement déjà bien perturbé et déséquilibré. J'aimerais que mes enfants puissent voir l'océan que j'ai eu la chance d'admirer.</p>
<p>Bonjour, Veuillez trouver ci-dessous mon observation après lecture du projet : Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Merci de prendre en considération l'avenir de la biodiversité.</p>
<p>"Madame, Monsieur, Il serait très regrettable que cette ouverture de la pêche au chalut pélagique soit autorisée sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 pour au moins 3 raisons : - L'impact négatif sur l'activité des petits pêcheurs artisans qui vivent de cette même ressource mais selon des pratiques de pêche plus soutenables et davantage respectueuses de la ressource, avec très peu, voire pas de prise accessoire - L'impact désastreux sur la ressource en poisson elle-même compte tenu de la puissance des engins utilisés dans le cadre de la pêche au chalut pélagique et puisqu'à cette période le poisson est en fraie : le pêcher alors même qu'il se reproduit nuit gravement à la pérennité de son stock (comme mécaniquement à terme à la pérennité de tous les métiers de pêche sur cette zone vivant de cette ressource en poisson) - Enfin il est régulièrement observé et documenté que cette période et ce type de pêche impliquent de nombreuses captures de petits cétacés et mammifères marins rejetés morts, ou en passe de l'être, à la mer (dauphins). L'opinion publique désormais sensible aux enjeux environnementaux et à des pratiques rationnelles et vertueuses aura du mal à comprendre que soit autorisée, au cœur d'une zone Natura 2000, une pêche qui dégrade brutalement tout à la fois les filières et métiers de la pêche, la ressource pêchée, et des espèces marines emblématiques rejetées mortes la mer. Pour ces raisons il convient de ne surtout pas pêcher le bar à cette période ni avec ce type d'engin de pêche. Comptant sur votre esprit de responsabilité pour permettre un développement économique vertueux adossé à la préservation de notre patrimoine environnemental et à sa biodiversité, recevez Madame, Monsieur mes sincères salutations.</p>
<p>Bonjour Concernant l'objet de ce mail, merci de bien vouloir entendre ma position qui est la suivante : Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Cordialement</p>
<p>Bonjour, mon message est simple, vous avez déjà du le recevoir quelques fois : Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Bien cordialement,</p>
<p>Je soussignée, xx avoir pris connaissance du projet d'arrêté préfectoral portant sur la réouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne du 1er</p>

décembre 2019 au 31 janvier 2020.

Je m'oppose fermement à cette ouverture, nos océans et mers sont bien assez dévastés d'ores et déjà. La protection des écosystèmes aquatiques est ardue et souvent en recul. Il est temps que notre gouvernement prenne position pour l'avenir de notre planète. Il y a d'autres moyens de pêche plus raisonnés, d'autres lieux, les élevages.

Bonjour

Concernant l'objet de ce mail, merci de bien vouloir entendre ma position qui est la suivante :

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Cordialement

Bonjour,

Je suis à 100 % contre ce projet d'arrêté permettant l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

Alors que la biodiversité est en grand danger, ce serait à nouveau une catastrophe écologique avec la destruction de nombreux poissons et mammifères marins !

Stop à la pêche au chalut et surtout pas à cet endroit, un des derniers pour la reproduction de nombreux poissons.

Il est temps de passer à une pêche DURABLE!

STOP à TOUTE PECHE de poissons NON SELECTIVE !

STOP au massacre des CETACES !

Merci de ne pas céder aux lobbys de la pêche industrielle.

Bonjour Madame, bonjour Monsieur,

Je vous écris pour vous faire part de mon désaccord concernant l'arrêté visant à autoriser la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne.

La nature mérite d'être respectée un peu mieux que ça de mon point de vue..

Bien sûr je comprends les intérêts économiques, mais aujourd'hui nous savons que plus rien ne va.

Le vivant s'écroule, la pollution plastique est partout, le climat change..

Ce projet semble s'inscrire dans cette logique autodestructrice, cette méthode de pêche est non sélectrice et vu les reportages de l'association Sea Shepherd et la désinvolture dont font preuve les pêcheurs quand ils pêchent des dauphins, pour moi c'est non et non!

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année"

Merci de faire respecter les lois visant à la protection des espèces menacées et d'interdire ces techniques de pêches non sélectives et nocives à un équilibre de l'éco-système marin et au maintien de la biodiversité naturelle.

Comptant sur votre bienveillance et votre respect des mers et océans.

Bonjour,

Je suis contre cette autorisation.

Il serait grand temps d'interdire la pêche du bar en période de reproduction et surtout sur les zones de fraie et zones Natura 2000...

C'est totalement aberrant d'autoriser aux pêcheurs de loisir de ne prélever qu'un bar en période de reproduction alors qu'on laisse les pros piller les frayères.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne.

La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.....

Bonjour

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Cordialement

Je ne pense pas que ce soit une bonne idée que de pêcher dans ces zones soi-disant protégées, et de menacer de mort, voire d'extinction dans le cas de certaines espèces, et tout cela au nom du profit!

Cordialement

<p>Bonjour Concernant l'objet de ce mail, merci de bien vouloir entendre ma position qui est la suivante : Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Cordialement</p>
<p>Totalement contre</p>
<p>Bonjour Concernant l'objet de ce mail, merci de bien vouloir entendre ma position qui est la suivante : Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Bonjour, Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. pour la sauvegarde des océans et la défense des espèces marines Cordialement</p>
<p>Bonsoir Je suis CONTRE cet arrêté. Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année La biodiversité marine, terrestre s'effondre. Ces pratiques vont à l'encontre de la raison. De plus, les poissons ressentent le stress, la douleur et agonisent dans les chalut. Ces chaluts détruisent aussi le milieu marin, les habitats, d'autres espèces marines non exploitées par la pêche. Cordialement</p>
<p>Madame, Monsieur, Bonjour, je dis "Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année" Vous remerciant d'avance</p>
<p>Bonjour qui que vous soyez, votre décision est honteuse, dans le contexte actuel de prise de conscience des dégâts causes par nous sur la planète comment pouvez vous prendre des décisions pareilles! Pas cordialement</p>
<p>Bonjour, Je suis complètement contre cet arrêté préfectoral qui mettrait en danger la biodiversité locale du plateau de Rochebonne. Il me semble tout à fait irresponsable d'autoriser une pêche aussi meurtrière dans un endroit aussi précieux, abritant nombre d'espèces marines. La pêche au chalutier est selon moi une méthode de pêche barbare qui tue tout sur son passage. Merci d'avance pour votre considération.</p>
<p>"Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année"</p>
<p>Bonjour, cette pêche est très destructrice pour l'environnement. Comment peut on imaginer l'autoriser ??</p>
<p>Bonjour, Je souhaitais au travers de ce message dire : Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Cordialement,</p>
<p>Je refuse et proteste contre votre arrêté concernant le chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de</p>

l'année.

Savez-vous que le chalutage fait des dommages collatérales? tue des individus qui ne font pas partie des espèces que vous recherchez et tue tout ce qui est prisonnier des vos engins de pêche. Cela est un crime contre la nature et l'humanité.

Arrêtez le chalutage sur le plateau de Rochebonne. Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne.

Merci de prendre en considération l'avis de vos concitoyens.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Le plateau de Rochebonne (situé au large l'île de Ré) est un site de plus de 9700 hectares qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000.

Un site protégé ? Encore une fois, sur le papier seulement ! Tous les deux ans depuis 1978, les activités de pêche pélagique (normalement interdites) sont autorisées sur une période de deux mois, du 1er décembre au 31 janvier.

Pourquoi ? Parce qu'en hiver, ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Intéressante pour des pêcheurs sans scrupule qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce qui ne pourra pas se reproduire. En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche) Durant 60 jours, ce sont donc 34 chalutiers qui seront autorisés à pêcher en boeuf (filet remorqué par deux navires), une méthode particulièrement mortelle qui revient à traîner dans l'eau un filet en forme d'énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres qui capture tout sur son passage, un piège particulièrement dangereux pour les dauphins que nous avons documenté à plusieurs reprises. Cette méthode devrait être STRICTEMENT INTERDITE !!!

Ne soyons pas dupes : si l'arrêté avance des mesures qui semblent en apparence aller dans le bon sens et en amont du déploiement du plan d'action de protection des cétacés, il n'en est rien.

- « L'équipement de dispositif dissuasif acoustique est rendu obligatoire pour éviter l'entrée des mammifères marins dans le chalut » : quand bien même ce dispositif (Pingers) fonctionnerait à 100%—ce qui est loin d'être le cas— cela reviendrait à chasser ces prédateurs naturels de leur lieu de vie et à piller leurs ressources.

- « L'embarquement d'observateurs de pêche sera encouragé à bord des navires ». Rien de nouveau, aucune surveillance à bord n'est obligatoire. Elle est simplement encouragée. Les déclarations de « prises accidentelles » seront comme toujours, celles que voudront bien transmettre les pêcheurs. (Aucun système de vidéo embarqué n'est imposé non plus)

A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année. Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées.

La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

Bonjour,

Je suis effarée de constater qu'on puisse encore autoriser quelque forme de chalutage ,methode destructrice par excellence de toutes formes de vie marine

En tant que citoyenne et consommatrice, je demande l'interdiction totale de la peche au chalut dans les eaux francaises et d'outre mer .je n'achete jamais de poissons issus de ces modes de peches destructrices

Merci de ne pas decider de cette autorisation de peche totalement incomprehensible et contraire à la protection de la diversité marine

Cordialement

Messieurs. Mesdames cette zone est d un intérêt majeur pour la biodiversité en zone maritime. Vu les conséquences majeures avec un véritable massacre de dauphin a la fin de l hiver et au debut du printemps, je vous demande l interdiction de la pêche en chalutage à cette période. De même pour les bars, espèces en forte diminution, il est inconcevable de pêcher en cette période de reproduction. La France doit montrer enfin des gestes envers l environnement et arrêter de toujours donner raison au pecheurs, chasseurs ou agriculteurs qui ont toujours de bonnes raisons economiques d atteindre aux espèces vivantes et à l environnement. Il est temps de protéger l'avenir de nos enfants. Pensez à eux aussi.

Bonjour ,

Je suis contre l'autorisation de pêche du 1er décembre au 31 janvier

Cordialement,

<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Le plateau de Rochebonne (situé au large l'île de Ré) est un site de plus de 9700 hectares qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000. Des chalutiers seront autorisés à pêcher en bœuf. Un piège particulièrement dangereux pour les dauphins. L'équipement de dispositif dissuasif acoustique ne fonctionne pas à 100% et cela reviendrait à chasser ces prédateurs naturels de leur lieu de vie. A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année. Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées.</p>
<p>Non à la pêche aux chaluts, stoppez ça immédiatement . Merci</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de rochebonne La presence des chaluts doit y être interdite Ce doit etre un sanctuaire</p>
<p>Bonjour, Je dis Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.Cordialement,</p>
<p>Bonjour, Je suis contre l'ouverture de la pêche au chalut dans la zone citée. Nous devons protéger les espèces qui y vivent. Ce genre de pêche tue toutes les espèces capturées. Vous devez garder cette zone protégée réellement. Et pas seulement en apparence. Merci de m'avoir lue et j'espère que mon avis ainsi que celui de tous les autres humains sensé sera bien pros en compte, dans l'intérêt de tous.</p>
<p>Bonjour, Tout d'abord merci pour cette consultation public qui nous permet d'exposer notre avis. Je suis contre cette pratique sur les dates ci-dessus, en cette saison ce plateau abrite les bars qui se trouvent en pleine reproduction. Il me semble logique de préserver ces zones sensibles dans le but de laisser cette espèce se développer bien que devenu menacé. Il en va de l'avenir de l'espèce mais également de l'avenir professionnel des pêcheurs.</p>
<p>Bonjour, Tout d'abord merci pour cette consultation public qui nous permet d'exposer notre avis. Je suis contre cette pratique sur les dates ci-dessus, en cette saison ce plateau abrite les bars qui se trouvent en pleine reproduction. Il me semble logique de préserver ces zones sensibles dans le but de laisser cette espèce se développer bien que devenu menacé. Il en va de l'avenir de l'espèce mais également de l'avenir professionnel des pêcheurs.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de rochebonne. Celui-ci doit être interdit toute l'année, c'est une aberration pour l'environnement.</p>
<p>Bonjour Je m'oppose au projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne. Il n'est plus à prouver, depuis longtemps, les méfaits de ce type de pêche, qui extermine tout sur son passage, y compris des espèces protégées comme le dauphin ou la tortue qui se trouvent indistinctement pris dans ce piège. Cette semaine, l'éducation nationale a organisé tout un cycle de visio-conférences sur la question de la biodiversité. Que nous disaient les scientifiques qui intervenaient ? Que la surpêche (notamment la pêche au chalut) vidait les mers, qu'il y aurait en 2050 plus de plastique que de poissons. Ils nous disaient aussi que si on laissait la mer tranquille, la biodiversité se reconstituait très vite. Comment ce gouvernement peut-il d'un côté relayer la parole des scientifiques auprès des jeunes et de l'autre se faire complice de l'extinction de la biodiversité en prenant de tels arrêtés ?</p>
<p>Bonjour,</p>

<p>Par la présente je vous témoigne mon opposition zu projet de chalutage. Pour être claire : Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.Merci pour votre compréhension et la bonne prise en compte de ma demande. Pour le bien-être de l'humanité.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Bonjour Totalemnt contre c'est une ineptie d'ouvrir ce sanctuaire c'est un massacre annoncé pour les dauphins et le stock de bar doit être protégé. Merci de penser aux générations futures</p>
<p>Bonsoir, Je m'oppose à cet arrêté préfectoral.</p>
<p>Madame, monsieur, C'est triste de voir que la France, sous la pression du lobby de la pêche, autorise une pêche destructrice dans des lieux qui devraient être protégés. Ces bénéfiques financiers à court termes (et seulement pour les pêcheurs), vont à l'encontre de la préservation de nos écosystèmes, et dilapident les réserves dès générations présentes et futures. Cordialement,</p>
<p>Merci d'arrêter le chalutage et de respecter les espèces qui vivent ici !Cordialement,</p>
<p>Bonjour, Non au chalutage pélagique interdit sur la période de 2 mois que vous voulez valider. C'est un carnage pour les bras, les dauphins ect .. Stop à l'exception a la "française" vous n êtes pas élus pour favoriser des intérêts particuliers, un peu de courage, faites appliquer la loi en interdisant le chalutage pelagique comme prévu. Au nom des générations futures, merci.</p>
<p>non au chalutage sur le plateau de #rochebonne</p>
<p>Non à cette autorisation qui va entraîner des morts d'espèces, il est nécessaire que les moyens de pêche soient adéquation avec la préservation du milieu naturel. A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année. Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées. La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !</p>
<p>Non au projet</p>
<p>Pour une bonne gestion de cette espèce, la pêche doit être interdite sur tout le plateau de Rochebonne pendant la période de fraie du bar atlantique. On ne retrouve pas d'otholites de bars adultes dans les contenus stomacaux des dauphins communs qui mangent essentiellement des petits poissons friands de larves de bars. En protégeant ainsi les dauphins et les bars reproducteurs, la ressource en bar sera mieux gérée.</p>
<p>Bonjour, Voici ma réponse - « L'équipement de dispositif dissuasif acoustique est rendu obligatoire pour éviter l'entrée des mammifères marins dans le chalut » : quand bien même ce dispositif (Pingers) fonctionnerait à 100%—ce qui est loin d'être le cas- cela reviendrait à chasser ces prédateurs naturels de leur lieu de vie et à piller leurs ressources. - « L'embarquement d'observateurs de pêche sera encouragé à bord des navires ». Rien de nouveau, aucune surveillance à bord n'est obligatoire. Elle est simplement</p>

<p>encouragée. Les déclarations de « prises accidentelles » seront comme toujours, celles que voudront bien transmettre les pêcheurs. (Aucun système de vidéo embarqué n'est imposé non plus)</p> <p>A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.</p> <p>Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées</p>
<p>Non à la pêche aux bars au chalut surtout sur les frayeres</p>
<p>Madame, Monsieur, Suite à la consultation publique lancée au sujet de la pêche au chalut pélagique, merci de tenir compte de mon OPPOSITION à cette pratique, qui s'inscrit à l'encontre de nos efforts pour la préservation de nos océans.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. L'avenir de notre biodiversité est en jeu, seul une mesure d'interdiction permettra de la préserver.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Il est plus qu'impératif de protéger les mers et les océans, et de protéger les différentes espèces de poissons qui y vivent.</p>
<p>Stop</p>
<p>Stop chalutage plateau Rochebone</p>
<p>Non non et non ! C'est une honte aujourd'hui de proposer ce genre de pêche.... Non au Chalutage près de l'île de Ré. Ce type de pêche devrait être interdit toute l'année et chaque année !!!</p>
<p>Monsieur le Prefet. En tant que pecheur amateur et passionné de mer, je vous supplie de ne pas delivrer cette autorisation qui serait dramatique, notamment pour les bars. Le plateau de Rochebonne est une zone essentielle de reproduction et chaluter dessus en pleine periode de reproduction serait desastreux pour cette espèce déjà victime de la surpeche.</p>
<p>Monsieur le Préfet, J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant qu'amateur de pêche sportive, il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer. L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique. J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent.</p>
<p>Je suis absolument contre l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne!! Comment peut on encore oser envisager de tels arrêtés alors que le monde entier prend enfin conscience de tous les biotopes massacrés par la pêche industrielle. Merci de respecter la planète et d'arrêter de privilégier le profit de minorités.</p>
<p>Madame, Monsieur, Merci pour cette consultation. J'habite Belle Ile en Mer. Cet hiver les cadavres de dauphin sur nos plages ont mis en exergue le ras le bol de notre population en ce qui concerne cette pêche irresponsable et non durable, votre inaction et votre incapacité d'aller au bout de vos projets comme Licado qui pourtant était porté par la LPDB, Ifremer et Pelagis et ce cetasaver avorté... Ces périodes de fraie sont essentielles pour que les poissons puissent se reproduire. C'est la base du métier et globalement d'une conscience minimale de survie.</p>

<p>Il est incroyable de voir après un hiver lugubre où nos enfants trouvaient des dauphins aux corps mutilés à coup de couteau (70 % des corps retrouvés après autopsie), une telle idée ait pu vous traverser l'esprit. L'opinion publique vous fustige. Depuis 40 ans la ressource n'a jamais été aussi malmenée... Le rapport Pelagis du 10 novembre 2018 sur l'atelier captures accidentels aurait pourtant dû vous instruire... Le CNRS n'a-t-il aucune valeur à vos yeux ? Les scientifiques et spécialistes non plus ?</p> <p>Accessoire ou pas il est indécent en pleine 6^{ème} extinction de masse de ne pas réaliser que l'argent de ces massacres et que cette économie ne vous mènera qu'à votre perte.</p> <p>Vous sciez la branche qui vous porte par avarice. Nos enfants vous accuseront. Je vous souhaite d'être sage et de penser aux générations futures. Cet hiver si nous trouvons encore des cadavres, je remettrai une deuxième pétition à l'assemblée nationale et ne manquerai pas de remuer ciel et mer pour vous rappeler d'être humble face à l'océan.</p>
<p>Bonjour voici mon avis: Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence de chaluts doit être interdite chaque année et toute au long de l'année.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite toute l'année et chaque année. Il est de notre devoir de faire cesser cela!</p>
<p>Bonjour, Je tiens par ce mail à vous informer de mon indignation concernant l'ouverture de la pêche au chalutage en bœuf envisagée du 1er décembre au 31 janvier au plateau de Rochebonne. Je souhaite que ce projet soit interdit afin de protéger la faune marine et les dauphins. Merci</p>
<p>Merci de NE PAS autoriser le chavirage sur le plateau de Rochebonne et de préserver le fragile écosystème marin</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Ces méthodes du passées doivent être reléguées à leur juste place : dans des musées, et ne doivent plus en sortir. Longue vie à la faune marine !</p>
<p>Madame, monsieur Je tenais à vous dire que vous faites une grosse erreur si vous décidez de valider cet arrêté préfectoral, à la vue de l'effondrement environnemental que nous allons continuer de subir encore trop longtemps il est tout bonnement irresponsable, honteux de continuer à utiliser de telles pratiques, mettant en danger tout les habitants de cette planète. En effet vous n'êtes pas sans savoir je l'espère que le réel poumon de notre planète se situe dans nos mers et océans et il serait déficitaire pour absolument tout le monde d'accepter que ce genre de pratique se fasse encore. Il est grand temps de prendre des décisions pour avorter ces projets égoïstes, faites ce qui est juste.</p>
<p>Bonsoir. Il paraît totalement inconcevable que l'administration puisse autoriser une telle pêche destructrice sur une espèce en danger en pleine période de reproduction ! C'est un non sens absolu ! Et que dire des victimes collatérales que sont les dauphins ! Des milliers finissent sur les plages, morts lacérés par les filets, c'est un pur scandale !! De plus cette pêche se situe sur une zone natura 2000, ou certaines espèces dont les oiseaux marins et les cétacés doivent être protégés, on a aucune donnée concernant l'impact de cette technique de pêche sur cette espèce, l'administration doit donc appliquer l'article 6 de la directive habitat , car aucun intérêt public majeur ne justifie cette pêche, il n'y a que l'intérêt économique de 17 paires de pélagiques, donc nous citoyens demandons à l'état de faire respecter la loi et de faire cesser ces pratiques scandaleuses immédiatement !</p>
<p>Bonjour, Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Merci de votre compréhension, merci pour la planète...</p>
<p>Madame monsieur, Dans un contexte où il est primordial de préserver les espèces, déjà trop menacées par divers éléments, il ne me semble pas envisageable d'autoriser ce dispositif. Même s'il est mentionné que des solutions seront mises en places pour préserver les espaces (dauphins notamment) ce dispositif ne saurait être entièrement efficace.</p>

De plus, le contrôle de la pêche n'est pas assez encadré, seulement encouragé. Il en est de même pour la déclaration des espèces qui n'auraient pas dû être prise dans les filets, Les pêcheurs doivent normalement en faire la déclaration.. même si l'on sait que cela ne saura pas nécessairement le cas.
Cette méthode est trop invasive, je suis donc contre la publication de cet arrêté.

Bonjour,
Je vous écrit ce courriel afin de dire non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année compte tenu du fait que ce site est une zone de reproduction pour le bar et que ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers.
Cordialement,

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.
Veuillez agréer mes salutations distinguées

Madame, Monsieur,
Je m'oppose fermement à la pratique du chalutage pélagique en Bœuf à Rochebonne pendant 2 mois à compter du 1er décembre 2019 dans une zone où cette activité est interdite.
Depuis plusieurs années, le stock de bar commun est toujours fragile, malgré plusieurs mesures prises sur la façade Atlantique afin de préserver ce magnifique poisson, dont:
-La taille légale de pêche récréative qui est toujours de 42 cm contre 36 cm pour la pêche professionnelle, bien que le bar ne s'est toujours pas reproduit avec cette maille professionnelle de 36 cm. (source Ifremer : <https://wwz.ifremer.fr/peche/Le-monde-de-la-peche/La-gestion/combien/Les-tailles-minimales/Poissons-Manche-Mer-du-Nord-Mer-Celtique>)
-La période de capture et le nombre de prises qui sont limités au nord du 48e parallèle pour la pêche récréative avec comme argument la préservation de la ressource lors de la période de reproduction !
-L'instauration d'une période d'interdiction de pêche professionnelle : (<http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/peche-professionnelle-du-bar-en-bretagne-et-dans-a868.html>)
Pour un développement durable et pour que cette espèce ne disparaisse pas il faut privilégier la pêche artisanale (sélective) plus créatrice d'emplois que la pêche au chalut pélagique (non sélective et perturbatrice des écosystèmes puisqu'en capturant massivement une espèce on créé un déséquilibre des chaînes alimentaires de même que les captures "accidentelles" de cétacés par ces mêmes engins perturbent les écosystèmes).
Mais aussi et surtout, il faut interdire toute pêche pendant la période de reproduction du bar, surtout sur des zones bien connues de rassemblement des géniteurs. Cette ponction importante par certains professionnels avides de profits immédiats sur les meilleurs reproducteurs à ce moment crucial de leur cycle de vie impactera grandement les premiers résultats positifs des efforts consentis par ceux des autres pêcheurs qui ont une vision éthique de leur métier.
Nous sommes dans nouvelle ère d'extinction de masse et votre responsabilité sera engagée vis à vis des générations futures.

Stop à la pêche au filet et au chalutier! Arrêtez de faire passer les pêcheurs amateurs pour responsables. En autorisant la pêche sur les frayeresvous êtes responsables de la disparition des espèces, sans parler des des chalutiers qui étendent des filets.sur des kilomètre... ils prélèvent toutes espèces sans distinction. Je mange du poisson mais uniquement issu de la pêche responsable à savoir les petits bateaux de pêches qui vendent au marché le resultats de leurs pêche du jour. On a atteint le sommet du ridicule en accusant les pêcheurs amateur et de loisir de la disparition des especes. Mon avis n'a à vos yeux que peu d'importance etant donné les enjeux économique, cependant en en faisant rien vous vous rendez complices et il faudra assumer le jour où les responsable du massacre seront traduits en justice (si justice il existe encore...)

Bonjour.
Dans le cadre de la consultation publique concernant l'ouverture de la pêche au chalutier pélagique sur le plateau de Rochebonne, je vous fait part de mon refus de voir une telle décision .
En effet une telle ouverture pendant la période de fraie du bar, condamnerait un peu plus cette espèce déjà en souffrance et irai à l'encontre de toute les décisions prises pour la préserver.

Bonjour,

Est-ce logique d'autoriser le chalutage sur la zone de rochebonne en pleine période de fraie pour certain poisson comme le bar ? La pêche de ce dernier était encore totalement interdite il y a quelques mois au dessus du 48eme pour des raisons de repos biologique... Comment avoir des petits poissons quand on pêche leurs géniteurs ?! C'est du pillage... et du gaspillage ! En effet, cet hivers les « Pêcheurs » pro n'ayant pas le droit de ramener du bar à quai au dessus du 48eme, ont remonté et rejeté mort à la mer plusieurs tonnes de bars grainés...

Le chalut est une pratique destructrice qui ne sélectionne pas. Il devrait être interdit d'emploi.

Qu'importe la manière du moment que ça rapporte ?! Quelle honte. Qu'allons nous laisser à nos enfants ? Un océan vide... L'argent a t'il plus de valeur que la vie ? Une personne qui va tuer un braconnier, on l'arrêtera et on le traitera d'assassin ? Une personne qui va tuer un braqueur de banque, on le félicitera et le traitera comme un héros ? Pauvre monde...

Je suis passionné de la mer. J'y ai grandi. Je suis également pêcheur à la ligne et chasseur sous marin depuis de nombreuses années. Les seuls poissons que je consomme sont ceux que je prélève. Je n'ai jamais eu ni vu aussi peu de poisson que cette année 2019... C'est une catastrophe. L'homme est la pire connerie qu'ai pu créer la terre. Nous savons la remercier. Quel respect. Bravo...

Non au chalutage sur La plateau de rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Cordialement,

****APPEL A LA MOBILISATION POUR LES DAUPHINS ET POUR LES BARS****

CONSULTATION PUBLIQUE OUVERTE JUSQU'AU MARDI 22 OCTOBRE : NON AU CHALUTAGE SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE !!!

Le plateau de Rochebonne (situé au large l'île de Ré) est un site de plus de 9700 hectares qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000.

Un site protégé ? Encore une fois, sur le papier seulement ! Tous les deux ans depuis 1978, les activités de pêche pélagique (normalement interdites) sont autorisées sur une période de deux mois, du 1er décembre au 31 janvier.

Pourquoi ? Parce qu'en hiver, ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Intéressante pour des pêcheurs sans scrupule qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce qui ne pourra pas se reproduire. En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche) Durant 60 jours, ce sont donc 34 chalutiers qui seront autorisés à pêcher en bœuf (filet remorqué par deux navires), une méthode particulièrement mortelle qui revient à trainer dans l'eau un filet en forme d'énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres qui capture tout sur son passage, un piège particulièrement dangereux pour les dauphins que nous avons documenté à plusieurs reprises. Cette méthode devrait être STRICTEMENT INTERDITE !!!

Ne soyons pas dupes : si l'arrêté avance des mesures qui semblent en apparence aller dans le bon sens et en amont du déploiement du plan d'action de protection des cétacés, il n'en est rien.

- « L'équipement de dispositif dissuasif acoustique est rendu obligatoire pour éviter l'entrée des mammifères marins dans le chalut » : quand bien même ce dispositif (Pingers) fonctionnerait à 100%—ce qui est loin d'être le cas- cela reviendrait à chasser ces prédateurs naturels de leur lieu de vie et à piller leurs ressources.

- « L'embarquement d'observateurs de pêche sera encouragé à bord des navires ». Rien de nouveau, aucune surveillance à bord n'est obligatoire. Elle est simplement encouragée. Les déclarations de « prises accidentelles » seront comme toujours, celles que voudront bien transmettre les pêcheurs. (Aucun système de vidéo embarqué n'est imposé non plus)

A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.

Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées.

La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

Vous aussi, participez et répondez et partagez la consultation publique avant le 22 octobre sur le lien suivant (et en suivant les étapes indiquées à la suite du lien)

<http://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-public-projet-d-arrete-portant-a1087.html>

- cliquez sur le lien ci-dessus qui ouvrira la page du ministère

- cliquez sur "consultations.daeem.dirm-sa@developpement-durable.gouv.fr" (lien en bleu au milieu de la page)

- le lien ouvre directement votre boîte mail

- écrivez le mail avec en objet « Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 », et indiquez dans le corps du mail "Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année"

<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Cette zone étant primordiale pour la reproduction des bar et présente une forte population de dauphins... La pêche exercée sur ces lieux n'est absolument pas respectueuse des différentes espèces et ramasse tout sur son passage, elle n'est aucunement sélective. Il est donc nécessaire pour la bonne santé, de la biodiversité, de notre littoral et des réserves de poissons pour la pêche durable de ne pas autoriser cette pêche.</p>
<p>Bonjour, Suite à votre Consultation Public sur l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020, je tiens à vous exprimer mon refus quant à cette pratique. Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Je suis totalement contre, cela va à l'encontre d'une urgence écologique et vous ne vous pouvez pas autoriser ce genre de pêche sur le territoire français vous devriez même appuyer les arguments d'un état de crise écologique Majeure et sanitaire au niveau mondial et je ne parle même pas de toutes les autres espèces de poissons et mammifères marins qui seront pêché par erreur et relâchés en cadavre comme les dauphins. Un peu de bon sens svp !! Nous sommes tous éphémères, vous , moi , la planète Terre . Protéger les espèces c'est protéger la Terre et vos enfants</p>
<p>Au sujet de la consultation publique, je souhaite dire non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Cordialement</p>
<p>NON AU CHALUTAGE SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE. LA PRÉSENCE DE CHALUTS DOIT ÊTRE INTERDITE CHAQUE ANNÉE ET TOUT AU LONG DE L'ANNÉE.</p>
<p>Je suis complètement opposée au chalutage sur le plateau de Rochebonne. Interdire définitivement et tout au long de l'année des chaluts pélagiques est une preuve de bon sens et d'intelligence pour la préservation des fonds marins et le respect de la biodiversité si précieuse désormais.</p>
<p>Non à la mise en danger d'un site Natura 2000 dont la biodiversité fragile doit être protégée. Non au massacre collatéral des dauphins et à l'envahissement de la zone de reproduction des bars à des fins mercantiles. Non à l'autorisation de méthodes de pêche non respectueuses de la faune marine. Non aux pseudo mesures qui font reposer le respect des réglementations sur la bonne volonté des pêcheurs et sans aucun dispositif de vérification obligatoire à bord des navires. Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !</p>
<p>Par ce mail je dis, NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Cette méthode de pêche est désastreuse, cruelle et inconsciente. L'océan appartient avant tout, à toutes ces espèces sans défense. Bientôt il ne restera qu'un océan vide... Je compte sur vous et votre compréhension!</p>
<p>Bonjour je me permets de vous préciser mon désapprobation concernant cette ouverture . Car le bar est au début de sa période de reproduction (regroupement et déplacement des bancs bars sur leurs lieux de reproduction) est qu'il est inconcevable à l'heure actuelle de ne pas protéger la ressource car le bar est une espèce qui se meurt et en déclin au fil des ans . Sa survie est en jeu Merci cordialement</p>
<p>Bonjour, Il serait temps de comprendre que le pillage des bars sur frayère profite à quelques uns au détriment de la population de cette espèce qui n'en finit pas de décliner. Cordialement</p>

<p>Il serait urgent d'interdire la pêche au chalut pélagique strictement et toute l'année. Cette pêche met en danger la reproduction du bar et tue aveuglément de nombreuses espèces marines. Je me demande quelle Terre je vais laisser à mes enfants avec un tel acharnement de l'homme à détruite sous couvert de raisons économiques? Cordialement</p>
<p>NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne</p>
<p>Il faut depuis bien longtemps un arrêt pendant la période de frai. Pour cela il faut une décision politique, en auront ils le courage.</p>
<p>Bonjour , je me permet de vous informer que je suis CONTRE l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 pour la simple et bonne raison qu'il est totalement inconscient d'ouvrir la pêche sur un plateau qui n'est autre qu'une zone de frayère . A l'heure où l'écologie et la gestion durable des ressources doit être le centre de nos préoccupations vous avez l'ambition d'ouvrir la pêche au chalut sur des zone de frayère c'est quand même d'une incohérence et d'une folie extrême. Cordialement</p>
<p>Cette méthode de pêche indifférenciée est une catastrophe écologique et à terme économique pour les pêcheurs quand il n'y aura plus de poisson ! Privilégions les méthodes traditionnelles, respectueuses de la nature et durable Merci de votre attention</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Autoriser la pêche sur roche bonne en décembre janvier est une simple ineptie. Le carnage observé depuis des années mets gravement en péril la ressource.</p>
<p>NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. J'habite aux sables d'Olonne, je veux que mon petit garçon aperçoive les dauphins au loin comme le mois dernier et pas morts sur les plages, lacérés par les filets en début d'année.</p>
<p>Monsieur le Préfet, J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant que [professionnel ou amateur de pêche sportive, il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer. L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique. J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne! Cette méthode doit être purement et simplement interdite. En l'absence de vidéo les (petites) garanties proposées sont insuffisantes. Laissez la nature en paix! Merci.</p>
<p>je m oppose à l arrêté autorisant la peche des chalutiers pélagiques sur le plateau de rochebonne en décembre et janvier .</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année NE LAISSONS PAS FAIRE- MERCI DE VOTRE CONTRIBUTION</p>
<p>Bonjour,</p>

<p>Aux vues des études scientifiques produites ces dernières années qui montrent la chute des populations de bar et leur difficulté à se reproduire, je trouve tout à fait scandaleux d'aller les pêcher en très grand nombre par des chalutiers sur leurs zones de reproduction comme peut l'être le plateau de Rochebonne. C'est pourquoi je suis contre l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Cordialement.</p>
<p>Il est impensable d'ouvrir la pêche dans une zone protégée le reste de l'année pour détruire cette zone de reproduction . "Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année"</p>
<p>Bonjour, Je suis contre cet arrêté qui montre encore une fois que malgré le fait qu'il s'agisse d'un site protégé il y a des exceptions à la règle, évidemment pour des raisons financières. La présence de chaluts doit être simplement interdite. Cette absence du respect de la Vie de votre part me désole toujours plus.</p>
<p>Cette zone est classé natura2000 la pêche doit y être interdite toute l'année un point c'est tout . Cordialement</p>
<p>Un non sens complet alors que les plaisanciers sont astreint a une réglementation très strict on autorise les professionnels à pêcher en périodes de fraie le bar. Espèce menacée si l on veut détruire une espèce on ne s y prend pas autrement. Non au chalutage et a la pêche tout court sur le plateau de Rochebone.... et ailleurs</p>
<p>NON a cette pratique!!!!</p>
<p>Il est totalement aberrant de pratiquer ce type de pêche en période de reproduction du bar d'autant qu'elle contribue à la chute des cours de ce poisson. C'est un non-sens écologique et économique.</p>
<p>Pêcher sur une frayère ! Qui sont les personnes qui permettent une telle aberration ? des idiots ? des abrutis ? des corrompus ? des incompetents ? des lobbyistes ? des financiers ? On a pas fini de trouver des dauphins éventrés sur les plages de Charente et Vendée cet hiver (éventrés c'est pour qu'ils coulent plus facilement : ni vu ni connu) LAISSEZ LES ESPECES SE REPRODUIRE: INTERDISEZ LA PECHE SUR LES FRAYERES QUEL QUELLES SOIENT</p>
<p>Monsieur le Préfet, J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant que amateur de pêche sportive et protecteur de l'environnement, il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer. Cette période en plus d'être vitale pour les bars attirent aussi de nombreuses espèces tel que les dauphins, requins... L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone durant cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource en péril, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique. J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent.</p>
<p>Madame, Monsieur, Par cet email je m'oppose au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Bonjour, Cet arrêté préfectoral est honteux... !!</p>
<p>Bonjour, Je vous envoi un mail concernant l'autorisation de la pêche en bœuf au plateau de Rochebonne. Cette technique particulièrement destructrice tue les animaux marins sans distinction et les chasser de leur milieu à l'aide d'un dispositif dissuasif acoustique n'est pas la solution.</p>

Le pillage de ces eaux est une action de plus qui contribue à la destruction de notre planète.
Alors s'il vous plaît, n'autorisez pas le chalutage pélagique en bœuf dans cette zone.

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.
En tant que [amateur de pêche sportive], il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer.
L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique.
J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent.

Bonjour Je suis farouchement opposé au chalutage sur le plateau de Rochebonne car il grand temps d'arreter d'empêcher les Bars de se reproduire qui est un haut lieu de frayère Et ne plus chaluter tous les ans et nous aurons d'excellents retours de la reproduction. Cette décision serait un signe d'intelligence du monde marin qui en principe se doit de préserver la ressource.Souaitant bonne réception .

Monsieur le Préfet,

A la suite de la lecture du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020, je me permets de vous solliciter pour porter à votre attention mes observations suivantes:
La période choisie pour l'autorisation du chalutage sur le plateau de Rochebonne du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc pour frayer.
Cette autorisation serait catastrophique pour la ressource actuelle. Je peux vous affirmer, en tant que pêcheur amateur, que cette ressource pélagique , tant recherchée, diminue avec gravité dans nos eaux et se raréfie terriblement depuis plusieurs décennies.
La destruction de la ressource est due en grande partie par la pêche commerciale et industrielle en expansion malgré toute les alertes qui ont été remontées.
J'aimerais vous faire part de mon plus grand désarroi si ce projet prenait effet.
Je ne doute pas, Monsieur le Préfet, que vous prendrez la décision la plus juste au regard de la préservation de l'espèce et maintenir l'économie de la pêche.

Bonjour

Je suis contre le chalutage sur le plateau de Rochebonne
Cordialement

Pour plus de surveillance en mer 🌊

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Bonjour.

Je m'oppose à la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne.

D'une par car il s'agit d'un site Natura 2000, pour lequel une telle pêche aura un impact non négligeable. Ce dernier n'ayant pas fait l'objet d'une étude d'évaluation.

D'autres part, les stocks de poissons sont déjà très bas, inutile de chalutier en pleine période de reproduction.

Et dernièrement, la zone est bien utilisée par beaucoup de requins et cétacés et le chalutage est un mode de pêche pas assez sélectif pour éviter leur capture accidentelle malgré les moyens d'évitement mis en oeuvre et les moyens de surveillance rarement mis en oeuvre.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année, cela nuit beaucoup trop à l'écosystème pourtant classé natura 2000.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne . La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
C'est un sanctuaire Natura 2000.

Madame, Monsieur,

Comment pouvons laisser continuer la destruction de la vie marine, au mépris des principes les plus élémentaires ?!
Chaque année en hiver, au moment de la reproduction du bar, les chalutiers et senneurs se regroupent pour une pêche massive sur les frayères.
En plus de détruire les stocks de bars à un moment critique (reproduction), cette pêche industrielle tue un nombre considérable de dauphins présents également sur les frayères des bars.
Cette pêche est une totale aberration !
Nous vous demandons de l'interdire enfin de décembre à fin mars, notamment sur le plateau de Rochebonne, afin de préserver la vie marine du Golfe de Gascogne et la ressource des bars.
En effet, ce poisson noble ne devrait être pêché qu'à la ligne, de avril à novembre, en dehors de sa période de reproduction.
Merci de faire enfin faire valoir le bon sens, et de ne pas adopter cet arrêté mortifère.

Bonjour,
Je tiens à vous faire part de mon avis portant sur le chalutage sur le plateau de Rochebonne et je suis catégoriquement CONTRE !!
C'est un désastre pour la biodiversité et il faut absolument empêcher cela. La pêche est bœuf est trop destructrice et de nombreuses espèces en pâtiront. La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite !
Merci de prendre mon avis en considération.

Bonjour,
Je suis CONTRE cet arrêté préfectoral autorisant le chalutage sur le plateau de rochebonne, même temporairement, dans cette zone interdite.

Non au chalutage du plateau de rochebonne.

Bonjour,
Pour vous signifier que je suis contre cette autorisation :
laisser au moins cet espace préservé aux rares animaux marins qui restent sur cette planète !

Bonjour,
Je trouve que cette décision va porter atteinte à l'environnement et nuira à l'équilibre du milieu aquatique.
Je suis donc CONTRE.

Bonjour, je souhaite m'opposé à la pêche au chalut pélagique du bar autour du plateau de Rochebonne, je suis pêcheur amateur ayant mon bateau à St Denis d'Oléron, et je ne peux que constater les ravages de tous ces bateaux depuis une quinzaine d'années, il y'a dix ans les chasses de mouettes sous les bancs de bars en chasse étaient journalières sur la pointe de Chassiron, aujourd'hui c'est le désert. Je ne parle même pas du fait que pêchait un poisson pendant sa période de reproduction et complètement incompréhensible pour moi (prix en baisse, qualité de chair médiocre, mais aussi et surtout éradication de l'espèce, méthode de pêche non sélective, mise en danger de la vie marine et de la petite pêche cotière). Je souhaite donc que les lois soient appliquées en mer, mais aussi, qu'une période de repos biologique et qu'une zone de protection contre la pêche au chalut soit mise en place sur le plateau de Rochebonne.

Bonjour ,
Ce projet est pour ma part un non sens , j'y suis défavorable au point de vue : - pêche durable c'est un non sens- éthique , comment peut on pêcher une espèce en cours de reproduction, c'est se scier la branche sur laquelle eon est assise- projet à l'opposé des courants écologiques et protection des ressources, épuisement des ressources marines

J'habite à à tranche sur mer , et je pêche en stand up sur le Groin du cou. Je participe humblement à la sensibilisation auprès des touristes(pêche à pied , maillage etc) et à la préservation du littoral côtier (ramassage déchets , respect dune et biodiversité)Lorsque je pêche , je ne prélève qu'un seul poisson toujours au delà de la maille pour nourrir mes 2 enfants et relâche tous les autres ...J'atteste que chaque année la quantité de bars diminue énormément , je pense en partie par la sur pêche sur le plateau de roche bonne en période hivernale.Je m'oppose donc à ce projet , pour respecter le travail des marins , vous n'avez qu'à les payer au kilo de plastique pêché en mer .Ils seront également gagnant au final si il y a une bonne reproduction de l'espèce .

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Je souhaite vous signifier mon refus car cela serait une catastrophe pour les pêcheurs loisir comme nous mais aussi pour les espèces présentes en nombre à cette période dans cette zone.

Je me tiens à votre disposition

Bonjour,

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.- Méthodes de pêche destructrice, prises accidentelles bien trop nombreuses.- Non respect des périodes de reproduction des espèces visées.- Zone natura 2000 ouverte à la pêche industrielle ??? C'est un non-sens ! Protégeons la nature et le vivant !

Bonjour,

La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. La méthode de pêche en bœuf est meurtrière pour de nombreuses espèces et notamment pour les dauphins. Cette méthode de pêche devrait être interdite. Qui plus est dans un espace protégé. Le dispositif de Pinger est loin d'être efficace à 100% et même si c'était le cas, les chalutiers pillent les ressources et chassent ces prédateurs naturels de leur lieu de vie.

Pour la vie, pour notre planète et par bon sens, je m'oppose formellement à cet arrêté préfectoral.

Madame, Monsieur, bonjour.

Je suis Contre cette ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020, et quelle qu'en soit les dates, d'ailleurs.

Je ne suis ni pêcheur, ni membre d'une association de défense des animaux, mais seulement un simple citoyen français, habitant de la terre, qui s'indigne devant ces idées aberrantes qui nous conduisent à notre perte.

Si la pêche est interdite, normalement, dans cette zone, n'est ce pas pour laisser une zone "d'oxygène" aux animaux marins afin qu'ils puissent se reproduire et renouveler leur population ? Ne pas disparaître ? Et finalement, pouvoir être encore pêché longtemps dans les zones autorisées ?

Et que dire de la technique de pêche utilisée ? Des filets qui attrapent et tuent largement plus d'espèces que celles qui sont visées ? Notamment les dauphins ?

Et ce ne sont pas les dispositifs expérimentaux (donc dont l'efficacité n'est pas prouvée) qui vont les sauver.

De plus, ces mêmes dispositifs sont voués à faire fuir les dauphins, donc les faire fuir de cette zone protégée, afin que quoi ? Ils aillent finalement se faire tuer ailleurs, là où les zones sont non protégées, et donc n'imposent pas de dispositif pour les préserver ?

Ce que vous proposez, en transposant cela à une réserve Africaine, c'est d'autoriser autour des rares points d'eau pendant la période la plus sèche, où tous les animaux viennent se désaltérer, la chasse à l'antilope à la mitrailleuse (voir à la dynamite, j'hésite) et tant pis si on tue du même coup nombre d'éléphants, girafes ou autres lions du même coup... C'est pas de notre faute, on avait mis des pancartes à leur intention pour qu'ils aillent boire en dehors de la réserve !

Et tout ça au nom de quoi ? Du profit ? De l'emploi ? Où seront ils quand ce genre d'idées auront fini de vider nos océans ?

Il ne faut pas chercher à pêcher toujours plus, toujours plus loin, mais il serait temps de repenser la pêche !

Espérant que mon opinion sera entendue, et que de nombreuses personnes bien plus éclairées que moi s'exprimeront contre cet arrêté, je vous souhaite une bonne prise de conscience et un bon retour à la raison.

Madame, monsieur,

Par ce mail je tenais à vous informer de mon opposition à l'autorisation du chalutage sur le plateau de Rochebonne ! La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année, 365 jours par an. L'état de notre planète se dégrade et ce n'est pas avec ce genre d'arrêtés que cela va s'arranger.

S'il vous plaît interdisez les chaluts dans cette zone. Les gens s'en remettront de ne pas pouvoir manger de bar. Notre planète, cette espèce, cet écosystème, un peu moins...

Monsieur de préfet,

J'ai pris connaissance du projet d'autorisation de chalutage pélagique du 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 sur le plateau de Rochebonne.

Cette pêche des plus destructrices serait très malvenue pour le bar qui se porte très mal ces dernières années. De nombreuses mesures pour aider à sa protection sont mises en place et tous ces efforts seraient détruits par quelques jours de pêche sur des frayères à bar en plein moment de reproduction.

Je vous prie de bien vouloir reconsidérer ce projet et agir pour le bien de milliers de personnes dépendantes de la ressource bar au lieu de favoriser quelques bateaux de pêche industrielle...
Monsieur le préfet, Merci de ne pas prendre cet arrêté qui contribuerait une fois de plus à la raréfaction des ressources halieutiques, il faut leur laisser le temps de se reproduire et utiliser des technique de pêche plus respectueuse et sélectif que les chaluts.
Bonjour. Il est temps de mettre un terme à cette pêche non sélective, en pleine période de reproduction sur un site stratégique pour le bar notamment pour lequel les seules petites mesurette de gestion s appliquent a la pêche de loisirs uniquement. Donc stop, je pense qu en 2019, la préfecture dispose de tous les arguments nécessaires pour fermer la pêche sur cette zone une bonne fois pour toute. Je vous en remercie.
Bonjour A l'heure où on nous parle de biodiversité de pêche écoresponsable, croyez-vous que cette décision de pêche au Bœuf hivernale sur des zones de concentrations et de frai du bar remplisse ces conditions ? Plusieurs milliers de dauphins tués en début d'année , des tonnes de poissons plein d'œufs ou de laitance souvent à chair malaxée qui finissent en farine pour nourrir du poisson d'élevage. Une concurrence déloyale pour tous les petites unités de ligneurs locaux qui pêchent eux ; du poisson de qualité.On nous a rabattu les oreilles avec le massacre des globicéphales aux Féroé, mais en fin de compte on ne vaut pas mieux qu'eux.Déjà que dans le coin , avec Brétignolleson est loin d'une politique écoresponsable respectant le bilan carbone et le maintien de la biodiversité et l'esprit des mesures compensatoires .
Bonjour, Ce mail pour vous signifier mon opposition au chalutage sur le plateau de Rochebonne. Pour des raisons de préservation des écosystèmes marins, la présence des chaluts doit y être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Bonjour, A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration ! La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !
onjour, J'ai de l'eau de mer qui coule dans les veines. Fils de mareyeurs, plongeur sur Dunkerque depuis 23 ans, pêcheur en mer depuis 34 ans.... Je vois les ressources s'épuiser. Alors, s'il vous plaît, arrêtons de détruire notre terre nourricière en autorisant la pêche durant les périodes de reproduction et sur les zones propices.Ceci n'est pas un mail de militantisme mais un mail d'un citoyen du monde.Merci d'en prendre conscience. Donc, je dis "NON, au chalutage sur le plateau de rochebonne, la présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année ".
Bonjour, Je suis contre le projet d'arrêté préfectoral mis en consultation qui propose d'autoriser la pratique du chalutage pélagique en bœuf pendant 2 mois à compter du 1er décembre 2019 dans une zone où cette activité est interdite. A cette heure, certain chalutiers ne prennent même pas la peine d'observer cet interdit et pêche quand même dans ces eaux. Braver les interdits, c'est réappréhendé par la loi, et devrait donc être puni.La loi s'applique sur terre comme sur la mer. Merci,
Ne suis pas d'accord pour attaquer stocks de poissons en période de fraie
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année. Les captures de nombreux dauphins n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées.

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant qu'amateur de pêche de loisir, et citoyen voulant préserver les ressources, il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer.

L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique.

J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent.

Etes-vous vraiment le ministère de la transition écologique ou de la destruction aquatique ?

Le seul fait de poser la question concernant la gestion d'une zone de frayères classée, résume la façon de procéder de votre ministère et de la classe politique : Ne jamais perturber les marchés et la rentabilité, mais faire payer les petits. Vous devriez être la défense de l'environnement, du raisonnement et du futur , vous n'êtes finalement qu'à la merci de quelques destructeurs. JE VOTE CONTRE.

Bonjour,

Nous avons suffisamment fait de dégâts auprès des écosystèmes aquatiques.

Les mesures de protection envisagées ne sont pas suffisantes surtout concernant une zone protégée alors que le type de pêche concernée est néfaste.

Non, il ne faut pas autoriser le chalutage sur le plateau de Rochebonne même sur une durée de deux mois.

Alors que les ressources s'épuisent et que la biodiversité s'effondre des décisions et autorisations ubuesques sont prises et délivrées. Pour que les espèces puissent se reproduire je dis Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Bonjours j'ai lu l'arrêter préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020

Je suis pêcheur amateur et cette et endroit et cette période sont un lieux de reproduction pour le bar et la pêche au chalut sur cette zone a ce moment serai désastreux pour le ressources de cette espèce .

Bonjour,

Il est scandaleux de voir encore de nos jours du pillage dans des zones protégées !

C'est pourquoi je dis :Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !En espérant que la raison et la conscience toucherons ceux qui ont en charge ces territoires,

Merci.

Bonjour, je suis totalement contre la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne et ailleurs tout autant et quelque soit la période de l'année, car ce mode de prélèvement ne respecte pas le développement durable, détruit tout l'écosystème de par sa non sélectivité des espèces. Nous détruisons notre belle planète au détriment d'une économie où règne la surconsommation et le gâchis. La population ne veut plus de tout ça, il vaut s'en rendre à l'évidence... il est temps de s'adapter ! DONC STOP A LA PÊCHE AU CHALUT !

La cohabitation entre pêcheurs (qui ont certes besoin de faire vivre leur famille) et la vie marine présente ici bien avant nous et nos méthodes destructrices paraît ici impossible. Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Je viens de prendre connaissance de l'Arrêté Préfectoral prévoyant l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

Je suis contre l'ouverture de la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre et le 31 janvier.

Cette zone est un des lieux de reproduction du bar et le souci de préserver la ressource devrait l'emporter sur des considérations bassement économiques.

A ce moment il ne faudrait plus ni mettre une taille minimum pour cette espèce ni limiter le nombre de prises pour les pêcheurs loisir ni établir des quotas. La ressource serait préservée car elle n'existerait plus!!!!

Bonjour, par ce mail je souhaite contribuer à la consultation sur l'autorisation de la pêche au chalut pélagique dans la zone du plateau de Rochebonne. Cette zone étant classée Natura 2000, je trouve particulièrement aberrant d'y autoriser quelque pêche que ce soit: une zone est totalement protégée ou ne l'est pas... Ainsi je vous signifie mon opposition ferme à toute autorisation de pêche dans la zone du plateau de Rochebonne. Les espèces qui s'y trouvent se doivent d'être réellement protégées des activités humaines.

Bonjour,
Trouvez ci dessous ma position:
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Autorisez plutôt la pêche à la ligne pour préserver ce site et nos poissons. Que deviendront nos pêcheurs quand les océans seront vident????

Arrêtez de vouloir massacrer la ressource !!!!

Monsieur le Préfet,
J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant que [professionnel OU amateur de pêche sportive], il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer. L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique. J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent.

Bonjour, à la lecture du projet d'arrêté préfectoral mis en consultation portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020, je me permet de vous écrire afin de vous faire part de mon opposition à ce projet.

En effet, cette zone classée Natura 2000 est une des très rares zones où la pêche au chalut est interdite dans les eaux françaises, ce qui fait qu'elle est encore poissonneuse contrairement à l'ensemble de nos eaux françaises. Nous connaissons tous les dégâts que cette méthode de pêche engendre (chalut pélagique). Le plateau de Rochebonne est un lieu de reproduction pour plusieurs espèces, notamment celle du bar qui se reproduit durant la période concernée par cet arrêté. La raréfaction du bar sur la côte atlantique est prouvée (causée par les pêches professionnelles intensives sur les zones de reproduction entre Angleterre et France). Une pression de pêche supplémentaire sur cette zone aurait même pour deux mois des conséquences sur la fréquentation de ce site des poissons pélagiques tout au long de l'année. Cette zone deviendrait moins fréquentée par les poissons pélagiques.

À l'heure où la protection des mers et océans est un enjeu mondial (l'ensemble des eaux du globe ont été pillées ou sont en train de l'être), il est aberrant et contre nature de proposer un tel projet. Le plateau de Rochebonne est un sanctuaire pour les espèces pélagiques, cet arrêté aurait des conséquences négatives sur les populations de pélagiques pour plusieurs raisons.

Sans rentrer dans les détails, vous savez comme moi que ce genre de technique de pêche n'est pas viable à long terme. Elle n'est pas sélective et dérange les différents cétacés quand ceux-ci ne sont pas capturés. L'efficacité des balises ultra-sons pour écarter les cétacés est faible et ce dispositif rajoute du bruit dans l'eau qui interfère avec leur système de navigation et de communication.

Je m'interroge sur les raisons de la création d'un tel arrêté. Les chalutiers pélagiques auraient-ils besoin de nouvelles zones plus poissonneuses à exploiter, appuyés par les puissants lobbies?

En proposant ce projet, vous vous portez complice de la désertification de nos eaux. Que feront les chalutiers pélagiques une fois qu'ils auront pillé cette zone? Devront-ils en chercher d'autres? et encore d'autres jusqu'à la désertification totale? Ce modèle de pêche industriel n'est pas viable, vous ne pouvez le contester.

Bonjour,
Je vous partage mon avis suite à la consultation publique.
Pour moi les chaluts devraient être interdits toute l'année, peu importe l'endroit. Leur responsabilité dans la baisse des populations de poissons est directe et aucune étude sérieuse n'a jamais prouvé leurs bienfaits écologiques.

En tant que pêcheur plaisancier de loisir je me plie toujours aux quotats, aux mailles des poissons en respectant au mieux les préconisations du gouvernement afin d'éviter la disparition des espèces.

Et je constate, comme souvent, que dès qu'on rentre dans le secteur de la pêche industrielle, ces valeurs disparaissent au profit des profits. On va même jusqu'à essayer de nous faire croire que de chasser les dauphins de leur environnement et piller leurs ressources va aider à les préserver.

Je m'oppose donc à leur utilisation, sur cette période dans cette zone du plateau de Rochebonne, mais également tout au long de l'année dans toutes les autres zones.

En espérant que cette consultation publique sera prise au sérieux, dans la mesure où le public en question n'a pas accès aux retours des autres citoyens.

Madame, Monsieur,

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Le plateau de Rochebonne (situé au large l'île de Ré) est un site de plus de 9700 hectares qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000. En hiver, ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Intéressante pour des pêcheurs sans scrupule qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce qui ne pourra pas se reproduire. En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche) A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année. Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées. La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

bonjour

afin de faire suite à je l'espère une avalanche de contestations suite à l'ouverture de la pêche sur le plateau de rochebonne aux chalutiers de tous poils y compris étranger (je sais pour y être aller hier le 12.10.2019 chalutier espagnol aux filets pêche tout !!) je m'insurge contre cet état de fait .

messieurs continuer c'est comme ça que la ressource sera sauver enfin pas celle que nous nous espérons !

cordialement parce que la politesse m'y oblige !

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Très sensible au respect de nos environnements et amateur de pêche que je pratique de manière raisonnée depuis mon plus jeune âge avec mon père, il me semble plus que fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : la période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en larges bancs sur le plateau de Rochebonne pour frayer. L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique. J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent

NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne.

La présence des chaluts doit être totalement interdite chaque année et tout au long de l'année

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Très sensible au respect de nos environnements et amateur de pêche que je pratique de manière raisonnée depuis mon plus jeune âge avec mon père, il me semble plus que fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : la période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en larges bancs sur le plateau de Rochebonne pour frayer. L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique. J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent

Madame, Monsieur,

Je m'oppose à l'ouverture au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année afin de préserver cet éco-système riche mais fragile.

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant que pêcheur sportif engagé depuis plusieurs années dans la préservation des ressources marines, il me semble nécessaire de porter à votre connaissance que la période du 1er décembre au 31 janvier fait partie de la période de fraie des bars qui se retrouvent sur le plateau de la Rochebonne. L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction serait fatale, de plus, c'est une ressource déjà amoindrie n'est pas une bonne solution pour la pérennité de l'espèce et donc de la filière de la pêche. J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent.

Bonjour,

Pêcheur loisir depuis toujours, je reste attristé sur le comportement tenu vis vis de la zone de reproduction du plateau de rochebonne. La ressource n'est jamais infinie, pourquoi continuer ces pratiques de pêche au chalut sur cette période de l'année ? Un repos biologique est nécessaire pour la pérennité des espèces.

Bonjour,

Je vous écris pour vous faire part que l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne est tout simplement destructrice de toutes populations vivants et se reproduisant à cet endroit sans distinction de taille. Les ressources maritimes sont précieuses, et cette pratique de pêche non sélective ne permet pas la protection des espèces ni de leur environnement. Il existe d'autres méthodes de pêche moins destructives. Merci à vous

Bonjour,

En tant que citoyenne renseignée sur les techniques de pêche et leurs impacts respectifs sur l'écosystème marin, je suis fermement opposée à ce projet. Le plateau de Rochebonne est un site qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000. Un site protégé ? Encore une fois, sur le papier seulement ! Tous les deux ans depuis 1978, les activités de pêche pélagique (normalement interdites) sont autorisées sur une période de deux mois, du 1er décembre au 31 janvier. Pourquoi ? Parce qu'en hiver, ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Intéressante pour des pêcheurs sans scrupule qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce qui ne pourra pas se reproduire. En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche) Durant 60 jours, ce sont donc 34 chalutiers qui seront autorisés à pêcher en bœuf (filet remorqué par deux navires), une méthode particulièrement mortelle qui revient à trainer dans l'eau un filet en forme d'énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres qui capture tout sur son passage, un piège particulièrement dangereux pour les dauphins que nous avons documenté à plusieurs reprises. Cette méthode devrait être STRICTEMENT INTERDITE !!! Ne soyons pas dupes : si l'arrêté avance des mesures qui semblent en apparence aller dans le bon sens et en amont du déploiement du plan d'action de protection des cétacés, il n'en est rien. - « L'équipement de dispositif dissuasif acoustique est rendu obligatoire pour éviter l'entrée des mammifères marins dans le chalut » : quand bien même ce dispositif (Pingers) fonctionnerait à 100%—ce qui est loin d'être le cas- cela reviendrait à chasser ces prédateurs naturels de leur lieu de vie et à piller leurs ressources. - « L'embarquement d'observateurs de pêche sera encouragé à bord des navires ». Rien de nouveau, aucune surveillance à bord n'est obligatoire. Elle est simplement encouragée. Les déclarations de « prises accidentelles » seront comme toujours, celles que voudront bien transmettre les pêcheurs. (Aucun système de vidéo embarqué n'est imposé non plus) A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année. Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées. La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année ! Merci d'entendre mes revendications.

A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est

une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année. Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées. je pense qu'il est + de temps de protéger notre terre et donc aussi nos mers, donc :
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année
merci de prendre en compte mon avis pour le plus grand bien de tous

Monsieur le Préfet,
J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant que [professionnel OU amateur de pêche sportive], il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer. L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique. J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent.

Monsieur le Préfet,
J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant qu'amateur de pêche sportive, il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer. L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique. J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent.

Monsieur le Préfet,
J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant qu'amateur de pêche sportive, il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer. L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique. J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent.

Bonjour,
Je suis tout à fait opposé au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année ainsi que tout au long de l'année.

Monsieur Le Préfet,
J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1^{er} décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant qu'amatrice de pêche sportive il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1^{er} décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar qui se rassemble en larges banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer. L'autorisation de pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche industrielle, tout particulièrement la filière pélagique. J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et ses secteurs économiques qui en dépendent.

Bonjour,
Membre du collectif Facebook « le bar hors des étals de Janvier à Mars », et également issu du domaine maritime (matelot), je ne suis pas pour le chalutage sur le plateau de rochebonne. Cela revient à détruire les seuls derniers dîtes capable de renouveler un minimum la ressource (bar notamment), constat sur la diminution de la ressource qui est général et établi, personne ne vous diras le contraire que ça soi pêche pro ou particulier. Il est temps de protéger ce qui peut encore l'être ..

Monsieur le Préfet,

J'ai appris l'existence d'un projet d'arrêté portant sur l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant que pêcheur amateur, je pense que cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond à l'époque de reproduction des bars, qui se trouvent sur le plateau de Rochebonne pour frayer. L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique. J'espère que cet avis vous aidera à prendre la bonne décision pour la protection de la ressource en grand danger.

Monsieur Le Préfet,

J'ai pris connaissance du projet d'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre et le 31 janvier 2020. Amateur de pêche sportive, je suis convaincu que l'autorisation de pêche dont il est question sur cette zone, à cette période, ne pourra que nuire gravement à une ressource que la réglementation essaye justement de préserver. En effet, cette période du 1er décembre au 31 janvier correspond à la période de reproduction du bar qui se rassemble sur ce plateau pour frayer. Toute la filière économique et touristique de la pêche de loisirs et les emplois qu'elle génère seraient ainsi gravement impactés. J'espère que cette observation contribuera à prendre la meilleure décision pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent.

Je m'oppose au chalutage dans cette zone! Protection des dauphins

Bonjour, il est inadmissible d'autoriser le chalutage sur les sites de reproduction.

Se soumettre au lobby de la pêche industrielle est criminel pour notre futur.

Décision prise par des fonctionnaires carriéristes à mettre à une retraite anticipée et au même statut que le secteur privé !!!

Je suis bien sûr contre !! Le massacre des côtes françaises ne suffit pas ? les échouages massifs de dauphins ne vous font rien ? Vous savez, plus personne n'est dupe ! Tout cela n'est pas fait pour le bien mais juste pour amasser du fric et satisfaire quelques intérêts privés !! Merci de tenir compte de mon avis et de ne pas passer outre l'avis de la majorité des gens comme lors de la consultation concernant les espèces chassables !!!!

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

En tant que personne intéressée au milieu de la pêche, il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer.

L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique.

J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent.

Bonjour

Au regard de ce que l'on peut vivre, lire et entendre ça ne semble pas une bonne décision que de re autoriser la pêche au bar par cette méthode sur roche brune.

Le bar est menacer tout le monde en convient Que l'on mette tout ce qu'il est possible pour faire que ce problème ne soit plus

Les pêcheurs amateurs rediusent ou sont interdits très bien Que les pêcheurs pro arrêtent aussi car un bar mort pêché par un pro ou un amateur reste un bar mort de trop. Oui ça embête tout le monde mais un jour quand il y en aura de nouveau ça arrangera tout le monde. C'est sans doute insupportable économiquement pour les pros, et alors, ça ne peut pas être la raison qui donne le droit à pêcher.

Soyons courageux mais pas stupide.

Non au filet pélagique pour la pêche au bar à rochebrune

Madame, Monsieur,

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Pour nos océans et notre Terre,

Membre d'une association de pêche de loisir, et donc sujet aux restrictions légitimes concernant le bar, il est impensable d'autoriser quelque professionnel que ce soit à aller

vider les frayères connues du plateau de Rochebonne, précisément à la période où les bars sont rassemblés pour se reproduire.
Le respect de la ressource est gage de profit durable pour toutes les professions qui vivent de la pêche. Pêcheurs pro bien sûr, mais aussi tous les très nombreux professionnels dépendant largement de la pêche loisir : constructeurs de bateaux, équipementiers (cannes, accastillage, électronique, vêtements, ...), installations portuaires.

Bonjour,
?? la demande de l'association Sea Shepherd, que je soutiens et dont vous pouvez retrouver l'article en cliquant ce lien
<https://seashepherd.fr/index.php/actu-editos/actualites/174-news-12102019-fr-01>
je joins ma voix ?? toutes celles disant :
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La pr??sence des chaluts doit ??tre interdite chaque ann??e et tout au long de l'ann??e.

Monsieur le Préfet,
J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant qu'amateur de pêche sportive, il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer. L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle. J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision et de protéger une espèce déjà sur le déclin.

En tant que citoyen,
Un email aura t'il plus de porté que quand je vote ? Car je n'ai pas l'impression que droits sont entendus alors que mes devoirs sont respectés. Dans un gouvernement où l'on prône le savoir faire, ou on donne de l'importance seulement au travail et à la qualification alors laissons les personnes compétentes en la matière vous prévenir. Prévenir de quoi me direz vous ? Vous prévenir que toutes les zones "sauvages" restantes sont à préserver avec une attention particulière, celle que vous accordez à la bourse les yeux aveuglés. NON on ne peut pas tout justifier par l'économie. Chers ministres j'ai peine à vous voir... j'ai l'impression que vous-même commencer à croire les plus gros mensonges que vous propages. Comme celui qui dit par exemple qu'il n'y a pas d'argents. L'océan est notre premier poumon, le phytoplancton décline doucement à cause de l'acidification de son eau du a la présence d'eau douce. Il semble indispensable de laisser des zones sauvages, le plus possible. Et même si lnt respecte ca, rien n'est moins sur quant a notre avenir. Pas de phytoplancton, pas d'oxygène, pas de vie. Et bientôt, les changements climatiques n'auront plus de frontières.
Clara,
Je descend dans la rue je ne suis pas entendue alors j'ai peine à croire que je serrais lu par autre chose qu'un algorithme
Mais j'ose quand même vous souhaitez une douce journée

Bonjour,
Je souhaite émettre mon avis sur l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Le chalut est une technique de pêche destructrice pour les fonds marins et ne préserve pas la ressource. Le bon sens voudrait qu'elle soit interdite en zone protégée Natura 2000. L'utilisation de chaluts ne fait qu'aggraver les problèmes liés à la raréfaction de la ressource. Je suis donc formellement contre le chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être totalement interdite tout au long de l'année. Dans le cas où une décision contraire devait être prise, la présence d'observateurs sur chaque bateau de pêche doit être rendue obligatoire pour constater les dégâts réels que l'utilisation des chaluts inflige aux populations de cétacés.

De grace respectons les périodes de reproduction du bar en interdisant sa pêche pendant sa période de reproduction ! les professionnels seront les premiers à pleurer quand il n'y en aura plu ! Ne cédez pas ! respectons notre planète !

Madame, Monsieur,

Je suis totalement abasourdi par la proposition d'autoriser la pêche au chalut sur à une période et sur un secteur où les bars se reproduisent.

Les bars se reproduisent généralement entre décembre et fin février. A cette époque ils se regroupent pour frayer et sont alors des cibles très faciles (densité de poisson élevé sur un périmètre limité).

Autoriser la pêche professionnelle sur les frayères est en totale contradiction avec les principes de préservation de la ressource.

Inutile d'être un érudit pour comprendre que pêcher des poissons en pleine reproduction va grandement impacter les stocks futurs. Les seuls gagnants seront les chalutiers et la filière pêche jusqu'à ce que l'on constate une baisse inquiétante des prises de bars dans les années qui suivent.

Le rôle de l'état est d'acter pour l'économie du pays mais aussi de permettre le renouvellement des ressources naturelles en préparation de l'avenir. En bref, je m'oppose à cet arrêté que je trouve parfaitement aberrant.

Madame, Monsieur,

Je vous fait part de ma très nette opposition à l'autorisation éventuelle de chaluter tel que décrit dans l'arrêté en objet. En effet cette zone, classée partiellement NATURA 2000, est une zone de frai du bar qui s'y regroupe en masse à cette période de l'année, et il paraît tout à fait scandaleux que sous l'argument de maintien de "l'équilibre économique" de quelques bénéficiaires l'intérêt de tous soit aussi lourdement et négativement impacté. Ne pensez-vous pas qu'une vision à plus terme pourrait consister à se dire que la préservation des zones et périodes de reproduction permettra de maintenir les stocks tout au long de l'année et pour les zones avoisinantes? Le bénéfice commun serait bien plus important. Cette autorisation mettrait en danger de disparition plusieurs dizaines d'espèces animales ; poissons, mammifères marins, oiseaux marins et côtiers... A l'heure du développement durable, de la préservation des ressources et de la protection des espèces vivantes, ces pratiques sont une honte pour ceux qui les autorisent.

Bonjour,

Je trouve que c'est une abérration de continuer à prélever les ressources de cette manière...

Qui plus est, sur une zone de fraye...

Madame, monsieur,

Je m'oppose au chalutage sur le site de plateau de Rochebonne.

Cette zone de reproduction pour de nombreuses espèces, dont le Bar commun (*Disentrarchus labrax*), ne doit pas être soumise au chalutage en raison de ses caractéristiques exceptionnelles, notamment en raison de la présence de nombreuses espèces de cétacés (Dauphins, Globicéphales...) ou encore de requins pèlerins, espèce vulnérable et au taux de reproduction très lent. Le chalutage, en plus de constituer directement une menace pour ces grands animaux en cas de "prise accidentelle", participe à l'effondrement des stocks de nourriture indispensable aux écosystèmes marins, et in fine à l'espèce humaine. Par ailleurs, les fonds marins du plateau de Rochebonne, bien que difficiles d'accès, sont réputés exceptionnels dans la communauté des plongeurs sous marins par la diversité des espèces qu'ils abritent (anémones, crustacés, doris, éponges, étoiles de mer et oursins, ascidies, ...). De tels milieux, une fois endommagés par les activités humaines, peuvent mettre des décennies voir des siècles à se reconstituer. Il existe d'autres techniques nettement moins destructrices et surtout plus sélectives que le chalutage pour alimenter le marché en bar commun et autres espèces d'intérêt commercial. Merci de ne pas autoriser la destruction d'un environnement fragile et vital pour nous et surtout pour les générations futures.

Monsieur le Préfet,

A la suite de la lecture du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020, je me permets de vous solliciter pour porter à votre attention mes observations suivantes: La période choisie pour l'autorisation du chalutage sur le plateau de Rochebonne du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc pour frayer. Cette autorisation serait catastrophique pour la ressource actuelle. Je peux vous affirmer, en tant que pêcheur amateur, que cette ressource pélagique, tant recherchée, diminue avec gravité dans nos eaux et se raréfie terriblement depuis plusieurs décennies. La destruction de la ressource est due en grande partie par la pêche commerciale et industrielle en expansion malgré toute les alertes qui ont été remontées. J'aimerais vous faire part de mon plus grand désarroi si ce projet prenait effet. Je ne doute pas, Monsieur le Préfet, que vous prendrez la décision la plus juste au regard de la préservation de l'espèce et maintenir l'économie de la pêche.

Élus !

Soyez responsable, Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Madame, Monsieur,

<p>Il est de mon devoir de citoyenne du monde de dire Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Bonjour, Dans le cadre de cette consultation, il me semble que si l'interdiction est en vigueur c'est à cause de la période de fraie dans cette zone. Arrêtez de détruire le futur ! Merci</p>
<p>Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. JE SUIS CONTRE !</p>
<p>Bonjour, c'est une honte de juste poser la possibilité de pêcher le bar de cette manière et de plus en période de reproduction! Vous sortez de vos bureaux de temps en temps? Y'a une pétition en cours sur change.org contre votre projet, y'a 2000 signatures en deux jours ça va faire du bruit croyez moi!</p>
<p>Bonjour, Je suis pour ma part contre le chalutage sur le plateau de Rochebonne. Cette pratique a un impact catastrophique sur la faune et flore océanique. Protégeons notre planète svp, nous avons tous besoin des océans pour vivre, tous ! Riche ou pauvre..</p>
<p>Bonjour, Je trouve qu'il n'est pas normal de pêcher dans des zones protégées ! La moindre des choses, quand on voit où en est la pêche en France, c'est de respecter ces zones. C'est pourquoi je dis : Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année ! En espérant que ma voix compte</p>
<p>Madame, Monsieur, Je suis opposé au chalutage sur le plateau de Rochebonne. Je considère que la présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Nous avons la chance d'habiter aux sables d'Olonne, et profiter d'une faune et flore exceptionnelle. Il nous est permis d'apercevoir des dauphins au large et je veux que mon petit garçon continue à les voir et pas morts sur les plages, lacérés par les filets comme au début de cette année.</p>
<p>Je demande expressément que la pêche au chalut pélagique soit interdite du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 sur le plateau de Rochebonne, tel que défini par l'article 1er de l'arrêté n°34 du directeur des affaires maritimes du littoral sud-ouest du 21 février 1978 portant réglementation du chalutage pélagique sur le plateau de Rochebonne. Faire passer un arrêté préfectoral l'autorisant est totalement criminel de la part des services de l'État ..</p>
<p>Bonjour, je suis contre la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne. L'interdiction de la pêche au chalut est une bonne chose pour l'environnement. Bonne journée.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. La préservation des océans est une priorité et une urgence absolue.</p>
<p>Bonjour, Je suis patron pêcheur sur un navire alu de 7m en Manche. J'exerce le métier de casier (70 casiers à crustacés), (80 casiers à crabe vert). Je travaille aussi le métier de la ligne (maximum 250 hameçons à l'eau). Je m'astreint à ne pas augmenter mon matériel de pêche pour préserver les ressources côtières et continuer mon travail le plus longtemps possible. Hier on me délivrait une licence bar au filet (pour me faire taire), alors que je demandais une licence bar à la ligne quotas 1T (c'est mon métier). Le filet n'étant pas du tout sélectif, il ne m'intéresse pas. Aujourd'hui, je peux lire que l'on souhaite une nouvelle fois, autoriser une campagne de chalutage sur le plateau de Rochebonne pendant le début du frai d'un poisson en danger. 34 navires, pendant 60 jours.... Au secours !!!! Êtes-vous conscient que cela va être un massacre. À court terme, on ne le pêchera plus à la côte, le bar. Nous, tout petit pêcheur, nous sommes déjà en train d'être affaiblis par le manque de ressources côtières. Demain nous allons encore être plusieurs à mettre la clé sous la porte. Alors que nous aimons notre métier, et faisons tout pour préserver la</p>

<p>ressource. C'est grâce à ces autorisations de pêches, c'est encouragement à continuer ces pratiques, les quotas que vous accordez à ces navires destructeurs. Je vous en prie, arrêtez cette procédure, il en va de la survie de plusieurs espèces, et de VOTRE petite pêche. En espérant être lu, et compris.... À défaut d'être entendu.</p>
<p>Non à l'ouverture de la pêche</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chalut doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année sur le plateau</p>
<p>Bonjour Non à la dévastation des frayères à bar</p>
<p>Bonjour, Tout à fait contre cet arrêté qui va accentuer la dégradation du milieu mais aussi les atteintes à des espèces protégées (dauphins, etc). Il devient urgent et nécessaire que les autorités prennent conscience que toutes ces espèces sont exposées à des pressions de plus en plus fortes et pas toujours contrôlées. Il devient urgent que les décideurs c'est à dire l'état arrêtent de saccager l'environnement dans son ensemble. Un jour il faudra assumer vos actes destructeurs.</p>
<p>Monsieur Chauvin Patrick St Martin de Ré et contre cette arrêté en mon nom et en qualité de président de club (association de pêche sportive rethaise en mer) n°federal ffpn 4 17 655 représentant 17 adhérents ce joigne à moi merci de prendre en considération notre demande ; ce serait une catastrophe pour la ressource halieutique nous vous remercions de prendre les bonnes décisions il en va de notre avenir et celle de nos enfants ! cordialement</p>
<p>Consultation du Public - Projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 ». Je suis contre cet arrêté qui est complètement contraire à toute démarche écologique et protection des espèces puisque ce type de chasse ne fait aucune discrimination entre les espèces pêchées</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année"Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année"</p>
<p>Je voudrais vous informer de mon opposition totale à la pêche au bar sur le plateau de Rochebonne pendant la période du frai, comme le prévoit votre projet d'arrêté. Autoriser cette pêche serait un véritable attentat écologique qui porterait atteinte à l'avenir de cette espèce. Concernant le bar l'IFREMER indique sur son site internet: "Le stock est estimé très proche de ses limites biologiques de sécurité en ce qui concerne la biomasse de reproducteurs et exploité à un niveau légèrement supérieur à Fmsy (légèrement surpêché). Avis : Le CIEM recommande que, dans le cadre de l'approche RMD, la mortalité par pêche en 2019 soit réduite au niveau de Fmsy, ce qui correspond à des prélèvements totaux (commerciaux et récréatifs) d'au plus 2495 t. NB. Cette espèce n'est pas gérée par un TAC, mais par des plafonds de capture par métier et une limitation des prélèvements de la pêche récréative. » Ayant travaillé de nombreuses années au ministère de l'agriculture, je pense savoir décrypter le langage des experts. Ce qui est écrit là signifie que la biomasse des reproducteurs est en grand danger si la pêche pendant le frai devait être autorisée. Donc autoriser cette pêche pendant la période du frai serait irresponsable vis à vis des générations futures, destructeur pour la biodiversité et provocateur vis à vis des pêcheurs de petits bateaux qui peinent à gagner leur vie. Je ne peux pas croire que des fonctionnaires, dont la mission première est de défendre l'intérêt général, manqueront de courage et céderont aux intérêts particuliers d'une minorité. Pensez à vos enfants et à vos petit-enfants et montrez vous courageux. S'il en était autrement j'aurais honte d'être un des vôtres.</p>
<p>PS: il y aurait bien d'autres choses à dire sur la gestion de la pêche notamment l'autorisation scandaleuse des filets pour la pêche récréative, mais c'est un autre sujet.</p>

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant que [professionnel OU amateur de pêche sportive], il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer.

L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique.

J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant que [professionnel OU amateur de pêche sportive], il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer.

L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique.

J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent

Madame Monsieur bonjour, Dans le cadre de votre projet d'ouverture à la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne je vous demande de bien prendre en compte mon avis totalement négatif sur ce projet. Dans un monde où nous exterminons absolument toutes les espèces qui nous entourent cela me semble aberrant de proposer une telle activité sur un lieu qui devrait au contraire être hautement protégé tout au long de l'année. En espérant que vous preniez la bonne décision pour nous et l'avenir de tous!

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant que amateur de pêche sportive, il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer.

L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique. J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent

C'est une aberration au moment où l'on parle de préserver les ressources

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Il est temps de préserver les ressources de la seule planète habitée jusqu'à preuve du contraire

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Ouvrez enfin les yeux pour les générations futures svp

Monsieur le Préfet,

Le projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 me laisse sans voix.

Les pêcheurs tant professionnels qu'amateurs de mon entourage m'informent qu'à cette période de l'année, les bars se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer. Je ne peux croire que vous ne connaissiez cette donnée.

La pêche au chalut pélagique sur cette zone et à cette période de reproduction ne ferait qu'accélérer le déclin des réserves piscicoles comme partout où cette méthode de pêche est autorisée. Je veux pouvoir dire à ma petite fille et à nos plus jeunes que nous avons préservé leur avenir et j'aime à penser que votre décision ira dans ce sens.

Il devrait être interdit de pecher n'importe quelle espèce en cycle de reproduction C'est proteger la ressource et par onséquence les pecheurs eux memes

<p>Ce projet d'arrêté va à l'encontre de la protection de la ressource en autorisant le massacre de frayères dans une zone classée. Préservons les espèces en mettant fin à ces pratiques.</p>
<p>Bonjour, Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Le chalutages est un véritable carnage. Il n'y aucune sélection des espèces. Il est temps de faire du développement durable pragmatique à force de pêcher comme des barbares, il n'y aura plus rien. De plus, trop de cétacés, d'espèces pélagiques sont tuées alors qu'elles ne sont pas consommables car bourrées de métaux lourds.C'est un gâchis inadmissible justifié par des intérêts purement économique vue d'un lorgnette à très courte terme bref tout le contraire d'un développement durable pragmatique et efficient</p>
<p>Bonjour, Etant donné que le bar est en train de disparaître je souhaite interdire la pêche au chalut sur le plateau de rochebonne. Je comprend que les marins pêcheur doivent gagner leur vie mais je ne pense pas qu'il leur est indispensable de tous prendre y compris les dauphin ! Merci</p>
<p>Mesdames, Messieurs, Faisant suite à la consultation publique liée à l'autorisation de cette pratique de pêche dans une zone protégée et apres consultation des données explicatives sur le site de l'Ifremer, il me semble opportun de ne pas permettre cette pêche. Visiblement, les cétacés sont impactés.Les dispositifs acoustiques en question assourdissent ces animaux. Nous savons aujourd'hui que les cétacés échoués le sont pour des problèmes acoustiques liés à la surexploitation des océans.Nous ne pouvons plus nier aujourd'hui l'importance pour les générations futures de la protection des océans dont nous devons cesser la surexploitation. Merci de prendre la bonne décision et d'abandonner ce projet de pêche.</p>
<p>Mesdames, Messieurs, Faisant suite à la consultation publique liée à l'autorisation de cette pratique de pêche dans une zone protégée et apres consultation des données explicatives sur le site de l'Ifremer, il me semble opportun de ne pas permettre cette pêche. Visiblement, les cétacés sont impactés.Les dispositifs acoustiques en question assourdissent ces animaux. Nous savons aujourd'hui que les cétacés échoués le sont pour des problèmes acoustiques liés à la surexploitation des océans.Nous ne pouvons plus nier aujourd'hui l'importance pour les générations futures de la protection des océans dont nous devons cesser la surexploitation. Merci de prendre la bonne décision et d'abandonner ce projet de pêche.</p>
<p>Non au chalutage pélagique sur le plateau de rochebonne La présence de chaluts pélagiques doit être interdite toute l'année tout au long de l'année.En pleine période de reproduction avec une maille légale inférieure à celle imposée à la plaisance. On marche sur la tete, le lobby de la peche et ses intérêts financiers vous empêchent d'aller dans le bon sens, 3 poissons de 42 cm pour les plaisanciers Des tonnes de 38cm pour les pros.....Savez vous au moins combien de temps doit grandir un bar avant de se reproduire???Un individu de 2kg a 10ans.....Des fileyeurs marchant à 20 noeuds avec 2 x500cv travaillant dans les pertuis dans des fonds de 4 mètres avec des filets trémails de 5m de haut sur plusieurs kilomètres tout autour de notre île (île de ré) bateau le Jeannot qui braconne tous les jours sans jamais être inquiétéLes maigres détruits au dérivant dans l'estuaire de la Gironde pendant la période de frai.... les juvéniles pêchés ensuite à 400g et pincés ´ligne ´ chez le poissonnier.....De par votre inaction vos services ainsi que les affaires maritime et brigade nautique sont complices de la destruction de notre beau milieu maritime. J'ai 43 ans et cela fait 30ans que je pratique intensément la peche sous marine, je n'ai jamais vu aussi peu de poissons que ces dernières années.....Comment comprendre une réglementation aussi absurde qui favorise la destruction organisée.Vous messieurs les décideurs j'ai honte pour vous et vos enfants qui ne verront jamais une telle richesse sous marine dont j'ai été témoin quand mon papa m'a mis mon premier masque ,j'avais 10 ans nous étions en 1986.....</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées. La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Bonjour,</p>

Ce message pour vous informer de mon désaccord l'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Cet arrêté va à l'encontre de la protection de la ressource en autorisant le massacre de frayères dans une zone classée ! Piller la ressource pendant et sur son lieu de reproduction aura des conséquences catastrophiques pour le stock de bar et sur les cétacés présents sur zone. Les poissons pêchés en période de reproduction n'ont pas un grand intérêt pour la consommation la chair étant de piètre qualité. La biomasse épargnée n'aura que plus de valeur à une autre période de l'année. En complément, je souhaite faire remarquer que la pêche de loisir a fait de nombreux efforts qui seront annulés par 34 bateaux en deux mois. Alors pourquoi autoriser ce massacre ? Il est temps d'arrêter ces pratiques et de réfléchir à une gestion durable de la ressource et non de céder à quelques volontés économiques à court terme

Madame, Monsieur,

Comment pouvons-nous être favorable à un tel projet ?

A l'heure où les populations prennent conscience des risques que notre voracité de consommateurs engendrent, on continue avec un tel projet de donner la possibilité de vider encore un peu plus vite les océans. Pour le compte de qui ? Certainement pas les patrons pêcheurs de nos ports ou d'ailleurs, qui exercent un dur métier avec respect de la mer.

Avons-nous besoin de cette pêche ?

A qui profiteraient les profits d'une telle pêche ? Allons-nous donner la plus grosse part du gâteau au plus fort et laisser quelques miettes à ceux qui se battent tous les jours pour gagner leur pain.

Le plateau de Rochebonne est soit disant un site protégé ?!

Ayez le courage de dire Non face aux pressions et protégeons les mammifères marins qui peuplent cet endroit.

EN QUALITÉ DE CITOYENNE, JE SUIS CONTRE CE PROJET D'ARRÊTÉ PORTANT L'OUVERTURE DE LA PÊCHE AU CHALUT PÉLAGIQUE SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE.

Bonjour,

Je dis NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Cette méthode de pêche est une catastrophe écologique pour l'écosystème marin, elle détruit toute la faune et la flore marine. Arrêtons le massacre annuel des dauphins et autres mammifères marins, prises accessoires de cette méthode de pêche destructrice.

Madame, Monsieur,

Je vous fais part de ma très nette opposition à l'autorisation éventuelle de chaluter tel que décrit dans l'arrêté en objet.

En effet cette zone, classée partiellement NATURA 2000, est une zone de frai du bar qui s'y regroupe en masse à cette période de l'année, et il paraît tout à fait scandaleux que sous l'argument de maintien de "l'équilibre économique" de quelques bénéficiaires l'intérêt de tous soit aussi lourdement et négativement impacté.

Ne pensez-vous pas qu'une vision à plus LONG terme pourrait consister à se dire que la préservation des zones et périodes de reproduction permettrait de maintenir les stocks tout au long de l'année et pour les zones avoisinantes? Le bénéfice commun serait bien plus important.

Je suis marin pêcheur professionnel, et à ce titre, il me paraît primordial de limiter les captures d'espèces sensibles à certaines périodes de l'année et surtout de mieux redistribuer les quotas afin d'en faire bénéficier les petites unités armées à la petite pêche, garantes d'une pêche raisonnable, respectueuse, durable et de qualité, qui font vivre le littoral, sources d'emplois et du maintien du tissu social.

Ne cédez pas aux sirènes de quelques gros armements au détriment de tous les petits ! Il en va de notre survie ...

A l'heure du développement durable, ces pratiques sont une honte pour ceux qui les autorisent.

Bonjour, Je souhaite m'exprimer Contre l'arrêté portant ouverture de la pêche au pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Bonjour, Nombreuses sont les espèces prises dans ces filets et qui ne devraient pas y être. Nombreuses sont les espèces en dangers qui sont tuées par ces filets. Nous devons préserver notre biodiversité pour nos enfants ! Nous devons préserver nos ressources pour notre économie future. Non au projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. En espérant que le non l'emportera et qu'il sera cette fois entendu !

NON à la pêche en période de frai.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

Bonjour, Ce projet est dangereux pour la survie du bar, et des nombreux autres espèces sur ce sanctuaire de reproduction.

****APPEL A LA MOBILISATION POUR LES DAUPHINS ET POUR LES BARS****

CONSULTATION PUBLIQUE OUVERTE JUSQU'AU MARDI 22 OCTOBRE : NON AU CHALUTAGE SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE!!

Le plateau de Rochebonne (situé au large l'île de Ré) est un site de plus de 9700 hectares qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000.

Un site protégé ? Encore une fois, sur le papier seulement ! Tous les deux ans depuis 1978, les activités de pêche pélagique (normalement interdites) sont autorisées sur une période de deux mois, du 1er décembre au 31 janvier.

Pourquoi ? Parce qu'en hiver, ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Intéressante pour des pêcheurs sans scrupule qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce qui ne pourra pas se reproduire. En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche) Durant 60 jours, ce sont plusieurs dizaines de chalutiers qui seront autorisées à pêcher en bœuf (filet remorqué par deux navires), une méthode particulièrement mortelle qui revient à trainer dans l'eau un filet en forme d'énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres qui capture tout sur son passage, un piège particulièrement dangereux pour les dauphins que nous avons documenté à plusieurs reprises. Cette méthode devrait être STRICTEMENT INTERDITE !!!

si l'arrêté avance des mesures qui semblent en apparence aller dans le bon sens et en amont du déploiement du plan d'action de protection des cétacés, il n'en est rien.

- « L'équipement de dispositif dissuasif acoustique est rendu obligatoire pour éviter l'entrée des mammifères marins dans le chalut » : quand bien même ce dispositif (Pingers) fonctionnerait à 100%—ce qui est loin d'être le cas- cela reviendrait à chasser ces prédateurs naturels de leur lieu de vie et à piller leurs ressources.

- « L'embarquement d'observateurs de pêche sera encouragé à bord des navires ». Aucune surveillance à bord n'est obligatoire. est simplement encouragée. Les déclarations de « prises accidentelles » seront comme toujours, celles que voudront bien transmettre les pêcheurs. (Aucun système de vidéo embarqué n'est imposé non plus)

A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.

Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées. La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Un site de plus de 9700 hectares qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000. En hiver, ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Intéressante pour des pêcheurs sans scrupule qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce qui ne pourra pas se reproduire. En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche) Durant 60 jours, ce sont donc 34 chalutiers qui seront autorisés à pêcher en bœuf (filet remorqué par deux navires). Cette méthode devrait être STRICTEMENT INTERDITE !!! A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.

Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non cibles.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Bjr NON, trop de risques pour les populations de Dauphins de se retrouver piégé dans les filets

Mon avis est qu'il est idiot voir criminel d'autoriser la pêche au chalut sur le plateau de rochebonne.

rochebonne est le lieu de reproduction de nombreuses espèces pendant la période ou l'autorisation va être accordée.

En tant que pêcheur, nous respectons les règles, alors pourquoi autoriser la destruction d'une frayère....

Bonjour,

Je vous envoie ce courriel pour vous exprimer ma position contre le chalutage sur le plateau de Rochebonne. Cette pratique est un non sens ! Veuillez cessez cette pratique une bonne fois pour toute et sauvegarder enfin les cétacés et protéger ce lieu de reproduction des bars

<p>Messieurs</p> <p>Qu est ce que vous n avez pas compris quand les scientifiques disent que la mer va mal il manque de poissons.... je dis non à cette arrêté à la rochebonne et partout ailleurs d ailleurs. Il est temps de changer nos habitudes. Que pencheront nos pêcheurs quand il n y aura plus de poissons ??? Je sais l économie l argent les emplois...c'est important mais il y a encore plus important notre planète et tous les individus qui y habitent. Même si c'est difficile à le concevoir l humain n est pas seul sur terre. Alors merci de bien vouloir revoir votre copie et renoncer à cet arrêté.</p> <p>Je souhaite pour mes enfants une planète plus belle et moins intéressée..</p>
<p>Bonsoir,</p> <p>L'interdiction doit être logique et de mise pour cette réflexion / consultation.</p> <p>Le danger est imminent et le point de non retour franchis de plus en plus chaque jours. Partir sur une autorisation sur la pêche au chalut dans cette zone encore riche de vies serait un drame pour aujourd'hui et pour demain.</p> <p>Quand toutes les décisions sont orientées sur la préservation maritimes il y a encore des discussions stériles sur ce genre d'idées de fous furieux.</p>
<p>Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.</p> <p>Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !</p>
<p>Bonjour,</p> <p>juste un mot pour dire mon <u>profond désaccord avec ce projet d'arrêté</u>. Nos océans se vident, entre réchauffement, pollutions diverses et sur pêche, qu'allons nous laisser aux générations futures ?</p> <p>Les écosystèmes disparaissent, autant sur terre qu'en mer. Ce style de pêche, comme d'autres, ne profitent qu'à de riches armateurs et mareyeurs à la limite.</p> <p>Il faut prendre en compte également les morts "collatérales" de mammifères marins, tortues etc etc etc....</p> <p>Merci à vous, décideurs, de consulter de vrais biologistes marins, des ONG sérieuses qui connaissent parfaitement les problématiques de ce milieu. Merci à vous de <u>prendre les décisions les plus sages pour notre planète</u>.</p> <p>Faites fi des pressions éventuelles, l'avenir commun en dépend.</p> <p>Merci encore</p>
<p>Bonjour,</p> <p>juste un mot pour dire mon <u>profond désaccord avec ce projet d'arrêté</u>. Nos océans se vident, entre réchauffement, pollutions diverses et sur pêche, qu'allons nous laisser aux générations futures ?</p> <p>Les écosystèmes disparaissent, autant sur terre qu'en mer. Ce style de pêche, comme d'autres, ne profitent qu'à de riches armateurs et mareyeurs à la limite.</p> <p>Il faut prendre en compte également les morts "collatérales" de mammifères marins, tortues etc etc etc....</p> <p>Merci à vous, décideurs, de consulter de vrais biologistes marins, des ONG sérieuses qui connaissent parfaitement les problématiques de ce milieu. Merci à vous de <u>prendre les décisions les plus sages pour notre planète</u>.</p> <p>Faites fi des pressions éventuelles, l'avenir commun en dépend.</p> <p>Merci encore</p>
<p>Messieurs,</p> <p>Je ne vais pas vous exposer tout les arguments que vous connaissez parfaitement et qui s'opposent évidemment à la mise en œuvre d'une telle mesure.</p> <p>Rien que l'idée de chalutier dur bar en pleine période de regroupement en vue de leurs reproductions semblent Ubuesque et pour le moins une vision à très court terme destructrice de valeur.</p> <p>Comptant sur votre bon sens au service de la nation.</p> <p>Bien à vous</p>
<p>Non au chaluchage</p>
<p>Bonjour,</p> <p>Il est totalement déraisonnable d'autoriser la pêche au chalut pélagique sur cette zone protégée, qui est une zone de frayère pour le bar pendant l'hiver.</p>

<p>Le stock de bar est en déclin depuis des années, et il est incohérent d'autoriser son prélèvement en énorme quantité sur les lieux et au moment où il se reproduit. C'est également une aberration économique, car les trop importantes quantités prélevées font chuter les cours de ce poisson de grande qualité, et cette pêche n'est ni sélective ni qualitative.</p> <p>Il serait plus judicieux que les prélèvements soient effectués par une pêche artisanale (telle que celle des ligneurs) en dehors de la période de reproduction de cette espèce.</p>
<p>Honteux vous allez faire un massacre pendant la reproduction du bar et beaucoup d'espèce de poisson à cette période de l'année. Le profis rien que le profils.Je mis oppose formellement.</p>
<p>Bonjour, Je m'oppose à la mise en place de cet arrêté qui est un outrage de plus pour la préservation de la biodiversité. Merci d'agir pour la biodiversité et non pas de faire des discours</p>
<p>Bonjour, Je suis contre la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Ce plateau est une frayère Il est aberrant de pêcher sur une frayère. C est encore pire lorsque l on sait que la ressource est menacée, il s agit alors d une extinction programmée.</p>
<p>Monsieur le Préfet, Etant passionné du milieu marin, de pêche en mer et travaillant dans le nautisme, je suis assidûment la réglementation relative à mes passions... J'a donc pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020...Comment est ce encore possible d'autoriser de genre de pratique à l'époque ou nous nous trouvons...La période de reproduction du bar correspond aux dates de votre arrêté alors que scientifiques, professionnels comme simples passionnés savent pertinemment que la ressource est en déclin, et ce depuis des années, une véritable catastrophe du au laxisme des autorités compétentes face à la pression de certains professionnels.... Des lois tombent coup sur coup sanctionnant la pêche dite "récréative or la cause de ce déclin annoncé depuis bien longtemps n'est pas là et il serait temps de donner un minimum l'exemple en s'attaquant au fond du problème.Cet arrêté concernant Rochebonne revient purement et simplement à continuer à "se tirer une balle dans le pied" et à fermer les yeux sur sur un désastre annoncé dont nous sommes, professionnels, particuliers et autorités compétentes...les acteurs!En espérant que cette remarque vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource ainsi que tout ce qui y est lié.</p>
<p>Monsieur le Préfet, J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant que citoyen français, il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction des bars, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer. L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique. J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource, des secteurs économiques et de la nature.</p>
<p>Je suis contre le chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Il faut arrêter de viser les océans.</p>
<p>Arrêter la pêche sur ce site</p>
<p>Bonjour, Je trouve ça aberrant d'ouvrir la pêche sur Rochebonne en pleine période de frai du bar et m'y oppose fortement : Si la volonté du ministère est de détruire la ressource, il faudrait en plus en autoriser la pêche à la dynamite ! Laissez donc les bars tranquille d'octobre à mars... et interdisez en tout type de pêche, ainsi que toute peche dans sa zone de frai.</p>
<p>Stop à la réouverture de cette pêche stupide et destructrice de notre ressource !!!!</p>

<p>Bonjour, Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !! merci de contribuer à ne plus aider ces navires-usines et leurs filets terriblement destructeurs à ne plus sévir en période de reproduction des bars !</p>
<p>Bonjour, Je vous fais part dans le cadre de la consultation publique sur le sujet de l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 de mon avis : Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Bonjour, Amateur de pêche sportive, j'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. C'est d'une incompétence de laisser pêcher des bateaux pendant que le bar sera en train de frayer. Les stocks de bars sont au plus mal, les prélever en pleine reproduction n'est pas du tout cohérent avec une gestion de pêche durable. J'espère que ces observations vous feront faire le bon choix, il est temps de prendre des vraies mesures pour préserver notre biodiversité</p>
<p>Madame, Monsieur, Il me semble difficilement acceptable, il est même intolérable de faire subir au bar un immense prélèvement au moment où il se regroupe en vue de sa reproduction sur les frayères. Même les peuples les plus primitifs d'îlots perdus sur notre terre, au fin fond du Pacifique respectent ces règles de la vie, leur bon sens seul suffit à en faire une loi dont ils ne dérogent pas. Les chefs coutumiers sont respectés et écoutés. Quand nous prenons au maximum 3 bars à côté d'un bateau professionnel qui sort des centaines de kilos (et parfois nous le savons après par la rumeur, des tonnes), de toutes tailles, il y a un certain malaise...La taille de 42 est un minimum qui devrait être respecté aussi par les bateaux professionnels. Nous pêchons des poissons de 41 qui sont probablement repris et engrangés les jours suivants et mêmes des poissons encore beaucoup plus petits. Le bar est de plus en plus localisé sur des lieux bien précis, il y a quelques années encore on le trouvait un peu partout sur des spots pas connus de tous, depuis 3 ou 4 ans, c'est fini. Il s'en prendrait plus qu'avant mais ils sont regroupés toujours aux mêmes endroits. (Difficile de quantifier) Il y aurait également beaucoup de petits et beaucoup moins de gros. Pêcheur de loisir du bar depuis 60 ans, j'espère que le puissant lobbying de la pêche professionnelle n'influencera pas votre décision, vous qui êtes les garants nommés par nos élus pour préserver la ressource naturelle. Je suppose que vous êtes conscients que les gros groupes pourraient vider les océans, faire tomber les cours des poissons nobles qui seraient gaspillés dans un conditionnement de pâté pour chat, puis faute de ressource, passer à un autre type de pêche et de poisson pour en faire autant. Je sais aussi qu'il est plus facile de dire oui pour avoir la paix face à des groupes puissants qu'il faut éviter de mécontenter. Merci de m'avoir accordé ces quelques minutes.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de roche bonne, toute l'année. Sauvegardons le peu de diversité qu'il nous reste !! Merci pour ts ces animaux...</p>
<p>Monsieur le Préfet, J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant que citoyen qui se préoccupe des questions environnementales, il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer. L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique. J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent.</p>

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant qu'amateur de pêche sportive, il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer.

L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique.

J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent

Bonjour,

Je vous écris pour vous indiquer que je suis contre la pratique du chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Cette pratique est beaucoup trop destructrice pour les espèces et les fonds marins qui sont déjà en grave déclin.

Merci pour l'attention portée à ce message,

Bonjour

Aujourd'hui la gestion des ressources et la préservation des espèces est une priorité.

Comment pouvez vous envisager d'autoriser la pêche des bars sur les zones de frayères en décembre lorsqu'ils sont en pleine reproduction?

Je vous en supplie, évitez les mesurette et prenez en une seule: interdire la pêche du bar pendant sa reproduction! C'est tellement logique!!

Merci de votre compréhension.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

Bonjour,

Je dis NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne

Bonjour

Je vous communique par le présent mail mon opposition à la publication de l'arrêté cité en objet, autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Au moment où l'état des populations de bar semble préoccuper les instances au point d'en limiter les prises à une par jour pour de simples plaisanciers, au moment où la pêche du bar à la ligne est interdite à partir 1er novembre, autoriser le chalutage en décembre et janvier sur un endroit clairement identifié comme zone de frayère est une insulte à la raison, et même au simple bon sens. A moyen terme, elle va même contre l'intérêt des pêcheurs professionnels, en favorisant les pratiques destructrices de ce qui reste de nos ressources, au détriment des pratiques de pêches durables, par exemple celle des artisans pêcheurs ligneurs. Merci de ne pas encourager ce mauvais remake de "prends l'oseille et tire-toi"

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

Quand on voit l'objet de la consultation, on croit rêver !!

Quand des mesures de préservation seront-elles prises ? Le stock de bars est en chute libre depuis quelques années, et il est envisagé de détruire de façon massive ce qu'il reste. La pêche du bar au chalut pélagique devrait être purement et simplement interdite, d'ailleurs, la pêche et la vente de cette espèce devrait être interdite de début janvier à fin mars pour tout le monde. Est-ce que quelqu'un s'est interrogé sur la valeur générée par les pêches déraisonnables de ces chalutiers pélagiques. Ils pêchent des tonnes de bars qu'ils vendent quelques euro du kilo, et qui finissent en farine pour la pisciculture. L'été, ces mêmes bars pêchés de manière raisonnée, à la ligne dans la plupart des cas, se vendent 25€/kg voire 40€/kg pour les gros spécimens, et finissent dans nos assiettes. Juste un petit calcul pour illustrer :

100 T de bars pêchés par un pélagique en janvier vendus 3€/KG – valeur totale 300.000€

· 100T de bars pêchés par des ligneurs l'été et vendus à 25€/KG – valeur totale 2.500.000€

dans cette illustration, il y a 4 différences :

- une différence de valeur considérable plus de 2M€ pour la même quantité pêchée
- une différence au niveau des bénéficiaires : les 300.000€ profitent à 2 ou 3 gros armateurs alors que les 2.500.000€ profitent certainement à une cinquantaine d'artisans pêcheur
- les bars pêchés en été se sont déjà reproduits
- aucun dommage collatéral pour la pêche d'été, alors que les chalutiers pélagique vont créés des dégâts considérable dans des espèces autres que celle recherchée telles que les dauphins et autre cétacés par exemple.

Il y a quelques années de magnifiques thonier senneurs ont été détruits, il est temps de faire de même avec les chalutiers pélagiques, pour le plus grand bien de toutes les espèces de poisson, et pour que les générations futures puissent avoir la chance de déguster des bars sauvages, et autre maigres, daurades, ...

IL EST TEMPS D'ARRETER LE MASSACRE !!!

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année ! Je suis contre l'arrêté préfectoral, portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

Merci de prendre en compte ma consultation.

Madame, Monsieur,

Ce plateau est un lieu potentiel de reproduction du bar a une periode critique pour ce poisson, a l'heure ou nous constatons une importante diminution des stocks, il est incroyable de voir que l'on est toujours a discuter ce genre d'arrete. En quelques mots, non a la peche pendant les periodes de reproduction. Donc stop a cet arrete. D'ailleurs il serait grand temps que la peche au chalut soit totalement interdite. Les pecheurs ne devraient etre autorises a utiliser que des equipements de peche qui ne tue pas le poisson avant qu'il soit dans le bateau de facon a remettre en bonne sante les poissons non mailles ou non cibles

Monsieur le Préfet,

J ai eu connaissance du projet de texte portant sur la pêche sur le plateau de Rochebonne entre le 1/12/2019 et le 31/01/2020.

En tant qu amateur, je me permets de souligner l importance de laisser les bars frayer durant cette période !

Il serait absurde, voire dangereux pour la préservation de la ressource de laisser une telle pêche autorisée durant cette période de frais...

J espère que cette observation vous permettra de légiférer dans le bon sens, dans le sens de l environnement, d une pêche durable

NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite toute l année et bien sûr chaque année ! Le contraire serait une honte nationale

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

En tant qu'amateur de pêche sportive, il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer.

L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique.

J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent

Bonjour,

Je dis non au chalutage sur le plateau de Rochebonne.

La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Merci de prendre en compte mon mail pour cette consultation.

Bonjour , a l'heure où la planète souffre , il est irresponsable de mener a bien un tel projet

bonjour,

quel est le but de cette autorisation , continuer à detruire le peu de ressource qui reste.

<p>La peche n est plus assez rentable alors on autorise des zones interdite. C est une honte , quand est ce que nous prendrons les bonnes résolutions!! une remise a plat du systeme, la taille de capture ne fonctionne pas, elle est meme la pire solution. prelever un jeune de l annee et moins genant que de prelever un adulte de plusieurs annees qui est un excellent reproducteur(regarder la chasse avec les sangliers) preservez des zones de non peche, s il vous plait. je suis contre cette autorisation.</p>
<p>Bonjour , Je suis contre ce projet qui selon moi n'est que profit au détriment de la population maritime de cette région</p>
<p>Nous sommes opposés à cette pêche meurtrière qui réduit encore un peu plus le milieu marin. La France doit montrer l'exemple en matière d'écologie. Nous avons tous à y gagner</p>
<p>je vous écris pour vous partager ma forte opinion par rapport à la pêche au chalut pélagique. Les dommages environnementaux sont bien connus et désastreux. C'est pourquoi je dis NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Il n'y a maintenant plus une journée sans que nous entendions parler de la catastrophe écologique que nous avons engendrée. Je vous en prie, prenez les justes décisions pour ne pas aggraver les choses.</p>
<p>OBJET : Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 Je suis photographe de mer et depuis que j'embarque avec des marins (ligneurs, fileyeurs) je m'intéresse à la ressource et son maintien pour une pêche durable . Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Comment pouvez-vous raisonablement penser qu'on puisse être pour un projet de ce type ? Qui aurait intérêt à massacrer cette espèce dont les stocks diminuent drastiquement, sauf à part peut être les chalutiers pélagiques (et encore un intérêt à court terme seulement ...l'ont-ils eux même compris ???). Rappelons qu'une majorité de la profession, ligneurs, mareyeurs, fileyeurs et que l'ensemble de la population un minimum sensibilisée au sujet est TOTALEMENT CONTRE . Les actions des pélagiques pendant les périodes de fraie ont des conséquences désastreuses sur la population de bars , car ils peuvent en très peu de temps prélever une grosse partie de l'espèce puisque les bars sont très fortement regroupés à cette période (alors que le reste de l'année, ils vivent en petits bancs). Ainsi, donner cette autorisation reviendrait à permettre de prélever massivement sur un stock regroupé du poisson de piètre qualité , et donc ne laisser aucune chance à l'espèce de se reproduire, alors qu'elle en a TERRIBLEMENT BESOIN. De plus, rappelons que cette technique ratisse aussi les espèces les plus jeunes et qu'une fois les quotas dépassés, des tonnes de poissons morts de petites tailles sont rejetés à la mer. Tous les ligneurs respectent une période de repos lors du fraie hivernale, ce n'est pas pour laisser les gros pélagiques se « gaver » à cette période. Il est indispensable de maintenir une législation permettant le repos biologique de l'espèce</p>
<p>NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence de chaluts devrait être interdite chaque année et toute l'année . Le plateau est une zone de reproduction où le bar se retrouve -sans distinction d'âge- pendant la période hivernale. La pêche au chalut détruit la ressource et son potentiel de survie. Nos enfants auront encore envie de pêcher du bar voire d en prélever quelques spécimens avec sélectivité</p>
<p>Je suis contre pêche dévastatrice qui ne respecte pas le cycle de la vie.</p>
<p>Bonsoir, Ma réponse : NON NON NON NON NON Non au chalutage sur le plateau de rochebonne. La presence des chaluts doit etre interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Bonsoir Par cet email je dis non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Cette pêche non sélective entraine la disparition des dauphins et des bars</p>

On marche sur la tête ! En pleine période et lieu de reproduction des bars !
Besoin d'une consultation publique pour autoriser de telles pratiques assassines ?
Lamentable.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne.
La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Je souhaite qu'un jour, les consultations publiques soient écoutées, considérées et respectées

Bonsoir
Par cet email je dis non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Cette pêche non sélective entraîne la disparition des dauphins et des bars

Madame, Monsieur,
J'ai appris avec effroi que vous vous apprêtiez à autoriser la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre et le 31 janvier.
Cette autorisation en plus d'être tout à fait criminelle pour la ressource en Bar qui vient sur ce plateau entre début décembre et mi mars pour se reproduire en frayère, est un non sens économique.
En effet seul une vingtaine de petites sociétés représentant une soixante de bateaux va vider les stocks de poissons en deux mois, mais pour des retombées économiques ridicules, le poisson se négociant à moins de 10 euros le kilo à la criée car il n'est pas bon à cette période et fini en général dans les Fabriques à conserves d'Europe de l'Est. il y aurait 100 fois plus de retombées économiques à accompagner ces professionnels qui vident les océans pour 3 fois rien à se reconverter en guide de pêche du 1er avril au 30 novembre.
Cela permettrait le maintien de la ressource en poisson et la bonne tenue de la pêche de loisir qui rapportent beaucoup et fais vivre le littoral. (Sans poisson plus de pêche de loisir)
De façon générale il convient de définitivement interdire la pêche au filet pélagique et au filet dérivant sur les côtes Françaises.
Vous avez la possibilité pour une fois d'interdit ce massacre écologique et de donner un signal fort à nos voisins en prenant vos responsabilités et en ne signant pas cet arrêté.
Il convient comme pour la chasse, de pratiquer la pêche de façon responsable hors période de reproduction et avec des quotas précis. Les français sont tout à fait d'accord pour voir une partie de leurs impôts servir à indemniser les professionnels en démantelant leurs bateaux de pêche aux filets et en les accompagnant vers le changement.
Merci d'être responsable pour la faune et les générations futures.

NON à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. En tant que citoyenne française je m'oppose à cet arrêté. Cessons de vider les océans et préservons la biodiversité.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année ! On ne peut pas continuer de piller l'océan sans vergogne et faire comme s'il n'y avait aucune conséquence. À fortiori en période de reproduction et avec des méthodes aussi destructrices.

Bonjour,
je suis contre l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Préservez la ressource s'il n'est pas déjà trop tard, on ne peut aller à l'encontre du principe de précaution avec un tel enjeu. Madame, Monsieur, J'ai appris avec effroi que vous vous apprêtiez à autoriser la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre et le 31 janvier. Cette autorisation en plus d'être tout à fait criminelle pour la ressource en Bar qui vient sur ce plateau entre début décembre et mi mars pour se reproduire en frayère, est un non sens économique.
En effet seul une vingtaine de petites sociétés représentant une soixante de bateaux va vider les stocks de poissons en deux mois, mais pour des retombées économiques ridicules, le poisson se négociant à moins de 10 euros le kilo à la criée car il n'est pas bon à cette période et fini en général dans les Fabriques à conserves d'Europe de l'Est. De façon générale il convient de définitivement interdire la pêche au filet pélagique et au filet dérivant sur les côtes Françaises. Vous avez la possibilité pour une fois d'interdit ce massacre écologique et de donner un signal fort à nos voisins en prenant vos responsabilités et en ne signant pas cet arrêté. Il convient comme pour la chasse, de pratiquer la pêche de façon responsable hors période de reproduction et avec des quotas précis. Les français sont tout à fait d'accord pour voir une partie de leurs impôts servir à indemniser les professionnels en démantelant leurs bateaux de pêche aux filets et en les accompagnant vers le changement. Merci d'être responsable pour la faune et les générations futures

Pêche du bar sur zone et période de reproduction! Où avez vous la tête ?
non a la réouverture du plateau de rochebonne.
Arrêtez le massacre des bars et des dauphins sur nos côtes.
Merci d'être responsable

Madame, Monsieur,
Je me permets de vous écrire pour vous faire part de mon opposition a ce projet d'arrêté préfectoral.
Cette autorisation me semble en effet non seulement destructrice pour la ressource en Bar qui vient sur ce plateau entre début décembre et mi mars pour se reproduire en frayère, mais également un non sens économique.
Pour ce qui est de la destruction de la ressource il va sans dire que la pêche avec des moyens modernes sur un site où les bars se rassemblent pour se reproduire conduit à des prélèvements énormes. Sans aucun discernement.
Ce sont ces pêches « faciles » qui jadis ont conduit à la destruction totale de la ressource en saumon par exemple...
Par ailleurs, au plan économique, seule une vingtaine de petites sociétés représentant une soixantaine de bateaux va vider les stocks de poissons en deux mois, mais pour des retombées économiques ridicules, le poisson se négociant à moins de 10 euros le kilo à la criée car il n'est pas bon à cette période et finit en général dans les Fabriques à conserves d'Europe de l'Est.
Il y aurait beaucoup plus de retombées économiques en accompagnant par exemple ces professionnels qui vident les océans pour 3 fois rien à se reconverter en guide de pêche du 1er avril au 30 novembre.
Cela permettrait le maintien de la ressource en poisson et la bonne tenue de la pêche de loisir qui rapporte beaucoup et fait vivre le littoral.
Il convient comme pour la chasse, de pratiquer la pêche de façon responsable hors période de reproduction et avec des quotas précis. Les français sont tout à fait d'accord pour voir une partie de leurs impôts servir à indemniser les professionnels en démantelant leurs bateaux de pêche aux filets et en les accompagnant vers le changement.
J'insiste enfin sur les dégâts collatéraux de cette pêche au pélagique sur les zones de frayères qui conduit à la capture de centaines de dauphins tués et jetés à la mer par les pêcheurs ensuite. C'est à la fois un désastre écologique, une atteinte à la dignité et à l'éthique et enfin un impact déplorable sur l'image de notre pays lorsque ces images sont relayées (a juste titre) par les ONGs telle que sea shepherd.
Vous avez la possibilité d'interdire ce massacre écologique et de donner un signal fort à nos voisins en prenant vos responsabilités et en ne signant pas cet arrêté.
J'espère sincèrement que ces quelques lignes comme celles des milliers de gens qui comme moi s'opposent à cet arrêté vous aideront à prendre la décision courageuse que le bon sens et l'avenir de notre planète commandent ! Ne signez pas cet arrêté s'il vous plaît !
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Madame, Monsieur,
J'ai appris avec effroi que vous vous apprêtiez à autoriser la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre et le 31 janvier. Cette autorisation en plus d'être tout à fait criminelle pour la ressource en Bar qui vient sur ce plateau entre début décembre et mi mars pour se reproduire en frayère, est un non sens économique.
En effet seul une vingtaine de petites sociétés représentant une soixante de bateaux va vider les stocks de poissons en deux mois, mais pour des retombées économiques ridicules, le poisson se négociant à moins de 10 euros le kilo à la criée car il n'est pas bon à cette période et fini en général dans les Fabriques à conserves d'Europe de l'Est.
il y aurait 100 fois plus de retombées économiques à accompagner ces professionnels qui vident les océans pour 3 fois rien à se reconverter en guide de pêche du 1er avril au 30 novembre.
Cela permettrait le maintien de la ressource en poisson et la bonne tenue de la pêche de loisir qui rapportent beaucoup et fais vivre le littoral. (Sans poisson plus de pêche de loisir)
De façon générale il convient de définitivement interdire la pêche au filet pélagique et au filet dérivant sur les côtes Françaises.
Vous avez la possibilité pour une fois d'interdit ce massacre écologique et de donner un signal fort à nos voisins en prenant vos responsabilités et en ne signant pas cet arrêté.
Il convient comme pour la chasse, de pratiquer la pêche de façon responsable hors période de reproduction et avec des quotas précis. Les français sont tout à fait d'accord pour voir une partie de leurs impôts servir à indemniser les professionnels en démantelant leurs bateaux de pêche aux filets et en les accompagnant vers le changement.
Merci d'être responsable pour la faune et les générations futures.

Bonjour
Je suis défavorable à la mise en place de cet arrêté.

En tant que pêcheur sportif, et amoureux de la nature en général, je trouve consternant d'autoriser la pêche sur une zone de frayères telles que le plateau de Rochebonne, en particulier au début de la période de reproduction du bar.
Et même avec des systèmes anti-dauphins, il y a fort à parier que ces mammifères paieront encore un fort tribut cette année.
Le bar est en train de disparaître, donc s'il vous plaît, encouragez des modes de pêche plus durables

Bonjour,
Par pitié pour l'avenir de nos enfants...pas de chalutage sur Rochebonne et ses frayeres a poissons

Je suis contre ce projet de pêche pélagique La réserve de pêche est en train de s'épuiser et il est urgent d'arrêter de détruire un écosystème déjà gravement en danger

Madame, Monsieur,
J'ai appris avec effroi que vous vous apprêtiez à autoriser la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre et le 31 janvier.
Cette autorisation en plus d'être tout à fait criminelle pour la ressource en Bar qui vient sur ce plateau entre début décembre et mi mars pour se reproduire en frayère, est un non sens économique.
En effet seul une vingtaine de petites sociétés représentant une soixante de bateaux va vider les stocks de poissons en deux mois, mais pour des retombées économiques ridicules, le poisson se négociant à moins de 10 euros le kilo à la criée car il n'est pas bon à cette période et fini en général dans les Fabriques à conserves d'Europe de l'Est. il y aurait 100 fois plus de retombées économiques à accompagner ces professionnels qui vident les océans pour 3 fois rien à se reconverter en guide de pêche du 1er avril au 30 novembre.
Cela permettrait le maintien de la ressource en poisson et la bonne tenue de la pêche de loisir qui rapportent beaucoup et fais vivre le littoral. (Sans poisson plus de pêche de loisir)
De façon générale il convient de définitivement interdire la pêche au filet pélagique et au filet dérivant sur les côtes Françaises.
Vous avez la possibilité pour une fois d'interdire ce massacre écologique et de donner un signal fort à nos voisins en prenant vos responsabilités et en ne signant pas cet arrêté.
Il convient comme pour la chasse, de pratiquer la pêche de façon responsable hors période de reproduction et avec des quotas précis. Les français sont tout à fait d'accord pour voir une partie de leurs impôts servir à indemniser les professionnels en démantelant leurs bateaux de pêche aux filets et en les accompagnant vers le changement.
Merci d'être responsable pour la faune et les générations futures

NON NON NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Je suis opposé au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année, sur ce site de reproduction important et qui plus est classé Natura 2000. Arrêtons d'hypothéquer l'avenir pour un profit immédiat.

N'ouvrez pas la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
N'ouvrez jamais la pêche sur ce site.
Préservez le.
C'est un site de reproduction indispensable dont nous avons besoin vital pour continuer d'avoir des poissons à pêcher.

BONJOUR
J'espère fortement que la DIRM ne va pas céder devant la pêche professionnelle qui désire de nouveau ratisser des zones où le bar va se reproduire. Il serait en effet absurde d'avoir limité les prises des plaisanciers et des pêcheurs du bord de mer, pour autoriser les soit-disants professionnels à détruire les efforts accomplis et les lieux de reproduction du bar. De plus il faut se rappeler qu'il y a quelques années, un saccage des frayères avait abouti à une surpêche abominable, du bar avait été bradé pour faire de la farine de poisson ! Je compte sur le bon sens et la fibre écologique durable de la commission pour rejeter cette demande des professionnels toujours à l'affût de profits faciles au détriment de la ressource !

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

Merci Mesdames, Messieurs nos dirigeants, La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Arrete préfectoral portant sur l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de rochebonne entre le 1 er dec 2019 et le 31 janv 2020

Il est tout simplement irresponsable d'envisager d'autoriser la pêche au chalut pélagique sur des zones telles que le plateau de Rochebonne. Les stocks de bars sont à un niveau alarmant et cette situation nécessite des prélèvements raisonnés basés sur des modes de pêche sélectifs (pêche à la ligne) ainsi que sur des périodes de pêche évitant la période de reproduction et le regroupement des poissons en banc qui y est associé, et ceci sur l'ensemble des eaux françaises. L'incidence de cette mesure sur le site, classé Natura 2000 entre autres, ainsi que sur les populations de cétacés vient confirmer l'absurdité de cette mesure. À l'instar des productions agricoles intensives qui nous emmènent inéluctablement dans le mur, l'Etat ne peut laisser poursuivre des pratiques que la communauté scientifique dénonce depuis de nombreuses années. Que l'Etat prenne ses responsabilités et soit enfin garant d'un développement durable en interdisant cette destruction organisée des populations de bars comme du reste. Mettons enfin en place des mesures qui permettront de garantir à nos enfants une vie dans un monde qui respecte l'environnement que la Terre nous a offert.

Monsieur,
J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant qu'amateur de pêche sportive et sensible à la notion de pêche « durable » il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer. L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie. De plus, ce type de pêche ne sélectionne pas les espèces, de nombreux dauphins sont pris et condamnés chaque année. Leurs cadavres jonchent nos côtes à la même période.... J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Les ressources halieutiques en Atlantique sont déjà bien trop basses pour autoriser un carnage intensif sur une des plus importantes zones de reproduction de nombreuses espèces de poissons côtiers et pélagique, de surface et de fond ! et ce juste avant, voire même pendant la reproduction de certaines espèces ! une hérésie totale ! De plus cette méthode de pêche non sélective aura un impact négatif sur l'écosystème et amènera la prise accessoire de nombreux mammifères marins qui comme les prises accessoires d'espèces de poissons à valeur commerciale moindre, seront rejetés morts à la mer pour nourrir les goélands.... Stop au carnage ! le plateau de Rochebonne devrait être plutôt reconnu comme réserve marine totale afin de protéger son importance écologique pour toute la façade atlantique française.

...Un habitant des Sables d'Olonne en colère au vu de la dérive de la pêche commerciale et qui prône une pêche durable pour un océan en bonne santé

A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année. Les captures n'ont rien d'accidentel à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées. Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Monsieur le Préfet,
J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant que [professionnel OU amateur de pêche sportive], il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer. L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique. J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins ! Cordialement.

Monsieur,
La pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne doit être totalement interdite, quelle que soit la période de l'année. La ressource en bars ne cesse de diminuer ... il faut lui laisser le temps de se reconstituer. Cordialement

Monsieur le préfet je me permets de venir vers vous de vous montrer mon indignation envers ce projet Qui est une catastrophe écologique au niveau national je pense que vous vous moquez des pêcheurs amateur a qui on impose des dates d'ouverture et de fermeture Pour la reproduction de l'espèce .un minimum de 42cm contre 36 pour le professionnel .vraiment vous vous moquer des gens en sachant ,que la fermeture pour les pêcheurs plaisanciers et le 31 octobre et vous nous parlez d'ouvrir le 31 octobre pour le professionnel avec des chalut destructeur en plus.Je pense que pour supprimer une espèce Vous ne pouvait pas mieux vous y prendre En espérant que tous ces messages Vous feront réfléchir à une interdiction complète dès chalut pélagique

Monsieur le Préfet,

Vous avez un projet d'arrêté portant sur l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant que professionnel à la pêche côtière et petite pêche dans le golfe de Gascogne, je tiens à vous rappeler que sur cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 c'est aussi le début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer. L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction serait totalement irresponsable d'une part au regard de la ressource, et d'autre part au niveau économique. Ce projet favorise que quelques gros armements à court termes. Il ne rentre pas dans un projet de développement durable et soutenable. Il est nécessaire de protéger les pêches respectueuses de la ressource comme la petite pêche et pêche côtière. Sans compter l'impact économique sur les filières pêche de loisirs. J'espère que cette remarque vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent.

Non au chalutage sur le plateau de rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Qu' allons nous donner à nos enfants? Des océans sans dauphins.. non à la surpeche oui à la biodiversité source de vie pour tous. C est un équilibre. Oui aux réserves intégrales, et en dehors juste des petits exploitants pêcheurs pas de bateaux usine!! Pensez collectif, pensez nature.

Bonjour, je suis opposé à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier. Par ailleurs, je suis souvent témoin de la pêche entre le plateau de rochebonne et le continent, puisque de nuit comme de jour, je me rends sur la dune de Longeville sur Mer et que J y observe des bateaux de pêche tout au long de l'année.

Cela fait 52 ans que je fréquente cet endroit, la diminution des stocks ou la quasi disparition de certaines espèces est manifeste sur le littoral, et je ne suis pas spécialiste! Je me suis souvent demandé comment les affaires maritimes contrôlaient les zones de pêche pour chaque navire. C'est pourtant aujourd'hui chose facile.Décréter certaines zones en Natura 2000 c'est bien, faire respecter les décrets c'est mieux.Attendons nous tous l'extinction des espèces tranquillement ?Je demande une accréditation pour être observateur et rapporteur auprès de cette zone de non pêche continuellement pêchée. Ça n'existe pas ? Créons le.

Arrêtez le massacre!!!Pensez aux générations futures.Soyez courageux et ne répondez pas aux hurlements des pecheurs et de ceux qui se font un maximum d'argent sur l'avenir.STOP AU MASSACRE

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.Il s'agit de zone de reproduction nécessaire à la survie de l'espèce !!!!Un peu de clairvoyance svp !!!!Stop au massacre !!!

Il est temps de se rendre compte du désastre écologique a cause du profit Stop a la surpeche pendant la fraie

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration

L'équipement de dispositif dissuasif acoustique est rendu obligatoire pour éviter l'entrée des mammifères marins dans le chalut » : quand bien même ce dispositif (Pingers) fonctionnerait à 100%—ce qui est loin d'être le cas- cela reviendrait à chasser ces prédateurs naturels de leur lieu de vie et à piller leurs ressources.

L'embarquement d'observateurs de pêche sera encouragé à bord des navires ». Rien de nouveau, aucune surveillance à bord n'est obligatoire. Elle est simplement encouragée. Les déclarations de « prises accidentelles » seront comme toujours, celles que voudront bien transmettre les pêcheurs. (Aucun système de vidéo embarqué n'est imposé non plus).Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées.

Bonjour

Dans le cadre de l'enquête publique de l'ouverture annuelle alternative, retenu depuis 1978, pour une période de deux mois, de l'exercice du chalutage pélagique sur les plateaux de l'Ile d'Yeu et de Rochebonne pour favoriser une cohabitation harmonieuse entre métiers .Je vous précise mon désaccord total ainsi que celui de tous les pêcheurs

récréatifs du club de pêche APMAS.Devant toutes les contraintes que nous acceptons pour la sauvegarde des espèces, les pélagiques incriminés ne doivent pas opérer sur cette zone.

Madame, Monsieur,

Considérant que le plateau de Rochebonne est reconnu comme frayère pour de nombreux poissons et notamment pour le bar (*dicentrarchus labrax*)

considérant que les mois de décembre et janvier sont des mois de reproduction pour le bar (*dicentrarchus labrax*)

considérant que le bar (*dicentrarchus labrax*) est une espèce en danger et que sa pêche est contingentée

considérant que le préfet (ète) est là pour protéger notre territoire et sa faune

Je m'oppose formellement au chalutage sur le plateau de Rochebonne et vous demande expressément de ne pas prendre cet arrêté visant à autoriser la pratique du chalutage pélagique en bœuf pendant 2 mois à compter du 1er décembre 2019 alors que cette activité est interdite dans cette zone.

Au cas où vous prendriez, malgré mon opposition, cet arrêté vous serez comptable devant les générations futures de la disparition de la ressource halieutique et voulant favoriser quelques pêcheurs aujourd'hui vous ferez disparaître la profession à terme.

Bonjour

Dans le cadre de l'enquête publique de l'ouverture annuelle alternative, retenu depuis 1978, pour une période de deux mois, de l'exercice du chalutage pélagique sur les plateaux de l'île d'Yeu et de Rochebonne pour favoriser une cohabitation harmonieuse entre métiers .

Je vous précise mon désaccord total ainsi que celui de tous les pêcheurs récréatifs du club de pêche APMAS.

Devant toutes les contraintes que nous acceptons pour la sauvegarde des espèces, les pélagiques incriminés ne doivent pas opérer sur cette zone.

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.En tant que pecheuse à pieds ET surtout citoyenne , il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer.L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique.J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent. ,

Bonjour

Suite à la consultation sur le « Projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. »Je vous transmet mon avis . Je pense qu'il faut continuer à préserver ces zones de reproduction de la pêche intensive avec une non sélection des prises."Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année"

Madame, Monsieur,

J'ai appris avec effroi que vous vous apprêtiez à autoriser la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre et le 31 janvier.

Cette autorisation en plus d'être tout à fait criminelle pour la ressource en Bar qui vient sur ce plateau entre début décembre et mi mars pour se reproduire en frayère, est un non sens économique.En effet seul une vingtaine de petites sociétés représentant une soixante de bateaux va vider les stocks de poissons en deux mois, mais pour des retombées économiques ridicules, le poisson se négociant à moins de 10 euros le kilo à la criée car il n'est pas bon à cette période et fini en général dans les Fabriques à conserves d'Europe de l'Est.il y aurait 100 fois plus de retombées économiques à accompagner ces professionnels qui vident les océans pour 3 fois rien à se reconverter en guide de pêche du 1er avril au 30 novembre. Cela permettrait le maintien de la ressource en poisson et la bonne tenue de la pêche de loisir qui rapportent beaucoup et fais vivre le littoral. (Sans poisson plus de pêche de loisir) De façon générale il convient de définitivement interdire la pêche au filet pélagique et au filet dérivant sur les côtes Françaises.Vous avez la possibilité pour une fois d'interdit ce massacre écologique et de donner un signal fort à nos voisins en prenant vos responsabilités et en ne signant pas cet arrêté. Il convient comme pour la chasse, de pratiquer la pêche de façon responsable hors période de reproduction et avec des quotas précis. Les français sont tout à fait d'accord pour voir une partie de leurs impôts servir à indemniser les professionnels en démantelant leurs bateaux de pêche aux filets et en les accompagnant vers le changement. Merci d'être responsable pour la faune et les générations futures.

je suis contre cet arrêté.pouvez-vous enfin protéger notre planète et nos océans ?cela commence pas ca . merci

Bonjour,
Par le présent mail, je vous informe de mon opposition au projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.En effet, d'après moi ce projet ne va pas du tout dans le bon sens et sera une nouvelle catastrophe pour la ressource de bars qui se retrouvent sur le plateau de rochebonne pour se reproduire.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Madame, Monsieur,
Je me permets de vous écrire pour vous faire part de mon opposition a ce projet d'arrêté préfectoral. Cette autorisation me semble en effet non seulement destructrice pour la ressource en Bar qui vient sur ce plateau entre début décembre et mi mars pour se reproduire en frayère, mais également un non sens économique.Pour ce qui est de la destruction de la ressource il va sans dire que la pêche avec des moyens modernes sur un site où les bars se rassemblent pour se reproduire conduit à des prélèvements énormes. Sans aucun discernement. Ce sont ces pêches « faciles » qui jadis ont conduit à la destruction totale de la ressource en saumon par exemple...
Par ailleurs, au plan économique, seule une vingtaine de petites sociétés représentant une soixantaine de bateaux va vider les stocks de poissons en deux mois, mais pour des retombées économiques ridicules, le poisson se négociant à moins de 10 euros le kilo à la criée car il n'est pas bon à cette période et finit en général dans les Fabriques à conserves d'Europe de l'Est.Il y aurait beaucoup plus de retombées économiques en accompagnant par exemple ces professionnels qui vident les océans pour 3 fois rien à se reconvertir en guide de pêche du 1er avril au 30 novembre. Cela permettrait le maintien de la ressource en poisson et la bonne tenue de la pêche de loisir qui rapporte beaucoup et fait vivre le littoral.Il convient comme pour la chasse, de pratiquer la pêche de façon responsable hors période de reproduction et avec des quotas précis. Les français sont tout à fait d'accord pour voir une partie de leurs impôts servir à indemniser les professionnels en démantelant leurs bateaux de pêche aux filets et en les accompagnant vers le changement. J'insiste enfin sur les dégâts collatéraux de cette pêche au pélagique sur les zones de frayères qui conduit à la capture de centaines de dauphins tués et jetés à la mer par les pêcheurs ensuite. C'est à la fois un désastre écologique, une atteinte à la dignité et à l'éthique et enfin un impact déplorable sur l'image de notre pays lorsque ces images sont relayées (a juste titre) par les ONGs telle que sea shepherd.
Vous avez la possibilité d'interdire ce massacre écologique et de donner un signal fort à nos voisins en prenant vos responsabilités et en ne signant pas cet arrêté.
J'espère sincèrement que ces quelques lignes comme celles des milliers de gens qui comme moi s'opposent à cet arrêté vous aideront à prendre la décision courageuse que le bon sens et l'avenir de notre planète commandent ! Ne signez pas cet arrêté s'il vous plaît !

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Quel est l'intérêt de fixer des quotas et de définir des zones de protection de l'environnement si c'est pour ne rien respecter par la suite pendant 2 mois qui seront dévastateurs pour cette zone natura2000?

Protection totale de ce site unique ce qui veut dire interdiction de toute pêche de masse, interdiction aux professionnels de la pêche d'y naviguer, surveillance accrue de tout bateau naviguant dans ces eaux. Un site protégé ne supporte pas d'exception ou ce n'est que de la poudre aux yeux.
Enfin lorsque l'on possède (les citoyens français) quelque chose de rare, voir d'unique, on ne le détruit pas pour le bien être de quelques uns (35 bateaux) l'état doit aider à la reconversion de la pêche. On peut imaginer des élevages écologiques non polluants... nous avons les centres de recherches ad hoc faites les bosser là dessus

Le consommateur tient les cartes..en effet quel intérêt pour les pros de pêcher du poisson si il sait qu'il ne sera pas vendu...

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.Nous ne pouvons plus ignorer les conséquences désastreuses de la surconsommation des ressources, de l'entrave qu'elle représente à la régénération naturelle des écosystèmes. Les consommateurs prennent conscience de l'aberration de telles décisions, les consommations changent, les consommateurs choisissent plus qu'avant leurs produits et producteurs. En validant cette pêche, vous vous rendez complice de la destruction d'espèces animales. C'est criminel.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.Il n'est pas normal d'autoriser de telles méthodes de pêche de grande ampleur, dont on connaît les effets secondaires, sur un lieu Natura 2000, même pour une période restreinte.

Bonjour,
Il est parfaitement anormal aujourd'hui d'envisager de telles méthodes de pêche :Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année"

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant que [professionnel OU amateur de pêche sportive], il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer. L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique. J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent.

Messieurs,
Par le présent email, je vous informe de mon opposition au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Avec mes remerciements pour votre aimable attention.

Bonjour,
Triste de devoir prendre du temps pour manifester ma stupéfaction sur ce sujet... Evidement, je m'oppose au projet de pêche en boeuf par des pélagiques sur une telle zone de reproduction à cette période de l'année! Nous parlons la de bon sens! Dans l'attente de votre bonne décision.

Bonjour,
Je souhaiterais dire NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Merci de prendre les mesures nécessaires.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Monsieur le Préfet,

Je viens de prendre connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Je pratique la pêche sportive et une partie de mon activité professionnelle est liée cette passion. En observateur éclairé, je pense nécessaire de porter à votre connaissance l'observation suivante : décembre et janvier sont le début de la période de reproduction du bar, et ces poissons se rassemblent en larges bancs pour frayer sur le plateau de Rochebonne. Autoriser la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait une atteinte irréparable à une ressource déjà considérablement amoindrie. Cela impacterait aussi fortement les filières économiques du tourisme et de la pêche de loisir. Nous pâtissons tous fortement de la destruction presque systématique de la ressource par la pêche commerciale et industrielle. A mon sens cette ressource ne devrait pas être considérée seulement comme une source de profit immédiat, mais comme un patrimoine commun à conserver. J'attire également votre attention sur le fait que cette destruction à échelle industrielle de la ressource bar a des effets accessoires particulièrement néfastes, notamment sur les populations de cétaqués présents sur le plateau à cette période. Habitant sur l'île de Ré j'ai en horreur les échouages réguliers de cadavres de dauphins visiblement mutilés par des filets, que je constate sur les plages près de chez moi, chaque année à la même période. Toutes les informations que j'ai pu trouver sur le sujet confirment l'origine de ces morts et les lient à la pêche industrielle sur le plateau de Rochebonne. Je considère que ce plateau devrait être converti en réserve marine et sanctuarisé : toutes les pêches (y compris de loisir) devraient y être interdites. Je vous remercie pour l'attention que vous saurez porter à mes observations. Je pense n'être pas seul à vous adresser des remarques allant dans le même sens. J'espère que cela vous permettra de prendre la seule décision raisonnable pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent.

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, le stock de bar commun est toujours fragile, malgré plusieurs mesures prises sur la façade Atlantique afin de préserver ce magnifique poisson, dont:
-La taille légale de pêche récréative qui est toujours de 42 cm contre 36 cm pour la pêche professionnelle, bien que le bar ne s'est toujours pas reproduit avec cette maille professionnelle de 36 cm. (source Ifremer : <https://www.ifremer.fr/peche/Le-monde-de-la-peche/La-gestion/combien/Les-tailles-minimales/Poissons-Manche-Mer-du-Nord-Mer-Celtique>)
-La période de capture et le nombre de prises qui sont limités au nord du 48e parallèle pour la pêche récréative.

-L'instauration d'une période d'interdiction de pêche professionnelle: (Pêche professionnelle du bar en Bretagne et dans les Pays de la Loire - DIRM NAMO)
Pour un développement durable et pour que cette espèce ne disparaisse pas il faut privilégier la pêche artisanale (sélective) plus créatrice d'emplois que la pêche au chalut pélagique (non sélective et perturbatrice des écosystèmes).Mais aussi et surtout, il faut interdire toute pêche pendant la période de reproduction du bar, surtout sur des zones bien connues de rassemblement des géniteurs. Cette ponction importante par certains professionnels avides de profits immédiats sur les meilleurs reproducteurs à ce moment crucial de leur cycle de vie impactera grandement les premiers résultats positifs des efforts consentis par ceux des autres pêcheurs qui ont une vision éthique de leur métier. Nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère d'extinction de masse et votre responsabilité sera engagée vis à vis des générations futures.
Je m'oppose fermement à la pratique du chalutage pélagique en Bœuf à Rochebonne pendant 2 mois à compter du 1er décembre 2019 dans une zone où cette activité est interdite.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. C'est une aberration que le gouvernement puisse laisser faire une telle chose.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

Je suis contre cette action qui consiste à détruire les frayères de la plus par des poissons du littoral dont le bar .Cela fait des années que les marins pêcheurs ne respectent plus les mers et l'océan. En mars ils empêchent la fraie des seiches avec leurs filets , en hiver ils pêchent du merlan en trop grosse quantité. La moitié des pêcheurs vont au poubelle des marchés. Il faut que cela cesse de prélever et détruire. Contre le chalut pélagique sur le plateau rochebonne

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Non à la pêche pélagique qui détruit la faune et les emplois. Revenons à des choses simples qui rassemblent les hommes

Nous sommes contre le chalutage des zones du plateau de rochebonne, c'est une honte ce massacre sur les frayères !

Incompréhensible d'autoriser ce genre de pêche sur des frayères !!!

Messieurs,
Une nouvelle concertation publique est lancée sur un sujet, qui, encore une fois, va à l'encontre de ce pour quoi nous nous battons, LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE. Il semble aberrant qu'à longueur de journée des personnes publiques prônent le respect de l'espèce, le respect de la biodiversité, les règles fondamentales et rigoureuses pour la pêche qu'elle soit professionnelle ou de loisir, et voilà que pour des raisons très troubles une autorisation est proposée par les services de la Préfecture, pour que des chaluts pélagiques puissent pêcher pendant une période de fraie, sur le plateau de Rochebonne reconnue comme zone remarquable par la qualité du milieu marin et sa forte importance biologique et qui est un site de forte productivité primaire. Nous savons tous les effets dramatiques de la pêche au chalut; que ce soit sur la ressource et sur les fonds marins. De nombreuses espèces sont présentes dans le secteur, comme le globicéphale noir, le dauphin commun, le grand dauphin, le marsouin commun, les pétrels, les requins pèlerin, il est également un lieu privilégié comme frayère pour le bar, ainsi que pour la reproduction de la langoustine. (Sources : Préfecture Maritime Atlantique, DREAL Poitou-Charentes, Préfecture de Charente-Maritime, Préfecture de Vendée). Une bonne qualité des eaux, une limpidité importante (jusqu'à 40m), une richesse faunistique et floristique exceptionnelle,... C'est le site « Bio » par excellence. Mais voilà, des mêmes services publics balayent toutes ces raisons majeures, pour répondre à une question de lobbies. Comment pouvons-nous accepter qu'une période interdite pour la pêche, qu'une zone protégée soient, de cette façon, bafouées pour répondre à la bassesse de l'appel de l'argent et perpétuer une ségrégation sociale de plus en plus marquée au profit d'une seule et même catégorie bien minoritaire parmi tous les acteurs de la mer. Les plaisanciers sont sans arrêt montrés du doigt car il semblerait qu'ils vident la mer !!! (Dixit les professionnels). Mais que dire de ces autorisations données à tort et à travers pour ne pas froisser ces mêmes professionnels !! Car le chalutage n'est qu'un exemple de la ségrégation faite entre les catégories de pêcheurs-citoyens. CELA SUFFIT JE M'ÉLÈVE CONTRE CETTE AUTORISATION ET VOUS PRIE DE TRANSMETTRE MON OPPOSITION FORMELLE POUR LA PUBLICATION DE CET ARRÊTÉ.
IL EN VA DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE ET DONC DES GÉNÉRATIONS ACTUELLES ET FUTURES.
Merci de transmettre cette opposition citoyenne aux services concernés.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

La ressource s'étant déjà considérablement amoindrie ces dernières années, il est essentiel de respecter ces périodes de reproductions en interdisant la pêche au bar aussi bien aux amateurs qu'aux professionnels.

Cette interdiction est dans l'intérêt de chacun et permettrait d'éviter la destruction de la ressource par les pêcheurs commerciaux et industriels. J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent. Très cordialement

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Il est proprement scandaleux dans les temps actuels de laisser faire ce type de pêche ! Nos ressources sont comptées et nous savons depuis des années que le bar est directement menacé. Laisser faire cette pêche en pleine période de reproduction sur les frayères vient à l'encontre même du bon sens civique et responsable.

J'imagine pleinement la pression des professionnels que vous subissez pour l'ouverture de cette pêche mais il est temps que les actes puissent être en rapport avec la volonté du gouvernement de protéger NOTRE nature et NOS ressources. Votre décision en faveur d'une non ouverture à la pêche sur le plateau de Rochebonne sera à coup sûr un acte fort salué de tous. J'espère que mon message arrivera vous sera transmis et sera pris en considération.

Bonjour,
je vous fais part de mon refus de voir l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne en décembre 2019 et janvier 2020. En ces temps de ressources qui se rarifient et dans une période où le poisson se concentre pour frayer, il faut préserver la ressource. et ne pas autoriser cette ouverture.

Bonjour,
je suis bien évidemment fermement opposé à ce projet qui s'apparente à un pillage de la ressource et à une mise en danger évidente des dauphins qui seront des victimes collatérales de tout cela. merci de prendre en considération l'avis de ceux qui se soucient réellement de l'avenir de nos océans et de ce que nous allons laisser à nos enfants et petites enfants!

Par le présent courriel, je vous fais part de mon opposition à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

Au moins 3 raisons motivent mon opposition :

- économique : en laissant les chalutiers pélagiques capturer massivement des bars à la période où ils se regroupent sur le plateau de Rochebonne, vous impacterez directement l'équilibre économique des pêcheurs pratiquant la petite pêche côtière. A court terme tout d'abord, les débarquements massifs de bar entraînent une chute des prix de vente à la criée. L'espèce, habituellement valorisée entre 15 et 20€ par ces navires débarquant entre 30 et 80kg par marée, se voit vendue entre 5 et 10€ lorsque les chalutiers débarquent par tonne. La perte est importante pour les navires de petite pêche côtière, très dépendants des captures de bar à cette saison. A moyen terme, les navires de petite pêche côtière de la zone verront leurs captures diminuer. L'exemple de la Manche, où de nombreux ligneurs et fileyeurs sont contraints d'arrêter leur activité faute de captures devrait nous servir de leçon.

- sociale : les navires de petite pêche côtière assurent une activité à l'année sur l'ensemble des ports du Golfe de Gascogne. Les chalutiers pélagiques changent de zone en fonction de l'ouverture ou de la fermeture de quotas, ils n'alimentent pas le tissu économique local. La disparition des unités de petite pêche côtière est synonyme de désertification côtière, la côte ne devenant plus qu'une zone de loisirs, morte entre les périodes touristiques.

- environnementale : le plateau de Rochebonne est un site fragile avec des écosystèmes variés. Le chalutage pélagique ne sélectionne pas ses prises, générant de nombreuses captures accessoires. Parmi elles, de nombreux cétaqués (dauphin commun, marsouin), dont les captures sont en augmentation chaque année depuis le report de chalutiers pélagique de la Manche vers le Golfe de Gascogne.

L'opinion publique désormais sensible aux enjeux environnementaux et à des pratiques rationnelles et vertueuses aura du mal à comprendre que soit autorisée, au cœur d'une zone Natura 2000, une pêche qui dégrade brutalement tout à la fois les filières et métiers de la pêche, la ressource pêchée, et des espèces marines emblématiques rejetées mortes la mer.

Pour ces raisons il convient de ne surtout pas autoriser la pêche du bar au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne à cette période.

Comptant sur votre esprit de responsabilité pour permettre un développement économique vertueux adossé à la préservation de notre patrimoine environnemental et à sa biodiversité

BBonjour

Dans le cadre de l'enquête publique de l'ouverture annuelle alternative, retenu depuis 1978, pour une période de deux mois, de l'exercice du chalutage pélagique sur les plateaux de l'île d'Yeu et de Rochebonne pour favoriser une cohabitation harmonieuse entre métiers. Je vous précise mon désaccord total ainsi que celui de tous les pêcheurs

récréatifs du club de pêche APMAS.Devant toutes les contraintes que nous acceptons pour la sauvegarde des espèces, les pélagiques incriminés ne doivent pas opérer sur cette zone
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année
Bonjour, Ce mail pour exprimer mon avis : Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année!
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !
Bonjour, NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. Le présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année
Je soutiens les opérations que vous mettez en place pour sauvegarder la pêche raisonnée.
Monsieur le Préfet, J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.En tant qu'amateur de pêche au bar je ne comprends pas comment on peut penser à ouvrir cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 alors qu'elle correspond au début de la période de reproduction du bar, espèce déjà menacée et subissant de nombreuses pressions. Il faut préserver les stocks en mettant aussi en parallèle les faibles cours de vente du poisson à cette période
Monsieur le Préfet, J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.En tant que citoyenne, il me semble fondamental de considérer qu'il faille respecter cette période de reproduction du bar du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020; en effet, les bars se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer.L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique.J'espère que cette observation d'une haute importance et plus que légitime vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent.
Bonjour, Je vous écris pour manifester mon opposition au projet d'autorisation de chalutage sur le plateau de Rochebonne, même pour une période déterminée. Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année
Quand va t'ont prendre conscience que le ratissage par des chaluts pélagiques entraîne de la surexploitation et une absence quasi complète de sélectivité des prises? Faudra t'il qu'il n'y ai plus rien dans les mers et océans pour arrêter ces pratiques? "inconvenients notables cités par l'Ifremer:Des cétacés peuvent être accidentellement capturés. Des études sont en cours pour développer des dispositifs acoustiques ou mécaniques destinés à réduire au maximum ces captures indésirables.Bien adapté à la pêche d'espèces pélagiques vivant en bancs concentrés, le chalut pélagique peut accroître les risques de surexploitation."
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins
"Autoriser la pratique du chalutage pélagique en bœuf pendant 2 mois à compter du 1er décembre 2019 dans une zone où cette activité est interdite" EST UN NON-SENS ! Ces méthodes de pêche ne sont pas durables. L'autoriser reviendrait à être responsable de l'anéantissement de toutes les espèces présentes dont le bar en période de reproduction aux mépris des pêches côtières et durables. Sans compte toutes les prises « accidentelles » (euphémisme !) de dauphins, requins, et autres espèces « protragées".En tant que citoyen français responsable je m'oppose à cette autorisation de pêche sur une zone interdite

<p>Madame, Monsieur, Je vous écris afin de vous faire part de mon point de vue sur votre projet d'arrêté. Pour moi, il ne doit pas y avoir de chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. En vous remerciant par avance de prendre en compte mon opinion de citoyen français</p>
<p>Bonjour, Je vous informe par le présent mail, de mon souhait de dire non au chalutage sur le plateau de Rochebonne, que la présence de chalut doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Cette méthode de pêche est trop destructrice et la biodiversité fragile. En espérant de tout mon cœur que mon message sera pris en compte</p>
<p>Bonjour, En espérant de tout mon cœur que mon message sera pris en compte Non pour le chalutage sur le plateau de Rochebonne. pour la pétition ..merci d'en prendre compte</p>
<p>Madame, Monsieur, Je fais part de mon avis concernant l'ouverture de la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne quelque soit la période. Je dis : Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Bonjour, Cette pêche est une catastrophe écologique à elle seule! J'aimerais que la ressource de notre planète soit utilisée avec sens et respect. Pouvons nous arrêter de saccager ce qui nous entoure?</p>
<p>J m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre et le 31 janvier 2020. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en périodes de fraie et des dauphins</p>
<p>Bonjour Dans le cadre de l'enquête publique de l'ouverture annuelle alternative, retenu depuis 1978, pour une période de deux mois, de l'exercice du chalutage pélagique sur les plateaux de l'île d'Yeu et de Rochebonne pour favoriser une cohabitation harmonieuse entre métiers . Je vous précise mon désaccord total ainsi que celui de tous les pêcheurs récréatifs du club de pêche APMAS. Devant toutes les contraintes que nous acceptons pour la sauvegarde des espèces, les pélagiques incriminés ne doivent pas opérer sur cette zone</p>
<p>Bonjour, Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Je demande l'arrêt des pêches intensives sur toutes les frayères, l'arrêt des massacres de bars en période de fraie, ainsi que celui des dauphins !</p>
<p>Bonjour, Je vous écris dans le cadre de la consultation sur le projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne pour vous exprimer mon opposition au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année, tant sur le plateau de Rochebonne qu'ailleurs car il est plus que temps de protéger nos océans, leurs faunes et leurs flores, ils sont l'un des plus importants poumons de notre planète, de véritables puits à carbone et un ensemble d'écosystèmes encore si mal connus. Les pratiques qui mènent à sa destruction doivent être interdites et les sanctions des contrevenants lourdes et dissuasives.</p>
<p>Bonjour, C'est aujourd'hui une aberration que de laisser ce mode de pêche. Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Bonjour, Je suis fermement opposé au chalutage sur le plateau de Rochebonne. Cette pratique est écocide et doit être interdite toute l'année, chaque année</p>
<p>Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !</p>

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Madame, Monsieur,

Si les océans meurent, nous mourrons et nous les tuons à petit feu ! Le malheur des océans est qu'en surface ils ont l'air d'aller bien ! Dans 10 ans à peine nous aurons la plus grande mer morte au monde, la Méditerranée, qui représente 10% de la biodiversité mondiale pour une surface ne représentant que 1% des océans ! Les mots me manquent pour exprimer mon indignation et ma colère lorsque je lis que des arrêtés autorisant ce style de pêche dans des endroits à préserver d'urgence risquent d'être pris ! Les lobbies vont donc nous exterminer à coup sûr ? Merci de bien vouloir tenir en considération cet écrit, je m'oppose formellement à tout type de pêche qui inclue l'intensif et non le sélectif et qui tue en France dans une légalité honteuse pas moins de 6000 dauphins entre autres espèces

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année pour éviter la pêche et donc la mort de nombreuses espèces non ciblées et non consommables comme les mammifères marins.

Petite précision à mon précédent mail : ceci est ma réponse à la consultation publique concernant l'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique cité ci-dessus. Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne ! La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année ! Stop à la destruction massive des océans et de leur écosystème ! Je veux une planète vivable pour mes enfants !!!! Madame, Monsieur,

Si les océans meurent, nous mourrons et nous les tuons à petit feu ! Le malheur des océans est qu'en surface ils ont l'air d'aller bien ! Dans 10 ans à peine nous aurons la plus grande mer morte au monde, la Méditerranée, qui représente 10% de la biodiversité mondiale pour une surface ne représentant que 1% des océans ! Les mots me manquent pour exprimer mon indignation et ma colère lorsque je lis que des arrêtés autorisant ce style de pêche dans des endroits à préserver d'urgence risquent d'être pris ! Les lobbies vont donc nous exterminer à coup sûr ? Merci de bien vouloir tenir en considération cet écrit, je m'oppose formellement à tout type de pêche qui inclue l'intensif et non le sélectif et qui tue en France dans une légalité honteuse pas moins de 6000 dauphins entre autres espèces.

Bonjour,

détruire la "source" (le lieu de reproduction des bars notamment), ne paraît pas une bonne idée. Malheureusement comme tant d'autres. La transition vers le bon sens doit se faire maintenant. Des chercheurs ont proposé des zones d'élevages de poissons, (tout comme des élevages fermiers), idée qui, couplée avec une consommation rationnelle de la viande et du poisson (2 à 3 fois / semaine), devrait permettre de laisser l'océan et sa population se renouveler. La qualité serait réduite et laisserait au passage quelques grincheux certes, mais aujourd'hui reste-t-il réellement le choix ? Des solutions existent. Il faut les mettre en place. Maintenant. Arrêtons de détruire les océans, organisons un Monde meilleur pour les générations futures

Bonjour, NON AU CHALUTAGE SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE La présence des chalutiers pélagiques doit être INTERDITE chaque année et tout au long de l'année. Le plateau de Rochebonne est une zone classée NATURA 2000 qui abrite de nombreuses espèces. Il doit être PROTÉGÉ. Il est aberrant d'y autoriser des chalutiers pélagiques qui :-détruisent les ressources (zone de reproduction du bar)-utilisent une technique de capture destructrice pour les autres espèces non ciblées comme les dauphins, sacrifiés pour un profit à court terme-chassent ces espèces de leur lieu de vie Comment peut-on autoriser cette prédation destructrice ? dans une zone censée être protégée ? au moment où la planète tente de se mobiliser pour sa survie ? Quand cessera enfin cette course suicidaire à l'appauvrissement des ressources et à la destruction de la nature, qui nous mène TOUS droit dans le mur ?

NON AU CHALUTAGE SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE

Madame, Monsieur,

Par le présent courriel, je vous fais part de mon opposition à l'ouverture de la pêche du bar au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 pour les raisons suivantes :

- sur le plan économique : en laissant les chalutiers pélagiques capturer massivement des bars à la période où ils se regroupent sur le plateau de Rochebonne, vous impacterez directement l'équilibre économique des pêcheurs pratiquant la petite pêche côtière. A court terme tout d'abord, les débarquements massifs de bar entraînent une chute des prix de vente à la criée. L'espèce, habituellement valorisée entre 15 et 20€ par ces navires débarquant entre 30 et 80kg par marée, se voit vendue entre 5 et 10€ lorsque les chalutiers débarquent par tonne. La perte est importante pour les navires de petite pêche côtière, très dépendants des captures de bar à cette saison. A moyen terme, les navires de petite pêche côtière de la zone verront leurs captures diminuer. L'exemple de la Manche, où de nombreux ligneurs et fileyeurs sont contraint d'arrêter leur activité faute de captures devrait nous servir de leçon.

- d'un point de vue sociale : les navires de petite pêche côtière assurent une activité à l'année sur l'ensemble des ports du Golfe de Gascogne. Les chalutiers pélagiques changent de zone en fonction de l'ouverture ou de la fermeture de quotas, ils n'alimentent pas le tissu économique local. La disparition des unités de petite pêche côtière est synonyme de désertification côtière, la côte ne devenant plus qu'une zone de loisirs, morte entre les périodes touristiques. - enfin au niveau environnemental : le plateau de Rochebonne est un site fragile avec des écosystèmes variés. Le chalutage pélagique ne sélectionne pas ses prises, générant de nombreuses captures accessoires comme des cétacés (dauphin commun, marsouin) que personne ne souhaite manger.

Nous 276 bateaux sommes contre l'arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Et plus encore aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres de tous les poissons en période de fraie.

Bonjour,
Cet arrêté est hors de propos en 2019, alors que les espèces océaniques luttent pour leur survie, et la nôtre ! Toutes les méthodes d'industrialisation des sources alimentaires ont fait la preuve de leurs impacts mortifères, tant sur la nature que sur les professions, et en définitive l'emploi. Ne pas vouloir le voir est simplement criminel, même avec une bonne conscience digne du procès de Nuremberg. Arrêtez ça ! Et rendez la pêche aux artisans pêcheurs, pas aux armes de destruction massive.

Bonjour,
Voici ma remarque : NON AU CHALUTAGE, Interdiction des filets --> Arrêter de vider la mer, de prendre tout et n'importe quoi. De racler sans fin les fonds
Ce plateau devrait être un refuge permanent. Cette réserve éloignée du bord et des activités humaines, servirait à repeupler les zones des alentours déjà sinistrées

Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie ce qui les empêche de se reproduire et réduit tragiquement leur population... et des dauphins !

Le plateau de Rochebonne (situé au large de l'île de Ré) est un site de plus de 9700 hectares qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000. Un site protégé ? Encore une fois, sur le papier seulement ! Tous les deux ans depuis 1978, les activités de pêche pélagique (normalement interdites) sont autorisées sur une période de deux mois, du 1er décembre au 31 janvier. Pourquoi ? Parce qu'en hiver, ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Intéressante pour des pêcheurs sans scrupule qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce qui ne pourra pas se reproduire. En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche) Durant 60 jours, ce sont donc 34 chalutiers qui seront autorisés à pêcher en bœuf (filet remorqué par deux navires), une méthode particulièrement mortelle qui revient à trainer dans l'eau un filet en forme d'énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres qui capture tout sur son passage, un piège particulièrement dangereux pour les dauphins que nous avons documenté à plusieurs reprises. Cette méthode devrait être STRICTEMENT INTERDITE !!! Ne soyons pas dupes : si l'arrêté avance des mesures qui semblent en apparence aller dans le bon sens et en amont du déploiement du plan d'action de protection des cétacés, il n'en est rien. - « L'équipement de dispositif dissuasif acoustique est rendu obligatoire pour éviter l'entrée des mammifères marins dans le chalut » : quand bien même ce dispositif (Pingers) fonctionnerait à 100%—ce qui est loin d'être le cas— cela reviendrait à chasser ces prédateurs naturels de leur lieu de vie et à piller leurs ressources. - « L'embarquement d'observateurs de pêche sera encouragé à bord des navires ». Rien de nouveau, aucune surveillance à bord n'est obligatoire. Elle est simplement encouragée. Les déclarations de « prises accidentelles » seront comme toujours, celles que voudront bien transmettre les pêcheurs. (Aucun système de vidéo embarqué n'est imposé non plus) A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année. Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées. La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

« Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 » « Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année »

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
La surpêche est un vrai fléau pour l'écosystème marin, il faut vraiment que nous arrêtions ce mode de pêche, complètement déraisonné et nocif qui ne profite à personne sur le long terme. S'il vous plaît, à l'heure où la biodiversité est en péril, vous qui êtes seuls en mesure de faire quelque chose, interdisez les chaluts.

Bonjour

Non au chalutage sur le plateau de rochebonne. La présence de chaluts doit être interdite chaque jour tout au long de l'année.

Bonjour, pour y avoir plongé, respectons ce sanctuaire marin, et, Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Bonjour

Dans le cadre de l'enquête publique de l'ouverture annuelle alternative, retenu depuis 1978, pour une période de deux mois, de l'exercice du chalutage pélagique sur les plateaux de l'île d'Yeu et de Rochebonne pour favoriser une cohabitation harmonieuse entre métiers. Je vous précise mon désaccord total ainsi que celui de tous les pêcheurs récréatifs du club de pêche APMAS. Devant toutes les contraintes que nous acceptons pour la sauvegarde des espèces, les pélagiques incriminés ne doivent pas opérer sur cette zone.

Bonjour, Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Le plateau de Rochebonne (situé au large de l'île de Ré) est un site de plus de 9700 hectares qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000. Un site protégé ? Encore une fois, sur le papier seulement ! Tous les deux ans depuis 1978, les activités de pêche pélagique (normalement interdites) sont autorisées sur une période de deux mois, du 1er décembre au 31 janvier. Pourquoi ? Parce qu'en hiver, ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Intéressante pour des pêcheurs sans scrupule qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce qui ne pourra pas se reproduire. En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche). Durant 60 jours, ce sont donc 34 chalutiers qui seront autorisés à pêcher en bœuf (filet remorqué par deux navires), une méthode particulièrement mortelle qui revient à trainer dans l'eau un filet en forme d'énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres qui capture tout sur son passage, un piège particulièrement dangereux pour les dauphins que nous avons documenté à plusieurs reprises. Cette méthode devrait être STRICTEMENT INTERDITE !!! Ne soyons pas dupes : si l'arrêté avance des mesures qui semblent en apparence aller dans le bon sens et en amont du déploiement du plan d'action de protection des cétacés, il n'en est rien. - « L'équipement de dispositif dissuasif acoustique est rendu obligatoire pour éviter l'entrée des mammifères marins dans le chalut » : quand bien même ce dispositif (Pingers) fonctionnerait à 100%—ce qui est loin d'être le cas— cela reviendrait à chasser ces prédateurs naturels de leur lieu de vie et à piller leurs ressources. - « L'embarquement d'observateurs de pêche sera encouragé à bord des navires ». Rien de nouveau, aucune surveillance à bord n'est obligatoire. Elle est simplement encouragée. Les déclarations de « prises accidentelles » seront comme toujours, celles que voudront bien transmettre les pêcheurs. (Aucun système de vidéo embarqué n'est imposé non plus) A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année. Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées. La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

Comment ne pas imaginer qu'une telle mesure soit envisagée sous la pression de certains lobbyistes alors même que chacun sait les dégâts causés par ce type de pêche sur l'ensemble du milieu marin ? Et quand on découvre l'endroit choisi et les dates retenues, « on tombe de sa chaise » ! A l'heure où les citoyens se mobilisent pour sauvegarder la planète et ses ressources, des individus sensés les représenter font preuve à leur égard d'un total mépris. L'irresponsabilité des « hommes » politiques est effrayante et favorise chaque jour un peu plus l'avènement de populistes dans le monde entier. ASSEZ !

Madame, Monsieur,

Le plateau de Rochebonne est un lieu de reproduction des animaux pélagiques, et héberge une importante faune benthique. La fragilité et la richesse de ce site ont été reconnues, comme en témoigne son classement en zone Natura 2000. Aussi, il est essentiel d'y interdire le chalutage, non seulement pendant les mois d'hiver (période de reproduction d'une grande partie de la faune marine comme le bar), mais également tout au long de l'année. Il est impératif, si l'on souhaite y maintenir une activité économique de pêche durable, de privilégier la pêche de ligne, ou les prélèvements par des plongeurs agréés et contrôlés.

Madame, Monsieur

Suite à votre projet veuillez trouver ci joint en PDF courrier indiquant notre refus et nous élevons contre cette autorisation et la refusons

Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 » ;
Bonjour simplement pour dire que je suis pleinement contre la pêche professionnelle sur cette période et sur cette zone !

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant qu' amateur de pêche sportive, il me semble indispensable de vous rappeler l'observation suivante : La période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en larges bancs sur le [plateau de Rochebonne](#) pour frayer.

L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction est complètement aberrante ! Cela porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique. Je vous rappelle qu'un kilo de poisson pêché par la filière de la pêche touristique revient à environ 1000 €/kg. Ne serait-il pas plus intéressant de développer cette filière et d'arrêter la filière de la pêche professionnelle qui ne se préoccupe que de pêcher le plus rapidement possible le plus de poisson possible à des fins financières sans respect de l'environnement ! J'espère que ces observations vous permettront de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant qu' amateur de pêche sportive, il me semble indispensable de vous rappeler l'observation suivante : La période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en larges bancs sur le plateau de Rochebonne pour frayer.

L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction est complètement aberrante ! Cela porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique. Je vous rappelle qu'un kilo de poisson pêché par la filière de la pêche touristique revient à environ 1000 €/kg. Ne serait-il pas plus intéressant de développer cette filière et d'arrêter la filière de la pêche professionnelle qui ne se préoccupe que de pêcher le plus rapidement possible le plus de poisson possible à des fins financières sans respect de l'environnement ! J'espère que ces observations vous permettront de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent

Je m'oppose à la pêche pélagique sur le plateau de Rochebonne

Bonjour,

Je vous communique, par la présente, ma FERME OPPOSITION à l'Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Une telle autorisation ruinerait la reproduction de poissons en pleine période de fraie et notamment celle des Bars.

Pensez à la survie de la faune des océans

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Bonjour,

Etant un pêcheur de loisirs en Vendée, Je suis opposé à l'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Je rappelle que c'est une période de fraie pour le bar et que les stocks diminuent à vue d'oeil. De plus cette pêche était illégal l'année passé et était malgré tout pratiqué par de nombreux professionnels sans contrôle des affaires maritimes. Cela a amplifié le nombre de dauphins morts sur notre côte atlantique malheureusement pris des les filets des pêcheurs

Madame, Monsieur,

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche, au chalut pélagique entre autre, sur le plateau de Rochebonne. Pour préserver la ressource de façon efficace, Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie...

Bonjour,

J'ai pris connaissance de la consultation concernant l'autorisation de chalutage sur le plateau de Rochebonne. De mon point de vue, cette démarche va à l'encontre du bon

sens. Ce plateau est reconnu pour être une frayère pour les bars, espèce menacée et déjà soumise à des quotas draconiens pour la pêche professionnelle et de plaisance. On connaît les ravages que peuvent causer le passage de chaluts sur des zones sensibles. Il est totalement irresponsable d'autoriser ce genre pratiques
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !
Madame Monsieur, Je suis entièrement contre le chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins ! Dans le même temps on accuse les plaisanciers de diminuer la ressource et on les limite en nombre de prise et en taille: cherchez l'erreur !
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne.interdire chaque année et tout au long de l'année la présence des chaluts
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins ! Cordialement.
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Il y a de moins en moins de poissons, laissez se reproduire au moins !!!
Suite à votre enquête scandaleuse, je m'insurge et donc dis non à une autorisation de pêche au chalut en bœuf sur le plateau de Rochebonne pour la période précitée. Cette décision n'a pu sortir que d'un cerveau perturbé ou alors d'un fonctionnaire corrompu par le lobby de la pêche industrielle !Non c'est non
Bonjour Ce projet est complètement scandaleux. Des normes strictes sont imposées pour la pêche de plaisance du bar (nombre de capture, maille élevée) car les ressources s'épuisent, et vous autorisez un véritable massacre.Honte à vous
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !
Bonjour, Suite à la consultation publique actuellement en cours et dont le sujet se trouve dans l'objet du mail, je tiens à vous remonter ma vive opposition à la mise en place de cet arrêté. En effet, ce dernier positionnerait le cas échéant un véritable danger sur la ressource halieutique du plateau et les zones environnantes. Comme montré par le passé, ce type de pêche, à cette période de l'année relèverait d'un positionnement totalement hors du temps : aujourd'hui les problématiques autour des ressources sont alarmantes. Nous nous devons de prôner une pêche durable, c'est-à-dire une pêche qui respecte la période de reproduction (entre décembre et mars pour le bar) et surtout utilisant des méthodes plus durables. Merci de la prise en compte de ce mail
"Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année"
Bonjour, Je suis contre le chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année sur ce lieu stratégique pour des espèces en déclin, a fortiori au moment de leur reproduction.
Messieurs, Nous vous demandons expressément d'arrêter la Pêche du Bar au Chalut PELAGIQUE

Bonjour Président,

Nous nous devons d'attirer une nouvelle fois votre attention sur un sujet sensible et pour lequel nous vous demandons de réagir. En effet un futur projet d'Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Cet arrêté mettra en péril la ressource halieutique. Il faut savoir que cette période est celle du frai pour le bar entre autres, et que cette zone est reconnue comme le site « Bio » par excellence. Nous avons bien entendu envoyé un message que vous trouverez en pièce jointe, contestant cet arrêté sur le site de la DIRM SA. <http://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr/consultations-publiques-reglementation-des-peches-r363.html?fbclid=IwAR2ufkQOwjY5gNhbJJrmTothAqZuCrpscUFHDOS8ggXuSh2bAhWfjHevxVkJ> Nous comptons sur vous pour donner votre avis et faire annuler cette décision. N'hésitez pas à diffuser cette information au plus grand nombre.

NON AU CHALUTAGE SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE !!!

Bonjour

Dans le cadre de l'enquête publique de l'ouverture annuelle alternative, retenu depuis 1978, pour une période de deux mois, de l'exercice du chalutage pélagique sur les plateaux de l'île d'Yeu et de Rochebonne pour favoriser une cohabitation harmonieuse entre métiers .

Je vous précise mon désaccord total ainsi que celui de tous les pêcheurs récréatifs du club de pêche APMAS. Devant toutes les contraintes que nous acceptons pour la sauvegarde des espèces, les pélagiques incriminés ne doivent pas opérer sur cette zone.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

Monsieur le Préfet,

Je suis contre la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne pendant la période du 1er Décembre 2019 au 31 Janvier 2020. Cette pratique destructrice de la ressource de poissons et du bar pendant sa période de reproduction est incompatible avec un prélèvement durable et ciblé de cette espèce que je croie menacée de surpêche. Le chalut pélagique entraîne également de nombreuses prises collatérales de mammifères marins qui sont rejetés morts et mutilés par les engins de pêche chaque hiver sur nos côtes. Il existe d'autres méthodes de pêche plus ciblées et plus respectueuses du milieu et tout aussi économiquement profitables pour la filière pêche. Je m'étonne que cette pratique du chalut pélagique soit encore tolérée tant elle est destructrice et létale pour les espèces voisines du bar. Le seul intérêt d'une minorité de gros armements de pêche industrielle devrait être remis en question et une solution se doit d'être appliquée cet hiver avant que ce triste massacre ne se reproduise. En autorisant cette pratique vous devenez complice d'une aberration écologique et économique indigne d'un pays moderne comme le nôtre à une époque où le milieu naturel est l'enjeu politique, économique et social de demain.

Madame, monsieur,

dans le cadre de la consultation en cours, je tiens à manifester mon désaccord contre l'Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Il faut impérativement en finir avec les pratiques de pêche qui détruisent la biodiversité et les écosystèmes dans une zone sensible qui est déjà ravagée par les pollutions. En espérant que les lois évoluent dans le bon sens, à savoir, plus de restriction de pêche et plus de protection de la nature.

il faut absolument réguler et interdire les pratiques scandaleuses du filet pélagique et des pratiques destructives des habitudes de pêche ». je suis contre l' Arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 202

Bonjour ,
Le problème devient très inquiétant au vu de la ressource qui diminue à très grande vitesse .il est vraiment temps de stopper la pêche sur les frayères du plateau de rochebonne.

BONJOUR JE SUIS CONTRE L'AUTORISATION DE LA PECHE AU CHALUT PELAGIQUE SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE.SAUVEGARDONT CET ENDROIT COMME UN SANCTUAIRE DE REGROUPEMENT ET DE REPRODUCTION DES BARS

Oui je m'oppose

Bonjour,
Je suis marin professionnel ligneur et je suis contre cette ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne cet hiver : la pêche aux bars doit être fermée sur ce plateau jusqu'au 31 mars 2020 qui correspond à la fin de la période de frai de cette espèce qui frôle déjà le danger d'extinction !

Bonjour
Dans le cadre de l'enquête publique de l'ouverture annuelle alternative, retenu depuis 1978, pour une période de deux mois, de l'exercice du chalutage pélagique sur les plateaux de l'île d'Yeu et de Rochebonne pour favoriser une cohabitation harmonieuse entre métiers .Je vous précise mon désaccord total ainsi que celui de tous les pêcheurs récréatifs du club de pêche APMAS.Devant toutes les contraintes que nous acceptons pour la sauvegarde des espèces, les pélagiques incriminés ne doivent pas opérer sur cette zone.

Bonjour,
Pratiquant la pêche par plaisir mais m'imposant la prévention des ressources et l'équilibre naturel des espèces comme éthique politique, je suis consternée que de telles décisions puissent être encore en discussion.Cette zone étant classée Natura 2000, aucun argument d'équilibre économique des lobbys de la pêche ne sont à prendre en compte tout simplement. Votre rôle est de prendre les mesures nécessaires à l'avenir de ces ressources, donc d'y réglementer la pêche au chalut et concernant celle-ci dans les zones de frayères, de l'y interdire

Madame, Monsieur,
Par le présent courriel, je vous fais part de mon opposition à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.
Au moins 3 raisons motivent mon opposition :
- économique : en laissant les chalutiers pélagiques capturer massivement des bars à la période où ils se regroupent sur le plateau de Rochebonne, vous impacterez directement l'équilibre économique des pêcheurs pratiquant la petite pêche côtière. A court terme tout d'abord, les débarquements massifs de bar entraînent une chute des prix de vente à la criée. L'espèce, habituellement valorisée entre 15 et 20€ par ces navires débarquant entre 30 et 80kg par marée, se voit vendue entre 5 et 10€ lorsque les chalutiers débarquent par tonne. La perte est importante pour les navires de petite pêche côtière, très dépendants des captures de bar à cette saison. A moyen terme, les navires de petite pêche côtière de la zone verront leurs captures diminuer. L'exemple de la Manche, où de nombreux ligneurs et fileyeurs sont contraint d'arrêter leur activité faute de captures devrait nous servir de

Pêcher au chalut sur une frayère !
Qui sont les personnes qui permettent une telle aberration ? des idiots ? des abrutis ? des corrompus ? des incompetents ? des lobbyistes ? des financiers ? des jusqu'au-boutistes ?Pire : la plupart de ces chalutiers ravageurs touchent des subventions d'argent public .On a pas fini de trouver des dauphins éventrés sur les plages de Charente et Vendée cet hiver (éventrés c'est pour qu'ils coulent plus facilement : ni vu ni connu)

Bonjour
Je m'oppose formellement à cet arrêté qui détruit une ressource très précieuse qu'est le bar .Ce serait une aberration que de continuer à autoriser un tel massacre alors que toute l'année nous essayons de préserver la ressource

Non à ce projet en contradiction totale avec la volonté affichée de préserver les milieux et la ressource.Les politiques et les responsables administratifs et techniques sont en contradiction totale avec leurs discours...Ce projet est tout sauf du développement durable...Alors que l'espèce bar est en régression (voir ce qui se passe en Manche) autoriser la pêche au chalut du bar au moment où il se regroupe pour se reproduire relèverait d'un haut niveau d'irresponsabilité

Bonjour
Merci pour votre consultation. Je tiens à vous informer que je souhaite m'opposer et dire non à toute forme de chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Madame, Monsieur,

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

Non c'est un massacre. Il faut préserver les ressources.

Monsieur le Préfet,

Je viens vers vous car j'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Je souhaite tout simplement m'y opposer car vous causeriez de nouveau un massacre écologique, donc vous ne pouvez ignorer les conséquences. La pêche réalisée par les chalutiers cause déjà de nombreux ravages écologiques qui ont un impact sur la chaîne alimentaire, l'écosystème.

Je vis en bord de mer et suis issue d'une famille de pêcheurs non professionnels. Nous constatons depuis 30 ans une baisse des ressources marines, résultant de pratiques de pêches douteuses. J'ai vu de mes propres yeux les conséquences de la pêche intensive et je ne peux que m'y opposer. Je considère que nous nous devons de laisser un héritage à nos enfants. L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique. J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et toute au long de l'année! J'estime qu'à des heures si critiques il est de notre devoir tant qu'il y a des êtres humains, habitants de la planète terre; de préserver les rares oasis de paix qu'il reste à la faune et à la flore. Il est inadmissible que sur un espace protégé des 30aines de chalutiers viennent pêcher en toute impunité! Nous demandons l'arrêt immédiat de ces pratiques inconscientes, irrationnelles et destructrices !!!

Cette autorisation est simplement aberrante, Pour le bien de la ressource il est plus que nécessaire de laisser le poisson se reproduire tranquillement et non de profiter de ça vulnérabilité à ce moment là Et le temps de prendre de décision efficace et non contraignante pour les utilisateurs de la mer Sans cela l'industrie de la pêche de loisir n'existera plus et nos côtes seront vides quand même Arrêtons de subir le poids des lobbies et sauvons les labraxes Respectons tout simplement le rythme biologique de nos poissons De plus le plateau est une zone Natura 2000 la pêche n'a pas sa place Marre arrêtons de marcher sur la tête. Prenons des décisions justes et efficaces Nous avons besoin de bon sens et de simplicité

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

Monsieur, Par le présent courriel, je vous fais part de mon opposition à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Au moins 3 raisons motivent mon opposition : - économique : en laissant les chalutiers pélagiques capturer massivement des bars à la période où ils se regroupent sur le plateau de Rochebonne, vous impacterez directement l'équilibre économique des pêcheurs pratiquant la petite pêche côtière. A court terme tout d'abord, les débarquements massifs de bar entraînent une chute des prix de vente à la criée. L'espèce, habituellement valorisée entre 15 et 20€ par ces navires débarquant entre 30 et 80kg par marée, se voit vendue entre 5 et 10€ lorsque les chalutiers débarquent par tonne. La perte est importante pour les navires de petite pêche côtière, très dépendants des captures de bar à cette saison. A moyen terme, les navires de petite pêche côtière de la zone verront leurs captures diminuer. L'exemple de la Manche, où de nombreux ligneurs et fileyeurs sont contraints d'arrêter leur activité faute de cap.

Non à votre consultation. C'est du flanc. Arrêtons ce massacre

Bonjour,

voici mes commentaires : Tous les 2 ans, et ce depuis 1978, une autorisation est accordée à des chalutiers pélagiques pour venir piller la ressource pendant et sur son lieu de reproduction. Les conséquences sont catastrophiques pour le stock de bar, et compte tenu de la méthode de pêche non sélective, beaucoup de prises accessoires telles que des cétacés vont être retrouvés par centaines, mutilés et morts le long de nos côtes pendant des semaines. Quel intérêt! En tous cas, pour le consommateur aucun! La chair du bar est grainée pendant sa période de reproduction! Celui-ci sera déstocké sur les étals et ce qui n'est pas vendu sera transformé en farine pour nourrir des poissons d'élevage! Je vous remercie de bien vouloir en tenir compte.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !
POUR LES DAUPHINS ET POUR LES BARSNon au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année NE LAISSONS PAS FAIRE
Bonjour, Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année
Le chalutage détruit les zones de hauts fonds l'autoriser sur le plateau de Rochebonne est contraire à une pêche durable dans la zone. L'intérêt des pêcheurs est dans une gestion des ressources non dans leur surexploitation.
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Bonjour, Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. Les chaluts doivent être interdits toute l'année et chaque année.
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !
NON !! NON !! et NON !!! au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence de chaluts doit être INTERDITE CHAQUE ANNEE ET TOUT AU LONG DE L ANNEE !
Pourquoi autoriser quelque chose qui détruit la nature, les animaux ? N a t on pas fait assez de dégâts comme ca ? A quel moment les pouvoirs publics vont prendre les bonnes décisions pour l environnement ??
Une zone spéciale de conservation Natura 2000 est un site protégé! Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Monsieur le Préfet, J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.En tant que amateur de pêche sportive, il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer.L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique.J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent.
Madame, Monsieur Il semble aberrant qu'à longueur de journée des personnes publiques prônent le respect de l'espèce, le respect de la biodiversité, les règles fondamentales et rigoureuses pour la pêche qu'elle soit professionnelle ou de loisir,et voilà que pour des raisons très troubles une autorisation est demandée pour que des chaluts pélagiquespuissent pêcher pendant une période de frai, sur le plateau de Rochebonne reconnue comme zone remarquablepar la qualité du milieu marin et sa forte productivité biologique et qui est un site de forte productivité primaire.De nombreuses espèces sont présentes dans le secteur, comme le globicéphale noir, le dauphin commun, legrand dauphin, (nous avons pu malheureusement constater le massacre du chalutage sur cette espèce dans le golf de Gascogne) le marsouin commun, les pétrels, les requins pèlerin, il est également un lieu privilégié commefrayère pour le bar (vous n'avez pas mis des quotats pour les plaisanciers au vu de la surpêche?) , ainsi que pour la reproduction de la langoustine.(Sources : Préfecture Maritime Atlantique, DREAL Poitou-Charentes, Préfecture de Charente-Maritime,Préfecture de Vendée).Une bonne qualité des eaux, une limpidité importante (jusqu'à 40m), une flore et une faune exceptionnelle,... C'est le site « Bio » par excellence Mais tout cela est balayé pour une question de Lobby, comment pouvons-nous accepter qu'une période interditepour la pêche, qu'une zone protégée soient, de cette façon, bafouées pour répondre à la bassesse de l'appel de l'argent.Les plaisanciers sont sans arrêt montrés du doigt car il semblerait qu'ils vident la mer !!!Mais que dire de ces autorisations données à tort et à travers pour ne pas froisser certains professionnels !! Car le chalutage n'est qu'un exemple des différences faites entre les catégories de pêcheurs.CELA SUFFIT NOUS NOUS ÉLEVONS CONTRE CETTE AUTORISATION ET LA REFUSONS

<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Preservons la ressource</p>
<p>Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Bonjour, Plongeur sous-marin ayant déjà eu l'occasion de plonger sur le plateau, je suis donc opposé au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.Merci de votre prise en compte.</p>
<p>Bonjour, Plongeur sous-marin ayant déjà eu l'occasion de plonger sur le plateau, je suis donc opposé au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.Merci de votre prise en compte.</p>
<p>Madame, Monsieur,En tant que citoyenne, je tiens à vous faire part de ma sidération au sujet de cette pêche. Les océans sont des biens communs et n'appartiennent pas à ceux qui les pillent sans vergogne.Que faudra-t-il donc pour qu'on ouvre les yeux sur ce qui se passe réellement ? Quand allons-nous arrêter de faire "comme si" tout allait bien ? Qu'allons-nous laisser aux générations futures ?Alors, je dis NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence de ces chaluts doit être INTERDITE chaque année ET tout au long de l'année !!!</p>
<p>Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Bonjour, par ce mail je vous fais part de mon désaccord vis à vis de cette arrêté préfectoral, le plateau de Rochebonne est un lieu de reproduction du bar, les dates que vous situez correspond au début de la période de frai de celui-ci . Cette espèce est de plus en plus mal mené, pour exemple en 2018 il a été pêché quasiment autant de bar sur le plateau de Rochebonne quand 2017 sur la même zone ET la zone Nord du 48ème parallèle. Un tel arrêté va avoir pour effet, à très court terme, la mise en pérille de cette espèce.</p>
<p>Bonjour Cet arrêté mettra en péril la ressource halieutique.Il faut savoir que cette période est celle du frai pour le bar entre autres, et que cette zone est reconnue comme le site « Bio » par excellence.</p>
<p>Madame, monsieur J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.En tant que passionné de pêche sportive et sensibilisé à la protection de la faune marine, il me semble important de porter à votre connaissance que l'autorisation de la pêche du bar au chalut pélagique sur cette zone au début de la période de reproduction pourrait marquer le point de non retour pour une espèce déjà considérablement affaiblie par des années de sur-pêche. Cette décision me semble être une aberration à la fois économique et écologique. Il est temps de mettre un terme à cette course mortifère au rendement qui insulte l'avenir. La filière pélagique est l'illustration même de cette fuite en avant. Les poissons amaigris par la période de fraie et pêchés en trop grande quantités sont peu ou mal valorisés, ce qui pousse des bateaux toujours plus équipés à en pêcher encore davantage. Une poignée d'individus prennent ainsi en otage l'avenir de nombreux pêcheurs qui ont une autre idée de leur métier mais aussi de toutes les personnes qui vivent de la pêche de loisir (tourisme, guides de pêche, détaillants,..)Cette pêche au filet pélagique se traduit également par un nombre important de prises de dauphins que l'on peut difficilement qualifier d'accidentelles ou d' « accessoires » dès lors que l'on sait que cette zone abrite des bancs de marsouins en grands nombre à cette période de l'annéeIl est temps de remettre à l'honneur et protéger les filières de pêche qui gèrent les ressources de manière durable et responsable (comme la pêche à l'hameçon) Vous n'êtes pas sans savoir que ce plateau est une zone spéciale de conservation Natura 2000 qui abrite une biodiversité fragile. Nos concitoyens comprendraient difficilement que l'on puisse accepter ce type de pêche en pleine période de reproduction d'une espèce déjà menacée avec des méthodes de pêche aussi éloignées de l'éco-responsabilité. J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent</p>

<p>Bonsoir, Le plateau de Rochebonne héberge beaucoup d'espèces qu'il est important de protéger. La présence de chalutiers dans cette zone est une aberration. Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Bonjour, Je suis contre ces chaluts. STOP à la destruction de notre environnement!</p>
<p>Bonjour Je suis totalement contre ce projet qui mettra en péril la ressource de bar au moment de leur rassemblement pour se reproduire.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Bonjour, Par la présente, je fais part de mon opposition à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Trop de risque pour les animaux présents dans ces eaux (dauphins, bars et autres) et qui plus est il a déjà bien trop de poissons disponibles pour ne pas continuer à cautionner une surconsommation des ressources naturelles. Merci de bien vouloir prendre mon avis en considération</p>
<p>Absolument inadmissible, il faut interdire définitivement le pillage de la ressource.</p>
<p>Madame, monsieur</p> <p>J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant que passionné de pêche sportive et sensibilisé à la protection de la faune marine, il me semble important de porter à votre connaissance que l'autorisation de la pêche du bar au chalut pélagique sur cette zone au début de la période de reproduction pourrait marquer le point de non retour pour une espèce déjà considérablement affaiblie par des années de sur-pêche. Cette décision me semble être une aberration à la fois économique et écologique. Il est temps de mettre un terme à cette course mortifère au rendement qui insulte l'avenir. La filière pélagique est l'illustration même de cette fuite en avant. Les poissons amaigris par la période de fraie et pêchés en trop grande quantité sont peu ou mal valorisés, ce qui pousse des bateaux toujours plus équipés à en pêcher encore davantage. Une poignée d'individus prennent ainsi en otage l'avenir de nombreux pêcheurs qui ont une autre idée de leur métier mais aussi de toutes les personnes qui vivent de la pêche de loisir (tourisme, guides de pêche, détaillants,...) Cette pêche au filet pélagique se traduit également par un nombre important de prises de dauphins que l'on peut difficilement qualifier d'accidentelles ou d'« accessoires » dès lors que l'on sait que cette zone abrite des bancs de marsouins en grand nombre à cette période de l'année. Il est temps de remettre à l'honneur et protéger les filières de pêche qui gèrent les ressources de manière durable et responsable (comme la pêche à l'hameçon). Vous n'êtes pas sans savoir que ce plateau est une zone spéciale de conservation Natura 2000 qui abrite une biodiversité fragile. Nos concitoyens comprendraient difficilement que l'on puisse accepter ce type de pêche en pleine période de reproduction d'une espèce déjà menacée avec des méthodes de pêche aussi éloignées de l'éco-responsabilité. J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent.</p>
<p>Madame, monsieur</p> <p>J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant que passionné de pêche sportive et sensibilisé à la protection de la faune marine, il me semble important de porter à votre connaissance que l'autorisation de la pêche du bar au chalut pélagique sur cette zone au début de la période de reproduction pourrait marquer le point de non retour pour une espèce déjà considérablement affaiblie par des années de sur-pêche. Cette décision me semble être une aberration à la fois économique et écologique. Il est temps de mettre un terme à cette course mortifère au rendement qui insulte l'avenir. La filière pélagique est l'illustration même de cette fuite en avant. Les poissons amaigris par la période de fraie et pêchés en trop grande quantité sont peu ou mal valorisés, ce qui pousse des bateaux toujours plus équipés à en pêcher encore davantage. Une poignée d'individus prennent ainsi en otage l'avenir de nombreux pêcheurs qui ont une autre idée de leur métier mais aussi de toutes les personnes qui vivent de la pêche de loisir (tourisme, guides de pêche, détaillants,...) Cette pêche au filet pélagique se traduit également par un nombre important de prises de dauphins que l'on peut difficilement qualifier d'accidentelles ou d'« accessoires » dès lors que l'on sait que cette zone abrite des bancs de marsouins en grand nombre à cette période de l'année. Il est temps de remettre à l'honneur et protéger les filières de pêche qui gèrent les ressources de manière durable et responsable (comme la pêche à l'hameçon). Vous n'êtes pas sans savoir que ce plateau est une zone spéciale de conservation Natura 2000 qui abrite une biodiversité fragile. Nos concitoyens comprendraient difficilement que l'on puisse accepter ce type de pêche en pleine période de reproduction d'une espèce déjà</p>

menacée avec des méthodes de pêche aussi éloignées de l'éco-responsabilité. J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent.
Bonjour, Je ne suis pas d'accord avec ce chalutage quelle que soit la durée. La préservation de la faune doit être un objectif pour un monde durable. Merci
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année NON NON ET NON – REFUS TOTALSTOP A LA PECHE IRRESPECTUEUSE ET INTENSIVE ET EN PLUS « dans une zone où cette activité est interdite » !!!RESPECTEZ LA NATURE LES ANIMAUX (poissons inclus) LES OCEANS ...INTERDISEZ LA PECHE INTENSIVE ET LES PECHEURS POURRONT SURVIVREPECHER DANS LES RESERVES N'EST PAS UNE SOLUTION
Bonjour En réponse à votre enquête voici mon point de vue : Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Bonjour, Je souhaite participer à la consultation pour donner votre négatif à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de roche bonne. Cette pratique est totalement destructive pour les populations de bars qui sont en forte diminution ces dernières années car les périodes de pêche durant la fraye de cette espèce. Comment peut on accepter d'autoriser la pêche pendant la reproduction d'une espèce... Les dégâts sont graves et mettent en péril le bar commun dans le golfe de gascogne. Par ailleurs cette pêche du 1er décembre à fin mars provoque énormément de pêches accidentelles de dauphins qui viennent se nourrir de bars sur le rochet ... c'est scandaleux de laisser ce massacre perdurer Je vous demande de faire un moratoire de cette pêche sur ce roche du 1er décembre au 31 janvier voir fin mars pour assurer le repos biologique des espèces et la sauvegarde des mammifères marins à haut niveau de protection UICN
« Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 » "Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année"
NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La presence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année
Je suis totalement opposé à cet arrêté préfectoral, je suis contre la chalutage sur le plateau de Rochebonne. Cette zone doit être préservée et elle est protégée ! Les chaluts doivent y être interdits, c'est une honte ! Encore une fois le gouvernement prouve que l'écologie n'est absolument pas au centre de sa politique et encore une fois le gouvernement et la majorité vont perdre des voix!
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !
Bonjour, Non au chalutage sur le plateau de rochebonne chaque année et toute l'année
bon au chalutage sur le plateau
Monsieur le Préfet, J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne, entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant que citoyen soucieux de la préservation de la faune aquatique présente dans nos eaux territoriales, il me semble utile et urgent d'attirer votre attention sur le fait que cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction des bars, poissons qui se rassemblent en larges bancs sur ledit plateau de Rochebonne pour frayer. L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone, au début de cette période de reproduction, porterait assurément un coup terrible à cette espèce, déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche artisanale et de loisir (les ligneurs), laquelle pâtit fortement de la

destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement par la filière pélagique. Je forme des vœux pour que cette observation vous permette de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent
Non non et non !!!!! Surtout pas
"Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année"
Bonjour, Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. La zone Natura 2000 a une raison d'être. Pêcher de façon industrielle une espèce pendant sa période et sur son site de reproduction est irresponsable. De plus l'absence de mesure sérieuse pour contrôler l'activité de pêche ne donne aucune envie de faire confiance (observateurs « encouragés » : de qui se moque-t-on ?).
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !
Cela va complètement à l'encontre de la pêche durable . Merci de ne pas vider nos océans avec ces pratiques douteuses . Nous vivons une extinctions du vivant , ce genre de propositions va totalement à l'encontre du bon sens
MAdame, Monsieur, Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Madame, Monsieur, Je tiens à vous faire part de mon désaccord sur cet arrêté qui met en danger les dauphins sur cette zone.il Faut les protéger Et ne pas signer cet arrêté préfectoral.
Je suis contre l'autorisation de la pratique du chalutage pélagique en bœuf pendant 2 mois à compter du 1er décembre 2019 dans une zone où cette activité est interdite.Cette zone doit continuer à être protégée.
NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Soyons RESPONSABLES, pensons à nos enfants plutôt qu'aux intérêts économiques. LA MER SE MEURT!!!! IL Y A URGENCE!!!!
Bonjour Madame, Monsieur, Je voudrais vous signifier que je suis opposé au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Bonjour, Je m'oppose fermement à la pratique du chalutage pélagique en bœuf pendant 2 mois à compter du 1er décembre 2019 dans une zone où cette activité est interdite. Les bars et les dauphins en seront encore des victimes collatérales. Il faut les protéger.
Bonjour Dans le cadre de l'enquête publique de l'ouverture annuelle alternative, retenu depuis 1978, pour une période de deux mois, de l'exercice du chalutage pélagique sur les plateaux de l'île d'Yeu et de Rochebonne pour favoriser une cohabitation harmonieuse entre métiers.Je vous précise mon désaccord total ainsi que celui de tous les pêcheurs récréatifs du club de pêche APMAS.Devant toutes les contraintes que nous acceptons pour la sauvegarde des espèces, les pélagiques incriminés ne doivent pas opérer sur cette zone
Bonjour, Madame, Monsieur, En réponse à votre consultation publique sur "Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020"; je considère: - que l'autorisation de chalutage sur le plateau de la Rochebonne (comme sur celui de l'île d'Yeu) est en totale contradiction avec l'interdiction (et/ou la limitation) de capture de bars faite au pêcheurs plaisanciers. Effectivement, la ressource est en fort déclin, et tous nous devons participer à l'aider à se remettre. Ce n'est pas en autorisant le chalutage

sur les frayères que nous allons dans le bon sens.

- que cette méthode de pêche peu sélective pratiquée sur les zones avérées de fraie de l'espèce "bar", en plus de mettre en danger cette dite espèce, présente un vrai risque de capture accidentelle des cétacés (quand bien même les navires seraient tous munis de système acoustiques répulsifs, lesquels ne sont pas efficaces à 100%)

- que la mise en place de cette méthode de pêche industrielle sur frayère est une aberration économique (en plus d'une aberration écologique) et revient à couper la branche sur laquelle on est assis. L'économie de la pêche de loisir (au sens large), qui comprend à la fois l'achat de matériel, de bateaux, des locations d'appartements, les guides professionnels ...etc a un impact bien plus fort sur l'économie que la pêche industrielle, tout en présentant un prélèvement bien plus faible. Un bref coup d'oeil chez nos voisins Irlandais conforte les chiffres officiels et tend à prouver cette affirmation.

Bref, je terminerai en prenant l'exemple du thon rouge en Méditerranée et en Atlantique: faudra-t-il pour le bar aussi atteindre une quasi disparition de l'espèce, une mise à l'arrêt de l'ensemble des pêches (commerciales et récréatives), une mise au chômage des pêcheurs professionnels et des guides de pêche, un moratoire de 15 ans, et des efforts plus qu'importants pour réparer ce que nous aurons cassé en pêchant bêtement sur les frayères?

Habitant du Pays Basque, je pourrais remonter encore plus loin, et prendre en exemple la langouste, les baleines... etc

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Je m'oppose au chalutage sur les frayères il faut laisser de la vie dans la mer et respecter les cycles de reproduction pour les générations futures la mer nourrie les peuples respectons là il n'est jamais trop tard pour interagir avec la nature nous ne faisons que passer sur cette merveilleuse planète ne la sacrifions pas pour l'appât du gain restons responsables et solidaire et conscients du bonheur d'avoir ces ressources à notre disposition bien à vous

Bonjour,

Je viens de prendre connaissance de cet arrêté concernant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre et le 31 janvier 2020. Je ne suis qu'un simple pêcheur, mais je suis contre cet arrêté qui va entraîner une destruction d'une zone de reproduction des bars et autres poissons et ce sur cette zone sensible. C'est en ne faisant rien qu'on laisse tout faire.

Madame, Monsieur

Je suis outrée qu'on puisse encore projeter de telles extensions de pêche, à une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, et que tous les rapports indiquent que la masse de poissons encore disponibles est en diminution rapide et dramatique, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année. En conséquence je dis "Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année » Croyez en mon intérêt pour un futur viable

Bonjour,

Je ne comprends pas comment on peut encore autoriser cette pêche industrielle durant la période de reproduction du bar, alors que dans le même temps on interdit la pêche de loisir (bonne idée). Donc pour bien faire il faudrait aller jusqu'au bout des choses et interdire tout type de pêche durant cette période. Les consommateurs souhaitant manger du poisson pourront se rabattre sur une autre espèce, manger du poisson congelé ou bien d'élevage... En espérant qu'une décision positive sera prise suite à cette consultation.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. la présence des chaluts doit être interdite chaque année, tout au long de l'année.

Bonjour,

A l'heure où on ne parle que de la désertification des océans, vous voulez ouvrir une nouvelle voie pour du chalutage, qui tue toutes les espèces sans distinction? Soyez responsable et annulez

Non au chalutage sur le plateau de rochebonne.

La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Bonjour,

Je déclare : Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

<p>Difficile de comprendre cet arrêté autorisant la pêche pélagique sur le plateau de Rochebonne au grand large de l'île de Ré alors que la ressource « Bars » est en difficulté et qu'il s'agit de la période de fraie ;</p> <p>Halte aux pêches intensives sur les frayères</p> <p>Halte au massacre de cette ressource en période de fraie</p> <p>A quand le souci de la pêche durable ?</p> <p>A quand cette prise de conscience de ceux qui ne pensent que court terme ! de ces décideurs qui ne respectent en rien les lois de la nature ! cèdent aux lobbys, à qui parle le plus fort ! Pour toutes ces raisons, je m'oppose à la publication de cet arrêté.</p>
<p>Bonjour,</p> <p>Je suis contre.</p>
<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je dis Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Bonjour,Comme indiqué le site voici ma position concernant ce projet :La pression sur les océans est déjà colossale !! Arrêtons de donner encore plus d'autorisations pour piller et vider les océans."Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année"</p>
<p>Bonjour,Ci-joint ma demande, Conformément à la communication de Sea Sherped France. Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année"</p>
<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Considérant que le plateau de Rochebonne est reconnu comme frayère pour de nombreux poissons et notamment pour le bar (<i>dicentrarchus labrax</i>)</p> <p>considérant que les mois de décembre et janvier sont des mois de reproduction pour le bar (<i>dicentrarchus labrax</i>)</p> <p>considérant que le bar (<i>dicentrarchus labrax</i>) est une espèce en danger et que sa pêche est contingentée</p> <p>considérant que le préfet (ète) est là pour protéger notre territoire et sa faune</p> <p>Je m'oppose formellement au chalutage sur le plateau de Rochebonne et vous demande expressément de ne pas prendre cet arrêté visant à autoriser la pratique du chalutage pélagique en bœuf pendant 2 mois à compter du 1er décembre 2019 alors que cette activité est interdite dans cette zone.</p> <p>Au cas où vous prendriez, malgré mon opposition, cet arrêté vous serez coupable devant les générations futures de la disparition de la ressource halieutique et voulant favoriser quelques pêcheurs aujourd'hui vous ferez disparaître la profession à terme.</p>
<p>!! STOP AUX MASSACRES !!</p> <p>vous vous opposez à ce projet d'arrêté.</p>
<p>Bonjour,</p> <p>Merci pour cette consultation. Je suis contre cette autorisation. Le plateau de Rochebonne est une des rares zones où a pu se maintenir de grandes concentrations de pélagiques et de mammifères marins.Ce lieu doit être préservé et ouvert à une pêche qui permet de limiter le nombre et la taille des prises afin de limiter l'appauvrissement des populations de poisson et d'empêcher les prises accidentelles de mammifères et de requins.</p>
<p>Bonjour</p> <p>Je pense que vous marchez sur la tête !Comment peut on raisonnablement feindre de croire que votre mesure n'aura pas un effet dévastateur sur la ressource ! Vous ne pourrez pas dire que l' "on ne savait pas", vous cautionnez un massacre. Une telle mesure est du même niveau d'irresponsabilité que la déforestation de l'Amazonie Vous cédez au lobby de la pêche industrielle qui ne représente qu'une faible part économique des utilisateurs de la mer.Ce n'est pas le profit immédiat de quelques uns qui doit orienter vos décisions.Vous les autorisez à s'acharner sur la ressource de bar alors que c'est à ce moment précis qu' il faudrait la protéger.En espérant que ces quelques lignes vous aideront à retrouver un minimum de bon sens.</p>
<p>Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.</p> <p>Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>

<p>Bonjour</p> <p>Je suis opposé à toute forme de pêche au filet sur le plateau de Rochebonne et dans les environs, surtout de cette manière qui est la plus dommageable pour de nombreuses espèces.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Bonjour,</p> <p>Je vous écrit car depuis plusieurs années je suis effarée de constater que les zones protégées comme le plateau de Rochebonne ne sont en réalité pas du tout protégées. Le plateau de Rochebonne est un site qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000. Mais je ne vous apprend rien je suppose. Alors pourquoi autorisez-vous la pêche dans ce lieu ? Forcément il y aura des prises accidentelles ! Mais sont-elles vraiment accidentelles si on part du principe que les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées ? Je vous pose la question. Nous sommes à une heure où il vous faut choisir entre faire du profit et sauvegarder notre environnement pour les générations futures. Alors s'il-vous-plait jouez votre rôle en respectant le choix que vous avez fait de faire de cette zone une zone spéciale de conservation Natura 2000 et en y interdisant le chalutage et la présence des chaluts chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>****APPEL A LA MOBILISATION POUR LES DAUPHINS ET POUR LES BARS*** CONSULTATION PUBLIQUE OUVERTE JUSQU'AU MARDI 22 OCTOBRE : NON AU CHALUTAGE SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE. Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne.</p> <p>La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p> <p>Il est inadmissible d'autoriser de telles actions de pêche aussi meurtrières pour toutes ces espèces marines dans une zone Natura 2000.</p> <p>De nos jours, le réchauffement climatique est prouvé, avéré, ressenti d'ores et déjà, et aucune mesure n'est prise.</p> <p>Protéger nos océans et les espèces marines est un moyen de lutte important contre le réchauffement climatique.</p> <p>Interdire ce chalutage est donc essentiel.</p>
<p>"Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année"</p> <p>Pensez donc aux futures générations et au monde que vous voulez leur laisser. Une mer en bonne santé c'est quand même préférable.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Bonjour,</p> <p>Je signale que je suis totalement contre le projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la plateau de Rochebonne sur la période du 1/12/2019 au 31/01/2020 pour des raisons évidentes de pillage de la ressource notamment celle du bar qui sera en pleine période de reproduction sur ce secteur.</p> <p>Je m'oppose à toute forme de pêche sur cette zone à cette période de l'année. Un repos biologique de cette espèce et d'autres aussi est impératif.</p>
<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je souhaitais vous faire part que ce projet d'ouverture est non-sens économique et écologique. Comment peut-on accepter de nos jours que des engins de pêche aussi destructeurs que les filets pélagiques soient autorisés sur une zone spéciale de conservation Natura 2000. L'état des stocks halieutiques est déjà alarmant et on autorise la sur-pêche en pleine période de reproduction des poissons. Nous marchons sur la tête et nous sacrifions l'avenir pour des profits qui ne seront partagés que par un petit groupe d'individus. Nous imposons des quotas de 50kgs/jour à des pêcheurs qui se sont engagés dans une pêche durable et responsables comme les ligneurs du raz de Sein et nous ouvrons grand les vannes aux chaluts pélagiques qui pillent les ressources et capturent par "accident" un grand nombre de cétacés. Cette zone de protection natura 2000 ne doit non seulement être inscrite sur le papier mais doit se traduire dans les faits. Un premier pas serait de renoncer à ce projet d'ouverture à la pêche pélagique sur le plateau de Rochebonne. Je vous remercie de bien vouloir reconsidérer ce projet qui porterait un coup fatal à une ressource déjà fragilisée et compromettrait l'avenir de pêcheurs qui se sont engagés dans une pêche responsable</p>
<p>Bonjour,</p> <p>Faut-il être scientifique pour s'alarmer de l'autorisation de la pêche au chalut dans une zone de reproduction et notamment à une époque de l'année où une espèce en voie de</p>

déclin, le bar, se concentre et se reproduit sur ses frayères ? Je m'oppose évidemment à cet arrêté pour une raison de bon sens et d'avenir halieutique pour nos générations futures.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Il est inadmissible d'autoriser de telles actions de pêche aussi meurtrières pour toutes ces espèces marines dans une zone Natura 2000. De nos jours, le réchauffement climatique est prouvé, avéré, ressenti d'ores et déjà, et aucune mesure n'est prise. Protéger nos océans et les espèces marines est un moyen de lutte important contre le réchauffement climatique. Interdire ce chalutage est donc essentiel.

Madame, Monsieur,

Voici ma contribution à la consultation portant sur l'arrêté cité en objet. Le plateau de Rochebonne est un site de conservation classé Natura 2000, en raison de la fragile biodiversité qu'il abrite : requins pélerins, diverses espèces de cétacés et d'oiseaux marins. C'est un site sur laquelle toute activité humaine et notamment de pêche, devrait être strictement interdite. Pourtant, j'apprends que des activités de pêches y sont tolérées toute l'année, et que la pêche pélagique y est autorisée deux mois par an, depuis 1978, afin de pouvoir pêcher le bar, qui plus est, sur son lieu et durant sa période de reproduction ! Il ne faut pourtant pas être docteur en sciences pour comprendre que cela est un non sens absolu ! Que si l'on empêche une espèce de se reproduire en la pêchant massivement sur son lieu de reproduction, cette espèce est vouée à disparaître très vite. Cela semble pourtant d'une logique implacable. De plus, la méthode de pêche employée, dite « en bœuf », est non sélective et capture indifféremment toutes les espèces sur une large zone, condamnant à une mort lente et certaine les autres espèces marines qu'abrite le plateau, notamment les dauphins, comme le dénonce l'ONG Sea Shepherd depuis maintenant 2 ans, avec son opération Dolphin Bycatch. Les méthodes proposées par votre arrêté ne comportent aucune nouveauté. Les pingons sont peu utilisés et quand bien même, ils le seraient, ils sont inefficaces voire contre productifs de part leur effet « dining bell » qui finissent par attirer les dauphins dans les filets, au lieu de les repousser. Et quand bien même ces dispositifs seraient efficaces : est-ce une solution de chasser ces animaux de leur lieu de vie et de nourriture pour mieux piller les ressources dont ils dépendent pour leur survie, et faire déborder nos étals de poissons ?

Je ne le crois pas. Votre arrêté ne comporte toujours pas l'obligation de la présence d'observateurs sur ces chaluts, ni des systèmes de surveillance vidéo, ni de déclaration des prises accessoires. Les marins pêcheurs sont donc encore et toujours libres de piller en toute impunité et loin des yeux la biodiversité marine. Ce qui à notre époque est une aberration écologique absolue ! Ignorez-vous que les mers et océans sont les premiers pourvoyeurs en oxygène de notre planète et la première machine de régulation du climat ? Mais les mers et océans ne peuvent accomplir ces précieuses missions sans la biodiversité qu'ils abritent. Et oui, la nature est bien faite. À l'heure du dérèglement climatique mondial, il est plus qu'urgent de protéger la vie marine ! Continuer à autoriser la pêche, qu'elle quelle soit, sur le plateau de Rochebonne est donc un crime contre les espèces qu'il abrite mais aussi contre l'humanité toute entière. Aussi, je dis NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année ! Merci pour la prise en compte de mon avis.

NON AU CHALUTAGE SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE . LA PRÉSENCE DE CHALUTS DOIT ÊTRE INTERDITE CHAQUE ANNEE ET TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Bonjour Mesdames, Messieurs,

Vu l'état des océans, de la planète et compte tenu de l'urgence climatique, permettez-moi de m'exprimer comme suit :

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

Merci pour votre bienveillance.

Bonjour,

Je suis contre le projet d'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Pourquoi autoriser la pêche à cette période dans une zone de reproduction du bar commun ? Si l'objectif est de mettre en place une réglementation progressive à visée éducative des habitudes de pêche en vue d'une interdiction ultérieure, cela est fort louable. Mais long. L'urgence de la situation est à une interdiction de toute forme de pêche sur cette zone pendant la période de reproduction du bar, de novembre à avril.

Bonjour, je souhaite partager mon avis sur l'ouverture de la pêche au chalut qui, malgré le fait qu'on sache tous - autant les personnes du groupe politique que les particuliers - que cette technique détruit l'écosystème marin et va nous empêcher de vivre à moyen terme puis long terme. Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

Madame, Monsieur,

J'ai appris avec effroi que vous vous apprêtiez à autoriser la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre et le 31 janvier. Cette autorisation en plus d'être tout à fait criminelle pour la ressource en Bar qui vient sur ce plateau entre début décembre et mi mars pour se reproduire en frayère, est un non sens économique. Ainsi que pour de nombreux autres espèces qui viennent s'y nourrir et qui sont piégées dans les filets aussi. En effet seul une vingtaine de petites sociétés représentant une soixante de bateaux va vider les stocks de poissons en deux mois, mais pour des retombées économiques ridicules, le poisson se négociant à moins de 10 euros le kilo à la criée car il n'est pas bon à cette période et fini en général dans les Fabriques à conserves d'Europe de l'Est. Il y aurait 100 fois plus de retombées économiques à accompagner ces professionnels qui vident les océans pour 3 fois rien à se reconvertir en guide de pêche du 1er avril au 30 novembre. Cela permettrait le maintien de la ressource en poisson et la bonne tenue de la pêche de loisir qui rapportent beaucoup et fait vivre le littoral. (Sans poisson plus de pêche de loisir) De façon générale il convient de définitivement interdire la pêche au filet pélagique et au filet dérivant sur les côtes Françaises. Vous avez la possibilité d'interdire ce massacre écologique et de donner un signal fort à nos voisins en prenant vos responsabilités et en ne signant pas cet arrêté. Il convient comme pour la chasse, de pratiquer la pêche de façon responsable hors période de reproduction et avec des quotas précis. Les français sont tout à fait d'accord pour voir une partie de leurs impôts servir à indemniser les professionnels en démantelant leurs bateaux de pêche aux filets et en les accompagnant vers le changement. Merci d'être responsable pour la faune et les générations futures.

Bonjour,

NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne.

La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout le long de l'année pêche aux filets et en les accompagnant vers le changement. Merci d'être responsable pour la faune et les générations futures.

Je suis pour interdire cette technique de pêche du 1 décembre au 31 janvier

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Arrêté préfectoral

S'agissant d'une zone fraie, il est criminel d'autoriser les filets pelagiques a cet endroit.

Bonjour,

Autoriser ce type de pêche sur un lieu aussi important pour la reproduction du bar, qui de plus est en voie de disparition, est complètement insensé.

Les pêcheurs plaisanciers et chasseurs sous-marins se plient à certaines mesures restrictives afin de préserver cette espèce.

Il est grand temps que la pêche professionnelle soit également sollicitée dans cette objectif de préservation de la ressource. Cela commence par l'interdiction totale de tout type de pêche sur ce plateau lorsque le bar est en période de reproduction.

J'espère que cet avis et les nombreux autres que vous avez reçu (ou allez recevoir) en ce sens seront pris en compte.

Dans l'attente de votre retour,

Chère madame, cher monsieur,

En tant que citoyenne, je m'oppose à cet arrêté qui est contraire au respect de la biodiversité, et de la vie tout simplement. Si cette zone est interdite à la pêche, c'est aussi pour permettre aux espèces d'avoir un espace de reproduction. Pour manger du poissons, encore faut-il lui laisser la possibilité de se reproduire. Je suis particulièrement choquée par les dates qui coïncident particulièrement avec la période de reproduction des bars.

Madame la Préfète,

En tant que citoyen Français, je voulais vous faire part de mon avis contre cet arrêté mentionné en Objet.

En effet, la période de décembre étant une période de reproduction pour les bars, autoriser une pêche pelagique risque de perturber leur reproduction et faire baisser fortement la population pour la prochaine génération. Cela affaiblirait les quantités de pêche de l'an prochain et on rentrerait dans un cercle vicieux. Merci de prendre mon avis en compte pour la prise de décision de cet arrêté.

Bonjour,

Je suis l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

<p>Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Bonjour, Le plateau de Rochebonne et celui de l'île d'Yeu sont reconnus comme abritant des zones de frayères majeures pour les populations de bar du Golfe de Gascogne. Dans ce contexte, il est indispensable que la France empêche toute augmentation de l'effort de pêche du bar. C'est pourquoi, je demande que le contingent d'autorisations pour l'hiver 2015 ne dépasse pas celui des années précédentes.</p>
<p>Le projet d'arrêté préfectoral mis en consultation propose d'autoriser la pratique du chalutage pélagique en bœuf pendant 2 mois à compter du 1er décembre 2019 dans une zone où cette activité est interdite. Or il est absolument évident que ce genre d'autorisation ne peut que faire bondir en pleine période de reproduction des bars en particulier. Tout individu ayant un minimum de conscience environnementale aura à cœur de s'y opposer absolument.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Bonjour, Autoriser ce type de pêche sur un lieu aussi important pour la reproduction du bar, qui plus est en voie de disparition, est complètement insensé. Les pêcheurs plaisanciers et chasseurs sous-marins se plient à certaines mesures restrictives afin de préserver cette espèce. Il est grand temps que la pêche professionnelle soit également sollicitée dans cette objectif de préservation de la ressource. Cela commence par l'interdiction totale de tout type de pêche sur ce plateau lorsque le bar est en période de reproduction. J'espère que cet avis et les nombreux autres que vous avez reçu (ou allez recevoir) en ce sens seront pris en compte.</p>
<p>Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !</p>
<p>Bonjour, Je suis fermement opposé à la pratique de la pêche au chalut telle que le détaille le projet d'arrêté consultable sur le site du ministère. Cette pratique de pêche est symptomatique d'un système de surpêche qui vide nos océans de ses poissons. Elle est destructrice pour l'environnement car elle capture bien plus que ce qui nous est nécessaire (sans même parler des espèces capturées qui ne seront même pas vendues mais simplement jetées comme des déchets). Elle est inutile pour le consommateur qui peut largement se satisfaire du poisson déjà pêché actuellement, et que la pêche artisanale et responsable fournit en quantité suffisante. Le modèle économique soutenu par cet arrêté est un non-sens, un affront à la vie en général et à long terme signifie l'extinction de l'espèce humaine. Je n'ai aucun doute que la raison pour laquelle cet arrêté a été promulgué est l'enrichissement de quelques-uns au détriment de la majorité d'entre nous, et de la nature que certains comme moi tentent de protéger. Il est temps que nos préfetures, et à travers elles notre gouvernement, aient à cœur les intérêts des êtres humains que nous sommes et qui aspirent à vivre en harmonie avec un océan propre et plein de vie, dans lesquels est seulement pêché ce dont nous avons besoin.</p>
<p>Contre le projet!</p>
<p>NON au chalutage sur le plateau Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Bonjour, Je vous contacte pour vous informer que ce projet est pour moi une simple aberration compte tenu du fait que cet endroit est protégé et qu'il est un patrimoine écologique unique. Je ne comprends pas comment vous pouvez encore admettre qu'un projet tel que celui-ci ne compromet rien au niveau environnemental. Si vous êtes informés de l'urgence climatique dans laquelle tous les pays du monde se trouvent actuellement alors vous ne pouvez pas admettre cela. Ces mesures sont en contradiction complètes avec l'idée de conservation et de protection des espaces présentes sur le plateau de Rochebonne qui pourtant protégé ! En autorisant ce type de pêche même sur une plus ou moins courte durée, vous condamnez des milliers de poissons de poissons et de dauphins à périr inutilement car ils ne seront pas l'espèce visée par les pêcheurs. Les dates d'ouverture et de fermeture proposées sont (en plus de tous ces facteurs) en pleine reproduction des poissons pêchés qui ne pourront donc en aucun cas se reproduire. Ce projet doit en aucun cas se concrétiser.</p>

NON au chalutage sur le plateau Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Bonjour

Il me semble urgent de réagir, si vous autorisez la pêche du 1 décembre au 31 janvier nous allons vers un désastre dans un avenir très proche et la disparition du bar ..
Merci de ne pas autoriser la pêche sur frayère .

Bonjour ,

Je suis contre cet arrêté. Pourquoi ? Parce qu'en hiver, ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Intéressante pour des pêcheurs sans scrupules qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce qui ne pourra pas se reproduire. En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche). Durant 60 jours, ce sont donc 34 chalutiers qui seront autorisés à pêcher en boeuf (filet remorqué par deux navires), une méthode particulièrement mortelle qui revient à trainer dans l'eau un filet en forme d'énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres qui capture tout sur son passage, un piège particulièrement dangereux pour les dauphins. Vous allez me répondre qu'il y a quelques avancées: " L'équipement de dispositif dissuasif acoustique est rendu obligatoire pour éviter l'entrée des mammifères marins dans le chalut " : quand bien même ce dispositif (Pingers) fonctionnerait à 100%, cela revient tout de même à chasser ces prédateurs naturels de leur lieu de vie et à piller leurs ressources. « L'embarquement d'observateurs de pêche sera encouragé à bord des navires ». En fait aucune surveillance à bord n'est obligatoire. Elle est simplement encouragée. Les déclarations de « prises accidentelles » seront celles que voudront bien transmettre les pêcheurs. (Aucun système de vidéo embarqué n'est imposé non plus) A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration. La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne devrait être interdite chaque année et tout au long de l'année. Sauvez nous, sauvez vous aussi, et les prochaines générations.

Bonjour,

Je suis fermement opposé au projet d'arrêté autorisant pour deux mois la pratique de la pêche au moyen du chalut pélagique en boeuf sur le plateau de Rochebonne. Ce mode de pêche aveugle à très grande échelle, non sélectif par nature, ne peut qu'occasionner des ravages sur la faune marine, à commencer par les trop nombreuses prises "accessoires" induites, cela en pleine saison de reproduction du bar. Comment s'étonner dès lors de l'effondrement des ressources halieutiques si le Ministère de la Transition écologique en est lui-même l'acteur par son manque de rigueur et sa complaisance envers des logiques de profit à court-terme ? Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne ! La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Réponse à la consultation publique relative au projet d'arrêté du préfet de la région Aquitaine portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020

Le 14 octobre 2019

Contexte

La pêche du bar dans le golfe de Gascogne fait l'objet d'une gestion quantitative depuis 2017, avec des plafonds de capture annuels diminuant chaque année, de 2490 tonnes en 2017, diminué ensuite à 2240 tonnes en 2018 puis 2140 tonnes en 2019. Il est également fort probable que le plafond de capture de l'année 2020 sera encore à la baisse. D'après le dernier avis scientifique du CIEM sur le stock de bar dans cette zone, la biomasse est en déclin. Fin novembre 2018, nous avons dû subir une limitation drastique à 50 kg de bar par navire et par jour jusqu'à ce que la pêche soit fermée en pleine période -cruciale- des fêtes de fin d'année. Ces mesures ont été d'autant plus mal vécues par les pêcheurs que dès le 1^{er} janvier 2019 la pêche a été rouverte intégralement, permettant à certains navires de débarquer plusieurs tonnes de bar par jour ! Durant les mois d'octobre et novembre 2019, la pêche a de nouveau été restreinte à 50 kg de bar par navire et par marée, et le risque que la pêche soit encore restreinte, ou même fermée en décembre est extrêmement fort. Pour des mesures de gestion cohérentes dans le golfe, les espèces ciblées par les chalutiers pélagiques dans le plateau de Rochebonne sont essentiellement des espèces démersales nobles, et notamment le bar, pour qui cette zone constitue l'une des principales frayères dans le golfe. Dans ce contexte et eu égard à la très forte capacité de capture de cet engin, il semble complètement incohérent d'autoriser la pêche au chalut pélagique sur cette zone, et laisser la possibilité à des navires de pêcher pour finalement les rejeter, des dizaines de tonnes de bar, qui seront inéluctablement morts. De plus, dans un contexte où la pêche de bar est fortement restreinte en fin d'année pour être finalement complètement ouverte dès janvier, le fait d'y ajouter en plus l'ouverture d'une zone aussi riche et fragile que le plateau de Rochebonne nous semble peu appropriée. Il conviendrait donc de ne pas renouveler cette autorisation pour la période en question.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Si l'arrêté avance des mesures qui semblent en apparence aller dans le bon sens et en amont du déploiement du plan d'action de protection des cétaqués, il n'en est rien. - « L'équipement de dispositif dissuasif acoustique est rendu obligatoire pour éviter l'entrée des mammifères marins dans le chalut » : quand bien même ce dispositif (Pingers) fonctionnerait à 100%—ce qui est loin

d'être le cas- cela reviendrait à chasser ces prédateurs naturels de leur lieu de vie et à piller leurs ressources.- « L'embarquement d'observateurs de pêche sera encouragé à bord des navires ». Rien de nouveau, aucune surveillance à bord n'est obligatoire. Elle est simplement encouragée. Les déclarations de « prises accidentelles » seront comme toujours, celles que voudront bien transmettre les pêcheurs. (Aucun système de vidéo embarqué n'est imposé non plus)

Ca serait un désastre écologique (période reproduction du bar) et économique (pour la petit pêche) !
NON, NON et NON !

Bonjour,
J'ai lu avec effarement le projet d'arrêté concernant la pêche au chalut du bar en pleine période de reproduction, cela au profit de quelques armateurs et au détriments de tous. Les stocks de bars se sont effondrés ces dernières années et la pêche a été drastiquement réduite au nord de la pointe du Raz, en quoi la situation est-t-elle différente au sud ? L'absence de données justifie t'elle cette différence de traitement ? Faut t'il attendre que l'espèce soit en voie d'extinction pour prendre enfin des mesures à la hauteur de l'enjeu ? Ou a une pêche artisanale respectueuse de la ressource et des périodes de reproduction, non au chalutage intensif et à courte vu. Les générations futures vous regardent, nous vous regardons. Permettez nous de garder une once de foi envers nos hommes et femmes politiques ainsi qu'en nos institutions. Protégez ce poisson emblématique de nos côtes. Une protection adaptée et le bar retrouvera la place qui été la sienne il n'y a pas si longtemps, j'en veux pour preuve le thon rouge et le bar rayé, qui après avoir frôlés la catastrophe se porte au mieux aujourd'hui. En espérant trouver un échos favorable,

Madame, Monsieur,
J'ai appris avec effroi que vous vous apprêtiez à autoriser la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre et le 31 janvier. Cette autorisation en plus d'être tout à fait néfaste pour la ressource en Bar qui vient sur ce plateau entre début décembre et mi-mars pour se reproduire en frayère, est un non-sens économique. En effet seul une vingtaine de petites sociétés représentant une soixante de bateaux va vider les stocks de poissons en deux mois, mais pour des retombées économiques minimales, le poisson se négociant à moins de 10 euros le kilo à la criée car il n'est pas bon à cette période et fini en général dans les Fabriques à conserves d'Europe de l'Est. Vous avez la possibilité pour une fois d'interdire ce massacre écologique et de donner un signal fort à nos voisins en prenant des responsabilités et en ne signant pas cet arrêté. Il convient comme pour la pêche sous-marine, de pratiquer la pêche de façon responsable hors période de reproduction et avec des quotas précis. Les français sont tout à fait d'accord pour voir une partie de leurs impôts servir à indemniser les professionnels en démantelant leurs bateaux de pêche aux filets et en les accompagnants vers le changement. Merci d'être responsable pour la faune et les générations futures

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Bonjour,
concernant la consultation publique sur le projet de chalutage pélagique sur le plateau de Rochebonne, voici mes remarques :
-Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne, -La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année,

Bonjour
Par la présente, je souhaite vous interpeller quant à l'autorisation du chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. La période en question est celle de la reproduction de nombreuses espèces piscicoles ce qui interroge sur sa pertinence. Pourriez-vous évaluer une nouvelle fois les impacts biologiques qu'entraînerait une telle autorisation? En espérant que vous prendrez les mesures appropriées pour le maintien de la biodiversité, recevez l'expression de mes salutations distinguées.

Madame, Monsieur,
J'ai appris avec effroi que vous vous apprêtiez à autoriser la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre et le 31 janvier. Cette autorisation en plus d'être tout à fait criminelle pour la ressource en Bar qui vient sur ce plateau entre début décembre et mi mars pour se reproduire en frayère, est un non sens économique. Je suis pêcheur et amoureux de la nature avant tout, s'il vous plaît ne faite pas cette erreur... De façon générale il convient de définitivement interdire la pêche au filet pélagique et au filet dérivant sur les côtes Françaises. Vous avez la possibilité pour une fois d'interdire ce massacre écologique et de donner un signal fort à nos voisins en prenant vos responsabilités et en ne signant pas cet arrêté. Il convient comme pour la chasse, de pratiquer la pêche de façon responsable hors période de reproduction et avec des quotas précis. Les français sont tout à fait d'accord pour voir une partie de leurs impôts servir à indemniser les professionnels en démantelant leurs bateaux de pêche aux filets et en les accompagnant vers le changement. Merci d'avance de l'attention que vous porterez à mon message.

Bonjour;

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

Bonjour j'ai pris soins de lire le projet d'arrêté préfectoral cité en référence proposant d'autoriser le chalutage en boeuf sur le plateau de rochebonne. Permettez moi de vous affirmer qu'une telle autorisation sur un site identifié comme frayère du bar est une aberration écologique mettant une fois de plus en péril le fragile équilibre de la ressource. Il est pourtant aisé de comprendre qu'autoriser la pêche d'une espèce piscicole au moment de sa reproduction conduira à terme à sa disparition ... En outre et comme depuis de nombreuses années déjà les captures accidentelles des cétacés fréquentant ces mêmes zones de frayères seront légions... Il est urgent de cesser de faire passer l'intérêt économique de quelques uns devant l'intérêt écologique de l'ensemble de la population .. En vous priant de bien vouloir prendre en compte mon avis sur ce projet d'arrêté préfectoral

Bonjour,
Je tiens à vous manifester mon opposition dans la cadre de la consultation menée au titre du projet d'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Les conséquences d'une pêche de ce type en pleine période de fraie du bar sont désastreuses pour la maintien de la ressource et donc la pérennité de la flotte de pêche française à moyen/long terme.

« Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année »

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

Citoyenne rochelaise, je trouve inconcevable qu'au 21ème siècle l'état français autorise le pillage de notre si belle côte atlantique. Je dis non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit y être interdite chaque année et tout au long de l'année. C'est une zone de conservation Natura 2000: la faune et la flore doivent y être protégées.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

NON AU CHALUTAGE SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE ! La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année! Le plateau de Rochebonne héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000. Ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. **NON AU CHALUTAGE SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE !**

Observations / suggestions par Edouard Champaud - Biologiste marin

Aspects biologiques et écosystémiques:

- Le Bar commun (*Dicentrarchus labrax*) est une espèce très présente dans le golf de Gascogne. Les femelles pondent à l'âge de 6 ans et les mâles sont en capacités à 5 ans. La reproduction se déroule de Décembre à Mars, au large en pleine eau. (Source: <https://www.ifremer.fr/peche/content/download/38102/file/BarBio.pdf>)
- La zone du plateau de Rochebonne est classée en Natura 2000, ce qui signifie que les espèces qu'il abrite avaient, ont et auront besoin d'une protection constante, aux vue de la biodiversité et de la fragilité des écosystèmes qu'il abrite. Ce sont des zones d'une grande valeur patrimoniale. (Source: <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/reseau-europeen-natura-2000-1>)
- Un écosystème est constitué par un ensemble d'espèces, interdépendantes et peu voire non résilientes aux perturbations anthropiques. En prenant en compte les aspects biologiques de l'espèce concernée cités plus haut, ainsi qu'une littérature abondante sur les impacts écosystémiques (génétiques notamment) les conséquences d'une pêche intensive au chalut pélagique seraient:

. Pertes irréversibles de femelles et mâles de moins de 6 ans et 5 ans respectivement, n'étant pas encore en capacité de se reproduire = pertes profondes de la capacité de reproduction sur les dix prochaines années. Pertes immédiates liées au prélèvement des individus matures sexuellement, dont les femelles enceintes. Pertes massives de juvéniles qui auront éclos.

La pêche n'étant pas sélective avec ce type d'engins, (contrairement à des engins artisanaux ou à des lignes), la perte sur la population de Bar ainsi que sur le rôle que ce poisson joue dans la chaîne alimentaire aura des conséquences plusieurs années après ces deux mois de pêche, sur la totalité des écosystèmes abrités dans cette zone Natura 2000.

. Les dispositifs acoustiques destinés à repousser les cétaqués ne sont pas fiables à 100%, et une littérature abondante existe là aussi pour prouver que les collisions et les prises accidentelles sont permanentes, même avec ces dispositifs. Nous ne devons donc absolument pas interagir avec aucunes des espèces présentes dans cette zone Natura 2000. Les espèces abritées y sont, encore une fois, peu résilientes, et très fragiles faces aux perturbations anthropiques.

Aspects industriels et économiques:

- 34 navires sont prévus pour cette campagne 2019-2020. Le chalut pélagique en Boeuf nécessite la présence de 2 bateaux pour tirer un seul filet. L'argent nécessaire pour faire fonctionner ces 34 navires représente des sommes considérables, dont une majorité provient de subventions. Dans la mesure où ces techniques de pêche sont destructrices de l'environnement, pourquoi ne pas favoriser la pêche artisanale pouvant être pratiquée toute l'année, au profit d'une gestion irréprochable des stocks, à partir de ses subventions ? Au lieu de pêcher deux mois, sur la période de frai, en érodant considérablement les capacités de reproduction de cette espèce... Tout cela n'a aucun sens !!

- Les pêcheurs qui seront sur ces navires, si l'on continue à prélever autant et de cette manière, n'auront plus de quoi vivre correctement dans les prochaines années. Il est indispensable d'apporter une première réponse et une légitimité sans faille à la présence des zones Natura 2000. Ces zones ne peuvent pas être considérées comme écologiquement viables, si des autorisations de pêches destructrices sont autorisées un an sur deux. En plus de ne pas être valables économiquement.

- La logique de cet arrêté est la suivante: diminuer les capacités de reproduction de l'espèce de manière drastique sur plusieurs années et faire s'effondrer toute la capacité de résilience de ce même écosystème, pour vendre un poisson à 10€/kg pendant quelques semaines seulement. Tout cela en pensant qu'il sera envisageable de recommencer l'année d'après car les stocks se seront reconstitués (cf aspects biologiques et écosystémiques).

Conclusion: le Bar n'est malheureusement pas la seule espèce concernée par ce genre d'arrêté. Il s'agit de s'appuyer sur des connaissances biologiques simples et avérées, pour constater que n'importe quel type de pêche réalisée à l'aide de chalut n'a aucune chance de fournir un appui au bon développement des écosystèmes. Encore moins dans une zone classée Natura 2000 qui a donc bénéficié d'une protection spécifique. De même, il est d'une évidence indéniable que la période de frai n'est pas la bonne période pour pêcher, alors même que l'espèce tente de survivre ! Vous ne voyez donc que la rentabilité à court terme sur cette espèce. Ce qui vous empêchera d'obtenir une même rentabilité sur le long terme..

Un ratio, là encore très simple, devrait être effectué sur les rapports entre bénéfices et risques, dans deux méthodes de pêches utilisées: le chalut ou la pêche artisanale et leurs coûts / bénéfices du point de vue écologique et économique.

Recommandations pour une exploitation durable des écosystèmes marins:

<http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/pdf/6070.pdf>

Bonjour,

Je viens de découvrir le projet d'arrêté autorisant de manière dérogatoire le chalutage, y compris en boeuf sur le plateau de Rochebonne pour le début de l'année 2020.

Étant pêcheur plaisancier et soucieux depuis longtemps concernant la protection de la ressource en bar, je ne comprends toujours pas comment il est encore possible à l'heure actuelle d'autoriser ce type de méthode au niveau d'une des plus grandes frayères de notre littoral français. On est en train de littéralement le vider de cette ressource. Pourquoi ne pas plutôt mettre en place un sanctuaire au niveau de cet écosystème si particulier qu'est le plateau de Rochebonne ? En y autorisant, par exemple que la pêche par des méthodes non destructives, mais en dehors de la période de frai ? Les petits pêcheurs côtiers que sont les ligneurs de la pointe de Bretagne s'astreignent pour la plupart à préserver cette ressource en ne la prélevant pas à cette époque de l'année. Alors pourquoi pas les plus destructeurs que sont les chalutiers ? Je sais qu'il y a beaucoup d'enjeux financiers, mais quand même ! Ce n'est que mon humble avis, mais en espérant que l'on puisse encore pêcher du bar dans une dizaine d'années...

Madame, Monsieur,

Par le présent courriel, je vous fais part de mon opposition à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

Au moins 3 raisons motivent mon opposition :

- économique : en laissant les chalutiers pélagiques capturer massivement des bars à la période où ils se regroupent sur le plateau de Rochebonne, vous impacterez directement l'équilibre économique des pêcheurs pratiquant la petite pêche côtière. À court terme tout d'abord, les débarquements massifs de bar entraînent une chute des prix de vente à la criée. L'espèce, habituellement valorisée entre 15 et 20€ par ces navires débarquant entre 30 et 80kg par marée, se voit vendue entre 5 et 10€ lorsque les chalutiers débarquent par tonne. La perte est importante pour les navires de petite pêche côtière, très dépendants des captures de bar à cette saison. À moyen terme, les navires de petite pêche côtière de la zone verront leurs captures diminuer. L'exemple de la Manche, où de nombreux ligneurs et fileyeurs sont contraints d'arrêter leur activité

faute de captures devrait nous servir de leçon.

- sociale : les navires de petite pêche côtière assurent une activité à l'année sur l'ensemble des ports du Golfe de Gascogne. Les chalutiers pélagiques changent de zone en fonction de l'ouverture ou de la fermeture de quotas, ils n'alimentent pas le tissu économique local. La disparition des unités de petite pêche côtière est synonyme de désertification côtière, la côte ne devenant plus qu'une zone de loisirs, morte entre les périodes touristiques.

- environnementale : le plateau de Rochebonne est un site fragile avec des écosystèmes variés. Le chalutage pélagique ne sélectionne pas ses prises, générant de nombreuses captures accessoires. Parmi elles, de nombreux cétacés (dauphin commun, marsouin), dont les captures sont en augmentation chaque année depuis le report de chalutiers pélagique de la Manche vers le Golfe de Gascogne. L'opinion publique désormais sensible aux enjeux environnementaux et à des pratiques rationnelles et vertueuses aura du mal à comprendre que soit autorisée, au cœur d'une zone Natura 2000, une pêche qui dégrade brutalement tout à la fois les filières et métiers de la pêche, la ressource pêchée, et des espèces marines emblématiques rejetées mortes la mer.

Pour ces raisons il convient de ne surtout pas autoriser la pêche du bar au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne à cette période.

Comptant sur votre esprit de responsabilité pour permettre un développement économique vertueux adossé à la préservation de notre patrimoine environnemental et à sa biodiversité

Bonjour,

par la présente je vous informe être contre l'ouverture de la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne, peu importe la durée, peu importe la saison. La pêche au chalut a des conséquences dramatiques sur l'éco-système marin déjà bien trop malmené par des pratiques destructrices et non-respectueuses de l'environnement. Je suis consciente des enjeux financiers, mais quand arrêtera-t-on de faire passer le porte-monnaie de certains devant les intérêts généraux, la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et plus largement, le patrimoine naturel commun ? Les populations de poissons sont mis à mal par la surpêche, par la pollution et les activités humaines et la pêche au chalut en est un des exemples les plus délétères. Comment peut-on encore pratiquer cette méthode qui détruit tout sur son passage ? Des coraux aux poissons, en passant par les éco-systèmes fragiles et méconnus. De plus, le plateau de Rochebonne est classé zone Natura 2000. Pourquoi vouloir aller abîmer une zone que l'on a protégée ? Laissons cette zone et ses habitants tranquilles ! Si des collectifs se donnent la peine de monter des dossiers pour protéger des zones remarquables, alors respectons ce travail ainsi que la beauté fragile de cette zone et laissez-la hors de portée des intérêts financiers d'industriels peu scrupuleux. En résumé : NON, pas de pêche au chalut, ni sur le plateau de Rochebonne, ni en général. La seule pêche qui devrait être autorisée est la pêche à la ligne, faite par des petits pêcheurs indépendants et non par des bateaux usines.

A bon entendeur,

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté, autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de ROCHEBONNE.

Halte aux pêches intensives sur les frayères. Halte aux massacres des bars en période de fraie.

Bonjour,

Autoriser ce type de pêche sur un lieu aussi important pour la reproduction du bar, qui de plus est en voie de disparition, est complètement insensé. Les pêcheurs plaisanciers et chasseurs sous-marins se plient à certaines mesures restrictives afin de préserver cette espèce. Il est grand temps que la pêche professionnelle soit également sollicitée dans cet objectif de préservation de la ressource. Cela commence par l'interdiction totale de tout type de pêche sur ce plateau lorsque le bar est en période de reproduction. J'espère que cet avis et les nombreux autres que vous avez reçu (ou allez recevoir) en ce sens seront pris en compte. Dans l'attente de votre retour,

Bonjour j'ai pris soin de lire le projet d'arrêté préfectoral cité en référence proposant d'autoriser le chalutage en boeuf sur le plateau de Rochebonne. Permettez moi de vous affirmer qu'une telle autorisation sur un site identifié comme frayère du bar est une aberration écologique mettant une fois de plus en péril le fragile équilibre de la ressource. Il est pourtant aisé de comprendre qu'autoriser la pêche d'une espèce piscicole au moment de sa reproduction conduira à terme à sa disparition ... En outre et comme depuis de nombreuses années déjà les captures accidentelles des cétacés fréquentant ces mêmes zones de frayères seront légions... Il est urgent de cesser de faire passer l'intérêt économique de quelques uns devant l'intérêt écologique de l'ensemble de la population .. En vous priant de bien vouloir prendre en compte mon avis sur ce projet d'arrêté préfectoral

Je m'oppose à ce projet d'arrêté qui met gravement en péril les ressources marines.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

NON A L'OUVERTURE DE LA PECHE

Bonjour,

Je vous envoie ce mail pour apporter mes observations à ce projet d'arrêté :

Je suis complètement opposé à ce projet d'arrêté car cette période correspond à la période de fraie de nombreux poissons, et notamment le bar, qui pour l'occasion se regroupent. Autoriser ce type de pêche sur un lieu de frayère va conduire à la disparition de nombreuses espèces de poissons qui subissent une surpêche. Soyez un peu responsables ! C'est l'avenir des poissons et des métiers de la pêche qui sont en jeu.

Bonjour ,

Dans le cadre de cette consultation publique je tenais à m'exprimer. Il est tout à fait inacceptable de permettre la pêche commerciale de poisson en danger pendant sa période de reproduction. (*Dicentrarchus labrax* et autres) Il semble évident que ces captures ne peuvent que compromettre l'avenir de la biodiversité et n'entrent pas dans le concept de la pêche durable tant prônée par les représentants du peuple. De plus les méthodes de pêches employées ne sont pas sélectives et détruisent quantité d'espèces protégées. (dauphins et autres) Je suis donc fermement opposé à la pêche hivernale sur le plateau de Rochebonne.

Je tiens à vous faire part de mon opposition à ce projet d'ouverture qui est une hérésie écologique.

Bonjour,

Je ne suis pas pour une autorisation de la pêche, dans les zones de reproduction et pendant celle-ci. Laissons les poissons se reproduire afin de ne pas être dans la situation d'une pénurie... Merci

Bonjour l'équipe ministérielle,

Je ne suis absolument pas d'accord sur l'ouverture de la pêche au chalut sur le plateau pélagique de Rochebonne ! Vive la démocratie et vive le Vivant !

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année, cette zone est une zone Natura 2000.

Madame, Monsieur,

Comment cela peut-il être possible... Autoriser la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre et le 31 janvier. Savez-vous que certaines espèces comme le Bar, viennent se reproduire sur ce plateau entre début décembre et mi mars ? Le monde se marche sur la tête... Ne serait-ce-t'il pas plus judicieux de pratiquer une pêche plus responsable, hors des périodes de reproduction ? Il est grand temps de réagir !

Je demande l'annulation pure et simple du Projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Cela pour la préservation des espèces marines vivants sur le plateau de Rochebonne. Où est la logique dans cet arrêté ? Il faut préserver la ressource, non pas l'anéantir !

Stop ☹️

Bonjour,

Je suis contre ce projet: Le plateau de Rochebonne est en effet une zone de reproduction pour le bar, ils y sont donc nombreux en cette période, fragiles et vulnérables aux pratiques de pêches intensives et non sélectives.

Je m'oppose à ce projet préfectoral !!

Je suis contre la pêche du bar pendant ça période de reproduction et encore plus sur les frayères

Madame, Monsieur.

Le plateau de Rochebonne est reconnu comme frayère pour de nombreux poissons et notamment pour le bar (*dicentrarchus labrax*). Les mois de décembre et janvier sont des mois de reproduction pour le bar (*dicentrarchus labrax*). Le bar (*dicentrarchus labrax*) est une espèce en danger et sa pêche est contingentée. Le préfet est là pour protéger notre territoire et sa faune; en conséquence, je vous demande expressément de ne pas prendre cet arrêté visant à autoriser la pratique du chalutage pélagique en bœuf pendant 2 mois à compter du 1er décembre 2019, sur le plateau de Rochebonne. Si les courriers de protestations (nombreux je l'espère) ne vous font pas changer d'avis, sachez qu'aux yeux des générations futures, vous porterez une part non négligeable de responsabilité, à la disparition de la ressource halieutique.

Favoriser quelques pêcheurs aujourd'hui fera disparaître la profession à terme et je suis persuadé que vous le savez bien mieux que moi.

Je ne pense pas que vous aurez assez de temps pour me répondre,néanmoins !
Impensable pour moi d'ouvrir la pêche au chalut en période de reproduction sur une frayère de bars. Merci.
Bonjour , J'ose espérer que nos élus ne valideront pas cette demande de chalutage pélagique en bœuf sur le plateau de Rochebonne en Janvier et Février prochain ! Comprenez que des milliers de magasins en France ainsi que toutes les grandes marques de matériel de pêche rapporte beaucoup plus à l'économie de la France !!! L'espèce Dicentrarchus labrax ou bar commun est en état de mort éminente et nos élus ne peuvent se rendre coupable de sa disparition programmée conforté par IFREMER et nos instances Européennes ...Comptant sur le réalisme et devoir de nos élus pour les générations futures , je vous prie de croire en l'expression de mes sentiments les meilleurs
Bonjour, Je ne vois pas comment l'autorisation de pêche avec filet pélagique peut être en accord avec la notion de pêche sélective qui plus est dans une zone de reproduction des espèces.
« Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année"»
Madame, Monsieur, Je souhaite l'arrêt de la pêche pélagique sur Rochebonne et ailleurs en période de fraie du Bar.On ne peut pas règlementer la pêche amateur et la limiter à 1 ou 3 prises et d'un autre coté valider les ravages de la pêche pélagique professionnelle de prise par tonnes. La pêche pélagique comme celle électrique devrait être banni et interdite à moins de 2 milles des récifs et épaves qui sont des lieux de rassemblement et de reproduction.Faut-il devenir attendre la chute catastrophique des ressources comme à Terre-Neuve ?
Bonjour, Je m'oppose à ce projet d'arrêté, afin de préserver nos ressources.
Bonjour; Je m'oppose de vive voix au projet d'ouverture à la pratique du chalutage pélagique en bœuf pendant 2 mois à compter du 1er décembre 2019 En effet, cette zone n'est autre qu'une superbe frayère à bars et y autoriser la pêche à cette période serait un véritable massacre !
Bonjour, STOP. Je m'oppose à cet arrêté qui est une aberration à l'époque où l'on parle de préserver la ressource. Ce n'est pas en interdisant aux plaisanciers de pratiquer la pêche du bar en hiver et en autorisant les chaluts à piller la ressource lorsqu'elle est vulnérable sur son site de reproduction que l'on arrivera à préserver cette espèce.
Bonjour Je suis totalement opposé à ce projet!!La pêche du Bar doit être INTERDITE pendant la période de reproduction de janvier à avril.Aller le pêcher sur une zone de frayère à cette période est totalement aberrant, il est incroyable que ce soit envisagé !!!
Bonjour, Profitant de la consultation publique concernant le projet de l'arrêté sur l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne, voici mon avis: NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Ne doutant pas l'attention que vous porterez à ce message,
Allez vous arrêter ce massacre ! Qu'allons-nous laisser à nos enfants. Les mots me manquent face à toutes ces destructions de notre mère nature . RÉVEILLEZ VOUS , AIDEZ NOUS À SAUVER NOTRE NATURE SVP.
Je suis contre l'utilisation de tels filets Je m'oppose à ce projet d'arrêté préfectoral
Bonjour, Je m'oppose à la proposition d'autoriser la pratique du chalutage pélagique en bœuf pendant 2 mois à compter du 1er décembre 2019 sur le plateau de Rochebonne, pendant

<p>la période de reproduction du bar. Le plateau de Rochebonne est en effet une zone de reproduction pour le bar, ils y sont donc nombreux en cette période, fragiles et vulnérables aux pratiques de pêches intensives et non sélectives.Ce projet d'arrêté va à l'encontre de la protection de la ressource en autorisant le massacre de frayères.</p>
<p>Je suis opposé a ce projet préfectoral ! Vous allez détruire notre belle region Bretagne !</p>
<p>Je tiens à exprimer ma totale opposition à la pratique du chalutage sur le Plateau de Rochebonne. La surexploitation de cette zone a conduit historiquement, selon les scientifiques, à la disparition de plusieurs espèces marines : la langouste d'abord, puis les requins (plusieurs espèces concernées), puis les dorades roses, qui ont quasi totalement disparu et aujourd'hui c'est au tour des bars d'être massacrés par les chaluts, de surcroît en pleine période de reproduction, soit de janvier à mars. Or, il s'agit là d'une voire de la plus grosse frayère à bars du Golfe de Gascogne qui alimente en poissons la quasi totalité de ce Golfe ! Il serait irresponsable d'encourager, en l'autorisant, l'annihilation méthodique, espèce par espèce, de la vie marine de cette zone. Si tel était le cas, à notre époque où l'intolérable n'est plus supporté par l'opinion publique, il est évident qu'il pourrait s'ensuivre des troubles graves. Pour le maintien et la restauration d'une zone productive et nourricière pour quantité d'espèces, avec de fructueuses perspectives de pêche à sa périphérie à l'avenir ; pour la sauvegarde de l'ordre public, j'estime, et beaucoup d'autres avec moi je le sais, qui sont prêts à se mobiliser, qu'il serait tout à fait irresponsable de reconduire les autorisations délivrées par le passé. Un pressent aussi que les hécatombes des dauphins constatées ces dernières années sont directement imputables aux chalutiers opérant sur zone. Merci de m'avoir lu.</p>
<p>Bonjour, Après lecture de la note de présentation au public pour le projet d arrêté pour une pêche de 60 jours sur le plateau de Rochebonne à compter du 01 décembre, site d'intérêt communautaire, zone où la pratique du chalutage pélagique en boeuf est initialement interdite... Je suis surpris que les autorités administratives citées dans cette note puissent émettre un avis favorable alors qu'il s'agit là d'un site pour la fraie du BAR. La destruction des frayeres de l'espèce BAR sur un site natura2000 ? Sauf erreur de ma part, il s'agirait là d'une infraction au code de l'environnement. De ce fait, je m'oppose à cet Arrêté.</p>
<p>Bonjour, Je suis contre ce projet d'arrêté qui va à l'encontre de la protection de la ressource afin de protéger notre diversité marine.Autoriser une pêche pendant la reproduction de certaines espèces est insensé ! On avait une terre à vivre et l'homme avec ses lobbys et l'argent a fait de notre planète une terre à vendre...</p>
<p>Bonjour,Je m'oppose à ce projet d'arrêté préfectoral</p>
<p>Bonjour, J'ai pris connaissance de l'arrêté et je tiens à vous informer concernant certains points qui me semblent importants. La période du premier décembre au 31 janvier coïncide avec la période de reproduction des bars qui se regroupent sur la plateau de Rochebonne pour frayer. La ressource est déjà considérablement amoindrie et cela risque de lui porter un coup fatal Des centaines de dauphins sont tués lors de la pêche au chalut pélagique sur les rassemblements hivernaux de bars (frayères) La destruction de la ressource détruit la filière économique de la pêche touristique et de loisir et à terme, détruira celle de la pêche commerciale et industrielle De nombreuses grandes surfaces (Leclerc, Système U, Carrefour), conscientes de la problématique de la pêche sur frayères ne commercialisent pas le bar en hiver. A l'heure ou tout le monde commence à comprendre que le développement durable n'est pas compatible avec la pêche du bar sur frayère en hiver, je vous encourage à prendre la décision de bon sens qui s'impose.</p>
<p>Bonjour je suis contre ce projet !!!</p>
<p>Monsieur, Moniteur guide de pêche depuis sept ans à quiberon dans le Morbihan, je constate, depuis la fermeture de la pêche du bar en zone Du Nord 48 eme parallèles qui a eu pour conséquence le retour des unités de pêche au chalut pélagique dans le golf de Gascogne et après les 2 hivers consécutifs d'ouverture de la pêche du bar sur le plateau de rochebonne en période de reproduction , une net diminution du nombre et des tailles des spécimens capturés. Quiberon, belle île en mer et le golf du Morbihan ont toujours été des lieux très fréquenté de l'espèce et à l'abris des chaluts et pourtant le bar de fait de plus en plus rare et de plus en plus petit . Les chiffres ces dernières années des débarquements en Criée de la pêche professionnel en témoigne également. Les bars se reproduisent sur quelques</p>

zones seulement en atlantique et en manche et il est absolument inconscient de permettre pour quelques motifs financier au profits des quelques lourdes unités professionnelles qui en dépendent de mettre en péril l'espèce et tous les acteurs professionnels qui en dépendent. En plus de priver la petite pêche de son gagne pain, c'est l'ensemble de la pêche plaisance et le secteur du nautisme qui est menacer. Je vous prie de croire, madame Monsieur, que je ne défends pas mes intérêts personnel à travers ce courrier. Je suis conscient de l'enjeu économique et du manque à gagner pour le patron, les marins pêcheurs et les armateurs de ces unités mais leurs ouvrir le plateau de Rochebonne va réduire tout espoir de pérennisation de l'espèce et il est de votre devoir de protéger l'intérêt commun à long terme au détriment du profit privé immédiat en refusant courageusement de donner cet autorisation.

Je dis NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Arrêtons la surpêche et préservons notre écosystème, si ce n'est pas pour nous, faisons le pour les futures générations, nos propres enfants !!

Bonjour,

A l'heure de l'extinction de masse que nous subissons sur tout le vivant, si ce n'est pour une question d'argent et de lobbying, comment justifier une telle mesure ? Je m'oppose totalement à cet arrêté préfectoral !

Je suis contre cet arrêté. En effet le bar étant en régression vous voulez autoriser la pêche sur une frayère.on ne comprend pas la politique de gestion durable. C est le monde a l envers.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Bonjour,

Je m'oppose à ce projet d'arrêté préfectoral qui aura des conséquences draatiques sur la population de bars...

Bonjour,

Merci pour cette démarche de consultation.Comme tous les amateurs passionnés, ainsi l'immense majorité des professionnels (ligneurs, mareyeurs, fileyeurs, guides de pêche, etc.) je suis atterré qu'une telle ouverture puisse être envisagée.Alors qu'il est de notoriété publique que stock de l'espèce est en grand danger sur l'ensemble de nos côtes notamment atlantique et bretonnes.Que toute forme de pêche en périodes de fraie sur des populations regroupées, particulièrement massive lorsque pratiquée au chalut pélagique, a des conséquences désastreuses sur la population,Qu'il est évidemment indispensable de maintenir une législation permettant le repos biologique de l'espèce en hiver.En souhaitant que les gens raisonnables qui décident entendent ce cri de désespoir ...

Je m'oppose à ce projet d'arrêté préfectora

Je m élève absolument contre la pêche au filet pelagique sur le plateau de Rochebonne.

Bonjour,

Étant pecheur plaisancier, je tiens à vous faire part de mon avis. Pourquoi vouloir ouvrir la peche sur les frayères pour causer la destruction ?? Ou se trouve votre part d'humanité ? Je suis CONTRE ce projet d'arrêté qui va à l'encontre de la protection de la ressource !!

Non à la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne. Non à la destruction de la planète pour le profit d'une minorité de porcs....

Monsieur le Préfet Maritime de Nouvelle Aquitaine,

En qualité de président de l'UNAN Charente Maritime, qui représente plus de 2500 plaisanciers du Département et en leur nom unanime, je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Je suis certain que vous comprendrez facilement, qu'à une époque où tous les signaux relatifs à la pollution et à la disparition des ressources halieutiques dans nos océans sont au rouge clignotant, le contenu de l'arrêté que vous proposez est inacceptable à n'importe quel citoyen amoureux du milieu marin et inadmissible de la part du représentant d'un état qui se glorifie de sa démarche en faveur de la biodiversité et de l'écologie. Je veux croire que vous saurez faire preuve du bon sens "marin" que sous-tendent les responsabilités qui vous ont été confiées, pour rapporter sans hésitation la promulgation d'un tel arrêté.

Bonjour, merci de prendre en compte concernant l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Cet endroit est une frayère pour le bar dont le stock est en déclin. Laissez ce poisson se reproduire!

Bonjour,

Je m'oppose formalement à le chalutage de Rochebonne.
Je m'oppose à ce projet complètement aberrant de nos jours : frayère, mode de pêche non sélectif . On se demande quel intérêt sert la préfecture mais ce n'est pas celui des écosystèmes ni des citoyens comme trop souvent .
Tout à fait contre ce projet vu la population de bars qui a chuté brutalement
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année" SvP
Bonjour, Merci pour cette démarche de consultation. Comme tous les amateurs passionnés, ainsi l'immense majorité des professionnels (ligneurs, mareyeurs, fileyeurs, guides de pêche, etc.) je suis atterré qu'une telle ouverture puisse être envisagée. Alors qu'il est de notoriété publique que stock de l'espèce est en grand danger sur l'ensemble de nos côtes notamment atlantique et bretonnes. Que toute forme de pêche en périodes de fraie sur des populations regroupées, particulièrement massive lorsque pratiquée au chalut pélagique, a des conséquences désastreuses sur la population, Qu'il est évidemment indispensable de maintenir une législation permettant le repos biologique de l'espèce en hiver. En souhaitant que les gens raisonnables qui décident entendent ce cri de désespoir ...
Bonjour, De nombreuses études prouvent à montrer la fragilité du stock de bars en Atlantique. Autoriser le chalutage en masse sur ce lieu de reproduction pendant la période de fraie est une aberration. L'ensemble des pêcheurs loisirs est prêt à assumer des restrictions pour préserver la ressource. Il est plus que temps que la pêche professionnelle soit également sollicitée dans cet objectif. Cela commence par l'interdiction totale de tout type de pêche sur ce plateau lorsque le bar est en période de reproduction. Je tenais également à vous faire remarquer que d'autres espèces dont le dauphin est directement impacté par cette pêche non sélective, ces prises accessoires s'échouant de plus en plus sur le littoral atlantique. En espérant que le bon sens l'emportera sur les aspects financiers de ce type de pratique.
Bonsoir Je m'oppose totalement à la réouverture de la pêche sur le plateau de Rochebonne entre ce mois de décembre et janvier. Le bar est en reproduction sur ces zones et c'est un vrai massacre. C'est notre avenir qui est en jeu STOP AU MASSACRE
Bonjour, Je vous écris pour vous faire face à mon opposition au chalutage sur le plateau de Rochebonne, avis partagé par de nombreux autres chercheurs en biologie/écologie. Cette pratique est bien trop destructrice pour les écosystèmes, pour les bars bien sûr, mais aussi dauphins et autres prédateurs marins. Elle doit être interdite toute l'année.
Je m'oppose à ce projet d'arrêté ! Il faut respecter les périodes de reproduction ! Ce projet est totalement idiot !!!!
Je m'oppose à la arrêté
Je suis opposé à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020.
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne ! La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Merci de protéger le vivant marin, les océans et de faire le nécessaire pour nos enfants.
Je suis fermement opposé à ce projet. Laissons la ressource se reproduire. Ne gaspillons pas le stock de bar pour un profit immédiat et réfléchissons sur le long terme.
Bonjour, CIEM (le Conseil International pour l'Exploration des Mers). Dans le Golfe de Gascogne, la situation des connaissances scientifiques est mauvaise. Le CIEM conclut dans son rapport que les données à sa disposition ne lui permettent pas d'évaluer correctement le stock. Le CIEM recommande également des mesures dites « préventives » telles que la protection des juvéniles, la limitation de l'effort de pêche, notamment sur les frayères. Les échouages des mammifères marins correspondent aussi à ces dates. L'effarouchement est-il efficace ? Je me prononce donc : contre le projet d'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

<p>Bonsoir, Merci pour cette démarche de consultation. Comme tous les amateurs passionnés, ainsi l'immense majorité des professionnels (ligneurs, mareyeurs, fileyeurs, guides de pêche, etc.) je suis scandalisé qu'une telle ouverture puisse être envisagée. Alors qu'il est de notoriété publique que le stock de l'espèce BAR est en grand danger et ceci sur l'ensemble de nos côtes notamment atlantiques et bretonnes. Que toute forme de pêche en périodes de fraie sur des populations regroupées, particulièrement massive lorsque pratiquée au chalut pélagique, a des conséquences désastreuses sur la population, Qu'il est évidemment INDISPENSABLE de maintenir une STRICTE législation permettant le repos biologique de l'espèce en hiver. En souhaitant que les gens raisonnables qui décident entendent CETTE REVOLTE pour la survie de cette espèce et des décisions responsables et respectueuses de notre environnement.</p>
<p>Bonjour, Je tiens à exprimer que je m'oppose formellement à ce projet.</p>
<p>A 100% pour cet arrêté !</p>
<p>Autoriser une pêche au filet dans une zone où la pêche est interdite, qui plus est pendant la période de repos biologique ? Vous avez d'autres conneries à nous proposer ? Je vote CONTRE cet arrêté plus débile qu'utile, et j'espère être suivi et entendu ! N'importe quoi</p>
<p>Bonjour, Je m'oppose à ce projet d'arrêté.</p>
<p>Je m'oppose fermement a ce projet d'arrêté préfectoral</p>
<p>Bonjour, Je vous fait part de ma vive opposition à ce projet, la ressource étant déjà dans un état critique.</p>
<p>Bonjour, Je me permet de vous contactez car je souhaiter m'opposer à cet arrêté préfectorale qui autorise le chalutage pélagique en bœuf. Je trouve cela inadmissible de vouloir autorisé la pêche dans des frayères. Bonne journée.</p>
<p>Non a la peche pélagique notre ressource est déjà menacée entre les pollutions et la peche professionnelle STOP nous pecheurs plaisanciers nous voyons les ressources diminuer malgré nos efforts sur le bar principalement avec des quotas que nous respectons pour un avenir que l'ont espère +++ poissonneux arrêtons vite et revenons à une pêche raisonnée avant qui soit trop tard !!!</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année!!</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. A ce rythme, disparition totale des poissons en 2050... Que pensez-vous manger? Laissez respirer la biodiversité asphyxiée par des pratiques folles, de destruction massive, et peut-être aurez vous la chance de continuer à déguster du bar...</p>
<p>Je m'oppose à ce projet qui détruirait les frayères du bar.</p>
<p>Bonjour, Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.</p>
<p>Madame, Monsieur, Je m'oppose à ce projet préfectoral. Ce projet va à l'encontre de la préservation de la ressource et de la protection de la biodiversité présente sur le plateau de Rochebonne. Comment faire perdurer la ressource en bar si nous vidons la mer à l'endroit où ils se rassemblent pour se reproduire? Cela est lucratif pour le moment mais les pêcheurs souffriront quand la ressource aura disparu. Avec cette méthode non sélective, des milliers de dauphins sont capturés par erreur et tués. Merci de prendre en compte mon opposition à ce projet.</p>
<p>Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Bonjour, Je suis absolument contre cette autorisation! Une aberration écologique.</p>
<p>Je m'oppose fermement a ce projet d'arrêté préfectoral.</p>

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Bonjour, Je suis fermement opposé à cette ouverture. La zone est classée en natura2000, laissons les poissons tranquilles sur ce plateau. La pêche industrielle a suffisamment d'espace pour aller pêcher ailleurs.
Je suis totalement contre ce projet d'arrêter qui mettra en péril de nombreuses espèces qui pour certaines sont déjà mal en point dû à une sur-pêche!
Bonjour , Je suis totalement contre
Madame, Monsieur, Bonjour, J'ai appris que vous ouvriez une consultation sur la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020. Sachez que je suis contre. En effet, le Bar ou Loup (méditerranée) et à fin de ne pas confondre l'espèce le Dicentrarchus labrax est très protégé depuis plusieurs années, notamment auprès des pêcheurs, dits de loisir. En effet, ce délicieux poisson a vu sa population fortement diminuer ces dernières années et grâce aux efforts de tous, sa population repart doucement à la hausse. Le plateau de Rochebonne est connu pour être une frayère du bar commun et sa période de fraie est en hiver. Lors de cette période, les bars se rassemblent sur les frayères pour la ponte et la fécondation des oeufs. Autoriser le chalutage lors de cette période équivaut à empêcher une nouvelle génération à venir et donc détruire tous les efforts de conservation de l'espèce, qui je le rappelle est particulièrement sensible. Dois-je aussi rappeler qu'il y a d'autres espèces de poissons, elles aussi vulnérables telles que le tacaud (classé espèce menacée vulnérable) ? Bonites, tacauds, mais aussi une flore subaquatique extraordinaire sur cette zone. Je pense qu'il est nécessaire de passer à un mode de consommation en préservant les réserves et pour cela, il faut laisser les animaux se reproduire afin de préserver la ressource. De plus dois-je rappeler les dégâts du chalutage et des bateaux usine ?
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La pêche au chalut doit être interdite toute l'année sur cette zone.
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Bonjour, je m'oppose au projet de pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne cet hiver, qui détruit la ressource collective au profit de quelques riches armateurs.
C'est une aberration, arrêtons de piller la ressource.
Bonjour Mesdames, messieurs, Merci de prendre conscience qu'un tel arrêté, dévastera la pêche maritime, nos poissons sauvages sont vulnérables dû aisément à ce type de pêche qui devrait à mon sens être totalement interdite sur notre territoire. Que pourrais-je dire à nos enfants lorsque je leur ferais manger des poissons croquette car dans peu de temps c'est uniquement ce qu'il restera dans nos océans: des élevages de poissons croquette, bourrés de médicaments.
Je m'oppose à ce projet!!
Je m'oppose au projet d'arrêté cité dans l'objet du présent mail.
Bonjour Madame, Monsieur, Je suis contre l'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Bonjour, Je vous adresse ce courrier pour vous montrer mon désaccord total avec ce type de pêche. Une honte de devoir vous faire un courrier pour essayer de stopper ces actes de prélèvement massif. A bon entendeur
Bonjour, je m'oppose à ce projet d'arrêté préfectoral .

<p>Bonjour, Je suis totalement contre cette pratique pour toutes les raisons environnementales que nous connaissons tous (si on se renseigne un temps soit peu). De plus dans notre région et alors que c'est actuellement interdit. Ce serait un très triste retour en arrière à l'heure où le combat écologique est au cœur de tous les débats. Merci de bien vouloir prendre en considération mon mail et ses arguments contre cette ouverture.</p>
<p>Merci d'interdire le prélèvement dans les ressources naturelles ils détruisent la faune et la flore</p>
<p>Bonjour, je me présente, Je suis extrêmement déçu par cette proposition émanant de vos services. Nous sommes des milliers de pêcheurs de loisirs Et de pêcheurs professionnels (ligneurs) à réaliser d'immenses efforts pour reconstituer le stock de bar pour que tout le monde puisse y trouver son compte. Au passage, nombre de ligneurs ont déposés le bilan à cause de ce genre de proposition... Vous vous permettez d'émettre cette proposition en ayant connaissance des données issues de l'ifremer, et donc de la raréfaction du poisson sur nos côtes, d'ailleurs on se demande si vous apprendrez un jour de vos erreurs (cf peche du thon...). Cette proposition (si vous ne connaissez pas la biologie du bar...) va permettre la pêche du bar au chalut, alors qu'il est en pleine reproduction et donc rassemblé en masse sur le plateau de Rochebonne bien connu pour être une zone de frayères du bar... C'est purement inacceptable alors que nous sommes tous en train de réaliser des efforts pour la ressource. Sachez que rien que par cette proposition vous vous rendez responsable d'un massacre sur le bar mais aussi des emplois détruits sur l'année suivante pour les professionnels ligneurs qui vivent principalement de cette ressource... Je profite également de ce courrier pour éveiller votre curiosité, et vous invite à aller voir (une fois n'est pas coutume) comment les américains gère la ressources en Floride, ils ont simplement banni la pêche au filet en dehors des eaux territoriales, et maintenant l'économie est juste 4 fois plus importantes par la pêche de loisirs que par la pêche professionnelle.. Cette proposition est donc aussi un non sens économique en plus d'un désastre écologique... Et je rajouterai que la pêche professionnelle américaine se porte aussi mieu puisque la côte représente maintenant un vrai vivier pour les plus gros poissons et donc à terme une meilleures rentabilité pour les pro.. À quand un changement de logiciel en France ?</p>
<p>Bonjour, Je me permets de répondre à votre consultation sur la pêche au chalut pélagiques sur Rochebonne en pleine saison de reproduction. Étant pêcheur de loisirs, a la côte et au moyen large, en période de réflexion sur la ressource du bar chez nous et plus au nord, s il vous plaît n autorisez pas ces techniques sur les frayaires.Ce site exceptionnel par sa topographie doit être un sanctuaire marin pour les bars, les dauphins et toute la faune et la flore présente.Merci de prendre en considération ma demande.</p>
<p>Bonjour, Je m'appelle Je ne souhaite pas que les bars soient pêchés lors de leur période de reproduction. On nous répète sans cesse que l'espèce est en déclin et qu'il faut limiter le prélèvement. Alors pour moi cet arrêté préfectoral ne devrait pas exister.</p>
<p>Bonjour Je ne comprend pas qu'on puisse envisager de donner une autorisation de pêche au chalut sur ce site remarquable qui sert au frai du bar à cette période . Les professionnels qui font cette demande ne doivent même pas être conscients qu'ils se suicident à court terme et ne voient que le profit immédiat , dommage que l'Administration ne se sente pas en mesure de leur expliquer et soit aussi coupable qu'eux . Il y aura des comptes à rendre un jour ...</p>
<p>Bonjour, je suis opposé à ce projet d'arrêté préfectoral.</p>
<p>Bonjour, Je m'oppose au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Bonjour , Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Je m'oppose à ce projet qui est un non sens écologique et économique pour l'avenir de la pêche et des stocks de poisson à court et moyen terme.</p>
<p>Bonjour je souhaite m'opposer à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 au nom de la préservation de la ressource marine.</p>
<p>Je m'oppose à cette ouverture qui va à l'encontre de l'écologie et de la pêche durable</p>

Je suis opposé à ce projet d'arrêté préfectoral
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Comme chaque année à la même période, le massacre des bars s'organise afin de pouvoir les prélever en masse sur leurs zones de reproduction. Au delà du désastre écologique que cela représente, c'est un signal épouvantable envoyé à tous ceux pour qui la gestion durable et la protection de notre environnement sont des choses primordiales. Je m'oppose donc à ce projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre et le 31 janvier.
Je m'oppose à ce projet de chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne Il y va de l'avenir de mes enfants mais surtout de mes petits enfants
Complètement contre. N'a t'on pas encore assez vidé nos océans ?
Madame monsieur, Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année
Je m'oppose à ce projet d'arrêté préfectoral, pour la sauvegarde et protection de la ressource marine.
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Bonjour, Je tiens par ce mail à exprimer mon désaccord avec l'Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En effet, à cette période, les bars se regroupent en bancs importants en vue de la reproduction, un prélèvement aussi massif et industriel porterait gravement préjudice aux capacités de résilience des populations de bars dans la zone, populations déjà affaiblies par la pêche industrielle autour de la zone, par la pollution et les atteintes diverses au milieu. Il serait inconscient de la part de nos décideurs (mais serait-ce vraiment surprenant ?) de faire passer les intérêts financiers de quelques uns à la vue courte devant ceux des générations futures. En espérant que la voix de la rationalité porte plus loin que celle du profit immédiat et destructeur,
Bonjour, je tiens à exprimer mon désaccord concernant l'arrêté en objet car : _ perturber le poisson en période de reproduction est une aberration pour le renouvellement de la ressource_ c'est en inéquation total avec les mesures d'urgences prises par l'Europe pour la préservation du bar.
Madame, Monsieur, Au nom de l'organisation de protection de l'environnement Oceana, je vous demande de ne pas adopter l'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Nous aimerions pour cela invoquer plusieurs raisons : - Les chalutiers pélagiques ont été identifiés par l'Observatoire Pélagis comme étant une des pêcheries fortement corrélées aux phénomènes de captures accidentelles de cétacés. Ces captures ont atteint un seuil tellement inquiétant (près de 10 000 captures estimées pour cet hiver 2018-2019) que c'est la survie de l'espèce de dauphin commun (Delphinus delphis) en Atlantique Nord-Est qui pourrait être en jeu, selon un récent rapport du Comité Scientifique de la Commission Baleinière Internationale (Nairobi, Kenya, 10-23 mai 2019). Oceana a pu notamment observer des échouages sur la côte atlantique française de spécimen présentant des marques/blessures très probablement reçues lors des prises dans les chaluts. - Ce type de pêcherie a également un impact désastreux sur la ressource en poisson, compte tenu de la puissance des engins utilisés et étant donné qu'à cette saison, le poisson (notamment le bar) est en période de reproduction et donc d'agrégations : le pêcher alors même qu'il se reproduit nuit gravement à la pérennité de son stock, et par conséquent, à la pérennité de tous les métiers de pêche sur cette zone vivant de cette ressource en poisson. - Ce type de pêcherie a aussi un impact négatif sur l'activité des petits pêcheurs artisans qui vivent de cette même ressource mais selon des pratiques de pêche plus soutenables et davantage respectueuses de la ressource, avec très peu, voire pas de prise accessoire. L'opinion publique désormais sensible aux enjeux environnementaux et à des pratiques rationnelles et vertueuses aura du mal à comprendre que soit autorisée, au cœur d'une zone Natura 2000 prévoyant un régime strict de protection des cétacés, une pêche qui dégrade brutalement tout à la fois les filières et métiers de la pêche, la ressource pêchée, et des espèces marines emblématiques rejetées mortes à la mer.

- enfin cette zone protégée (zone spéciale de conservation) du réseau Natura 2000 préserve une biodiversité exceptionnelle, notamment avec sa spécificité de hauts-fonds marins et d'habitats associés, et héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Ce zone « protégée » ne devrait donc en aucun cas laisser la place à ce type de pêcheries non-sélectives et destructrices. Ceci participerait à rendre l'outil des Aires Marines Protégées inefficace et non-crédible aux yeux du grand public !

Devant les indicateurs de perte de biodiversité, d'impact du changement climatique sur nos mers et de mauvaise santé de nos océans, l'opinion publique est désormais très sensible aux enjeux environnementaux. Nous souhaitons que le principe de précaution s'applique afin qu'une pêche aussi dégradante - à la fois les filières, la ressource pêchée et les espèces marines ne soit pas autorisée, encore plus au cœur d'une zone Natura 2000. Comptant sur votre esprit de responsabilité pour permettre un développement économique vertueux adossé à la préservation de notre patrimoine environnemental et à sa biodiversité, recevez Madame, Monsieur mes salutations.

Je suis vivement opposé à l'autorisation de chalutage sur le plateau de Rochebonne

Bonjour
Il ne faut surtout pas autoriser ce désastre écologique mais aussi économique : les frayères naturelles du bar doivent être des sanctuaires à sauvegarder à tout prix pour permettre aux espèces endémiques de se reproduire. L'activité des ligueurs du raz de sein en dépend également.
Non à cet arrêté

Bonjour, je m'oppose fermement au projet d'arrêté préfectoral. Je veux que mes enfants puissent voir un jour cette faune qu'il nous reste (si peu).

Monsieur,
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année
Il est temps de prendre des mesures efficaces contre les pilliers qui, entre nous soit-dit, scient la branche sur laquelle ils sont assis.

Bonjour,
Ce projet d'arrêté va à l'encontre de toute préservation de la ressource. Autoriser le chalutage dans une telle zone est la fin de la pêche artisanale (ligueur). Merci d'avoir pris connaissance de mon avis.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Bonjour,
Je suis pêcheur plaisancier en Manche. Ce projet d'ouverture du plateau de Rochebonne à cette période est une aberration car c'est une zone de fraie bien connue et c'est la pleine période de reproduction des Bars et des Lieux Jaunes. C'est mettre en péril tout le devenir de ces espèces dont les stocks dans nos eaux territoriales sont déjà bien mal en point... Nous devons préserver nos ressources halieutiques. Respecter les zones et les périodes de reproduction est essentiel. En espérant que ce projet destructeur soit abandonné, merci de m'avoir lu.

Bonjour,
Je suis contre cette pêche destructrice pour le bar à cette période comme tout le long de l'année sur un lieu de fraie de cette espèce qui met à mal aussi une autre espèce, les dauphins qui sont pris dans les chaluts des pêcheurs professionnels qui n'ont qu'une motivation financière et ne respectent pas le milieu aquatique. Des tonnes invraisemblables de bar pêchés qui retournent parfois à la mer une fois mort tout simplement parce que ces destructeurs ont dépassé leur tonnage et que les prix sont en baisse. En espérant que cela ne continue pas comme en début d'année. Merci de m'avoir lu.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Zones de reproduction pour le bar, on ne pêche pas sur les frayères en période de reproduction.

Bonjour,
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année
Bonjour
Ce mail pour vous dire que je suis contre la pêche au chalut pélagique, et en particulier sur le plateau de Rochebonne. Je m'oppose donc à cet arrêté préfectoral. La vie marine est fragile et d'elle dépend notre survie.

-Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Madame, Monsieur,

Je vous fait part de ma très nette opposition à l'autorisation éventuelle de chaluter tel que décrit dans l'arrêté en objet. En effet cette zone, classée partiellement NATURA 2000, est une zone de frai du bar qui s'y regroupe en masse à cette période de l'année, et il paraît tout à fait scandaleux que sous l'argument de maintien de "l'équilibre économique" de quelques bénéficiaires l'intérêt de tous soit aussi lourdement et négativement impacté. Ne pensez-vous pas qu'une vision à plus terme pourrait consister à se dire que la préservation des zones et périodes de reproduction permettra de maintenir les stocks tout au long de l'année et pour les zones avoisinantes? Le bénéfice commun serait bien plus important. Du point de vue de pêcheurs plaisanciers comme moi et mes amis qui nous imposons une éthique concernant nos captures, en terme de tailles, de périodes, et qui voyons d'année en année le volume de prises diminuer, nous sommes profondément choqués par le fait que ces autorisations puissent être reconduites. A l'heure du développement durable, ces pratiques sont une honte pour ceux qui les autorisent.

Bonjour,

Je n'accepte pas et je suis donc contre cette pêche et ceux qui la pratique quelque soit la période de l'année et surtout pas à cette période sur un endroit connu pour ces frayères. Ces mêmes chalutiers qui ont supprimés des centaines de dauphins pris dans leurs filets en début d'année. J'espère enfin que le pouvoir politique va se ressaisir et prendre une décision pour garantir l'avenir de cette espèce le bar pour que nos enfants puissent en manger un jour.

Je m'oppose fermement à la pêche du bar sur les frayères pendant la reproduction, quand vous aurez tout exterminé faudra pas pleurer .

J'aurai honte de publier des consultations publiques de la sorte à votre place .

Bonsoir,

Le projet d'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 va à l'encontre de la protection de la ressource en autorisant le massacre de frayères de bars.

Madame, Monsieur,

C'est avec un certain étonnement, une fois encore, que je constate que le Plateau de Rochebonne, connu pour être l'un des endroits les plus fréquentés par les bars l'hiver pour se reproduire, pourrait à nouveau faire l'objet d'une campagne de pêche intensive... Les pélagiques et autres senneurs se contre-fichent de l'impact sur la faune, il n'y a que le rendement qui compte! Comment peut-on même envisager déceimment une ouverture sur de telles zones de frayères? En pleine prise de conscience que l'homme doit composer avec la nature et limiter au maximum son impact sur cette dernière, l'idée même de pouvoir détruire l'écosystème alors que nous devrions plutôt être en train de réfléchir à la manière de le préserver est une aberration sans nom... Je suis chasseur sous marin, j'aime la mer, la respecte, prélève ponctuellement quelques poissons mais j'ai avant tout un profond respect du milieu dans lequel j'évolue. La logique de destruction de quelques uns doit cesser! Souhaitant que ce mail participe à une prise de conscience générale qu'il est grand temps d'avoir sous peine de voir des espèces et tout un écosystème s'effondrer...

Madame, monsieur

J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant que passionné de pêche sportive et sensibilisé à la protection de la faune marine, il me semble important de porter à votre connaissance que l'autorisation de la pêche du bar au chalut pélagique sur cette zone au début de la période de reproduction pourrait marquer le point de non retour pour une espèce déjà considérablement affaiblie par des années de sur-pêche. Cette décision me semble être une aberration à la fois économique et écologique. Il est temps de mettre un terme à cette course mortifère au rendement qui insulte l'avenir. La filière pélagique est l'illustration même de cette fuite en avant. Les poissons amaigris par la période de fraie et pêchés en trop grande quantités sont peu ou mal valorisés, ce qui pousse des bateaux toujours plus équipés à en pêcher encore davantage. Une poignée d'individus prennent ainsi en otage l'avenir de nombreux pêcheurs qui ont une autre idée de leur métier mais aussi de toutes les personnes qui vivent de la pêche de loisir (tourisme, guides de pêche, détaillants,...) Cette pêche au filet pélagique se traduit également par un nombre important de prises de dauphins que l'on peut difficilement qualifier d'accidentelles ou d'« accessoires » dès lors que l'on sait que cette zone abrite des bancs de marsouins en grands nombre à cette période de l'année. Il est temps de remettre à l'honneur et protéger les filières de pêche qui gèrent les ressources de manière durable et responsable (comme la pêche à l'hameçon). Vous n'êtes pas sans savoir que ce plateau est une zone spéciale de conservation Natura 2000 qui abrite une biodiversité fragile. Nos concitoyens comprendraient difficilement que l'on puisse accepter ce type de pêche en pleine période de reproduction d'une espèce déjà menacée avec des méthodes de pêche aussi éloignées de l'éco-responsabilité. J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent.

<p>Bonjour, Profitant de la consultation public concernant le projet de l'arrêté sur l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne, voici mon avis: NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Ne doutant pas l'attention que vous porterez à ce message,</p>
<p>Bonjour je suis contre cette pratique. C'est à la fois une bêtise et un scandale. Et encore je n'ai pas entendu les arguments en faveur de cette pêche en particulier, c'est juste aller chercher de la protéine facilement. C'est contre la gestion durable de la ressource C'est contre l'économie de la pêche professionnelle et récréative C'est contre l'image du produit : baisse des prix à cause des quantités trop importante, baisse de la qualité (congélation, "filet de bar" , méthode de pêche qui abîme le poisson) sans compter que si le poisson est plein d'œuf la chair est dégueulasse Ça n'avait aucun sens il y a 20 ans c 'est aberrant aujourd'hui Merci pour cette consultation.</p>
<p>Bonjour, je m'oppose à ce projet d'arrêté préfectoral qui va à l'encontre de la protection des ressources.</p>
<p>Bonjour, En tant que pêcheur passionné je m'oppose fermement à l'ouverture du plateau de Rochebonne pour les pélagiques pendant ces 2 mois. Vous devez obligatoirement savoir que ce plateau est un lieu de fraie pour des espèces comme le bar, à l'heure de la baisse la ressource etc comment pouvez vous encourager de telles pratique ...</p>
<p>Je m'oppose à se projet d'arrêter je ne comprend pas qu'on autorise cette pêche alors les poissons sont en reproduction a cette période si sa continue comme sa dans 10 ans maximum il n'y aura plus de poisson pour nous les passionnés</p>
<p>Je m'oppose à se projet d'arrêter je ne comprend pas qu'on autorise cette pêche alors les poissons sont en reproduction a cette période si sa continue comme sa dans 10 ans maximum il n'y aura plus de poisson pour nous les passionnés</p>
<p>Je suis contre l ouverture de la peche aux chalut pendant la reproduction Restant à votre disposition pour toute question.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Bonjour, je suis contre l'autorisation de la pratique du chalutage pélagique en boeuf pendant 2 mois dans une zone où cette activité est interdite. En effet, je pense que les océans subissent assez de surpêche, et qu'il faut préserver les zones encore protégées comme le plateau de rochebonne et qu'il ne faut pas en rajouter, de plus la pratique du chalutage détruit systématiquement les écosystèmes qui sont protégées qui se trouvent sur leur passage, que ce soit des dauphins, où d'autres espèces. Merci de penser à ces océans qui meurent à petit feu à cause de la surpêche, et de ne pas autoriser cette pratique même de façon temporaire sur un site classé.</p>
<p>Pour des raisons évidentes de conservation de la biodiversité, et parce que les méthodes employées sont une véritable menace car non sélectives : Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Il est incroyable que l'on reproduise toujours et encore les mêmes erreurs, les frayères sont l'avenir la ressource. Les préserver c'est plus de ressources toute l'année et pour longtemps! Ne cédez pas à la pression de certains pêcheurs professionnels.</p>
<p>Je m'oppose à ce projet</p>
<p>Bonjour, Je vous écrit pour affirmer être totalement contre la pêche au chalut pélagique sur le plateau de rochebonne. Il détruit la reproduction du bar poisson emblématique et capture des dauphins rejetés mort en mer qui finissent échouer sur les côtes. Je redit être contre cette pêche et toute pêche sur le plateau de rochebonne.</p>
<p>Il faut préserver les populations marines. Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Je m'oppose à l'ouverture de cette pêche sur le plateau de Rochebonne. En effet cet pêche serait effectué pendant la période de reproduction du bar, ceci est en total désaccord avec les quotas de pêche au bar appliqué partout en Bretagne au pêcheur de loisir afin de protéger la ressource de cette espèce en danger.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Bonjour, je vous écris ce mail pour vous dire mon inquiétude et mon opposition quand à l'ouverture de la pêche au pélagique pendant la période de reproduction du bar.</p>

C'est une grosse erreur qu'il faut arrêter de commettre chaque année. La ressource s'épuise de jours en jours et il est quand même totalement impensable d'autoriser à nouveau la pêche sur cette zone. Le poisson est en reproduction laissons le tranquille. Les pêcheurs pratiqueront d'autres pêches pendant ce temps. En laissant se réaliser ce massacre vous ne favorisez pas le commerce. Les navires du groupe Intermarché et autres pêchent la même espèce au même moment, nous observons alors une baisse du prix au kilos et du coup de la marge par poisson. Ce n'est pas durable comme façon de penser lorsque le poisson est pêché à la bonne période, il se vend bien mieux et plus cher. Un poisson qui se reproduit est bien sûr moins bon. Pour finir nous voyons des centaines de Dauphins éventrés, la queue coupée ou amarrée à une bouée dans l'attente d'une noyade certaine. Je suis Père de deux enfants et imaginez leur tristesse devant cette hécatombe. Ces images de dauphins échoués sur la plage lors d'une ballade en famille. Le dauphin est le symbole de la liberté ne laissez pas faire ce massacre.

Bonjour,
Par ce mail, je viens vous manifester mon opposition sur l'ouverture de la pêche sur les lieux de reproduction du bar en lieu et place du plateau de Rochebonne. Par extension à cette demande, il apparaît évident que les autres lieux de frayères doivent devenir aussi des sanctuaires marins protégés lors de ces regroupements reproductifs. En comptant sur votre future bienveillance en ce qui concerne les ressources naturelles,

Bonjour,
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Bonjour,
Je suis totalement contre cet arrêté, le plateau de Rochebonne est en effet une zone de reproduction pour le bar, ils y sont donc nombreux en cette période, fragiles et vulnérables aux pratiques de pêches intensives et non sélectives. Hors la période mentionnée dans l'arrêté et celle de la reproduction du bar. Pourquoi risquer de réduire la population ? Bref je suis contre.

Bonjour,
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Je suis totalement opposé à ce projet qui ne va pas du tout dans le sens de la préservation des espèces en l'occurrence : le bar. cordialement.

Bonjour,
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

Bonjour,
Je suis totalement contre cet arrêté, le plateau de Rochebonne est en effet une zone de reproduction pour le bar, ils y sont donc nombreux en cette période, fragiles et vulnérables aux pratiques de pêches intensives et non sélectives. Hors la période mentionnée dans l'arrêté et celle de la reproduction du bar. Pourquoi risquer de réduire la population ? Bref je suis contre.

Bonjour,
Une consultation du public est actuellement en cours concernant l'ouverture de la pêche au chalut sur le site Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Ce projet d'arrêté préfectoral mis en consultation propose d'autoriser la pratique du chalutage pélagique en bœuf pendant 2 mois dans une zone où cette activité est interdite. En tant que citoyen nous sommes préoccupés par la conservation du milieu marin en général, des espèces protégées comme les cétacés (Grand dauphin *Tursiops truncatus* (Annexe II de la Directive « Habitats »), Dauphin commun *Delphinus delphis* (Annexe IV de la Directive « Habitats ») ; Globicéphale noir *Globicephala melas* (Annexe IV de la Directive « Habitats ») ou des espèces à très haute valeur halieutique et commerciale dont le stock est menacé comme le bar *Dicentrarchus labrax* (<http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/pdf/5611.pdf>). A ce titre, nous sommes particulièrement surpris qu'au motif de préserver l'activité économique de seulement 34 équipages de pêche, l'Etat envisage d'autoriser une dérogation pour mettre en oeuvre une activité commerciale interdite sur un site classé Natura 2000, impactant potentiellement les espèces citées ci-dessus. Concernant les cétacés, le projet d'arrêté met en avant le fait que les bateaux devront être équipés de dispositifs dissuasifs acoustiques (pingers). L'efficacité de ce type de dispositif n'est pas consensuel (Snape et al. 2018). Aussi je ne comprends pas que, si la dérogation autorisant le chalutage devait être autorisée, l'embarquement d'observateurs de pêche ne soit pas rendue obligatoire (elle est seulement encouragée dans le projet d'arrêté). Rappelons que les bateaux travaillent par paire, que la dérogation ne porte que sur 2 mois et qu'elle ne concerne au plus que 34 équipages. Concernant le bar, il est aujourd'hui attesté que le plateau de Rochebonne constitue l'une des quelques grandes frayères contribuant à la survie des stocks Atlantique-Golfe de Gascogne de l'espèce

(<https://www.ifremer.fr/bar/Projet-bargip/Donnees-pros>). La période de décembre / janvier est une période où les bars se regroupent en bancs compacts (et vulnérables) en vue de leur reproduction sur les zones de frayères dont le plateau de Rochebonne. C'est d'ailleurs ce qui motive les pêches commerciales irresponsables de quelques équipages qui profitent de ces regroupement pour décimer les populations, au détriment des stocks globaux, des pratiques de pêches artisanales les plus respectueuses de l'environnement (ligneurs interdits de pêche sur cette espèce en 2018, voir <http://pointe-de-bretagne.fr/2018/gestion-du-bar-le-scenario-redoute-est-arrive>) et des pêches de loisir (dont le poids économique est tout sauf négligeable comme l'illustre l'article de presse suivant : <http://www.fnppsf.fr/derniere-minute/presse/2018-04-07-www.lamanchelibre.fr-7%20avril%202018-50000000310440628.pdf>). Vu ces éléments il apparait totalement anachronique que la dérogation objet de cette consultation ait pour objectif d'autoriser davantage de pression de pêche sur cette espèce menacée au niveau d'une frayère qui devrait être protégée. Pour ces motifs nous sommes opposés à la dérogation objet de la consultation. Si elle devait être autorisée, nous souhaitons que la présence d'observateurs de pêche soit rendue obligatoire sur chacun des bateaux concernés. Référence : Article sur les pingers Snape et al. 2018 : https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6015611/pdf/10745_2018_Article_9989.pdf

Tout le monde s'accorde aujourd'hui pour dire que la ressource de bar est en danger. A tel point que même les instances européennes limitent chaque année encore plus la pêche de se poisson. La zone de rochebonne est un sanctuaire pour la reproduction. Ouvrir cette zone en période de reproduction est simplement criminel. Cela sonne le glas d'une espèce dont les stocks sont passés en dessous du seuil de renouvellement de l'espèce. Dans l'espoir que la raison et la protection de la ressource prévalent sur de décisions purement mercantiles.

Bonjour,
le plateau de Rochebonne est reconnu comme une zone importante de reproduction de l'espèce Dicentrix Labrax. Au vu du fait qu'il est établi que les stocks de cette espèce sont en diminution depuis plusieurs années. Etant donné que la pêche aux chaluts pélagiques sur cette zone, en particulier pendant la période sus-visée par l'arrêté s'est accompagnée d'une mortalité importante de mammifère marin. Que le rapport de causalité reste fortement suspecté. Je considère que le principe de précaution devrait être appliqué et que la zone du plateau de Rochebonne ne devrait pas être ouverte au chalut pélagique avant d'avoir les moyens de garantir et la pérennité du stock de l'espèce ciblé car au rythme où vont les choses l'espèce risque l'extinction. Il est donc souhaitable pour l'espèce comme pour les marins qui l'exploitent de lui laisser une chance de se reproduire dans de bonnes conditions afin de rétablir les stocks qui sont en constante diminution depuis plusieurs décennies.

Bonjour,
le plateau de Rochebonne est reconnu comme une zone importante de reproduction de l'espèce Dicentrix Labrax. Au vu du fait qu'il est établi que les stocks de cette espèce sont en diminution depuis plusieurs années. Etant donné que la pêche aux chaluts pélagiques sur cette zone, en particulier pendant la période sus-visée par l'arrêté s'est accompagnée d'une mortalité importante de mammifère marin. Que le rapport de causalité reste fortement suspecté. Je considère que le principe de précaution devrait être appliqué et que la zone du plateau de Rochebonne ne devrait pas être ouverte au chalut pélagique avant d'avoir les moyens de garantir et la pérennité du stock de l'espèce ciblé car au rythme où vont les choses l'espèce risque l'extinction. Il est donc souhaitable pour l'espèce comme pour les marins qui l'exploitent de lui laisser une chance de se reproduire dans de bonnes conditions afin de rétablir les stocks qui sont en constante diminution depuis plusieurs décennies.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

BONJOUR,
PLAISANCIER ET PÊCHEUR SPORTIF NO-KILL EN COLÈRE !!!!!!!!!!!!!!! JE SUIS CONTRE LE CHALUTAGE SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE. LA PRÉSENCE DES CHALUTS DOIT ÊTRE INTERDITE CHAQUE ANNÉE ET TOUT AU LONG DE L'ANNÉE. En vous remerciant, je vous souhaite une agréable journée.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Madame, Monsieur,
Il faut absolument proscrire le chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite (i) chaque année et (ii) tout au long de l'année. Il s'agit en hiver d'une zone de reproduction du bar qu'il faut protéger. Merci de votre écoute. Il est important de ne pas se tromper !

Bonjour,
J'ai beaucoup de mal à comprendre, pourquoi impose ton des cotas au Pecheur plaisancier pour autoriser une pêche au chalut pélagique en bœuf sur une des plus grandes frayères à bar de la côte Atlantique. A quoi servent les efforts de nous Pecheur à la ligne qui ce bâtons pour que l'espèce prolifère, si de t'elle pêche sont autorisés ? Qui plus est cette pêche ne fait pas de dégât que sur une espèce mais sur l'océan entier. Comment obtenir une pêche et biodiversité durable avec de t'elle procéder ? Inquiet pour l'avenir je souhaiterais que cette pêche destructrice cesse. Un jeune pêcheur qui rêve un monde meilleur.

Bonjour Etant sur du desastre qui resulterai de la peche sur le plateau pendant la frai du bar je m'oppose a l'ouverture de celui ci
Non au chalutage dans le plateau de Richebonne. La présence de chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Bonjour, je m'oppose à ce projet d'arrêté préfectoral. Le chalutage sur des espèces pélagique en période de reproduction est à mon sens un crimes contre la nature et le futur de l'humanité.
Merci d'arrêter le massacre et de ne pas autoriser le chalut pélagique en pleine période de reproduction des bars !!! Vous ne pouvez pas alerter les gens que les ressources de poissons s'amenuisent et interdire aux plaisanciers de pêcher 6 mois dans l'année le bar tout en autorisant ce massacre !! Personne ne comprendrait une telle décision et il en va de votre crédibilité !
Arrêtez de faire toutes ces conneries! Quand je pense que vous êtes les responsables de la MER et du territoire maritime! UNE HONTE et HONTE à VOUS! Des criminels!
Bonjour Mesdames, Messieurs Je m'oppose à la publication de l'arrêté repris en objet autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !
Bonjour Je m'oppose au projet de chalutage sur le plateau de Rochebonne Il est évident qu'il faut préserver le bar qui est déjà sur le déclin
Bonjour je ne suis pas d'accord pour la pêche professionnelle au plateau de roche bonne!!!
Bonjour, Je me permets de vous envoyer ce mail afin de vous faire part de mes observations. Tout le monde est conscient des stocks de poissons en chute constante. Des mesures sont appliquées pour les pêcheurs de loisirs depuis plusieurs années avec des disparités pas toujours justifiées. Il serait stupide de croire qu'un poisson se limite à un parallèle lors de ses déplacements.Des efforts fait afin de préserver les stocks du bar ont été fait par les professionnels comme les pêcheurs de loisirs ces derniers temps. Il serait bon de les poursuivre autant en Manche que dans l'Atlantique, afin de laisser la ressource reprendre le dessus. Il serait bon d'interdire la pêche sur des zones de reproduction, pendant les périodes de reproduction...serait il concevable de chasser du gibier lors des mises bas ? Refuser l'autorisation de pêche sur le plateau de rochebonne apparaît donc comme une évidence. Vaut il mieux se priver de bars (et autre poissons frayant en ce lieu) pendant quelques mois par an, ou s'en priver l'année entière dans quelques temps ? Le thon rouge n'a donc pas servi d'exemple ?
Bonjour, Je me permets de vous envoyer ce mail afin de vous faire part de mes observations. Tout le monde est conscient des stocks de poissons en chute constante. Des mesures sont appliquées pour les pêcheurs de loisirs depuis plusieurs années avec des disparités pas toujours justifiées. Il serait stupide de croire qu'un poisson se limite à un parallèle lors de ses déplacements.Des efforts fait afin de préserver les stocks du bar ont été fait par les professionnels comme les pêcheurs de loisirs ces derniers temps. Il serait bon de les poursuivre autant en Manche que dans l'Atlantique, afin de laisser la ressource reprendre le dessus. Il serait bon d'interdire la pêche sur des zones de reproduction, pendant les périodes de reproduction...serait il concevable de chasser du gibier lors des mises bas ? Refuser l'autorisation de pêche sur le plateau de rochebonne apparaît donc comme une évidence. Vaut il mieux se priver de bars (et autre poissons frayant en ce lieu) pendant quelques mois par an, ou s'en priver l'année entière dans quelques temps ? Le thon rouge n'a donc pas servi d'exemple ?
Bonjour il faut que les pêcheurs pro arrêtent de piller les mince reserve de poisson il faut arreter de consommer à outrance, laisser le poisson se reproduire tranquillement, augmenter la maille pour les pro et surtout arrêter de pecher sur les frayeres au moment où ils sont le plus vulnérable.Je sais pas si la conscience écologique est encore présente mais même si le sujet ne vous touche pas personnellement pensez que vous laisserais des océans vides à vos enfants, des forets de palmier, un planete creuse...
Bonjour, Je tiens a vous faire part de ma consternation concernant cet arrêté. Je ne comprends pas comment on peut envisager un seul instant de pêcher au chalut sur une zone de frayère d'une espèce en danger (le bar) pendant sa période de reproduction.Rochebonne devrait être une zone protégée et servir de refuge et de zone de frayère pour les espèces marines, dans l'intérêt des pêcheurs professionnels et des générations futures.

Je suis pour le. Boycott du bar sur les étals de toutes les poissonneries et autres points de vente
Je suis opposée au chalutage sur ce site protégé en pleine période de reproduction des bars et dangereux pour les autres espèces comme les dauphins. La présence des chaluts doit être interdite à cette période et durant toute l'année.
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année".
Pour une pêche durable. Non a ce massacre...
Bonjour, Je tiens à vous signifier que je m'oppose catégoriquement à cet arrêté. La pêche y était interdit pour la bonne raison que les populations de bars s'y rassemblent pour se reproduire.C'est un scandale que les autorités autorisent toujours plus de pêche industrielle au détriment de l'écologie, du maintien des espèces. Les pêcheurs de plaisance eux sont aujourd'hui fermement incriminé et leur quota légiféré.Stoppons cette hypocrisie et maintenons (voire élargissons) l'effort sur l'industrie de la pêche qui est certes celle qui induit les véritables dégats en terme de diminution de cheptel! A bon entendeur,
je m oppose fortement a cette ouverture! bonjour comment est il possible qu un projet comme celui ci sois emis si ce n est que par la pression du lobing de la pêche? c est une tel abération ouvrir la peche sur une zone de frayère afin de decimer la population de bar :(dicentracus labrax). non non et non assez de piller l'océan si l océan meurt nous mourrons aussi rappeler vous en
Interdiction Aux chaluts de venir pêcher sur le plateau de roche Bonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 Préservons nos mammifères marins on n'en a quasiment plus et permettons aux bars de se reproduire
bonjour je trouve lamentable d'autoriser la pratique du chalutage pélagique pendant les 2 mois de la période de reproduction du bar et ceci sur une des plus grandes frayères de la côte atlantique. (Le plateau de Rochebonne)qu'aller vous laisser comme ressources a vos enfants et petits enfants .en espérant que la raison (a défaut de la cupidité) vous reviennent
Monsieur le Préfet, Merci de renoncer à ce pillage organisé
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année pour préserver les dauphins qui ont cette zone comme territoire et protéger la reproduction des bars.
Bonjour, Arrêtons le massacre! Laissons ce poisson noble se reproduire en paix!
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.Le plateau de Rochebonne héberge Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000. Tout est dit non ? Pourquoi autoriser quelque chose qui va une fois de plus TOUT DeFONCER alors que ce lieu pourrait être reconnu et réputé pour la conservation en l'état naturel de sa faune et de sa flore ?Pour le profit.Ah super ! Mais ça profite à qui au juste ? Pourquoi des chaluts ? Pourquoi pas de pêche à la ligne raisonnée ?Pour le profit.Sommes nous donc tous dénués de bons sens ???Trop de pêche, trop de consommation, trop de gâchis ! Pour quels résultats ? De moins en moins de poissons, des espèces capturées par "erreur" mais quand même tuées. C est "accidentel" dit-on. Comment cela peut il l être dès lors que nous déployons les filets, qui, nous le savons, (car nous sommes les seuls etres vivants à soit-disant, disposer d une conscience) raclent tout sur leur passage et détruisent l eco système sous marin ? Comment les gars de la côte peuvent ils laisser faire ça ? Loin est le temps où l homme vivait en harmonie avec la nature. Mais j y crois encore.
Je suis contre le chalutage des frayères.
Bonjour, Je trouve cet arrêté scandaleux. On ne peut pas continuer à piller les ressources de cette manière. Je suis totalement contre !
Bonjour, Depuis de trop nombreuses années, cet arrêté est demandé - et reconduit - parceque c'est la seule opportunité pour les pecheurs industriels de ratisser les bars a grand coups

de filets tractés. Le restant de l'année, les bars sont disséminés et aussi trop mobiles pour être pêchés efficacement avec cette méthode. Le plateau de Rochebonne est connu pour être la principale frayère des bars de l'Atlantique Est. Et la période hivernale est justement celle du frais. Depuis de trop nombreuses années aussi, les scientifiques constatent une diminution de plus en plus sensible de la ressource faut il vous faire un dessin ? Je suis totalement opposé à la reconduction de cet arrêté

Bonjour, je suis contre ce projet !

Bonjour
Je m'étonne sévèrement d'un tel projet ! Comment accepter la pêche pélagique sur ce plateau réputé pour être une zone de fraise pour les bars???? Tout le monde sait que ce poisson est en danger preuve est de la baisse des quotas réservés aux pêcheurs de loisirs.
Il est donc très étonnant d'autoriser ce carnage de pêche qui plus est en pleine période de reproduction !
Je refuse catégoriquement ce carnage et vous remercie d'y réfléchir ! Comptant sur votre diligence

Non à cet arrêté qui encore une fois autorise le prélèvement du bar en période de reproduction et sur son lieu de reproduction. La ressource de la mer diminue d'année en année et il serait temps de commencer à y porter une énorme attention en interdisant toute pêche en période de reproduction.

Non à cet arrêté qui encore une fois autorise le prélèvement du bar en période de reproduction et sur son lieu de reproduction. La ressource de la mer diminue d'année en année et il serait temps de commencer à y porter une énorme attention en interdisant toute pêche en période de reproduction.

Je suis contre l'ouverture de cette pêche pendant la période de reproduction de ces poissons ! Encore du grand n'importe quoi !

△ Mobilisons nous ! △ Un projet d'arrêté préfectoral propose d'autoriser la pratique du chalutage pélagique pendant les 2 mois de la période de reproduction du bar et ceci sur une des plus grandes frayères de la côte atlantique. (Le plateau de Rochebonne) Ce projet étant mis en consultation jusqu'au 22 octobre, il est encore temps d'éviter que cet arrêté rentre en application, Je m'oppose à cet arrêté préfectoral qui va à l'encontre de la protection de la ressource afin de protéger notre diversité marine.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Bonjour,
Je m'oppose à cet arrêté qui va détruire la ressource en l'empêchant de se régénérer. Merci à nos élus de bien peser les conséquences de ce type de décisions et de s'informer pleinement et objectivement sur les enjeux d'un tel massacre.... Je suis pêcheur de bar depuis ma très jeune enfance, mais avant quelqu'un concerné par l'extinction des espèces. Il y a certainement bien d'autres alternatives que de chalutier dans les frayères en pleine période de fraie.

Madame, Monsieur, je suis totalement CONTRE cet arrêté !!!!

OU EST LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS CE PROJET?
AUTORISER UNE PECHE INTENSIVE PENDANT LA PERIODE DE REPRODUCTION D'ESPECES PISCICOLES SENSIBLES... ABERRATION!!!
IL NE FAUT PAS VALIDER CE PROJET.

NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite tout au long de l'année.

Je suis contre ce projet qui permettra de détruire une zone de reproduction importante pour les bars au profit de quelques armateurs alors que l'on demande aux plaisanciers des efforts pour protéger cette ressource. La population de bars est fragile et doit être protégée

Bonjour, je m'oppose à ce projet.

Bonjour,
Je souhaite exprimer mon désaccord sur le projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Dans un contexte d'érosion de la biodiversité, dans un monde où toutes les sonnettes d'alarme retentissent pour nous avertir de protéger ce qui peut encore l'être, je ne comprends pas qu'un tel projet puisse être envisagé. Les stocks de bars sont au plus bas, comment pouvez-vous envisager d'autoriser la pêche au chalut sur les zones de reproduction, dans une période où les poissons sont justement rassemblés pour accomplir leur reproduction. J'espère que ce projet d'arrêté ne verra pas le jour, rien que le fait qu'il soit envisagé me choque déjà.

Non au chalutage.

CONSULTATION PUBLIQUE OUVERTE JUSQU'AU MARDI 22 OCTOBRE : NON AU CHALUTAGE SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE !!!

Je dis: Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Merci de noter qu'en tant que plaisancier usager de la mer et protecteur de la nature je m'oppose formellement à l'autorisation de la pêche du bar pendant sa période de reproduction sur le plateau de Rochebonne, j'espère que la raison l'emportera.

Bonjour,

Je m'appelle . Et pratiquant d'une pêche raisonnée du bar à la canne à pêche. Il est impensable en 2019 qu'une telle autorisation soit donnée, envers tout bon sens, écologique, économique, éthique, etc... Pour le seul intérêt économique de quelques uns et au détriment d'une ressource qui s'amointris d'année en année, études scientifiques à l'appui. De plus d'innombrables dauphins sont victimes collatérales de ces méthodes de chalutage. Des milliers s'échouent chaque hiver, mutilés par les filets et les pêcheurs. Je suis contre l'ouverture de la pêche au chalut sur Rochebonne.

Messieurs, Je m'oppose à ce projet de pêche sur des frayères en période de reproduction

Bonjour,

Je me permets de donner mon avis sur la proposition d'autorisation de pêche sur le plateau de Rochebonne aux chalutiers pélagiques. Je trouve totalement scandaleux qu'alors que TOUS les indicateurs montrent une décroissance rapide des stocks de bars, en Manche/mer du nord comme en golfe de Gascogne (le distinguo entre ces "stocks" étant lui-même selon moi absurde), un préfet puisse encore aujourd'hui se soumettre au lobby de la pêche industrielle, autorisant ceux-ci à ratisser l'une des plus grandes frayères à bars de nos côtes, pendant la période de reproduction et à une période où le prix du bar est dérisoire! Quand allez-vous prendre la mesure de l'état alarmant des stocks??? Alors que chacun se mobilise actuellement contre le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité, des propositions d'arrêtés telles que celui-ci sont tout simplement à vomir. Écoutez les scientifiques plutôt que votre porte-feuille! Sinon vous expliquerez aux générations futures pourquoi vous avez encouragé ce colossal gâchis. Mais je me doute bien que la montagne de mails s'opposant à ce stupide arrêté ne sera probablement même pas lu, autant pisser dans un violon, vu que les intérêts de quelques gros industriels priment sur ceux de la population, et d'une espèce toute entière. Je tiens quand même à rappeler que selon plusieurs études, la pêche dite "récréationnelle" rapporte plus à l'état et concerne plus d'emploi que le secteur de la pêche professionnelle.

Mais bon comme toujours "après moi le déluge". Vous ne pourrez pas dire que vous ne saviez pas.

Monsieur,

Je déconseille vivement cette pêche absurde du bar qui détruit l'espèce, qui ne fait le bonheur que d'une poignée de personnes peu scrupuleuses, une partie des poissons sont gardés, une grande partie est rejetée à la mer, les vidéos en témoignent. Notre planète est très mal en point, tout le monde doit faire un effort, j'espère que votre clairvoyance et votre honnêteté contribueront à sa sauvegarde. Compte tenu de la baisse dramatique de la ressource en bars, de la mortalité des dauphins et des volumes prélevés par la pêche professionnelle, il me semble impératif de protéger complètement le plateau de Rochebonne qui est une zone connue de reproduction du bar et de nombreuses autres espèces. Il me paraît donc totalement impensable de l'ouvrir à la pêche au chalut pélagique qui est une pêche non sélective et irrespectueuse de la faune marine donc l'interdiction de pêche doit y être maintenue. En espérant être entendu.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Je suis opposé à ce projet qui va à l'encontre de ce qui devrait être fait aujourd'hui c'est-à-dire une gestion durable des ressources pour l'humanité.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Il est temps d'arrêter de piller les mers et de savoir gérer les stocks si l'on veut qu'il reste du poisson pour nos enfants!

Bonjour,

Je viens vers vous pour vous communiquer mon opposition à l'arrêté préfectoral concernant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne, en vous remerciant de prendre en compte mon avis. Je vous remercie et vous souhaite une excellente journée.

Bonjour,

En tant que professionnel du métier dans le nautisme et de la petite pêche côtière responsable je suis contre cet arrêté visant l'ouverture de la pêche au pélagique sur le plateau de Rochebonne. Rendez-vous compte qu'il s'agit de la maternité de notre ressource en bars que vous envoyez à la destruction? STOP, laissez la ressource se remettre sur pieds et valorisez les produits de la mer à leurs justes titres.

Bonjour,
Quand va-t-on arrêter de tout saccager ? Quand va-t-on apprendre de nos erreurs ? A chaque fois ça se déroule de la même façon. Peu importe l'espèce , peu importe le milieu. On pille sans raison, jusqu'à atteindre l'état critique des stocks, on détruit sans réserve les milieux écologiques. Peu importe que ce soit pour des raisons touristiques, agricoles ou autres. On agit toujours de la même façon. Alors que la diminution des ressources en mer ne fait plus aucun doute et que la destruction des fonds marins est avérée plutôt que de réguler certains modes de pêche, non sélectif et industriel, on les encourage toujours plus. Le plateau de Rochebonne, connu pour être une des frayères majeure à l'échelle européenne, notamment pour le Bar commun, va de nouveau être autorisée à la pêche au chalut pélagique ? en pleine période de reproduction ? Non à ce type de pêche, arrêtons de pêcher sur les frayères, de les détruire, privilégions la pêche de saison. Préservons nos ressources pour pouvoir en profiter encore longtemps.

Madame, Monsieur,
Bonjour,
Par la présente, je souhaite m'opposer fermement à ce projet d'ouverture de pêche au chalut pélagique, non-sens écologique absolu. Un pas de plus dans la gestion durable et intelligente du bar européen, *Dicentrarchus labrax*, impliquerait évidemment une interdiction de la pêche au chalut de cette espèce en période hivernale (décembre-mars). Pêcheur de loisir et père d'un enfant d'un an.

La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

"Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année"

Bonjour,
Je suis contre l'ouverture au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence de chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année!

Je m'oppose à ce projet d'arrêté Préfectoral visant à autoriser l'ouverture aux chaluts pélagiques sur le plateau de la Rochebonne. C'est toujours à nous petits plaisanciers de devoir faire des concessions ! Essayez d'aller sur le terrain et de voir le massacre que font ces bateaux ! Vous êtes en train de légitimer la mort prématurée de nos océans.

Bonjour
Je vous adresse ce mail pour vous stipuler ma vive opposition au projet cité en objet
En effet la population de bar (*dicentrarchus labrax*) est en déclin constant à cause de la surpêche visant cette espèce économiquement rentable pour les pêcheurs pro
De nombreux exemples existent sur d'autres espèces comme la morue , la sole etc N'est il pas IRRESPONSABLE d'autoriser la pêche sur une frayère , au moment de la reproduction !!!! Des mesures fermes doivent être prises pour le renouvellement du stock et ainsi pouvoir avoir une pêche durable et raisonnable Je vous demande donc l'arrêt pur et simple de ce projet.

Je suis contre ce projet d'arrêté préfectoral. C'est une aberration d'autoriser toutes les pêches au filet (tous les chaluts, filets maillants dérivants fixes), à l'hameçon (cane ligne palangre) dans la zone protégée du plateau de Rochebonne. Il faut laisser la ressource se renouveler. Il y a de moins en moins de bars depuis 50 ans que je pêche du bord.
Merci d'avance

Bonjour,
Je vous envoie ce mail pour indiquer mon mécontentement et mon opposition face à cette mesure irresponsable et dévastatrice pour la ressource. En effet des milliers d'animaux marins se retrouvent sur ce plateau au large pour différentes raisons. Les bars y viennent se reproduire tandis que les dauphins y viennent notamment pour s'alimenter. Bien d'autres espèces vivent également en ces lieux et se voient détruites par le chalutage pélagique qui a lieu chaque année. Il est honteux de laisser délibérément de telles pratiques opérer et si cela ne cesse pas nous n'aurons bientôt plus rien dans nos mers. Les stocks de bars sont en chutes libres et les écosystèmes s'effondrent, toute la chaîne alimentaire est touchée par ce type de pratique !! En tant que pêcheurs plaisanciers, mais aussi professionnel dans le milieu de la pêche, loisir je demande que des mesures fermes soient prises pour que cesse cette boucherie annuelle. Notre passion mais aussi notre métier est en péril, et la pêche industrielle n'est pas une alternative durable, tout le monde en a bien conscience.

Bonjour,
Par ce mail, je vous informe que je m'oppose à cet arrêté et ce afin de préserver la ressource !

Merci de l'attention porté à ce mail.
NON A CET ARRETE PREFECTORAL
Bonjour Je suis contre ce projet d'arrêté...il faut respecter les cycles de reproduction des poissons
Il ne faut pas autoriser la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020, parce que cela correspond à la période de reproduction des bars, i.e. février-mai en Golfe de Gascogne (cf référence ci-dessous).
Bonjour, Veuillez prendre note que je m'oppose à cet arrêté ouvrant la pêche du bar aux professionnels sur une zone de frayères, et qui plus est pendant la période où cette espèce se reproduit.
Bonjour Madame, Monsieur, Je m'oppose à ce projet d'arrêté préfectoral lamentable, c'est une honte. Merci pour votre prise en compte.
Madame, Monsieur, Je souhaite l'arrêt de la pêche pélagique sur Rochebonne et ailleurs en période de frai du Bar.On ne peut pas règlementer la pêche amateur et la limiter à 1 ou 3 prises et d'un autre coté valider les ravages de la pêche pélagique professionnelle de prise par tonnes.La pêche pélagique comme celle électrique devrait être banni et interdite à moins de 2 milles des récifs et épaves qui sont des lieux de rassemblement et de reproduction.Faut-il devenir attendre la chute catastrophique des ressources comme à Terre-Neuve ?
Non à cette pratique de pêche au chalut pélagique dans cette zone spéciale de conservation Natura 2000 De plus, les mesures de protection ne sont que de la poudre aux yeux.Il serait temps d'arrêter les pratiques destructrices et de préserver les habitats et les périodes de reproduction des espèces.
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Bonjour Mesdames, Messieurs, En l'état, je suis réellement opposé au projet d'autoriser la pratique du chalutage pélagique en bœuf pendant 2 mois à compter du 1er décembre 2019 dans une zone où cette activité est interdite.En vous remerciant de votre attention, et de la procédure citoyenne de consultation mise en place. En espérant que l'avis des citoyens sera réellement pris en compte.
"Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année"
Veuillez trouver, en pièce jointe, la lettre de protestation de notre fédération concernant l'arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !
Bonjour, Je dis non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !
Bonjour Je viens par la présente exprimer mon désaccord quant à cette autorisation de pêche accordée sur un temps et un espace jusqu'alors protégés. Cette mesure paraît aller à

l'encontre de toutes les nécessités de préservation de l'environnement y compris marin qui s'imposent aujourd'hui pour nous et nos enfants. Je vous remercie de bien vouloir en tenir compte.
Stop au carnage sur le plateau de Rochebonne. Si le projet passe vous serait responsable du déclin de certaines espèces. Je suis contre se projet.
Non à la pêche du bar pendant la période de frai. C'est contre productif Ou est la gestion raisonnée de la ressource?
bonjour. Étant pêcheur plaisancier,j'ai du mal a comprendre le fait que le pêcheur de loisir soit limité a un quotas,et que a contrario le chalutage sur les frayères en pleine période de reproduction du bar soit autoriser.je comprend que ces professionnels de la pêche ai besoin de travailler, mais pas de cette manière.merci de me permettre d'exprimer mon point de vue par cette consultation.
Madame, monsieur, Je m'oppose au projet d'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. En effet, ce site est d'une grande richesse, et un site stratégique pour le maintien des stocks de bars qui viennent s'y reproduire. Autoriser cette pratique revient à annihiler l'ensemble des efforts consentis par les utilisateurs de la mer de ces dernières années.
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne ! La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !
Madame, Monsieur, Je suis contre cette mesure d'ouverture de la pêche sur le plateau de Rochebonne
Bonjour, Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. Préservez plutôt nos flots, les fonds marins et la faune : c'est une honte d'autoriser ce genre de pratique encore aujourd'hui, dans un contexte où notre Terre décline. Respectez la reproduction des espèces en difficulté, notamment le bar.
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne,la présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Bonjour, Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne contraire aux objectifs de protection de la ressource et de développement durable.C'est inadmissible de continuer à chaluter en mer, et encore plus sur des zones de reproduction. Vous feriez mieux de protéger la ressource et développer la pêche sportive qui a un impact économique beaucoup plus fort. --
Bonjour Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne
Bonjour, Ce projet est vraiment la traduction d'un manque de considération du monde pour l'équilibre de l'écosystème, une aberration dans les politiques qui ont pour but de protéger notre planète pour les générations futures.J'espère que vous saurez mettre en avant l'urgence écologique plutôt que des intérêts économiques d'une filière qui exploite sans penser au futur, en n'autorisant pas la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne.
Il est aberrant de voir des projets Comme Celui ci ?merger Je suis totalement contre
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année"
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux

massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

stop chalu!!!

Bonjour,

Dans une logique simple à comprendre, j'morose à l'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur la totalité du plateau de Rochebonne.

La ressource est en danger et déjà suffisamment malmenée pour qu'un geste fort soit envoyé aux destructeurs des océans.

COMMENT ?

Comment peut-on restreindre les pêcheurs plaisanciers à 3 prises de bar par jour et par pêcheur dans un soucis de sauvegarde de l'espèce et autoriser des bateaux professionnels armés de chaluts pélagiques au combien destructeurs de la faune et flore sous-Marine qui plus est en pleine période de frais du bar et multiples autres espèces sur le plateau de Rochebonne ?

Comment l'appât du gain peut faire oublier l'avenir de ses proches et de la profession ?

Comment des " têtes pensantes " peuvent commettrent des erreurs aussi graves de conséquences ?

Comment se fait-il que les Préfectures maritimes locales ne soient pas réellement consultées et la DREAL Poitou-Charente soit ainsi ignorée ? De grâce messieurs les sénateurs et députés la ressource halieutique ainsi que la nature en général a besoin de décisions de bons sens aussi nous comptons sur vous ...

Bonjour, Je ne comprends pas qu'on autorise une pêche pélagique auparavant interdite alors qu'on est en pleine période de reproduction des bars. Ca ne créé que quelques emplois et ça détruit la biodiversité qui nous rend des services écosystémiques bien plus importants que ces quelques revenus. Cela n'en vaut pas la peine et va à rebours de toutes les politiques de préservation de l'environnement.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Monsieur le Préfet,

A la suite de la lecture du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020, je me permets de vous solliciter pour porter à votre attention mes observations suivantes:

La période choisie pour l'autorisation du chalutage sur le plateau de Rochebonne du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc pour frayer. Cette autorisation serait catastrophique pour la ressource actuelle. Je peux vous affirmer, en tant que pêcheur amateur, que cette ressource pélagique, tant recherchée, diminue avec gravité dans nos eaux et se raréfie terriblement depuis plusieurs décennies. Il est urgent d'agir si on veut que les futures générations puissent profiter de ce bonheur de pouvoir relâcher et consommer sa pêche. La destruction de la ressource est due en grande partie par la pêche commerciale et industrielle en expansion malgré toute les alertes qui ont été remontées. J'aimerais vous faire part de mon plus grand désarroi si ce projet prenait effet. Je ne doute pas, Monsieur le Préfet, que vous prendrez la décision la plus juste au regard de la préservation de l'espèce et maintenir l'économie de la pêche.

Monsieur le Préfet

Les ressources maritimes sont en danger, beaucoup d'espèces dont le Bar sont menacées. En ma qualité de pêcheur de loisir, il ne me semble pas raisonnable de prendre des dérogations pour autoriser la pêche sur des zones normalement interdites, de surcroit des frayères, et ce en périodes de reproduction. Le chalutage pélagique n'est pas des plus sélectif, les poissons et les mammifères marins paient un lourd tribut du fait de sa pratique. Je ne doute pas que vous saurez prendre la bonne décision qui permettra la protection de la ressource et des secteurs économiques qui lui sont liés (pêche durable, de loisirs, tourisme, ...)

Bonjour,

Par ce mail, je tiens à vous informer que je m'oppose fermement à votre projet! Que cherchez vous à faire en autorisant cela? Même un enfant comprendrait l'absurdité d'aller pêcher dans des frayères! Le plateau de Rochebonne doit être fermé à toutes pêches pro et loisir pendant la période de reproduction. Nous avons exemple parfait depuis quelques années avec le retour du thon rouge sur nos cotes Atlantiques et Manches. La protection temporaire du bar sera bénéfique pour tout le monde, pro et amateur. Faites le, pas pour vous, mais pour vos enfants!

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année. Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées.

<p>Au nom de la protection du vivant et de la biodiversité, je suis opposé à cette autorisation de chalutage de 2 mois sur le plateau de Rochebonne. Cette interdiction doit être maintenue toute l'année et définitivement dans cette zone de conservation.</p>
<p>Objet : Avis sur Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 Considérant un risque certain à la pratique de la pêche pélagique sur ce plateau par 34 bateaux (en sus, pourquoi ce nombre et non pas un autre ?) lors de regroupement des poissons sur les premiers mois de l'année et ce dès le début janvier pour certains d'entre eux dont on constate d'année en année une importante diminution j'exprime un avis négatif à la durée de ce projet d'arrêté qui ne devrait pas cibler le mois de janvier.</p>
<p>NON AU CHALUTAGE SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE !!!</p>
<p>Pour des raisons évidentes de respect de la biodiversité locale je m'oppose fermement à ce projet d'arrêté préfectoral autorisant le massacre des bars en pleine période de reproduction.</p>
<p>Je ne comprends pas cette envie de tout détruire. Il est important de garder des endroits vierges de toute pêche .je compte sur vous pour interdire cette ouverture de site à l'exploitation commerciale ou autre ...</p>
<p>Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Je souhaite ici faire connaître mon opposition à l'arrêté préfectoral autorisant l'ouverture de la pêche sur le plateau de Rochebonne en décembre et janvier prochain. Les débarquements de bars étant arrivés à la limite décidée par le comité scientifique depuis quelques jours, veuillez faire appliquer la loi en interdisant sa pêche jusqu'à 2020.</p>
<p>Dans un souci de respect de la ressource, je m'oppose complètement à ce projet d'arrêté préfectoral. En espérant que ma voix soit entendue.</p>
<p>Je suis pêcheur et trouve inadmissible d'autoriser cette pêche du bar dans un des lieux de frayère d'atlantique les plus importants. Je m'oppose à cette loi et à cette destruction massive.</p>
<p>Bonjour je suis contre le chalutage du Bar en période de reproduction sur le plateau de Rochebonne , qui risquerait de diminuer encore le nombre de bars dans l'atlantique .</p>
<p>Je suis contre ce projet qui va de nouveau détruire des poissons pour la rentabilité de certaines personnes.</p>
<p>Je souhaite m'exprimer contre cette forme de pêche intensive et inutile. Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Madame, Monsieur, Je vous demande de ne pas adopter l'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 pour plusieurs raisons : Les chalutiers pélagiques ont été identifiés par l'Observatoire Pélagis comme étant une des pêcheries fortement corrélée aux phénomènes de captures accidentelles de cétacés. Ces captures ont atteint un seuil tellement inquiétant (près de 10 000 captures estimées pour cet hiver 2018-2019) que c'est la survie de l'espèce de dauphin commun (<i>Delphinus delphis</i>) en Atlantique Nord-Est qui pourrait être en jeu, selon un récent rapport du Comité Scientifique de la Commission Baleinière Internationale (Nairobi, Kenya, 10-23 mai 2019). Ce type de pêcherie a également un impact désastreux sur la ressource en poisson, compte tenu de la puissance des engins utilisés et étant donné qu'à cette saison, le poisson est en période de reproduction : le pêcher alors même qu'il se reproduit nuit gravement à la pérennité de son stock, et par conséquent, à la pérennité de tous les métiers de pêche sur cette zone vivante de cette ressource en poisson. Ce type de pêcherie a aussi un impact négatif sur l'activité des petits pêcheurs artisans qui vivent de cette même ressource mais selon des pratiques de pêche plus soutenables et davantage respectueuses de la ressource, avec très peu, voire pas de prise accessoire. L'opinion publique désormais sensible aux enjeux environnementaux et à des pratiques rationnelles et vertueuses aura du mal à comprendre que soit autorisée, au cœur d'une zone Natura 2000 prévoyant un régime strict de protection des cétacés, une pêche qui dégrade brutalement tout à la fois les filières et métiers de la pêche, la ressource</p>

pêchée, et des espèces marines emblématiques rejetées mortes à la mer.

Comptant sur votre esprit de responsabilité pour permettre un développement économique vertueux adossé à la préservation de notre patrimoine environnemental et à sa biodiversité

Je suis contre cette ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

- 1- Ce site Natura 2000 doit être sans pêche pour permettre une meilleure protection du bars.
- 2- Les petits pêcheurs côtiers ont besoin de bars pour vivre et ce ne n'est pas en permettant des chaluts de 5 tonnes que nous sauverons la petite pêche.
- 3- Le quotas de bars a été divisé par 2, il en faut pour tout le monde
- 4- Les plaisanciers sont déjà limité à 42cm contre 38 cm pour les pro est à 3 bars par jours
- 5- Il faut laisser la reproduction se faire pour la sauvegarde du bar.
- 6- Pourquoi alors limiter à 50kg/j/bateau en octobre et novembre et sans limite en décembre et janvier ?
- 7- Cette pêche ne profite qu'à une minorité de bateaux pour un grand profit au détriment de la profession.

Bonjour,

Comment peut-on autoriser la pêche au chalut pélagique dans une zone aussi importante pour la faune marine ? Le plateau de Rochebonne est un haut-lieu de la vie marine par ce haut-fond qui attire des milliers d'oiseaux et mammifères marins en automne et hiver.

Depuis plusieurs années des milliers de dauphins sont capturés dans les filets lors de ces activités sans que personne ne s'en émeuve. Comment les autorités, que vous représentez, peuvent autoriser de telles pratiques alors que les populations de cétacés sont en mauvais état de conservations et que la population est très impactées sur ce lieu ?

A titre personnel je passe des journées entières en février et mars à comptabiliser et autopsier des dauphins morts par des activités de pêche, quand est-ce que cela va cesser ?

Je suis totalement défavorable à ce projet d'arrêté !

Arrêtons les conneries et l'hypocrisie -

Ces chalutiers sont des usines, inadmissible -Et on tape sur les petits pêcheurs....et les générations à venir, verrons t-elle l'écaille d'un poisson dans les mers??

Bonjour

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

Bonjour,

Je m'oppose au projet d'arrêté préfectoral portant sur l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020

Madame, Monsieur,

Le plateau de Rochebonne est une zone d'alimentation et de reproduction pour de nombreuses espèces de poissons, cétacés et oiseaux protégés. La pêche au chalut pélagique a un impact négatif connu sur nombre de ces espèces, notamment via la capture accidentelle (dauphins, fous, puffins, etc.). De plus, les stocks halieutiques sont actuellement dans un état de conservation déplorable en raison de la surpêche. Cet arrêté préfectoral va donc totalement à l'encontre de ce que scientifiques, gestionnaires de la nature et autres experts préconisent. J'aimerais sincèrement que vous puissiez pour une fois prendre conscience que raisonner à coup de logique économique et court-termiste contribuent à mener notre société droit dans le mur. Réagissez avec qu'il soit trop tard!

Je m'oppose fermement à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de rochebonne pendant la période de fraie ce serai un désastre sur les populations de bars mais pas que. On sait que le plateau est un haut lieu d'une grande biodiversité. Merci de la prise en compte de mon avis

Non au chalutage sur le plateau de rochebonne, la présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Madame, Monsieur,

Par ce mail, je vous confirme mon opposition à l'arrêté référencé en objet.

<p>Bonjour, Je m'oppose à ce projet d'arrêté préfectoral.</p>
<p>Je m'oppose à ce projet</p>
<p>Bonjour, Je souhaite transmettre mon avis défavorable au projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. L'océan et ses ressources sont déjà en surexploitation et la période d'ouverture proposée se situe en pleine période de reproduction des bars ce qui engendrera sans aucun doute des captures ayant un impact non négligeable sur la population de bars. De plus elle engendrera des captures accidentelles importantes sur les dauphins se nourrissant des bars. Merci de prendre en compte l'avis des citoyens. L'état de santé de nos océans est de plus en plus inquiétant.</p>
<p>Bonjour La pression de la pêche sur le Bar n a jamais été aussi forte que ces vingt dernières années. On ne peut pas se permettre de pêcher sur les zones de reproduction pendant la période de refroidissement, ce serait un non-sens. De plus autoriser un non-sens énerve et certain se sentant laissés risquent aussi de ne plus rien respect</p>
<p>Je suis contre cet arrêté merci de prendre ma voix en considération...</p>
<p>Bonjour, Charentaise de naissance, j'ai profondément honte de l'attitude des pêcheurs qui pillent nos océans. Si nous ne réagissons pas, nos océans seront complètement vides de vie marine en 2048. Le plateau de Rochebonne quand à lui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Il faut impérativement qu'il soit protégé toute l'année!! Et particulièrement en hiver car ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche). Je vous en supplie, montrez l'exemple en refusant la pêche dans le plateau de Rochebonne. Et à terme...partout ! Sauvons notre magnifique océan.</p>
<p>Bonjour, autoriser la pêche industrielle sur une zone de frayère du bar (poisson dont les stocks sont en chute libre) et pendant sa période de reproduction est pour moi une hérésie. N'oublions pas non plus les nombreux dauphins (dont certaines espèces sont protégées) présents sur la zone pendant cette période pour profiter de cette ressource qu'est le bar et qui finiront tués dans les chaluts puis échoués et morts sur les plages de Vendée.</p>
<p>Bonjour, Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. En tant que plongeuse, je suis particulièrement sensibilisée aux problèmes d'effondrement de l'écosystème aquatique. Nous assistons d'année en année à une disparition de nombreuses espèces aquatiques dans l'indifférence la plus totale de la part de nos gouvernements successifs. Il est tant d'agir pour préserver les océans et fait comprendre à ces professionnels qu'ils détruisent eux-mêmes leur outil de travail.</p>
<p>Bonjour Je vote contre l'ouverture de cette zone à la pêche au chalut Cette zone est un sanctuaire pour beaucoup d'espèces et la présence des chalutiers et de leurs moyens de pêche cause des dégâts irréversibles sur la biodiversité et là biomasses de beaucoup d'espèces comme les bars ou les dauphins. Nous ne pouvons rester spectateur de ce funeste constat de centaines de cadavres de dauphins sur nos côtes. Cette pêche n'est pas respectueuse de l'environnement il est impératif de l'interdire</p>
<p>Madame , monsieur . Il me semble tout à fait indispensable de protéger nos milieux sous marins et notamment notre patrimoine de pêche et de ressources naturelles . Dans le cadre de la consultation que vous avez lancé , je tient à vous dire que moi XX en tant que citoyen français je m'oppose radicalement à l'ouverture de la pêche du bar sur le plateau de roche bonne pendant la période cité en objet . J'espère que l'Etat prendra son rôle de protecteur de l'avenir au sérieux</p>
<p>Bonjour je vous envoi ce mail pour vous mettre au courant de mon opposition a ce que soit autorisee la peche pendant une periode de reproduction . A l heure ou de nombreux pecheurs loisir s imposent eux meme une periode de repos de l espece. Ceci n est ni plus ni moins que la destruction d une espece Soyons intelligent et respectueux du milieu marin.</p>

Je dis NON Nous devons préserver la mer et les océans et prendre uniquement ce que nous avons besoin . Notre Planète est unique et sa diversité est en équilibre fragile.
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Bonjour, En ce qui me concerne je pense que la pêche intensive est déjà bien trop présente actuellement. Il est nécessaire de protéger la faune marine de ces bateaux usine qui pêchent de manière intensive et non raisonnée le long de nos côtes. De plus, des espèces comme le bar sont en pleine période de reproduction durant cette période. Il n'y a rien de mieux que d'autoriser ce genre de pêche pour éteindre une espèce le plus vite possible... En toute logique, il paraît opportun de ne pas autoriser cette pêche à cet endroit.
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. A l'heure où les constats de la dégradation des écosystèmes liés à l'océan deviennent impossible à ignorer il est inconcevable de continuer à pratiquer des techniques de pêches destructives et non sélectives sur des zones de reproduction et de rassemblement de la biodiversité comme ce site.
Bonjour Je m'oppose à cet arrêté afin de pouvoir préserver les ressources. L'exploitation du plateau de rochebonne a uniquement un intérêt pour la pêche industrielle, qui fera des dégâts sur la faune et la flore. Il n'y a qu'un intérêt financier à l'autorisation de cette pêche et aucun intérêt environnementale/écologique. Montrons l'exemple et appliquons enfin les promesses sur le sujet de la protection de l'environnement. Merci de ne pas permettre cette pêche.
Arrêté préfectoral portant sur l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 :- CONTRE ce projet d'arrêté qui va à l'encontre de la protection de la ressource afin de protéger notre diversité marine.
Bonjour , Dans le cadre de la consultation publique sur ce projet d'arrêté je vous fait part de de mon opposition à celui-ci , une telle décision mettrai en péril de nombreuses espèces , dans le contexte mondial actuel de disparition d'espèces et de destruction des océans nous ne pouvons pas nous le permettre.
Madame Monsieur Je vous demande de ne pas adopter l'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 qui avorise une capture accidentelle de cétacés plusieurs espèces sont déjà en danger d'extinction. Ce type de pêcherie a aussi un impact négatif sur l'activité des petits pêcheurs artisans.
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
« Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout le long de l'année » Merci de prendre en considération mon avis.
Bonjour Je m'oppose totalement à ce projet, c'est une véritable honte. Il faut sauver les dernières frayères Sinon, bientôt, adieu à nos amis labrax!!!! 🐟🐟🐟🐟 toujours pour plus de profit...
Je m'oppose à cet arrêté préfectoral !!! J'ai pu voir les dégâts du "pelagique" sur les frayères à bars, sur les dauphins et autres "prises annexes" dans les années 80/90... Et on veut recommencer ?!?! Arrêtons cette politique de l'autruche !!!
Je m'oppose au projet de chalutage sur rochebonne.
Je m'oppose à ce projet d'arrêté préfectoral
je suis contre le chalutage pélagique du bar pendant la reproduction
Je suis contre cet arrêté préfectoral, cela est à mon sens une catastrophe écologique, c'est un endroit de reproduction pour le bar , et on le sais tous la ressource est en baisse,

il faudrait que quelques années pour que le stock augmente et c'est pas en laissant faire la trentaine de navires en pêche que cela s'arrangeras . Cela reste en plus très facile de pêcher à cet endroit qu'en on sais qu'il y a du poisson sur ce plateau de rochebonne, pourquoi ses bateaux ne pêchent t'il pas dans une autre zone que celles des frayères? Recherche t'ont le profit et donc la quantitée .Nous pêcheurs récréatifs faisons de gros efforts et aussi nous respectons les quotas et les mailles. Pour ma part cette année je n'est pas fait beaucoup de sorties, et je ne recherche pas à sortir pour faire du bar et manger , cela reste mon loisir, et j'en prend considération pour que cela perdure ! Si les pêcheurs professionnels continuent comme cela , en premier lieu quel avenir pour la ressource? Quel avenir pour leur métier et quel avenir pour les prochains marins ?! Tout le monde sais , mais personne en prend conscience, l'argent est un frein dans ce sujet.... bonne réception et en espérant que plusieurs personnes comme moi vous feront part de leur point de vue. Car bien évidemment les 3/4 des personnes pensent comme moi, mais ne font pas forcément la démarche, faute de temps où de difficultés à se servir des réseaux sociaux ou tout simplement de l'informatique.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Madame, Monsieur,

La documentation appuyant l'ouverture de la pêche pélagique sur le plateau de Rochebonne apparait pour le moins incomplète.

Il n'est pas mentionné l'impact sur les populations d'oiseaux ni les mesures pour la limiter. Et je m'interroge sur le bien fondé d'ouvrir cette pêche pendant la période de ponte des bars alors que depuis quelques années cette même pêche pélagique est interdite au delà du 48eme parallèle. Votre décision d'ouvrir la pêche reviendrait à affaiblir les efforts faits pour protéger la population de bar durant un moment critique de leur cycle de reproduction. vous continuez ici à promouvoir une vision à court terme qui entraîne la fin de la pêche au bar sur le long terme. Les 34 navires qui partiront sur Rochebonne le feront au détriment de tous ceux qui pêchent tout au long de l'année hors de Rochebonne. Enfin vous mentionnez un système en place depuis 1978, il serait temps de revoir la totalité de l'impact et non pas de se contenter de renouveler ce système. La situation des stocks de pêche et de l'écosystème marin s'est gravement dégradé depuis 1978.

Je m'oppose à ce projet d'arrêté préfectoral qui va à l'encontre de la protection des ressources et qui de ce fait n'aidera en aucun cas la faune marine.

Bonjour,

Je m'oppose à cet arrêté préfectoral portant l'ouverture de la pêche au chalut que le plateau de Rochebonne durant la période de fraye.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Bonjour,

Par ce mail je m'oppose à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Cette période concerne la période de Frai du bar. Il n'y a aucun intérêt à laisser cette pêcherie avoir lieu pour plusieurs raisons

- La pêche sur les frayères décime l'espèce
- Il n'y a aucun intérêt gustatif de manger un bar en période de Frai
- Les dommages collatéraux sur les autres espèces sont énormes

Merci de prendre en compte ma contribution.

Bonjour,

Je ne peux que réagir à cette consultation pour vous partager bien plus que ma désapprobation mais mon rejet total de cette directive. En effet, ce lieu est un sanctuaire de reproduction pour le bar en Atlantique et une décision de la sorte serait des plus graves et irréversible pour le stock de bar qui se reconstitue très peu. Enfin, je vous rappelle que sur le plan économique cela ne fait pas non plus de sens car cela fera descendre le cours du bar qui finira en farine animale au prix de retrait en criée. J'espère que d'autres se joindront à moi pour partager leur désapprobation et que vous serez tenir compte de tous ces avis pour prendre la seule décision qui s'impose, à savoir l'interdiction de pêche sur toute cette zone pendant la période de reproduction.

Bonjour,

Ce mail pour vous signifier que je m'oppose fermement à l'ouverture du chalutage sur cette zone de frayère qui une fois de plus aurait des conséquences catastrophiques pour le bar commun...

C'est incroyable que notre chère union européenne ne s'émeuve pas plus de ce type de pratique quand nous connaissons sa position sur la pêche de loisir, un peu de cohérence ferait du bien à l'espèce...

Merci pour votre consultation

<p>Madame, Monsieur, Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Je m'oppose à cet arrêté préfectorale.</p>
<p>Bonjour, La transition écologique dont le gouvernement nous parle tant ne doit pas concerner pour vous le milieu marin? Ou est ce que la décision de pêcher du bar pendant sa période de reproduction est considérée comme faisant partie de cette transition écologique ? Est ce qu'un monde sans poisson est un monde écologique? Ou alors est ce que cette transition écologique n'est qu'un mensonge ? Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Bonjour, Je m'oppose au projet portant sur l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne ! Cela n'est pas du tout adapté au développement durable de l'espèce du bar, qui sera en pleine période de reproduction.</p>
<p>NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Ne prenez-vous donc conscience de rien ? Vous devriez avoir honte de proposer la présence de chaluts alors que le débat sur la surpêche est de plus en plus intense. Pourquoi est-il si difficile aux autorités de privilégier l'environnement, sa faune et sa flore ? Vous me faites honte.</p>
<p>Bonjour , Je viens ici vous écrire mon désaccord à l'ouverture de cette zone à la pêche. Oui tte pêche, car: À cette période , le bar entre et est en période de reproduction. Donc à part affaiblir encore un peu plus une espèce en grand danger, je ne comprends pas la future ouverture, à moins qu'il y ai des lobbies qui se cachent derrière et qui en ont rien à faire de la faune et la flore De plus, des pélagiques. Une façon de pêche qui est décriée par tout le monde, car, en plus de ramasser tt sur le fond, la zone est complètement détruite, faune, flore, etc. Alors, pour un gouvernement qui veut et se dit écologique, je trouve cela vraiment pitoyable, tout ça , car des lobbies sont là pour ne faire que du business. Merci de prendre en compte mon avis défavorable.</p>
<p>Bonjour, Je souhaite exprimer mon avis sur cet arrêté préfectoral qui est une immense aberration en ces jours où chacun essaye de faire son possible pour préserver notre écosystème. Il faut impérativement reconsidérer cette décision absurde!</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. La protection de la biodiversité est une urgence et un devoir. Arrêtons les non-sens.</p>
<p>Bonjour, Comme vous le savez, le plateau de Rochebonne (situé au large l'île de Ré) est un site de plus de 9700 hectares qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000. Un site protégé ? Encore une fois, sur le papier seulement ! Tous les deux ans depuis 1978, les activités de pêche pélagique (normalement interdites) sont autorisées sur une période de deux mois, du 1er décembre au 31 janvier. Pourquoi ? Parce qu'en hiver, ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Intéressante pour des pêcheurs sans scrupule qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce qui ne pourra pas se reproduire. En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche) Durant 60 jours, ce sont donc 34 chalutiers qui seront autorisés à pêcher en bœuf (filet remorqué par deux navires), une méthode particulièrement mortelle qui revient à traîner dans l'eau un filet en forme d'énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres qui capture tout sur son passage, un piège particulièrement dangereux pour les dauphins que nous avons documenté à plusieurs reprises. Cette méthode devrait être STRICTEMENT INTERDITE !!! A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, il faut juste du bon sens. Autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année. Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées. La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !</p>

Merci de votre attention et de tenir compte de l'avis des citoyennes et des citoyens !

Bonjour,
Par la présente, je m'oppose l'ouverture du plateau de Rochebonne à la pêche pélagique, secteur propice à la reproduction du bar à cette période.

Bonjour,
Je suis tout à fait opposé à cette autorisation qui ne préserve pas du tout la ressource pélagique.
Je ne comprends pas pourquoi on envisage de lever une interdiction qui était conforme à la préservation de la ressource.
J'espère que cette consultation sera prise en compte .

Non au Chalutage sur le plateau de Rochebonne . La présence des chaluts doit être interdite sur le plateau de Rochebonne tout au long de l'année . Cette méthode de pêche est particulièrement destructrice des populations de mammifères marins et de cétagés qui y vivent ainsi que de leur nourriture à savoir des bancs de bars et d'autres poissons . La preuve du préjudice causé est le nombre important de cadavres de cétagés échoués sur les plages , mutilés par les filets et/ou les pecheurs , morts par noyade .Les ministères de l'écologie et du développement durable , de l'agriculture et de la pêche ne peuvent pas continuer à ignorer ces massacres .

Je m'oppose a ce projet d'arreter préfectoral concernant : la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 .

Bonjour,
Ce mail pour vous informer, comme j'en ai le droit, de mon opposition à ce projet d'arrêté préfectoral.Autoriser la pêche sur un lieu de frayère est une hérésie et démontre une vision très court terme des choses. C'est irresponsable.
La pêche du bar devrait être interdite à tous et en tous lieux pendant la période de reproduction !

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne.
La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Bonjour,
il manque à cette autorisation comme celles précédentes une évaluation complète des incidences sur les sites Natura 2000 impactés. On navigue ici à l'aveugle ! comment savoir si le contingentement du nombre de navires et l'installation de dispositifs accoustiques seront efficaces si on n'a pas une connaissance complète des impacts de ces pêcheries sur les objectifs de conservation de la faune aquatique au sein des zones Natura 2000 impactées ?
La situation actuelle me paraît donc particulièrement anormale, et il faut absolument évoluer vers une meilleure connaissance des incidences de ces pratiques sur l'écologie.
En attendant, le principe de précaution devrait amener vers une limitation beaucoup plus importante de ces activités, surtout au vu des observations importantes de mammifères marins, et du lien de causalité possible entre ces mortalités et cette activité de pêche.
Sur le plan technique, s'il faut améliorer la rédaction de l'arrêté, je vous propose au moins :
- de rappeler dans le cadre de cet arrêté l'obligation qui est faite à tous les navires de pêche de déclarer les captures accidentelles de mammifères marins ;
- de rendre l'embarquement d'observateurs de pêche à bord non plus facultatif, mais obligatoire, au moins, sur une durée minimum ou par "sondage", s'il est irréaliste d'imposer cela sur l'ensemble de la campagne de pêche.

Je m'oppose au chalutage sur le plateau de rochebonne pendant le frai du Bar

Madame, Monsieur,
Suite a la consultation du public et en tant que citoyen francais, je souhaite jouer mon droit d'opposition à l'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.Je suis en d'autres termes, contre ce projet !

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Bonjour,
Afin de préserver la ressource, les ressources halieutiques, je suis CONTRE ce projet.

Madame la préfète,
Monsieur le directeur interrégional de la mer,

<p>je souhaite répondre à votre consultation publique actuelle concernant l'autorisation d'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne pour la période du 1 décembre 2019 au 31 janvier 2020.</p> <p>Je pense Madame la préfète, Monsieur le directeur interrégional de la mer que vous n'êtes pas sans savoir les points suivants que je me permet de vous rappeler:- le plateau de Rochebonne est une zone d'importance majeure pour l'espèce Dicentrarchus labrax (bar) puisqu'elle est en Europe l'une des frayères principales de cette espèce.- cette espèce possède un mode de reproduction particulier qui amène les stocks de poissons fertiles à se concentrer en masse pour la fraie.- les stocks de bar commun à l'échelle européenne sont faibles (avis du CIEM et de l'IFREMER) et que l'espèce est en danger, voire menacée.- la pêche au chalut pélagique est une méthode de pêche invasive qui ne permet pas de cibler les individus et encore moins de pratiquer la relâche des poissons "inférieurs à la maille légale".- outre le Dicentrarchus labrax cité précédemment, cette pratique de pêche mets également en péril de nombreuses autres espèces, de poissons d'une part, mais aussi et surtout de cétacés (dauphins) qui profitent du même espace à la même période pour se nourrir. Comme en témoignent les échouages massifs annuels de dauphins sur les plages à cette période, ils sont les dommages collatéraux de cette pratique invasive de pêche.Le plateau de Rochebonne étant interdit à la pêche et protégé le reste de l'année, période où ces espèces sont absentes, pourquoi l'autoriser lorsque celle-ci représente un danger majeur ces espèces?Certes conscient des intérêts économiques que cela représente pour certains groupes industriels de la pêche, je pense néanmoins que les intérêts et la sauvegarde du milieu naturel et des ressources est prioritaire sur la santé économique de ce secteur, dont la pression de pêche a été très largement suffisante jusqu'à maintenant.Ajouté à cela, un avis personnel, pour un mode de gestion durable et une pêche responsable, il serait préférable de privilégier et n'autoriser à la pêche uniquement les méthodes à la ligne/hameçon ET permettant une sélection des individus et un prélèvement raisonné (ligneurs et petite pêche).Par conséquent, au vu des éléments présentés précédemment, je m'oppose fermement à votre projet de décret autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne pour la période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020, et vous encourage fortement à interdire ce secteur à la pêche, quel que soit le moyen utilisé, et ce pour une durée indéterminée.</p> <p>En espérant que cet avis retienne votre attention, je vous prie Madame la préfète, Monsieur le directeur interrégional de la mer, de recevoir mes sincères salutations.</p>
NON a l'ouverture de la peche en chalut pelagique sur le plateau de rochebonne Du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020..
Bonjour, Je m'oppose à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier, période de reproduction des poissons.
Non et non à cet arrêté préfectoral . Arrêtons de piller les océans. Et non au bateau usine comme le Margiris destructeurs d'écosystème, de profession (comment un pauvre petit ligneur qui pratique une peche responsable peut il survivre face à ces ogres des mers dirigés par des multinationales) ils sont beaux les pays bas, l'Europe, la France. Une honte . Laissons les poissons se reproduire tranquillement. Pratiquons une peche raisonnable et commercialisons du poisson de qualité! Stop à la connerie humaine !
La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Bonjour, je suis totalement contre ce projet d'arrêté préfectoral.
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !
bonjour je m'oppose au chalutage
Avis négatif d un ingénieur halieute ENSAR76 qui a fait sa carrière dans le secteur.Décision irresponsable d une administration qui ne sait plus comment résister au lobby de quelques pêcheurs. Cela va à l encontre des principes de gestion durable d une ressource halieutiques et même à l encontre du principe constitutionnel de précaution. Vos enfants vous jugerons très sévèrement.
Bonjour, je suis choqué par l'ouverture du plateau de Rochebonne, pourquoi autoriser la pêche sur une zone de reproduction ? Développement durable, vraiment ? Cordialement.
Bonsoir, Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Bonjour ;

<p>C'est une honte et une attitude non responsable de la part des hommes se disant écoresponsables, que d'autoriser la pêche du bar sur le plateau de ROCHEBONNE, pendant la période de reproduction du bar. Les politiques et autres qui travaillent au sein de la DIRM et qui se disent pour le développement durable ne devraient pas avoir la conscience tranquille, s'ils délivrent une telle autorisation. Cela démontre une nouvelle fois, que cette institution n'a rien à faire des ressources maritimes et de l'ensemble de l'écosystème marin.</p>
<p>Bonjour, Je suis contre. Les océans sont en péril, le pays se dit pour la protection de l'environnement... cet arrêté n'a donc pas de sens.</p>
<p>Je suis contre ce projet qui ne peut que nuire à l'écosystème (poissons, cétacés) du plateau de Rochebonne. Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Bonjour, Étant professionnels de la mer et vue la conjoncture et les diminution de stock. Je n'accepte pas et je suis donc contre cette pêche et ceux qui la pratique quelque soit la période de l'année et surtout pas à cette période sur un endroit connu pour ces frayères. Ces mêmes chalutiers qui ramasse tous dans la mer ont capturés un bon nombres de dauphins pris dans leurs filets en début d'année. J'espère enfin que le pouvoir politique va se ressaisir et prendre une décision pour garantir l'avenir de cette espèce le bar...</p>
<p>NON</p>
<p>"Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année »</p>
<p>Bonjour, Le Bar est une espèce que l'on trouve de moins en moins dans nos eaux à cause de la surpêche et de surcrois en période de frai. Autoriser sa pêche sur le plateau de Rochebonne à cette période revient à le condamner car il s'agit d'une frayère. Bien d'autres frayères sont déjà "nettoyées" de tous les bars s'y reproduisant et tout ça pour les vendre en promo! Merci de ne pas autoriser cette ouverture.</p>
<p>Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !</p>
<p>Bonjour, Je vous remercie de noter mon opposition complète à ce projet d'ouverture.</p>
<p>Je suis absolument contre cet arrêté. A l'heure actuelle une grande majorité des espèces de poissons consommées par l'homme sont en situation de surpêche. Il est urgent de préserver ces espèces et de leur ménager des temps de reconstitution des stocks. Bénédicte Pierrefeu 1926 Bonjour, je m'oppose à ce projet d'arrêté préfectoral.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Bonjour J'apporte par le biais de ce mail mon soutien contre cette loi qui constituerait un véritable désastre sur la biodiversité de ce site encore préservé.</p>
<p>Bonjour, Je m'oppose à ce projet d'arrêté. Il n'a aucun sens et va à l'encontre des principes durables et éthiques qui sont les miens.</p>
<p>Je m'oppose à cet arrêté préfectoral qui vas en dépit du bon sens nous devons préserver la ressource et surtout éviter la pêche et la vente du bar pendant leurs périodes de reproduction.</p>
<p>Je trouve cette pêche au chalut inadmissible quand on connaît les désastres de type de cette pêche surtout en cette période de reproduction.</p>
<p>Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !</p>

Non, arrêtez de vider les mers et océans avec des chaluts !

Bonjour, Je suis contre cette arrêté.

Bonjour

Je suis tout à fait opposée à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne, même pour une courte durée. Sachant les dégâts engendrés par ce type de pêche, il n'est pas acceptable de continuer à encourager ces pratiques, à fortiori sur une zone préservée.

C'est tout à fait contradictoire avec la politique annoncée par le gouvernement et pour l'instant peu mise en œuvre (voir les chasses spécifiques, l'impossibilité pour les inspecteurs de l'environnement de faire correctement et librement leur travail, les reculs sur de nombreux dossiers). Une nouvelle atteinte à nos ressources halieutiques serait une aberration dans le contexte de diminution globale des ressources. Préservons pour l'avenir !

Je m'oppose à ce projet d'arrêté préfectoral, qui est contraire à la préservation du bien-être de la biodiversité aquatique. En vous remerciant de faire valoir les valeurs universelles de la nature.

Je refuse le chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Au nom de la biodiversité.

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver mes remarques concernant la consultation citée en objet.

La conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, plus connue sous le nom de sommet de la Terre de Rio de Janeiro, a notamment adopté l'un des principes suivant :

« En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement. »

Le principe de précaution s'impose aux administrations. Il les oblige à développer en leur sein des procédures de prévision et d'évaluation afin de tenter de prévenir les risques majeurs pouvant conduire à l'engagement de leur responsabilité.

Le principe de précaution a été introduit en droit français par la loi Barnier du 2 février 1995 sur le renforcement de la protection de l'environnement. Selon ce principe, « l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économique acceptable ».

Ajoutons que ce principe a aujourd'hui valeur constitutionnelle. En effet, la révision constitutionnelle du 1er mars 2005 a annexé la Charte de l'environnement à la Constitution.

Or, l'article 5 de la Charte dispose : « Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage ».

Par ailleurs, par son arrêt Commune d'Annecy du 3 octobre 2008, le Conseil d'État a précisé que tous les droits inscrits dans la Charte de l'environnement avaient une valeur juridique contraignante.

Par ces éléments il apparaît que le projet d'arrêté ne remplit pas les exigences réglementaires en matière de principe de précaution étant donné que l'un des considérant dit : Considérant qu'en l'absence de DOCOB pour la zone Natura 2000 FRA5412026 il est nécessaire de mettre en œuvre un suivi et une évaluation des espèces d'intérêt communautaire;

Ce suivi et cette évaluation devraient être mis en œuvre avant toute dérogation.

Enfin, biologiquement parlant, ce projet d'arrêté est une aberration écologique étant donné qu'il prévoit d'autoriser la pêche d'une espèce (le bar) en pleine période de reproduction.

Je suis absolument contre cet arrêté ! Cette pratique désastreuse pour la biodiversité marine menace gravement les ressources en poissons ainsi que la survie des dauphins qui sont beaucoup trop nombreux à être capturés accidentellement ! Il serait plus intelligent à la place de valoriser et pérenniser les méthodes de pêche artisanale plus durables !

Monsieur

Je m'oppose formellement au projet d'arrêté préfectoral portant sur l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1/12/2019 et le

31/01/2020 (periode de reproduction) Ce projet va à l'encontre de la protection des ressources et s'éloigne de la politique de développement durable.
Ce projet va à l'encontre de la protection de la ressource marine et je m'y oppose.

Madame, Monsieur,

Une consultation du public relative à un projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020, est en cours. Le projet d'arrêté préfectoral mis en consultation propose d'autoriser la pratique du chalutage pélagique en bœuf pendant 2 mois à compter du 1er décembre 2019 dans une zone où cette activité est interdite. Je vous informe par ce courriel de ma stricte opposition à ce projet qui, non content de ne comporter aucune valeur ajoutée pour l'environnement ou la collectivité, représente une menace significative pour des milieux naturels déjà considérablement affaiblis et menacés par ailleurs.

Je suis contre ce projet d'arrêté qui va à l'encontre de la protection de la ressource.

Madame, Monsieur,

Par la présente, j'exprime mon désaccord avec l'arrêté de pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre décembre 2019 et le 31 janvier 2020 pour plusieurs raisons:

ce type de pêche impacte fortement la survie des dauphins communs selon un rapport du Comité Scientifique de la Commission Baleinière Internationale du mois de mai dernier.

la période choisie est totalement contraire au cycle des poissons car elle correspond à leur période de reproduction.

les petits pêcheurs artisans ne pourront rivaliser avec ces chaluts alors que l'impact de cette pêche artisanale est beaucoup moins néfaste pour l'écosystème.

Par ailleurs, comment cette pêche pourrait-elle être autorisée alors que cette zone de Rochebonne a été reconnue comme zone Natura 2000?

En espérant qu'aucune décision néfaste pour l'océan et la biodiversité ne soit prise

Je suis contre l'ouverture de cette pêche. en janvier nous avons trouvé en poissonnerie des bars à 12 € le kg, alors qu'il faudrait protéger la ressource.

Non à l'ouverture du plateau de rochebonne et au deux chalutiers usines dans la manche pour aider notre planète

Bonjour,

Je m'oppose à cet arrêté qui va à l'encontre de la protection des ressources. Autorisé à pêcher une frayère alors que la ressource du bar est à la baisse ! Que des mesures ont été prises il y a quelque temps sur les cotas ! Non mais franchement, arrêtons d'écouter des lobbyistes qui ne servent que leur intérêt et leur portefeuille sans regarder plus loin que le bout de leur nez ! une honte que la question se pose !

Il me semble indécent d'autoriser ce genre de pratique au droit de zones de reproduction connues alors même que les ressources de l'espèce sont menacées et que d'autres mesures de restriction notamment auprès des pêcheurs de loisirs ont été prises à raison...

Bonjour,

Je tiens à vous présenter ici mon avis négatif concernant la prise d'un arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En effet, je pense qu'une telle mesure ne peut être que contre-productive pour la préservation de l'espèce bar qui est déjà dans un état très précaire, comme le souligne les rapports alarmants des experts ayant étudié le sujet. Il n'est clairement pas raisonnable de vouloir autoriser la pêche d'une espèce sensible pendant sa période de reproduction et sur les lieux même de sa reproduction. Cela va à l'encontre même des mesures appliquées aux pêcheurs récréatifs pour qui la pêche de cette espèce est interdite à juste titre à cette période de l'année... Je vous remercie de la prise en compte de mon avis.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

Bonjour,

Il faut arrêter la pêche sur le plateau de Rochebonne, c'est un massacre chaque année les espèces présentes la-bas sont en reproduction pour assurer leur descendance. Cependant depuis de nombreuses années, plusieurs espèces qu'elles marines, terrestres ou aériennes disparaissent sous nos yeux. Donc il faut savoir prendre des mesures pour garantir la survie des espèces sur ce plateau. Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

<p>Bonjour, s'agissant d'une consultation publique, je vous informe qu'en tant que citoyen français, je m'oppose à cet arrêté préfectoral. Cette méthode de pêche non sélective est dramatique pour l'écosystème. Qui plus est, se poser la question d'autoriser des actions de pêche de ce type pendant la période de reproduction, sur ses frayères, est tout simplement scandaleux ! Et, pour terminer, je trouve assez terrible de devoir l'écrire à une adresse mail comportant la notion de développement durable...A bon entendeur !</p>
<p>Bonjour Je pense qu'il est important de ne pas autoriser cette pratique sur le plateau de Rochebone. Il faut préserver la ressource déjà affaiblie et cette methode de pêche nest pas du tout responsable.Merci de votre compréhension</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne.La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Non, a l autorisation du chalutage pélagique sur le plateau de Rochebone afin de proteger une zone natura 2000, Ainsi que le bar,et mammifères marins</p>
<p>Je m'oppose fermement à la mise en place de cet arrêté.</p>
<p>Bonjour , Je suis contre l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 , arrêtons de piller nos ressources , plus de pêche industrielle destructrice.</p>
<p>Bonjour , Je suis contre l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 , arrêtons de piller nos ressources , plus de pêche industrielle destructrice.</p>
<p>Le plateau de Rochebonne constitue une zone très riche en biodiversité, d'où sa désignation au titre de la directive Oiseaux comme zone Natura 2000. Si des chalutiers viennent ratisser les eaux avec leurs filets pélagiques, ils impactent directement sur la nourriture des alcidés présents à cette époque de l'année. J'émetts un avis négatif à cet arrêté.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne classé zone WNATURA 2000. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Cette consultation ne doit pas être seulement symbolique et on ne doit pas céder au profit des interets économique a l heure où on rabache aux citoyens la préservation et l ecologie.</p>
<p>Messieurs, Je suis un professionnel de la mer, Moniteur-Guide de Pêche à Brest. Autoriser la pêche du Bar pendant sa reproduction est une aberration monumentale.Sous prétexte de préserver une paix sociale, qui ne concerne qu'une minorité de bateaux, vous mettez en péril toute une filière;Trouvez vous normal de prélever un poisson qui se reproduit ? Comment justifier que faire ainsi permet de pérenniser une ressource ? Ils vous viendraient à l'idée de manger toutes les poules et venir vous plaindre qu'il n'y a plus de poussin? Ben oui cette comparaison simpliste c'est pareil pour les poissons.A l'heure où tout le monde parle de préservation de nos ressources vous valorisez un massacre organisé.De plus en période de reproduction le Bar n'est pas le meilleur poisson à consommer. Certes il est abondant mais est ce une raison pour le massacrer? Il y a eu la morue à Terre-neuve à croire que beaucoup ont la mémoire courte. Et ce ne sont pas les plaisanciers qui l'ont massacré à la faire quasi disparaître.Alors faites preuve de bon sens et interdisez la pêche sur ce plateau et partout ailleurs pendant la période de reproduction.</p>
<p>Bonjour Madame, Monsieur. Ce site est protégé.Les filets pélagiques mettent en grand danger la faune en prenant au piège des dauphins et autres Il faut préserver ce site tous les mois de l'année, un site protégé ne peut l'être que si sa protection se fait sur l'année entière.Merci.</p>
<p>Votre message, opposition au projet...continuons ainsi, et il n'y aura plus de bars, il n'y aura plus besoin de prendre des arrêtés.</p>
<p>Je m'oppose à ce projet qui met en danger le renouvellement et le maintien de nombreuses espèces de poissons notamment avec des techniques de pêche non sélectives Votre message, opposition au projet...</p>
<p>Bonjour,</p>

<p>Je viens de prendre connaissance d'une consultation publique pour la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Pour ma part je m'oppose fermement à ce projet. Il nous faut des sanctuaires pour abriter les espèces vivant en milieu maritime qui se font décimer dans les zones autorisées. Merci pour votre prise en compte.</p>
<p>Suite à la consultation du public je m'oppose à l'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020, car il pourrait mettre en péril la reproduction du "Bar" et donc menacé l'espèce.</p>
<p>Ce projet d'arrêté va à l'encontre de la protection de la ressource en autorisant des chalutiers pélagique à venir prélever la ressource sur son lieu de reproduction et pendant la période de reproduction. Les conséquences sont donc catastrophiques pour le stock de bar et, compte tenu de la méthode non-sélective de pêche, beaucoup de prises accessoires telles que les cétacés vont être retrouvées par centaine, mutilé et morts le long de nos côtes. De plus cette pêche n'a aucun intérêt pour le consommateur car la chair du bar est grainée pendant sa période de reproduction ! Les poissons finiront déstockés sur les étals ou transformé en farines animales pour nourrir les poissons d'élevage... Comment peut-on accepter un tel mode de pêche qui ne s'inscrit absolument pas dans la gestion durable de la ressource ? Je souhaite donc par la présente vous faire connaître mon opposition à ce projet d'arrêté.</p>
<p>Bonjour, Il est urgent de préserver la ressource, et pour cela cet arrêté de doit pas être pris. Comment peut on encore accepter de telles choses ? C'est tout simplement honteux de vouloir chaluter Rochebonne à cette période, quand va t on enfin prendre conscience que les marins pêcheurs détruisent inexorablement les ressources ? J'espère de tout mon cœur que cela arrivera pas.</p>
<p>Je m'oppose à ce projet d'arrêté préfectoral.</p>
<p>bonsoir dans le cadre de la consultation nationale, j'exprime mon opposition à la pêche aux filets pélagiques en raison des prises de mammifères marins (principalement les dauphins) qui se retrouvent ensuite morts sur nos plages bretonnes.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne classé zone NATURA 2000. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Madame, Monsieur, Par le présent mail, j'apporte mon opposition à l'autorisation de la pratique du chalutage pélagique pendant 2 mois à compter du 1er décembre 2019 sur le plateau de Rochebonne.</p>
<p>Madame, Monsieur, A la lecture du projet de pêche sur le plateau de Rochebonne, je m'interroge sur le fait de vivre au même moment dans les mêmes lieux. TOUS les scientifiques lancent unanimement un appel pour sauver la biodiversité et nous avons la un avis pour pêcher sur une zone jusqu'à lors interdite à cette activité et qui permet donc un peu de repos pour toutes les créatures maritimes. N'est il pas temps de prendre conscience que la pêche aux filets pélagiques n'est pas sélective ? Pire si, vous les décideurs publics prenez le temps de vous renseigner sérieusement auprès de tous et pas uniquement auprès de ceux qui veulent vaille que vaille "faire de l'argent", vous saurez que cette pêche assassine des milliers de dauphins dans le golf de Gascogne. Qui devons nous être pour laisser à nos enfants des océans vides, des terres empoisonnées, de l'eau impure et de l'air irrespirable ? Que direz vous à vos enfants si vous en avez quand ils vous demanderont comment vous avez pu laissez faire ça ? Allez vous leur dire que pour quelques billets de plus vous les avez condamné à pire que la misère?, allez vous leur déclarer que l'important à ce moment la c'était de permettre à quelques uns de continuer à pratiquer une activité qui était connue pour vider de toute vie l'océan ? S'il vous plait: Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année"</p>
<p>Projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Je m'oppose à ce projet complètement idiot !</p>
<p>Bonjour, Pourquoi proposer de piller, en période de reproduction et avec une méthode non sélective et si peu respectueuse du milieu, les zones de fraie du bar? Merci de mesurer vos décisions à l'aune de la ressource qui se raréfie d'année en année.</p>
<p>Bonjour Je m'oppose au projet de chalutage sur le plateau de Rochebonne Il est évident qu'il faut préserver le bar qui est déjà sur le déclin</p>

BONJOUR

J'espère fortement que la DIRM ne va pas céder devant la pêche professionnelle qui désire de nouveau ratisser des zones où le bar va se reproduire. Il serait en effet absurde d'avoir limité les prises des plaisanciers et des pêcheurs du bord de mer, pour autoriser les soit-disants professionnels à détruire les efforts accomplis et les lieux de reproduction du bar. De plus il faut se rappeler qu'il y a quelques années, un saccage des frayères avait abouti à une surpêche abominable, du bar avait été bradé pour faire de la farine de poisson ! Je compte sur le bon sens et la fibre écologique durable de la commission pour rejeter cette demande des professionnels toujours à l'affût de profits faciles au détriment de la ressource !

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Je m'oppose au projet d'arrêté, portant sur la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Je suis contre la réouverture de la pêche au chalutier pélagiques sur le plateau de Rochebonne

Je suis opposé à cet arrêté

Que des points négatifs à l'ouverture de ce plateau, d'un point de vue économique et écologique.

Ce poisson (le bar) est une richesse halieutique française et il permet de véhiculer une très grosse économie autour de sa pêche... Cette économie est notamment fragile par l'ouverture de ce plateau à la pêche pélagique tous les hivers, seuls quelques bateaux des ports alentours profitent de ce regroupement de poissons et de dauphins par la mêmes occasions. Cela entraîne une destruction massive des stocks de poissons et dauphins sur les littoraux français, qui du plus avec un gaspillage énorme de ce poisson noble qui a cette époque à autant de goût qu'une éponge laiteuse !!

Ouvrez les yeux, pensez aux générations futures (genre pour moi et peut être les enfants j'ai 20 ans) et arrêtez de vouloir seulement engraisser votre porte monnaie !!

Bonjour

Je suis défavorable à la prise d'un AP autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Certaines espèces de poissons, comme le bar, dont les effectifs tendent à baisser ont besoin d'un repos biologique pendant leur période de reproduction. Une pêche non sélective remettrait en cause les efforts réalisés depuis quelques années : quota, taille légale...

Je suis CONTRE ce projet d'arrêté qui va à l'encontre de la protection de la ressource afin de protéger notre diversité marine.

Contre ce type de pêche qui vide les océans. Merci de soutenir les petites embarcations.

La ressource étant en danger je m'oppose à l'ouverture de la pêche sur cette zone en période hivernale alors que les poissons sont regroupés afin de se reproduire

Je suis contre ce projet d'arrêté qui pourrait représenter un risque majeur pour la population de bar des côtes françaises. Autoriser la pêche massive des bars sur leur lieu de reproduction, en pleine période de fraie, je trouve, un acte totalement irresponsable.

Madame, Monsieur,

Je tiens par la présente à vous faire part de mon incompréhension face à une autorisation de pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Paradoxalement des mesures strictes sont prises pour préserver cette ressource qui est très largement soumise à prélèvement. Vous n'êtes pas sans savoir que la période de fraie va débuter et que c'est maintenant qu'il faut stopper toute pêche sur le bar. Comment comprendre que les ligneurs se voient imposer une restriction quand on ouvre la pêche aux pélagiques. Un gros pourcentage de ce noble poisson va de plus finir en farine ce qui est totalement intolérable pour une espèce en danger. En très grande majorité, les pêcheurs plaisanciers ont respecté les restrictions de prélèvements soucieux de la fragilité de l'espèce.

Bonjour,

Ce projet d'arrêté préfectoral mis en consultation, du 1er au 22 octobre 2019 inclus, par la Direction Interrégionale de la Mer SUD-ATLANTIQUE, propose d'autoriser la pratique du chalutage pélagique en bœuf pendant 2 mois à compter du 1er décembre 2019 sur le plateau de Rochebonne, pendant la période de reproduction du bar dans une zone où cette activité est interdite. Le plateau de Rochebonne est une zone de reproduction pour le bar, ils y sont donc nombreux en cette période, fragiles et vulnérables aux pratiques de pêches intensives et non sélectives. Le projet d'arrêté va à l'encontre de la protection de la ressource en autorisant le massacre de frayères. Par ce mail, je m'oppose à ce

projet d'arrêté.

Madame, Monsieur,

Il faudrait absolument arrêter immédiatement la pêche sur ce territoire. Utilisez de toute votre influence dans ce but, s'il vous plaît. Nous devons protéger tout prix les espèces animales à notre merci. Nos enfants nous en seront reconnaissants. Merci pour votre charité, intelligente compréhension, compétence d'utiliser votre pouvoir à bon escient.

Monsieur le Préfet,

Je viens de découvrir le projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant que consommateur soucieux du renouvellement des ressources de notre planète, il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer. L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait ainsi un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique. J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent.

Bonjour,

Je soutiens les initiatives visant à souligner le risque écologique de l'autorisation de la pêche sur le plateau de Rochebonne en cette période.

L'action des pouvoirs publics doit prendre en compte cette considération et privilégier la sauvegarde des espèces même devant la pression des lobbies économiques.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

Madame, Monsieur,

Je vous demande de ne pas adopter l'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 pour plusieurs raisons :

Les chalutiers pélagiques ont été identifiés par l'Observatoire Pélagis comme étant une des pêcheries fortement corrélée aux phénomènes de captures accidentelles de cétacés. Ces captures ont atteint un seuil tellement inquiétant (près de 10 000 captures estimées pour cet hiver 2018-2019) que c'est la survie de l'espèce de dauphin commun (*Delphinus delphis*) en Atlantique Nord-Est qui pourrait être en jeu, selon un récent rapport du Comité Scientifique de la Commission Baleinière Internationale (Nairobi, Kenya, 10-23 mai 2019).

Ce type de pêcherie a également un impact désastreux sur la ressource en poisson, compte tenu de la puissance des engins utilisés et étant donné qu'à cette saison, le poisson est en période de reproduction : le pêcher alors même qu'il se reproduit nuit gravement à la pérennité de son stock, et par conséquent, à la pérennité de tous les métiers de pêche sur cette zone vivant de cette ressource en poisson.

Ce type de pêcherie a aussi un impact négatif sur l'activité des petits pêcheurs artisans qui vivent de cette même ressource mais selon des pratiques de pêche plus soutenables et davantage respectueuses de la ressource, avec très peu, voire pas de prise accessoire. L'opinion publique désormais sensible aux enjeux environnementaux et à des pratiques rationnelles et vertueuses aura du mal à comprendre que soit autorisée, au cœur d'une zone Natura 2000 prévoyant un régime strict de protection des cétacés, une pêche qui dégrade brutalement tout à la fois les filières et métiers de la pêche, la ressource pêchée, et des espèces marines emblématiques rejetées mortes à la mer.

Comptant sur votre esprit de responsabilité pour permettre un développement économique vertueux adossé à la préservation de notre patrimoine environnemental et à sa biodiversité, recevez Madame, Monsieur mes salutations.

Bonjour,

je suis contre cette autorisation scandaleuse car on parle aujourd'hui de préserver les ressources mais là ça va à contre courant.

Bonjour à tous,

La lettre a été transmise à Mme la Députée de la 2ème circonscription de la Charente Maritime (Mme. TUFFNELL), elle est membre de la commission Biodiversité à l'Assemblée Nationale.

Voilà sa réponse en première réaction :

Oui sujet très compliqué car c'est une décision sur 2 mois et chaque année elle se répète. Je suis contre également. Et je vais en parler au ministère tu peux lui dire à M

Douchet. Il n'y a que le ministère de l'écologie qui peut intervenir auprès du préfet maritime.

Vous pouvez suivre sur le site : tuffnell.fr

En extrait du site, voir en p.j. l'explication sur le « groupe des parlementaires engagés pour la nature »

Serait-il opportun de se faire connaître notre action auprès de ce groupe ?

Madame, Monsieur,

Comme les années précédentes, les pêcheurs professionnels souhaitent obtenir une autorisation pour la pratique du chalut pélagique en bœufs sur le plateau de Rochebonne durant les mois de décembre et de janvier. Chaque année, ces pratiques engendrent de gros prélèvements de bars durant leur regroupement en vue de la reproduction et menacent l'équilibre déjà très précaire de la ressource. Cette pêche non sélective, au-delà de mettre en péril le bar, cause des victimes collatérales comme les dauphins qui sont régulièrement retrouvés morts sur les côtes françaises, mutilés par les filets de ces pêcheurs peu regardants... Cette décision va à l'encontre des mesures mises en place pour limiter les prélèvements de bars, notamment la limitation des prises imposées par l'Europe à la pêche de loisir. Par ailleurs, les mesures mises en place il y a 20 ans au Québec sur le bar rayé, espèce cousine du bar atlantique, ont montré que l'espèce a su se reconstituer complètement. Merci de faire en sorte que les mesures prises par la France soient cohérentes avec les mesures européennes concernant la protection de cette espèce en n'accordant pas cette autorisation.

NON au chalutage sur le plateau de roche bonne ,nos océans ,nos mers sont en grand danger s'il vous plaît arrêter ces types de pêches et revenons à des méthodes de protection et de respect de la nature sinon que laisserons nous aux générations futures...Merci

BONJOUR, Je suis contre le chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

De plus un moratoire sur le bar devrait être mis en place pour une sauvegarde de cette espèce surpêché. Enfin une interdiction total de la pêche aux bateaux usines au moins dans les eaux territoriales françaises. Merci de votre lecture.

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant qu'amateur de pêche sportive, il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer. L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique. J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent.

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

En tant qu'amateur de pêche sportive, il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer.

L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière économique et touristique de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle, et tout particulièrement la filière pélagique.

J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent.

Bonjour,

Je m'oppose à ce projet d'arrêté qui va à l'encontre de la préservation du bar en ne respectant pas leur période de reproduction.

Madame, Monsieur,

Considérant que le plateau de Rochebonne est reconnu comme frayère pour de nombreux poissons et notamment pour le bar (*dicentrarchus labrax*)

Considérant que les mois de décembre et janvier sont des mois de reproduction pour le bar (*dicentrarchus labrax*)

Considérant que le bar (*dicentrarchus labrax*) est une espèce en danger et que sa pêche est contingentée

Considérant que le préfet (ète) est là pour protéger notre territoire et sa faune

Je m'oppose formellement au chalutage sur le plateau de Rochebonne et vous demande expressément de ne pas prendre cet arrêté visant à autoriser la pratique du chalutage

pélagique en bœuf pendant 2 mois à compter du 1er décembre 2019 alors que cette activité est interdite dans cette zone. Au cas où vous prendriez, malgré mon opposition, cet arrêté vous serez coupable devant les générations futures de la disparition de la ressource halieutique et voulant favoriser quelques pêcheurs aujourd'hui vous ferez disparaître la profession à terme.

Madame, Monsieur,

Je suis étonné qu'une telle dérogation puisse encore être accordée de nos jours. Tout le monde est inquiet pour la ressource du bar et d'ailleurs sa capture est strictement encadrée du 1er janvier au 31 mars de chaque année car il s'agit de la période de fraie. La pêche au chalut est interdite à cette période car cela met en danger la ressource et met sur le marché un produit de piètre qualité vendu à bas prix en comparaison du reste de l'année. Pour la période du 1er au 31 décembre, le quota annuel est régulièrement atteint avant la fin de cette période. En outre, le problème des prises accessoires comme les dauphins est très important. Si l'arrêté avance des mesures qui semblent en apparence aller dans le bon sens et en amont du déploiement du plan d'action de protection des cétacés, il n'en est rien. - « L'équipement de dispositif dissuasif acoustique est rendu obligatoire pour éviter l'entrée des mammifères marins dans le chalut » : quand bien même ce dispositif (Pingers) fonctionnerait à 100%—ce qui est loin d'être le cas— cela reviendrait à chasser ces prédateurs naturels de leur lieu de vie et à piller leurs ressources.

- « L'embarquement d'observateurs de pêche sera encouragé à bord des navires ». Rien de nouveau, aucune surveillance à bord n'est obligatoire. Elle est simplement encouragée. Les déclarations de « prises accidentelles » seront comme toujours, celles que voudront bien transmettre les pêcheurs. (Aucun système de vidéo embarqué n'est imposé non plus) A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année.

Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées.

La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Bonjour,

Le plateau de Rochebonne est une frayère à bar qu'il faut sanctuariser durant la période de reproduction de ce poisson. La pêche au chalut sur cette zone à cette époque est un non sens écologique et économique.

L'autorisation de la pêche au chalut pélagique dans les frayères équivaut à une déclaration de mort des espèces concernées à court terme. Tout cela une fois de plus dans le seul but du profit. Relisez La Fontaine et sa fable de la poule aux œufs d'or ...

Je suis contre

Bonjour Monsieur,

Je m'oppose à la publication d'un arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. La pêche intensive des bars sur les frayères est un scandale qui va à l'encontre de la pérennité de l'espèce et de l'intérêt de TOUS les pêcheurs.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Madame, Monsieur,

Je ne peux que m'insurger devant ce projet d'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. En effet ce secteur présente un site Natura 2000 et devrait plutôt faire l'objet d'une protection plutôt qu'une destruction. Serait-il possible de connaître l'analyse coût bénéfice (ACB) ou Analyse Multi Critère (AMC) menée pour valider le scénario projet ? De plus, pouvez vous communiquer sur les mesures compensatoires proposées par les futurs professionnels travaillant sur le site ? Hormis cet aspect N2000, plus globalement la période de l'arrêté correspond à la période de reproduction du bar menacé par la pression de pêche. Cela ne sert à rien de réglementer sévèrement la pêche de loisir si la pêche professionnelle vient tout détruire. Le mode de pêche est inadapté à la sélection. C'est pourquoi, je vous demande de transmettre ce retour à Monsieur Le Commissaire Enquêteur pour qu'il puisse synthétiser et formuler ses questions à votre encore dans les meilleurs délais dans l'optique du rendu de l'avis définitif.

Bonjour,

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

Bonjour,
Merci pour cette consultation public où nous pouvons dire Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. C'est une décision simple pour réussir à préserver notre biodiversité marine et par conséquent notre survie sur Terre. Ou du moins celle de nos enfants, qui devrait être notre préoccupation première même face à l'économie du monde de la pêche. « Quand ils auront coupé le dernier arbre, pollué le dernier ruisseau, pêché le dernier poisson. Alors ils s'apercevront que l'argent ne se mange pas. » Sitting Bull, guerrier Sioux Belle journée car nous avons encore la chance d'en vivre. Pensons à nos enfants.
Merci.

C'est irresponsable de conserver cette autorisation périodique datant de 1978. La ressource se fait rare. Je m'oppose fermement à cet arrêté. Nous devrions même militer au niveau européen pour que les autres pays s'en interdisent l'accès également sur leur années. Prendre sa part du butin, parce que les autres le font aussi est un manque de courage politique..

Madame, Monsieur,
Depuis plusieurs années, le stock de bar commun (*Dicentrarchus labrax*) reste fragile, malgré plusieurs mesures prises sur la façade Atlantique afin de préserver ce magnifique poisson.- Taille légale de pêche récréative 42 cm, contre 36 cm pour la pêche professionnelle, sachant que le bar ne s'est pas reproduit avec la maille professionnelle de 36 cm. (source Ifremer : <https://www.ifremer.fr/peche/Le-monde-de-la-peche/La-gestion/combien/Les-tailles-minimales/Poissons-Manche-Mer-du-Nord-Mer-Celtique>)
- Période de capture et nombre limités au nord du 48e parallèle pour la pêche récréative.
- Période d'interdiction de pêche professionnelle (<http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/peche-professionnelle-du-bar-en-bretagne-et-dans-a868.html>)
Pour un développement durable et pour que cette espèce ne disparaissent pas. Il faut privilégier la pêche artisanale (sélective) plus créatrice d'emplois que la pêche au chalut pélagique (non sélective).
Mais aussi et surtout, interdire la pêche pélagique sur la période de reproduction du bar sur des zones bien connues.
Nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère d'extinction de masse ! Vous (responsables politiques) ne pourrez plus regarder vos enfants et petits enfants et leurs dire dans les yeux que vous ne savez pas !
Je m'oppose fermement à la pratique du chalutage pélagique en Bœuf et Rochebonne pendant 2 mois à compter du 1er décembre 2019 dans une zone où cette activité est interdite.

Bonjour,
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

À qui de droit,
Je m'oppose à l'arrêt préfectoral suivant : "Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 "

Bonjour,
Ce projet d'arrêt préfectoral me paraît inapproprié et je m'y oppose farouchement. Les études manquent sur le sujet mais je suis persuadé que la valeur d'un kilo de bar mort est bien inférieure à celle générée par un kilo de bar vivant, générant un potentiel pour la pêche récréative et nourrit l'écosystème qui tourne autour.

Il est inacceptable de vouloir donner une autorisation de chalutage sur le plateau de rochebonne
Je m'oppose fortement à ce projet de chalutage pélagique sur la zone natura 2000 du plateau de rochebonne

Madame, Monsieur,

Je vous demande de ne pas adopter l'arrêt portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 pour plusieurs raisons :
•Les chalutiers pélagiques ont été identifiés par l'Observatoire Pélagis comme étant une des pêcheries fortement corrélée aux phénomènes de captures accidentelles de cétacés. Ces captures ont atteint un seuil tellement inquiétant (près de 10 000 captures estimées pour cet hiver 2018-2019) que c'est la survie de l'espèce de dauphin commun

(Delphinus delphis) en Atlantique Nord-Est qui pourrait être en jeu, selon un récent rapport du Comité Scientifique de la Commission Baleinière Internationale (Nairobi, Kenya, 10-23 mai 2019).

•Ce type de pêche a également un impact désastreux sur la ressource en poisson, compte tenu de la puissance des engins utilisés et étant donné qu'à cette saison, le poisson est en période de reproduction : le pêcher alors même qu'il se reproduit nuit gravement à la pérennité de son stock, et par conséquent, à la pérennité de tous les métiers de pêche sur cette zone vivante de cette ressource en poisson.

•Ce type de pêche a aussi un impact négatif sur l'activité des petits pêcheurs artisans qui vivent de cette même ressource mais selon des pratiques de pêche plus soutenables et davantage respectueuses de la ressource, avec très peu, voire pas de prise accessoire.

L'opinion publique désormais sensible aux enjeux environnementaux et à des pratiques rationnelles et vertueuses aura du mal à comprendre que soit autorisée, au cœur d'une zone Natura 2000 prévoyant un régime strict de protection des cétacés, une pêche qui dégrade brutalement tout à la fois les filières et métiers de la pêche, la ressource pêchée, et des espèces marines emblématiques rejetées mortes à la mer. Comptant sur votre esprit de responsabilité pour permettre un développement économique vertueux adossé à la préservation de notre patrimoine environnemental et à sa biodiversité, .

Bonjour,

Je ne comprends pas cette nouvelle aberration que vous nous proposez. Je vais être clair : Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Madame, Monsieur,

Je dit NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année pour plusieurs raisons :

- 1) Le plateau de Rochebonne est un site censé être protégé. C'est une zone spéciale de conservation Natura 2000 dont la biodiversité est fragile et ne doit pas être perturbée.
- 2) La pêche au chalut fait de gros dégâts sur les écosystèmes. Un énorme filet qui ramasse tout sans distinction c'est dangereux pour toutes les espèces vivantes dans ce site protégé.
- 3) L'hiver est le moment de la reproduction du bar. Dans un contexte où la survie des poissons est menacée, pêcher une espèce pendant sa période de reproduction est contre-productive et criminelle.
- 4) Le dispositif acoustique mis en place pour "éviter l'entrée des mammifères marins dans le chalut" n'est pas efficace à 100%. Et la présence de ces bateaux de pêche dans ce site protégé revient à chasser les prédateurs naturels de leurs écosystèmes et de les perturber sur le long terme.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Bonjour,

Je tenais à donner mon avis sur le projet d'ouverture au chalutage pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Je suis utilisateur des ressources que la mer peut offrir. A l'occasion, je pratique la pêche, à la ligne, sous marine ou encore à pieds. Je pratique également le nautisme. Peu importe les interlocuteurs avec qui j'échange concernant ce sujet, tout le monde s'accorde à dire que les chalutiers pélagiques détruisent la ressource. Même les autres professionnels de la mer s'indignent lors des débarquements en criée de dizaines de tonnes de bars en pleine période de reproduction. Alors oui, il y a un intérêt économique pour ces quelques patrons pêcheurs mais est-ce que cet intérêt doit primer sur celui de tous les autres utilisateurs (professionnels pratiquants d'autres techniques ou passionnés) de la mer ? Je ne pense pas, non ! Je vous invite donc à réfléchir à l'intérêt commun et à ne pas autoriser le chalutage pélagique de cette zone si importante pour la biodiversité de nos rivages.

Je m'oppose à ce projet de réouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne pendant la période de reproduction.

Madame, Monsieur,

Je fais suite à Consultation du Public concernant le Projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Il a été prouvé et établi que la période principale de reproduction du Bar commun (*Dicentrarchus labrax*) se trouve entre début février et fin avril. Il a été prouvé et établi que le Plateau de Rochebonne est un récif comprenant de nombreuses frayères du dit bar. Il a également été établi et notamment par l'IFREMER que, je cite " pêcher une femelle pendant la période de reproduction ou la pêcher avant, a le même impact négatif sur le potentiel reproductif du stock "La période concernée du 1er décembre au 31 janvier est une période de regroupement de *Dicentrarchus labrax*, sur et autour des frayères. Par ailleurs, des mesures conservatoires, sur l'espèce bar, sont prises par l'union Européenne, et applicables

sur la pêche professionnelle et la pêche de loisir, pour limiter la diminution drastique des populations de bars. A l'inverse, on constate en début de chaque année un tarif très bas, appliqué en grandes surfaces, sur le poisson BAR SAUVAGE. Je le constate par moi-même jusqu'à une limite basse de 11€/kg. Il est évident qu'à cette période l'offre est largement supérieure à la demande et donc qu'une partie des effectifs pêchés est tout simplement perdue. Pour toutes ces raisons, je suis contre l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le Plateau de Rochebonne, ceci en toutes périodes, et pour tout le monde. Les autorités en charge de cette décision ne peuvent pas d'un côté cautionner toutes les autres mesures de conservation, et de l'autre autoriser un prélèvement énorme, avec des moyens de capture à grande échelle, sur des lieux de regroupement connus et reconnus.

Bonjour,
Etant pêcheur de bar loisir, je m'oppose totalement à ce projet d'arrêté. Les ressources ne sont pas inépuisables et avec de tels projets vous allez tout droit vers l'extinction de cette espèce en atlantique. bonne continuation un pêcheur qui respecte les ressources

Bonjour,
une hérésie de plus, autoriser une pêche dévastatrice sur la frayère d'une espèce déjà bien mal en point on marche sur la tête, la question ne devrait même pas se poser. Non et Non.

Bonjour,
Je m'oppose à ce projet d'arrêté. En effet, le bar est une espèce de plus en plus menacée. Il est question d'autoriser la pêche sur son lieu de reproduction et c'est une ABERRATION. Il faut agir et vite afin de préserver l'espèce. Qui plus est, de nombreux dauphins sont tués, pris dans les filets ...

Bonjour,
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

Bonjour,
Cet arrêté me semble être incompatible avec une politique de reconstitution des stocks de poissons et du maintien de la biodiversité au niveau du Golfe de Gascogne. Je m'oppose donc à cet arrêté.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne.

Bonjour.
C'est une aberration de réaliser cela, surtout pendant la période de reproduction du bar. Ce lieu étant une zone de reproduction connue de Bar ce serait détruire la ressource et se tirer une balle dans le pied que d'autoriser la pêche en pélagique au chalut. Surtout que le Bar effectue une reproduction pélagique sur ce type de zone en se regroupant par dizaines de milliers d'individus. Il serait préférable d'abandonner ce texte. Merci de prendre en compte ma voix,

Chers Elus/es et Chers responsables du bien-fondé et du futur de la France,

C'est une nouvelle fois avec beaucoup d'incompréhension que je découvre cette consultation dite "public" en ayant malgré toute la grosse impression que les résultats sont déjà "pipés".

MAIS j'espère complètement me tromper. Je ne vous referais pas l'historique de la pêche industrielle et de la belle et grande pêche au chalut pélagique qui a failli faire complètement disparaître les frayères à bar en Manche. Malgré tout, étant du métier je peux vous fournir en photo de gros tas de bar à la montée du chalut qui donneraient presque envie de vomir car ces gros paquets recouverts de laitance, d'œuf et de poissons rouge de sang complètement écrasés par la quantité affolante de poisson dans le chalut permet de mieux comprendre pourquoi on vendait en cirée de Roscoff le kilo autour des 4 euros pour en faire des granulés... Aujourd'hui, la pêche au chalut sur notre dernière grande frayère en Atlantique qui est évidemment le plateau de Rochebonne, où, pour votre information, si vous n'y êtes jamais allé, pour filmer et vérifier ce qui se passe, où tout se déroule dans un carré de quelques centaines de mètres et entre 5 et 25m de profondeur est certes légèrement plus propre car maintenant nos chers pélagiques

ressource était faible. Est-ce normal ? Moi qui suis plongeur, apnéiste et chasseur sous-marin, il m'est arrivé d'avoir l'opportunité d'aller sur Rochebonne et sur 20km, il ne reste plus qu'UN SEUL endroit fiable pour trouver et filmer du bar quand il est là !!!!!!!!!!! Est-ce normal ???? Comme je l'ai énoncé au début de ce courrier, maintenant on ne le trouve plus QUE sur un petit carré de quelques centaines de mètres. EST-CE NORMAL ????? EST-CE NORMAL d'autoriser alors les pélagiques à aller pêcher tous les jours, dans la période de frai de décembre à janvier, sur ce petit carré de quelques centaines de mètres ? EST-CE NORMAL que ces derniers ont l'autorisation en plus de travailler avec leur chalut dans ce petit carré dont la roche fluctue entre SEULEMENT 25m et 7m de hauteur d'eau par rapport à la surface ?????????????? NON Je pense qu'il est grand temps que l'on arrête ces carnages à grande échelle au profit et j'espère me tromper par naïveté, d'un loby de quelques chalutiers qui auront déjà bien gagné sur le thon rouge, le thon blanc, le merlu, et même la royale et le bar cette année ! MAIS au détriment de tout une population de petit métier de la mer comme les ligneurs de bar etc. Cette année, 2019, depuis le 1 octobre, les côtier professionnels n'ont plus le droit de pêcher plus de 50kg de bar par jour car les quotas annuels ont été déjà dépassé ! Forcément, en début d'année une fois encore on a laissé les chalutiers taper dans le bar quand les autres métiers en hiver ne peuvent absolument pas y aller pour des raisons techniques et sécuritaires et aussi parce que ces derniers ont compris depuis des décennies qu'il fallait privilégier la ressource via un repos biologique durant la période hivernale. Et ben non, pour les chalutiers pélagiques, c'est "OPEN BAR" ! Servez vous et faits vous plaisir comme vous avez su le faire en Manche... Au pire, le plaisancier paiera pour vous.... Je ne parlerais pas non plus de l'impact des pélagiques sur les cétacés. Une vraie calamité entre février et mars quand on se promène sur les plages de Vendée à la Gironde, il est fréquent d'y croiser sur la plage un voire plusieurs mammifères marins tel que le dauphin qui a été noyé dans le chalut. Quand vous vous dites que l'on en trouve tous les ans presque 400 sur les plages et qu'un dauphin, quand il arrête de nager coule, cela vous donne une petite idée MONUMENTALE de ce qui a été jeté par-dessus bord et qui fini par pourrir sur les fonds.... Je vais oser vous parler d'une autre injustice, toujours pour le plus grand préjudice des artisans côtiers. 1er décembre/31 janvier pile poil à cheval sur 2 années. Soit le bénéfice et l'enfumage sur 2 années, 2019 et 2020. Actuellement l'artisan pêcheur côtier est limité à 50kg par marée. Heureusement, que la limitation sera enlevée à partir du 1er décembre car des artisans ligneurs ont déjà du mettre en chômage technique des salariés pêcheurs car à 50kg par jour le bateau ne peut tenir avec 3 salariés. MAIS, les chalutiers pélagiques vont non seulement pouvoir aussi ne plus être obligé de jeter par-dessus bord les excès de quotas comme cela a été le cas semaine dernière après qu'un bateau est pêché pas loin de 20 tonnes de royales avec du bar en grande quantité non loin de Rochebonne..... Mais en plus, les pélagiques en pêchant sur la frayère et aux alentours de Rochebonne vont en même pas 10-15 jours absorber tous les quotas et obligeront les artisans pêcheurs côtier à arrêter la pêche avant la fin de l'année. Fin d'année qui est pour ces artisans pêcheurs leur dernier et unique moyen pour renflouer les caisses grâce aux fêtes de fin d'année. Et comme dès le 1er janvier 2020, les pélagiques vont à nouveau pouvoir taper dans cette unique frayère, Et bien, en l'espace de un mois, ils vont rapidement et une fois encore : - affaiblir la ressource et on demandera ensuite aux plaisanciers de ne plus pêcher de bar ou bien d'en pêcher un par jour.... - mais surtout vont comme à chaque fois, consommer une grosse partie des quotas aux détriments des artisans côtier. Il n'est pas trop tard pour VOUS ressaisir et vous battre pour le meilleur de la France ! Recevez, je l'espère, mes salutations les plus respectueuses. Xx un simple citoyen qui vit tous les jours de la pêche professionnelle MAIS qui souhaite que le respect de la ressource et de notre artisanat Français puisse prospérer au profit de tous.

Bonjour,
J'émet un avis défavorable à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Les ressources halieutiques tendent à disparaître, nous ferions mieux de travailler en mer différemment !

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

Bonjour,
Pourquoi tous les ans on autorise la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne pendant deux mois en pleine zone Natura 2000, et en pleine période de fraie du Bar ? Et que dire des prises de dauphins et autres cétacés pris dans les filets à cette occasion ? Est-ce compatible avec vos exigences de sauvegarde des espèces ? Combien de temps encore céderez vous aux lobbys des pêcheurs professionnels ? Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Bonjour , je suis contre cette autorisation de peche plateau de Rochebonne

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

- 1- Ce site Natura 2000 doit être sans pêche pour permettre une meilleure protection des frayères du bars qui est en danger.
- 2- Les petits pêcheurs côtiers ont besoin de bars pour vivre et ce ne n'est pas en permettant des chaluts de 5 tonnes que nous sauverons la petite pêche.
- 3- Le quotas de bars a été divisé par 2, il en faut pour tout le monde

- 4- Les plaisanciers sont déjà limité à 42cm contre 38 cm pour les pro est à 3 bars par jours
- 5- Pourquoi alors limiter à 50kg/j/bateau en octobre et novembre et sans limite en décembre et janvier ?
- 6- Cette pêche ne profite qu'à une minorité de bateaux pour une grand profit au détriment de la profession.

Bonjour,

Je m'oppose fermement à la publication de l'arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Il faut définitivement en finir avec la pêche intensive et non sélective sur les frayères ! Et par la même occasion, sur toute la période de frai partout ailleurs. A part creuser leur propre tombe, détruire le fragile écosystème marin, favoriser l'extinction d'espèces essentielles, et tuer par « accident » un trop grand nombre de mammifères marin tels que les dauphin, marsouin et autres, cela suffit. Finalement dans quel but ? L'autorisation de la pêche sur ces frayères, en plus des arguments énoncés ci-dessus, va créer une offre plus importante que la demande, et ce poisson finira passé à la javel ou en bac pour en faire de la farine... Avec un prix en crier au rabais aux vues des quantités et finalement peu de CA et de TVA généré pour les professionnels de la pêche... Bravo pour ces belles décisions dénuées de sens...

Je m'oppose à ce projet d'arrêté afin de protéger la ressource en poisson et pérenniser ainsi le futur de la ressource et le travail des marins pêcheurs sur du long terme.

Mesdames, messieurs,

Je tenais à vous faire part de mon désaccord total quand à cet arrêté préfectoral portant sur l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne, entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Mère de famille et soucieuse de demain, nous nous devons de constater la raréfaction de plus en plus importante de la population de bars sur nos côtes, et qui plus est le long des côtes vendéennes et charentaises, directement impactées par les pêches intensives se déroulant sur le plateau de Rochebonne. Il est connu que le Plateau de Rochebonne est une frayère importante et que nous sommes au début de la période de reproduction du bar. Vous le savez, et le fait d'autoriser de 1. pêcher à cette période, de 2. via la technique dite de la pêche au chalut pélagique en bœuf est la porte ouverte à un prélèvement sur la ressource proche du génocide pour cette espèce le long de nos côtes à cette période. Vous savez que cette technique de pêche rapporte plus de poissons qu'une technique classique. En « limitant » la période à deux mois et en acceptant cette technique de pêche, les prélèvements vont être toujours plus importants et l'on trouvera du bar sur les étals à des prix proches du tacaud ou du maquereau, sans parler des tonnes qui partent, à terme, pour fabriquer des farines à poisson. Vous savez d'autant plus, et mieux que quiconque, qu'avec une telle autorisation même « limitée » à 34 navires et avec autorisations, il y aura d'autres bateaux de pêche qui viendront sur « cette mine d'or » qu'est le plateau de Rochebonne et que les prélèvements seront, de fait, incessants, nombreux et destructeurs. Inutile de dire également que les populations de cétacés vont, de nouveau, en pâtir et que les dispositifs d'éloignement (lorsque ces derniers sont opérationnels et surtout allumés) ont pour le moment plus prouvé leur inefficacité qu'autre chose. Ne soyez pas étonné une fois de plus de voir les médias relayer les images de dauphins morts, aux rostres cassés, aux traces de filets sur les corps... La nature étant bien faite, vous savez très bien que l'on ne peut empêcher n'importe quel animal (même nous humains) de venir se servir et se nourrir dans le garde-manger présent et rassemblé pour l'occasion !!! Je pense que vous connaissez également la position des ligneurs professionnels qui condamnent également ce type de pratique, qui ne fait que casser le marché, diminuer la ressource et détruire leur gagne-pain. Merci de votre écoute,

Bonjour,

Je m'oppose fermement à l'autorisation de la pratique de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020, cette période étant la période de reproduction du bar !!! Ce plateau est clairement reconnu comme une zone naturelle de reproduction pour le bar, ils y sont donc nombreux en cette période, fragiles et vulnérables aux pratiques de pêche intensives et non sélectives. Je ne comprends d'ailleurs même pas que l'on puisse se permettre de « proposer » un tel arrêté préfectoral, cela va à l'encontre de la protection de la ressource et de la biodiversité marine.

Bonjour,

Je m'oppose fermement à l'autorisation de la pratique de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020, cette période étant la période de reproduction du bar !!! Ce plateau est clairement reconnu comme une zone naturelle de reproduction pour le bar, ils y sont donc nombreux en cette période, fragiles et vulnérables aux pratiques de pêche intensives et non sélectives. Je ne comprends d'ailleurs même pas que l'on puisse se permettre de « proposer » un tel arrêté préfectoral, cela va à l'encontre de la protection de la ressource et de la biodiversité marine.

Un pêcheur amateur passionné.

Je pense que c'est une erreur et suis contre cet arrêté qui provoquerait un massacre des bars en pleine période de reproduction

merci de noter que je suis contre la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne car ce type de pêche en période de reproduction du bar va fortement affecter le stock de ce type de poisson.
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne
Bonjour, Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Ce type de pêche ne doit plus être autorisé. Il faut préserver les ressources et pêcher avec discernement et mesure.
Bonjour, Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Pourquoi pêcher des poissons qui se reproduisent sauf à vouloir les faire disparaître. Ces filets ne sont pas sélectifs. Nb Il faut choisir entre les profits à court terme et l'avenir de notre planète.
Bonjour Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Bonjour, Je m'oppose à ce projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant que pêcheur amateur et très respectueux de la ressource, je m'indigne de voir ce type d'arrêté sortir de terre. Dans un cadre réglementaire pour les amateurs, vous autorisez la capture d'un poisson (Labrax Dicentrarchus) au dessus de la 48ème parallèle, et de trois en dessous de celle ci. Bien que sur cette règle, il y ai déjà pleins d'incohérences, je souhaite vous interpeller sur l'efficacité de votre mesure... Vous encouragez les amateurs à protéger une ressource commune qui est en déclin en imposant des quotas. C'est respectable, puisque chacun détient sa part de responsabilité. Depuis 2/3 ans, on peut noter que votre mesure sur les quotas commence à prendre forme par les plaisanciers, et que malgré quelques "sur-quotas", la population prend conscience de son importance sur la gestion de la ressource. Elle vous accorde le crédit nécessaire en rognant sur leurs habitudes pour améliorer l'existant. Mais aujourd'hui, alors que vos mesures convergent vers la sauvegarde de l'espèce Bar Commun, vous êtes en passe d'autoriser le chalutage sur le plateau mythique de Rochebonne en pleine période de reproduction ! Outre les quotas du moment en excès pour les professionnels (+/- 25%), comment voulez vous être crédible au sein des plaisanciers lorsque ce genre d'arrêté voit le jour ? Par ce genre de mesure, vous mettez en péril le respect de votre réglementation au sein de monde amateur. Un jour, il sera trop tard, et ce sera ce jour là que tout le monde prendra conscience des nombreuses erreurs... Par le passé, le Thon Rouge a subi le même sort. Nous avons surestimés les capacités de cette espèce, et il a fallu plus de 50 ans pour retrouver des stocks pouvant parler de la viabilité de la population de cette espèce ! De plus, il sera intéressant de vous regarder de l'autre côté de l'Atlantique, là où la gestion du Bar Rayé par les Américains est exemplaire. Ils ont bien compris que la pêche de loisir représentait une part bien plus importante que la pêche professionnelle destructrice de la ressource et ont donc favorisé cette pratique. Cette mesure protège leur population, et permet de satisfaire tout le monde... Réagissez avant qu'il ne soit trop tard.
C'EST LAMENTABLE
Bonjour, Je m'oppose à la publication de l'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.
Je m'oppose à la publication de l'arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Monsieur, En tant que guide de pêche sur l'île d'Oléron depuis l'année 2006, je constate une diminution régulière de la ressource bar. Ceci est flagrant, si bien que cette saison 2019 fut la pire que j'ai connue, concernant la pêche du bar. Très sincèrement, en une dizaine d'années, j'ai l'impression que le stock a été diminué par 10, tant il devient difficile de trouver ce poisson. Et pourtant ... notre matériel a

<p>nettement évolué, et pourtant ... je vais pêcher de plus en plus loin ! Forcément c'est une aberration d'autoriser systématiquement (tous les 2 ans), cette pêche au pélagique sur le plateau de Rochebonne.</p> <p>Nous parlons de surpêche un peu partout sur la planète, comment continuer à autoriser à pêcher un poisson en pleine période de reproduction, un poisson vulnérable évidemment, qui plus est dont la valeur marchande atteindra des niveaux très bas. Quel gâchis ! Systématiquement lorsqu'une consultation du public est émise à cette occasion, l'avis des pêcheurs de loisir semble peser très peu dans la balance. Comment pouvez-vous continuer à autoriser cette pêche sachant que des milliers de pêcheurs sont témoins de cette vertigineuse diminution de la ressource bar ? Faudra t-il aller jusqu'à l'interdiction totale de la pêche de ce poisson en dessous du 48ème parallèle ? Pourquoi ne pas prendre des mesures adaptées tant qu'il est encore temps ? Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte mon avis.</p>
<p>Bonjour, Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Nous devons arrêter cette course à la surpêche. Protégeons nos ressources, les décideurs en ont le pouvoir et la responsabilité.</p>
<p>Je m'oppose</p>
<p>Mesdames, Messieurs, Je tenais à vous faire savoir que je m'oppose totalement à ce projet d'arrêté qui va à l'encontre de la protection de la ressource afin de protéger notre diversité marine. Merci de prendre en considération mon avis.</p>
<p>je suis contre l'autorisation de pêche sur le plateau de rochebonne</p>
<p>Merci de ne pas porter ce projet de pêche sur le plateau de Rochebonne pendant la période de reproduction du bar. Il en va de la préservation des espèces et des quantités de poissons pour les autres types de pêches en zone non préservées.</p>
<p>Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. La période choisie et le mode de pêche : période de reproduction, sont absolument contraires au respect des espèces. Il n'y a aucune mesure de prévue ni engagement pour encourager le développement durable et respecter l'environnement maritime.</p>
<p>Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Cette sur-pêche ne respecte pas la reproduction des espèces et menace la disparition de celles-ci.</p>
<p>Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Pour la sauvegarde des différentes espèces des marines et pendant la période de reproduction du bar commun...</p>
<p>Bonjour, Je m'oppose à cette décision qui va à l'encontre du bon sens sur la préservation des espèces = Cette période correspond à la période de reproduction des espèces pêchées, qui se regroupent sur le plateau de Rochebonne. Bonjour, Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Il est facile de faire de beau discours écologique en donnant des leçons, par contre mettre en péril une espèce en période de reproduction, cela ne dérange pas ceux qui nous gouvernent.</p>
<p>Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Il n'est pas pensable qu'au moment où l'on parle d'effondrement de la diversité écologique, les services de l'état puissent envisager d'autoriser une pêche destructive de type industrielle sur un milieu fragile, alors qu'au même moment les mêmes services demandent à la pêche de plaisance peu destructive de faire des efforts .</p>
<p>Bonjour. Ci-dessous mon avis sur le sujet. Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Ronchonne. Motif: Tout le monde essaie de sauver la planète, sauf la Charente-Maritime qui va participer au dépeuplement des océans. En période de reproduction, c'est plus efficace. De plus le chalut ramasse tout, et tout ce qui n'est pas</p>

<p>commercialisable est rejeté mort, soit 30% du contenu du chalut environ, il me semble. Et tout ça pour qui? Et pour quoi? Pour nourrir la criée du super port de pêche de La Rochelle (nettement sous employé et bientôt celui de La Cotinière qui le sera lui aussi très rapidement). Lamentable.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Bonjour, Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Les pertuis sont suffisamment dépeuplés par la pêche intense pratiquée par les chalutiers, pour aggraver encore plus la situation au niveau du site de Rochebonne.</p>
<p>Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. (C'est une aberration d'autoriser ce genre de pêche qui attrape tout sur son passage à une période de l'année pendant laquelle les poissons se reproduisent)</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de rochebonne.La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année .</p>
<p>Bonjour Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Cet effort ponctuel portera ses fruits lors des campagnes de pêche suivante.</p>
<p>Bonjour, Je dis NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.Cette Zone est classée Natura 2000. Beaucoup d'espèces y vivent et viennent s'y reproduire. Les bars sont déjà pêchés au moment de leur reproduction par des chalutiers sans scrupule et qui tuent plus de 5000 dauphins chaque année en France !!! Arrêtons de se voiler la face !</p>
<p>Bonjour, Je m'oppose à ce projet.</p>
<p>Madame, Monsieur, En tant que citoyenne qui n'a pour elle que sa sensibilité à la protection de la biodiversité et son petit clavier d'ordinateur pour vous faire ce mail, je tiens à vous signifier par ce message mon opposition au au chalutage sur le plateau de Rochebonne, à tout moment de l'année. Je suis consciente des difficultés que l'activité économique de la pêche peut rencontrer, et de l'intérêt pour eux de travailler dans une zone Natura 2000, à une époque de reproduction du bar, propice donc pour leur activité. Cela étant dit, la méthode employée (la pêche en boeuf) et l'absence de dispositif protégeant ou dissuadant les dauphins de s'aventurer dans ces zones de pêche, associée à l'absence d'observateurs de pêche à bord des navires, contrevient totalement : - d'abord aux principes de la réglementation qui stipule que certaines conditions doivent être remplies avant d'autoriser les chalutiers à ratisser la biodiversité, (techniques efficaces de dissuasion, surveillance à bord, déclarations de pêches accidentelles qui se font au bon vouloir des pêcheurs) - ensuite aux règles qui sous-tendent les zones Natura 2000 en termes de protection de la biodiversité, - enfin aux règles qui nous régissent nous, êtres humains, non dissociables du reste de la biodiversité. Agir de la sorte, c'est certes assurer sur le court terme la viabilité économique des pêcheurs. Mais c'est sur le long terme, appauvrir une ressource, et plus largement enlever du sens à notre existence. Je vous prie de bien vouloir considérer ce message avec attention, XX consciente de la légèreté avec laquelle un mail peut être traité, mais confiante dans le fait qu'il faut affirmer ses positions et que cela peut toucher le destinataire de ce message.</p>
<p>Bonjour, en tant que pêcheur Plaisancier , je vous pris de bien vouloir prendre en compte MON REFUS et d'empêcher l'ouverture de la pêche pendant cette période.</p>
<p>Madame, Monsieur,</p>

Depuis des années, la Fédération SEPANSO Aquitaine dénonce en tous lieux où des décisions utiles peuvent être prises des méthodes de pêche néfastes pour la biodiversité, donc aussi pour les ressources naturelles. Nous avons travaillé avec l'association de pêcheurs basques Itsas Geroa ... Nous avons observé que le chalutage simple pouvait capturer accidentellement des mammifères marins. A fortiori le chalutage réalisé par deux navires (boeufs) est encore plus susceptible de noyer des mammifères marins. Notre littoral voit s'échouer chaque année des centaines de dauphins et cette situation n'est pas admissible, surtout lorsqu'on critique les pêcheries du Japon et les tueries aux Féroé. En ce qui concerne la biodiversité, nous rappelons que la France a adopté la Loi «pour la reconquête de la biodiversité.... » (J.O. du 9 août 2016) et qu'il convient non seulement d'écrire des textes législatifs, mais de les faire respecter. Permettez-nous de rappeler que l'Observatoire Pélagis a estimé que les captures pouvaient représenter pratiquement le chiffre de 10 000 (hiver 2018-2019) . La survie même de l'espèce Delphinus delphi en Atlantique du Nord-Est pourrait être en jeu, selon un rapport du Comité scientifique de la Commission baleinière internationale (Nairobi, du 10 au 23 mai 2019) ! En ce qui concerne les ressources naturelles, il semble étonnant d'autoriser une pêche intensive à cette époque qui correspond à la période de diverses espèces, en particulier du bar dont la gestion du stock s'avère vraiment délicate. En ce qui concerne l'aspect social (deuxième pilier du développement durable), nous rappelons qu'il vaudrait mieux que les prélèvements soient effectués par des artisans pêcheurs, sachant que leurs pratiques de pêche, plus soutenables, se traduisent pas beaucoup moins de captures accidentelles de mammifères marins. CONCLUSION : Nous vous prions de ne pas signer l'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 pour les raisons exposées ci-dessus.

Non à cette pêche destructive

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Bonjour,

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. J'ai vécu sept ans à Saint-Pierre et Miquelon et j'ai vu, dans les années 1970, disparaître la pêche à la morue. La pêche industrielle à outrance a eu raison de ce que l'on pensait être une réserve intarissable. La bonne idée serait d'aider les poissons à se reproduire, afin d'augmenter leur population et d'en profiter longtemps encore. La mauvaise idée est bien de tout détruire, pour gagner quelques sous demain et ruiner les populations futures.

Bonjour

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

Je suis opposé à l'ouverture du plateau de Rochebonne aux pélagiques

Je suis contre ce n'est pas une pêche écoresponsable

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Arrêtons le massacre.....!!

Bonjour,

Je suis formellement contre cet arrêté. Je ne comprends même pas comment cela peut-être envisagé alors que la ressource n'a jamais été autant menacé.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
il est inadmissible d'autoriser par dérogation cette pêche destructrice qui plus est en période de reproduction du bar.

A l'heure où on ne parle que des dangers qui menacent la faune et la flore marine, de l'appauvrissement des réserves halieutiques, la publication de cet arrêté est en pure contradiction avec ces constats.

Je suis opposé à ce projet qui va l'encontre de toutes les mesures prises depuis 3 ans concernant la gestion du bar

Bonjour,

je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne, système de pêche qui accroît les risques de surexploitation. En tant que professionnel en restauration, je soutiens - et j'y suis favorable - la pêche dite "de petit bateau" & "côtière", ainsi que la pêche responsable de ligne.

cette autorisation d'une pêche qui va détruire bars et dauphins, est complètement contraire au Document Stratégique de Façade signé lundi 14 octobre 2019 par la préfète de région et le Préfet Maritime.
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. (Développement éventuelsauf s' il y a trop de poissons, ce qui m' étonnerais.. La qualité du poisson n' en sera que meilleure. Il faut consommer moins et mieux en qualité)
Je m'oppose formellement à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.Ce type de pêche est totalement inapproprié en période de reproduction et ne peut que mener qu'à la destruction accélérée des réserves halieutiques et à l'extinction de certaines espèces comme le bar atlantique.
Cette pêche va tuer Dauphins Bars et autres poissons contraire au plan de protection de la Nature nous en avons marre de toutes ces consommations abusives qu'elles soient poissons viandes et autres , l'excès de nourriture nous mène droit à la tombe péchons moins tuons moins cultivons mieux faisons moins de profits vivons plus humblement respectons nous même et par ce fait l'univers la Nature et tout ira mieux Refusons tous ces lobbys ces profits ces gaspillages respectons nous nous même et de ce fait les autres Avec tout mon respect pour la Nature XX Non écologiste non vegane ni illuminée mais tout simplement éduquée dans le respect des lois de la Nature et du respect de l'autre avec des valeurs républicaines que l'école publique gratuite et obligatoire m'avait enseigné il y a plus de 60 ans Merci
Bonjour, Je vous contacte pour l' Arrêté préfectoral portant sur l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.Je m'oppose à ce projet d'arrêté préfectoral . Il faut préserver les ressources et ouvrir vos yeux sur le marché de la pêche de loisir (Tourisme, Magasin de peche et toute la filiale , Guide de peche etc)
Bonjour, Je suis contre le chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Bonjour, J'apprends avec inquiétude qu'une nouvelle période de pêche au chalu pélagique va être ouverte à la fin de cete année ! cette pêche va détruire, entre autres, de nombreux bars et dauphins, ce qui est tout à fait contraire au Document Stratégique de Façade signé lundi 14 octobre 2019 par la préfète de région et le Préfet Maritime. Elle est également contradictoire avec le Plan National de Protection des petits cétacés qui font en masse les frais de ce type de pêche si l'on en juge par le nombre vertigineux et croissant de victimes échouées sur nos côtes.Je vous demande en conséquence de ne pas donner suite à cette intention .
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Messieurs, Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Ce plateau est une réserve biologique utile au Développement Pélagique Durable.De plus c'est un endroit qui pourrait être utilisé pour des éoliennes, dont la base serait aussi un bon abri pour petits poissons. Signé: x (navigateur hauturier à la voile dans mon temps libre)
Non à la pêche pelagique sur le plateau de Rochebonne.
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Je vous demande de ne pas adopter l'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne . Comptant sur votre esprit de responsabilité pour permettre un développement économique vertueux adossé à la préservation de notre patrimoine environnemental et sa biodiversité, r
Je vous demande de ne pas adopter l'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne . Comptant sur votre esprit

de responsabilité pour permettre un développement économique vertueux adossé à la préservation de notre patrimoine environnemental et sa biodiversité, recevez Madame , Monsieur , mes salutations pleine d'espoir en votre sagesse .
Bonjour, Je m'oppose à ce projet d'arrêté! C'est inadmissible de laisser nos ressources piscicoles se faire piller ! Votre politique sur le long terme n'a aucun sens. Vous allez simplement menez de nouvelles espèces dans la liste des espèces menacées. Ne pensez-vous pas à vos enfants ? Que mangerons-t-ils après avoir rendu nos terres infertiles et exterminé les populations piscicoles?
Je m'oppose à la publication du texte autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. C'est une aberration en pleine période de reproduction du Bar alors qu' il est en voie de disparition
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Il va à l'encontre de tous les travaux faits pour renforcer la bio diversité en France. Alors que tous les scientifiques (ifremer par exemple), ainsi que les organisations de défense de l'environnement et du consommateur, signalent le danger pour la préservation des ressources marines de l'utilisation de filets pélagiques, le préfet s'apprete à autoriser le ratissage d'un des rares endroits où il reste encore un peu de poisson, et ce en pleine période de reproduction. La surexploitation des océans, le gaspillage inhérent à la pêche au filet, la destruction d'espèces autres que celles ciblées (cétacés en particulier) devraient favoriser des pêches durables privilégiant la qualité telles les pêches utilisant les lignes et casiers. Au contraire, vous favorisez par cet arrêté les plus gros chalutiers, dans une approche industrielle, ou les poissons sont souvent abîmés, ou des espèces non désirées sont purement et simplement jetées. Il vous suffit de lire les différents et nombreux articles publiés sur les méfaits des filets pélagiques pour prendre conscience du non sens de ce projet d'arrêté.
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Bonjour, je m'oppose au projet d'arrêté préfectoral portant sur l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.Le chalut pélagique détruit les fonds marins, la biodiversité et ne favorise en rien le développement durable. Il ne sert que des intérêts privés à court terme, sans aucune considération pour l'avenir du plateau de Rochebonne.
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte au massacre.
Bonjour, Je tiens tout d'abord à vous remercier pour faite de consulter l'opinion publique. Je m'oppose formellement au chalutage sur le plateau de rochebonne pendant la période de frai du bar, c'est-à-dire la période hivernale. On peut constater que c'est un réel desastre pour le stock et pour les mammifères présents sur place. S'il vous plaît essayez de faire passer l'écologie et la ressource naturelle avant le profit. Travaillant dans une association à but écologique je constate que l'opinion publique et de plus en plus sensible au bien-être de la planète. Passez une très bonne journée.
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année
Madame, Monsieur, Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. En effet, en tant que plaisancier et usager de la mer depuis des années, je suis particulièrement sensible à la protection des zones de reproduction des poissons et à la sauvegarde des fonds marins.
Je suis contre l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de rochebonne. Il va falloir prendre enfin en compte la ressource naturelle et ne pas la brader à des multinationales ou industrielles qui n'ont que pour but le profit. Il faut penser aux générations futures.
A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration.
NON AU CHALUTAGE SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE !!! Le plateau de Rochebonne (situé au large l'île de Ré) est un site de plus de 9700 hectares qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands

dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000. Un site protégé ? Encore une fois, sur le papier seulement ! Tous les deux ans depuis 1978, les activités de pêche pélagique (normalement interdites) sont autorisées sur une période de deux mois, du 1er décembre au 31 janvier. Pourquoi ? Parce qu'en hiver, ce site est aussi une zone de reproduction pour le bar. Intéressante pour des pêcheurs sans scrupule qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce qui ne pourra pas se reproduire. En plus des bars, ce sont aussi de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers (entre autres navires de pêche). Durant 60 jours, ce sont donc 34 chalutiers qui seront autorisés à pêcher en bœuf (filet remorqué par deux navires), une méthode particulièrement mortelle qui revient à traîner dans l'eau un filet en forme d'énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres qui capture tout sur son passage, un piège particulièrement dangereux pour les dauphins. Cette méthode devrait être STRICTEMENT INTERDITE !!! Ne soyons pas dupes : si l'arrêté avance des mesures qui semblent en apparence aller dans le bon sens et en amont du déploiement du plan d'action de protection des cétacés, il n'en est rien. - « L'équipement de dispositif dissuasif acoustique est rendu obligatoire pour éviter l'entrée des mammifères marins dans le chalut » : quand bien même ce dispositif (Pingers) fonctionnerait à 100%—ce qui est loin d'être le cas— cela reviendrait à chasser ces prédateurs naturels de leur lieu de vie et à piller leurs ressources. - « L'embarquement d'observateurs de pêche sera encouragé à bord des navires ». Rien de nouveau, aucune surveillance à bord n'est obligatoire. Elle est simplement encouragée. Les déclarations de « prises accidentelles » seront comme toujours, celles que voudront bien transmettre les pêcheurs. (Aucun système de vidéo embarqué n'est imposé non plus) A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année. Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées.

La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

Bonjour

Je suis opposé à ce projet d'arrêté préfectoral ; Le plateau de Rochebonne est un site de plus de 9700 hectares qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une zone spéciale de conservation Natura 2000. La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année ! C'est une aberration.... Nous devons protéger les espèces en danger ainsi que celles en période de reproduction tel le bar. Je suis donc opposé à ce projet d'arrêté préfectoral

Bonjour,

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

C'est la destruction assurée des fonds marins dans une pure logique financière qui met en péril la reproduction de nombreuses espèces. Par ailleurs, cette pratique monstrueuse rejette en mer de nombreuses espèces impropres à la vente. Elle représente donc une perte considérable et un gâchis énorme.

Bonjour,

Je suis opposée à ce projet : en effet, les dégâts sur la faune marine sont terribles, irréversibles et injustifiés.

Les mammifères marins comme les dauphins font partie des victimes de ces méthodes de pêche et c'est inacceptable.

L'écosystème marin est fragile, précieux, et il est en train de disparaître à cause de ces méthodes de pêche intensives.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Bonjour Madame, Monsieur,

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. En effet, une dérogation à la pêche au chalut pélagique sur les zones de Rochebonne et en période de reproduction du bar est en totale opposition avec la protection des espèces et au maintien de la ressource.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Pour le futur de la pêche comme pour celui des zones côtières il est urgent de stopper les prélèvements destructeurs des seuils minimaux de maintien des biomasses maritimes ... encore plus dans des zones de fraies.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Je soussignée xx je suis contre cette pêche qui a ruiné les marins pêcheurs de toute la région

Bonjour,

Je m'oppose à ce projet d'arrêté, afin de préserver nos ressources.

Madame, Monsieur,

Vous qui êtes à la tête de nos instances dirigeantes vous avez le pouvoir et le devoir de dire non, de dire stop à ces pratiques industrielles. Celles-ci ne correspondent plus à l'état d'urgence dans lequel se trouvent les océans et les ressources halieutiques. Vous devez prôner un retour de la pêche artisanale à la ligne et en dehors des périodes de fraies. C'est votre devoir de tenter de sauver ce qui peut encore l'être. Nous comptons sur vous.

La pêche en bœufs est un massacre. Outre les pertes en mammifères marins, les captures de poissons en l'occurrence de bar, dont on retrouve des femelles pleines d'œufs sur les étals des poissonniers vont totalement à l'encontre d'une pêche raisonnée et respectueuse de l'espèce. De plus, on parle ici de zone Natura 2000 ! Arrêtons le n'importe quoi.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Madame, Monsieur,

Renoncez à cet arrêté ! Nous ne pouvons plus continuer à vider nos océans au nom du profit qui plus est en commettant des massacres innombrables ! Tout ça sur une zone Natura 2000 protégée et un Parc Naturel Marin ! Respectons notre planète et nos engagements !

Bonjour,

On perd des abeilles par milliards tous les ans, les populations d'hirondelles ont diminué de + de 60%, je me suis acheté (d'occasion) un zoom macro de 100 cette année, pour les abeilles et les papillons, je n'ai photographié que 3 papillons !!! Et maintenant j'apprends que les dauphins sont blessés tués par milliers. Qu'attendez-vous pour prendre de vraies mesures de protections de la flore et de la faune !?!?

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

Bonjour,

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Je pense que ce mode de pêche accroît les risques de surexploitation. Je soutiens la pêche dite "de petit bateau" & "côtière", ainsi que la pêche responsable de ligne.

Bonsoir,

Merci pour cette consultation. Ce serait une erreur d'autoriser ce type de pêche au chalut en pleine période de reproduction des bars. Bien au contraire, il faut continuer à œuvrer pour la protection des poissons et cétagés de ce site. L'avenir de nos océans dépend de notre prise de conscience dès aujourd'hui. Préservons ce qui peut encore l'être. Nous aurons à rendre des comptes aux générations à venir.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

À l'heure où on exige des citoyens de prendre soin de la planète et de ses ressources, l'état et ses représentants ont le devoir d'être exemplaires.

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance du projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant qu'amateur de pêche sportive, il me semble fondamental de porter à votre connaissance l'observation suivante : cette période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020 correspond au début de la période de reproduction du bar, qui se rassemblent en large banc sur le plateau de Rochebonne pour frayer. L'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur cette zone au début de cette période de reproduction porterait un coup fatal à une ressource déjà considérablement amoindrie, ainsi qu'à la filière de la pêche de loisir qui pâtit fortement de la destruction de la ressource par la pêche commerciale et industrielle. J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision et de protéger une espèce déjà sur le déclin.

Je soumet un avis DEFAVORABLE

Cette zone est un lieu de rassemblement des cétagés à cette période et l'exploitation de la ressource nuit à leur survie en prélevant leur ressource de nourriture. C'est un lieu de rassemblement des cétagés à cette période et un lieu de rassemblement de leur nourriture. Il est impossible de prélever les uns sans prélever les autres même avec des « dispositifs » répulsifs qui ne fonctionnent pas pour éloigner les cétagés qui n'ont que cette ressource en nourriture à cette période. C'est comme un être humain qui a faim, si il

voit de la nourriture il y va ou il meurt donc à la fin il y va!

De plus les captures dans les filets pélagiques des chalutiers sont loins d'être accessoires comme il a été rendu publique par diverses associations de protection de l'environnement.

La zone est également classée Natura 2000 ce qui met la France hors la loi. C'est une zone classée par la directive européenne oiseaux. C'est une zone critique nécessaire à la survie du fou de bassin entre-autre et de certaines espèces de puffin que l'on ne trouve qu'ici.

De plus l'exploitation de la ressource bar à cet endroit durant la période de reproduction de l'espèce apte lourde cons »séquence quand à la rarefaction de cette ressource et sa capacité à être pérenne. Les marins-pêcheurs qui profitent de ces dérogation mettent en péril eux-même leur travail de demain .

Envisager une telle autorisation de pêche à cet endroit est une aberration, tant écologique à court, moyen terme et long terme comme c'est une aberration économique à moyen et long terme pour les marins pêcheurs et l'exploitation durable de la ressource à une échelle plus large géographiquement le reste de l'année.

Enfin c'est simplement tuer la poule dans l'oeuf. C'est tout de même simple à comprendre si on tue les adultes au moment où ils se reproduisent on a au final pluches adultes ni les futurs poissons.....

Bonsoir,

Je suis contre le projet d'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Il doit être possible de permettre au pêcheurs de vivre de leur métier sans que pour cela qu'ils détruisent autant de mammifères marins et de grands poissons.Je demande à notre gouvernement d'avoir enfin des actes conformes aux discours qu'il prononce sur la protection de la biodiversité.

Bonjour,

En réponse à cet arrêté préfectoral je dis Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Il y a déjà sur peche et le chalut pelagique devrait être interdit toute l'année et partout.

La mer et ses poissons sauvages sont notre patrimoine commun. Il ne doit pas être gaspillé au profit de quelques uns.

Ces animaux doivent être protégés surtout en période de reproduction. Autoriseriez vous la chasse à la mitrailleuse en Juin ? C'est pareil pour les poissons.

Non à la pêche des bars en pleine reproduction et non au massacre de 10 000 dauphins de plus comme l'an dernier par prise accidentelle ! Laissons cette ZONE NATURA 2000 EN PAIX !

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Honteux !!! Totalement contre cette mesure qui est complètement irresponsable et qui va à l'encontre de la préservation de notre patrimoine aquatique !!!C'est un projet de massacre qui s'organise : ouvrir la pêche au chalut pélagique en pleine période de reproduction des bars!!! Simplement scandaleux!!!

Je ne m'oppose pas à la pêche, je demande un quota d'oiseaux destructeurs de poissons : goéland mouettes ect meri

Bonjour

Je m'oppose à ce projet d'arrêté préfectorale.

Madame, Monsieur, Je fais suite à Consultation du Public concernant le Projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Il a été prouvé et établi que la période principale de reproduction du Bar commun (*Dicentrarchus labrax*) se trouve entre début février et fin Avril. Il a été prouvé et établi que le Plateau de Rochebonne est un récif comprenant de nombreuses frayères du dit bar. Il a également été établi et notamment par l'IFREMER que, je cite " pêcher une femelle pendant la période de reproduction ou la pêcher avant, a le même impact négatif sur le potentiel reproductif du stock " La période concernée du 1er décembre au 31 janvier est une période de regroupement de *Dicentrarchus labrax*, sur et autour des frayères. Par ailleurs, des mesures conservatoires, sur l'espèce bar, sont prises par l'union Européenne, et applicables sur la pêche professionnelle et la pêche de loisir, pour limiter la diminution drastique des populations de bars. A l'inverse, on constate en début de chaque année un tarif très bas, appliqué en grandes surfaces, sur le poisson BAR SAUVAGE. Je le constate par moi-même jusqu'à une limite basse de 11€/kg. Il est évident qu'à cette période l'offre est largement supérieure à la demande et donc qu'une partie des effectifs pêchés est tout simplement perdue. Pour toutes ces raisons, je suis contre l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le Plateau de Rochebonne, ceci en toutes périodes. Les autorités en charge de cette décision ne peuvent pas d'un côté

cautionner toutes les autres mesures de conservation, et de l'autre autoriser un prélèvement énorme, avec des moyens de capture à grande échelle, sur des lieux de regroupement connus et reconnus.
<p>Monsieur.</p> <p>Cette zone était protégée ce qui a permis à la population de bar et autres poissons de se reproduire, et par la suite de coloniser d'autres plateaux surpêchés . Rappelons que cette période est celle de la reproduction du bar et que ce plateau est une zone de frayères importante. Inutile de dire que de nombreux dauphins (les dispositifs pour éloigner les dauphins ont prouvé leur inefficacité l'hiver dernier !!!) vont être de nouveau victimes de cette pêche intensive et destructrice. De plus les travaux du parc éolien proches de l'île d'Yeu vont avoir un effet dévastateur sur la faune et la flore marine. A ce jour les scientifiques et autres biologistes marins ont de la peine à évaluer l'effet de ces travaux . Il serait peut-être responsable aujourd'hui de sauvegarder ce qui peut encore l'être .</p>
Je suis contre la pêche pélagique
<p>Il y a 10 ans, la pêche sportive du bar sur nos côtes vendéenne était encore possible.</p> <p>Aujourd'hui tous les gros reproducteurs de la région ont fini leurs vies dans les filets de ces pélagiques !</p> <p>Il n'y a plus de bar sur nos côtes !</p> <p>Alors NON à ce projet qui finira de détruire cette espèce, déjà en voie d'extinction dans notre région !</p>
<p>Ce projet d'arrêté autorisant la pêche au chalut sur le plateau de rochebonne est un non sens écologique</p> <p>Et une atteinte à la préservation des espèces .</p>
<p>Bonjour,</p> <p>Dans le cadre de cette consultation, je tiens à vous faire part de mon opposition à cet arrêté. Dans cette période où l'on parle d'écologie et de biodiversité tous les jours, quand on entend le Président de La République nous dire qu'il faut des actes en matière de préservation de notre environnement et de nos ressources, comment peut on autoriser de telles pratiques de pêche dans des zones protégées ? C'est tout à fait incohérent et inacceptable. Cette pratique de pêche est préjudiciable à la vie marine, non sélective, et l'autoriser dans une zone protégée serait une aberration et en contradiction totale avec les engagements environnementaux de l'Etat.</p>
<p>Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.</p> <p>Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !</p>
<p>Bonjour,</p> <p>Par la présente, je tiens à vous faire part de mon mécontentement quant à l'idée même d'accepter d'ouvrir une fois de plus la pêche du bar sur le plateau de Rochebonne durant la période de reproduction.A l'heure ou tous les signaux d'alarmes sont allumés, je ne comprends pas que l'on puisse encore se poser ce genre de question...Je suis sensible à l'avenir des artisans pêcheurs, mais ce genre de décision va à l'encontre de leurs intérêts à court et / ou moyen terme.</p>
Je m'oppose à ce projet d'arrêté préfectoral.Le plateau de rochebonne est une frayère très importante pour nombre d'espèces
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Je oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
<p>Bonjour</p> <p>Je souhaite participer à la consultation publique le 22 octobre prochain.</p>
<p>Alors que la ressource de bar a déjà pratiquement disparu au Nord avec des restrictions draconiennes on continue de piller la ressource au Sud. En hiver on voit des marins pêcheurs faire du porte à porte pour essayer de vendre des bars pêchés sur les frayères(vidés de leurs œufs) à 10€ le kilo, quel scandale. Ayons le courage de protéger durablement la ressource en respectant un repos biologique pour tous pendant la période de fraies.</p> <p>XX pêcheur plaisancier, Arcachon</p>
<p>Monsieur le Préfet,</p> <p>pêcheur très régulier (à la ligne et aussi à pied) depuis plus de 40 ans dans l'île de Ré et les pertuis depuis mon plus jeune âge, j'ai vu la biodiversité, et la faune marine en</p>

général, décliner petit à petit, le phénomène s'accélérait ces dernières années. Même si je comprends bien les impératifs de rentrées d'argent pour les pêcheurs professionnels, ce projet d'ouverture hivernale de la pêche sur le plateau de Rochebonne nuira fortement aux ressources animales de la région. Les dégâts « collatéraux » de ces méthodes de pêche sans discernement seront eux aussi catastrophiques (pour les dauphins en particulier). C'est pour cela que je vous demande le retrait de ce projet d'arrêté afin de protéger nos ressources marines et d'en assurer l'indispensable pérennité. En vous remerciant d'examiner mes remarques avec attention, veuillez agréer l'expression de mon plus profond respect.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

Je suis contre ce projet de plus sur la zone de reproduction qu'est le plateau de Rochebonne. Mais qui donc a eut cette idée assassine pour l'avenir de la faune

Madame, Monsieur

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Une pêche intensive sur une zone de reproduction est pour moi anormale

Je suis contre cette ouverture de pêche pélagique sur le plateau de Rochebonne alors que la période mentionnée est celle de reproduction du Bar. Cela va conduire à un vrai massacre du poisson. La loi doit être la même pour tous.

NON AU PROJET DE PECHE PELAGIQUE

Je m'oppose à la publication de l'arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne qui doit être un site préservé pour la reproduction de toutes espèces marines.

Il est indispensable d'interdire les pêches engendrant la mort inutile de milliers de dauphins. Le gouvernement doit légiférer et ne plus être à la disposition des lobbies d'aucune sorte.

Non à cet arrêté qui encore une fois autorise le prélèvement du bar en période de reproduction et sur son lieu de reproduction. La ressource de la mer diminue d'année en année et il serait temps de commencer à y porter une énorme attention en interdisant toute pêche en période de reproduction.

Je m'oppose à la publication de l'arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Cette position est basée sur les données IFREMER identifiant le bar comme stock surpêché en 2018.

Bonjour,

Par la présente, je tiens à vous faire part de mon mécontentement quant à l'idée même d'accepter d'ouvrir une fois de plus la pêche du bar sur le plateau de Rochebonne durant la période de reproduction. A l'heure où tous les signaux d'alarmes sont allumés, je ne comprends pas que l'on puisse encore se poser ce genre de question... Je suis sensible à l'avenir des artisans pêcheurs, mais ce genre de décision va à l'encontre de leurs intérêts à court et / ou moyen terme.

Bonjour

Je m'oppose à cet arrêté laissez le bar se reproduire et ne cédez pas aux pressions pour que nos petits enfants puissent un jour admirer cet incroyable poisson

Je m'oppose à (ou je suis pour) la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. (Développement éventuel je m'oppose.....)

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Monsieur le préfet,

Le développement durable est l'idée que les sociétés humaines doivent vivre et répondre à leurs besoins sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Or, aujourd'hui ce ne sont pas seulement les générations futures, mais bien les générations présentes qui paient pour les erreurs commises hier. En effet, il est indéniable qu'à l'heure actuelle, les océans sont en danger et qu'ils ne sont plus aptes à produire indéfiniment des ressources. Malgré cela, nous nous apprêtons à

réaliser une pêche au chalut pélagique sur une zone de frayères à bar. Monsieur le préfet, j'en appelle à votre bon sens : cet arrêté est-il conforme à la notion de développement durable évoquée ci-dessus? Pensons-nous qu'en prélevant de manière intense la ressource avant même qu'elle puisse se reproduire, nous laissons une chance à nos enfants de pouvoir bénéficier de cette ressource? Ceci va à l'encontre du développement durable. Certes il existe un enjeu économique de taille mais nous savons que la chair du bar remplie d'hormones en période de fraie, est nettement moins désirée. En conséquence, des milliers de poissons seront prélevés sans même être consommés. Dans ce cas quel est l'intérêt de piller cette ressource si rare et si précieuse? En étant un maillon important de la chaîne trophique, la surexploitation du bar a une incidence directe sur les écosystèmes marins en général en créant un déséquilibre de cette chaîne trophique. De plus, d'après les scientifiques, la collecte d'espèces non visées représenteraient environ le quart des captures mondiales de poissons. Après avoir présenté ces éléments, somme nous toujours dans une logique de développement durable? Certaines des décisions sont lourdes de conséquences et c'est le cas pour celle-ci. Monsieur le préfet, j'en appelle une nouvelle fois à votre bon sens : cette pêche sur des zones de frayères est-elle judicieuse? Si la ressource venait à disparaître, nous serons les premiers pénalisés.

Massacre des dauphins arrêtez ce massacre c est honteux Malgré plusieurs plaintes ce massacre continue Cela est intolérable

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
(Développement éventuel)

Bonjour,
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Je soussignée, xx, m'oppose fermement à cette pêche au chalut. S'il vous plait....

Madame, monsieur
Je suis opposé à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne pendant cette période.
De nombreuses espèces sont à ce moment en période de reproduction. NON, NON et NON à la pêche professionnelle des chaluts pélagiques en période de reproduction, sur les frayères !!!

S'il vous plait, pour que nos enfants puissent aller pêcher du bar dans 50 ou 100 ans, merci de ne pas autoriser la pêche pélagique au chalut sur les frayères à bar du plateau de Rochebonne. Cette pêche va à l'encontre d'une gestion durable des stocks de bars, espèce emblématique mal en point en ce moment, et dont dépendent tant de filières d'activités créatrices d'emplois (petite pêche côtière, pêche amateur, nautisme, etc...).

Nous sommes absolument "CONTRE" cet arrêté qui est une idiotie écologique ! On peut se passer de pêcher le bar pendant deux mois sans que cela perturbe la vie économique, on le fait bien pour préserver la coquille St Jacques. De plus la pêche en sera améliorée si on laisse vivre et se développer les poissons juvéniles. Pourquoi imposer des réglementations aux pêcheurs plaisanciers (42 cm le bar) et laisser les professionnels massacrer la ressource ? Où sont donc tous ces organismes de fonctionnaires qui nous mettent de bâtons dans les roues dès qu'on veut faire la moindre action ? Quel lobby est derrière tout cela ? Qui a intérêt à cette idiotie ? Voilà les questions que tout le monde se pose ! Ce pays marche complètement sur la tête, cet arrêté ne doit pas passer.

En pleine contradiction..... et dégradation du milieu marin et halieutique: cette autorisation va détruire bars et dauphins, est complètement contraire au Document Stratégique de Façade signé lundi 14 octobre 2019 par la préfète de région et le Préfet Maritime. »

" Elle est contradictoire aussi avec le Plan National de Protection des petits cétacés qui est en" cette autorisation d'une pêche qui va détruire bars et dauphins, est complètement contraire au Document Stratégique de Façade signé lundi 14 octobre 2019 par la préfète de région et le Préfet Maritime. »

" Elle est contradictoire aussi avec le Plan National de Protection des petits cétacés qui est en cours.... »

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Bonjour,
Je suis contre cet arrêté préfectoral, une zone protégé natural 2000 ne doit en aucun cas être pillée/détruite par les chaluts de la pêche industrielle. C'est du bon sens, ayez un peu de respect pour la nature que vous êtes censé protéger.
En espérant que ma voix compte.

Pour la protection d'un site précieux, je dis : Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de

l'année.
NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne.la présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !
Madame, Monsieur, Merci de ne pas mettre en place ce genre de projet, à plus forte raison dans une aire classée Natura 2000. Les enjeux qu'il représente ne valent pas les dégâts potentiels.Make the planet great again.
Madame, Monsieur, Je vous demande de ne pas adopter l'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 pour plusieurs raisons : Les chalutiers pélagiques ont été identifiés par l'Observatoire Pélagis comme étant une des pêcheries fortement corrélée aux phénomènes de captures accidentelles de cétacés. Ces captures ont atteint un seuil tellement inquiétant (près de 10 000 captures estimées pour cet hiver 2018-2019) que c'est la survie de l'espèce de dauphin commun (Delphinus delphis) en Atlantique Nord-Est qui pourrait être en jeu, selon un récent rapport du Comité Scientifique de la Commission Baleinière Internationale (Nairobi, Kenya, 10-23 mai 2019). Ce type de pêche a également un impact désastreux sur la ressource en poisson, compte tenu de la puissance des engins utilisés et étant donné qu'à cette saison, le poisson est en période de reproduction : le pêcher alors même qu'il se reproduit nuit gravement à la pérennité de son stock, et par conséquent, à la pérennité de tous les métiers de pêche sur cette zone vivant de cette ressource en poisson. Ce type de pêche a aussi un impact négatif sur l'activité des petits pêcheurs artisans qui vivent de cette même ressource mais selon des pratiques de pêche plus soutenables et davantage respectueuses de la ressource, avec très peu, voire pas de prise accessoire. Comptant sur votre écoute et votre esprit de responsabilité pour permettre un développement économique vertueux adossé à la préservation de notre patrimoine environnemental et à sa biodiversité.
Bonjour Merci de cette consultation Il semble impossible à notre époque au regard de tout ce que l'on détruit déjà indirectement ou involontairement de continuer à le faire volontairement ! Je suis opposée à ce projet
Madame, monsieur, Prenez en compte mon opinion :Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Je soussignée,xx m'oppose à la publication de l'arrêté préfectoral autorisant par dérogation le chantage pélagique sur le plateau de Rochebonne
Madame, Monsieur, Je suis vivement opposé à ce projet d'arrêté préfectoral. Préservons la ressource.
bonjour Aux institutions de prendre les mesures de bon sens, pour l'intérêt de tous.
Je soussignéxx, m'oppose à la publication de l'arrêté préfectoral autorisant par dérogation le chalutage pélagique sur le plateau Rochebonne
Bonjour, je suis contre. Je trouve qu'a l'heure ou le bar se rarifie dangereusement, il serait souhaitable d'interdire cela.
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. (Développement éventuel)

<p>Bonsoir, Je me permets de répondre a la consultation. Je n ai pas l habitude de répondre aux consultations mais il m apparaissait important de le faire pour ce cas. Si l objectif de cet arrêté est de détruire un peu plus une énième espèce votre projet est totalement réussi. Il n y a que l argent qui compte aujourd'hui. Je suis bien entendu totalement contre.</p>
<p>Bonjour, Pour notre bien commun à tous et surtout pour les futurs générations il serait judicieux de ne pas autoriser la pêche au chalut dans ces eaux supposément protégées.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Arrêtez la pêche intensive !</p>
<p>Bonjour, je vous écris ce mail car je suis contre le chalutage sur le plateau de Rochebonne, Non au chalutage, la présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Madame, Monsieur, J'émet un avis très défavorable concernant ce projet d'arrêté.En effet, si cet arrêté est pris, c'est une nouvelle autorisation pour la capture de milliers de dauphins, une nouvelle autorisation également pour vider les ressources en poissons en pleine période de reproduction. En outre, le Plateau de Rochebonne est un espace protégé par la loi, avec un régime strict de protection des mammifères marins dont le dauphin commun fait partie.En 2018-2019, 1233 dauphins ont été retrouvés morts sur les côtes françaises. Les responsables en sont les techniques de pêche aux filets maillants, les chalutiers à grande ouverture verticale ainsi que les chalutiers pélagiques. Les dauphins, attirés par les poissons ciblés par ces pêcheries, se retrouvent emprisonnés. Remontés à bord, ils sont incisés et rejetés morts ou blessés dans la mer. Selon l'Observatoire Pélagis, la mortalité réelle pourrait s'élever à plus de 10 000 dauphins noyés pour l'hiver dernier car environ 10% des dauphins rejetés finissent par s'échouer sur les plages tandis que 90% coulent au fond de l'océan. Le récent rapport de la Commission Baleinière Internationale exprime « son inquiétude quant au fait que les captures accidentelles de dauphins communs dans le Golfe de Gascogne puissent menacer le statut de conservation de la population ». D'autre part, ce type de pêcherie a aussi un impact négatif sur l'activité des petits pêcheurs artisans dont les pratiques de pêche sont beaucoup plus soutenables et davantage respectueuses de la ressource. En espérant que vous saurez écouter les nombreuses voix - dont celles d'organismes particulièrement compétents et d'associations - qui s'élèvent pour demander que la biodiversité soit respectée (et ce tout particulièrement dans une zone Natura 2000) pour éviter de compromettre la survie des dauphins, la reproduction des poissons et le travail des artisans pêcheurs.</p>
<p>Non à la destruction de la ressource halieutique sur le plateau de rochebonne.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Bonjour, Je suis totalement opposée aux pratiques de pêche qui occasionnent le massacre de cétacés, des dauphins en l'occurrence. Ayant appris ces massacres, j'ai arrêté de manger du poisson et d'en acheter pour ma famille, et je continuerai tant que je ne serai pas assurée d'un changement radical des pratiques de pêche. J'ajoute que le poisson fait partie de ma culture, étant native de Lorient et ayant eu des marins pêcheurs (pêche artisanale) dans ma famille.</p>
<p>JE SUIS OPOSEE AU CHALUTAGE SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE .</p>
<p>Ces pratiques ne sont plus acceptables Les ressources naturelles de bars sont rares, pêchons les hors période de reproduction.Sauvons le planète et ... les bars</p>
<p>Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne , La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Non a cette gestion aberrante de la ressource, de plus par une méthode de pêche non sélective et pendant la période de reproduction.</p>
<p>Bonjour, J'émet un avis défavorable à cet arrêté préfectoral car la pêche au chalut pélagique entraine beaucoup trop de mortalité de nombreuses espèces de poissons et mammifères différents. De plus cet endroit est une zone protégée et la saison choisie est défavorable à la conservation des espèces marines.</p>
<p>Madame, Monsieur,</p>

Depuis plusieurs années, le stock de bar commun (*Dicentrarchus labrax*) reste fragile, malgré plusieurs mesures prises sur la façade Atlantique afin de préserver ce magnifique poisson.- Taille légale de pêche récréative 42 cm, contre 36 cm pour la pêche professionnelle, sachant que le bar ne s'est pas reproduit avec la maille professionnelle de 36 cm.- Période de capture et nombre limités au nord du 48e parallèle pour la pêche récréative.- Période d'interdiction de pêche professionnelle (<http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/peche-professionnelle-du-bar-en-bretagne-et-dans-a868.html>) Pour un développement durable et pour que cette espèce ne disparaissent pas. Il faut privilégier la pêche artisanale (sélective) plus créatrice d'emplois que la pêche au chalutpélagique (non sélective).Mais aussi et surtout, interdire la pêche pélagique sur la période de reproduction du bar sur des zones bien connues. Nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère d'extinction de masse ! Vous (responsables politiques) ne pourrez plus regarder vos enfants et petits enfants et leurs dire dans les yeux que vous ne savez pas ! Je m'oppose fermement à la pratique du chalutage pélagique en Bœuf et Rochebonne pendant 2 mois à compter du 1er décembre 2019 dans une zone où cette activité est interdite.

Bonjour

Je suis contre cet arrêté préfectoral. Il faut laisser les bars se reproduire. Il n'y a pas besoin de vendre de bar en hiver. Cet arrêté préfectoral n'offrirait qu'un intérêt commercial à court terme. Laissons les bars se reproduire et pêchons-les, mangeons-les, après la période de reproduction. La préfecture sortirait grandie d'une décision allant dans le sens de la protection de cette espèce.

Bonsoir,

Il faut interdire tout prélèvement de bar pendant la période de reproduction.

Bonjour,

Il serait peut-être temps d'arrêter d'avoir une logique court termiste et de penser à des techniques pêches durables qui valorisent le métier.

C est inadmissible à notre époque de laisser faire une chose pareil. C est un projet qui va à l'encontre des mesures de protection actuelle du bar, lieu et d'autres poissons, qui seront sur cette zone et à cette époque de l'année, en pleine période de reproduction....cela n'a rien d'un développement durable de la pêche, et que l'on veut faire croire au public.

Il faut au contraire protéger ces zones, pour maintenir une biodiversité de la faune et de la flore, comme les textes réglementaires le préconise..et pour nos enfants. Que va-t-on leur laisser !! La mer se vide et on le constate très vite d'année en année. Venez voir ce qu'il reste dans la manche... et ne faites pas les mêmes erreurs!

Bonjour

Autoriser cette période de pêche n'est pas acceptable à cette période. Les bars y reproduisent, et c'est se tirer une balle dans le pied que de faire ça. Il faut absolument pas ouvrir cette pêche, et interdire tous les bateaux dans cette zone. Français ou étranger

Bjr,

Un petit mail de protestation contre l'ouverture du plateau de rochebonne en pleine fraye du bar, en effet il est inconcevable de nos jours d'autoriser une telle pratique au-delà de tuer l'avenir de cette espèce de nombreux mammifères marins sont piégés meurent dans les filets et finissent sur les plages, c'est inadmissible.....

Bonjour,

Je suis contre la pêche du bar sur les frayères pendant la période de reproduction surtout quand il s'agit d'une espèce en voie d'extinction.

Bonjour

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Bonjour je suis contre l'ouverture du plateau de rochebonne pour éviter un massacre de bar et sa disparition.

Bonjour,

Je suis contre la dérogation faite à quelques pêcheurs pour prélever juste avant la période de reproduction sur le plateau de Rochebonne. Si le bar est en danger, pour justifier des quotas aux plaisanciers, c'est à l'état de préserver la ressource.Vous ne devez pas cautionner cette pêche industrielle.

C'est dégoûtant !! Alors que le bar, espèce menacée va se reproduire, comment peut-on un instant penser à promulguer un arrêté autorisant son massacre en très grandes quantités. Cette pêche d'extermination industrielle est la cause de la problématique du bar et vous voulez l'autoriser !

Avouez, encore une nouvelle histoire de pognon Ce projet est un cauchemar

Par ailleurs, toute pêche et commercialisation du bar sauvage doit être interdite en décembre, janvier, février, mars, et avril !
Mais comment peut-on penser à promulguer des autorisations aussi honteuses !

Mesdames, Messieurs.

Je vous indique que je suis totalement opposée à l'application de cet arrêté. Je trouve cette pratique de pêche non raisonnée et nuisible à l'équilibre de la faune dans une zone qui de plus est protégée. Merci de bien vouloir prendre acte de mon refus.

Stop au massacre et à la pêche intensive dans cette zone et aux périodes indiquées. Merci .
Donc contre cette ouverture au plateau de rochebonne

Bonjour,

À une époque où la 6e extinction de masse a débuté, et à une époque où nous allons droit vers une crise climatique, où l'équilibre des océans est le facteur majeur de notre survie, il nous est impensable de devoir encore considérer notre état français comme faisant partie du problème et non de la solution. C'est au nom de l'espoir que je vous adresse ce mail et au nom des habitants de la planète, animaux ou végétaux, qui une fois de plus sont assassinés pour des intérêts privés ou non à la hauteur de la catastrophe en approche. Nous vous demandons de faire annuler cet arrêté destructeur pour la biodiversité et la survie des écosystèmes. Merci pour votre considération de ce courrier.

NON au chalutage et toute l'année sur le plateau de ROCHEBONNE

A l'époque où on veut protéger la ressource, il est intolérable de piller les frayères et détruire tous les fonds marins

Il y a assez de place ailleurs pour se livrer à la pêche

...EN COLERE !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Contre cet arrêté, il n'y a aucun sens à protéger un site pour le réouvrir même temporairement à des pratiques destructrices. Et chasser les cétacés du lieu où ils se nourrissent pour leur sauver la vie. C'est plutôt ironique, non ?

Bonjour,

Ne pouvant compter sur les moyens médiatiques lambda pour nous informer de ce type de problématique. Heureusement que certaines ONG se chargent de l'information. 'étrange idée' pour le ministère du développement durable d'envisager de telles actions de pêche. Attaquer les zones marines de reproduction de certaines espèces, par des méthodes non sélectives ! Non un filet ne fera pas la différence entre un Bar et un Dauphin... Quant à la capacité des pêcheurs à relâcher des individus protégés, je doute que cela pèse lourd face au 'bonus' financiers envisageables... Votre gouvernement fait la leçon en matière d'écologie ou de d'exemplarité en matière de respect des espèces protégées... La réalité est tout autre... Vous faites honte au peuple Français.

Bonjour,

Je tenais à vous exprimer mon avis dans le cadre de cette consultation du public. Je suis contre l'arrêté préfectoral ouvrant la pêche au chalut pélagique à Rochebonne. Il s'agit d'une aberration. Dans une zone censée être protégée. Il faut arrêter le massacre de tous les mammifères marins vivants sur place. Vous le savez, les méthodes actuelles ne protègent pas les mammifères. Un moratoire d'un an est nécessaire.

Je suis opposé à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Se sont des méthodes barbares et d'un autre temps privant les artisans pêcheur de produire de la nourriture plus en respect avec le monde animal et une éthique oubliées sur ce genre de super bateau usine. J'espère que mon pays la France sera faire preuve d'humilité face au monde animal incapable de se défendre.

Il faut absolument interdire cette pêche c'est la période de reproduction, de plus ces engins prélèvent tout sans aucune sélection. Dauphins requins, gros reproducteurs et jeunes tout y passe.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne .

Bonjour, je vous serez reconnaissant de faire arrêter ce massacre! Non à la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne et ceci toute l'année et pour toujours. Merci

Bonjour,

Par le présent mail, je vous fais part de mon désaccord quand à l'application de ce projet d'arrêté. Notre Responsabilité est grande et notre impact humaine sans précédent.

Nous n'avons pas besoin d'agir de la sorte. D'avance, merci d'annuler une telle application.

Madame, Monsieur,

Je réponds à la consultation du projet d'arrêté sur l'autorisation de pêche dans le Plateau de Rochebonne et je suis absolument contre !!!! Il faut y mettre un terme, car elles remettent notamment en cause les mesures de protection des espèces qui n'ont aucune efficacité avérée comme l'équipement de dispositif acoustique (Pingers) qui est prévu pour éviter l'entrée des mammifères marins dans les chaluts. Loin d'être efficace, il revient en plus à chasser les cétacés de leur lieu de vie et à les affamer !!!! Comment peut-on laisser faire cela ? C'est révoltant et inacceptable !!!! Pour la protection des dauphins et des espèces en danger, stop à la surconsommation, protégeons notre Terre et nos mers.

non au chalutage sur le plateau de Rochebonne.La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout le long de l'année.

NON!!!! à la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne !!!! STOP AU MASSACRE.

Je m'oppose totalement à la publication de cet arrêté . 34 chaluts sur Rochebonne en période de fraie sur une zone Natura 2000, s'ajoutent aux 6 chalutiers autorisés par dérogation préfectorale dans la zone des trois milles interdite par la loi ,dans Natura 2000 et dans une partie de la réserve d'Arcachon. Votre vision de l'écologie mérite une large publicité , je ne manquerai pas d' en faire l'écho.

Bonjour.

Après avoir prit connaissance de cette arrêté je me sens obligée de vous faire part de mon mécontentement pour de tel prise de décision qui de nos jours nuit à notre futur, à la survit des dauphins et autre cétacés nécessaire au bon équilibre de notre planète. Il est inadmissible que de nos jours, suite à tout ce qu'il se passe, au problème environnementaux que de tels arrêtés soit mis en place. Cette pêche destructrice ne devrait pas être autorisée. Surtout dans des réserves à la base protégée. Je m'oppose donc en tant que citoyenne à cette arrêté.

Habitante et élue de La Rochelle, représentant l'agglomération de La Rochelle au Parc naturel marin des Pertuis Charentais et estuaire de la Gironde, je déclare être opposée à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne , et rappelle le statut de Zone Natura 2000 de tout ce secteur à protéger.

Bonjour,

Chaque année de plus en plus d'animaux marins sont victimes de capture et pour la plupart de mort par la suite de blessures.

C'est pour cela que je m'oppose à ce projet d'arrêté portant sur l'ouverture au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Je dis Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Bonjour

Je suis pêcheur professionnel sur Quiberon 56 détenteur d' une licence bar pêche ciblée .Le bar represente 80% de mon chiffre d'affaire.Actuellement, nous sommes restreints à 50 kg par jour pendant le mois d'octobre et de novembre. Je suis opposé à l'ouverture du plateau de rochebonne au chalut pélagique.En effet, tous les pêcheurs du golfe de Gascogne sont en train de restreindre leur effort de pêche afin de ne pas dépasser le plafond annuel global de capture de 2150t.les chalutiers pélagiques vont accélérer La consommation du quotas et profitez ainsi des efforts de leurs collègues. De plus, soutenir une pêche aussi destructrice,en 2019, à l'heure ou la plus part de nos concitoyens s inquiètent de la préservation des ressources naturelles de la planète, me paraît complètement obsolète et contraire aux objectifs de développements durables.

Je suis complètement opposée à l'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année". Incompatibilité avec la biodiversité locale.

Bonjour,

Je me permets de vous contacter en tant que patron-pêcheur sur un Palangrier-ligneur en Bretagne. Après une limitation des pêches journalière à 50kg sur les mois d'octobre et novembre 2019, j'apprends avec stupeur l'ouverture de la frayère du plateau de Rochebonne. Cette décision est une aberration et à mon sens totalement préjudiciable à la survie de l'espèce du bar.

NON AU CHALUTAGE SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE , LA PRÉSENCE DES CHALUTS DOIT ÊTRE INTERDITE CHAQUE ANNÉE ET TOUT AU LONG DE L'ANNÉE.

MERCI .

Bonjour,

Comment pouvez vous accepter cela et surtout le proposer. Vous rendez vous compte que nous faisons disparaître chaque jour un peu plus de vie animale et sans elle nos futures générations ne pourront vivre. On parle d'écologie tout les jours avec des voitures électriques (qui ne sont d'ailleurs pas du tout verte en production....), des forets massacrées et des animaux qui disparaissent, cependant vous ne nous entendez pas nous le petit peuple. En effet vous n'écoutez que l'argent pour vos élections, ainsi nous ne sommes dirigés que par des lobby tel que les chasseurs, les laboratoires pharmaceutiques..... .Donc je dis NON !!!!! a votre arrêté préfectorale même et si je sais que vous n'en avez rien a faire de ma voix qui ne vous rapportera pas un sou et que votre choix est déjà fait avant même votre demande auprès du public.

Non seulement cette autorisation dilapide les populations de bars qui sont en pleine période de reproduction, mais elle tue chaque année des milliers de dauphins, venus chasser, qui se retrouvent pris dans les filets ! Remontés à bord, ils sont découpés pour les dégager des filets, et rejetés morts ou blessés dans la mer !Rien qu'en hiver 2018-2019, 1 233 dauphins ont été retrouvés morts, échoués sur les côtes françaises. Selon l'Observatoire Pélagis, les dauphins qui finissent par s'échouer sur les plages ne représenteraient que 10% des individus tués par la pêche. En seulement une saison, il y a donc eu plus de 10 000 dauphins massacrés ! A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année. Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées. La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

Bonjour,

Je vous contacte afin d'exprimer mon désaccord avec ce projet d'ouverture de pêche.Nous sommes à une période critique pour la protection de la nature et de la biodiversité pour cette planète et il faut arrêter les actes inconscient tels que ce projet qui consiste à détruire et massacrer les animaux sauvages et l'écosystème. Nous devons réduire la consommation de viande et de poisson, en commençant par arrêter ce mode de pêche qui détruit plus qu'il ne pêche!!! Cela suffit! Concentrons nous sur l'essentiel et serrons nous les coudes pour sauver ce qu'on peut encore sauver!

Madame, Monsieur,

Je viens par la présente faire suite à la consultation publique concernant le projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

Cette période correspond à celle de la reproduction du bar qui, par ailleurs, se regroupe en quantité sur cette frayère que constitue le plateau de Rochebonne.

D'autre part, la pêche au chalut pélagique est une méthode de pêche non sélective qui prélève indifféremment des individus juvéniles sans aucune possibilité de remise à l'eau et donc de survie et de reproduction ultérieure.

Les poissons dont la chair est de piètre qualité gustative en cette période et de surcroît écrasée par cette méthode de pêche, se retrouvent sur les étalages de nos poissonneries à des prix dérisoires. Autoriser la pêche au chalut pélagique sur cette zone durant cette période est donc un non-sens écologique et viendrait porter un lourd préjudice à la survie de cette espèce déjà en grande difficulté. Enfin, comme les années passées,d'autres espèces seront les victimes collatérales de ce massacre, comme les mammifères marins qui viendront s'échouer morts en nombre sur notre littoral.Je m'oppose donc catégoriquement à cet arrêté.

Bonjour,

C'est hallucinant de voir qu'une telle autorisation est encore un sujet de discussion après les dégâts rapportés sur cette pratique de la pêche. Quand est-ce que le gouvernement français va-t-il respecter ses engagements sur la baisse de son impact sur l'environnement ?? Il est humain de faire des erreurs, mais une fois avéré que s'en est une dans un contexte donné, la preuve d'intelligence est de ne pas la reproduire. Évidemment cela rapporte de l'argent, c'est toujours là le fond de l'histoire. Cependant tout le monde sait que c'est ponctuel ! Combien d'argent va coûter l'extinction des espèces marines... puisque si rien n'est RÉELLEMENT fait cela va arriver très vite. La France à l'occasion de donner un exemple de changement de direction vis-à-vis de la protection des espèces en interdisant la pêche sur le plateau de Rochebonne. Peut-être que le gouvernement devrait prendre ça en compte. Cela est (à mon avis, si futile qu'il soit pour les institutions) plus valorisant que de tenter désespérément de maintenir en place un marché qui de toute évidence est voué à disparaître. Car si une décision intelligente, plutôt révolutionnaire dans les temps dans lesquels nous vivons, n'est pas prise, il n'y aura de toute manière plus de matières premières à convoiter (entendez les espèces marines) d'ici peu. En espérant que mon avis soit vraiment pris en compte.

Bonsoir,

les bars mais aussi d'autres espèces sont devenus rares cette année, si de surcroit sont sur-pêchés pendant la fraie, sur des hauts fonds qui sont des zones de frayères..ils

sont amenés à disparaître.

- Primo, c'est la fin de la pêche dite responsable

- Deuxio, c'est une extinction à brève échéance

- Tertio, vous irez pleurer après mais on ne vous défendra pas, bien au contraire car ce sera vous les responsables ! .. et j'espère que d'ici là, l'on pourra vous attaquer en justice grâce aux associations; ainsi que tous les gens qui ont agi en ce sens car personne ne pourra se cacher derrière de fausses excuses. Vous serez les responsables de cette destruction à grande échelle.. vous étiez conscient mais vous n'avez rien fait. Je sais mes propos peuvent paraître gentils mais cette idée qui fait son chemin dans les associations car pour marquer les esprits on sera obligé de faire un exemple..on pourra dire ; vous le saviez, vous avez laissé faire, votre laxisme a contribué à la perte et destruction de XXXXX poissons et d'espèces. On s'américanise, et les avocats sont là pour vivre ! Vous savez aussi bien que moi qu'il n'y a pas plus destructeur que de pêcher en bœuf..

Et pour terminer c'est la fin de la pêche pour les plaisanciers... et donc de tous ceux qui en vivent dans la région.. (revendeurs, magasins, gîtes dédiés à la pêche etc..etc..) je tiens à rappeler que la pêche de plaisance dite sportive rapporte 3 milliards si je ne dis pas de bêtise. Que chacun se fasse sa propre auto critique...et vous saurez ce qu'il faut répondre de votre côté.

Du mien, c'est NON. A faire valoir ce que de droit.

Bonjour,

Après consultation je m'oppose au projet d'arrêté portant ouverture à la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne ! Je partage l'avis de Sea Shepherd France : "A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année. Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées. La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année ! "

Bonjour,

Si la consultation du public a un sens démocratique et donc une obligation du respect des avis (très) majoritaires, alors je donne mon avis : Quels sont les moyens de contrôle pendant cette durée de 2 mois et le coût de ceux-ci ?

Ne se moque-t-on pas des gens (et de la biodiversité) en privilégiant une fois de plus les accaparements humains, au détriment des équilibres naturels ? A quoi sert d'instaurer des zones de réserves et d'interdiction de destruction de la faune si c'est pour céder finalement aux pressions des pêcheurs ? Je m'oppose donc catégoriquement à votre projet d'arrêté et vous demande de l'annuler. Merci pour votre réponse, si la "consultation publique" a un sens Dans ce ferme espoir, et avec mes salutations citoyennes

Bonjour,

Je m'oppose à ce projet.

Pour l'Ifremer, le chalut de fond "manque de sélectivité. Dans la majorité des pêcheries, cet engin capture simultanément plusieurs espèces de dimensions et de morphologie différentes. Même s'il ne pénètre pas le sédiment, le chalut de fond détériore les habitats et les organismes posés sur le fond." Je suis contre

Bonjour

Je suis entièrement contre le chalutage des frayères sur le plateau de Rochebonne et ailleurs. Toutes formes de pêche doit être fermée durant la période de reproduction, quelque soit l'espèce. Merci de prendre en compte cet avis

Je suis contre. Car le chalut de fond manque de sélectivité : il capture simultanément plusieurs espèces de dimension et de morphologie différentes. Même s'il ne pénètre pas le sédiment proprement-dit, il détériore les habitats et les organismes présents.

Je suis président de comité régional de la pêche de plaisance je trouve scandaleux cette autorisation les professionnels sont les premiers à vouloir interdire la plaisance à alors que la plaisance respecte les quotas les tailles et la saison c'est un scandale annuel que vous perpétrer en tuant la ressource

Madame, Monsieur,

Je vous demande de ne pas adopter l'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 pour plusieurs raisons :

Les chalutiers pélagiques ont été identifiés par l'Observatoire Pélagis comme étant une des pêcheries fortement corrélée aux phénomènes de captures accidentelles de cétacés. Ces captures ont atteint un seuil tellement inquiétant (près de 10 000 captures estimées pour cet hiver 2018-2019) que c'est la survie de l'espèce de dauphin commun (*Delphinus delphis*) en Atlantique Nord-Est qui pourrait être en jeu, selon un récent rapport du Comité Scientifique de la Commission Baleinière Internationale (Nairobi, Kenya,

10-23 mai 2019). Ce type de pêche a également un impact désastreux sur la ressource en poisson, compte tenu de la puissance des engins utilisés et étant donné qu'à cette saison, le poisson est en période de reproduction : le pêcher alors même qu'il se reproduit nuit gravement à la pérennité de son stock, et par conséquent, à la pérennité de tous les métiers de pêche sur cette zone vivante de cette ressource en poisson. Ce type de pêche a aussi un impact négatif sur l'activité des petits pêcheurs artisans qui vivent de cette même ressource mais selon des pratiques de pêche plus soutenables et davantage respectueuses de la ressource, avec très peu, voire pas de prise accessoire.

Madame, Monsieur,

Je vous demande de ne pas adopter l'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En effet les chalutiers pélagiques ont été identifiés par l'Observatoire Pélagis comme étant une des pêcheries fortement corrélée aux phénomènes de captures accidentelles de cétacés. Ces captures ont atteint un seuil tellement inquiétant (près de 10 000 captures estimées pour cet hiver 2018-2019) que c'est la survie de l'espèce de dauphin commun (*Delphinus delphis*) en Atlantique Nord-Est qui pourrait être en jeu, selon un récent rapport du Comité Scientifique de la Commission Baleinière Internationale (Nairobi, Kenya, 10-23 mai 2019). Ce type de pêche a également un impact désastreux sur la ressource en poisson, compte tenu de la puissance des engins utilisés et étant donné qu'à cette saison, le poisson est en période de reproduction : le pêcher alors même qu'il se reproduit nuit gravement à la pérennité de son stock, et par conséquent, à la pérennité de tous les métiers de pêche sur cette zone vivante de cette ressource en poisson. Ce type de pêche a aussi un impact négatif sur l'activité des petits pêcheurs artisans qui vivent de cette même ressource mais selon des pratiques de pêche plus soutenables et davantage respectueuses de la ressource, avec très peu, voire pas de prise accessoire. Je ne comprend pas que soit autorisée, au cœur d'une zone Natura 2000 prévoyant un régime strict de protection des cétacés, une pêche qui dégrade brutalement tout à la fois les filières et métiers de la pêche, la ressource pêchée, et des espèces marines emblématiques rejetées mortes à la mer. Comptant sur votre esprit de responsabilité pour permettre un développement économique vertueux adossé à la préservation de notre patrimoine environnemental et à sa biodiversité

Madame, Monsieur,

Je suis contre la re-autorisation de cette pêche au chalut, en pleine zone naturelle protégée, qui l'an dernier a tué des centaines voire milliers de dauphins de manière collatérale. Les océans sont dans une situation critique, la biodiversité disparaît à toute vitesse, les stocks de poissons fondent... Un peu de cohérence et de courage de la part de ce gouvernement qui se dit en pointe sur les sujets écologiques : il est temps de mettre fin à ces pratiques de pêche non sélectives qui déciment les océans. Merci pour les cétacés, pour les autres victimes collatérales et surtout pour l'avenir de nos enfants.

Je suis contre ce projet. Au vu de la diminution dramatique des stocks et taille de poissons dans le monde et en France, Au vu de la destruction du milieu qu'occasionne le chalut pélagique, Au vu de la pression toujours plus grande exercée sur les ressources et réserves naturelles, Au vu de la volonté affichée du gouvernement de protéger l'environnement et de promouvoir un développement durable, Il serait illogique, impecunieux, égoïste et immorale d'autoriser ce projet qui bénéficiera à quelques uns (les patrons de pêche au chalut) pour seulement quelques années, puisqu'ils détruiront l'environnement de leur propre pêche, au détriment de notre environnement et des pêcheurs durables.

Bonjour,

Je suis triste de voir que l'on détruit la ressource. Pourquoi autoriser la pêche sur frayère ? Les personnes qui prennent ces décisions sont vraiment ignobles. Le poisson se raréfie de plus en plus, on a beau discuter avec les professionnels calmement, ça dégénère à chaque fois pour des histoires de profits. On détruit tout comme des cons... Je suis contre cette autorisation.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Cette mesure en dit long sur l'état des stocks de poisson sur les côtes françaises !

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année!

Bonjour,

Je m'oppose au projet d'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Veuillez prendre en considération mon opinion très attachée aux valeurs de préservation des ressources maritimes et de la protection de la biodiversité dans le milieu marin.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Ouvrir la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne en pleine période fraie, notamment pour le bar, est complètement insensée. Nos stocks de poissons ont du mal à se

<p>reconstituer et cette politique de fuite en avant pour des motifs de profits immédiats ne font qu'accélérer la disparition de nos poissons et la mort annoncée de la grande pêche. Envisager cette ouverture est une pure bêtise, je ne comprends même pas que quelqu'un ait pu y penser. vous avez sans doute compris que je suis contre.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Bonjour, Je suis totalement CONTRE la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne ! Arrêtez de vider les mers et les océans ! Ils se meurent ! Laissez les poissons se reproduire ! La surpêche est fatale pour la vie marine ! Rebranchez vos cerveaux, arrêtez de penser pognon et rendements, et respectez la nature !</p>
<p>Bonjour, Se retrouver a envoyer des mails un wkd sur des projet aberrants et destructeurs a un mail dénommé @developpement durable, ne trouvez vous pas cela tragique.Consultation publique alors bien sur; je, nous vous demandons de stopper la pêche au chalut sur cette zone de frai (non ecologiquee, doit on encore et tjs vous en rappeler l'urgence, et non economique pour ceux qui adorent encore cette idéologie dépassée, puisque a force de pecher sur zone de reproduction avec la dilapidation et le non respect des ressources maritimes et halieutiques il ,n'y aura plus de poisson donc plus de pognon.)Bref stop au chalut là-bas mais également stop au chalut tout court. On aimerait pouvoir remanger du poisson quand on n'habite pas au bord de l'eau, et a long terme continuer a en voir dans les océans (et pouvoir s'y baigner, mais là n'est point le sujet ouvert) Si vous pouviez nous redonner foi en la politique et la justice au lieu de rêver de piques . Ne passez point cette/ces lois scélérates au service de qq uns et au detriment de tous.</p>
<p>Bonjour, Je vous écris ce mail concernant le plateau Rochebonne, je trouve cela scandaleux que ce site classé natura 2000 n'est en fait pas protégé toute l'année, et surtout contre le chalutage, une pratique de pêche agressive avec de très mauvaises conséquences pour la vie en mer, je dis donc non au chalutage sur le plateau de Rochebonne, et ceci toute l'année.</p>
<p>Cela me révolte qu'un tel projet puisse même être imaginé. C'est le moment où les bars commencent à se rassembler pour la reproduction. Pour sûr, il y aura énormément de prises, peut-être pour faire de la farine car les cours s'effondreront ! Mais ce n'est pas le pire. "On" nous dit le bar disparaît, il faut mettre en oeuvre une politique permettant de le protéger, de telle façon que, nous pêcheurs amateurs "du dimanche", nous avons le droit de prélever un bar par jour et d'au moins 42 cm. Je ne sais vraiment pas comment nos politiques puissent en arriver là. Il faut cesser toutes ces absurdités, pour arriver à une véritable pêche responsable.</p>
<p>Bonjour Je ne suis pas d'accord avec ce projet !</p>
<p>Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !</p>
<p>Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !</p>
<p>Bonjour, Quelle honte, je suis contre ce projet qui détruira tout ce qui reste.</p>
<p>halte au massacre que tous nos bon a rien met leur botes pour se rendre sur le terrain, ses pas le cul sur une chaise que les décisions se décide.toujours l'argent dans ses affaires.</p>
<p>Considérant que : - la ressource du bar (Dicentrarchus labrax) est en constante régression, ce qui a été formellement constaté tout au cours de ces dernières années sur tout le littoral national et cette situation a amené logiquement nos autorités à contraindre les pêcheurs professionnels et les pêcheurs de loisir à réduire leurs prises en leur imposant des quotas et même des périodes entières d'interdiction de pêche de cette espèce,</p>

- malgré la situation alarmante de la ressource de cette espèce et malgré les mesures de limitations imposées, les pêcheurs professionnels du golfe de Gascogne ont dépassé les quotas qui leur étaient accordés de plusieurs centaines de tonnes en 2018 et de nouveau en 2019, mettant ainsi cette ressource de plus en plus en péril (réf. Commission CNPM du golfe de Gascogne) et amenant la DPMA à exiger des sanctions exemplaires contre les contrevenants,
-les chalutages pélagiques sont interdits sur cette zone Natura 2000 depuis l'arrêté daté de 1978 mais qu'ils sont de nouveau permis une année sur deux depuis de nombreuses années, durant deux mois, au moment des rassemblements du bar en période de frai, causant ainsi des effets désastreux et irréversibles sur cette espèce, sans oublier que la zone de Rochebonne est également très fréquentée par les mammifères marins dont beaucoup sont victimes des chaluts pélagiques en cette période,
- la mise en péril de la ressource, maintenant connue du consommateur, et la qualité moindre du poisson capturé en période de frai, cause de sa moindre valeur marchande, incite de plus en plus les acteurs responsables de la grande distribution et de nombreux commerces à ne plus proposer le bar à la vente durant cette période,
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne, classé natura 2000, du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020.

Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

JE M'OPPOSE fermement a la publication de l'arrêté ci-dessus.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

Bonjour Messieurs,

Je m'oppose à la publication de l'arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

Bonjour,
AVIS DEFAVORABLE : Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Il faut absolument préserver ce qui peut encore l'être. Merci de bien vouloir prendre en compte cet avis.

cette ouverture est un scandale écologique.je suis contre .

Bonjour,
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
C'est un pillage de la ressource en période de reproduction. L'argent ne justifie pas tout ! Qui porteras la responsabilité d'un tel pillage ?

Monsieur le Préfet,
J'ai bien pris connaissance de ce projet qui, s'il aboutissait, ce serait un désastre pour la ressource, notamment pour les bars.
En effet, Le plateau de Rochebonne est une des plus importante frayères de bars sur la côte atlantique et le projet concerne justement leur période de reproduction. C'est bien le contraire d'un "développement durable" ! Je suis donc fermement opposé à la réalisation de ce projet.

Madame, Monsieur,
Je vous demande de ne pas adopter l'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 pour plusieurs raisons :

Les chalutiers pélagiques ont été identifiés par l'Observatoire Pélagis comme étant une des pêcheries fortement corrélée aux phénomènes de captures accidentelles de cétacés. Ces captures ont atteint un seuil tellement inquiétant (près de 10 000 captures estimées pour cet hiver 2018-2019) que c'est la survie de l'espèce de dauphin commun (*Delphinus delphis*) en Atlantique Nord-Est qui pourrait être en jeu, selon un récent rapport du Comité Scientifique de la Commission Baleinière Internationale (Nairobi, Kenya, 10-23 mai 2019). Ce type de pêcherie a également un impact désastreux sur la ressource en poisson, compte tenu de la puissance des engins utilisés et étant donné qu'à cette saison, le poisson est en période de reproduction : le pêcher alors même qu'il se reproduit nuit gravement à la pérennité de son stock, et par conséquent, à la pérennité de tous les métiers de pêche sur cette zone vivant de cette ressource en poisson. Ce type de pêcherie a aussi un impact négatif sur l'activité des petits pêcheurs artisans qui

vivent de cette même ressource mais selon des pratiques de pêche plus soutenables et davantage respectueuses de la ressource, avec très peu, voire pas de prise accessoire. L'opinion publique désormais sensible aux enjeux environnementaux et à des pratiques rationnelles et vertueuses aura du mal à comprendre que soit autorisée, au cœur d'une zone Natura 2000 prévoyant un régime strict de protection des cétacés, une pêche qui dégrade brutalement tout à la fois les filières et métiers de la pêche, la ressource pêchée, et des espèces marines emblématiques rejetées mortes à la mer. Comptant sur votre esprit de responsabilité pour permettre un développement économique vertueux adossé à la préservation de notre patrimoine environnemental et à sa biodiversité

Pour l'Ifremer, le chalut de fond "manque de sélectivité. Dans la majorité des pêcheries, cet engin capture simultanément plusieurs espèces de dimensions et de morphologie différentes. Même s'il ne pénètre pas le sédiment, le chalut de fond détériore les habitats et les organismes posés sur le fond." Je suis contre

Bonjour,
Je suis contre ce projet d'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Le plateau de Rochebonne en cette période est une zone de reproduction du bar commun. Il faudrait, à l'exact contraire de ce projet, prendre d'urgence des mesures de raison en interdisant toute forme de pêche sur cette zone pendant la période de reproduction du bar, de novembre à avril. En tant que citoyen préoccupé par l'environnement, je condamne par ailleurs les modes de pêches non sélectives tels que ce chalut pélagique qui piège aveuglément espèces ciblées et non-ciblées, avec parmi ces prises accidentelles, les cétacés marins dont les cadavres mutilés retrouvés sur les plages atlantique, chaque année à cette période, en sont les tristes témoins. Merci de ne pas céder aux lobbys de la pêche industrielle. Pensons à nos enfants et à la planète que nous souhaitons leur laisser.

Je veux appuyer pour que sa arrête

Bonjour,
Je viens vous signifier par ce courriel mon opposition au Chalutage sur le plateau de Rochebonne, classé Natura2000. Je demande à ce que l'interdiction de pêche au chalut soit maintenue toute l'année et aussi longtemps que les espèces présentes dans cette zone le nécessiteront. Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. En vous remerciant de l'attention que vous aurez porté à mon message, en tant que citoyen français.

Non à la pêche pélagique

Je veux bien participer à cette consultation

Bonjour
Pêcheur occasionnel et soucieux du maintien des réserves halieutiques, je suis opposé à cette autorisation de pêche au pélagique du 1/12/2019 au 31/01/2020 sur le plateau de Rochebonne au large de la Rochelle.

Bonjour, autoriser la pêche sur le plateau de Rochebonne est une pure aberration, c'est de la destruction. Comment peut-on prôner une pêche durable et empêcher les poissons de se reproduire en les massacrant par tonnes en un coup de filet sachant l'espèce en danger, autoriser son prélèvement par chalut est comme scier la branche sur laquelle nous sommes assis... C'est un suicide moral et un génocide du bar.

Tous les 2 ans, et ce depuis 1978, une autorisation est accordée à des chalutiers pélagiques pour venir piller la ressource pendant et sur son lieu de reproduction. Les conséquences sont catastrophiques pour le stock de bar, et compte tenu de la méthode de pêche non sélective, beaucoup de prises accessoires telles que des cétacés vont être retrouvés par centaine, mutilés et morts le long de nos côtes pendant des semaines. Quel intérêt! En tous cas, pour le consommateur aucun! La chair du bar est grainée pendant sa période de reproduction! Celui-ci sera déstocké sur les étals et ce qui n'est pas vendu sera transformé en farine pour nourrir des poissons d'élevage! Arrêtons le massacre! Laissons ce poisson noble se reproduire en paix!

Accorder l'autorisation de pêcher aux chaluts pélagiques sur le plateau de Rochebonne à cette époque de frai serait une décision scandaleuse!

"Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année" Je suis rhétaise, et ai vécu mon enfance à l'île de Ré dont je n'ai vu l'environnement que devenir de plus en plus pauvre et pathétiquement abîmé tant dans sa flore que dans sa faune. J'écris ici de ma part et de celle de mes enfants qui ne supportent plus de voir des dauphins morts sur les plages rejetés par les filets des pêcheurs. Est-ce vraiment cela votre définition d'un espace naturel protégé ?? La population entière de l'île est écoeurée et nous sommes de plus en plus à ne plus manger de poissons tant leur situation est triste...

<p>Bonjour.</p> <p>Je suis absolument contre l'ouverture de la pêche sous quelque forme que ce soit sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2018 et le 31 janvier 2020. Le bar est ressource qui se raréfie et qui fait l'objet de restriction pour les lignes et les pêcheurs plaisancier. Il est inadmissible que l'on puisse aller piller cet ressource au moment de la reproduction. Cette période (la fraie) devrait être interdite à toute activité de pêche.</p>
<p>Je vous prie de bien vouloir prendre en considération ma participation à la consultation publique : « Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 »</p> <p>Ainsi que mon observation / position : « Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année » en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma demande</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année"</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année. Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées. La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !</p>
<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Il est primordial pour nos générations futures et la survie accessoirement de notre espèce de ne pas appliquer cette initiative et donc de ne pas mettre en œuvre l'arrêté en objet de cet email. Merci de la prise de conscience morale et écologique de votre part. Vive la pêche responsable et artisanale. Un futur papa passionné de pêche souhaitant transmettre sa passion à son fils.</p>
<p>Je m'oppose à (ou je suis pour) la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. (Développement éventuel)</p>
<p>Bonjour, j'ai lu le projet sur le site de consultation publique. Mon opinion est: "Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chalutiers (pélagiques et/ou de fonds) doit être interdite chaque année et tout au long de l'année sur cette zone particulièrement fragile - mais riche en biodiversité. Avec mes respectueuses salutations,</p>
<p>Méthode de pêche non durable et non sélective. L autoriser est une aberration.</p>
<p>Bonjour,</p> <p>Je suis foncièrement contre cette pratique barbare qui n'a plus lieu d'être à l'heure actuelle où nous détruisons suffisamment la nature. N'ouvrez pas la pêche au chalut s'il vous plaît.</p>
<p>Ramasser beaucoup pour détruire- NOON</p>
<p>Bonjour, je souhaite vous signaler mon opposition à l'ouverture de la pêche au chalut... Il y a urgence écologique !!!!! Et pour le profit, encore une fois, l'argent, l'argent, il est question de détruire une partie de la faune et la flore... Je suis clairement opposée à ce projet... Merci d'en prendre note.</p>
<p>Je m'oppose fermement au Projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.</p> <p>Les différentes populations des poissons sont déjà bien assez menacé par de mauvaises pratiques de prélèvement et un gâchis en bout de chaîne ! Ps:La pêche en pélagique détruit en plus des populations, les écosystèmes ! Un jeune qui voit sa nature se dégrader par des projets peu cohérents.</p>
<p>Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.</p>
<p>Aux vues des résultats de l'Ifremer concernant la surpêche en 2018, je ne comprends pas que vous lanciez un arrêté qui porte sur l'ouverture de ce type de pêche, qui ne fait aucune distinction des espèces qu'elle prélève. C'est d'un non sens absolu et je m'élève contre cet autorisation. Tous les scientifiques s'accordent à dire que nos océans sont en danger par la surexploitation et le pillage massif des ressources naturelles, dont vous n'avez que des évaluation approximatives sur les mesures de leur renouvellement et leur durabilité. Vous êtes responsables d'un bien commun qui appartient à l'humanité et il vous incombe d'être rigoureux dans vos décisions, surtout lorsque l'Ifremer affiche une surpêche qui oscille entre 27 et 45 %, que personne n'est capable d'éradiquer et qui visiblement n'est pas prêt de baisser.</p>
<p>Dans un souci de protéger une des zones où l'on trouve beaucoup de mamiphères marins, il est indispensable de garder une zone qui soit une petite réserve de l'écosystème</p>

<p>pour protéger ces derniers et la zone de fraie des poissons. Ce la doit limiter aussi la pêche accidentelle de dauphins qui a explosé ces dernières années. Ce gouvernement doit montrer des actes et pas de bonnes paroles. Les poissons certes ne votent pas mais cette décision aura des conséquences importantes sur le devenir de cette zone.</p>
<p>Madame,Monsieur, Par la présente je viens faire suite à la consultation publique concernant le projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Période qui correspond à la reproduction du bar qui se regroupe sur cette frayère. Cette pêche est une méthode non sélective qui prélève indifféremment des juvéniles sans possibilité de remise à l'eau. Autoriser la pêche au chalut pélagique sur cette zone à cette période est un non-sens écologique . Je m'oppose donc catégoriquement à cet arrêté.</p>
<p>Bonjour, Pêcher le bar en pleine période de reproduction est pour moi une hérésie totale, l, espèce bar est en grand danger de disparition. Il faut protéger cette espèce pendant les 3 premiers mois de l, année avant qu, il ne soit trop tard. D, autant plus que les poissons pêchés sont quasiment tous destinés à être transformés en farine pour nourrir des poissons d, élevage ! Comment peut on dans un pays comme la France autoriser un tel carnage ? Imaginez que les chasseurs ouvrent la chasse aux faisans et perdrix quand en mai et juin ces animaux couvent ? STOP à la complicité d, IFREMER avec la pêche industrielle !</p>
<p>Je vous prie de joindre au dossier de consultation la lettre ci-jointe de l'Union des Associations de Navigateurs du Morbihan (UNAN Morbihan), approuvée par son conseil d'administration réuni le 19 octobre 2019,et adressée à Madame la Préfète de Nouvelle Aquitaine et à Monsieur le Préfet Maritime.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>bonjour, Protégeons le plateau de Rochebonne de toute pêches car il est un lieu incontournable pour la reproduction de plusieurs espèces de poissons. merci de penser a nos enfants.</p>
<p>non à l'autorisation</p>
<p>M'intéressant à la gestion de la ressource et des écosystèmes je suis opposé au projet d'autorisation de pêche au pélagique du 1/12/2019 au 31/01/2020 sur le plateau de Rochebonne au large de la Rochelle</p>
<p>Bonjour, encore une aberration de plus, pour la plaisance un quota drastique est appliqué pour protéger l'espèce, alors pourquoi autoriser cette pêche ? je suis contre ce projet.</p>
<p>Madame, Monsieur Je viens de prendre connaissance de cet Arrêté préfectoral portant sur l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En tant que pêcheur amateur je constate depuis plusieurs année une net diminution du Bar sur nos côtes et une raréfaction du poisson. Pour information Je pratique une pêche à la ligne responsable et relâche la plupart du temps le poisson que je prélève. Si cet arrêté passe cela aura pour conséquence un effondrement de la ressource déjà fragile de cet espèce et un désastre écologique . De plus comme vous le savez peut-être le Bar est une espèce qui se rassemble et se regroupe en nombre pour se reproduire. Envoyer un filet à ce moment là est criminel. Laissons les bar se reproduire tranquille durant cette période et assurons plutôt la pérennité de l'espèce. Ne cédez pas aux pressions des lobbys de la pêche. Ces gros navires ne pratique pas une « pêche » responsable et durable ce qui est préjudiciable pour beaucoup. Merci par avance de faire le nécessaire pour que cet arrêté soit définitivement rejeté et que ce Magnifique poisson qu'est le Bar soit préservé.</p>
<p>Bonjour, Les bars se rassemblent en masse pour frayer sur quelques zones clés en France, dont le plateau de Rochebonne. Ce haut-fond de près de 10 Milles nautiques au large rassemble une vie marine riche. Le chalutage pélagique en bœuf sur une telle zone massacre cette réserve naturelle et appauvrit la ressource de manière significative. Outre les cétacés prélevés par erreur dans les filets, ce type de pêche sur ce type de zone déséquilibre la balance entre le prélèvement et la reproduction des bars. Il faut respecter le classement Natura 2000 légitime de cette zone et classer également d'autres frayère à bars, y compris celle de la Manche. La filière pêche scie la branche sur laquelle elle est assise avec ces méthodes.</p>

Les essais de pêche électrique par la Hollande, sur nos eaux, ont fait beaucoup de dégâts. Cette pêche a été interdite. Il doit peut-être en être de même pour ces pêches sur les grandes frayères. Si nous laissons tranquille quelques zones clés, quelques grandes frayères, en les interdisant à toute pêche et tout loisir nautique tout au long de l'année, les poissons se reproduiront et reviendront à la côte où en grand nombre.

Tout le monde sera gagnant :

- La pêche professionnelle.
- La pêche de loisir.
- Les consommateurs de poisson et produits dérivés.

Merci à vous pour votre compréhension.

Je m'oppose à la publication de l'arrête de dérogation de la pêche pélagique sur frayai re du bar sur plateau de roche bonne

stop à l exploitation sans fin des ressources et oublier que la vie est fragile. Stop

Contre l'arrêté

Je suis en désaccord avec la pêche sur le plateau de Rochebonne pour les raisons que vous connaissez déjà. Merci d'avance pour la consultation si elle mène quelque part et pas sur le plateau avec de la surpêche :

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Je m'oppose à l'ouverture de la pêche sur le plateau de Rochebonne pour 2 mois. Les stocks de bar ne permettent pas de tels prélèvements en phase de reproduction. Et l'autorisation concédée ne concerne qu'un petit nombre de pêcheurs au détriment de tous ceux qui vivent de cette ressource le reste de l'année.

En réponse à la consultation concernant le projet d'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020, je vous prie de trouver ci-joint la position de l'UNAN 56 en opposition à ce projet d'arrêté.

Madame monsieur,

Est-ce que nous allons ouvrir les yeux et enfin cesser d'employer des méthodes de surpêche qui détruisent notre écosystème au profit d'un lobbying de quelques flottes que personne ne soutient sauf les intéressés. Je connais très très bien le plateau de Rochebonne car je suis pêcheur loisir hauturier ce que j'y vois et à vomir mais ce que j'y vois également c'est qu'aujourd'hui la plupart des gens sont au courant des méthodes de employées au-delà des 6 milles nautiques ! Il est pour moi inconcevable qu'en 2019 ces pratique de pêche soient encore autorisées. Depuis des années des milliers de dauphins sont tués à cause de ses techniques de pêche et nous voyons la population de bar diminué ! Comment pouvez-vous laisser cette pêche décimer une population de poisson en activité de reproduction. Sachez qu'aujourd'hui toute une population se porte vent debout contre ces activités de pêche.

Votre message, opposition au projet... Je m oppose au projet d arrêté

bonjour,

je demande de ne pas autoriser la peche au bar dans cette region de reproduction et d'effets secondqires sur dauphions

on peut bien se passer de manger du bar

Je prends connaissance de cet Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 : compte tenu de la raréfaction de l'espèce, je considère criminelle cette autorisation pour la survie du bar (entre autres espèces), alors même que nous les plaisanciers faisons un effort pour proteger la ressource . A quoi bon respecter les lois, si les autorités ne cessent de saboter notre communication sur le terrain, par de telles décisions !

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

Bonjour,

Je m'oppose à la signature et à la publication de cet arrêté préfectoral autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Il est en effet nécessaire de préserver cette zone de reproduction des espèces (poissons ...) et éviter toute capture "accidentelle" de mamifères marins.

<p>Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins ! Cordialement.</p>
<p>Stôôooooooooooooooooop</p>
<p>Bonjour, Je souhaite m'opposer à cette pratique qui contrevient au réseau natura2000 et à la directive habitat. Je vous remercie de me donner les moyens de faire entendre ma voix pour cette consultation. En attente de votre retour,</p>
<p>Votre message, opposition au projet... Il n'y a pas de qualificatif assez fort pour décrire la stupidité de cet arrêté, sur tous les points concernant la préservation des ressources demandées par l'Etat. Je m'oppose à cette ouverture de pêche.</p>
<p>Comment peut-on parler préservation de la ressource et autoriser la pêche pélagique sur le plateau de Rochebonne en période de fraie ? A moins que les scientifiques n'aient trouvé une solution de repeuplement hors mer? Merci de noter mon opposition à l'arrêté préfectoral incriminé.</p>
<p>NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne, la présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Bonjour, Par ce mail, je souhaite prononcer mon opposition à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique. Cette technique, à cette saison, est non-durable sur une espèce déjà trop exploitée. Les ressources marines sont un bien commun et à ce titre doivent être exploitées de manière juste et durable.</p>
<p>Bonjour Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Le Plateau de Rochebonne représente un lieu important pour la reproduction de toutes les espèces de poissons sur cette zone -- Faits pour valoir ce que de droits</p>
<p>Madame, Monsieur, Je vous demande de ne pas adopter l'arrêté ci-dessus car cette autorisation de pêche est contraire au Document Stratégique de Façade signé le 14 octobre 2019 par la Préfète de Région et le Préfet Maritime. De plus elle est en contradiction avec le plan national de protection des petits cétacés qui est en cours.</p>
<p>"Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année"</p>
<p>Votre message, opposition au projet...on a ruiné la pêche de la morue au large de terre neuve il y a plusieurs décennies. Elles ne sont jamais revenues. On a ruiné la pêche à la langouste au large du banc d'arguin. On a failli ruiner la pêche à la sole sur la côte atlantique., mais les autorités se sont ressaisies, idem pour la pêche à la coquille également redevenue florissante mais contrôlée sévèrement. Il est temps, plus que temps de se ressaisir pour la pêche au bar et interdire cette dernière pendant la période de reproduction et donc sur les frayères. La zone de roche bonne est essentielle pour la survie du bar en atlantique. C'est si facile de dire oui ou de se taire par lâcheté. La grandeur d'un vrai responsable est de savoir dire non pour sauver l'avenir pour servir l'intérêt général. vous honorerez votre fonction en sachant dire non et pourquoi. merci de penser aux générations futures.</p>
<p>Bonjour, Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts et de filets doit être interdite chaque année et tout au long de l'année" Cette zone doit rester une zone de reproduction et d'abri (plateau rocheux) De plus elle est NATURA 2000 : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029689898</p>
<p>Bonjour, cette autorisation serait un sacré non-sens au vu de la raréfaction de la ressource. Pourquoi toujours plus ? pourquoi brider la pêche loisir et donner libre cours au chalutage massif ? Bonjour, Je suis opposé au projet d'arrêté préfectoral mis en consultation, du 1er au 22 octobre 2019 inclus, par la Direction Interrégionale de la Mer SUD-ATLANTIQUE, et qui propose d'autoriser la pratique du chalutage pélagique en bœuf pendant 2 mois à compter du 1er décembre 2019 sur le plateau de Rochebonne, pendant la période de reproduction du</p>

bar. Nous devons protéger les ressources et le chalutage pélagique est une catastrophe écologique.

Ce type de pêche est lamentable, pour un pays comme la France, s'opposer à cesser une telle pratique est inacceptable mais je ne suis pas vraiment surpris.

Je partage la position de l'UNAN56 qui proteste contre cette mesure scandaleuse ! Extrait de la position de l'UNAN56

Malgré les protestations exprimées publiquement les années passées, elle est stupéfaite d'apprendre l'intention d'autoriser une nouvelle fois la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne, en pleine zone Natura 2000, entre le premier décembre 2019 et le 31 janvier 2020, tout en se félicitant par ailleurs que ce projet fasse l'objet d'une consultation publique.

Cordialement mais stupéfait que de telles mesures puissent être envisagées !

Je suis opposé à ce. Décret autorisant une pêche destructrice sans limite pendant la période de fraie et de ponte Mais ceci est vrai sur toute la côte et il est aberrant de trouver de belles femelles de bar pleines pour en final 10 euros le kilo à cette période

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

" Je suis contre cette autorisation d'une pêche qui va détruire bars et dauphins, est complètement contraire au Document Stratégique de Façade signé lundi 14 octobre 2019 par la préfète de région et le Préfet Maritime. » " Elle est contradictoire aussi avec le Plan National de Protection des petits cétacés qui est en cours.... »

Merci d'avance, plus nous aurons de gens qui feront des commentaires sur cette consultation publique plus nous aurons de chance de faire bouger l'Etat. > Aidez nous à sauver les dauphins!

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

L'association Estuaires Loire Vilaine (ELV) dont l'objet est la défense des fonds marins, de la qualité de l'eau et de la biodiversité est tout à fait opposée à l'ouverture de la pêche pélagique sur le plateau de Rochebonne, site Natura 2000. Mais également de toute pêche pendant la période de reproduction des espèces telles que le bar.

Les raisons :

Le bar est pêché sur les frayères depuis une trentaine d'années. Devant sa disparition des quotas drastiques ont été mis en place depuis deux ans pour les pêcheurs amateurs et pour les professionnels. Nous le voyons disparaître de sites ou pourtant les habitats sont de très bonne qualité. Rochebonne reste un site particulièrement riche en ressource halieutique. Autoriser la pêche du bar de décembre à la fin janvier c'est mettre en péril la reproduction de cette espèce. La pêche pélagique en "bœufs" est une pêche non sélective, les rejets sont importants, et les poissons souvent écrasés dans la "poche" sont de mauvaise qualité pour la vente. Si nous voulons une pêche durable ou la profession des pêcheurs pourra continuer à pêcher et vivre, il faut absolument protéger les sites ou se reproduit la ressource.

vosre message, opposition au projet...Arréré

BONJOUR

CONCERNANT LE SUJET EN OBJET MON AVIS EST:

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année .

Madame, Monsieur,

L'association Estuaires Loire Vilaine (ELV) dont l'objet est la défense des fonds marins, de la qualité de l'eau et de la biodiversité est tout à fait opposée à l'ouverture de la pêche pélagique sur le plateau de Rochebonne, site Natura 2000. Mais également de toute pêche pendant la période de reproduction des espèces telles que le bar.

Les raisons :

Le bar est pêché sur les frayères depuis une trentaine d'années.

Devant sa disparition des quotas drastiques ont été mis en place depuis deux ans pour les pêcheurs amateurs et pour les professionnels. Nous le voyons disparaître de sites ou pourtant les habitats sont de très bonne qualité. Rochebonne reste un site particulièrement riche en ressource halieutique. Autoriser la pêche du bar de décembre à la fin janvier c'est mettre en péril la reproduction de cette espèce. La pêche pélagique en "bœufs" est une pêche non sélective, les rejets sont importants, et les poissons souvent écrasés dans la "poche" sont de mauvaise qualité pour la vente. Si nous voulons une pêche durable ou la profession des pêcheurs pourra continuer à pêcher et vivre, il faut absolument protéger les sites ou se reproduit la ressource. Merci de l'accueil que vous réserverez au présent message.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

Halte au carnage , je m'oppose à ce projet , au nom du respect à la nature , à la vie quelle qu'elle soit

Bonjour Madame ,

Malgré les protestations exprimées publiquement les années passées, nous sommes stupéfaits d'apprendre l'intention d'autoriser une nouvelle fois la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne, en pleine zone Natura 2000, entre le premier décembre 2019 et le 31 janvier

2020. Pourtant nul n'ignore que cette période est celle du regroupement des bars pour leur reproduction ! Tout prélèvement dans ces conditions, effectivement constitue un préjudice irréversible pour le maintien des stocks et condamne irrémédiablement l'espèce .

Cela mettra encore une fois sur les étals des grandes surfaces des bars pleins d'œufs qui ne se reproduiront pas .Les associations de consommateurs apprécieront.

Ce projet d'autorisation est en totale opposition avec tous les efforts menés pour préserver l' espèce. Nous sommes également étonnés du silence assourdissant de Marha sur le sujet, sachant que la préservation des écosystèmes marins et de la ressource halieutique en Atlantique suscite déjà de graves inquiétudes, notamment pour le bar . Cet arrêté est dans le droit fil des chemins suivis en Manche qui ont conduit à la mise en œuvre de mesures draconiennes de restriction et d'interdiction !

Autoriser l'utilisation de chaluts pélagiques sur le plateau de Rochebonne à cette époque pour autoriser un prélèvement de bars en train de se reproduire est incompréhensible autant du point de vue environnemental qu'économique puisqu'elle compromet la filière pêche artisanale respectueuse de la ressource en s'accaparant la majeure partie des quotas et à terme l'ensemble de la filière .

Nous comptons sur vous et espérons que le bon sens l'emportera et que cet arrêté ne sera pas signé.

Respectueuses salutations .

Madame, Monsieur,

Je suis fermement opposée à l'autorisation de pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne qui est situé en zone natura 2000.

NON Cette proposition est scandaleuse et, pire encore, stupide. Elle est stupide car la mesure accordée sous les pressions que l'on sait va à l'encontre des buts recherchés. Elle mérite des réactions très vives et le maximum de publicité.

Non à cette destruction massive de la ressource

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Madame, Monsieur,

Je vous demande de ne pas adopter l'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 pour plusieurs raisons :

Les chalutiers pélagiques ont été identifiés par l'Observatoire Pélagis comme étant une des pêcheries fortement corrélée aux phénomènes de captures accidentelles de cétacés. Ces captures ont atteint un seuil tellement inquiétant (près de 10 000 captures estimées pour cet hiver 2018-2019) que c'est la survie de l'espèce de dauphin commun (*Delphinus delphis*) en Atlantique Nord-Est qui pourrait être en jeu, selon un récent rapport du Comité Scientifique de la Commission Baleinière Internationale (Nairobi, Kenya, 10-23 mai 2019). Ce type de pêcherie a également un impact désastreux sur la ressource en poisson, compte tenu de la puissance des engins utilisés et étant donné qu'à cette saison, le poisson est en période de reproduction : le pêcher alors même qu'il se reproduit nuit gravement à la pérennité de son stock, et par conséquent, à la pérennité de tous les métiers de pêche sur cette zone vivant de cette ressource en poisson. Ce type de pêcherie a aussi un impact négatif sur l'activité des petits pêcheurs artisans qui vivent de cette même ressource mais selon des pratiques de pêche plus soutenables et davantage respectueuses de la ressource, avec très peu, voire pas de prise accessoire. L'opinion publique désormais sensible aux enjeux environnementaux et à des pratiques rationnelles et vertueuses aura du mal à comprendre que soit autorisée, au cœur d'une zone Natura 2000 prévoyant un régime strict de protection des cétacés, une pêche qui dégrade brutalement tout à la fois les filières et métiers de la pêche, la ressource pêchée, et des espèces marines emblématiques rejetées mortes à la mer. Comptant sur votre esprit de responsabilité pour permettre un développement économique vertueux adossé à la préservation de notre patrimoine environnemental et à sa biodiversité,

Bonjour,

Il est urgent de prendre soin de la ressource, un tel arrêté va à l'encontre de toute logique et de toute morale.

Un jour on se rendra compte et il sera trop tard. Merci d'éviter ce massacre.

Bonsoir,

Cette exploitation de la mer par des chaluts est une catastrophe. Il est indispensable de repenser à cette exploitation des fonds marins. L'humain détruit tout par profit. Et

après? Que restera- t-il? C'est monstrueux ce que nous faisons à notre planète. Il est grand temps d'arrêter.
bonjour, AVIS DEFAVORABLE pour la pêche au chalut pélagique sur le plateau de rochebonne.
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Bonjour, Je vous fais part de ma ferme opposition à l'arrêté préfectoral cité en objet. A une époque où nous frôlons un peu plus chaque jour le point de non-retour, autoriser ces activités de pêche dans un site aussi précieux que le plateau de Rochebonne est une aberration, d'autant plus que d'autres activités de pêches y sont autorisées le reste de l'année. Les captures n'ont rien d'accidentelles à partir du moment où les filets sont déployés sur les lieux de vie des espèces non ciblées. La présence des chaluts sur le plateau de Rochebonne doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. On ne peut pas protéger les cétacés d'un coté et autoriser leurs prises "accidentelles" d'un autre, en laissant des chalutiers écumer les sites où ils se nourrissent. Même si les pingons fonctionnaient, il n'est pas normal de chasser les dauphins de leurs territoires et de les laisser s'affamer pour assouvir la cupidité de quelques armateurs et patrons pêcheurs... De plus, quel est l'intérêt de rafler une espèce avant que celle-ci n'ait le temps de se reproduire ?? Alors que l'effondrement des écosystèmes est avéré et que nous allons droit dans le mur, pourquoi continuons-nous à accélérer pour nous crasher plus vite ? qu'allons-nous laisser à nos enfants ? j'en appelle à votre bon sens, et ne peut m'imaginer que vous laissiez perpétuer encore une fois ce massacre sans aucun état d'âme pour la survie de la vie en général, et surtout de celle de nos descendants
Votre message, opposition au projet...bonjour, je me présente m X et bien évidemment je suis contre ce type de pêche ainsi que celui des navires usines qui font des massacres encore dans la Manche ! Et, dans malheureusement beaucoup d'autres endroits sur notre petite planète qui est en train de s'appauvrir de toutes ces espèces animales pour enrichir une dizaine d'individus que je ne qualifierais pas d'humains ! J'espère apporter une petite pierre à l'édifice pour faire stopper ces agissements ! Merci
Je m'oppose fermement à ce projet d'arrêté préfectoral. Cette période correspond au moment de fraye du poisson en particulier le bar.
Madame, Monsieur, Voici mon avis relatif à cet arrêté : Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Bonjour, Voici la liste des articles ajoutés ou mis à jour récemment sur le site de l'Union Nationale des Associations de Navigateurs : Actualité> Projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne Bonne lecture, L'équipe de l'UNAN
Ca suffit!!! Vous voulez vraiment les exterminer jusqu'au dernier ! C'est vraiment une honte pour la France d'autoriser de telles pratiques. Et bien sûr quand il n'y aura plus rien à prendre ils manifesteront, et demanderont des subventions, qu'ils auront bien sûr. Et moi, qui pêche le bar du bord, je ne peux en prélever aucun au nord du 48ème après le 31 octobre !! Tous ces politicards me dégoutent vraiment de plus en plus.
Votre message, opposition au projet...
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. L'océan doit être protégé.
Bonjour, Après avoir lu diverses informations sur le sujet, je souhaite me prononcer contre l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Il est établi que les stocks de bar sont en baisse et il est du devoir des pouvoirs publics d'endiguer le phénomène, lorsqu'il exerce le pouvoir exécutif. Si les collectivités territoriales et l'Etat

<p>Bonjour, Je trouve cette décision inacceptable contenue de l'importance du plateau de Rochebonne en terme de site de reproduction de nombreuses espèces telles que les bars, la dorade et bien d'autres. De plus ces poissons sont très vulnérables durant cette période hivernale et aucune pêche commerciale ne devrait être effectuée durant cette période. La période de frais est très importante pour le bon équilibre et le maintien de l'écosystème marin. Qu'allons-nous laisser à nos futurs générations si nous vidons les océans.</p>
<p>Bonjour, Après avoir lu diverses informations sur le sujet, je souhaite me prononcer contre l'ouverture de le chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Il est établi que les stocks de bar sont en baisse constante et il est du devoir des pouvoirs publics d'endiguer le phénomène, lorsqu'il exerce le pouvoir exécutif. Si les collectivités territoriales et l'Etat ne régulent pas la pêche, le phénomène actuel de baisse dramatique des stocks de poissons va se poursuivre, jusqu'au point de non retour. En outre, les méthodes de pêches proposées ne permettent pas d'assurer l'absence de prises accessoires. En conséquence, je vous remercie d'avoir solliciter l'avis des citoyens et me prononce contre ce projet d'arrêté.</p>
<p>Évitons la mort de la pêche tant professionnelle que récréative !</p>
<p>Bonjour. Dans le cadre de la consultation publique, j'exprime ici mon opposition à l'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Merci de la prise en considération de ma position.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.</p>
<p>Bonjour, Je suis contre cette pêche au chalut. Il suffit d'un minimum de bon sens et de vision à long terme pour ne pas surtout jamais autoriser ce genre de chose ! Même d'un point de vue économique ce projet est ridiculement désastreux. Il est évident qu'il faut laisser les poissons se reproduire pour qu'ils puissent repeupler les océans et qu'il y en ai tjrs dans quelques années pour pouvoir les pêcher ! De même, cette autorisation ne participera pas seulement au massacre des bars. Mais elle entraîne aussi le massacre de bon nombre de prédateurs venus profiter de cette aubaine alimentaire ! C'est un pan entier de l'écosystème marin qui serait mis à mal ! Et l'industrie de la pêche en souffrira tout autant que la vie sauvage ! Pêcher au chalut est déjà scandaleusement destructeur mais le faire dans un tel contexte est tout bonnement insensé. Arrêtons de prendre des décisions à cours terme en ne pensant qu'à l'argent qui en découlera à court terme. En ce moment même l'opinion publique s'insurge à tous les niveaux de gestion face aux décisions politiques totalement folles qui sont prises ! En espérant que pour une fois, les résultats de la consultation publique soient pris en compte pour la décision finale.</p>
<p>Je suis opposé au chalutage dans cette zone</p>
<p>A l'heure où de nombreux indicateurs montrent une raréfaction des ressources, il paraît nécessaire de protéger des zones de reproduction et éviter un pillage en règle. Ouvrir la pêche dans cette zone est un mauvais choix conduit par un raisonnement à cours terme répondant à la demande du marché mais quid des conséquences pour le futur ? Je m'oppose donc à ce projet.</p>
<p>Je m'oppose au projet de pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne pour des raisons de préservation de la ressource du bar et d'impact sur les autres espèces tel que les cétacés. Non à la pêche industrielle, oui à une pêche artisanale respectueuse de la ressource.</p>
<p>La pêche sur Rochellene engendre beaucoup trop de mortalité de dauphin</p>
<p>bonjour, je doute que le fait de donner mon avis est une incidence, j'espère me tromper. je suis totalement opposé à la pêche du bar du 15janvier au 1 er avril, durant sa période de reproduction. je pense également qu'il faut protéger les zones de reproduction, et y interdire toute pêche. et pour finir, aucun poisson ne devrait être pêché durant sa période de reproduction.</p>
<p>Bonjour, je suis opposé a ce et arrêté, je ne comprends pas comment vous pouvez imaginer laisser detruire la ressource sur les frayeres, c'est comme se tirer une balle dans</p>

le pied !! Au nom du profit de quelques uns, on ne peut envisager de pecher, de sur pecher avec de tels engins de destruction de la faune et de la flore !!

Votre message, opposition au projet...

Je m'oppose au projet d'autorisation de chalutage sur ce site.

Bonjour

en tant que membre de l'association Estuaires Loire Vilaine (ELV) dont l'objet est la défense des fonds marins, de la qualité de l'eau et de la biodiversité, je m'associe à la position d'ELV qui est tout à fait opposée à l'ouverture de la pêche pélagique sur le plateau de Rochebonne, site Natura 2000. Mais également de toute pêche pendant la période de reproduction des espèces telles que le bar.

Les raisons :

Le bar est pêché sur les frayères depuis une trentaine d'années. Devant sa disparition des quotas drastiques ont été mis en place depuis deux ans pour les pêcheurs amateurs et pour les professionnels. Nous le voyons disparaître de sites ou pourtant les habitats sont de très bonne qualité. Rochebonne reste un site particulièrement riche en ressource halieutique. Autoriser la pêche du bar de décembre à la fin janvier c'est mettre en péril la reproduction de cette espèce. La pêche pélagique en "boeufs" est une pêche non sélective, les rejets sont importants, et les poissons souvent écrasés dans la "poche" sont de mauvaise qualité pour la vente. Si nous voulons une pêche durable ou la profession des pêcheurs pourra continuer à pêcher et vivre, il faut absolument protéger les sites ou se reproduit la ressource.

Il est très étonnant que les autorités administratives en charge de la protection de l'environnement puissent conforter la réduction des ressources observées, sans montrer la volonté d'y remédier.

Si les professionnels cherchent légitimement à défendre leurs intérêts économiques immédiat, il serait au moins nécessaire de définir et faire connaître un plan pluriannuel démontrant les actions prises pour protéger les ressources halieutiques.

Bonjour,

J'aimerais attirer votre attention sur l'arrêté préfectoral qui vise à une ouverture de la pêche pélagique au chalut sur le plateau de Rochebonne cet hiver. Compte tenu du lieu, unique et riche en espèces animales, compte tenu de la périodicité, en pleine reproductions d'espèces de poissons dont le bar, et du caractère intensif de la pêche qui y sera alors pratiquée, je ne suis pas favorable, en ma capacité de citoyen, à cet arrêté préfectoral. A l'heure des urgences climatiques, de l'effondrement du règne animal, comment peut-on encore envisager ce genre d'acte ? Merci de prendre en compte ce mail et les nombreux autres reçus à ce sujet.

A l'attention de Monsieur le directeur interrégional de la mer du Sud,

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la consultation en cours sur le projet d'arrêté Portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020, j'ai l'honneur de vous faire part de mes observations.

A cet égard, il me semble que l'opportunité et la légalité de l'ouverture à la pêche au chalut, dans une zone d'intérêt communautaire, par une trentaine de bateaux est contestable à plusieurs titres.

Tout d'abord celle-ci doit avoir lieu au moment même de la reproduction des bars, alors que les espèces du milieu marin connaissent une situation de tension certaine et une diminution des stocks halieutiques inquiétantes.

Ensuite, l'utilisation de cette méthode de pêche non sélective paraît particulièrement regrettable dans un contexte d'alerte sur le nombre de capture accidentelles de dauphins communs. L'obligation d'équiper les bateaux de dispositifs acoustiques ne saurait compenser le risque en l'absence d'étude prouvant l'efficacité de tels dispositifs. Plus largement, l'ouverture à la pêche pratiquée depuis 1978 aurait due être reconsidérée depuis l'adoption de la directive 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 (« Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin »), transposée aux articles L 219-9 et s. et R-219-2 et s. du Code de l'environnement, dans la mesure où cette autorisation est incompatible avec les objectifs définis par le texte communautaire (voir en particulier l'article 1, §3 relatif à l'objectif de préservation et de développement durable du milieu marin). Pour l'ensemble de ces motifs, je vous prie Monsieur le directeur de bien vouloir reconsidérer le projet d'arrêté et de mettre un terme à la dérogation annuelle à l'interdiction de pêche sur le plateau de Rochebonne.

Bonjour

je suis totalement opposé à ce projet d'arrêté. La pêche du bar au chalut en boeuf est très destructrice, elle cible les poissons sur les frayères donc entrain de se reproduire et contribue grandement à la disparition de la ressource. C'est un véritable scandale de laisser faire ca.

Bonjour,
Je tiens à exprimer mon opposition à ce projet d'arrêté, dans le cadre de la consultation publique. Ce serait une décision incompréhensible dans le contexte de diminution de l'espèce ciblée, le bar. Cette pêche est par ailleurs destructrice massivement des autres espèces de poissons et des dauphins, et est contraire au principe de protection du bar pendant sa période de reproduction. Le simple bon sens devrait faire renoncer à cet arrêté.

Étant donné :

- le classement Natura 2000 du plateau de Rochebonne,
- la méthode non sélective de pêche au chalut entraînant la mort de nombreux cétacés chaque année et
- les stocks de bars relativement bas,

je suis contre l'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

Je m'oppose à la pêche au chalut sur la zone Natura 2000 marine du plateau de Rochebonne en cette fin d'année et début 2020 en raison du risque que cette pêche occasionne sur les dauphins fréquentant cette région, attirés par la présence de poissons proies qui s'y développent et s'y reproduisent. Par ailleurs le site de Rochebonne est un site qui devrait être protégé de toute activité nuisant à sa biodiversité et devrait faire l'objet d'un sanctuaire marin.

Mme, Mr, je suis tout à fait contre cet arrêté Préfectoral car on se trouve en présence d'une zone Natura 2000 où, normalement, les cétacés sont strictement protégés. or ce type de pêche avec des chalutiers pélagiques et des filets dérivants provoque des milliers de captures accidentelles de dauphins dont l'espèce est gravement menacée ; de plus, cette pratique a un impact trop important sur la ressource en poisson qui sont en période de reproduction et lèse ainsi les autres petits pêcheurs artisans ; enfin, aujourd'hui, l'opinion publique se prononce majoritairement contre ce type de pratique contraire aux enjeux environnementaux et à la protection de la biodiversité.

Bonjour,
je proteste contre cet arrêté préfectoral; une fois de plus, le stock de poissons n'est pas géré de manière durable.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Donc le carnage va continuer avec l'aval de l'Etat ? Vous n'êtes pas sans savoir, que cette zone est une des principale zone de fraie du Bar commun (*Dicentrarchus labrax*). Vous n'êtes pas sans savoir que cette espèce est soumise à une pression de pêche bien trop importante, imposant petit à petit des restrictions de plus en plus importantes, pour les plaisanciers, mais aussi pour les pêcheurs professionnels. Il faut ajouter à ça les prises non ciblées, (les chalut pélagique n'ont pas la réputation de cibler les prises...), poissons de trop petite taille, mammifères marins, etc. Comment est-il envisageable d'autoriser une telle pratique, dans une zone Natura 2000 qui plus-est, au pire moment ? Signer cet arrêté serait tout bonnement criminel vis-à-vis de l'environnement et de la biodiversité.

Bonjour,
Ce message pour vous signaler ma désapprobation à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Cette pratique sur ce lieu reconnu comme l'une des plus importantes frayères nationales sur la côte atlantique, va à l'encontre de toutes les déclarations officielles sur le développement durable. Outre les aspects du bien être animal relatifs à la "pêche" de poissons diminués physiologiquement pendant cette période de fraie, il serait intéressant de connaître scientifiquement les qualités organoleptiques des ces captures ; en effet, on parle souvent de lots entiers de bars femelles "grainées" qui ne trouvent pas preneurs en criée et qui sont destinées à la fabrication de farines animales utilisées par la suite dans l'alimentation des poissons d'élevage (dont les bars !).

Exterminer le bar en pleine période de reproduction de surcroît dans une zone classée naturalisée 2000 . Je félicite l'auteur de cette plaisanterie et salut son exploit intellectuel (il fallait oser y penser et mieux en émettre l'idée) puis salut son exploit physique (arriver à signer un tel torchecul malgré le port d'une camisole) il est vrai que nous avons pris du retard par rapport aux manchards qui eux ont déjà réussi à exterminer ce poisson ou presque avec la même méthode . C est le régime des sauvages: on tue tout ce que l'on peut puis on le vend à pas cher à des zouaves qui vont en bouffer à s'en peter la rate avant de crever la dalle parce que ont savait toujours pas gérer la récolte en mettant immédiatement en réserve de quoi replanter pour la prochaine récolte et de quoi tenir le reste de l'année en attendant cette prochaine et éventuelle récolte . Les cons ça ose tout c est à ça qu'on les reconnaît . Oser faire une sorte de referendum qu'on ne respectera pas parce que on est pas assez couillu pour dire non à un groupe de pression qui de toute façon disparaîtra avec la fin très prochaine et programmée du bar . Bonjour tristesse

opposition au projet de pêche au chalut pélagiques sur le plateau de roche roche bonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 . Le bar est en période de reproduction cette demande d'autorisation est une aberration , vous décideurs vous devriez être les premiers à vous en rendre compte, cette autorisation décimera le stock de

bar en Atlantique . Je suis pour la gestion raisonnable du stock de poisson et non pour une course aux profits qui se terminera par un extension de espèces.
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Messieurs je m oppose a la peche au chalut sur le plateau de roche bonne
Bonjour, Il semble que toutes les associations de pêcheurs de loisirs se sont positionnées contre ce projet . La Mer et encore moins les poissons n'appartiennent pas aux seuls marins pêcheurs qui devraient décider pour toute la population. Quand on constate qu' un professionnel peut pêcher un Bar de 38 cm qu'un plaisancier lui doit rejeter, on n'a de quoi se poser des questions devant cette logique, la même qui les autoriserait à pêcher en période et sur les lieux de frai comme sur le plateau de Rochebonne. A moins que l'on veuille détruire très rapidement la ressource naturelle pour la remplacer par de l'élevage industriel.
Bonjour, Par la présente, je déclare mon opposition à l'autorisation de pêcher au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne (zone Natura 2000)
Bonjour, A l'heure d'une diminution massive et brutale de la diversité dans les océans, pratiquer la chalutage est non seulement incohérent mais aussi criminel (et plus encore dans une zone importante pour cette biodiversité). De ce fait, je vous prie de ne pas valider ce projet, dans l'intérêt également des pêcheurs (sur le long terme). Plus encore, ne soyez pas complice de cette extinction de masse. Soyez acteur du renouveau des politiques. Interdisez chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année!
Dans le but de protéger durablement les espèces, je tiens à vous faire part de mon opposition au projet de retour à l'utilisation du chalut pélagique comme cité en objet.
Je m'oppose à cette ouverture de cette pêche dévastatrice. Les conséquences de cette pêche pratiquée par une trentaine de bateaux sont catastrophiques pour le stock de bar et, compte tenu de la méthode de pêche non sélective, beaucoup de prises accessoires telles que des cétacés vont périr. Cette zone est très importante et devrait être préservée voir sanctuarisée, le bar s'y regroupant par bancs énormes pour se reproduire en hiver.
Je dis NON au projet d'arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne au nom du respect des frayères et de la préservation de la ressource Merci de noter ma position
Mesdames, Messieurs, Merci de prendre en compte mon opposition citoyenne à l'autorisation de pêche au chalut dans cet espace protégé qu'est le plateau de Rochebonne. Outre la raréfaction des poissons aggravée par la pêche industrielle dans un temps de reproduction des bars au sein d'un espace protégé, la méthode au chalut utilisée raffle sans distinction toutes espèces, dont un nombre élevé de dauphins.
NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Madame, Monsieur, Je m'oppose fermement à l'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne, et ce pour de nombreuses raisons.Tout d'abord, le site est classé comme une zone Natura 2000, haut lieu de diversité et donc protégé pour cette même raison. Cela paraît totalement incohérent avec cette classification d'ouvrir la pêche dans la zone pendant une période aussi charnière, en l'occurrence pour le Bar (Dicentrarchus labrax) En effet, la zone a été clairement identifiée par l'Ifremer comme une zone majeure de reproduction pour le bar dans le golfe de Gascogne, dont la sauvegarde des stocks dépend en grande partie de la protection de ces zones de frayères, notamment à ces moments clés (de Décembre à Mars). Le bar se rassemble alors en très gros bancs pour se reproduire, et il serait donc judicieux de respecter un repos biologique pour cette période si l'on veut préserver la filière pêche pour les années à venir. Contrairement à ce que le bon sens imposerait, il est ici choisi, comme régulièrement depuis un certains nombres d'années, d'ouvrir la pêche dans cette zone précieuse et fragile, au moment le plus important pour l'espèce. Qui plus est, la technique de pêche utilisée, le chalutage pélagique en boeuf, a été identifiée comme particulièrement destructrice, pour les poissons mais également pour un certains nombres d'espèces de cétacés qui fréquentent également la zone et qui sont des victimes collatérales de cette pêche. Le seul intérêt de cette pêche est donc clair : prélever un maximum de poissons en peu de temps, pour le profit financier. Le bar se retrouve a des prix bas à cette période, bien

que la chair du poisson soit médiocre lors de la reproduction et en raison de la technique de pêche. Il s'agit donc d'une aberration qui met en péril la survie de cette espèce à court comme à long terme. Pour l'ensemble de ces raisons, je m'oppose à cet arrêté qui est un non sens écologique et une balle dans le pied tirée par l'industrie de la pêche.

Bonjour,
A l'heure où la crise environnementale est largement validée par la communauté scientifique, où la survie même de l'humanité dépend des décisions préventives destinées à la protéger, où l'on sait pertinemment que l'épuisement des ressources alimentaires océaniques a commencé son compte à rebours, où il a été démontré que les grands mammifères marins concourent efficacement à la régulation de la vie et du CO² dans les océans, autoriser cette pêche sur un tel site revient à se tirer "une balle dans le pied"! Certes, ce ne serait pas la première absurdité validée par un Etat dont seule la notion de profit, et d'image électoraliste guide les décisions (les cadeaux ineptes et irresponsables accordés à la petite communauté névrosée des chasseurs en est un exemple révélateur), dont l'unique préoccupation reste la "survie des lobbies", qui détruisent notre monde depuis 150 ans, dont la priorité s'ancre dans les préceptes d'un ancien monde qui se meurt, et qu'il veut sauver inconditionnellement, même au prix de l'extinction de sa faune et de l'humanité! Alors non, il est vital de conserver tous les sanctuaires naturels de cette planète (voire d'en créer beaucoup d'autres), et autoriser cette pêche sur l'un d'entre eux est d'ordre criminel. Je m'y oppose donc, avec force et conviction.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Le chalut pélagique accroît les risques de surexploitation. Des cétacés sont piégés par ces filets

Je suis contre ce projet portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Le plateau de Rochebonne en cette période est une zone de reproduction du bar commun. Il faudrait à l'exact contraire de ce projet prendre d'urgence des mesures de raison en interdisant toute forme de pêche sur cette zone de reproduction du bar, de novembre à avril. En tant que citoyenne préoccupée par l'environnement, je condamne par ailleurs les modes de pêches non sélectives telles que ce chalut pélagique qui piège aveuglément des espèces ciblées et non ciblées avec parmi ces prises accidentelles, les cétacés marins dont les cadavres mutilés retrouvés, sur les plages atlantiques, chaque année en cette période, en sont les tristes témoins. Merci de ne pas céder aux lobbys de la pêche industrielle Pensons à nos enfants et à la planète que nous souhaitons leur laisser.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

Bonjour je suis contre le projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020

Merci de me transmettre le questionnaire.

Votre message, opposition au projet...je suis fermement opposé a toute pêche professionnelle sur des zone de reproduction !!! la pêche de loisir génère beaucoup plus d'argent (hôtel , matériel , guide etc....) et protège la ressource

Non à la pêche de pélagiques sur le plateau de roche bon pendant la période de frette

Vous ne pouvez pas nous demander de prélever 1 bar par jour et en même temps autoriser un tel massacre. Vous vous dites écolo et bien démontrez le si vous en avez le courage. Vous ne pouvez pas nous demander de prélever 1 bar par jour et en même temps autoriser un tel massacre. Vous vous dites écolo et bien démontrez le si vous en avez le courage.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Bonjour,
je trouve aberrant, dans une société où l'on nous parle de plus en plus de préservation de notre environnement et de mesures visant à réduire nos impacts sur notre planète que la pêche du bar sur frayère soit encore autorisée.
Cela fait des années que des collectifs s'insurgent contre cette pratique qui est :
un non sens écologique : comment peut on aller prélever une espèce dont les stocks ne cessent de diminuer alors qu'elle tente de se reproduire pour sa survie ? Cela crée en plus des dommages collatéraux sur d'autres espèces comme les dauphins (le spectacle des dauphins mutilés qui viennent s'échouer sur nos côtes est récurrent pendant cette période).
un non sens économique : le bar n'est pas valorisé à cette période et il est de bien piètre qualité.

Bref, il me semble que cette pratique n'a plus lieu d'être à l'heure actuelle.

Bonjour
Juste pour indiquer que je m'oppose à cet arrêté.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Elle perturbe l'écosystème, tue des milliers de dauphins et affame les prédateurs marins qui ont pour unique repas le poisson, contrairement à nous espèces humaines qui disposons de tout ce dont nous avons besoin sur terre. Aujourd'hui nous devons tous agir pour protéger nos océans et les sauver de la détresse dans laquelle nous les avons mis. C'est indispensable pour leur survie et la nôtre. Nous devons évoluer et proposer des solutions écoresponsables, loin de la pêche aux chaluts qui massacre ce qu'il reste de vie marine. STOP à la surexploitation de nos océans. L'océan est une ressource essentielle à la vie sur Terre, il produit 50% de l'oxygène que nous respirons. Il est grand temps de le laisser respirer lui aussi.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

Je suis choqué que l'on puisse autoriser la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne à la période de reproduction du Bar sans oublier les dégâts périphériques (Dauphins, Requins etc.). Je suis contre l'arrêté préfectoral envisagé.

Non à toute forme de pêche au bar du 1er décembre 2019 au 31 Janvier 2020 sur le plateau de Rochebonne.

Je m'oppose au projet d'ouverture de la pêche au chalut pélagique. Ce projet est incompréhensible au vu notamment de la réglementation sur l'arrêt de la pêche au bar que subissent les pêcheurs de la Normandie. Il met en évidence un manque de sérieux de nos dirigeants qui font n'importe quoi et qui finissent par opposer les citoyens entre eux. Il paraît évident pour tout le monde qu'il est nécessaire de respecter un arrêt de la pêche pendant la période de reproduction des poissons et d'autant plus sur les lieux de frayère.

Bonjour
une courte intervention : TOUT doit être fait pour préserver les zones de pêche et garantir les rythmes de reproduction des poissons tout comme les écosystèmes fragiles. Ce projet n'est pas compatible avec le principe de précaution et va à l'encontre de la survie des poissons pour les générations futures.

Bonjour,
Je dis un grand non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Merci d'avance,

Bonjour,
Je me permets d'exprimer mon refus du chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Merci d'avance,

Bonjour,
dans le cadre de la consultation publique sur ce projet, je vous informe de mon désaccord citoyen sur ce projet pour pouvoir laisser quelques zones de reproduction aux poissons et permettre à tout à chacun de profiter des loisirs nautiques.

Madame, Monsieur,
Je me permets l'envoi de ce courrier après avoir vu un article sur l'ouverture de la pêche pélagique du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020. Personnellement je me dois de vous dire que je ne suis pas pour. D'après cet article la pêche pélagique n'abîmerait pas les fonds marins car le filet n'entre pas en contact avec ce dernier ?? Deux mois de pêche, deux mois certes c'est une courte période mais deux mois pendant lesquels les chalutiers vont émettre déjà une certaine pollution et deux mois pendant lesquels en plus d'attraper de petits poissons, les filets vont en plus attraper d'autres types d'animaux comme des cétacés, dauphins entre autres, que l'on retrouve de plus en plus le long de nos côtes et qu'il faut sauvegarder au lieu de les pêcher et les tuer... Cette pêche est-elle réellement nécessaire ? Je ne le pense pas, je suis donc contre.

Bonjour,
Par la présente je souhaite m'opposer au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année ET tout au long de l'année, pour le bien de notre planète et de toute la biodiversité. Merci.

Le plateau de rochebonne est reconnu comme frayère pour de nombreuses espèces de poissons, en particulier le bar. Les mois de décembre et janvier sont des mois de reproduction particulièrement pour le bar (espèce en danger). Le préfet doit être la pour protéger territoire et faune. Je m'oppose clairement au chalutage sur le plateau de rochebonne et insiste pour que cet arrêté ne soit pas appliqué. Vous seriez coupable de la disparition de la ressource halieutique en voulant favoriser quelques pêcheurs qui à terme mettront leur profession en danger.

Madame, Monsieur,
c'est 10000 dauphins chaque année qui périssent à cause de ces pratiques. Dans un long article, National Geographic explique ainsi comment les quotas de pêche ne sont pas respectés, le manque de surveillance des méthodes de pêche et de transparence des données sur le nombre d'individus pêchés, accidentellement ou non, et surtout, le système de subventions des gouvernements qui favorisent la surpêche, au détriment de la pêche artisanale. Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), l'état de conservation du dauphin commun est déjà défavorable. Pour la Commission Baleinière Internationale, les captures accidentelles de dauphins communs dans le Golfe de Gascogne sont une menace pour la survie de l'espèce. Rien qu'en hiver 2018-2019, 1 233 dauphins ont été retrouvés morts, échoués sur les côtes françaises. Selon l'Observatoire Pélagis, les dauphins qui finissent par s'échouer sur les plages ne représenteraient que 10% des individus tués par la pêche. En seulement une saison, il y a donc eu plus de 10 000 dauphins massacrés ! Veuillez prendre la décision courageuse et respectueuse qui s'impose, à savoir interdire ces pratiques de pêche qui détruisent tout.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. la présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année" sur le plateau de Rochebonne.

Bonjour,
L'acceptation de ce projet serait une honte et un déni du dégât fait par ces pêches intensives et non sélectives. Les générations futures jugeront sévèrement ceux qui autorisent ce genre de décision. Pour que ça s'arrête !
Bars en reproduction et dauphins victimes du chalutage sur la zone Natura 2000 de Rochebonne

Merci de bien vouloir enregistrer mon opposition au projet de pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne

Votre message, opposition au projet...

Bonjour,
Il est évident que le chalutage du Bar en période de reproduction sur frayère va à l'encontre de la préservation des stocks de cette espèce dont les effectifs sont en régression depuis plusieurs années malgré un effort important fait par les pêcheurs de loisir. Ce chalutage produit des poissons qui sont vendus en grande quantité et à faible prix alors qu'ils pourraient être beaucoup mieux valorisés par une pêche plus respectueuse à la ligne par exemple. Cette technique de chalutage pélagique en boeuf occasionne une mortalité de dauphins. Ils sont nombreux à être retrouvés mort sur les plage en hiver. (justement pendant la période de pêche sur le plateau de rochebonne). Cet impact de la pêche au chalut est tût par les pêcheurs, mais il est su par la majorité des usagers de la mer. Quand est-ce que la responsabilité de la france pour la préservation de cette espèce va t elle être vraiment prise ? En irlande, notamment la pêche profession elle du bar est interdite. Faut-il attendre qu'il n'ait plus de bars pour prendre des mesures comme pour la morue ??

Bonjour
Pêcheur plaisancier je m'oppose fortement au projet Les ressources sont déjà au plus bas ce serait une catastrophe

Madame, Monsieur,
Je vous demande de ne pas adopter l'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1 er décembre et 31 janvier 2020.
Ce mode de pêche entraîne une perte déplorable d'environ 10000 dauphins par capture accidentelle.
Ce mode de pêche a un impact désastreux sur la ressource en poisson et cela en pleine période de reproduction.
Ce mode de pêche détruit l'activité des petits pêcheurs artisans qui vivent de cette même ressource, ont des pratiques de pêche respectueuses de la ressource et sans capture accidentelle. J'espère que votre volonté de permettre une préservation des hommes et de notre patrimoine naturel, trouvera toute son expression en n'adoptant pas cet arrêté.

Bonjour,
Je me prononce contre la pêche au chalut pélagique dans le plateau de Rochebonne, dans une zone qui s'avère Natura 2000 et qui a tué l'année dernière des dizaines de milliers de dauphins!!

Il me paraît absurde d'autoriser la pêche au moment de la reproduction des bars. A terme cela ira à l'encontre des intérêts des pêcheurs. Je suis donc contre l'autorisation de la pêche à cet endroit et à ces dates.

Madame, Monsieur,
Je vous demande de ne pas adopter l'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 pour plusieurs raisons :

Les chalutiers pélagiques ont été identifiés par l'Observatoire Pélagis comme étant une des pêcheries fortement corrélée aux phénomènes de captures accidentelles de cétacés. Ces captures ont atteint un seuil tellement inquiétant (près de 10 000 captures estimées pour cet hiver 2018-2019) que c'est la survie de l'espèce de dauphin commun (*Delphinus delphis*) en Atlantique Nord-Est qui pourrait être en jeu, selon un récent rapport du Comité Scientifique de la Commission Baleinière Internationale (Nairobi, Kenya, 10-23 mai 2019).

Ce type de pêcherie a également un impact désastreux sur la ressource en poisson, compte tenu de la puissance des engins utilisés et étant donné qu'à cette saison, le poisson est en période de reproduction : le pêcher alors même qu'il se reproduit nuit gravement à la pérennité de son stock, et par conséquent, à la pérennité de tous les métiers de pêche sur cette zone vivant de cette ressource en poisson.

Ce type de pêcherie a aussi un impact négatif sur l'activité des petits pêcheurs artisans qui vivent de cette même ressource mais selon des pratiques de pêche plus soutenables et davantage respectueuses de la ressource, avec très peu, voire pas de prise accessoire.

L'opinion publique désormais sensible aux enjeux environnementaux et à des pratiques rationnelles et vertueuses aura du mal à comprendre que soit autorisée, au cœur d'une zone Natura 2000 prévoyant un régime strict de protection des cétacés, une pêche qui dégrade brutalement tout à la fois les filières et métiers de la pêche, la ressource pêchée, et des espèces marines emblématiques rejetées mortes à la mer.

Comptant sur votre esprit de responsabilité pour permettre un développement économique vertueux adossé à la préservation de notre patrimoine environnemental et à sa biodiversité,

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

Madame, Monsieur, bonjour,
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de frai ! Cet arrêté va à l'encontre des dispositions visant à protéger la ressource.

Cet arrêté n'est pas admissible pour au moins sept raisons :

Pêcher en pleine période de reproduction et avec des engins beaucoup trop puissants vide les mers et océans. C'est tout l'équilibre écologique marin qui est gravement compromis par de telles pratiques non sélectives, très destructrices et ne préservant même pas la ressource pour les espèces ciblées. Cette pêche industrielle détruit de nombreuses espèces non ciblées, exterminées de façon parfaitement inutile. La destruction inconsidérée des "stocks" entraînera à court terme la disparition de la pêche par manque de ressource. La survie de l'espèce humaine est très intimement dépendante de la bonne santé des océans or leur état est déjà des plus inquiétants (pollution aux plastiques, réchauffement, acidification, etc.). Les vider de leur faune aggraverait encore leur état. Les chalutiers pélagiques ont une importante responsabilité dans la mort de milliers de cétacés, notamment des dauphins dans le golfe de Gascogne. Ces engins beaucoup trop puissants, en détruisant les "ressources", vont entraîner la disparition des petits pêcheurs plus respectueux de l'écosystème marin. Enfin, le fait que le plateau de Rochebonne soit classé en zone Natura 2000 devrait suffire à interdire des pratiques trop destructrices.

Bonjour,
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Bonjour,
Par la présente, je vous fais part à mon avis défavorable concernant la pêche au Chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. En effet, cette pêche n'est pas sélective et a un impact sur les cétacés, qui peuvent faire partie des prises accessoires ou chassés de leur lieu de pêche et de vie. C'est une zone natura 2000 à respecter. En conclusion : Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Bonjour,
Je m'oppose a cette arrêté ! Stop a la surpêche, et encore plus sur les zones de reproduction !

Madame, Monsieur,
Je vous demande de ne pas adopter l'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 pour plusieurs raisons : Les chalutiers pélagiques ont été identifiés par l'Observatoire Pélagis comme étant une des pêcheries fortement corrélée aux phénomènes de captures accidentelles de cétacés. Ces captures ont atteint un seuil tellement inquiétant (près de 10 000 captures estimées pour cet hiver 2018-2019) que c'est la survie de l'espèce de dauphin commun (*Delphinus delphis*) en Atlantique Nord-Est qui pourrait être en jeu, selon un récent rapport du Comité Scientifique de la Commission Baleinière Internationale (Nairobi, Kenya, 10-23 mai 2019). Ce type de pêcherie a également un impact désastreux sur la ressource en poisson, compte tenu de la puissance des engins utilisés et étant donné qu'à cette saison, le poisson est en période de reproduction : le pêcher alors même qu'il se reproduit nuit gravement à la pérennité de son stock, et par conséquent, à la pérennité de tous les métiers de pêche sur cette zone vivant de cette ressource en poisson. Ce type de pêcherie a aussi un impact négatif sur l'activité des petits pêcheurs artisans qui vivent de cette même ressource mais selon des pratiques de pêche plus soutenables et davantage respectueuses de la ressource, avec très peu, voire pas de prise accessoire. L'opinion publique désormais sensible aux enjeux environnementaux et à des pratiques rationnelles et vertueuses aura du mal à comprendre que soit autorisée, au cœur d'une zone Natura 2000 prévoyant un régime strict de protection des cétacés, une pêche qui dégrade brutalement tout à la fois les filières et métiers de la pêche, la ressource pêchée, et des espèces marines emblématiques rejetées mortes à la mer. Comptant sur votre esprit de responsabilité pour permettre un développement économique vertueux adossé à la préservation de notre patrimoine environnemental et à sa biodiversité

Bonjour,
Je m'oppose à ce projet d'arrêté, afin de préserver nos ressources.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

Bonjour,
Selon les scientifiques du WWF, 90% des espèces de poissons sont actuellement surexploitées, mettant en danger leurs survies. La France fer de lance de la biodiversité, aurait dû s'opposer à la réintroduction des subventions responsables de la surpêche, mais elle a délibérément choisi de servir les intérêts des grands groupes en trahissant ses engagements internationaux en allant à l'encontre des avis scientifiques et de la volonté citoyenne. La France met en péril le règlement du problème de la surpêche dans le monde, fragilise la position du Parlement européen et va à l'encontre de la volonté internationale. Le plateau de Rochebonne est classé "NATURA 2000" et à ce titre est le support de nombreuses espèces d'intérêt biologique et écologique. Le chalutage est un procédé de pêche non discriminant. Pour toutes ces raisons, l'autorisation de ce type de procédure de pêche, dans ce milieu classé est une atteinte au bon sens et à la biodiversité. La France se décrédibilise devant les instances internationales pour des discours vertueux non suivis d'actes vertueux.

Ce réservoir de poissons permet de repeupler le golfe de Gascogne, il doit rester interdit à la pêche.

Bonjour,
je ne suis pas d'accord avec ce projet d'arrêté permettant la pêche dans une zone protégée, avec des méthodes non sélectives et sans contrôle extérieur sur les prises

réalisées par les pêcheurs. Cette pêche réalisée durant la période de reproduction des bars notamment a des effets néfastes considérables sur la biodiversité de la zone concernée. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne.

Madame, Monsieur,

Je vous demande de ne pas adopter l'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 pour plusieurs raisons : Les chalutiers pélagiques ont été identifiés par l'Observatoire Pélagis comme étant une des pêcheries fortement corrélée aux phénomènes de captures accidentelles de cétacés. Ces captures ont atteint un seuil tellement inquiétant (près de 10 000 captures estimées pour cet hiver 2018-2019) que c'est la survie de l'espèce de dauphin commun (*Delphinus delphis*) en Atlantique Nord-Est qui pourrait être en jeu, selon un récent rapport du Comité Scientifique de la Commission Baleinière Internationale (Nairobi, Kenya, 10-23 mai 2019). Ce type de pêcherie a également un impact désastreux sur la ressource en poisson, compte tenu de la puissance des engins utilisés et étant donné qu'à cette saison, le poisson est en période de reproduction : le pêcher alors même qu'il se reproduit nuit gravement à la pérennité de son stock, et par conséquent, à la pérennité de tous les métiers de pêche sur cette zone vivant de cette ressource en poisson. Ce type de pêcherie a aussi un impact négatif sur l'activité des petits pêcheurs artisans qui vivent de cette même ressource mais selon des pratiques de pêche plus soutenables et davantage respectueuses de la ressource, avec très peu, voire pas de prise accessoire. L'opinion publique désormais sensible aux enjeux environnementaux et à des pratiques rationnelles et vertueuses aura du mal à comprendre que soit autorisée, au cœur d'une zone Natura 2000 prévoyant un régime strict de protection des cétacés, une pêche qui dégrade brutalement tout à la fois les filières et métiers de la pêche, la ressource pêchée, et des espèces marines emblématiques rejetées mortes à la mer. Comptant sur votre esprit de responsabilité pour permettre un développement économique vertueux adossé à la préservation de notre patrimoine environnemental et à sa biodiversité

Bonjour,

Je suis opposé au chalutage pélagique sur le plateau de rochebonne qui me semble une bien mauvaise idée d'un point de vue écologique et préservation de la ressource.

Votre message, opposition au projet...

Bonjour,

Je vous écris pour vous demander de mettre un terme à la pêche dans le plateau de Rochebonne.

Vous le savez, le plateau de Rochebonne est une zone Natura 2000. En effet, elle abrite une biodiversité fragile et unique qui doit être protégée. Cette autorisation des chalutiers, même temporaire, est une aberration et une preuve de la complicité des politiques avec les lobbyistes industriels... Le pêche en boeuf, donc non sélective, est une honte. En pleine période de reproduction des bars, elle met en péril la survie de l'espèce. C'est comme autoriser la chasse d'une espèce lors de sa période de rut. De plus, elle décime les populations de cétacés, prédateurs naturels, des bars.

De plus, les mesures de protection des espèces n'ont aucune efficacité avérée comme l'équipement de dispositif acoustique (Pingers) qui est prévu pour éviter l'entrée des mammifères marins dans les chaluts. Loin d'être efficace, il revient en plus à chasser les cétacés de leur lieu de vie et à les affamer. Enfin, ai-je besoin de rappeler le fait que la France ne respecte pas les engagements pris par elle même pour protéger les cétacés ? Encore une fois, la politique n'est que promesses non tenues... Et les subventions qui favorisent clairement la dévastatrice surpêche au détriment de la pêche artisanale ?...N'en entendez vous pas parler assez ?! Les océans et mers du monde se meurent et sont sur le point de devenir un désert sous marin. Et avec lui, c'est toute la planète qui va basculer. Il faut réduire (voire arrêter) drastiquement la pêche industrielle et de grosse échelle, les populations sont assez intelligentes et censées pour comprendre que l'on ne peut pas se permettre de piller les océans et manger du poisson de façon si démesurée. Si vous lisez ces lignes, c'est déjà une preuve de votre sensibilité et preuve de respect envers moi, je vous en remercie, et je vous demande expressément d'annuler cet arrêté complètement insensé. Merci d'avoir pris le temps de me lire, je vous souhaite une belle journée, Pensez aux générations futures et ce que vous leur direz quand ils vont demanderont ce que vous avez fait pour tenter de limiter les dégâts...

Bonsoir,

En hiver, le plateau de Rochebonne est une zone de reproduction pour le bar. Intéressante pour ceux qui ne voient aucun inconvénient à pêcher une espèce qui ne pourra pas se reproduire? Ce n'est évidemment pas mon cas ... Voilà pourquoi je m'oppose fermement au chalutage sur le plateau de Rochebonne via cet email.

L'administration doit s'engager fermement à cesser complètement les projets de chalutage sur cette zone spéciale de conservation Natura 2000. Cette zone héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Je trouve intolérable de permettre à 34 chalutiers de pêcher en boeuf et de mettre en danger ces animaux et une biodiversité si fragile. Cette méthode devrait d'ailleurs être strictement interdite ! Allez-vous vous engager contre cette absurdité aux conséquences terribles? Je vous encourage de tout mon cœur à résister, pour nous et les générations futures, à l'indifférence envers ces animaux et aux pressions consuméristes négatives de notre époque. Votre réponse retiendra toute mon attention. Merci pour

nous tous,

Concernant l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne pendant 2 mois:

Cette ouverture se fait en pleine période de reproduction des bars, en vue de leur exploitation pour satisfaire une demande sociétale. Or, il paraît absolument incohérent d'exploiter une espèce en pleine période de reproduction, et ce, de manière évidente. Cela va à l'encontre du développement durable (visant à conserver des ressources pour les générations futures).

Le plateau de Rochebonne est une zone Natura 2000 et la pêche y est interdite toute l'année. La parution d'un arrêté tous les ans, pour permettre l'ouverture de la pêche est une aberration. Les entreprises privées ne devraient pas être en mesure de profiter-même pour une courte période- d'un passe droit. Autant supprimer l'interdiction de pêche. De plus, la présence de nombreuses espèces de cétacés, la capture d'individus, inutilement tués est inadmissible-cela soulève le coeur de la population et depuis quelques années, la capture accidentelle de dauphins relatifs à cette ouverture de 2 mois fait la une, montrant une abomination que cette entreprise ne peut pas se permettre. C'est pourquoi, l'activité des chaluts pélagiques, devrait, à mon sens être totalement interdite, pour privilégier les pêcheurs locaux, avec des petits bateaux, des entreprises à taille humaine! Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance de ce projet qui me désole au plus haut point. Alors que les pêcheurs de plaisance, dont je fais partie, font de très gros efforts pour préserver cette ressource qu'est le bar (limite des captures, augmentation de la taille minimum légale), vous ne pouvez pas, vous ne devez pas autoriser le passage de chaluts pélagiques sur le plateau de Rochebonne qui vont capturer les bars qui s'y seront rassemblés, en très grand nombre, pour frayer entre le 1er décembre et le 31 janvier. Cet arrêté va porter un coup fatal au bar dont le nombre a sérieusement chuté depuis ces dernières années comme cela s'est déjà produit au nord Bretagne, nécessitant d'instaurer des règles de captures beaucoup plus drastiques pour espérer reconstituer le stock bien affaibli. S'il vous plait, n'autorisez pas cet arrêté avec ce type de pêche commerciale et industrielle qui n'a rien de durable et qui détruit tout de qui entre dans leurs chaluts, espèces protégées et juvéniles inclus.

Une seule femelle bar capturée à cette époque et ce sont des milliers de bars qui ne verront pas le jour. Un tel arrêté serait préjudiciable à tous les ligneurs professionnels et amateurs dont le poids économique est beaucoup plus important que celui de la pêche au filet. J'espère que cette observation vous permettra de prendre la meilleure décision possible pour la protection de la ressource et des secteurs économiques qui en dépendent.

Bonjour,

Je vous envoie ce courriel pour vous demander d'interdire le chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Cette technique de pêche est trop destructrice et il s'agit d'un site classé Natura 2000.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Madame, Monsieur,

Puisque c'est une consultation du public, je me permets simplement de signaler que je trouve ce projet d'arrêté proprement scandaleux et contraire aux engagements pris par la France !

En l'absence de toute mesure compensatoire nécessaire pour assurer que la cohérence de Nature 2000 est protégée (aire Natura 2000 FR 5402012, Plateau de Rochebonne), et faute de démontrer avec certitude que la chalutage pélagique en paire est dépourvu d'effets préjudiciables pour l'intégrité de ce site, l'administration ne peut autoriser cette pratique comme elle le fait depuis des années (il s'agit de la stricte application de l'article 6 de la directive habitat).

Sur l'ensemble de la ressource et notamment celle concernant l'espèce Bar (Dicentrarchus Labrax), il est inconcevable qu'une flotte de 17 paires de chalutiers pélagiques, prélèvent sur une frayère, outre quottas, d'une façon non pérenne et durable, des tonnages très mal valorisés, au détriment d'autres filières plus respectueuses et selectives (pêche artisanale et pêche de loisir), détruisse une quantité trop importante d'espèces annexes de poissons et Cétacés. Les dispositifs d'éloignement concernant ces derniers restent au bon vouloir des patrons pêcheurs, ainsi que la présence à bord des chalutiers d'observateurs indépendants, ce qui n'invite pas à la confiance et témoigne d'une absence de volonté publique d'avancer sur ces dossiers d'intêret écologique majeur.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose à ce projet d'arrêté.

Je suis absolument hostile à l'ouverture de cette pêche au chalut pélagique pour les raisons suivantes : cette pêche aurait lieu en plein hiver, période où les bars se reproduisent; cela aboutira à la non reproduction de cette espèce,, ce qui est un non sens; de plus de nombreux dauphins seront tués par ces chalutiers; d'ailleurs la pêche au chalut pélagique est normalement interdite et doit le rester totalement Les dispositifs (pingers) sont loin d'être efficaces à 100% et même s'ils l'étaient ce serait chasser les

<p>dauphins d'une zone de ressource alimentaire auxquels ils ont droit Les observateurs ne sont que "encouragés" et non obligatoires, et les prises accidentelles déclarées selon la volonté ou non des pêcheurs NON aux chaluts pélagique sur ce plateau de Rochebonne toute l'année et chaque année</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Merci d'avance de protéger et de respecter notre environnement naturel. Il en va de votre responsabilité pour le bien de tous.</p>
<p>Madame, Monsieur</p> <p>Je vous demande de ne pas adopter l'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Les chalutiers pélagiques ont été identifiés par l'Observatoire Pélagis comme étant une des pêcheries fortement corrélée aux phénomènes de captures accidentelles de cétacés. Ces captures ont atteint un seuil tellement inquiétant (près de 10 000 captures estimées pour cet hiver 2018-2019) que c'est la survie de l'espèce de dauphin commun en Atlantique Nord-Est qui pourrait être en jeu, selon un récent rapport du Comité Scientifique de la Commission Baleinière Internationale (Nairobi, Kenya, 10-23 mai 2019). L'opinion publique désormais sensible aux enjeux environnementaux et à des pratiques rationnelles et vertueuses aura du mal à comprendre que soit autorisée, au cœur d'une zone Natura 2000 prévoyant un régime strict de protection des cétacés, une pêche qui dégrade brutalement tout à la fois les filières et métiers de la pêche, la ressource pêchée, et des espèces marines emblématiques rejetées mortes à la mer. Comptant sur votre esprit de responsabilité pour permettre un développement économique vertueux adossé à la préservation de notre patrimoine environnemental et à sa biodiversité,</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Madame, Monsieur,</p> <p>J'apprends avec stupéfaction votre projet d'arrêté autorisant une nouvelle fois la pêche au chalut en zone natura 2000 avec les conséquences négatives et connues concernant les cétacés. La mesure d'éloignement telle qu'annoncée constitue une mesure de dérangement volontaire qui est rigoureusement interdite par le droit national en ce qui concerne les espèces protégées. Mon avis est négatif sur ce projet qui ne prend en compte que les seuls intérêts économiques de qqes marins pêcheurs au détriment de la survie d'espèces protégées.</p>
<p>En support aux courriers, voir la suite : https://tuffnell.fr/les-grands-dossiers/biodiversite/les-actualites-sur-l-eau-et-la-biodiversite/item/715-courrier-au-ministere-concernant-le-projet-d-arrete-autorisant-le-chalutage-sur-le-plateau-de-rochebonne</p>
<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Cela suffit ! Faites correctement votre travail financé par l'argent public et dans l'intérêt public : RESPECTEZ LES FONDS MARINS DU TERRITOIRE FRANÇAIS Fin annoncée de ladite pratique de chalutage, est-ce trop dur à capter ?</p>
<p>Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !</p>
<p>bonjour,</p> <p>Au nom de l'association Ré Nature Environnement, je vou demande de ne pas adopter l'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique dans la zone NATURA 2000 du Plateau de Rochebonne entre le 01/12/2019 et le 31/01/2020.</p> <p>Dans le cadre d'une gestion constructive et efficace, il est totalement aberrant de pêcher une espèce, le Bar commun en particulier, durant sa période de reproduction et sur la zone de regroupement (Rochebonne étant l'un de ces site). Outre le fait de détruire le potentiel de renouvellement de l'espèce, la pratique de cette pêche non sélective impacte sévèrement la pérenité de tous les métiers de pêche et en particulier des pêcheurs ligneurs qui eux font une pratique sélective, fournissant des produits de très haute valeur ajoutée. Les importants tonnages apportés per les chalutiers qui pratiquent le chalut pélagique sont totalement dévalorisés et finissent en poissons pour farine, à des prix de retrait inférieurs à n'importe quel niveau d'équilibre.</p> <p>Par ailleurs, les pêches dites accessoires bien que structurelles sont importantes et touchent des espèces protégées comme les dauphins et autres cétacés ainsi que des requins dont l'importance au sein des réseaux trophiques est connue et reconnue par tous les centres de recherches du monde entier.</p> <p>L'opinion publique est désormais sensibilisée aux enjeux environnementaux et aux aspects rationnels des pratiques professionnelles. Elle aura beaucoup de mal à comprendre que les autorités qui représentent l'ETAT ne respectent pas les principes de bases énoncés ci-dessus, qui plus est dans une zone définie par le même ETAT comme étant protégée par le statut NATURA 2000.</p>

<p>En tant que Secrétaire Général d'une association de protection de la Nature, je compte sur votre esprit de responsabilité pour permettre un développement vertueux adossé au principe de préservation des patrimoines naturels nationaux.</p> <p>Recevez mes mziillzures salutations et je l'espère mes félicitations pour une prise de position courageuse due au refus de signer cet arrêté morbide.</p> <p>Personne ne peut ignorer aujourd'hui que les océans sont en danger du fait du réchauffement climatique, de la pollution et de la surpêche. Comment la France peut elle autoriser la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne alors même que ce site est classé site natura 2000 ? C'est un comble ! Je suis indignée car non seulement cette méthode de pêche ravage les fonds marins mais en plus elle massacre des milliers de dauphins inutilement alors même que nous savons que les captures accidentelles de dauphins sont une menace pour la survie de l'espèce ! Aujourd'hui de nombreuses espèces animales étant en grands dangers du fait des activités humaines , cet arrêté est inacceptable.</p>
<p>Madame, Monsieur</p> <p>Je vous demande de ne pas adopter l'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Les chalutiers pélagiques ont été identifiés par l'Observatoire Pélagis comme étant une des pêcheries fortement corrélée aux phénomènes de captures accidentelles de cétacés. Ces captures ont atteint un seuil tellement inquiétant (près de 10 000 captures estimées pour cet hiver 2018-2019) que c'est la survie de l'espèce de dauphin commun en Atlantique Nord-Est qui pourrait être en jeu, selon un récent rapport du Comité Scientifique de la Commission Baleinière Internationale (Nairobi, Kenya, 10-23 mai 2019). L'opinion publique désormais sensible aux enjeux environnementaux et à des pratiques rationnelles et vertueuses aura du mal à comprendre que soit autorisée, au cœur d'une zone Natura 2000 prévoyant un régime strict de protection des cétacés, une pêche qui dégrade brutalement tout à la fois les filières et métiers de la pêche, la ressource pêchée, et des espèces marines emblématiques rejetées mortes à la mer. Comptant sur votre esprit de responsabilité pour permettre un développement économique vertueux adossé à la préservation de notre patrimoine environnemental et à sa biodiversité,</p>
<p>Madame, Monsieur,</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Mesdames, Messieurs,</p> <p>L'association Estuaires Loire Vilaine (ELV) dont l'objet est la défense des fonds marins, de la qualité de l'eau et de la biodiversité est tout à fait opposée à l'ouverture de la pêche pélagique sur le plateau de Rochebonne, site Natura 2000. Mais également de toute pêche pendant la période de reproduction des espèces telles que le bar.</p> <p>Les raisons :</p> <p>Le bar est pêché sur les frayères depuis une trentaine d'années. Devant sa disparition des quotas drastiques ont été mis en place depuis deux ans pour les pêcheurs amateurs et pour les professionnels. Nous le voyons disparaître de sites ou pourtant les habitats sont de très bonne qualité. Rochebonne reste un site particulièrement riche en ressource halieutique. Autoriser la pêche du bar de décembre à la fin janvier c'est mettre en péril la reproduction de cette espèce. La pêche pélagique en "bœufs" est une pêche non sélective, les rejets sont importants, et les poissons souvent écrasés dans la "poche" sont de mauvaise qualité pour la vente. Si nous voulons une pêche durable ou la profession des pêcheurs pourra continuer à pêcher et vivre, il faut absolument protéger les sites où se reproduit la ressource.</p>
<p>Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.</p> <p>Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !</p>
<p>Tout à fait contre cet arrêté compte tenu des dégâts collatéraux occasionnés sur la faune marine y compris sur les espèces non recherchées par ce type de pêche.</p>
<p>Bonjour,</p> <p>Je me permet de vous contacter afin de vous faire part de ma désapprobation au sujet de l'ouverture de la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En effet, ce type de pêche non sélective dans une zone protégé Natura 2000 et ce pendant une période de reproduction (notamment du bar ou loup de mer) fait peser un danger important sur la biodiversité de ce lieu, et est donc totalement en désaccord avec les objectifs écologiques actuels.</p>
<p>bonjour</p> <p>Je me permet de vous contacter afin de vous faire part de ma désapprobation concernant l'ouverture de la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En effet, ce type de pêche non sélective dans une zone protégée fait peser un danger important sur la biodiversité de ce lieu, et est donc totalement en désaccord avec les objectifs écologiques actuels.</p>

Madame, Monsieur,
Vous trouverez en PJ la contribution de France Nature Environnement à la consultation publique relative au projet d'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

Madame, Monsieur,
Je soussignée, Marie-Alexandra Perron, dis non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année car cela ne touche pas seulement les espèces marines mais bel est bien notre espèce humaine en de nombreux dommages collatéraux. Nous sommes à une période charnière de notre existence où il en va de notre survie en tant qu'espèce humaine. Chacuns de nos petits actes peuvent avoir des conséquences irréversibles, soyez celle ou celui qui saura faire preuve de courage en refusant cet arrêté. Je vous prie de bien vouloir considérer mon refus et vous présente, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

De la pêche industrielle au milieu d'une réserve naturelle ? Est-ce vraiment raisonnable ? Que les pêcheurs vont-ils pêcher quand il ne restera plus rien dans la mer ? A l'heure où les questions environnementales prennent tant d'importance comment un tel arrêté ne peut-il être même qu'envisagé !

Tout est résumé ci dessous :

« Rien qu'en hiver 2018-2019, 1 233 dauphins ont été retrouvés morts, échoués sur les côtes françaises. Selon l'Observatoire Pélagis, les dauphins qui finissent par s'échouer sur les plages ne représenteraient que 10% des individus tués par la pêche. En seulement une saison, il y a donc eu plus de 10 000 dauphins massacrés ! »

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Monsieur le Directeur,
Comme lors de la consultation pour le même objet en novembre 2013, la LPO vous fait part de son avis défavorable au projet d'arrêté concernant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Depuis cette date, il a été observé, quantifié et publié par PELAGIS l'origine des échouages massifs de dauphins sur les côtes atlantiques en hiver, les prises dites « accidentelles » ont été identifiées et peuvent désormais être rattachées à cette pratique du chalut pélagique. Il ne s'agit plus de prises accidentelles désormais mais de destruction d'espèce protégée organisée avec de potentielles graves incidences sur la dynamique de population. La seule évolution concerne l'obligation des pingers mais sans obligation d'embarquement d'observateurs à bord des bateaux, on peut s'interroger sur l'application par une profession qui jusque là n'a aucunement montré son enthousiasme à diminuer les captures dites accidentelles. (Participant au COPIL du site Natura 2000 plateau de ROchebonne, j'ai pu personnellement entendre les représentants des pêcheurs nier la présence de dauphins sur cette zone ...). Cet arrêté ne s'inscrit aucunement dans une démarche de conservation du milieu marin pourtant portée par l'Etat via la mise en œuvre de la DSCMM et à la veille du colloque sur les aires marines protégées, il serait même attendu, comme cela a été demandé lors du congrès RNF d'avril 2017, le classement de la zone en réserve naturelle nationale, tant les enjeux de biodiversité sont grands. La LPO s'interroge encore, comme en 2013, sur les captures « accidentelles » d'oiseaux qui pourraient également avoir lieu avec cette pratique.

Madame, Monsieur - Un arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 est actuellement soumis à consultation. Les suivis d'échouages massifs hivernaux de petits cétacés réalisés par l'ULR (Insitut Pélagis) ont clairement montré l'impact de ce type de pêche. Par ailleurs ce secteur constitue un milieu d'une richesse telle qu'il concentre des populations piscicoles exceptionnelles attirant oiseaux et cétacés. Il me paraît donc que l'ouverture à la pêche au filet pélagique du plateau de Rochebonne est à proscrire absolument.

Bonjour,
Le plateau de Rochebonne est un espace de plus de 9700 hectares qui abrite de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Cette zone classée Natura 2000 est un espace censé être protégé par la loi, à travers un régime de protection des mammifères marins dont le dauphin commun fait partie. Je ne comprends donc pas comment ils seulement possible d'imaginer pouvoir autoriser la pêche sur une telle zone, même si elle est classée au titre de la directive oiseaux. Un espace protégé doit rester un espace protégé. Il n'est pas tolérable de pouvoir accorder la moindre dérogation.

D'autre part, habitant en Nouvelle Aquitaine, nous sommes sensibilisés au sort des dauphins qui échouent régulièrement sur nos plages après avoir été blessés par des chaluts au large. A ce titre, il ne semble donc pas que ce type de pêche en boeuf respecte réellement l'intégrité des mammifères marins.

Bonjour,
Le chalutage prévu sur le plateau de Rochebonne est clairement une aberration écologique. Prélever les bars durant leur période de reproduction, doit être interdit pour la

survie de l'espèce. En ouvrant ce plateau aux pélagiques, on ne favorise la satisfaction financière que de quelques individus au détriment de l'intérêt général. Il faut en finir avec ces divers massacres écologiques durant la période hivernale.

Madame, Monsieur,

Je suis aujourd'hui extrêmement préoccupée par le projet d'ouvrir de nouveau la pêche au chalut pélagique durant 2 mois, du 1er décembre au 31 janvier 2020 sur le plateau de Rochebonne.

Ceci pour plusieurs raisons.

Avec plus de 1000 mammifères marins retrouvés morts sur les plages de Gascogne, cet hiver - pour la plupart des victimes collatérales de cette pêche ravageuse - et sans doute environ 10 000 noyés au total selon les estimations de l'Observatoire Pélagis, vous décideriez sciemment de mettre en danger des espèces pourtant protégées :

- dauphin commun
- grand dauphin
- marsouin commun...

Le rapport 2019 de la Commission Baleinière Internationale a justement exprimé son inquiétude quant aux menaces que représentent les captures accidentelles sur la conservation de ces espèces !

On peut d'ailleurs remettre en question le terme même de "captures accidentelles" quand l'on sait pertinemment que la zone visée par les chaluts pélagiques - une zone Natura 2000 qui plus est ! - est naturellement fréquentée par ces espèces protégées de cétacés. L'installation de dispositifs PIngers ne peut être une solution sérieuse dans la mesure où l'efficacité à 100% de ces dispositifs est encore à prouver, et qu'il semble tout à fait aberrant de faire fuir de leur terrain de chasse ses prédateurs naturels ! Quant à encourager l'embarquement d'observateurs à bord des chalutiers, d'une part ceci n'empêchera pas les dauphins d'être piégés et tués dans leurs filets, et d'autre part, ce point n'est de toute façon pas contraignant pour les armateurs... C'est pourquoi je vous demande aujourd'hui de prendre la décision d'arrêter le massacre, y compris celui des espèces de poissons visées alors qu'elles sont en pleine période de reproduction. Ne suspendez pas l'interdiction de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Interdisez cette pêche cet hiver et tout au long de l'année ! En espérant que vous aurez à cœur de sauver notre biodiversité, pour nous, pour vous, et pour les générations à venir,

Je suis contre le chalutage pélagique en bœuf pendant 2 mois à compter du 1er décembre 2019 dans une zone où cette activité est interdite. Je suis contre le pouvoir des lobbyistes qui dicent ENCORE UNE FOIS de ce qui est autorisé ou pas à l'encontre de l'intérêt collectif et de la sauvegarde de l'environnement. Chaque année, le Golfe de Gascogne est le théâtre d'une sanglante hécatombe. La pêche au chalut cause la mort de milliers de dauphins et d'autres animaux de manière non sélective qui se retrouvent pris dans les filets, mettant en danger la survie de l'espèce. 34 chalutiers sont ainsi autorisés à pêcher en bœuf. Cette énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres, remorqué par deux navires, cette méthode de pêche rafle tout sur son passage sans aucune distinction. C'est vraiment horrible d'avoir un gouvernement à ce point vendu et j'espère que pour une fois l'avis majoritaire qui ressortira de la consultation pourra être entendu.

Bonjour,

Il s'agit d'une information qui m'a été transmise via internet. Cette autorisation de pêche au Bar est une aberration écologique quand on annonce en haut lieu être en transition écologique. Il s'agit pour l'état français de prendre position. L'indignation qui est la mienne, en tant que citoyen français conscient des enjeux qui nous attendent et à la hauteur de l'hypocrisie pour sauver de l'emploi. Il n'y aura pas de planète de rechange. Stoppez cette autorisation de l'état français de la pêche au sein du Plateau de Rochebonne.

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de bien vouloir enregistrer mon opposition au projet d'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 compte tenu du caractère très impactant de la pêche au chalut notamment vis à vis des cétacés malgré les dispositifs acoustiques envisagés et de la dégradation importante des effectifs de poisson liée en particulier à la surpêche.

Madame, monsieur,

Cette zone classée Natura 2000 est un espace censé être protégé par la loi, à travers un régime de protection des mammifères marins dont le dauphin commun fait partie. Plus généralement, la France et les autres pays européens ne respectent pas les engagements qu'ils ont eux-mêmes pris pour assurer la survie des cétacés. Il serait mal vu en ces jours de conscience écologique mais surtout irresponsable de continuer d'autoriser la pêche industrielle dans cette zone. Je m'oppose de tout cœur à cet arrêté. Et j'espère que la consultation publique permettra aux autres citoyens de faire de même et éviter le massacre d'animaux censés être protégés.

Je m'oppose à la mise en oeuvre de cet arrêt préfectoral car cette méthode de pêche est extrêmement destructrice pour certaines espèces, notamment les dauphins.
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année La vie plutôt que les profits
<p>Bonjour Madame, Monsieur,</p> <p>Ayant travaillé dans le secteur de la pêche, j'ai un avis (très) négatif concernant cet arrêté pour plusieurs raisons :</p> <p>La pêche au chalut pélagique est dangereuse pour les cétacés (protégés). De nombreux échouages passés en France semblent le fait de cette technique.</p> <p>Ouvrir la pêche au chalut pélagique dans une zone protégée (Natura 2000), en pleine période de frais des bars me semble inconsidérée. Les quotas pour le bar ont été considérablement durcis par l'Union Européenne pour sauvegarder la ressource. Cette décision de pêcher ce poisson en période de frais dans une zone naturelle, pardonnez moi l'expression, paraît à contre-courant.</p> <p>Une zone natura 2000 est une zone qui doit tendre vers une meilleure protection de l'environnement. Que vont devenir les ligneurs, et autres métiers de la petite pêche, si même dans les secteurs protégés, on pêche en période de rassemblement de la ressource.</p>
<p>Bonjour Madame, Monsieur,</p> <p>Travaillant dans le milieu de l'environnement et étant en relation avec la gestion de zones Natura 2000.</p> <p>Je ne comprend pas que l'on puisse autoriser une technique de pêche (chalut pélagique), destructrice d'animaux protégés (dauphin), dans un espace de préservation de l'environnement. A cela s'ajoute le fait que cette pêche non sélective se déroulera en période de reproduction du bar, espèce menacée par la sur-pêche. Je m'oppose donc à cet arrêté.</p>
<p>Bonjour,</p> <p>Je suis très étonné de ce projet d'arrêté préfectoral qui permettrait l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Cette période est en effet très propice à la reproduction du bar et aboutirait nécessairement à la baisse préoccupante du stock. J'y suis résolument opposé et j'espère que ce projet sera tout simplement abandonné.</p>
Je vote contre l'autorisation de chalutage sur le plateau de Rauchebone
Je vote contre le chalutage sur le plateau de Rochebone.
Votre message, opposition au projet...
<p>Bonjour,</p> <p>Je suis contre l'ouverture de cette pêche.</p>
<p>Bonjour,</p> <p>Par la présente je me prononce contre le chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. A l'heure où les océans sont sur-exploités, il est inconcevable de vouloir ajouter des zones censées être préservées (une zone de conservation Natura 2000 ne serait donc qu'une hypocrisie laissant penser que la France protège l'environnement...) comme cible de la pêche, qui plus est avec des méthodes non sélectives mettant en danger de nombreuses espèces protégées non ciblées. De plus, cela se tiendrait pendant la période de reproduction du bar... un bon moyen de mettre à mal la population de l'espèce ciblée elle-même, en la traquant dans les moindre recoins, ne la laissant pas se reproduire. Rappelons que, d'après l'observatoire Pelagis, en moyenne 6000 dauphins sont victimes de cette pêche destructrice, sans compter les autres espèces de mammifères marins, les requins pèlerins, entre autres. Enfin, il n'est pas prouvé que les dispositifs dissuasifs acoustiques soient efficaces et, s'ils l'étaient, les perturbations qu'ils pourraient occasionner sur les espèces vivant et se nourrissant dans cette zone censée être protégée ne sont pas connues. Ce projet d'arrêté est une aberration supplémentaire, portant atteinte à des espaces naturels fragiles, que nous ne pouvons plus accepter aujourd'hui.</p>
<p>Bonjour,</p> <p>Il est intolérable et irresponsable d'autoriser une nouvelle fois le chalutage sur le plateau de Rochebonne y compris pour deux mois seulement. La présence des chaluts devrait y être interdite chaque année et tout au long de l'année. Les prétendus mesures et dispositifs de contrôle ne légitiment en rien ces activités. D'ailleurs cette technique de pêche en bœuf devrait tout bonnement disparaître.</p>

Madame Monsieur

Je vous confirme, après une analyse complète de ce projet, ma plus vive opposition à sa mise en œuvre.

Madame la préfète, Monsieur le directeur interrégional de la mer sud Atlantique,

Je souhaite par la présente vous faire part de mon avis défavorable à l'arrêté sur la pêche au chalut sur le plateau de Rochebonne du 01/12/19 au 31/01/20. En effet, ce dernier ne tient aucun compte des dégâts irréparables causés sur de nombreuses espèces aquatiques non concernées par la pêche, notamment les dauphins. Cette pêche en aurait tués plus de 10 000 l'année passée selon l'Observatoire Pelagis. En tout état de cause, 1233 ont été retrouvés échoués sur les côtes suite aux blessures infligées par cette pêche. D'autre part, la préconisation de l'équipement Pingers ne peut être considérée comme une solution. D'une efficacité aléatoire, ce dernier éloignerait finalement une population dont le plateau est son cadre de vie naturel. Ce site est une zone classée Natura 2000 censée être protégée, la pêche au chalut pélagique n'y a tout simplement pas sa place. Merci de bien vouloir prendre mon avis en compte.

Bonsoir,

Le plateau de Rochebonne étant un lieu de reproduction pour le bar il est particulièrement destructeur d'accepter la pêche de cette espèce. Cette action détruit le repeuplement naturel de l'espèce. D'autre part ce mode de pêche est pratiqué avec des techniques inacceptables qui entraînent la mort de nombreux dauphins qui sont capturés et tués par les chalutiers. En conclusion, il faut interdire le chalutage sur le plateau de Rochebonne et contrôler en mer son application chaque année et tout au long de l'année. Cette action pourra favoriser les pêcheurs à long terme sans détruire les stocks de cette espèce avec une vision à court terme. Il est urgent de prendre en compte le respect de la biodiversité et par la même la protection des ressources pour les pêcheurs. Merci de prendre en considération mes remarques.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Autoriser la pêche industrielle ne peut être interprétée que comme une soumission des services de l'Etat au diktat de la pêcherie industrielle et aux différents lobbyings.

Madame, Monsieur,

Je m'oppose au projet d'Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. La période retenue correspond à la période de reproduction du bar sur le plateau de Rochebonne qui est une zone de frayère majeure pour ce poisson. A cette époque les poissons s'y regroupent en forte densité, les chaluts pélagiques y font un massacre qui provoque un effondrement des stocks. Les profits de quelques uns conduisent cette espèce à une grave mise en danger et empêchent les autres (les ligneurs par exemple) de vivre de ce poisson sur le reste de l'année.

Messieurs,

Par la présente, je souhaite exprimer ma désapprobation concernant l'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

Stop aux chaluts pélagiques qui dévastent tout sur leur passage et qui vident l'océan !

Stop au massacre de milliers de dauphins sur la côte Atlantique !

Madame, Monsieur,

j'ai pris connaissance du projet d'arrêté donnant lieu à une ouverture de la pêche sur le plateau de Rochebonne du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020.

Pêcheur depuis mon plus jeune âge, je n'ai cessé de constater une raréfaction de la ressource en bar sur la côte bretonne. J'ai été sensibilisé tôt à la préservation de l'espèce par la nécessité de réaliser des prélèvements limités en tant que pêcheur récréatif, dans le respect des mailles biologiques, et ce, bien avant la mise en place de la maille à 42cm pour le bar.

Cette espèce se rassemblant pour frayer dès décembre et parfois jusqu'à fin mars, autoriser la pêche sur le plateau de Rochebonne, connu pour être une des plus grandes frayères de la façade Atlantique, de surcroît, classée Natura 2000, s'approche de l'hérésie. Le rassemblement des bars en bancs compacts, qui plus est en pleine-eau, les rends vulnérable au plus haut point face à la technique du chalut. La valeur marchande du bar est telle que même après avoir été écrasé au fond du chalut, plein d'œufs et maculé de sang, ce poisson se vend à prix fort. On comprend donc aisément l'intérêt que portent les métiers du chalut pour cette espèce en période hivernale.

Mais face à ces unités ne se souciant que de leur avenir à court terme, la petite pêche artisanale, à la ligne notamment, lutte pour sa survie. Ceux qui ont prôné haut et fort le respect du repos biologique en s'imposant d'eux-même une période de trêve hivernale, comme les ligneurs de la pointe du Raz, sont aujourd'hui sur la sellette à cause d'un taux de capture trop faible pour être rentable. Ces techniques de pêche à l'hameçon qui permettent un produit d'une qualité bien supérieure, de relâcher les prises immatures avec un taux de mort très faible devraient être aidées et mises en avant et non achevées en laissant les chalutiers décimer les frayères.

En parallèle, la pêche récréative, dont la pêche du bar est de plus en plus encadrée : tailles augmentées, périodes de trêve et quotas journaliers, se demande à quoi bon faire des efforts si ceux-ci sont réduits à néant pendant l'hiver. Ces efforts sont pourtant soutenus et prônés depuis de nombreuses années par les pêcheurs amateurs, associations et acteurs commerciaux du monde de la pêche. De plus, il a été amplement démontré que l'économie de la pêche récréative permet une valeur marchande du bar bien supérieure à celui de la pêche commerciale. Le poids de l'économie de la pêche de loisirs ne devrait aujourd'hui plus être ignorée et prise en compte dans les consultations comme celle-ci.

Enfin, outre les dommages causés sur le bar, sur l'économie de la pêche de loisir et sur mes métiers de la petite pêche, le bilan des précédentes campagne de pêche hivernale sur la mort de cétacés n'a semble-t-il pas été entendu à sa juste valeur. Avec un chiffre de 1200 cétacés (annoncé par l'institut Pélagis) retrouvés mort sur le littoral Atlantique sur le début de l'année 2019 dont 85% des spécimens analysés présentaient des traces de capture accidentelle, il est évident que sont ne sont pas ici uniquement quelques dauphins qui sont remontés dans les chaluts parmi les bars. Ces animaux n'ont pas besoin de subir ces pertes inutiles face à un océan toujours plus pollué et exploité.

La validation de cet arrêté ne profiterait finalement qu'à une poignée de pêcheurs professionnels utilisant des techniques non sélectives, destructrices et non qualitatives au détriment des petites unités qui pratiquent des pêches responsables, d'une économie de la pêche récréative déjà durement touchée, d'un cheptel de bar qui a du mal à conserver un taux de renouvellement suffisant et d'une population de cétacés qui ne devrait en aucun cas être impactée par la pêche commerciale.

Voici mon point de vue de citoyen et de pêcheur amateur qui, je l'espère, sera entendu, au même titre que celui de mes nombreux semblables.

Tout simplement inadmissible

Bonjour,

Je suis contre le chalutage des poissons, notamment au niveau des zones de frayère, afin de préserver les ressources en poisson et les mammifères qui chassent dans ses zones.

Bonjour

Dans quelle mesure l'impact sur les populations de Bars et de l'ensemble de l'écosystème marin sur les années à venir a t il été étudié ?

Ce projet s'inscrit-il dans une logique de gestion de la ressource halieutique des 5 à 10 prochaines années ?

Au regard des documents fournis et des analyses d'impacts associées, je ne comprends pas comment un tel arrêté peut être soumis voire même être mis en œuvre.

La population française est très sensible au drame qui se joue chaque année dans les îles Féroé avec la tradition du Grindadráp qui chasse une centaine de globicéphales pour les manger. Pourtant, avec la pêche industrielle, c'est exactement la même scène qui se tient sur les côtes françaises, loin des caméras, et elle massacre 10 000 dauphins.

Cette zone classée Natura 2000 est un espace censé être protégé par la loi, à travers un régime de protection des mammifères marins dont le dauphin commun fait partie.

Pourtant, l'Etat français continue d'y autoriser la pêche au chalut car durant l'hiver, le bar vient se reproduire dans cette zone, ce qui attise la convoitise des pêcheurs industriels.

Ainsi, non seulement cette autorisation dilapide les populations de bars qui sont en pleine période de reproduction, mais elle tue chaque année des milliers de dauphins, venus chasser, qui se retrouvent pris dans les filets ! Remontés à bord, ils sont découpés pour les dégager des filets, et rejetés morts ou blessés dans la mer !

la France et les autres pays européens ne respectent pas les engagements qu'ils ont eux-mêmes pris pour assurer la survie des cétacés. il est capital de se mobiliser pour faire savoir à l'État que nous ne tolérons plus ces massacres.

Je m'oppose à l'autorisation de pêcher dans cette zone protégée et de reproduction des bars. Merci

Bonjour,

Après lecture du projet d'arrêté, Je vous demande d'interdire toute pêche industrielle, ou au chalut, dans cette zone protégée. Ces méthodes de pêche sont très dangereuses pour l'équilibre de la nature. Elles ne sélectionnent pas les poissons pêchés, et tuent de nombreux individus inutilement...

Bonjour,

Cette ouverture est irresponsable et ne préserverait pas la ressource.

Je m'y oppose.

Bonjour,

La seule pêche acceptable est la pêche à la ligne. Je pense que quel animal tué et rejeté à la mer parce qu'il n'est pas au norme de nos consommations est inacceptable. Je suis donc évidemment contre l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de roche bonne.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chalut doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Je m'oppose à ce projet. Encore une fois c'est le petit pêcheur de loisir qui sera privé de pêche, 1 bar par jour au 1 ^{er} juillet au dessus du 48 // pour la « sauvegarde du bar » et là on autorise sa destruction Haa oui j'oubliai c'est des professionnels, eux ils ont le droit même des 36 cm, c'est SCANDALEUX Un pêcheur amateur
Bonjour, Je souhaite participer à la consultation publique. Merci.
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. (Développement éventuel)
NON au projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1 ^{er} décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Vous proposez d'autoriser la pratique du chalutage pélagique en bœuf pendant 2 mois à compter du 1 ^{er} décembre 2019 dans une zone où cette activité est interdite !!! NON !!! Chaque année, le Golfe de Gascogne est le théâtre d'une sanglante hécatombe. La pêche au chalut cause la mort de milliers de dauphins qui se retrouvent pris dans les filets, mettant en danger la survie de l'espèce. L'Etat français continue d'y autoriser la pêche au chalut car durant l'hiver, le bar vient se reproduire dans cette zone, ce qui attise la convoitise des pêcheurs industriels. Pendant deux mois, 34 chalutiers sont ainsi autorisés à pêcher en bœuf. Cette méthode non-sélective consiste à trainer dans l'eau un filet en forme d'énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres, remorqué par deux navires. Particulièrement mortelle, cette méthode de pêche rafle tout sur son passage sans aucune distinction. Ainsi, non seulement cette autorisation dilapide les populations de bars qui sont en pleine période de reproduction, mais elle tue chaque année des milliers de dauphins, venus chasser, qui se retrouvent pris dans les filets ! Remontés à bord, ils sont découpés pour les dégager des filets, et rejetés morts ou blessés dans la mer ! Rien qu'en hiver 2018-2019, 1 233 dauphins ont été retrouvés morts, échoués sur les côtes françaises. Selon l'Observatoire Pélagis, les dauphins qui finissent par s'échouer sur les plages ne représenteraient que 10% des individus tués par la pêche. En seulement une saison, il y a donc eu plus de 10 000 dauphins massacrés ! CESSEZ CE MASSACRE !
Madame, Monsieur, Je souhaite participer à la consultation publique relative à la pêche au chalut pélagique. Pourriez-vous m'indiquer les démarches à effectuer ?
Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.
Mesdames et Messieurs les élus, Je viens de prendre connaissance de cette information portant sur l'autorisation de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 sur le plateau de Rochebonne. Je suis stupéfait qu'une telle décision ait pu être votée. Une aberration à l'heure où nous luttons pour la survie des espèces. L'Etat vient autoriser ces pêcheurs industriels meurtriers à rafler, en plus des tonnes de bars, qui sont sur leur zone de reproduction, des cétacés dont les populations sont déjà décimées par la sur-pêche. Les constats sont alarmants et vous êtes certainement tenus au fait que depuis plusieurs années des corps meurtris de cétacés et notamment de dauphins communs sont retrouvés sur nos plages. Et nul doute sur la cause de leurs morts, car ceux dénombrés sur notre littoral, portent les stigmates des filets de nos chères pêches criminelles. Pouvons-nous connaître la raison d'une telle décision? Devons-nous laisser les gros industriels sans scrupule décider du sort de notre planète? C'est en tant que citoyen de France et en amoureux inconditionnel de notre faune et flore que je viens m'opposer à ce projet! Je vous remercie par avance d'avoir pris le temps de lire cet e-mail.
Madame, Monsieur Je vous demande de ne pas adopter l'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1 ^{er} décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Les chalutiers pélagiques ont été identifiés par l'Observatoire Pélagis comme étant une des pêcheries fortement corrélée aux phénomènes de captures accidentelles de cétacés. Ces captures ont atteint un seuil tellement inquiétant (près de 10 000 captures estimées pour cet hiver 2018-2019) que c'est la survie de l'espèce de dauphin commun en Atlantique Nord-Est qui pourrait être en jeu, selon un récent rapport du Comité Scientifique de la Commission Baleinière Internationale (Nairobi, Kenya, 10-23 mai 2019). L'opinion publique désormais sensible aux enjeux environnementaux et à des pratiques rationnelles et vertueuses aura du mal à comprendre que soit autorisée, au cœur d'une zone Natura 2000 prévoyant un régime strict de protection des cétacés, une pêche qui dégrade brutalement tout à la fois les filières et métiers de la pêche, la

<p>ressource pêchée, et des espèces marines emblématiques rejetées mortes à la mer. Comptant sur votre esprit de responsabilité pour permettre un développement économique vertueux adossé à la préservation de notre patrimoine environnemental et à sa biodiversité</p>
<p>Madame, Monsieur , Ce projet d'arrêté d'autorisation dérogatoire est un mauvais coup de plus, porté au mammifères marins et aux Bars qui vont être massacrés en pleine période de frai sur cette zone . Alors que plus de 10 000 dauphins dont 90 % de Dauphins communs ont été massacrés par la pêche en 2019 dans le golfe de Gascogne , alors que le Bar s'effondre dans le golfe de Gascogne , cette autorisation vient aggraver l'absence de mesures Pour les protéger (mammifères marins et Bars) alors que leurs populations voient leur viabilité très gravement menacée . La disparition annoncée du Dauphin commun , l'aura été avec la complicité de l'administration française. Une pierre de plus à la destruction programmée du vivant qui nous entoure . Dans le contexte actuel cette autorisation en zone Natura 2000 administrée par la pêche est un non sens . Je dénonce donc cet acte irresponsable .</p>
<p>Mesdames, messieurs, Je tenais à vous faire part de mon opinion à ce sujet. Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. Je vous souhaite une bonne journée,</p>
<p>Bonjour, je viens de lire la totalité des documents et des liens que vous avez mis à notre disposition. Nous vous remercions pour cet effort. Néanmoins, au vu du ressenti de la société de consommation actuelle, et des enjeux écologiques et de préservation pour vous de ressources, pour d'autres de l'équilibre faune et flore, et qui dans le même contexte doit être au mieux protéger, il conviendrait de réduire les quotas et surtout de ne plus favoriser la surpêche. Rester sur de la pêche en plus petite quantité, vérifier en amont les espèces à cibler et ne pas garder ou rejeter les espèces à protéger ou en voie de disparition, obliger utilisation de radar ou de moyens d'identification de l'espèce ciblée, et ne plus utiliser le filet tel mentionné dans votre arrêté serait la moindre des choses. pour rappel, sur la fiche technique de la pêche au chalut pélagique , il est mentionné cet encart ci dessous: Inconvénients Des cétacés peuvent être accidentellement capturés. Des études sont en cours pour développer des dispositifs acoustiques ou mécaniques destinés à réduire au maximum ces captures indésirables. Bien adapté à la pêche d'espèces pélagiques vivant en bancs concentrés, le chalut pélagique peut accroître les risques de surexploitation. je vous remercie et je vous prie de prendre en considération mon avis négatif à ce projet d'arrêté.</p>
<p>Comme son nom l'indique, une réserve doit rester un sanctuaire. De plus, en restant une nurserie à poissons, elle permet d'augmenter les peuplements alentours. Les captures de bars qui ne se feront pas sur le Plateau de Rochebonne, seront probablement largement compensées par les captures en dehors de cette zone. Comme d'habitude, le court-termisme a tendance à prévaloir sur la gestion à long terme. C'est la raison pour laquelle je m'oppose à cet arrêté.</p>
<p>Vous pouvez voir les courriers de François et le blog de Frédérique Tutnell sur le site FNPAM http://fnpam.fr/peche-bio-diversite-marine/</p>
<p>Bonjour, Je souhaite afficher mon indignation quant à l'ouverture de la pêche à ces chaluts qui sont ne sont que des engins à surpêche. Ils utilisent des méthodes de pêches scandaleusement barbares qui continuent d'être utilisées sur nos côtes françaises, alors même que des soit-disant quotas existent. Ils ne sont pas respectés et il faut que l'Etat français s'engage a beaucoup plus de contrôles et de sanctions afin de les faire respecter ! Il est aussi inadmissible que ces mêmes chalutiers destructeurs de la faune et flore sous marine soient subventionnées par de l'argent public pour effectuer cette destruction ! Il faut que cela cesse. Merci à vous de prendre en compte ma voix contre l'ouverture de cette pêche.</p>
<p>Bonjour,Je suis absolument contre cet arrêté, qui porte préjudice à la faune marine, poissons, dauphins, etc. sur le plateau de Rochebonne. Merci de prendre en compte mon avis pour cette consultation publique.</p>
<p>Il est essentiel de protéger les cétacés et la ressource halieutique. Non à la pêche au chalut dans cette zone et Oui à une protection accrue de cette zone. La France s'est</p>

engagée à protéger de vastes espaces marins... où sont-ils????!
Ne laissons pas une mer morte et déserte aux générations futures !

Bonjour,
Je suis opposé au projet d'arrêté préfectoral mis en consultation, du 1er au 22 octobre 2019 inclus, par la Direction Interrégionale de la Mer SUD-ATLANTIQUE, et qui propose d'autoriser la pratique du chalutage pélagique en bœuf pendant 2 mois à compter du 1er décembre 2019 sur le plateau de Rochebonne, pendant la période de reproduction du bar. Nous devons protéger les ressources et le chalutage pélagique est une catastrophe écologique.

bonjour JE SUIS CONTRE L OUVERTURE DE LA PÊCHE AU CHALUT À ROCHEBONNE cette pêche détruit la biodiversité et tue les mammifères marins sans distinction entre poissons dauphins et c'est un massacre inutile
merci de votre compréhension

Bonjour,
je m'oppose formellement à la publication de ce projet d'arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne, dans le golfe de Gascogne, afin de préserver la ressource.

Votre message, opposition au projet...
Je m'oppose à l'arrêt préfectoral autorisant la pêche au chalut pélagique ainsi qu'à toutes pêches sur le plateau de rochebonne pendant la période de frais du bars et autres poissons . XX ancien Terre Neuvas.

Bonjour
je souhaite faire savoir que je m'oppose à l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Je pense qu'il faut en 2019 se poser la question de savoir s'il est une politique éco responsable et durable d'autoriser la pêche sur des zones de reproductions tel que le plateau de Rochebonne et qui plus est sur la période où cette frayère est particulièrement active.

Bonjour,
Ce mail afin de réagir à votre loi au sujet de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne qui je pense est inadmissible au moment où il y a de la reproduction et où on entend parler d'écologie et surtout de nos océans et mers qui sont vidées de leurs poissons par une pêche à outrance. Ne pourrions nous pas laisser le plateau de Rochebonne sans pêche ? Ni a t-il pas déjà suffisamment de lieux en mer et océans pour pratiquer la pêche ? On entend constamment les marins pêcheurs se plaindre de ne plus avoir de pêche comme au passé pour pouvoir vivre, il faudrait peut être se poser les bonnes questions et laisser des endroits se repeupler en poissons pour revenir plus tard certes beaucoup plus tard mais quand même un jour à de bonnes pêches comme avant....

Il faut arrêter le massacre des dauphins a minima en zone Natura 2000

Madame, Monsieur,
Au vu de l'extinction massive des especes animales et végétales et de l'urgence climatique, continuer dans cette voie là n'est pas digne d'un pays "développé" et informé.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.

Monsieur l'administrateur
Conformément aux termes de l'article 7 de la Charte de l'environnement et de l'article L.914-3 du code rural et de la pêche maritime, je vous prie de trouver ci-joint (et ci-dessous) la réponse du mouvement sauvoislamer.com à la consultation du public sur la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne en 2019 et 2020.
Je vous prie de croire Monsieur l'administrateur, à l'expression de ma haute considération.
Avis Portant l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne

entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020
L'autorisation de la pratique du chalutage pélagique en bœuf ciblant le Bar pendant 60 jours à compter du 1 er décembre 2019 concerne une zone où cette activité est normalement interdite.En accordant une telle autorisation, l'administration permet une activité de pêche industrielle dans un secteur, le plateau de Rochebonne, connu comme

pour son importance biologique notamment dans le cycle de reproduction du bar. Le plateau de Rochebonne est l'une des zones de frai d'importance majeure pour le bar qui s'y rassemble en vue de frayer de décembre à mars de chaque année. La pratique de la pêche au moyen de chaluts pélagiques tractés "en bœuf" est l'un des moyens les plus condamnable car non seulement non sélectif mais surtout parce qu'il cible une espèce hautement grégaire à une période sensible, sur des petits fonds, ce qui laisse aucune chance aux sujets adultes en cours de frai.

Tout le monde connaît l'importance de la période de frai sur le renouvellement des espèces et d'ailleurs l'Union Européenne l'a rappelé: - Dans le règlement d'EXECUTION N° 2015/111 de la Commission du 26 janvier 2015: "Le stock de bar dépend de cette phase de reproduction:

- Ainsi que dans la considération "L" du 12 mars 2015 de la résolution du parlement européen n°P8_TA(2015)0078: "considérant que l'exploitation du bar durant le frai doit faire l'objet de limitations drastiques, sachant qu'elle ralentit visiblement le renouvellement des stocks et les empêche de se reconstituer".

et a pris comme première mesure la fin de cette pratique dans les zones menacées par l'effondrement des populations de Bar situées au nord du 48 ième parallèle.

Alors nous pouvons affirmer que L'autorisation de la pratique du chalutage pélagique en bœuf ciblant le Bar pendant 60 jours de la période de frai sur le plateau de Rochebonne est une absurdité contraire à tous les principes d'une pêche durable, qu'elle constitue une menace inacceptable sur l'espèce ciblée à savoir le Bar et contraires aux recommandations de l'UE.

Il n'est pas inutile de rappeler que par le passé, à une période pas très ancienne, la pêche industrielle, pratiquée dans les circonstances identiques a conduit, sur ce même banc de Rochebonne, à la disparition d'espèces très recherchées comme la daurade rose et la langouste rose.

Les captures accidentelles des cétagés restent dans tous les esprits et les mesures proposées semblent encore bien timides. On ne parlera pas des autres prises "accidentelles" sur le banc de Rochebonne sur lequel d'autres espèces sont installées et probablement fraient à la même période que le bar: Sars, Daurades, Mulets... dont on ne parle jamais parce leur surpêche avérée pourrait alourdir le passif du dossier en cours! Alors commençons par affiner nos connaissances sur l'impact d'espèces qualifiées de secondaires avant de décider de l'ouverture d'une pratique désastreuse pour la plus grande partie de cette ressource qui, peu à peu prend une place grandissante sur les étales avec le développement des pratiques de pêches non sélectives aux filets.

Faut-il rappeler que les derniers résultats des travaux effectués par l'IFREMER ont révélé que le Bar ne comporte pas deux populations distinctes (au nord et au sud du 48 ième parallèle comme cela est encore bien ancré dans les esprits, ce qui arrange bien la profession laquelle peut continuer à pêcher sans retenue dans le golfe de Gascogne) mais bien des sous populations qui se mélangent au cours de leur migration! Il a d'ailleurs été retrouvé à Rochebonne des sujets marqués puis lâchés en Manche! Il est donc illusoire de s'appuyer sur l'existence de deux populations de bar afin de continuer à permettre de pêcher par des moyens hautement destructeurs et non sélectifs la Bar de Rochebonne alors que l'ensemble de l'espèce doit être considérée aujourd'hui comme unique et déjà lourdement impactée par la pêche industrielle.

Les avis favorables rapportés dans la note de présentation au public émanent pour la plupart des comités des pêches maritimes (départementaux ou régionaux), qui sont parties prenantes donc intéressés au premier chef car ils sont les premiers demandeurs et surtout parce que la ressource est le denier de leur soucis comme ils l'ont prouvé à maintes reprises! Leurs avis, dénués de toute objectivité sont donc juridiquement nuls et non avendus!

L'IFREMER, a donné également un avis favorable ce qui ne manque pas d'étonner! Rappelons que cet organisme a perdu toute crédibilité après avoir fourni des statistiques aberrantes, établies à partir d'enquêtes téléphoniques bâclées reposant sur des évaluations totalement fantaisistes de l'impact de la pêche de loisir. C'est encore le même organisme ainsi que le CIEM qui alertait les médias sur l'effondrement de la biomasse en 2015 et les années suivantes pour affirmer avec sérieux que la même biomasse avait progressé de 60 % en 2019!! Quel crédit accorder à son avis? Dans quels buts? obtenir relever les quotas accordés par l'UE en décembre 2019?, maintenir l'indéfendable taille légale à 38 cm en France alors qu'elle est de 42 cm partout ailleurs? La ficelle est un peu grosse!

Enfin, quel sérieux doit-on donner à l'avis du PARC NATUREL MARIN DES PERTHUIS, avis qui a été demandé, alors que 22 membres de ce dernier, sur 52, représentent la profession de la pêche! Il serait étonnant que ledit PARC NATUREL tire dans le pied de sa propre majorité en donnant un avis défavorable! Et que dire de ce parc qui n'a aucun moyen financier, aucune structure opérationnelle et moins encore de moyens techniques pour effectuer les observations sous-marines qui devraient lui permettre de juger de visu l'effondrement de toutes les espèces halieutiques pêchées dans son aire d'action! Et puis pourquoi demander l'avis au PARC NATUREL MARIN cité plus haut quand on sait que le plateau de Rochebonne est situé hors de son aire géographique et que de surcroît, il n'a inscrit aucune action de mesure, de contrôle ou de protection de la ressource halieutique alors qu'une telle protection sur le long terme devrait figurer en première place de son ambitieux plan de gestion! Un parc marin qui ignore les poissons, ça donne quand même à réfléchir sur son intérêt!

La direction Interrégionale de la mer reconnaît quand même que le plateau de Rochebonne est un site d'intérêt communautaire et une zone de protection spéciale classée en zone Natura 2000 au titre de la directive "oiseaux" Alors pourquoi l'administration chargées de la mer et de la pêche n'a pas le courage de décider enfin une protection totale de cette zone unique du Golfe de Gascogne et continue à accorder dérogations et favoritismes à la pêche industrielle contraires à la logique biologique et aux recommandations appuyées de l'Union Européenne!

Une fois encore, les autorités agissent dans l'intérêt contraire à la préservation de la ressource halieutique lourdement impactée par la surpêche. Face à nos partenaires européens, la France continue à tenir des positions indéfendables comme celles rapportées lors de la position des différents partenaires européens à la demande du royaume uni de fermer les pêcheries pélagiques: Règlement d'exécution (UE) 2015/111 du 26 janvier 2016: &4" Les commentaires de la France portent sur l'applicabilité de l'article 12 du règlement (UE) n°1392/2013, sur la menace causée par les activités de pêche et la procédure, sur la preuve d'une menace sérieuse et sur le risque de discrimination entre pêcheries. La Belgique a répondu positivement à la demande du Royaume uni. Les Pays-Bas ont suggéré l'extension des actions pour couvrir des zones plus vastes et d'autres pêcheries". Commentaires qui illustrent parfaitement les positions tatillonnes de nos dirigeants qui contestent même les réalités évidentes, telles que celle consistant à autoriser la pratique d'une pêche non durable dans une frayère pendant la période de reproduction. Continuer à pêcher sans retenue pour ensuite tout interdire quand le mal est fait. Peut-on encore appeler cela "la gestion de la "pêche durable"?"

Considérant les arguments développés ci-dessus justifiant totalement le maintien de l'interdiction de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne toute l'année sans exception, Je demande que le projet d'ouverture de cette pêche pendant deux mois entre décembre 2019 et fin janvier 2020 soit abandonné.

Qu ' en est - il ?

demande de participation.

Madame, Monsieur

Je vous demande de ne pas adopter l'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Les chalutiers pélagiques ont été identifiés par l'Observatoire Pélagis comme étant une des pêcheries fortement corrélée aux phénomènes de captures accidentelles de cétacés. Ces captures ont atteint un seuil tellement inquiétant (près de 10 000 captures estimées pour cet hiver 2018-2019) que c'est la survie de l'espèce de dauphin commun en Atlantique Nord-Est qui pourrait être en jeu, selon un récent rapport du Comité Scientifique de la Commission Baleinière Internationale (Nairobi, Kenya, 10-23 mai 2019). L'opinion publique désormais sensible aux enjeux environnementaux et à des pratiques rationnelles et vertueuses aura du mal à comprendre que soit autorisée, au cœur d'une zone Natura 2000 prévoyant un régime strict de protection des cétacés, une pêche qui dégrade brutalement tout à la fois les filières et métiers de la pêche, la ressource pêchée, et des espèces marines emblématiques rejetées mortes à la mer. Comptant sur votre esprit de responsabilité pour permettre un développement économique vertueux adossé à la préservation de notre patrimoine environnemental et à sa biodiversité

Bonjour

Bien qu'ayant peu d'illusions sur l'issue de ce mini référendum (cf chasse où une majorité de gens sont contre MAIS les référendums sont malgré tout favorables aux chasseurs) je viens vous exprimer ici MON OPPOSITION TOTALE à ce projet de pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Il serait grand temps que l'être dit humain se rende compte qu'il détruit la planète et ses ressources. La transition vers une alimentation végétale est indispensable. STOP à la destruction de la faune et de la flore. La vie des animaux ne nous appartient pas et la planète non plus.

"L'homme a peu de chances de cesser d'être un tortionnaire pour l'homme, tant qu'il continuera à apprendre sur l'animal son métier de bourreau." Marguerite Yourcenar (1903-1987)

Bonjour,

Veuillez trouver en PJ ma contribution à la consultation publique sur le sujet.

Je serai ravie de pouvoir échanger avec la DIRM sur ce sujet et d'éventuelles collaborations sur le sujet pêche en général sur tout le territoire à votre charge sur le sujet. J'ai notamment la responsabilité actuellement de la formation des professionnels, pour le compte de la DPMA, et des agents du contrôle, sur tout ce qui touche au respect des obligations déclaratives à la pêche. Je traite avec eux et l'ensemble des acteurs du fait de mon expérience de tous les sujets complexes dont évidemment ceux développés dans ce document et suis respectée par l'ensemble des acteurs dans mon implication au plus juste pour respecter les objectifs de pêche durable, préserver les milieux, et valoriser les bonnes pratiques comme les savoir-faire. Pour être moi-même prestataire du ministère, si ce mail est traité par un tel prestataire, merci de le faire suivre à toute personne compétente sur le sujet.

Bonjour,

Je m'oppose à cette pêche que le plateau de Rochebonne. Les filets pélagiques sont destructeurs lorsque l'on constate le nombre de prises accidentelles. Peut-on parler encore d'accident lorsque l'on sait qu'il y aura d'autres espèces que celles recherchées. Le nombre d'échouages de dauphins ne fait qu'augmenter, ce n'est pas le fruit du hasard.

<p>Bonjour, Je suis très surpris qu'un tel projet puisse être envisagé. Pour quelles raisons cette pêche deviendrait permise sur cette zone alors qu'elle ne l'est actuellement pas? On nous pond sans cesse des nouvelles lois et nouveaux arrêtés restreignant toujours plus la pratique de la pêche, on nous parle de baisse irrémédiable de la ressource; deux poids, deux mesures? Je ne comprends pas. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir justifier scientifiquement un tel projet, si c'est possible?</p>
<p>Bonjour je vous remercie de noter que je suis contre le projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Il est incompréhensible qu'on soit encore à devoir ce positionner avec cette pêche désastreuse.</p>
<p>Madame, Monsieur, Je vous demande de ne pas adopter l'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 pour plusieurs raisons : Les chalutiers pélagiques ont été identifiés par l'Observatoire Pélagis comme étant une des pêcheries fortement corrélée aux phénomènes de captures accidentelles de cétacés. Ces captures ont atteint un seuil tellement inquiétant (près de 10 000 captures estimées pour cet hiver 2018-2019) que c'est la survie de l'espèce de dauphin commun (Delphinus delphis) en Atlantique Nord-Est qui pourrait être en jeu, selon un récent rapport du Comité Scientifique de la Commission Baleinière Internationale (Nairobi, Kenya, 10-23 mai 2019). Ce type de pêcherie a également un impact désastreux sur la ressource en poisson, compte tenu de la puissance des engins utilisés et étant donné qu'à cette saison, le poisson est en période de reproduction : le pêcher alors même qu'il se reproduit nuit gravement à la pérennité de son stock, et par conséquent, à la pérennité de tous les métiers de pêche sur cette zone vivant de cette ressource en poisson. Ce type de pêcherie a aussi un impact négatif sur l'activité des petits pêcheurs artisans qui vivent de cette même ressource mais selon des pratiques de pêche plus soutenables et davantage respectueuses de la ressource, avec très peu, voire pas de prise accessoire. L'opinion publique désormais sensible aux enjeux environnementaux et à des pratiques rationnelles et vertueuses aura du mal à comprendre que soit autorisée, au cœur d'une zone Natura 2000 prévoyant un régime strict de protection des cétacés, une pêche qui dégrade brutalement tout à la fois les filières et métiers de la pêche, la ressource pêchée, et des espèces marines emblématiques rejetées mortes à la mer. Comptant sur votre esprit de responsabilité pour permettre un développement économique vertueux adossé à la préservation de notre patrimoine environnemental et à sa biodiversité,-----</p>
<p>Bonjour, opposition au projet de réouverture de la pêche sur le plateau de rochebonne</p>
<p>Votre message, opposition au projet... Je m'oppose fermement au chalutage sur le plateau de Rochebonne Préservons la ressource au-dessus et au-dessous du 48°.....</p>
<p>Contre</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>
<p>Je m'oppose fermement à ce projet de destruction!</p>
<p>Bonjour, En temps que fils de Poissonnier, d'ancien navigateur professionnel, de citoyen français et Européen. Afin de préserver la ressource et de protéger les cétacés qui se trouvent dans cette zone, je suis contre l'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.</p>
<p>Bonjour, je suis Benjamin Wambergue et je voudrais porter mon avis sur la polemique autour des captures accidentelles des dauphins en golf de gascogne. La peche industrielle est meurtriere et doit stopper. Il faut arreter la peche au chalut sur les frayeres afin de garder nos bars et nos dauphins. XX expert ecologue en mammiferes marins.</p>
<p>Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année</p>

Monsieur le Directeur Interrégional de la Mer Sud-Atlantique,
Dans le cadre de la consultation du public relative à l'Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020, veuillez trouver ci-joint un courrier qui vous a également été adressé par voie postale ce jour en LRAC. Vous en souhaitant bonne réception et bonne lecture.
Groupement de l'Industrie Française d'Articles de Pêche

Bonjour,
Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins ! Nous constatons en Manche que depuis l'arrêt de cette pêche destructrice en période de fraie , la ressource revient, les petits bars reviennent sur nos côtes ! Prenez conscience que votre arrêté est destructeur et nuit à la protection de la biodiversité !

Monsieur le Préfet,
Je m'oppose à la pratique du chalutage pélagique en boeuf pendant 2 mois à compter du 1er décembre 2019 dans la zone du plateau de Rochebonne où cette activité est préjudiciable à la faune marine actuelle et future. Elle doit demeurer interdite dans toute la zone Natura 2000 et plus spécifiquement à Rochebonne qui constitue une nurserie de première importance.

Madame, Monsieur,
Veuillez trouver en pièce jointe la contribution de BLOOM concernant la consultation sur l'Arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020.

Madame,
Monsieur,
Loin mes intentions d'interdire toute pêche professionnelle dans un périmètre classé zone NATURA 2000, je considère néanmoins que le chalutage pélagique aux abords du Plateau de Rochebonne ne correspond pas à la volonté des différents acteurs du milieu maritime d'appliquer une pêche responsable ni de préserver la biodiversité marine et ceci, avec le souci d'une gestion durable et raisonnée de nos ressources. Que le patrimoine halieutique de notre contrée, dont nous avons la responsabilité ne soit pas sacrifié, ni dilapidé, uniquement par des intérêts pécuniaires et individuels d'une petite poignée. Je vous remercie de votre bienveillante attention et ose croire qu'une action équitable, collective et responsable puisse être envisagée, dans l'intérêt général.
XX
retraité, plaisancier
et cadre actif auprès de mouvements de jeunesse.

Bonjour,
Je suis totalement contre cette ouverture de la pêche sur le plateau de rochebonne car elle va décimer toutes les espèces de poissons si trouvant d'autant plus que pour certaines elles seront en pleine période de reproduction. Il est grand temps de réagir pour la préservation des espèces et pour les générations futures.

Je m'oppose à ce projet d'arrêté. Arrêtez le massacre !!

Madame Monsieur je vous demande de ne pas adopter l'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique dans la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1 décembre 2019 et 31 janvier 2020 pour plusieurs raisons
les chalutiers pelagiques ont été identifiés par l'observatoire Pélagis comme étant l'une des pecheries fortement corrélées aux captures accidentelles de cétacés (10 000 espèces l'hiver 2018/2019)
ce type de pêcherie a un effet désastreux sur la ressource de poisson
ce type de pecherie a aussi un impact négatif pour les petits pecheurs

Comptant sur votre esprit de responsabilités pour permettre un développement économique vertueux adossé à la conservation de notre patrimoine environnemental et à sa biodiversité, recevez Madame, Monsieur mes salutations.

Bonjour,
Veuillez trouver ci-joint l'avis de FNE Pays de la Loire sur le projet présenté en consultation publique. Nous vous en souhaitons bonne réception.

Madame, Monsieur,
Ce message pour vous informer que je m'oppose fermement à l'Arrêté préfectoral portant sur l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Merci d'en prendre bonne note

Désolant !! Comment peut-on autoriser cette pêche alors que la ressource du bar est en plein déclin . Ce sont les pêcheurs professionnels eux-même qui font leur malheur en continuant le pillage . Il serait temps d'être responsable. Peut-on encore arrêter cette stupidité ? L'union européenne est-elle aveugle au point de céder au lobby des pêcheurs ?
Merci de me lire

Votre message, opposition au projet...de cette pêche pélagique dans cette zone !

bonjour, je vous fais part de mon opposition à cet arrêté préfectoral , ce site doit devenir un sanctuaire marin , tout le monde y trouvera son compte y compris les pêcheurs , la destruction systématique d'un biotope ne profite à PERSONNE !

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année !

Nous sommes contre cet arrêté dont les conséquences seront la mort de centaines de dauphins.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Madame, Monsieur,

En tant que citoyen français, mais aussi en tant qu'être humain, je vous fais part de mon profond et complet désaccord vis-à-vis de l'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En effet, il est de notoriété publique que le bar est une espèce menacée, notamment en raison de la relative longueur de son cycle biologique. Voici par exemple ce que dit l'Ifremer le 1er février 2019 :

Le bar est suivi sur quatre stocks au plan européen, dont deux importants pour la France : le premier concerne la Manche – mer du Nord – mer Celtique dit « stock du nord », le deuxième concerne le golfe de Gascogne dit « stock du sud ». L'état du stock du nord est préoccupant : la valeur de biomasse pour 2017 est la plus faible de l'historique. Les projections pour 2019 laissent présager une légère hausse, mais la biomasse restera proche du seuil limite. Pour le stock du sud, même si la situation est moins critique, la vigilance est de mise avec un stock de géniteurs à la baisse depuis 2010 et un effort de pêche légèrement supérieur au seuil de rendement maximum durable.

En résumé, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, qui n'est même pas un organisme scientifique indépendant, considère l'état du "stock" nord comme préoccupant et affirme que la vigilance est de mise pour le stock du sud. Non seulement les conclusions de l'Ifremer sont certainement bien trop optimistes, puisque ce dernier est un établissement à caractère commercial et industriel plus que scientifique, mais il apparaît de plus à tout être de raison que la partition en stocks géographiquement distincts relève d'une volonté économique-politique de répartition des stocks plutôt que d'une sincère volonté de savoir. Toujours est-il que, même en prenant l'Ifremer au pied de la lettre, autrement dit même en étant optimiste, le bar est une espèce menacée à très court terme, et qui risque de disparaître dans les décennies qui viennent. Autoriser le chalutage sur une des frayères majeures de cette espèce équivaut à un génocide, au sens étymologique du terme, sans compter les énormes dégâts concomitants et reconnus sur les dauphins. Plus encore, un tel massacre ne produit qu'une valeur marchande minime, puisque les énormes quantités de poisson (de mauvaise qualité gustative en raison de son état biologique qui plus est) débarquées font baisser le prix d'un poisson considéré comme un poisson noble. J'espère donc que le bon sens vous fera rejeter cet arrêté qui va contre toute forme de rationalité et oeuvre bien plus à faire disparaître une espèce si chère à nos cœurs qu'à créer de la valeur économique. Je me prononce donc encore une fois fermement contre cet arrêté.

Votre message, opposition au projet...

Madame, Monsieur

Je vous demande de ne pas adopter l'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Les chalutiers pélagiques ont été identifiés par l'Observatoire Pélagis comme étant une des pêcheries fortement corrélée aux phénomènes de captures accidentelles de cétacés. Ces captures ont atteint un seuil tellement inquiétant (près de 10 000 captures estimées pour cet hiver 2018-2019) que c'est la survie de l'espèce de dauphin commun en Atlantique Nord-Est qui pourrait être en jeu, selon un récent rapport du Comité Scientifique de la Commission Baleinière Internationale (Nairobi, Kenya, 10-23 mai 2019). L'opinion publique désormais sensible aux enjeux environnementaux et à des pratiques rationnelles et vertueuses aura du mal à comprendre que soit autorisée, au cœur d'une zone Natura 2000 prévoyant un régime strict de protection des cétacés, une pêche qui dégrade brutalement tout à la fois les filières et métiers de la pêche, la ressource pêchée, et des espèces marines emblématiques rejetées mortes à la mer. Comptant sur votre esprit de responsabilité pour permettre un développement économique vertueux adossé à la préservation de notre patrimoine environnemental et à sa biodiversité

Madame, Monsieur,

Je m'oppose fortement au projet d'arrêté visant à ouvrir la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne en pleine période de reproduction des bars. A l'heure où l'on parle de dérèglement climatique, qui est lié à la dégradation des milieux naturels et à l'extinction de certaines espèces, je ne comprends pas comment un tel projet peut voir le jour, d'autant plus qu'il se situe sur un site Natura 2000. En effet, même si la pratique de chalut pélagique est moins dégradante que celle de chalut de fond, il est inadmissible d'autoriser la pratique de cette technique en période de reproduction du bar (*Dicentrarchus labrax*), dont la population a fortement diminué depuis plusieurs années. Cette autorisation est d'ailleurs contradictoire avec les décisions prises par le conseil des ministres européens qui a arrêté une baisse des quotas de pêche du bar en 2016. Je suggère donc que la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne soit à minima interdite durant la période de reproduction du bar, pour que cette espèce puisse réaliser cette partie de son cycle biologique sereinement, sans stress (car cela peut avoir des répercussions sur certains individus et donc limiter le taux de reproduction). En espérant que vous porterez de l'intérêt à cette remarque, je reste disponible pour de plus amples renseignements si besoin.

Bonjour Monsieur,

par ce mail, je vous fais part de mon mécontentement et vous adresse mon opposition à votre projet d'autoriser la pêche au chalut pédagogique sur le plateau de Rochebonne pour la période du 1er déc au 31 janvier 2020 et même pour tout le temps d'ailleurs. trop de surpêche pendant en plus la période de reproduction des bars qui sont portant en voie de disparition !!!!

incompréhensible illogique et irresponsable pour notre avenir à tous. j espère que les choses vont enfin changer et que je vais pas encore retrouver des tonne de dauphins mutilés et morts sur la plage quand je vais aller me emprisonner sur les plages de l'île de ré !!!!

Non au chalutage sur le plateau de Rochelonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Bonjour,

Soucieux de la défense des fonds marins, de la qualité de l'eau et de la biodiversité je suis opposé à l'ouverture de la pêche pélagique sur le plateau de Rochebonne, site Natura 2000. Mais également de toute pêche pendant la période de reproduction des espèces telles que le bar. Le bar est pêché sur les frayères depuis une trentaine d'années. Devant sa disparition des quotas drastiques ont été mis en place depuis deux ans pour les pêcheurs amateurs et pour les professionnels. Nous le voyons disparaître de sites où pourtant les habitats sont de très bonne qualité. Rochebonne reste un site particulièrement riche en ressource halieutique. Autoriser la pêche du bar de décembre à la fin janvier c'est mettre en péril la reproduction de cette espèce. La pêche pélagique en "bœufs" est une pêche non sélective, les rejets sont importants, et les poissons souvent écrasés dans la "poche" sont de mauvaise qualité pour la vente. Si nous voulons une pêche durable ou la profession des pêcheurs pourra continuer à pêcher et vivre, il faut absolument protéger les sites où se reproduit la ressource. STOP !!

Madame, Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Je vous fait part de ma réaction et avis quand au projet d'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne. Etudiant en master "Dynamique des Ecosystèmes Aquatiques" de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, et fort de 4 ans d'études sur les milieux aquatiques continentaux et marins, j'ai pu étudier et approfondir la problématique de la pêche et du développement économique et la préservation des ressources écologiques. Ainsi je me permets d'affirmer que ce projet d'arrêté est absolument désastreux car il mettrait en péril grave la ressource écologique sur les prochaines années car le plateau de Rochebonne est une zone de regroupement et de fraie du bar lors de la période concernée. La pêche au chalut pélagique est très peu sélective sur la maille. Or un prélèvement non sélectif à cette période de l'année aura un impact sévère sur la fraie de l'espèce "*dicentrarchus labrax*" couramment appelé "bar" mais également sur toutes les espèces peuplant ce site. Ainsi cette méthode de pêche aura un impact important sur la ressource disponible les prochaines années et ne permet pas une pêche durable. De plus cette zone est un site classé

Natura 2000. Autrement dit, il s'agit d'un remarquable pour sa richesse patrimoniale. Il serait beaucoup plus judicieux dans le temps de développer les services écosystémiques fournis par ce site que de le détruire. Les services-écosystémiques, bien qu'étant très difficile à chiffrer économiquement, ils ne sont surtout pas à négliger, à l'heure ou le changement climatique et la diminution de la durabilité des ressources trophiques nous font craindre un avenir incertain. De même il faut opposer à la pêche commerciale, le poids de la pêche de loisir, en constante augmentation (représentant actuellement 2% du PIB -chiffres FNPF). Enfin le plateau de Rochebonne abrite une importante population de mammifères marins dont les populations s'effondrent d'années en années - que j'ai moi-même pu constater à travers plusieurs travaux de recherche- et bien que des mesures d'effarouchement sont invoquées dans le projet d'arrêté, l'efficacité de ces dispositifs n'est que trop incertain. Mais bien conscient du potentiel de cette ressource, et de la situation financière - bancal - de la pêche professionnelle, d'autres méthodes plus respectueuses de la ressource, plus sélectives et moins désastreuses, pourraient être appliquées. Je pense notamment à la pêche à la ligne, qui reste très efficace pour le bar. Il va de soit que cet arrêté mettra en péril mon avenir professionnel en tant que scientifique et de loisir à travers la pêche en mer, si la ressource en bar venait à disparaître. Je m'oppose donc à ce projet d'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. En espérant que vous prendrai bonne note de mon avis ainsi que de l'ensemble des défenseurs de ce site exceptionnel.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

je vous demande de ne pas autoriser la pêche au chalut pélagique

Votre message, opposition au projet... Bonjour, je suis contre cette pêche. C'est inadmissible qu'on puisse pêcher dans les frayères. Ne donnez pas l'autorisation à des pilliers de fonds.

Je m'oppose à la publication de cet arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne.
Halte aux pêches intensives sur les frayères ! Halte aux massacres des bars en période de fraie... et des dauphins !

Bonjour,
Je suis contre l'arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Merci de prendre note de mon avis

Nous devons entendre ceux qui, de plus en plus nombreux, nous disent : « SAUVONS LA PLANETE ET SES RESSOURCES NATURELLES »

Développement durable – Sauvons la planète – Non à la pêche sur les frayères : évident bien sûr.

Madame, Monsieur,
Je suis absolument CONTRE ce projet d'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. suis POUR l'interdiction de la chasse et de la pêche, POUR la protection de la faune qui disparaît à grande vitesse à cause de l'exploitation (surexploitation) de l'Homme qui ne respecte pas la vie sur cette belle planète. Préservons toute vie! Merci.

Avis sur l'ouverture à la pêche au chalut en boeuf du plateau de Rochebonne et en particulier de la zone Natura 2000 FRA5412026.
Le projet d'arrêté autorisant la pêche au chalut pélagique en boeuf pour 34 navires (soit 17 paires) sur la zone du plateau de Rochebonne, entre le 1er décembre 2019 et le 31 décembre 2020 aboutira à la mortalité statistiquement prévisible de plusieurs dizaines de dauphins communs (*Delphinus delphis*), voire à plus d'une centaine.
En effet, l'expérimentation de pingers dissuasifs menée par l'OP Pêcheurs de Bretagne n'a pas indiqué que ces dispositifs aboutissaient à une suppression des captures accidentelles, mais a suggéré simplement une diminution sensible des captures. Cette diminution ne peut pas être extrapolée à une flottille entière, sans que des mesures adéquates de validation opérationnelle, dûment vérifiées par des scientifiques experts des cétacés, soient adoptées.
Compte tenu des conditions de cette expérimentation menées sur trois paires de chalutiers pélagiques en boeuf (pêcheurs volontaires, embarquement d'observateurs dédiés), il est douteux que des fortes diminutions de captures soient obtenues dans le cas de pêcheurs non spécialement formés, utilisant pour la première fois des pingers, et en l'absence d'observateurs indépendants.
En effet, c'est un second point sensible, le projet d'arrêté ne prévoit pas un embarquement obligatoire d'observateur indépendant. La bibliographie abondante montre que dans tous les cas où de tels observateurs ne sont pas embarqués, les mesures réglementaires n'aboutissent pas aux réductions de capture prévues.
Ce projet d'arrêté autorise une pêche dangereuse pour les cétacés dans une zone Natura 2000, donc adoptée au titre de la directive Habitats. L'annexe IV de la Directive

Habitats précise bien que toutes les espèces de cétacés doivent faire l'objet d'une protection stricte.

En fonction de ces remarques, **nous estimons** qu'il est nécessaire de surseoir à ce projet d'arrêté jusqu'à que les mesures de protection reconnues comme efficaces soient appliquées de manière vérifiable sur les bateaux de pêche visés par ce texte.

XX

Groupe de Recherche sur les Cétacés
membre national de France Nature Environnement

Madame, Monsieur

Je vous demande de ne pas adopter l'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Les chalutiers pélagiques ont été identifiés par l'Observatoire Pélagis comme étant une des pêcheries fortement corrélée aux phénomènes de captures accidentelles de cétacés. Ces captures ont atteint un seuil tellement inquiétant (près de 10 000 captures estimées pour cet hiver 2018-2019) que c'est la survie de l'espèce de dauphin commun en Atlantique Nord-Est qui pourrait être en jeu, selon un récent rapport du Comité Scientifique de la Commission Baleinière Internationale (Nairobi, Kenya, 10-23 mai 2019). L'opinion publique désormais sensible aux enjeux environnementaux et à des pratiques rationnelles et vertueuses aura du mal à comprendre que soit autorisée, au cœur d'une zone Natura 2000 prévoyant un régime strict de protection des cétacés, une pêche qui dégrade brutalement tout à la fois les filières et métiers de la pêche, la ressource pêchée, et des espèces marines emblématiques rejetées mortes à la mer. Comptant sur votre esprit de responsabilité pour permettre un développement économique vertueux adossé à la préservation de notre patrimoine environnemental et à sa biodiversité

Bonjour,

Dans le cadre de la consultation publique sur l'arrêté préfectoral cité en objet, je tiens à vous transmettre mon avis sur la question. Je dis NON au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Bonjour, Voici mon avis : non au chalutage sur le plateau de Rochebonne . La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année. A quoi bon créer des zones natura 2000 et ne pas les protéger en permanence. Cela n'a pas de sens. Le chalutage est une technique destructrice du milieu ; ne soyons pas hypocrites, les méfaits de cette techniques sont connus et documentés

Madame, Monsieur

Je vous demande de ne pas adopter l'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Les chalutiers pélagiques ont été identifiés par l'Observatoire Pélagis comme étant une des pêcheries fortement corrélée aux phénomènes de captures accidentelles de cétacés. Ces captures ont atteint un seuil tellement inquiétant (près de 10 000 captures estimées pour cet hiver 2018-2019) que c'est la survie de l'espèce de dauphin commun en Atlantique Nord-Est qui pourrait être en jeu, selon un récent rapport du Comité Scientifique de la Commission Baleinière Internationale (Nairobi, Kenya, 10-23 mai 2019). L'opinion publique désormais sensible aux enjeux environnementaux et à des pratiques rationnelles et vertueuses aura du mal à comprendre que soit autorisée, au cœur d'une zone Natura 2000 prévoyant un régime strict de protection des cétacés, une pêche qui dégrade brutalement tout à la fois les filières et métiers de la pêche, la ressource pêchée, et des espèces marines emblématiques rejetées mortes à la mer. Comptant sur votre esprit de responsabilité pour permettre un développement économique vertueux adossé à la préservation de notre patrimoine environnemental et à sa biodiversité

Bonjour et merci de prendre en compte mon avis : NON AU CHALUTAGE SUR LE PLATEAU DE ROCHEBONNE.

Bonsoir,

Je vais tâcher d'être concis.

Évidemment je ne peux souscrire à l'arrêté préfectoral proposé. Nous sommes actuellement dans une période charnière de l'histoire de l'humanité mais oserais-je dire, également dans une période cruciale pour l'avenir de la biodiversité. Nous vivons actuellement la sixième extinction de masse et certaines prévisions font état d'une disparition totale de la vie sous marine d'ici 2050. Ce qui serait une catastrophe sans précédent pour la vie sur terre (l'océan fournit plus de 50% de l'oxygène que nous respirons, mais ceci n'est qu'un détail parmi tant d'autres). Ici il s'agit de préserver un îlot de paix sous marine. La zone est protégée et la pêche industrielle par chalut est affreusement mortel pour toutes les espèces sous marines. Les dispositifs d'éloignement de certaines espèces ne fonctionnent pas et les contrôles ne sont d'ailleurs pas suffisants. Dès lors, ce genre d'opération élimine un nombre conséquent d'espèces que le chalut ne souhaite pas. Or, dans cette zone on peut y retrouver énormément d'espèces protégées que nous ne saurions tuer sans y réfléchir. Prenez soin de la vie sur Terre et respectez vos zones protégées. Sans ça vous entrez dans l'histoire comme faisant parti directement de

ceux qui ont accompagné la 6eme extinction de masse sans regret aucun. Merci de respectez les zones natura 2000. Leurs étendues sont déjà insuffisantes...

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Madame Monsieur

Bonjour,

Après avoir découvert cette article, je suis outrée de constater qu'on continue à épuiser nos ressources ! Respectons la nature, les animaux, pensons à l'avenir ! Je suis évidemment contre cette pêche aberrante !

Monsieur Banel ,

personnellement et associativement je regrette le projet de prise de cet arrêté sans aucune modification de l'effort de pêche depuis 2 ans sur la Zone , alors que les captures accidentelles de petits cétacés n'ont fait qu'augmenter . La France est tenue de mettre en place toutes les mesures qui lui permettent de réduire ces prises dites encore accidentelles alors que finalement en maintenant l'effort de pêche ce sont bien des captures intentionnelles et structurelles . Sans effort consenti de l'Etat français et de ses DIRM , respectant non seulement nos engagements européens mais aussi le Plan Biodiversité et particulièrement la mesure concernant les cétacés et leur nécessaire protection, vous mettez en péril non seulement une population de cétacés, les dauphins communs , espèce protégée dans la zone , mais une espèce emblématique de la pêche française, le bar , dont les études du CIEM montrent que le stock Atlantique est en très mauvais état.

Nous attendons mieux des services de l' Etat qui sont censés nous garantir des océans et des mers en bonne santé ainsi que des ressources halieutiques durables .

Aucune des mesures prises jusqu'à présent par la DPMA n'a été concluante et positive à la fois pour les pêcheurs mais surtout pour les dauphins communs.

En l'absence de mesures réellement efficaces, tant sur le plan français qu'europpéen , nous vous demandons de sursoir à la prise de cet arrêté.

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'annee.

Non au chalutage sur le plateau de rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Bonjour,

Pour faire suite à la consultation publique relative à l'arrêté préfectoral portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020, je me permets de vous faire part des observations suivantes. Vous indiquez (article 2) l'obligation pour un chalut pélagique d'être équipé d'un dispositif dissuasif acoustique de type pingers à cétacé DDD003 mais il s'agit d'un matériel en cours d'expérimentation dans le cadre du projet Pingers à Cétacé (PIC), dont l'efficacité n'a pas encore fait ses preuves. Dans l'attente, un principe de précaution pour conserver les ressources halieutiques du plateau de Rochebonne doit être posé. Les espèces d'intérêt patrimonial sur le site en particulier les cétacés (Grand Dauphin, Dauphin Commun et globicéphale noir) doivent être protégés. Nous les observons trop souvent morts, échoués sur nos plages, décimés par certaines techniques de pêche meurtrières et aberrantes dont la pêche au chalut pélagique. Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), l'état de conservation du dauphin commun est déjà défavorable. Pour la Commission Baleinière Internationale, les captures accidentelles de dauphins communs dans le Golfe de Gascogne sont une menace pour la survie de l'espèce. Dans un long article, National Geographic explique ainsi comment les quotas de pêche ne sont pas respectés, le manque de surveillance des méthodes de pêche et de transparence des données sur le nombre d'individus pêchés, accidentellement ou non, et surtout, le système de subventions des gouvernements qui favorisent la surpêche, au détriment de la pêche artisanale. Il est révoltant que cette technique de pêche soit encore autorisée et en particulier dans une réserve naturelle qui a pour vocation d'abriter et protéger les écosystèmes marins sur 9 700 hectares au large de l'île de Ré. Les "captures accidentelles" des cétacés sont trop nombreuses et les bars dont la chair est si convoitée doivent également être protégés dans la mesure où il s'agit de leur zone de reproduction, période indispensable à la survie de cette espèce. Comment pouvez-vous autoriser ce type de pêche au regard de l'actualité de ces derniers mois ? Comment pouvez-vous autoriser un nombre de navires identiques à celui de 2017-2018 ? Combien d'articles scientifiques reconnus doivent être publiés avant que vous cessiez d'autoriser ce massacre ? Par cet arrêté, vous ne respectez pas les engagements pris dans le passé et aujourd'hui pour défendre l'environnement et notre planète. Par ce message je vous partage mes observations négatives sur ce projet d'arrêté. Je vous demande d'assurer votre mission de développement durable dont vous portez le nom (courriel). J'espère que vous en tiendrez compte.

Bonjour,

Je suis révoltée par ce projet d'arrêté et en complet accord avec ma fille. Je vous remercie d'avance de l'intérêt que vous porterez à ces observations auxquels je souscris.

Madame, Monsieur

Je vous demande de ne pas adopter l'arrêté portant ouverture de la pêche au chalut pélagique sur la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019

et le 31 janvier 2020. Les chalutiers pélagiques ont été identifiés par l'Observatoire Pélagis comme étant une des pêcheries fortement corrélée aux phénomènes de captures accidentelles de cétacés. Ces captures ont atteint un seuil tellement inquiétant (près de 10 000 captures estimées pour cet hiver 2018-2019) que c'est la survie de l'espèce de dauphin commun en Atlantique Nord-Est qui pourrait être en jeu, selon un récent rapport du Comité Scientifique de la Commission Baleinière Internationale (Nairobi, Kenya, 10-23 mai 2019). L'opinion publique désormais sensible aux enjeux environnementaux et à des pratiques rationnelles et vertueuses aura du mal à comprendre que soit autorisée, au cœur d'une zone Natura 2000 prévoyant un régime strict de protection des cétacés, une pêche qui dégrade brutalement tout à la fois les filières et métiers de la pêche, la ressource pêchée, et des espèces marines emblématiques rejetées mortes à la mer. Comptant sur votre esprit de responsabilité pour permettre un développement économique vertueux adossé à la préservation de notre patrimoine environnemental et à sa biodiversité

Bonjour,
Ci dessous mon avis : "Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année"

Ministère de la transition écologique et solidaire,
Madame, monsieur,
Je m'oppose à la pêche au chalut pélagique. Début 2019, dans le Golfe de Gascogne, il y a eu plus de 1200 dauphins retrouvés échoués morts sur la plage. Ils avaient des marques de filets de pêche (prises accessoires des chaluts pélagiques rejetées à la mer). Il faut savoir que le nombre de dauphins morts échoués sur les plages ne représente que 10 % des dauphins morts asphyxiés dans les filets et rejetés en mer. Le 90 % restant reste dans la mer. $1200 \times 10 = 12\ 000$. C'est le nombre réel de dauphins morts comme prises accessoires de la pêche au chalut pélagique. À ce pas, si la pêche industrielle non-sélective au chalut pélagique continue, en 2030, il y aura zéro dauphin dans le golfe de Gascogne ! Ils auront disparu À JAMAIS. De plus, la zone où pêchent ces chaluts est interdite à la pêche. Il est inadmissible que des chaluts pélagiques aillent pêcher sur le plateau de Rochebonne. On a le devoir de préserver la biodiversité en France et sur notre planète pour nous et les générations à venir. Je vous en supplie, n'autorisez pas la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020 ! 🙏🙏🙏🙏🙏🙏🙏🙏🙏

Madame la Préfète de Nouvelle Aquitaine,
Monsieur le Préfet Maritime de Nouvelle Aquitaine.
De nos jours, il est de règle de tout faire pour préserver les ressources naturelles, le bar fait partie de ces espèces à protéger. Si vous venez à prononcer un arrêté autorisant la pêche au filet pélagique sur le plateau de Rochebonne, votre décision serait contraire aux objectifs précités et cette mesure serait très préjudiciable à la fois pour les Pêcheurs Professionnels et pour les Pêcheurs plaisanciers. Je rappelle que, pour compenser les erreurs commises par les Pêcheurs Professionnels, nous subissons déjà des mesures (taille minimale de 42 cms - limitation des captures à 3 bars par jour). J'ajoute que pêcher le bar pendant qu'il est en période de reproduction, menace la ressource. Il me semblerait plus judicieux de s'inspirer des mesures prises en Manche. Je tiens à vous faire savoir que plusieurs associations envisagent de saisir les médias à ce sujet, pour mettre au grand jour ces incohérences ; je vous laisse en imaginer l'impact et ses conséquences.
Je vous invite également à consulter les Elus (Présidents des Conseils Départementaux - Députés et Sénateurs) qui sauront vous apporter leur avis avant toute prise de décision. S'il vous plaît, ne prenez pas cet arrêté autorisant le passage de chaluts pélagiques sur le plateau de Rochebonne. Je persiste à penser que, pour le maintien voire le développement de la ressource, la pêche au bar devrait être totalement interdite pendant la période du frai. D'avance je vous remercie,

Non au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année

Non au chalutage au plateau de rochebonne. Les chaluts doivent etre interdits en permanence. Rendre obligatoire la surveillance à bord.

L'arrêté soumis à consultation doit conduire, en 2019-2020, à l'utilisation du chalut pélagique remorqué en bœuf sur le plateau de Rochebonne, en partie couvert par des sites Natura 2000.Or aucune évaluation d'incidence de cette activité de pêche n'a été conduite sur ce plateau ; et l'analyse des risques résultant de la récente loi Biodiversité ne comblera pas cette lacune. L'autorisation projetée serait donc donnée sans visibilité quant à ses conséquences sur ce riche écosystème. Cette situation est d'autant plus préoccupante que, ces dernières années, la mortalité des mammifères marins au cours de la période de pêche s'est accrue de manière tout à fait inquiétante, en particulier en 2018-2019, comme l'a montré l'Observatoire Pelagis. C'est pourquoi j'émetts un avis négatif quant au projet d'arrêté et donc aux autorisations qu'il entraînerait, en souhaitant qu'il ne soit pas adopté.

Bonjour,
Le plateau de Rochebonne (situé au large l'île de Ré) est un site de plus de 9700 hectares qui héberge de nombreuses espèces telles que les dauphins communs, les grands dauphins, les marsouins communs, les globicéphales noirs, les requins pèlerins, mais aussi de nombreux oiseaux marins. Une biodiversité fragile qui fait de ce plateau une

zone spéciale de conservation Natura 2000. Durant 2 mois, ce seront de nombreux chalutiers qui seront autorisés à pêcher au chalut pélagique, une méthode particulièrement mortelle qui revient à trainer dans l'eau un filet en forme d'énorme entonnoir sur plusieurs centaines de mètres qui capture tout sur son passage, un piège particulièrement dangereux pour les dauphins. Je suis donc opposée au chalutage sur le plateau de Rochebonne. La présence des chaluts doit être interdite chaque année et tout au long de l'année.

Monsieur le Préfet,

L'ONG Sibylline océans a le plaisir de vous faire savoir qu'elle s'oppose en tous points à l'ouverture de la pêche au bar européen, sur le plateau de Rochebonne, pour les raisons résumées ci-après et dont vous trouverez détail dans les prochains jours :

- Limites apportées par le CIEM
- Prix de vente dérisoire comparé aux services systémiques rendus
- Absence d'autopsies sur les dauphins échoués
- Limites des répulsifs acoustiques
- Gouffre financier de pseudo-mesures de conservation

Vous remerciant par avance de l'intérêt porté à la présente, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées